HISTOIRE
ECCLESIASTIQUE.

POUR servir de continuation à celle de Monsieur l'Abbé FLEURY.

TOME VINGT-TROISIÉME.

Depuis l'an 1456. jusqu'en 1484.

BIBLIOTHEQUE ROYALE
I

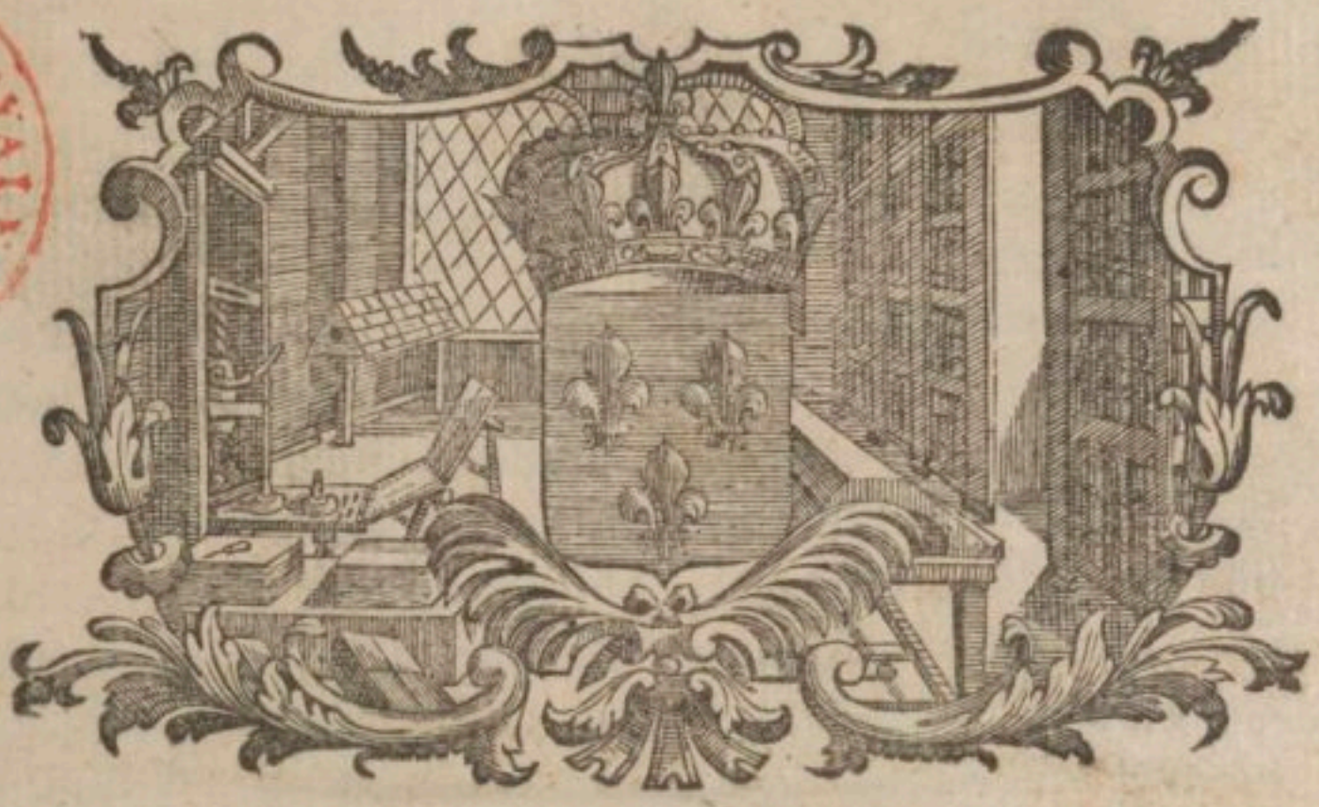

A PARIS,
QUAI DES AUGUSTINS,
Chez { EMERY, à Saint Benoist.
AUGRAIN Pere, à la Fleur de Lys.
PIERRE MARTIN, à l'Ecu de France.

M. DCC XXX.
Avec Approbation, & Privilege du Roy.

SOMMAIRE DES LIVRES.

LIVRE CENT ONZIE'ME.

I. *LE pape ordonne des prieres contre les Turcs.* II. *Mahomet II. veut aſſieger Belgrade.* III. *Jean Huniade fait lever le ſiege de Belgrade.* IV. *Défaite entiere de l'armée des Turcs.* V. *Jalouſie entre Jean de Capiſtran & Huniade.* VI. *Solemnité de la feſte de la Transfiguration de N. Seigneur.* VII. *Mort de Jean Huniade vaivode de Tranſilvanie.* VIII. *Mort de ſaint Jean de Capiſtran.* IX. *Ouvrage de ce ſaint.* X. *Zele du pape contre les infideles.* XI. *Brouilleries entre le pape & Alphonſe roi d'Arragon.* XII. *Création de cardinaux par le pape Callixte.* XIII. *Déſordres que font les troupes d'Alphonſe dans le Siennois.* XIV. *Conteſtation au ſujet de la confeſſion paſcale.* XV. *Le pape Callixte confirme la bulle de Nicolas V. en faveur des religieux mendians.* XVI. *Il révoque cette bulle par une autre contraire.* XVII. *Les religieux mendians ſe ſoumettent.* XVIII. *Furieux tremblement de terre en Italie.* XIX. *Révolutions arrivées dans le royaume de Suede.* XX. *Concile de Soiſſons.* XXI. *Le dauphin de France ſe ſauve en Brabant.* XXII. *Il eſt bien reçu du duc de Bourgogne.* XXIII. *Le duc d'Alençon eſt arrêté & mis en priſon.* XXIV. *Révolutions en Hongrie après la mort d'Huniade.* XXV. *Mort d'Ulric comte de Cilley.* XXVI. *On tranche la tête au fils aîné d'Huniade.* XXVII. *Matthias autre fils d'Huniade eſt mis en priſon.* XXVIII. *Le roi d'Arragon refuſe du ſecours aux Hongrois.* XXIX. *Guerre entre Alphonſe & les Genois.* XXX. *Zele du pape à engager les princes à la guerre contre les Turcs.* XXXI. *Juſtification du pape ſur les plaintes des Allemands.* XXXII. *Æneas Sylvius répond*

AN. 1456.

1457.

aux plaintes des Allemands. XXXIII. *Ecrits d'Æneas Sylvius pour la défense des droits du saint siege.* XXXIV. *Reproches qu'il fait aux Allemands.* XXXV. *Le pape travaille à réconcilier l'empereur & le roi de Hongrie.* XXXVI. *Le roi de Hongrie va à Prague pour épouser Magdelaine de France.* XXXVII. *Mort du jeune Ladislas roi de Hongrie & de Bohême.* XXXVIII. *Mort de Jean, cousin du roi de Portugal.* XXXIX. *Mort de François Foscaro ancien doge de Venise.* XL. *Défaite des Turcs par Scanderberg & le cardinal d'Aquilée.* XLI. *Le roi de Perse fait la guerre aux Turcs.* XLII. *Concile tenu à Avignon par le cardinal de Foix.* XLIII. *Réconciliation du roi de France avec le dauphin.* XLIV. *Richard duc d'Yorck gouverne absolument l'Angleterre.* XLV. *Ce duc se retire de la cour.* XLVI. *Different touchant la succession des royaumes de Hongrie & de Bohême.* XLVII. *Matthias fils d'Huniade élu roi de Hongrie.* XLVIII. *L'empereur Frederic prétend au royaume de Bohême.* XLIX. *Pogebrac élu roi de Bohême.* L. *Il extermine les Thaborites.* LI. *Il détruit la ville de Thabor & y met le feu.* LII. *Le roi de Portugal fait la guerre aux Maures en Afrique.* LIII. *Alphonse d'Arragon assiege Genes, & meurt à Naples.* LIV. *Ferdinand fils naturel d'Alphonse, est roi de Naples.* LV. *Contestations entre plusieurs princes pour le royaume de Naples.* LVI. *Mort du pape Callixte III.* LVII. *Les cardinaux entrent au conclave pour élire un pape.* LVIII. *Le cardinal de Roüen se déclare contre Æneas Sylvius.* LIX. *On pense à élire pape le cardinal de Roüen.* LX. *Sentiment d'Ænée Piccolomini sur cette élection.* LXI. *Il empêche qu'on ne choisisse le cardinal de Roüen.* LXII. *Son discours au cardinal de Pavie vice-chancelier.* LXIII. *Le cardinal de Pavie se départ du cardinal de Roüen.* LXIV. *Le cardinal de sainte-Marie la Neuve propose Ænée Piccolomini.* LXV. *On procede au scrutin pour l'élection d'un pape.* LXVI. *Ænée Piccolomini cardinal de Sienne est élu pape & prend le nom de Pie II.* LXVII. *Discours que lui fait le cardinal Bessarion.* LXVIII. *Réponse du pape à ce discours.* LXIX. *Joye dans Rome pour l'élection du pape.* LXX. *Histoire & caractere de Pie II.* LXXI. *Divers sentimens des princes sur l'élection du pape.* LXXII. *Mort du cardinal Capranica de Fermo.* LXXIII. *Mort de Maphée Vegius.* LXXIV. *Couronnement du pape Pie II.* LXXV. *Il convoque l'assemblée de*

1458.

Mantouë & en écrit au roi de France. LXXVI. *Réponſe du roi de France au pape.* LXXVII. *Le pape écrit à Pogebrac roi de Bohême.* LXXVIII. *Le cardinal Beſſarion envoyé à l'empereur & aux autres princes d'Allemagne.* LXXIX. *Troubles qui regnent en Allemagne.* LXXX. *L'empereur ménage les rois de Hongrie & de Bohême.* LXXXI. *Le pape confirme le royaume de Naples à Ferdinand.* LXXXII. *Mahomet II. prend Corinthe & rend le Peloponeſe tributaire.* LXXXIII. *Gennadius ſe démet du patriarchat de Conſtantinople.* LXXXIV. *Le roi de France fait la guerre aux Anglois.* LXXXV. *Priſe de Landvick en Angleterre par les François.* LXXXVI. *Réconciliation des deux partis de Lancaſtre & d'Torck.* LXXXVII. *La guerre recommence & le duc d'Torck leve une armée.* LXXXVIII. *Il eſt contraint de ſe retirer en Irlande.* LXXXIX. *Mort d'Artus III. duc de Bretagne & connétable de France.* XC. *Le pape part de Rome pour ſe rendre à Mantouë.* XCI. *Plaintes des Sileſiens contre Pogebrac roi de Bohême.* XCII. *Le pape nomme à Prague un adminiſtrateur de l'égliſe.* XCIII. *Le pape arrive à Florence où il eſt reçu par Coſme de Medicis.* XCIV. *Mort de S. Antonin archevêque de Florence.* XCV. *Le pape aſſiſte à ſes funerailles.* XCVI. *Ouvrage de S. Antonin.* XCVII. *Le pape vient de Florence à Boulogne & à Ferrare.* XCVIII. *Mort de Pogge Florentin.* XCIX. *Arrivée du pape à Mantouë.* C. *Diſcours du pape à l'ouverture de l'aſſemblée de Mantouë.* CI. *Le pape écrit aux princes & les exhorte de venir à Mantouë.* CII. *Arrivée de pluſieurs ambaſſadeurs à Mantouë.* CIII. *Diſpute entre les ambaſſadeurs ſur la préſéance.* CIV. *Premiere ſéance de l'aſſemblée de Mantouë.* CV. *L'ambaſſadeur du duc de Bourgone eſt reçû à l'aſſemblée.* CVI. *Demandes du pape pour la guerre contre les Turcs.* CVII. *Arrivée des ducs de Milan & de Modene à Mantouë.* CVIII. *Le pape aſſemble les princes & les ambaſſadeurs dans l'égliſe cathedrale.* CIX. *Autre diſcours du pape à l'aſſemblée de Mantouë.* CX. *Le cardinal Beſſarion parle après le pape.* CXI. *On réſout la guerre contre les Turcs.* CXII. *Arrivée des ambaſſadeurs de France, de Sicile & de Bretagne.* CXIII. *Audience publique que le pape leur donne.* CXIV. *Le pape répond au diſcours de l'évêque de Paris.* CXV. *Nouvelle audience que les ambaſſadeurs de France demandent au pape.* CXVI. *Leurs demandes.* CXVII. *Réponſe que le pape fait à ces demandes.* CXVIII. *Le pape juſtifie ſa conduite à l'égard du royaume de Sicile.* CXIX. *Il ſe plaint de la pragmatique ſanction.*

1459.

CXX. *Réponſe des ambaſſadeurs de France au diſcours du pape.* CXXI. *Le pape demande une taxe ſur le clergé de France, on la lui refuſe.* CXXII. *Le roi d'Angleterre envoye ſes ambaſſadeurs à Mantouë.* CXXIII. *Conduite indigne du légat du pape en Angleterre.* CXXIV. *La faction d'Yorck recommence les troubles en Angleterre.* CXXV. *Bataille donnée entre les deux factions.* CXXVI. *Le duc d'Yorck veut ſe faire déclarer roi d'Angleterre.* CXXVII. *Le parlement laiſſe à Henri le titre de roi & accorde au duc d'Yorck le droit de lui ſucceder.* CXXVIII. *Le pape s'adreſſe aux Allemands pour les faire contribuer à la guerre contre les Turcs.* CXXIX. *Arrivée d'autres princes & ambaſſadeurs à Mantouë.* CXXX. *Charlotte veuve du roy de Portugal ſuccede au royaume de Chypre.* CXXXI. *Le Soudan d'Egypte donne le royaume de Chypre à Jacques archevêque de Nicoſie.* CXXXII. *Serment qu'il exige de lui.* CXXXIII. *Le duc de Calabre fait une deſcente dans le royaume de Naples.* CXXXIV. *Conquêtes de ce duc.* CXXXV. *Le duc de Seſſa veut aſſaſſiner Ferdinand.* CXXXVI. *Il ſe défend & met ſes aſſaſſins en fuite.* CXXXVII. *Ferdinand eſt battu auprès de Sarno.* CXXXVIII. *Raiſons pour leſquelles le pape protegeoit ſi fort Ferdinand.* 1460. CXXXIX. *Nouveaux troubles dans Genes pour en chaſſer les François.* CXL. *Le roi de Fez aſſiege Alcaçer-Seguer & eſt battu.* CXLI. *Affaires du royaume de Caſtille.* CXLII. *Decret du pape contre les appels du ſaint ſiege au concile.* CXLIII. *Meſures que prend le pape pour la guerre contre les Turcs.* CXLIV. *Fin de l'aſſemblée de Mantouë.* CXLV. *Le pape part de Mantouë & vient à Sienne.* CXLVI. *Promotion que le pape fait de ſix cardinaux.* CXLVII. *Le pape reçoit ces nouveaux cardinaux dans un conſiſtoire.* CXLVIII. *Appel du Procureur general du parlement de Paris au concile, pour la défenſe de la pragmatique ſanction.* CXLIX. *Differends entre Sigiſmond duc d'Autriche & le cardinal de Cuſa.* CL. *Le duc d'Autriche fait mettre en priſon le cardinal de Cuſa.* CLI. *Le pape excommunie le duc d'Autriche qui en appelle au concile.* CLII. *Le roi de Caſtille envoye l'évêque de Leon vers le pape.* CLIII. *Differends de quelques rois avec le pape touchant la collation des benefices.* CLIV. *Députation des patriarches d'Orient au pape.* CLV. *Ambaſſadeur du Peloponeſe au pape.* CLVI. *Le pape part de Sienne & arrive à Rome.* CLVII. *Ambaſſadeurs des princes d'Orient au pape.* CLVIII. *Mort de Jacques II. Roi d'Ecoſſe.* CLIX. *Le roi de Bohême chaſſe les Manichéens de ſes états.*

LIVRE CENT-DOUZIE'ME.

I. *Legation du cardinal Beſſarion en Allemagne ſans aucun ſuccès.* II. *Révolte à Genes contre les François.* III. *Les factions oppoſées ſe réunißent contre les François.* IV. *Les François ſont battus devant Genes & ſe retirent.* V. *Le duc de Bourgogne craint qu'on ne lui déclare la guerre.* VI. *Le roi répond aux plaintes du duc de Bourgogne.* VII. *La reine d'Angleterre leve une armée contre le duc d'Yorck.* VIII. *Elle attaque le duc d'Yorck qui perd la bataille & y eſt tué.* IX. *Elle gagne une ſeconde bataille contre le comte de Warvik.* X. *Le roi de Navarre penſe à déclarer la guerre au roi de Caſtille.* XI. *Il fait empriſonner ſon fils & le relâche, enſuite le fait empoiſonner.* XII. *Mort de dom Henri roi de Portugal.* XIII. *Affaires du roïaume de Naples.* XIV. *La reine d'Angleterre perd le fruit de ſes victoires.* XV. *Le comte de la Marche bat le comte de Pembrok & défait l'armée de la reine.* XVI. *Il ſe fait couronner à Londres ſous le nom d'Edouard IV.* XVII. *Le roi & la reine retirez en Ecoſſe ſollicitent du ſecours.* XVIII. *Arrivée de Thomas Paleologue à Rome.* XIX. *Tranſlation du chef de S. André à Rome.* XX. *Canoniſation de Ste. Catherine de Sienne.* XXI. *Le pape excommunie le duc d'Autriche & Malateſta.* XXII. *Autre ſentence d'excommunication contre l'archevêq. de Mayence.* XXIII. *Aſſemblée des princes d'Allemagne ſur cette affaire.* XXIV. *Réponſe des nonces aux griefs de l'archevêque.* XXV. *L'archevêque renonce à ſon appel ſans tenir ſa parole.* XXVI. *On nomme un autre archevêque à Mayence.* XXVII. *Arrivée des ambaſſadeurs d'Orient à la cour de France.* XVIII. *Le roi de France s'imagine fauſſement qu'on veut l'empoiſonner.* XXIX. *Il ſe laiſſe mourir de faim.* XXX. *Famille & enfans du roi Charles VII.* XXXI. *Ses funerailles à N. Dame de Paris & à S. Denis.* XXXII. *Loüis dauphin reçoit en Flandre la nouvelle de la mort du roi* XXXIII. *Il lui ſuccede ſous le nom de Louis XI.* XXXIV. *Il va à Reims ſe faire ſacrer & couronner.* XXXV. *Changement qu'il fait dans le gouvernement.* XXXVI. *Sa conduite envers le duc de Bourgogne.* XXXVII. *Le pape lui envoye des ambaſſadeurs.* XXXVIII. *Le pape travaille à abolir la pragmatique ſanction.* XXXIX. *Le roi déclare qu'il veut abolir la pragmatique.* XL. *Jean Jouffroi évêque*

1461.

d'Arras. XLI. *Le pape fait cardinal cet évêque avec cinq autres.* XLII. *Réjouissance à Rome touchant l'abolition de la pragmatique.* XLIII. *La pragmatique ne laisse pas d'être observée en France.* XLIV. *Jacques le Bâtard s'empare de tout le royaume de Chypre.* XLV. *Fin de l'empire de Trebizonde dont Mahomet se rend maître.* XLVI. *Le patriarchat de Constantinople devient venale.* XLVII. *Lettre du pape au roi de France.* XLVIII. *Scanderberg par ordre du pape vient au secours de Ferdinand.* XLIX. *Guerre entre les Castillans & les Maures.* L. *Le roi de Navarre engage la Cerdaigne & le Roussillon à Louis XI.* LI. *Louis XI. envoye des ambassadeurs au pape.* LII. *Le roi de France écrit au pape & se plaint de son procedé.* LIII. *Le pape répond à ses ambassadeurs assez fortement.* LIV. *Le pape presse le roi de France & le duc de Bourgogne à lui donner du secours.* LV. *Le duc de Calabre est battu par l'armée de Ferdinand.* LVI. *Le roi de Bohême envoye des ambassadeurs au pape.* LVII. *Le pape ne leur fait pas une réponse*
1462. *favorable.* LVIII. *Colere du roi de Bohême qui fait emprisonner un nonce du pape & Rabastein.* LIX. *Le roi de Bohême secourt l'empereur contre son frere Albert.* LX. *L'empereur fait les deux fils du roi de Bohême princes de l'empire.* LXI. *Le roi de Bohême écrit au pape en termes fort soumis.* LXII. *Excommunication contre trois princes rebelles à l'église.* LXIII. *Progrès des Turcs contre les Chrétiens.* LXIV. *Mahomet se rend maître de l'isle de Metelin.* LXV. *La reine de Castille met une princesse au monde.* LXVI. *Dispute touchant le sang de Jesus-Christ.* LXVII. *La question est agitée en présence du pape.* LXVIII. *Histoire Byzantine de Ducas.* LXIX. *Les Turcs se rendent maîtres de la Bosnie.* LXX. *Le roi de Hongrie assiege Jaïza capitale de la Bosnie & la prend.* LXXI. *Si le corps de saint Luc a été transporté de Jaïza à Venise.* LXXII. *Les Venitiens pensent à enlever le Peloponese aux Turcs.* LXXIII. *Scanderberg écrit au pape qu'il a fait la paix avec le Turc.* LXXIV. *Preparatifs que fait le pape pour la guerre contre les Turcs.* LXXV. *Les Florentins veulent prévenir le pape contre les Venitiens.* LXXVI. *Consistoire secret sur les moyens d'entreprendre la guerre contre les Turcs.* LXXVII. *Secours promis par les ambassadeurs de la part des princes.* LXXVIII. *Decret du pape en faveur de la guerre contre les Turcs.* LXXIX. *Mécontentement du roi de France à l'égard du pape.* LXXX. *Il juge le different entre le roi de Castille & de Navarre.*

LXXXI.

LXXXI. *Le roi rentre dans les villes de Picardie cedées au duc de Bourgogne.* LXXXII. *Louis XI. visite la Flandre & fait mettre en prison le fils du duc de Savoye.* LXXXIII. *Origine de la ligue du bien public.* LXXXIV. *Le roi de France cherche à chagriner le duc de Bretagne.* LXXXV. *Le roi de Portugal porte la guerre en Afrique.* LXXXVI. *Affaires du royaume de Naples.* LXXXVII. *Fin des commentaires de Pie II.* LXXXVIII. *Le roi & la reine d'Angleterre en Ecosse.* LXXXIX. *La reine d'Angleterre va en France solliciter du secours.* XC. *Elle revient en Ecosse avec des troupes, & son armée est défaite.* XCI. *Elle retourne en France une seconde fois.* XCII. *Mort du cardinal Isidore patriarche de Constantinople.* XCIII. *Celle du cardinal Alexandre Oliva.* XCIV. *& du cardinal Prosper Colonne.* XCV. *Mort de l'historien Blondus Flavius.* XCVI. *De S. Didace relig. de S. Francois.* XCVII. *& de Ste. Catherine de Boulogne.* XCVIII. *Le pape fait des préparatifs pour la guerre contre les Turcs.* XCIX. *Le duc de Bourgogne manque à sa parole.* C. *Le pape lui écrit pour le presser de la tenir.* CI. *Bulle du pape qui retracte ce qu'il a écrit sur le concile de Bâle.* CII. *Le pape va à Ancone pour s'embarquer.* CIII. *Préparatifs à Ancone pour le départ du pape.* CIV. *Le pape tombe malade à Ancone & y meurt.* CV. *Les cardinaux s'assemblent à Ancone après la mort du pape.* CVI. *Ils partent d'Ancone & vont à Rome pour faire l'élection.* CVII. *Les cardinaux entrent au conclave.* CVIII. *Le cardinal de S. Marc est élu pape.* CIX. *Il prend le nom de Paul II. Son caractere.* CX. *Loix qu'on fait jurer au pape dans le conclave.* CXI. *Le pape refuse d'observer ces loix.* CXII. *Prérogatives qu'il accorde aux cardinaux.* CXIII. *Création de huit cardinaux.* CXIV. *Le pape veut reprendre l'affaire de la guerre contre les Turcs.* CXV. *Offres des princes d'Italie pour cette guerre.* CXVI. *Consistoire touchant les graces expectatives & les benefices en commende.* CXVII. *Sentiment de M. l'abbé Fleury en faveur des commendes.* CXVIII. *Les chanoines de l'église de S. Jean de Latran à Rome.* CXIX. *Quelques cardinaux proposent l'alienation de la ville d'Avignon.* CXX. *Le pape Paul II. veut ménager le roi de Bohême.* CXXI. *Il travaille à le réconcilier avec le saint siege.* CXXII. *L'empereur rend au roi de Hongrie la couronne sacrée.* CXXIII. *Articles du traité entre l'empereur & le roi de Hongrie.* CXXIV. *La couronne sacrée est rapportée en Hongrie & Matthias en est couronné.* CXXV. *Traitement que le roi de Hongrie fait au nonce du pape.* CXXVI. *Louis XI. veut faire enlever le comte de Charolois.* CXXVII. *Le roi envoye*

1464.

vers le duc de Bourgogne. CXXVIII. *Il s'irrite contre les ducs de Bretagne & de Bourbon & le comte de Charolois.* CXXIX. *Il aſſemble ſes états à Tours, contre le duc de Bretagne.* CXXX. *Le roi reconnoit le duc de Milan & lui cede le droit qu'il a ſur Genes.* CXXXI. *Les grands de Caſtille ſe ſoulevent contre Henri leur roi.* CXXXII. *Mort du cardinal Pierre de Foix.* CXXXIII. *Mort du cardinal de Cuſa.* 1465. CXXXIV. *Ouvrages du cardinal de Cuſa.* CXXXV. *Mort de Guillaume de Varilong & de Théodore Lælius.* CXXXVI. *Ambaſſadeurs de Ferdinand roi de Naples à Rome.* CXXXVII. *Le pape prend l'avis des cardinaux pour répondre àces ambaſſadeurs.* CXXXVIII. *Les cardinaux ſont d'avis que Ferdinand ne faſſe point d'alliance avec le Turc.* CXXXIX. *Brouilleries entre le pape & Ferdinand roi de Naples.* CXL. *Défaite de Scanderberg par les Turcs.* CXLI. *Il fait lever le ſiege de Croye.* CXLII. *Les Caſtillans dépoſent leur roi & mettent Alphonſe en ſa place.* CXLIII. *Les conjurez prennent les armes.* CXLIV. *Ligues des princes en France pour le bien public.* CXLV. *Le comte de Charolois ſe met en campagne.* CXLVI. *Il arrive à S. Denis.* CXLVII. *Accommodement du roi avec le duc de Bourbon.* CXLVIII. *Les deux armées ſe trouvent en preſence.* CXLIX. *Bataille de Montlhery.* CL. *Le comte de Charolois court riſque d'être fait priſonnier.* CLI. *Le roi après la bataille décampe & ſe retire à Corbeil.* CLII. *Arrivée des ducs de Berry & de Bretagne à Etampes.* CLIII. *Le roi vient à Paris.* CLIV. *L'armée des ligueZ prend des chardons pour des lances.* CLV. *Le roi va trouver le comte de Charolois à Conflans.* CLVI. *Le duc de Bourbon ſe rend maître de Roüen.* CLVII. *Seconde conference entre le roi & le comte de Charolois.* CLVIII. *Traité de paix entre le roi & le comte de Charolois.* CLIX. *Inſolence des Liegois punie par le comte de Charolois.* CLX. *Le roi reprend la Normandie ſur ſon frere le duc de Berry.* CLXI. *Le roi Henri retourne déguiſé en Angleterre & eſt fait priſonnier.* CLXII. *Brouilleries entre le roi Edouard & le comte de Warvik.* CLXIII. *Cenſures de la faculté de Théologie de Paris.* CLXIV. *Martyre du bien-heureux André de Chio par les Turcs.* CLXV. *Mort de Thomas Paleologue.* 1466. CLXVI. *Mort de Laurent Valle.* CLXVII. *Mort de Henri Kalteiſen.* CLXVIII. *Opiniâtreté de Pogebrac roi de Bohême.* CLXIX. *Le pape envoye un nonce à l'empereur ſur les affaires de Bohême.* CLXX. *Les grands de Bohême ſe ſoulevent contre Pogebrac qui eſt excommunié par le pape.* CLXXI. *Le pape*

prononce la ſentence qui le prive du royaume. CLXXII. *Paix entre les Polonois & les chevaliers de Pruſſe.* CLXXIII. *Articles principaux de cette paix.* CLXXIV. *Mort de François Sforce duc de Milan.* CLXXV. *Son fils Galeas Marie Sforce lui ſuccede.* CLXXVI. *Mort de l'évêque de ſaint André gouverneur d'Ecoſſe.* CLXXVII. *Le pape ſe déclare pour Henri roi de Caſtille.* CLXXVIII. *Mort d'Alphonſe frere du roi de Caſtille.* CLXXIX. *Les Catalans ſe revoltent contre leur roi & ſe donnent à René d'Anjou.* CLXXX. *Ferdinand roi de Naples refuſe les cens à l'égliſe Romaine.* CLXXXI. *Le roi de France & le comte de Charolois ſe méfient toujours l'un de l'autre.* CLXXXII. *Aſſemblée à Paris pour réformer les abus dans la juſtice.* CLXXXIII. *Le comte de Warvik eſt mécontent du roi Edouard.* CLXXXIV. *Naiſſance d'Eraſme.*

LIVRE CENT-TREIZIE'ME.

I. MOrt *de George Caſtriot dit Scanderberg.* II. *Mort de Philippe duc de Bourgogne.* III. *Le nouveau duc de Bourgogne fait la guerre aux Liegeois.* IV. *Il défait l'armée des Liegeois, prend Saint-Tron, Tongres & Liege.* V. *Le cardinal d'Arras légat en France pour abolir la pragmatique.* VI. *Fermeté du procureur general pour s'y oppoſer.* VII. *L'univerſité de Paris appelle au futur concile.* VIII. *Caracteres du cardinal d'Arras ſelon le cardinal de Pavie.* IX. *Caracteres du cardinal Baluë.* X. *Le pape acheve le bâtiment du palais de ſaint Marc.* XI. *Commencement de l'inſtitut des Minimes par François de Paule.* XII. *Les Bohêmiens offrent la couronne de Bohême au roi de Pologne.* XIII. *Sur le refus du roi de Pologne le pape offre la Bohême au roi de Hongrie.* XIV. *L'empereur convoque une diéte à Nuremberg.* XV. *Guerre des Florentins en Italie.* XVI. *Troubles du royaume de Caſtille.* XVII. *Gaſton de Foix en guerre avec le roi d'Arragon pour la Navarre.* XVIII. *Mort d'Antoine de Roſellis.* XIX. *Apologie de Platon par le cardinal Beſſarion.* XX. *Matthias roi de Hongrie fait la guerre au roi de Bohême.* XXI. *Entrevûës de ces deux princes où l'on parle de paix.* XXII. *Le pape fait faire la paix aux princes d'Italie.* XXIII. *Devoir des papes & des cardinaux*

1467.

1468.

ſelon le cardinal de Pavie. XXIV. *Voyage de l'empereur à Rome.* XXV. *Son entrée dans Rome & ſa reception.* XXVI. *Meſures qu'on prend avec lui touchant la guerre contre les Turcs.* XXVII. *L'empereur part de Rome pour retourner en Allemagne.* XXVIII. *Mort du cardinal de la Tour-brûlée.* XXIX. *Ouvrages de ce cardinal.* XXX. *Etabliſſement d'une congrégation à Rome pour marier de pauvres filles.* XXXI. *Création de deux cardinaux.* XXXII. *Le comte d'Warvik ménage une révolte en Angleterre* XXXIII. *L'armée d'Edouard eſt battuë.* XXXIV. *Les conjurez de Caſtille députent à Rome vers le pape.* XXXV. *Mort d'Alphonſe frere du roi de Caſtille.* XXXVI. *Actions du duc de Calabre en Catalogne.* XXXVII. *Louis XI. porte la guerre en Bretagne.* XXXVIII. *Il gagne Tannegui du Châtel qui quitte la Bretagne & vient en France.* XXXIX. *Traité de paix entre le roi de France & le duc de Bretagne.* XL. *Le roi va trouver le duc de Bourgogne à Peronne.* XLI. *Nouvelle révolte des Liegeois qui s'emparent de Tongres.* XLII. *Inquiétudes du roi priſonnier dans le château de Peronne.* XLIII. *Le roi n'en ſort que par un accommodement avec le duc.* XLIV. *Les deux princes courent riſquent d'être pris.* XLV. *On donne un aſſaut à la ville de Liege, & le roi s'en retourne à Paris.* XLVI. *Le duc de Bourgogne fait mettre le feu à la ville de Liege.* XLVII. *Le pape fait la guerre à Robert Malateſta.* XLVIII. *Cauſes des brouilleries entre Paul II. & Ferdinand roi de Naples.* XLIX. *Ferdinand fait lever aux troupes du pape le ſiege de Rimini.* L. *Louis XI. propoſe la Guienne à ſon frere au lieu de la Champagne.* LI. *Le cardinal Baluë travaille à déſunir les deux princes.* LII. *Ses lettres aux ducs de Berry & de Bourgogne.* LIII. *Entrevûë du roi & du duc de Berry.* LIV. *Le cardinal Baluë eſt arrêté priſonnier avec l'évêque de Verdun.* LV. *Le roi demande au pape des Commiſſaires pour lui faire ſon procès.* LVI. *Réponſe du pape au roi ſur cette affaire.* LVII. *Le roi ne ſe rend point aux raiſons du pape & laiſſe les coupables en priſon.* LVIII. *Le duc de Berry accepte la Güienne en échange de la Champagne & de la Brie.* LIX. *Le roi entreprend de détacher le duc de Bretagne du duc de Bourgogne.* LX. *Inſtitution de l'ordre de ſaint Michel par Louis XI.* LXI. *Statuts & noms des premiers de cet ordre.* LXII. *Les Bohêmiens catholiques déclarent Matthias roi de Bohême.* LXIII. *Uladiſlas fils de Caſimir nommé au royaume de Bohême.* LXIV. *Mahomet II. fait un vœu d'exterminer tous les Chrétiens.*

LXV. *Le comte de Warvik revient en Angleterre & enleve Edouard.* LXVI. *Le roi Edouard ſe ſauve de priſon.* LXVII. *On leve des armées de part & d'autre, & le comte de Warvick eſt battu* LXVIII. *Le comte de Warvik vient en France, & fait alliance avec Louis XI.* LXIX. *Il repaſſe en Angleterre.* LXX. *Edouard travaille à gagner le duc de Clarence ſon frere.* LXXI. *Il arrive à la Haye en Hollande.* LXXII. *Le comte de Warvik rétablit le roi Henri ſur le tróne.* LXXIII. *Le pape refuſe de confirmer le fils du roi de Pologne roi de Bohême.* LXXIV. *Le pape réduit le jubilé à tous les 25. ans.* LXXV. *On punit en France le comte d'Armagnac.* LXXVI. *Louis XI. ſe détermine à faire la guerre au duc de Bourgogne.* LXXVII. *Il ſe rend maître de Saint-Quentin & d'Amiens.* LXXVIII. *Mort de Charles VIII. roi de Suede. Stenon lui ſuccede* LXXIX. *Mahomet aſſiege & prend la capitale de l'iſle de Negrepont.* LXXX. *Il abandonne la ville au pillage & met tout à feu & à ſang.* LXXXI. *Impieté d'Adolphe contre le duc de Gueldre ſon pere.* LXXXII. *Mort du duc de Calabre fils de René d'Anjou.* LXXXIII. *Iſabelle de Caſtille épouſe Ferdinand fils du roi d'Arragon.* LXXXIV. *Les Maures font des incurſions en Caſtille.* LXXXV. *Le pape & le roi de Naples envoyent des galeres aux Venitiens.* LXXXVI. *Cenſure d'une propoſition touchant la juriſdiction eccleſiaſtique.* LXXXVII. *Propoſition qui regarde les futurs contingens.* LXXXVIII. *Uſage de l'Imprimerie introduit à Paris.* LXXXIX. *Diete à Ratisbonne pour la guerre contre les Turcs.* XC. *Origine & fortune de l'évêque de Teramo.* XCI. *Diſpute touchant la preſſéance entre les électeurs & les ambaſſadeurs du duc de Bourgogne.* XCII. *Diſcours de l'ambaſſadeur des Venitiens à cette diete.* XCIII. *Réſultat de l'aſſemblée de Ratisbonne.* XCIV. *Mort du pape Paul II.* XCV. *Le cardinal de la Roüere élu pape ſous le nom de Sixte IV.* XCVI. *Famille du pape Sixte IV.* XCVII. *L'inveſtiture du duché de Ferrare donnée à Borſo.* XCVIII. *Mort de Borſo duc de Ferrare.* XCIX. *Mort de George Pogebrac roi de Boheme.* C. *Uladiſlas fils du roi de Pologne lui ſuccede.* CI. *Edouard revient en Angleterre avec un ſecours du duc de Bourgogne.* CII. *Edouard marche au-devant du comte de Warvik pour le combattre.* CIII. *Bataille où le comte de Warvik eſt tué.* CIV. *Edouard remporte une ſeconde victoire ſur l'armée du prince de Galles* CV. *La reine Marguerite enfermée dans la tour de Londres, & Henri tué dans ſa priſon.* CVI. *Le comte de Pembrok:*

1470.

1471.

& le jeune comte de Richemont ſe ſauvent. CVII. *La tempête les jette ſur les côtes de Bretagne où le duc les retient comme priſonniers.* CVIII. *Affaires de Caſtille & d'Arragon.* CIX. *Le roi de Portugal fait la guerre en Afrique.* CX. *Le pape reprend l'affaire de la guerre contre les Turcs.* CXI. *Le pape fait ſes deux neveux cardinaux.* CXII. *Il rétablit les chanoines ſeculiers dans S. Jean de Latran.* CXIII. *Le duc de Bourgogne demande la paix au roi de France.* CXIV. *Il écrit au roi & reitere la même demande.* CXV. *Le roi de France s'oppoſe au mariage du duc de Guienne avec l'heritiere de Bourgogne.* CXVI. *Il fait la paix avec le duc de*
1472. *Bourgogne.* CXVII. *Mort de Denis le Chartreux.* CXVIII. *Ouvrages de cet auteur qui regardent la diſcipline.* CXIX. *Ouvrages qui concernent la morale.* CXX. *Mort de Thomas à Kempis.* CXXI. *Denis patriarche de Conſtantinople ſe démet de ſa dignité.* CXXII. *Légation du cardinal d'Aquilée en Allemagne.* CXXIII. *Remontrances que le légat devoit faire au roi de Pologne.* CXXIV. *Légation du cardinal Beſſarion en France où il eſt mal reçu.* CXXV. *Mort du cardinal Beſſarion à Ravenne.* CXXVI. *Ouvrages du cardinal Beſſarion.* CXXVII. *Légation du cardinal Borgia en Eſpagne.* CXXVIII. *Caractere de ce légat ſelon le cardinal de Pavie.* CXXIX. *Légation du cardinal Caraffe pour commander la flotte.* CXXX. *Progrès des flottes du pape & des Venitiens contre les Turcs.* CXXXI. *Le légat revient à Rome où il entre en triomphe.* CXXXII. *Conquêtes du roi de Perſe ſur les Turcs.* CXXXIII. *Le pape envoïe lever les décimés, & les Allemands les refuſent.* CXXXIV. *Les grands d'Ecoſſe s'oppoſent à la légation de l'archevêque de S. André.* CXXXV. *Mort du duc de Guienne, frere de Louis XI.* CXXXVI. *Le roi de France ſe ſaiſit de la Guienne.* CXXXVII. *Le duc de Bourgogne échouë devant Beauvais dont il leve le ſiege.* CXXXVIII. *Il entre dans la Normandie.* CXXXIX. *Louis XI attire Leſcun dans ſes interêts.* CXL. *Le duc de Bretagne quitte les interêts du duc de Bourgogne* CXLI. *Phillippe de Comines s'attache au roi & quitte le duc de Bourgogne.* CXLII. *Bienfaits dont le roi comble Comines* CXLIII. *Coûtume de ſonner l'*Angelus *à midi, établie par Louis XI.* CXLIV. *Le roi envoie des ambaſſadeurs au pape.* CXLV. *Réponſe du pape aux demandes du roi.* CXLVI. *Mort d'Amedée IX. duc de Savoie.* CXLVII. *Mort de Jean Gaſton de Foix captal de Buch.* CXLVIII. *& de Nicolas fils du duc de Calabre.* CXLIX. *Mort de Gilles Charlier.*

LIVRE CENT-QUATORZIE'ME.

I. *Progrès de la flotte des Venitiens contre les Turcs.* II. *Le roi de Perse vainqueur dans un premier combat, défait dans un second.* III. *Entrepriſe hardie d'un jeune Sicilien ſur la flotte de Mahomet.* LV. *On projette un traité de paix entre le roi de Hongrie & Mahomet.* V. *Mort de Jacques uſurpateur du roïaume de Chypre.* VI. *L'archevêque de Chypre ſonge à ſe rendre maître du roïaume.* VII. *Ceſſion des états de Chypre en faveur du duc de Savoie.* VIII. *Conciles de Madrid & de Tolede en Eſpagne.* IX. *Le pape confirme la bulle de Paul II. ſur la réduction du jubilé.* X. *Le cardinal Riario nommé légat de toute l'Italie.* XI. *Le pape confirme la regle des religieux Minimes.* XII. *Promotion de huit cardinaux.* XIII. *Le duc de Bourgogne unit le duché de Gueldres à ſes états.* XIV. *Le roi de France ſe réſout de punir le connétable.* XV. *Les commiſſaires de Louis XI. & du duc de Bourgogne concluent à la mort du connétable.* XVI. *Le roi envoie des ordres contraires à ſes commiſſaires.* XVII. *Henri roi de Caſtille ſe réconcilie avec Iſabelle ſa ſœur.* XVIII. *Les habitans de Perpignan ſe ſoulevent contre les François.* XIX. *Voïage du duc de Milan à Florence.* XX. *Mort de Jean Juvenal des Urſins archevêque de Reims.* XXI. *Mort du cardinal Fortiguerra.* XXII. *Mort du cardinal Riario neveu du pape.* XXIII. *Voïage du roi de Dannemarc à Rome.* XXIV. *Ce roi à ſon retour rend viſite au duc de Bourgogne.* XXV. *Le duc de Bourgogne veut faire ériger ſes états en roïaume.* XXVI. *Ses grands projets échouent pour trop demander.* XXVII. *Deux concurens pour l'archevêché de Cologne.* XXVIII. *Projets chimeriques & ambitieux du duc de Bourgogne.* XXIX. *La treve eſt prolongée pour ſix mois entre la France & le duc.* XXX. *Le duc de Bourgogne aſſiege Nuitz & change le ſiege en blocus.* XXXI. *L'empereur vient au ſecours de Nuitz.* XXXII. *Le duc de Lorraine déclare la guerre au duc de Bourgogne.* XXXIII. *Sigiſmond duc d'Autriche veut rentrer dans le comté de Ferrette.* XXXIV. *Le roi Louis XI. ménage une alliance avec les Suiſſes.* XXXV. *Frederic fils de Ferdinand roi de Naples vient en Bourgogne.* XXXVI. *Retour du cardinal d'Aquilée de ſa légation des païs du Nord.* XXXVII. *Paix entre la Hongrie & la Pologne.* XXXVIII. *Vaines-*

1473.

promesſes du roi de Perſe contre les Turcs. XXXIX. *Flotte des Veniziens contre les Turcs.* XL. *Affaires du roïaume de Caſtille.* XLI. *Mort de Henri IV. roi de Caſtille.* XLII. *On eſt partagé en Caſtille pour reconnoître Iſabelle.* XLIII. *Aſſemblée des états, & accord entre Ferdinand & Iſabelle.* XLIV. *On dépoſe Simeon patriarche de Conſtantinople.* XLV. *Le pape celebre le grand jubilé à Rome.* XLVI. *Préſent de la haquenée au pape pour le roïaume de Naples.* XLVII. *Victoire du vaivode de Moldavie ſur les Turcs.* XLVIII. *Les Genois laiſſent rendre Caffa aux Turcs.* XLIX. *L'égliſe d'Avignon érigée en métropole.* L. *Alphonſe roi de Portugal ſoutient les droits de Jeanne de Caſtille.* LI. *Il eſt fiancé avec elle & ſe fait proclamer roi de Caſtille.* LII. *Ferdinand reprend Zamora & ſon armée échouë devant Centa.* LIII. *Traité du roi de France avec les Suiſſes.* LIV. *Les Suiſſes ſe rendent maîtres du comté de Ferrette.* LV. *Le duc de Bourgogne leve le ſiege de Nuitz.* LVI. *Le roi d'Angleterre déclare la guerre au roi de France.* LVII. *Louis XI. gagne le député du roi d'Angleterre à Calais.* LVIII. *Arrivé du roi d'Angleterre à Calais.* LIX. *Le connétable promet de ceder Saint Quentin au roi d'Angleterre.* LX. *Il lui en refuſe enſuite l'entrée.* LXI. *Louis XI. envoie à Edouard un valet vêtu en heraut pour lui parler de paix.* LXII. *Ce heraut propoſe la paix au roi d'Angleterre.* LXIII. *Ses propoſitions de paix ſont acceptées.* LXIV. *Articles du traité entre les deux rois.* LXV. *Marguerite d'Anjou recouvre ſa liberté & revient en France.* LXVI. *Entrevûë des deux rois à Pequigny.*

1475. LXVII. *Chagrin du duc de Bourgogne en apprenant le traité entre les deux rois.* LXVIII. *Le connétable envoie ſon ſecretaire au roi de France.* LXIX. *Le duc de Bourgogne jure la perte du connétable.* LXX. *Il ſe retire à Mons avec un ſauf conduit du duc de Bourgogne.* LXXI. *Le duc de Bourgogne donne ordre de l'arrêter.*

1476. LXXII. *Ce duc eſt trahi par Campo-Baſſo.* LXXIII. *Le connétable eſt livré au roi & enfermé dans la Baſtille.* LXXIV. *Il eſt condamné à perdre la tête & meurt.* LXXV. *Traité entre le roi de France & le duc de Bretagne.* LXXVI. *Vaſtes projets du duc de Bourgogne.* LXXVII. *Il promet ſa fille au jeune duc de Savoie.* LXXVIII. *Le duc de Milan demande au duc de Bourgogne ſon allianee.* LXXIX. *René d'Anjou eſt mécontent du roi de France.* LXXX. *Prétexte du duc de Bourgogne pour déclarer la guerre aux Suiſſes.* LXXXI. *Louis XI. veut rétablir la fête de ſaint Charlemagne.* LXXXII. *Débordement du Tibre à Rome.* LXXXIII.

Bulle

Bulle du pape touchant la fête de la Conception de la sainte Vierge. LXXXIV. *Premier decret de l'église Romaine sur cette fête.* LXXXV. *Divers édits de Louis XI. concernant les évêques & les religieux* LXXXVI. *Le cardinal de saint Pierre-aux-liens légat en France.* LXXXVII. *Le duc de Bourgogne fait la guerre aux Suisses & prend Granson* LXXXVIII. *Il s'obstine à vouloir attaquer les Suisses dans leurs défilez.* LXXXIX. *L'armée du duc de Bourgogne est défaite par les Suisses.* XC. *Le duc prend la fuite lui cinquiéme.* XCI. *Il députe Contay au roi de France.* XCII. *Envoïé du duc de Milan à Louis XI. pour lui demander son alliance.* XCIII. *René d'Anjou s'accorde avec Louis XI. pour la Provence.* XCIV. *Entrevûë du roi de France & du duc d'Anjou à Lyon.* XCV. *Ce que contenoit le traité du roi de Sicile avec Louis XI.* XCVI. *La duchesse de Savoie se reconcilie avec Louis XI.* XCVII. *Le duc de Bourgogne assiege Morat.* XCVIII. *Défaite entiere de l'armée du duc de Bourgogne par les Suisses.* XCIX. *Le duc de Bourgogne fait enlever la duchesse de Savoie & conduire à Rouvre.* C. *Elle sort de sa prison & va trouver le roi à Tours* CI. *Elle retourne en Savoie fort contente.* CII. *Incommoditez du duc de Bourgogne.* CIII. *Nancy se rend au duc de Lorraine par la trahison de Campo-Basso.* CIV. *Le duc de Bourgogne manque l'occasion de découvrir la trahison.* CV. *Louis XI. donne indirectement du secours au duc de Lorraine.* CVI. *Bataille entre les deux armées, où celle du duc de Bourgogne est défaite.* CVII. *Le duc de Bourgogne est tué dans la bataille.* CVIII. *Prédiction d'Angelo Catto sur la mort de ce duc.* CIX. *Les Turcs portent la guerre en Moldavie.* CX. *Vanité du roi de Hongrie sur la défaite des Turcs.* CXI. *Conquêtes des Turcs sur ce prince.* CXII. *Victoire des Turcs sur les Venitiens.* CXIII. *Maxime élu patriarche de Constantinople.* CXIV. *Galeas Sforce duc de Milan est assassiné dans l'église.* CXV. *Son fils Jean Galeas Marie lui succede.* CVI. *Guerre entre Ferdinand d'Arragon & Alphonse roi de Portugal.* CXVII. *Le roi de Portugal vient en France trouver Louis XI.* CXVIII. *Il veut se tirer à Rome déguisé, & est arrêté en chemin.* CXIX. *Louis XI. pense à se rendre maître des deux Bourgognes.* CXX. *Raisons du roi pour s'emparer aes états de l'heritiere de Bourgogne.* CXXI. *Il se saisit de quelques places de Picardie & d'Artois.* CXXII. *On propose au roi le mariage du dauphin avec Marie de Bourgogne.* CXXIII. *Le roi demande la cité d'Arras, qu'on lui livre.* CXXIV. *Ceux de la ville d'Arras ouvrent aussi leurs portes au roi.* CXXV. *Louis XI. fait mettre*

en prison le chancelier de Bretagne. CXXVI. *Les Gantois usurpent l'autorité de la duchesse de Bourgogne.* CXXVII. *Ils jurent la perte d'Hugonet & d'Imbercourt.* CXXVIII. *On les arrête & on fait leur procès.* CXXIX. *Ils sont condamnez à perdre la tête.* CXXX. *Les Gantois veulent marier la duchesse avec Adolphe duc de Gueldres.* CXXXI. *Le roi députe Olivier le Daim à la duchesse.* CXXXII. *Il se rend maître des deux Bourgognes.* CXXXIII. *Cambrai se rend volontairement au roi.* CXXXIV. *On veut marier la duchesse de Bourgogne au comte de Riviers.* CXXXV. *Louis XI. veut attirer les Anglois en France pour les opposer aux Flamands.* CXXXVI. *Négociations pour marier la duchesse de Bourgogne.* CXXXVII. *On agit pour son mariage avec l'archiduc Maximilien.* CXXXVIII. *L'empereur envoie ses ambassadeurs pour demander la duchesse.* CXXXIX. *La duchesse de Bourgogne épouse l'archiduc Maximilien.* CXL. *Treve entre le roi de France & Maximilien.* CXLI. *Les Turcs se rendent maîtres de Croye & de Scutari.* CXLII. *Le roi de Hongrie fait la guerre à l'empereur & assiege Vienne.* CXLIII. *Le pape fait une promotion de cinq cardinaux & une autre de sept.* CXLIV. *Poëme composé à la loüange de Sixte IV.* CXLV. *Affaires des Maures avec Ferdinand d'Arragon.* CXLVI. *Division à Florence entre les Medicis & les Pazzi.* CXLVII. *Les Pazzi forment une conjuration contre les Medicis.* CXLVIII. *Ils conviennent d'assassiner les deux freres Medicis pendant la messe.* CXLIX. *Julien est assassiné & Laurent se sauve* CL. *On pend aux fenêtres les principaux conjurez, & entre autres l'Archevêque de Pise.* CLI. *Le pape interdit Florence & excommunie Laurent de Medicis.* CLII. *Les Venitiens assistent secretement les Florentins.* CLIII. *Artifice du roi de France pour embarrasser le pape.* CLIV. *Assemblée d'Orleans.* CLV. *Sentiment du cardinal de Pavie sur l'ambassade de Louis XI. au pape.* CLVI. *Ce qu'il conseille au pape de répondre à l'ambassadeur de France.* CLVII. *Réponse du pape au vicomte Lautrec ambassadeur de France.* CLVIII. *Ce que le pape répond touchant la convention du concile.* CLIX. *Sa réponse touchant la pragmatique sanction.* CLX. *L'ambassadeur de France est mécontent de la réponse du pape.* CLXI. *Les Florentins font la paix avec le pape.* CLXII. *Précautions de Louis XI. pour sa garde.* CLXIII. *Marie de Bourgone accouche d'un fils.* CLXIV. *Premiere ligue de la France avec les Suisses.* CLXV. *Seconde treve entre le roi de France & l'archiduc.* CLXVI. *Troubles dans l'archevêché de Cologne.* CLXVII. *Empriſonnement de l'ar-*

1478.

chevêque de Riga. CLXVIII. *Differends en Allemagne entre quelques évêques & les Religieux mendians.* CLXIX. *Etabliſſement de l'Inquiſition en Eſpagne.* CLXX. *Hiſtoire de l'origine de l'Inquiſition.* CLXXI. *De quels juges ce tribunal eſt compoſé.* CLXXII. *Maniere dont l'inquiſition exerce ſes jugemens.* CLXXIII. *Ferdinand & Iſabelle ſe liguent avec l'Angleterre & l'archiduc.* CLXXIV. *Traité d'alliance entre la France & la Caſtille.* CLXXV. *Le pape fait un cardinal.* CLXXVI. *La reine de Boſnie meurt à Rome & laiſſe ſon roïaume au ſaint ſiege.* CLXXVII. *Mort d'Uſſum-Caſſan roi de Perſe.* CLXXVIII. *Mort de Henri Harpius & de Laurent Calcaneus.* CLXXIX. *Jean Mercure fameux philoſophe.* CLXXX. *Le roi d'Angleterre tente d'avoir le comte de Richemont ſans ſuccès.* CLXXXI. *Il fait mourrir le duc de Clarence ſon frere.* CLXXXII. *Troubles en Ecoſſe dont le roi Jacques III. eſt cauſe.* CLXXXIII. *Les ſeigneurs ſe ſaiſiſſent du roi d'Ecoſſe & le mettent en priſon.*

LIVRE CENT-QUINZIE'ME.

I. *LE pape ne veut pas accorder la paix aux Florentins.* II. *Erreurs de Pierre d'Oſma condamnées.* III. *La ſentence de l'archevêque de Tolede eſt confirmée par le pape.* IV. *Condamnation de Jean Veſalie par l'Inquiſition.* V. *On oblige Jean de Veſalie à ſe retracter.* VI. *Mort du cardinal de Pavie.* VII. *Défaite de l'armée des Turcs par les Hongrois.* VIII. *Commencement de l'empire des Moſcovites.* IX. *Jean Baſilides ſecouë le joug des Tartares.* X. *Servitude des ducs de Moſcovie ſous les Tartares.* XI. *Quel eſt le premier qui a pris le titre de Czar.* XII. *Mort de dom Juan roi d'Arragon.* XIII. *Paix entre les Caſtillans & les Portugais.* XIV. *Eleonore veuve du comte de Foix, devient reine de Navarre.* XV. *Les Caſtillans font la conquête des iſles Canaries.* XVI. *Les Genois ſecouent le joug du duc de Milan.* XVII. *Louis XI. ſollicite le roi d'Angletere contre l'Archiduc.* XVIII. *La ducheſſe douairiere de Bourgogne va en Angleterre pour agir contre Louis XI.* XIX. *Traité entre les rois de France & d'Angleterre.* XX. *Les Flamands levent une armée en faveur de Maximilien.* XXII. *Bataille de Guinegate.* XXIII. *Le champ de bataille demeure à l'archiduc.* XXIV. *Il quitte le ſiege de Terouanne & s'amuſe à un château.* XXV. *Le cardinal de ſaint pierre aux liens légat en France.* XXVI. 1480.

SOMMAIRE

Treve entre Louis XI. & l'archiduc. XXVII. *Lettre de la ducheſſe douairiere à Maximilien ſur cette treve.* XXVIII. *Maximilien refuſe de donner audience au légat.* XXIX. *Bref du pape à l'archiduc pour recevoir le légat* XXX. *Il envoie ſes inſtructions pour recevoir le légat.* XXXI. *Louis XI. eſt attaqué d'apoplexie.* XXXII. *Conduite bizare & affectée de ce prince.* XXXIII. *Le légat demande la liberté du cardinal Baluë & l'obtient.* XXXIV. *Réforme des francs-archers ; les Suiſſes ſont mis en leur place* XXXV. *Mort de René d'Anjou roi de Sicile.* XXXVI. *Il laiſſe pour heritier Charles comte du Maine.* XXXVII. *Ce comte meurt & laiſſe Louis XI. ſon heritier.* XXXVIII. *Mahomet II. entreprend le ſiege de l'iſle de Rhodes.* XXXIX. *Situation de cette iſle & de la ville.* XL. *Les Turcs en commencent l'attaque.* XLI. *La flotte des Turcs eſt maltraitée par les chevaliers de Rhodes.* XLII. *Le vizir tente de faire aſſaſſiner le grand maître.* XLIII. *Vigoureuſe réſiſtance des Rhodiens, qui obligent le vizir à lever le ſiege.* XLIV. *Le roi de Naples envoie deux vaiſſeaux au ſecours des Rhodiens.* XLV. *La flotte des Turcs ſe retire.* XLVI. *Le grand-maître fait bâtir une égliſe en actions de graces.* XLVII. *Paix accordée aux Florentins par le pape.* XLVIII. *Les Turcs font des incurſions en Italie.* XLIX. *Ils ſe rendent maîtres d'Otrante.* L. *Soins du pape pour s'oppoſer aux Turcs* LI. *Mort de Jean Dlugoſs hiſtorien Polonois.* LII. *Diſpute touchant l'anneau de la ſainte vierge.* LIII. *Le pape invite les princes à faire la guerre aux Turcs.* LIV. *Mort de Mahomet II. empereur des Turcs.* LV. *Mahomet laiſſe deux fils, Bajazet & Zizim.* LVI. *Les deux freres diſputent de l'empire, & Bajazet l'emporte.* LVII. *Guerre entre les deux freres.* LVIII. *Troubles arrivez à Conſtantinople après la mort de Mahomet.* LIX. *Un certain fils d'Amurat prétend à l'empire des Turcs.* LX. *On réprend ſur les Turcs la ville d'Otrante.* LXI. *Les charges de la cour Romaine renduës venales.* LXII. *Etabliſſement de la fête de S. Joſeph par Sixte IV.* LXIII. *Promotion de cardinaux.* LXIV. *Le roi de Hongrie fait la guerre à l'empereur.* LXV. *Mort d'Alphonſe V. roi de Portugal.* LXVI. *Mort de Phœbus roi de Navarre & du roi de Dannemarc.* LXVII. *Mort de l'Hiſtorien Platine.* LXVIII. *Ses traverſes & ſes perſecutions.* LXIX. *Ses ouvrages.* LXX. *Ambaſſadeurs d'Angleterre au roi de France.* LXXI. *Louis XI. eſt encore attaqué d'apoplexie.* LXXII. *Il envoie Comines en Savoie pour appaiſer les troubles.* LXXIII. *Il fait arrêter le comte de la Chambre gouverneur de*

Savoie LXXIV. *Maximilien ne veut point faire la paix avec Louis XI.* LXXV. *Mort de la ducheſſe de Bourgogne épouſe de Maximilien.* LXXVI. *Des Cordes ſurprend la ville d'Aire.* LXXVII. *On propoſe le mariage de la fille de l'archiduc avec le dauphin.* 1482.
LXXVIII. *Aſſemblée d'Arras pour la paix entre Maximilien & Louis XI.* LXXIX. *Articles du traité d'Arras.* LXXX. *Ce traité déplaît beaucoup à Maximilien.* LXXXI. *Mort de la ducheſſe d'Auvergne.* LXXXII. *L'évêque de Liege eſt maſſacré.* LXXXIII. *Inquiétude de Louis XI. à l'occaſion de ſa maladie.* LXXXIV. *Inſtructions du roi Louis XI. au dauphin ſon fils.* LXXXV. *Le roi demande au pape la canoniſation de frere Jean de Gand.* LXXXVI. *Canoniſation de ſaint Bonaventure.* LXXXVII. *Commencement de la guerre de Grenade contre les Maures.* LXXXVIII. *Ferdinand s'empare de la ville d'Albana ſur les Maures.* LXXXIX. *Mort de Maxime, patriarche de Conſtantinople.* XC. *Ses deux ſucceſſeurs reçoivent le concile de Florence.* XCI. *Suite des affaires de Bajazet & de Zizim.* XCII. *Zizim propoſe un duel à Bajazet.* XCIII. *Il écrit au grand-maître de Rhodes pour le recevoir.* XCIV. *Il arrive à Rhodes où il eſt bien reçu.* XCV. *Actes qu'il met entre les mains du grand-maître.* XCVI. *Il quitte Rhodes & vient en France où il eſt mis dans une commanderie.* XCVII. *Le roi promet de lire les livres des nominaux.* XCVIII. *Cenſure de quatorze propoſitions prêchées à Tournay.* XCIX. *Qualifications de ces propoſitions.* C. *Cenſure d'une propoſition touchant les indulgences.* CI. *Le pape fait bâtir l'égliſe de la paix.* 1483.
CII. *Bulle du pape touchant la Conception de la Ste. Vierge.* CIII. *Diſpute touchant les ſtigmates de ſainte Catherine de Sienne.* CIV. *Promotion de cardinaux.* CV. *Arrivée de Marguerite d'Autriche en France.* CVI. *Mort d'Edouard IV. roi d'Angleterre.* CVII. *Le duc de Gloceſter penſe à uſurper la couronne.* CVIII. *Il veut faire paſſer les deux fils d'Edouard pour illégitimes.* CIX. *Il les fait mourir.* CX. *Il ſe fait couronner roi d'Angleterre.* CXI. *Crainte que Louis XI. a de la mort.* CXII. *Il s'enferme dans le château du Pleſſis-lez-Tours.* CXIII. *Il venir à ſa cour ſaint François de Paule.* CXIV. *Le ſaint arrive en France & ſe rend au Pleſſis.* CXV. *Divers entretiens du ſaint avec le roi.* CXVI. *Précautions qu'on prend pour lui annoncer la mort.* CXVII. *Il conſerve tout ſon bon ſens juſqu'à ſa mort.* CXVIII. *Mort de Louis XI.* CXIX. *Ses deux mariages & ſa poſterité* CXX. *Charles VIII. roi de France lui ſuccede.* CXXI. *Quelques princes*

disputent du gouvernement. CXXII. *Maximilien pense à rentrer dans ses états après la mort de Louis XI.* CXXIII. *Conjuration à Genes contre Baptiste Fregose.* CXXIV. *Troubles dans le roïaume de Boheme.* CXXV. *Il se forme un parti en Angleterre contre l'usurpateur Richard.* CXXVI. *Révolte dans le roïaume de Grenade.* CXXVII. *L'armée des Maures est battuë par les Espagnols.* CXXVIII. *Le jeune roi de Grenade se rend tributaire de la Castille.* CXXIX. *Mort de Phœbus roi de Navare.* CXXX. *Naissance de Martin Luther* CXXXI. *Mort du cardinal d'Estouteville.* CXXXII. *Bulles differentes du pape Sixte IV.* CXXXIII. *Contestations entre les chanoines réguliers & les hermites de S. Augustin.* CXXXIV. *Mort du pape Sixte*
1484. *IV.* CXXXV. *Bajazet fait present de la main de S. Jean-Baptiste au grand maître de Rhodes.* CXXXVI. *Si cette relique est véritable.* CXXXVII. *Désordres du peuple à Rome après la mort du pape.* CXXXVIII. *Les Colonnes s'emparent de quelques châteaux.* CXXXIX. *Le comte rend le château Saint-Ange & les autres places.* CXL. *Promesses que les cardinaux font au peuple.* CXLI. *Les cardinaux entrent au conclave.* CXLII. *Maniere dont se fit l'élection.* CXLIII. *Promesse qu'on fait à quelques cardinaux pour leurs voix.* CXLIV. *On élit Jean-Baptiste Cibo cardinal de Melfe.* CXLV. *Il prend le nom d'Innocent VIII.* CXLVI. *Mort du cardinal de Bourdeille.* CXLVII. *Le jeune Casimir roi de Hongrie, sa pieté & sa vertu.* CXLVIII. *Mort de ce jeune prince.* CXLIX. *Ordre des religieuses de la Conception.* CL. *Guerre des Espagnols contre les Maures.* CLI. *Le jeune roi de Grenade s'accommode avec Ferdinand.* CLII. *Contestations en France au sujet du gouvernement.* CLIII. *Le duc d'Orleans se retire en Bretagne auprès du duc.* CLIV. *Ouverture de l'assemblée des états à Tours.* CLV. *Les états ajugent à la comtesse de Beaujeu le gouvernement du roïaume.* CLVI. *On y examine les griefs du clergé de France.* CLVII. *De la noblesse.* CLVIII. *Du tiers état.* CLIX. *Sacre du roi Charles VIII.* CLX. *On a dessein d'Arrêter le duc d'Orleans qui se retire à Verneuil.* CLXI. *Un grand nombre de seigneurs se joignent à lui.* CLXII. *Il se presente devant Orleans dont on lui refuse l'entrée.* CLXIII. *L'armée du roi va attaquer le duc d'Orleans.* CLXIV. *Accommodement entre le roi & le duc d'Orleans.* CLXV. *La comtesse de Beaujeu veut qu'on rétablisse les seigneurs Bretons.* CLXVI. *Landais s'y oppose & veut rétablir le comte de Richemont.* CLXVII. *Mesures qu'on prend pour rétablir le comte de Richemont en Angleterre.*

Fin du Sommaire des Livres.

APPROBATION.

J'Ay lû la continuation de l'Hiſtoire Eccleſiaſtique depuis 1456. juſqu'à 1484. & je l'ai jugée également digne d'être imprimée. A Paris le 5. de Février 1727.

Signé, DE VILLIERS.

PRIVILEGE DU ROY.

LOUIS par la grace de Dieu, Roy de France & de Navarre: A nos Amez & feaux Conſeillers, les Gens tenans nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, Grand-Conſeil, Prevôt de Paris, Baillifs, Sénéchaux, leurs Lieutenans Civils & autres nos Juſticiers qu'il apartiendra, Salut; Notre bien amé Pierre-François Emery, ancien Adjoint des Libraires & Imprimeurs de Paris, Nous aïant très-humblement fait remontrer, que nous avions accordé à ſon Pere nos Lettres de Privilege pour l'impreſſion de pluſieurs ouvrages, & entr'autres l'Hiſtoire Eccleſiaſtique du feu ſieur Abbé Fleury notre Confeſſeur, ſans avoir achevé ledit Ouvrage, & qu'on lui avoit remis un manuſcrit intitulé : *Hiſtoire Eccleſiaſtique des trois derniers Siecles, Quinze, Seize & Dix-ſeptiéme Siecles avec le commencement du Dix-huitiéme*: ce qu'il ne peut faire ſans que Nous lui accordions de nouvelles Lettres de Privilege, qu'il Nous a fait ſupplier de lui vouloir accorder, offrant pour cet effet de le faire imprimer en bon papier & en beaux caracteres, ſuivant la feüille imprimée & attachée pour modéle ſous le Contre-ſcel des Préſentes; A CES CAUSES, Voulant favorablement traiter ledit Emery & l'engager à Nous donner la ſuite de ladite Hiſtoire Eccleſiaſtique avec la même attention & la même exactitude qu'il Nous a donné ci-devant les vingt premiers Volumes dudit feu ſieur Abbé Fleury notre Confeſſeur, Nous lui avons permis & accordé, permettons & accordons par ces Préſentes, d'imprimer ou faire imprimer la ſuite de l'Hiſtoire Eccleſiaſtique, à commencer au quinziéme ſiécle juſqu'à préſent, qui eſt compoſée par le Sieur ***, en tels Volumes, forme, marge, caracteres, conjointement ou ſeparement, & autant de fois que bon lui ſemblera, ſur papier & caracteres conformes à ladite feüille imprimée & attachée pour modéle ſous le Contre-ſcel deſdites Préſentes, & de les vendre, faire vendre, & debiter par tout notre Royaume, pendant le tems de quinze années conſécutives, à compter du jour de la datte deſdites Preſentes. Faiſons défenſes à toutes ſortes de perſonnes de quelque qualité & condition qu'elles ſoient, d'en introduire d'impreſſion étrangere dans aucun lieu de notre obéïſſance: Comme auſſi à tous Libraires, & autres, d'imprimer, faire imprimer, vendre, faire vendre, débiter ni contrefaire la dite Hiſtoire Eccleſiaſtique ci-deſſus ſpecifiée, en tout ni en partie, ni d'en faire aucuns extraits, ſous quelque pretexte que ce ſoit, d'aug-

mentation, correction, changement de titre, même de traduction étrangere ou autrement, ſans la permiſſion expreſſe & par écrit dudit Expoſant, ou de ceux qui auront droit de lui, à peine de confiſcation des Exemplaires contrefaits, de dix mille livres d'amende contre chacun des contrevenans, dont un tiers à Nous, un tiers à l'Hôtel-Dieu de Paris, l'autre tiers audit Expoſant, & de tous dépens, dommages, & interêts; à la charge que ces Preſentes ſeront enregiſtrées tout au long ſur le Regiſtre de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris, & ce dans trois mois de la date d'icelles; que l'impreſſion dudit Ouvrage ſera faite dans notre Royaume & non ailleurs, & que l'Impetrant ſe conformera en tout aux Réglemens de la Librairie, & notamment à celui du dixiéme Avril dernier; & qu'avant que de l'expoſer en vente, le Manuſcrit ou Imprimé qui aura ſervi de copie à l'impreſſion de ladite Hiſtoire, ſera remis dans le même état où l'approbation y aura été donnée, ès mains de notre très-cher & feal Chevalier Garde des Sceaux de France, le Sieur Fleuriau d'Armenonville, Commandeur de nos Ordres; & qu'il en ſera enſuite remis deux Exemplaires dans notre Bibliotheque publique, un dans celle de notre Château du Louvre, & un dans celle de notredit très-cher & feal Chevalier Garde des Sceaux de France, le Sieur Fleuriau d'Armenonville, Commandeur de nos ordres, le tout à peine de nullité des Préſentes. Du contenu deſquelles, vous mandons & enjoignons de faire jouir ledit Expoſant ou ſes ayans cauſe, pleinement & paiſiblement, ſans ſouffrir qu'il leur ſoit fait aucun trouble ou empêchement. Voulons que la copie deſdites Preſentes, qui ſera imprimée tout au long, au commencement ou à la fin dudit Ouvrage, ſoit tenue pour duëment ſignifiée, & qu'aux copies collationnées par l'un de nos amez & feaux Conſeillers, foi ſoit ajoutée comme à l'Original. Commandons au premier notre Huiſſier ou Sergent de faire pour l'execution d'icelles tous Actes requis & neceſſaires ſans demander autre permiſſion, nonobſtant Clameur de Haro, Charte Normande, & Lettres à ce contraires: CAR tel eſt notre plaiſir. DONNE' à Paris le vingtiéme jour du mois de Décembre, l'an de grace mil ſept cens vingt-cinq, & de notre Regne le onziéme. Signé par le Roi en ſon Conſeil,

SAMSON.

Regiſtré ſur le Regiſtre VI. de la Chambre Royale des Libraires & Imprimeurs de Paris, No. 644. fol. 278 conformément aux anciens Reglemens confirmez par celui du 28. Février 1723. A Paris le 24 Decembre 1725.

BRUNET, *Syndic.*

J'ay cedé à Madame la Veuve GUERIN, & à Monſieur HIPPOLITE-LOUIS GUERIN, ſon fils, Libraires à Paris, un tiers dans le preſent Privilege; un autre tiers à Monſieur JEAN MARIETTE, auſſi Libraire à Paris; & reconnois que l'autre tiers appartient aux Sieurs SAUGRAIN & MARTIN mes Beaux-freres & moi ſouſſigné. A Paris le quatriéme Janvier 1726.

P. F. EMERY.

Regiſtré ſur le Regiſtre VI. de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris, pag. 283. conformément aux Reglemens & notamment à l'Arrêt du Conſeil du 13. Août 1703. A Paris le quatriéme Janvier 1726.

BRUNET, *Syndic.*

HISTOIRE.

J. leclerc jnv.

Baquoy fecit

HISTOIRE ECCLESIASTIQUE.

LIVRE CENT-ONZIE'ME.

DEPUIS que Callixte III. eut été élevé au ſouverain pontificat, il employa tous ſes ſoins pour réünir les princes Chrétiens contre les Turcs, & arrêter les progrez de Mahomet II. Pendant qu'il ſollicitoit ainſi toute la chrétienté à ſe liguer contre cet empereur, on vit au ciel une comete cheveluë, qui paroiſſoit tout en feu. Le peuple naturellement crédule, craignoit que ce phénomene ne fût le ſigne de quelque grand accident, & le pape ſaiſit ce moment d'effroi pour l'en-

AN. 1456.

I. Le pape ordonne des prieres contre les Turcs.

Platina in vitâ Callixti III.

AN. 1456.

gager à la priere & à la pratique des bonnes œuvres; afin, disoit-il, que s'il y avoit quelque malheur à craindre, le ciel en préservât les Chrétiens. Il indiqua des prieres & des processions publiques; il ordonna qu'on sonneroit tous les jours les cloches vers le midi, afin d'avertir les peuples de prier dans cette intention, & accorda des indulgences à tous ceux qui reciteroient alors trois fois l'oraison dominicale & la salutation angelique.

II. Mahomet II. vient assieger Belgrade.

Dieu parut écouter leurs vœux. Mahomet aïant traversé les montagnes de Thrace avec une armée de cent quarante mille hommes, composée des mêmes troupes qui s'étoient emparées de Constantinople en 1454. & aïant penetré jusques au Danube, vint mettre le siége devant la ville de Belgrade au mois de Juin 1456. Amurat son pere en avoit été honteusement chassé quelques années auparavant, après un siége de sept mois: mais Mahomet avoit tant de confiance dans ses troupes & dans sa propre valeur, qu'il croïoit ne pouvoir craindre un pareil sort. Il comptoit déja les roïaumes qu'il alloit subjuguer après la prise de cette ville. La Hongrie, l'Allemagne, l'Italie devoient tomber sous l'effort de ses armes. Mais Dieu renversa en un moment tous ces projets audacieux.

Naucler. vol. 3. gener. 49. p. 479.

Æneas Sylv. Europ. cap. 8. & Bohem. cap. 6.

III. Jean Huniade fait lever le siége de Belgrade.

Le brave Huniade se présenta sur les bords du Danube pour venir au secours de Belgrade. Le Turc lui en disputa le passage. On en vint aux mains. Le combat fut opiniâtre, l'infidele fit long-tems balancer la victoire, elle se déclara enfin pour Huniade, qui aïant passé le fleuve, entra dans la place avec son armée, & Jean de Capistran prédicateur de la croisa-

Chalcondyl. Hist. des Turcs, liv. 8.

de. Les assiegez les reçurent avec une joïe qui ne se peut exprimer, & chacun promit de prêter son bras à la défense de la ville. La défaite des Turcs ne les empêcha point de faire battre la ville par l'artillerie, afin d'y entrer par les bréches. Quand elles furent ouvertes, les Turcs dresserent des échelles en plusieurs endroits pour diviser les troupes des assiégez. Mais on fit de part & d'autre une resistance opiniâtre. Chaque general animoit ses troupes par ses paroles & par son exemple, & le carnage fut grand. On recommença l'assaut le lendemain avec plus de fureur que le jour précedent. Le sultan vit tomber à ses côtez Cazan Pacha, le plus intrépide des generaux Ottomans : il s'étoit trop avancé pour obéir aux ordres de son maître, qui regretta sa perte, & qui en fut presque au desespoir. Mahomet lui-même fut blessé à la cuisse ; mais il crut sa blessure legere, & continua de combattre à la tête de ses troupes. AN. 1456.

Un si grand effort de courage eut pû lui donner la victoire sans la retraite précipitée des Janissaires qui abandonnerent le combat. Mahomet s'efforca en vain de les retenir dans leur devoir, ils n'écouterent ni ses prieres, ni ses menaces, & ce prince fut obligé de lever le siége après y avoir perdu plus de quarante mille hommes.

IV. Défaite entiere de l'armée des Turcs.

Naucler ibid. p. 480.

Ladislas roi de Hongrie qui ne s'étoit point attendu à une telle victoire, & persuadé même que les Chrétiens ne pouvoient résister, s'étoit retiré précipitamment à Vienne en Autriche, sous le prétexte d'une partie de chasse, & il put à peine revenir de sa surprise, quand il eut appris l'heureux succès du combat.

AN. 1456.

V. Jalousie entre Jean de Capistran & Huniade.

Æneas Sylvius loco supràcit. Spond. hoc ann. 1456. n. 3.

Jean de Capistran & Huniade s'attribuerent chacun en particulier l'honneur de cette victoire, dans les lettres qu'ils écrivirent l'un & l'autre au pape & à l'empereur, pour les informer du succès de cette croisade: vanité basse dans deux hommes d'ailleurs également recommandables par leurs grandes qualitez. Capistran y avoit contribué par ses prieres & ses exhortations: Huniade par sa valeur, son courage & sa prudence, & tous deux eussent merité plus de gloire, si chacun n'eût pris que la part qui lui étoit dûë.

VI. Solemnité de la fête de la transfiguration de N. Seigneur.

Comme Mahomet leva le siége de Belgrade le sixiéme jour d'Août, où l'on celebroit déja depuis long-tems dans quelques égliſes la mémoire de la transfiguration de Jesus-Christ sur le mont Thabor, le pape Callixte confirma cette fête, la rendit universelle pour toute l'égliſe, & composa un office qui lui fût propre, & attacha à cette fête des indulgences pareilles à celles du saint Sacrement.

VII. Mort de Jean Huniade vaivode de Transylvanie.

Naucler. general. 49. p. 480.

Les deux chefs de cette expedition ne survêquirent pas long-tems à cette défaite des Turcs. Huniade accablé des travaux qu'il avoit soufferts dans cette guerre, fut attaqué d'une fievre continuë qui l'emporta le dix de Septembre dans le bourg de Zemplen. Il ne voulut jamais permettre qu'on lui apportât dans sa chambe le saint viatique, & se fit exprès porter à l'égliſe pour le recevoir, disant qu'il ne méritoit pas que le roi des rois l'honorât ainsi, & qu'il étoit indigne que le maître vînt trouver le serviteur. Toute l'Europe fut affligée de la perte de ce grand capitaine. Le pape Callixte versa des larmes en apprenant sa mort, & offrit le saint sacrifice dans

l'égliſe de S. Pierre pour ce genereux défenſeur de la religion. Jean de Capiſtran qui ne l'avoit pas quitté dans ſa maladie, fit lui-même ſon oraiſon funebre aux obſéques qu'on lui fit dans l'égliſe qu'il avoit fait bâtir en Tranſylvanie, dans laquelle on tranſporta ſon corps comme il l'avoit demandé en mourant. Il laiſſa deux fils, Ladiſlas & Matthias, dont on aura ſujet de parler ſouvent dans la ſuite. Quelques hiſtoriens ont rapporté que l'empereur des Turcs apprenant ſa mort, dit, en baiſſant les yeux du chagrin qu'il en reſſentoit, que ce grand homme n'avoit eu perſonne avant lui qui lui fût ſemblable; qu'il s'eſtimoit malheureux de n'avoir plus de tête aſſez celebre dans l'univers, ſur laquelle il pût venger l'affront qu'il avoit reçu devant Belgrade. AN. 1456.

VIII. Mort de ſaint Jean de Capiſtran.

Jean de Capiſtran âgé de ſoixante & onze ans, mourut le vingt-troiſiéme Octobre, trois mois après Huniade dans le couvent des cordeliers de Willach près de Sirmich en Hongrie, où il fut enterré.

IX. Ouvrages de ce Saint.

Ce ſaint Religieux fils d'un gentilhomme Angevin qui s'étoit marié en Italie, étant à la ſuite de Loüis d'Anjou roi de Naples, étoit né l'an 1385. à Capiſtran près d'Aquila dans l'Abruzze au roïaume de Naples. Voici les ouvrages imprimez qu'on a de lui : un traité de l'autorité du pape & du concile contre l'aſſemblée de Baſle ; un autre ſous ce titre : miroir des clercs, ou diſcours au clergé prononcé dans un ſynode dioceſain de Trente; une inſtruction pour les prêtres ; une apologie du tiers ordre de ſaint François ; le miroir de la conſcience ; un penitenciel ; un traité de l'excommunication ; un autre de mariage, des uſures & des contrats ; du jugement univer-

AN. 1456.

sel; de l'antechrist & de la guerre spirituelle. Enfin quelques traitez du droit civil. On lui attribuë encore d'autres ouvrages qui n'ont pas été imprimez, comme, de la dignité ecclesiastique au pape Nicolas; des peines de l'enfer & du purgatoire; des restitutions & des contrats; un commentaire sur la regle des Freres Mineurs; trois livres de la cupidité; un discours sur la conception de la sainte Vierge; un autre sur la passion de Notre-Seigneur; un traité contre les Hussites, & un discours contre Rocquesane. Henri Sedulius cordelier, a écrit l'histoire de sa vie, dans laquelle on apprend beaucoup de choses qui ont rapport à l'histoire du tems.

Sedul. Wadding. Annal. minor. Giry. col. 1376.

X

Zele du pape contre les infideles.

La mort de ces deux grands hommes ne rallentit pas le zele du pape contre les infideles. Il engagea Henri roi de Castille à faire la guerre aux Maures, & accorda de grandes indulgences à ceux qui porteroient les armes sous les ordres de ce prince, ou qui contribueroient de leurs aumônes aux frais de cette guerre. Le souverain pontife avoit tant de confiance dans les armes des François, qu'il avoit coûtume de dire, que si le secours de la France ne lui manquoit pas, il se flattoit de détruire entierement les sectes de Mahomet & des autres infideles. Mais l'université de Paris & le clergé de Roüen, sans se laisser surprendre par ses loüanges, interjetterent appel au futur concile, de la bulle de ce pape, par laquelle il avoit imposé des decimes sur les ecclesiastiques de France, pour secourir ceux qui se croisoient contre les infideles. Callixte fut fâché de cet appel, & chargea le cardinal Alain de se rendre au plûtôt à Paris, pour engager l'universieé à le revoquer: ce qui lui fut d'au-

Odoric. Raynall. ad an.

AN. 1456.

tant plus facile, que le roi très-chrétien & le reſte de l'égliſe Gallicane avoient déja conſenti à cette impoſition : eu égard au danger auquel la religion étoit expoſée. Les oppoſitions qu'on fit en Allemagne à cette même bulle, furent beaucoup plus conſiderables. Les Allemands ſe plaignoient des violences avec leſquelles on exigeoit d'eux ces décimes, & du peu d'attention qu'on apportoit à l'obſervance du concordat fait avec la nation. Le pape en écrivit à l'empereur Frederic, & tâcha de juſtifier ſa conduite. Sa lettre eſt du trente-uniéme d'Août. Æneas Sylvius qui n'étoit pas moins porté que le ſaint pere en faveur de la guerre contre les Turcs, fit voir auſſi qu'on n'avoit aucune raiſon d'accuſer le ſouverain pontife de ne pas obſerver les articles du concordat fait avec les Allemands.

1456. n. 56. *Collect. concil. Labbai. tom. 13. p. 1395.*

Æneas Sylvius in epiſt. 338.

XI. Broüilleries entre le pape & Alphonſe roi d'Arragon.

Pour réuſſir dans cette guerre, Callixte devoit ſe ménager avec les princes Chrétiens. Auſſi les avoit-il prévenu, & il n'avoit preſque rien à craindre que du côté d'Alphonſe avec qui il étoit en querelle, parce qu'il lui avoit refuſé les vicariats de Benevent & de Terracine, & à Ferdinand fils naturel de ce prince, l'inveſtiture du roïaume de Sicile. Alphonſe ſouffroit ces refus avec tant d'impatience, qu'il ne ſe contenta pas de reprocher au pape par ſon ambaſſadeur, la baſſeſſe de ſon extraction, les obligations qu'il lui avoit, & ſa grande ambition pour élever ſes neveux ; il ſollicita encore Henri roi de Caſtille à ne lui point obéir, comme il avoit autrefois ſollicité les princes Chrétiens contre les papes Martin V. & Eugene IV. Callixte ne répondit à tous ces reproches, que par des bienfaits ; & pour faire connoître à Alphonſe qu'il

AN. 1456.

vouloit lui rendre le bien pour le mal, il donna le chapeau de cardinal à l'archevêque de Naples qui lui étoit entierement dévoüé, & qui étoit oncle d'une certaine Lucrece Napolitaine que le roi d'Arragon aimoit éperdûment, & qu'il auroit épousée s'il eût été veuf. On dit même qu'il tenta de repudier la reine son épouse légitime, sous prétexte qu'elle étoit sterile, & qu'elle ne lui donnoit point d'enfans.

Mariana hist. Hisp. lib. 22. c. 18.

XII. Création de cardinaux par le pape Callixte.

Il y eut deux promotions de cardinaux dans cette année. Dans la premiere, le pape n'en fit que trois, qui furent 1. Jean Loüis Mila Espagnol, neveu du pape du côté maternel, évêque de Segovie, puis de Lerida, prêtre cardinal du titre des quatre saints couronnez, & légat de Boulogne. 2. Jacques de Portugal archevêque de Lisbonne, diacre du titre de sainte Marie au portique. 3. Roderic Lenzoli Borgia Espagnol, neveu du pape, diacre du titre de saint Nicolas *in Carcere*, vice-Chancelier de l'église Romaine, évêque de Porto, qui fut dans la suite élû pape sous le nom d'Alexandre VI. Dans la seconde promotion il y en eut six, dont le premier fut Raynaud Piscicelli Napolitain, archevêque de Naples, prêtre cardinal du titre de sainte Cecile, créature d'Alphonse roi d'Arragon, d'ailleurs homme de mérite. Le second Jean de Mella Espagnol, auditeur de Rote, évêque de Zamora; & cardinal prêtre du titre de saint Aquilée & de sainte Prisque. Le troisiéme, Jean de Castiglione ou Castillon Milanois, évêque de Coutances en Normandie, puis de Pavie, cardinal prêtre du titre de saint Clement. Le quatriéme Jacques Thebaldi Romain, évêque de Montefeltro, cardinal prêtre du titre de sainte Anastasie. Le cinquiéme, Richard

Raynald. ad hunc annum 1456.

Olivier

Olivier de Longueïl François, & évêque de Coutances, cardinal prêtre du titre de ſaint Euſebe, & évêque de Porto. Le ſixiéme, Æneas Sylvius Piçolomini Siennois, évêque de Sienne, cardinal du titre de ſaint Euſtache, & enſuite prêtre du titre de ſainte Sabine, le même qui peu de tems après fut créé pape ſous le nom de Pie II. AN 1456.

XIII. Déſordres que font les troupes d'Alphonſe dans le Siennois.

Toute l'Italie avoit joüi depuis quelque tems d'une paix profonde. Le pape, le duc de Milan, les Venitiens, les Florentins & leurs alliez donnoient tous leurs ſoins pour entretenir ce calme. Alphonſe ſeul chercha à le troubler. Il ne le fit pas d'abord ouvertement, il fit ſemer la diviſion par Piſcinin qui commandoit ſes armées. Ce général tout dévoüé aux injuſtices de ſon maître, commit pluſieurs hoſtilitez, entra ſur les terres des Siennois, & y fit de grands ravages. On en porta plainte à Alphonſe; mais ce prince ſoutint ſon general, qui n'étoit en effet que le miniſtre de ſes volontez injuſtes. Le duc de Milan & les Venitiens prirent la défenſe des Siennois, & contraignirent Piſcinin & ſon armée de ſe retirer. Il ſe jetta avec ſes troupes dans Caſtillon de Peſcara, ne pouvant faire mieux. Mais les vainqueurs les y aſſiegerent, & ils y furent réduits à ſe nourrir de fruits verds qui les incommoderent beaucoup. Dans cette extrémité ils tenterent tout pour ſe délivrer: ils réüſſirent & ſurprirent Orbitelle, où la faim ne les perſécuta plus. C'étoit toujours un ennemi de moins. Mais ils fuſſent retombez bien-tôt dans leur premier état, ſi Alphonſe ne leur eût envoyé par mer des vivres & de l'argent. Malgré ce ſecours ce prince vit bien qu'il ne pouvoit ſauver ſon général, ni ſes trou-

Comment. Pii II. lib. 2. Æn. Europ. c. 50.

AN. 1456. pes ſans un accommodement avec les Siennois, & ceux qui les ſecouroient. Pour les appaiſer & les dédommager des frais qu'il les avoit obligé de faire, il leur donna deux cens mille livres. Il auroit bien voulu les engager auſſi à déſarmer, mais ils ne le voulurent pas, ce qui l'obligea à donner ſes ordres à Piſcinin, pour rendre aux Siennois toutes les places qu'il leur avoit priſes.

XIV. Conteſtation au ſujet de la confeſſion paſcale.

La diſpute touchant les droits des curez au ſujet de la confeſſion paſcale, fut renouvellée dans cette année avec beaucoup de chaleur; à l'occaſion d'une bulle du défunt pape Nicolas V. en faveur des religieux mendians, auſquels ſa ſainteté accordoit le pouvoir de confeſſer dans le tems de Pâque, au préjudice du droit des curez par le canon *Omnis utriuſque ſexûs*, & même de la diſpoſition de la Clementine *Dudùm*. L'Univerſité de Paris informée que cette bulle avoit été préſentée à l'official de Paris par quelques religieux Carmes, en interjetta appel, & cita les mendians à comparoître le lundi vingt-quatriéme de Mai, pour leur declarer qu'ils ſeroient exclus de l'Univerſité, s'ils ne renonçoient à l'obtention de cette bulle, & ne promettoient d'en obtenir la révocation dans un certain tems qu'on leur limitoit. Les mendians ayant comparu, refuſerent de ſe ſoûmettre, & ſur leur refus, l'Univerſité les déclara parjures & exclus de ſon corps.

XI. Le pape Callixte confirme la bulle de Nicolas V. en faveur des religieux mendians.

Les religieux mendians, au lieu de procurer la révocation de cette bulle, s'adreſſerent au pape Callixte, ſe plaignirent du traitement qu'ils avoient reçu de l'Univerſité, & obtinrent de ſa ſainteté une bulle qui confirmoit celle de Nicolas V. & caſſoit tout ce

AN. 1456.

que l'Univerſité avoit fait contre eux. Cette conduite du pape irrita l'Univerſité, & ne la fit point changer de ſentimens, ce qui obligea les religieux à chercher quelque voïe d'accommodement. L'archevêque de Reims, l'évêque de Paris & le Parlement s'en mêlerent: on propoſa d'abord que les mendians declareroient qu'ils ne prétendoient point acquerir un nouveau droit par cette bulle: mais cette propoſition parut captieuſe, & ne fut point acceptée. Après pluſieurs autres moyens qui furent encore tous rejettez, on propoſa que les mendians remettroient l'examen de cette bulle au futur concile, & que cependant ils adhéreroient à la définition du concile de Latran, & au ſentiment de l'égliſe Gallicane. Mais les mendians peu contens de cette condition, refuſerent abſolument de s'y ſoumettre, ce qui redoubla les conteſtations.

XVI. Il révoque cette bulle par une autre contraire.

Le pape, pour les appaiſer, ne trouva point d'autre voye, que de rendre une autre bulle qui revoquoit pour le bien de la paix, tous les privileges accordez au préjudice de la Clementine *Dudùm*, à laquelle il ordonna qu'on s'en tiendroit. Cette bulle renduë dans le mois de Septembre de cette année, fut envoyée à l'Univerſité, & luë dans l'aſſemblée du troiſiéme de Février de l'année ſuivante: ce qui fit prendre aux mendians la réſolution de ſe ſoumettre pour être rétablis; & pour cet effet ils interpoſerent l'autorité du prince Artus de Bretagne comte de Richemont, connétable de France, qui vint avec l'archevêque de Reims & l'évêque de Paris à l'aſſemblée de l'Univerſité tenuë le dix-huitiéme du même mois, & y propoſa que pour rétablir la paix, la bulle en que-

AN. 1456.

stion demeureroit entre les mains de l'évêque de Paris, & que les religieux mendians rentreroient dans l'Université, comme ils y étoient avant ces disputes, à condition qu'ils obéiroient à la derniere bulle de Callixte III. qui avoit revoqué celle de Nicolas V. Le prieur des Dominiquains le demanda au nom de tous les autres; mais ne l'ayant pas fait avec assez de soumission, le connétable fut obligé de conduire une seconde fois les religieux dans l'assemblée, où ils se soumirent plus humblement, le prieur des Augustins portant la parole. On les reçut donc à ces conditions, qu'ils ne feroient aucun usage de la bulle de Nicolas V. ni de celle de Callixte qui la confirmoit; que la premiere demeureroit entre les mains de l'évêque de Paris; qu'ils obéiroient à la bulle revocatoire, & la feroient approuver dans un an par leurs généraux, & qu'ils n'obtiendroient plus à l'avenir de semblables bulles sur peine de la même exclusion.

XVII. Les religieux mendians se soûmettent.

Mais le deuxiéme de Juillet suivant un religieux Dominiquain vint trouver le recteur de l'Université de la part de son général, pour lui déclarer qu'il avoit ordre de défendre aux freres de son ordre de rentrer dans l'Université aux conditions qu'on avoit proposées. Le recteur ne lui fit point de réponse; mais dès le lendemain, il fit sommer les religieux Dominiquains de ratifier l'accord dont on étoit convenu, & d'accepter les conditions proposées. Sur le refus qu'ils en firent, causé par la défense de leur général, l'Université les exclut de son corps pour la seconde fois, jusqu'à ce qu'enfin ils la firent supplier dans une assemblée tenuë le huitiéme d'Octobre, de les vouloir admettre, avec promesse d'une entiere sou-

AN. 1456.

miſſion de leur part, & d'obſerver le traité fait en preſence du connétable. Ainſi finirent ces conteſtations, qui toutefois ſe renouvellerent ſouvent dans la ſuite.

XVIII. Furieux tremblement de terre en Italie.

Il y eut dans le mois de Decembre de cette année de ſi furieux tremblemëns de terre dans le royaume de Naples, dans la terre de Labour, dans l'Abruzze & dans la Poüille, & avec tant de violence, qu'un grand nombre de maiſons & même d'égliſes en furent renverſées. S. Antonin aſſure qu'il mourut en cette occaſion plus de ſoixante mille perſonnes, parmi leſquelles il y en eut près de trente mille dans la ſeule ville de Naples, ſuivant le rapport d'Æneas Sylvius. La terre s'ouvrit auprès de Royano, & il ſortit un lac de ce goufre. Jean Gobelin qui fut ſecretaire d'Æneas Sylvius, lorſque celui-ci fut créé pape, ajoute qu'il parut dans la mere Egée une petite iſle qu'on n'avoit jamais vûë, qu'elle étoit élevée de quarante coudées au-deſſus de l'eau, & qu'elle parut toute en feu durant quelques jours. Le roi Alphonſe fut tellement étonné de ces phénomenes, qu'à chaque inſtant il renouvelloit ſon vœu de faire la guerre aux Turcs, & promit de l'accomplir au plutôt : mais dès que le danger fut paſſé, il ne ſe reſſouvint plus de ſes promeſſes. L'on vit entre Florence & Sienne des nuées élevées à la hauteur de vingt coudées de terre, agitées par des vents furieux qui emportoient les couvertures des maiſons & les rochers, renverſoient les murailles, déracinoient les plus gros arbres, & tranſportoient aſſez loin dans l'air & les hommes & les animaux.

S. Antonin tit. 22. c. 14. §. 3.

Æneas Syl. epiſt. 207. & Europ. cap. 54.

Platina in vita Callixti III.

XIX. Révolutions

Il y avoit déja quelque tems que Chriſtiern II. roi

AN 1457. arrivées dans le royaume de Suede.

de Dannemark avoit un parti formé pour le mettre sur le trône de la Suede, en la place de Charles VIII. que l'envie persécutoit depuis quelques années. Jean Benoît archevêque de Pfalla conduisit cette intrigue fort secretement, & Charles n'en eut des avis certains, que lorsqu'il ne fut plus en état de dissiper ce parti. La conjuration éclatta cette année. Christiern fut couronné sans presque aucune opposition, & Charles se vit contraint de se retirer en Pologne. Il avoit donné lieu à cette conspiration par son ambition excessive qui le broüilla avec le clergé & la noblesse. C'étoit d'ailleurs un prince recommandable par sa prudence & son amour pour la justice, & il joignoit à ces vertus de l'érudition, & une connoissance assez étenduë de la philosophie & des mathématiques. Son expulsion est un grand exemple de l'inconstance des choses humaines, & en particulier de la legereté des hommes: car ce prince avoit été choisi par le peuple même d'un consentement presque unanime, & on peut dire que le choix étoit très-loüable, & avoit été fait même avec connoissance, puisque Charles avoit déja administré le royaume après Eric III. & que si on l'avoit dépose pour mettre en sa place Christophle de Bavierre, le peuple avoit senti lui-même l'injustice de son procedé, & n'avoit consulté que ses propres interêts en le rétablissant sur le trône en 1448. Nous verrons qu'il y remonta une seconde fois en 1464.

Joan. Magn. lib. 23. Krantz cap. 7. & 8.

XX. Concile de Soissons.

Le vendredi onziéme de Juillet on tint un concile à Soissons, où Jean Juvenal des Ursins archevêque de Reims, présida comme métropolitain. Avec ce prélat s'y trouverent aussi Jean évêque de Soif-

AN. 1456.

sons, Antoine de Laon, Jean d'Amiens, Jean de Senlis, & les procureurs des autres suffragans qui étoient absens, & des églises cathédrales. Ces évêques y reçurent, publierent & ordonnerent l'execution des decréts du concile de Basle. confirmez dans l'assemblée de Bourges. Les principaux statuts qu'ils y firent, regardent en premier lieu la célebration de l'office divin, le chant, la décence dans les habits, & autres choses qui regardent le culte exterieur. 2. On y regla la maniere dont on doit tenir les chapitres. 3. On défendit aux clercs les jeux de hazard, les cabarets & l'yvrognerie. 4. On y regla l'habillement des évêques. 5. On y renouvella le decret de Bourges *de Concubinariis*. 6. On y reforma les abus qui s'étoient glissez dans les quêtes & dans la prédication des indulgences. 7. On y exhorta les prélats à user de beaude discrétion dans l'approbation des confesseurs, & à ne leur pas accorder, sans de grandes raisons, l'absolution des cas réservez.

In Collect. concil. general. P. Labbe, tom. 13. p. 1396.

XXI. Le dauphin de France se sauve en Brabant.

La mauvaise conduite du dauphin, & les exactions insuportables qu'il faisoit dans le Dauphiné, principalement sur les ecclésiastiques, irriterent tellement le roi Charles VII. son pere, qu'il fit filer des troupes vers cette province sous la conduite de Louis-Antoine de Chabannes seigneur de Dammartin, avec ordre d'arrêter le dauphin. Mais ce prince en ayant été averti; le prévint, & se sauva à toutes brides accompagné de quelques gentilshommes, d'abord dans la principauté d'Orange, & de-là dans la Franche-comté, d'où il fut conduit en Brabant. Le duc de Bourgogne étoit alors dans l'évêché d'Utrecht avec des troupes, pour forcer les habitans à recevoir

AN. 1456.

en qualité d'évêque David de Bourgogne ſon fils naturel, que le pere avoit pourvû de cet évêché au préjudice du ſeigneur de Brederode élû par le chapitre. L'arrivée du dauphin l'embaraſſa fort, il en écrivit au roi, & manda à la ducheſſe ſon épouſe & au comte de Charolois ſon fils, de recevoir le dauphin comme il convenoit à ſa qualité; & que pour lui, il étoit réſolu de ne le point voir, qu'il n'eût auparavant reçu réponſe de la cour de France.

XXII. Il eſt bien reçu du duc de Bourgogne.

La réponſe fut favorable au dauphin : ſa majeſté prioit le duc de le traiter avec bonté, comme lui-même ſouhaiteroit d'être traité en France, ſi quelque accident l'y avoit attiré. Sur cette lettre le duc ſe rendit à Bruxelles, & ſalua le dauphin, auquel il fit beaucoup de careſſes, lui aſſigna douze mille écus de penſion pour ſon entretien, avec le château de Genep ſur les frontieres du Haynaut à quatre lieuës de Bruxelles pour ſa demeure. Quelques bons traitemens que le dauphin reçût en ce pays-là, il n'y fut pas long-tems ſans mettre la diviſion parmi les ſeigneurs; il demanda des troupes au duc de Bourgogne, dans le deſſein frivole & ridicule d'aller attaquer le roi ſon pere, & de l'obliger, diſoit-il, à chaſſer de ſon conſeil des perſonnes qui abuſoient de ſa confiance. Le duc lui répondit ſagement que tout étoit à ſon ſervice, dès qu'il ne faudroit pas agir contre les interêts du roi de France, que ce n'étoit ni au dauphin, ni à lui de vouloir réformer ſon conſeil, & qu'ils ne pouvoient mieux faire l'un & l'autre que de s'en rapporter à ſa majeſté.

XXIII. Le duc d'Alençon eſt arrêté.

Cette même année le jour de la fête du Saint-Sacrement, le comte de Dunois arrêta à Loches par ordre

dre du roi, le comte d'Alençon pair de France cousin germain dudit roi. Le prisonnier fut conduit à Melun où le connétable alla l'interroger : on l'accusoit d'avoir invité les Anglois à revenir en France, & d'avoir même fait un traité avec le roi d'Angleterre, par lequel il lui promettoit de lui donner entrée en Normandie par les places qu'il tenoit sur la mer. Le comte ne voulut point répondre au connétable, & demanda à paroître devant le roi de France. On l'amena en effet devant lui, & ils eurent ensemble une longue conference, d'où le comte ne sortit que pour être reconduit en prison : il y demeura deux ans, pendant lesquels on instruisit son procès. Après ce tems Charles VII. le fit condamner par arrêt des ducs & pairs à avoir la tête tranchée. La peine de mort toutefois fut changée en une prison perpetuelle dans le château de Loches.

AN. 1456. & mis en prison.

Jean Chartier, hist. de Charles VII. pag. 287.

XXIV. Révolutions en Hongrie après la mort d'Huniade.

La mort de Jean Huniade causa quelques révolutions en Hongrie, & les inimitiez de ses deux fils contre Ulric comte de Cilley, oncle du jeune Ladislas roi de Hongrie, se renouvellerent très-vivement. L'aîné des enfans d'Huniade, qui avoit l'affection des peuples, entreprit de se défaire d'Ulric. Celui-ci étoit allé à Belgrade avec Ladislas son neveu, bien résolu de se rendre maître du gouvernement, puisqu'Huniade son plus grand ennemi étoit mort ; mais il en falloit chasser les deux fils d'Huniade, qui étoient demeurez dans cette ville avec une forte garnison. Ulric qui les regardoit comme un grand obstacle à ses desseins, eut recours à la calomnie, & chercha à les décrier dans l'esprit du roi Ladislas. Les Hongrois indignez d'une conduite si honteuse, con-

Æn. Sylvius, ep. 253. & hist. Bohem. cap. 66. & seq.

AN. 1457.

Thuroz cap. 58. & seq.

jurerent contre son calomniateur sans être arrêtez par la qualité d'oncle de leur prince. Le jour de S. Martin onziéme de Novembre, Ulric étant avec le roi dans l'église, ils l'appellerent dans un lieu écarté, & après quelques paroles fâcheuses entre lui & le fils aîné d'Huniade, ils le tuerent à coups d'épée. Le roi de Hongrie fut fort irrité de cette attentat commis en sa présence; mais la crainte de quelque sedition lui fit dissimuler sa colere, & l'obligea même de promettre aux meurtriers de leur pardonner, & de leur accorder sa bienveillance : mais sa promesse ne fut pas sincere, & il cherchoit secretement quelque occasion favorable dans laquelle il pût les punir avec sûreté.

XXV. Mort d'Ulric comte de Cilley.

Elle se présenta bien-tôt après. Le roi étant à Bude dans le milieu du Carême de 1457. fit arrêter Ladislas meurtrier d'Ulric, son frere Matthias, & quelques autres dans le palais; & trois jours après il fit condamner le premier à perdre la tête publiquement sur un échaffaut. Ce jeune seigneur qui n'avoit tout au plus que vingt-quatre ans, alla au supplice avec une contenance hardie, & vêtu d'un habit de drap d'or dont le roi lui avoit fait présent. Etant arrivé au lieu de l'exécution, il jetta la vûë de tous côtez sur le peuple, retrousſa ses cheveux qui étoient fort longs, & après avoir parlé en peu de mots pour sa justification, il se mit à genoux avec beaucoup de fermeté, sans faire paroître la moindre émotion, & présenta son col au boureau, qui saisi de peur, ou par un sentiment de compassion de voir expirer sur un échaffaut un jeune seigneur si bien fait, lui donna jusqu'à trois coups, sans l'avoir blessé à mort.

Æneas Sylvius, ep. 253. & hist. Bohem. cap. 66. & seq. Bonfin. lib. 8. & 9. sec. 3.

XXVI. On tranche la tête au fils aîné d'Huniade.

Bonfin. ibid.

Les hiſtoriens rapportent qu'après le dernier coup il ſe leva avec beaucoup de courage, prit Dieu & la juſtice à témoin de ſon innocence, & dit tout haut qu'il ne devoit plus être frappé, que le quatriéme coup étoit défendu par la loi, & que Dieu avoit permis ce miracle pour marquer à tout le monde qu'il n'étoit point coupable. Mais quelques ſeigneurs préſens à ce ſpectacle avec le roi, firent de grands reproches au boureau, & lui commanderent d'achever le criminel, & de lui couper la tête, qui ne tomba qu'au cinquiéme coup. Son corps qu'on couvrit auſſi-tôt d'un drap noir, fut porté à l'égliſe de la Magdelaine, & de là au lieu où les traîtres au roi avoient coûtume d'être inhumez. Mais ſon oncle le fit ôter de cet endroit après la mort du roi, pour être enterré honorablement dans Albe en Tranſylvanie, & mis au tombeau de ſes ancêtres. Matthias ſon frere fut épargné à cauſe ſon bas âge, & envoïé priſonnier à Prague, où il fut confié à la garde de Pogebrac gouverneur de Bohême. On lit toutefois dans Sponde que le roi de Hongrie l'amena avec lui à Vienne en Autriche, & le fit ſerrer très-étroitement.

AN 1457.

XXVII. Matthias autre fils d'Huniade eſt mis en priſon. *Spond. contin. annal. hoc an. 1457. n. 1.*

Le pape Callixte reçut dans le même tems des lettres de Hongrie, qui lui aprenoient que Mahomet II. avoit fait alliance avec le ſoldan d'Egypte, le caraman de Cilicie & les Tartares; qu'ils aſſembloient tous une nombreuſe armée pour venir une ſeconde fois aſſiéger Belgrade, bien réſolus de ne point ſe déſiſter de leur entrepriſe, qu'ils n'euſſent pris la place; dût-on leur enlever pendant le tems qu'ils en feroient le ſiége, la plus grande partie des états qu'ils poſſedoient en Aſie. Sur ces nouvelles

AN. 1457.

Æneas Sylvius écrivit à Alphonſe pour l'exhorter à ſecourir les Hongrois ; mais c'étoit parler à un ſourd qui n'étoit occupé que de la chaſſe où il avoit penſé périr depuis peu en pourſuivant un ſanglier. Il lui étoit toutefois facile d'accorder le ſecours qu'on lui demandoit, aïant une flotte toute équipée de plus de trente galeres, & de ſept grands navires, avec beaucoup d'autres petits bâtimens. Il publioit qu'il partoit avec cette flotte pour la Catalogne, afin d'en revenir plus fort, & agir enſuite plus efficacement contre les Turcs. Mais le Genois, les Florentins, les Siennois appréhendoient qu'il ne voulût agir contr'eux, & la crainte des premiers étoit bien fondée, puiſque cette flotte s'empara d'abord d'un navire de Genes richement chargé, qui venoit de Chio. La république pour s'en venger, envoïa Jean-Philippe de Fieſque avec quatre vaiſſeaux pour brûler ceux du roi d'Arragon dans le port de Naples ; mais ce deſſein fut ſans ſuccès.

XXVIII. Le roi d'Arragon refuſe du ſecours aux Hongrois.

Æneas Sylvius, epiſt. 263. 266. 278. 282.

XXIX. Guerre entre Alphonſe & les Genois.

L'armée navale d'Alphonſe aïant remis à la voile, prit ſix navires Genois à la hauteur de Monte-Crecelli. Ces commencemens étoient les préludes d'une plus grande guerre. Les confederez, pour en prévenir les ſuites, eſſaïerent d'accommoder le prince avec la république, mais ils n'y trouverent aucune diſpoſition. Alphonſe ſollicité par les bannis de Genes, réſolut d'aſſieger la capitale de cet état ; & quelques propoſitions que lui pût faire Perrin Fregoſe qui en étoit alors Doge, il ne voulut écouter aucune voie d'accommodement, qu'auparavant Fregoſe ne ſe démît de l'autorité ſouveraine, & ne la remît aux Adornes. Le Doge ne ſe voïant pas en état

de réſiſter, fit reſoudre la république à ſe mettre ſous la protection de Charles VII. roi de France, auquel elle remit le château & les autres places importantes. Ce qui cauſa dans la ſuite une guerre qui dura très-long-tems. AN. 1457.

XXX. Zele du pape à engager les princes à la guerre contre les Turcs.

Le pape de ſon côté ne négligeoit rien pour la défenſe de la religion contre les Turcs, quoiqu'il ne manquât pas d'affaires en Italie, aïant à s'oppoſer aux vexarions de Piſcinin & de quelques autres; il ne laiſſa pas d'envoïer en Orient au cardinal d'Aquilée de l'argent & deux galeres, pour ſe joindre aux ſeize autres que ce cardinal y avoit déja conduites. Il invita tous les princes Chrétiens, & principalement ceux d'Eſpagne à ſe croiſer contre les infideles. Les rois de Caſtille & de Portugal firent publier la croiſade dans leurs états. Alphonſe roi d'Arragon, pour montrer à tout le monde qu'il s'y diſpoſoit, emploïa l'or qui lui venoit de la Guinée nouvellement découverte par ſon oncle D. Henrique, à frapper des pieces de monnoye qu'il fit nommer Loz cruzados, comme qui diroit les croiſez. Mais voïant dans la ſuite que le roi de Caſtille & les autres princes Chrétiens ne ſe diſpoſoient pas beaucoup à ſatisfaire le pape, il ſuivit leur exemple, y étant aſſez naturellement porté, & tourna ſes armes contre les Maures d'Afrique.

XXXI. Juſtification du pape ſur les plaintes des Allemands.

Pendant que le ſouverain pontife s'emploïoit avec tant de zele, & toutefois ſi peu efficacement à arrêter les progrez des Turcs; les Allemands continuoient à ſe plaindre avec beaucoup d'Amertume. 1. Qu'il les opprimoit en exigeant beaucoup plus d'argent qu'il ne devoit, ſous prétexte de pourvoir aux frais de la

Æn. Sylvius, epiſt. 371.

AN. 1457.

guerre sainte. 2. Que le concordat étoit violé dans les élections des évêques & des abbez, & dans les réserves des bénefices. Le pape chargea Æneas Sylvius de répondre à l'empereur sur ces plaintes, ce qu'il fit. Sa lettre est du trente-uniéme Août.

XXXII. *Æneas Sylvius répond aux plaintes des Allemands.*

Sur le premier article il dit, que le souverain pontife n'a rien exigé ni demandé en son nom, que les annates sont dûës d'un droit fort ancien, qu'il étoit vrai que le pape n'avoit pas refusé l'argent qui lui avoit été donné pour les frais de la guerre contre les Turcs, mais qu'il ne l'avoit point mis dans ses coffres, qu'il ne l'avoit pas emploïé à ses plaisirs, que l'usage qu'il en avoit fait, étoit pour la défense de la foi contre ceux qui la vouloient ruiner : ce qui demandoit des dépenses excessives, soit pour fournir à Scanderberg les secours nécessaires, soit pour l'entretien des nonces & des légats en differens païs, soit pour aider les Grecs & ceux d'Asie à se défendre contre les invasions de Mahomet ; enfin il represente que cette dépense n'a point été inutile ; que le saint pere peut se glorifier en Jesus-Christ d'avoir beaucoup affoibli la puissance du Turc, malgré la lâcheté de presque tous les princes Chrétiens, & rendu ses efforts inutiles dans la Hongrie, lorsque la religion Chrétienne étoit menacée d'une ruine entiere ; que sans les vaisseaux qu'il avoit envoïez à Rhodes, à Cypre, à Mitylene & dans d'autres isles, les Chrétiens n'auroient pû resister aux infideles ; & ce qui est à remarquer, que son légat par sa bonne conduite, & par la force de ses armes, les avoit non-seulement défenduës, mais encore avoit converti un grand nombre d'habitans qui faisoient auparavant

profeſſion du Mahometiſme ; que l'Albanie eût été perduë ſans l'argent qu'on avoit envoïé à Scanderberg. Voilà, dit Enée, l'uſage que le pape a fait de ces grandes ſommes qui ſont le ſujet des plaintes des Allemands. Convenoit-il, de laiſſer le Turc fouler aux pieds le nom Chrétien ; & le ſaint pere n'y pouvant ſuffire ſeul, tous les autres n'étoient-ils pas obligez d'y contribuer & d'y fournir à la défenſe de la cauſe commune ?

AN. 1457.

Æn. Sylvius, epiſt. 371. S. Antonin tit. 22. cap. 14. in fine.

Boſius, tom. 2. lib. 7.

Quant au ſecond chef de plaintes, que le pape violoit le concordat dans les élections des évêques, Enée répond aux Allemands ; que le ſouverain pontife n'étoit pas obligé par ce concordat de confirmer toutes ſortes d'élections, mais celles-là ſeules qui avoient été faites canoniquement ; qu'il n'en avoit refuſé aucune qui fût canonique ; & que s'il y avoit eu quelques évêques de recuſez, c'étoit, ou parce qu'ils n'avoient pas été élûs dans les formes, ou parce qu'ils n'étoient pas des ſujets qui convinſſent aux égliſes auſquelles on les avoit nommez. Que pour ce qui regarde les réſerves & les proviſions des autres bénefices, le pape ne ſçait pas qu'il s'y ſoit rien paſſé contre le concordat ; que quoique ſon autorité fût très-libre, toutefois à cauſe de ſon amour pour la paix, de l'amitié qu'il porte à l'empereur & à la nation Allemande, il ne ſouffriroit jamais qu'on violât aucun article du concordat ; que quand même il y auroit quelque choſe à réprendre en la maniere dont s'étoit conduit le ſaint ſiége, il ne convenoit ni aux évêques, ni à toute autre perſonne de vouloir uſer d'autorité préferablement au chef de l'égliſe, ou de mépriſer ſes ordres à la deſtruction de

AN. 1457.

la hierarchie eccleſiaſtique, à la confuſion du corps myſtique de Jeſus-Chriſt, & à la perte des ames, qu'il falloit plûtôt avoir recours au ſaint ſiége, lui expoſer ſes griefs, le prier d'appliquer le remede au mal, s'il y en avoit, & que l'égliſe romaine n'auroit pas manqué de déferer aux deſirs de ſes enfans pour ce qui regarde leur ſalut.

XXXIII. Ecrits d'Æneas Sylvius pour la défenſe des droits du ſaint ſiége.

L'on trouve pluſieurs lettres du même pape & d'Æneas Sylvius à differentes perſonnes ſur le même ſujet; & particulierement de ce dernier à Martin Meyer juriſconſulte & chancelier de l'archevêque de Maïence. Ces lettres rapportant en termes exprès les conditions du concordat, font voir qu'on accuſoit ſans raiſon le pape de l'avoir violé: ce qu'Enée expoſe encore plus amplement dans un traité qu'il adreſſa l'année ſuivante au même Meyer, touchant les mœurs de la nation Allemande, & l'autorité du ſaint ſiege, de ſes bienfaits envers les princes tant eccleſiaſtiques que ſeculiers, & de ſa puiſſance. Il tâche d'y refuter les objections que les Allemands tiroient des conciles de Conſtance & de Baſle. Il y parle d'une pragmatique-ſanction établie par quelques princes prelats d'Allemagne contre l'intention de l'empereur, à ce qu'il dit, afin d'abaiſſer l'autorité du ſaint ſiége.

XXXIV. Reproches qu'il fait aux Allemands.

Il reproche à la nation d'avoir reſolu de ne point porter d'argent à Rome, d'en exclure les appellations, d'avoir decidé qu'il falloit renvoïer les élections des prélats aux metropolitains, de reſerver les collations des bénefices aux ordinaires, & de défendre l'exaction des annates. Il s'applique à montrer que c'eſt une ingratitude énorme de la fille envers la mere, ce qui cauſe beaucoup de dommage,

non

AN. 1457.

tion ſeulement au ſaint ſiége, mais à toute la réligion chrétienne, & ce qui ôte la plenitude de puiſſance au ſouverain pontife qu'on veut rendre pauvre & ſans nulle autorité. Les Allemands ne manquerent pas de repliquer. On trouve une réponſe d'un certain Jacques Wimphile pour la défenſe de la nation. Jean évêque de Wirtzbourg fut un des plus oppoſez au pape, il contraignit même les nonces à ſe ſauver & à prendre la fuite, comme le ſouverain pontife s'en plaignit en écrivant à Thierry archevêque de Maïence qui s'interreſſoit beaucoup pour cet évêque.

Ext. tom. 2. rerum German. edit. Freh.

Æn. Sylvius, epiſt. 387.

Quelque zele qu'eût Æneas Sylvius à faire l'apologie du ſaint pere, on ne peut nier cependant qu'il ne ſe gliſsât de grands abus dans l'emploi de l'argent deſtiné à la guerre contre les Turcs. Le roi de Caſtille en réſerva la moitié dont il ſe ſervit dans la guerre contre ceux de Grenade, qu'il contraignit dans cette année à lui payer un Tribut à des conditions honteuſes. Chriſtiern roi de Dannemark en fit autant, & leurra le nonce Marin, ſous prétexte d'emploïer les levées contre les ſchiſmatiques qui étoient aux confins de ſes roïaumes. S. Antonin reproche auſſi à la France d'avoir fait la même choſe dans le beſoin où ſe trouvoit Charles VII. de continuer la guerre contre les Anglois : ce qui n'eſt pas vraiſemblable, puiſque ni Meyer qui n'étoit point du tout favorable à la nation Françoiſe, ni Æneas Sylvius lui-même qui ne lui vouloit pas beaucoup de bien à cauſe des affaires de Naples, n'ont rien dit de cette accuſation. Tout ce qu'on trouve dans ce dernier auteur eſt, que le cardinal d'Avignon équipa vingt-qua-

S. Antonin tit. 22. cap. 18. §. 1

AN 1457.

tre galeres de l'argent levé ſur la France; mais que Jean fils de René roi de Sicile emploïa ces galeres contre Ferdinand roi de Naples. Un autre auteur ajoûte que ce cardinal voulant exiger en France les décimes pour la guerre ſainte, ſuivant l'ancienne valeur des bénefices, & non ſelon la taxe du tems, le roi ne le lui voulut jamais permettre.

Comment. Pii II. lib. 4. in princip.

Aut. anonym. apud Meyer. lib. 16.

XXXV. Le pape travaille à réconcilier l'empereur & le roi de Hongrie.

Cependant on continuoit toujours les levées de ces décimes; & parce qu'il étoit de la derniere importance, pour défendre la Hongrie contre les Turcs, d'appaiſer les anciennes querelles qui ſembloient ſe renouveller entre l'empereur Frederic & Ladiſlas roi de Hongrie & de Bohême; le pape ſe flattant qu'on pourroit aiſément vaincre les Turcs, ſi ces deux princes étoient unis & joignoient leurs armées, en écrivit exprès au cardinal de ſaint Ange ſon légat en Allemagne, afin de s'unir avec Loüis de Bavierre, & de l'engager à être le médiateur de cette réconciliation; & le chargea en même tems de donner de la part de ſa ſainteté la bénediction au mariage que le même Ladiſlas devoit contracter à Prague avec Magdelaine fille de France, & pour lequel ce roi avoit déja envoïé une célebre ambaſſade en France, afin d'y aller prendre la princeſſe ſon épouſe. Le roi Charles VII. reçut les ambaſſadeurs de Ladiſlas à Tours, & leur fit des honneurs extraordinaires. Le jeune prince de ſon côté, âgé ſeulement de dix-huit ans, & l'un des plus accomplis, qu'il y eut alors en Europe, partit, de Vienne & arriva à Prague pour y faire les préparatifs de ſes nôces, qui toutefois ne furent pas accomplies.

Æneas Sylvius, epiſt. 282.

Id. ep. 229. & 239.

XXXVI. Le roi de Hon-

Il étoit ſur le point de faire ſon entrée dans cette

capitale, lorſque Rocqueſane, qui faiſoit les fonctions d'archevêque ſans en avoir obtenu les bulles, vint au-devant de lui avec un grand nombre de Huſſites qui l'eſcortoient, pour féliciter ſa majeſté ſur ſon heureux retour dans ſon roïaume. Ladiſlas qui haïſſoit les héretiques, reçut l'archevêque avec un air très-froid, & qui lui fit aſſez connoître qu'il lui étoit déſagréable. Peut-être même que ſans Pogebrac qui gouvernoit ce roïaume en ſouverain, & avec lequel Ladiſlas avoit interêt de ſe menager, ce jeune prince n'eût pas ſeulement regardé l'archevêque : au lieu qu'il reçut avec bonté & d'un air affable les prêtres catholiques, & qu'il ne put s'empêcher de dire en les voïant: Voici les miniſtres du Dieu que je ſers, je les reconnois pour être à lui. Roqueſane témoin de cette réception avec ſes Huſſites, diſſimuloit à peine le chagrin qu'il en concevoit, & il en auguroit dès-lors qu'on ne ſeroit aimé du prince qu'autant qu'on ſeroit attaché à la religion orthodoxe, & à la créance de ſes ayeuls.

AN. 1457.

grie va à Prague pour épouſer Magdelaine de France.

Æneas Sylv. hiſt. Bohem. cap. 69.

Monſtrilet vol. 3.
Bonfin. l. 3. dec. 8.

C'étoit en effet le deſſein de Ladiſlas, & pour y réüſſir il prit avec le même légat les meſures & les plus prudentes & les plus chrétiennes qu'on avoit lieu d'attendre de leur ſageſſe & de leur religion. Mais la mort du jeune roi interrompit ces grands projets. Ce prince fut empoiſonné & mourut ſur la fin de Novembre, n'étant âgé que de dix-huit ans. On l'enterra dans le chœur de l'égliſe métropolitaine de Prague dans le tombeau de l'empereur Charles IV. ſon biſayeul. Cette mort fut imputée aux deux chefs de la faction des Huſſites, ou à chacun en particulier : à Rocqueſane dans la vûë d'affermir ſa

XXXVII. Mort du jeune Ladiſlas roi de Hongrie & de Bohême.

Bonfin. l. 3. dec. 8.
Æn. Sylv. hiſt. Bohem. cap. 69. 70. & 71.

Michou. l. 4. cap. 67.

Æneas de morib. & cond. Germ.

AN. 1457.

secte, à Bogebrac dans le dessein d'établir sa puissance. Ils prévoïoient l'un & l'autre qu'ils ne pourroient en venir à bout pendant le regne d'un prince qui avoit toutes les qualitez nécessaires pour devenir un grand roi, & qui faisoit déja paroître des dispositions si peu favorables à leurs sentimens. Cette fâcheuse nouvelle arriva en France lorsque la princesse se disposoit à partir pour la Bohême. Les ambassadeurs consternez de même que toute la cour, prirent congé du roi de France, & passerent par Paris, où ils furent reçus le huit Janvier de l'année suivante par les comtes d'Eu & d'Armagnac. Ils y assisterent à un service solemnel que le roi fit faire dans l'église de Notre-Dame pour le prince défunt, & continuerent leur chemin. Les autres ambassadeurs qu'on avoit envoïez en Allemagne pour disposer l'empereur à recevoir les propositions de paix, & pour concerner le projet d'une croisade avec le pape Callixte, furent obligez d'attendre de nouveaux ordres pour prendre d'autres mesures. Sponde qui croit que Ladislas avoit emmené à Vienne Matthias fils d'Huniade, ajoûte que le même jour que le roi d'Hongrie mourut, ce même Matthias fut conduit de Vienne à Prague, & confié à la garde de Pogebrac gouverneur du roïaume de Bohême, qui le retint toujours en prison jusqu'au tems de son élection, qui arriva bien-tôt après.

Spond. contin. ad hunc ann. 1457. n. 10.

XXXVIII. Mort de Jean, cousin du roi de Portugal.

Jean, cousin germain du roi de Portugal, & neveu du cardinal Jacques, mourut aussi cette année. On prétend qu'il fut empoisonné par la nourrice d'Hélene reine de Chypre. Cette princesse, après la mort de son mari, avoit épousé Loüis fils du duc de Savoye. Quelques auteurs ont écrit que le pape avoit

deſſein de marier avec elle Pierre de Borgia ſon neveu, qui étoit gouverneur du patrimonie de ſaint Pierre, emploi dont il s'acquita fort mal, & que dans le deſſein de le voir un jour roi de Chypre, il avoit envoyé dans cette Iſle un religieux Auguſtin pour négocier cette alliance; en quoi il ne réuſſit pas. L'ambition du ſaint pere pour l'avancement de ſes parens, étoit ſi peu convenable à ſon âge & à ſa dignité, qu'elle lui fit perdre l'eſtime d'un chacun. AN. 1457.

XXXIX. Mort de François Foſcaro ancien doge de Veniſe.

La république de Veniſe fit auſſi dans le même tems une perte conſiderable dans la perſonne de François Foſcaro qui avoit été élû doge en 1423. après Thomas Mocenigo. Pendant ſon gouvernement qui fut de trente-cinq ans, & qui lui fit beaucoup d'honneur, il battit pluſieurs fois Philippe duc de Milan, prit ſur lui les villes de Breſſe & de Bergame, & fit beaucoup d'augmentation au domaine de la république, tant ſur mer, que ſur terre. Ce vénerable vieillard âgé de près de quatre-vingt dix ans, ne laiſſoit pas de joüir d'une ſanté aſſez forte pour gouverner l'état avec application. Cependant la république, par une ingratitude ſans exemple, le dépoſa ſous prétexte que ſon grand âge le rendoit inutile à la république. François ne put ſupporter une vie privée, le chagrin le ſaiſit, & il mourut peu de tems après plein d'indignation contre ſa patrie. Son fils aîné fut auſſi perſecute: on l'accuſa d'avoir tramé contre l'état, & il fut exilé; mais ſoit qu'on reconnût ſon innocence, ſoit à force de ſollicitations, il fut bien-tôt rappellé. A peine fut-il de retour qu'on l'accuſa de nouveau, il fut mis à la queſtion; mais n'aïant rien avoüé, on le bannit dans le Peloponnéſe.

Æn. Sylvius, Europ. cap. 50.

AN. 1457.

où il finit malheureuſement ſes jours. Le gendre de Foſcaro gouverneur de l'iſle de Créte pour la république, fut révoqué & condamné à une forte amende avec la peine d'exil. Un autre de ſes fils nommé Pierre ſe retira à Rome, où il fut nommé à l'évêché de Padouë, & fait enſuite cardinal en ſecret par Paul V.

XL. Défaite des Turcs par Scanderberg, & le cardinal d'Aquilée.

Æn. Sylv. epiſt. 282. idem. Aſia cap. 74.

La Hongrie fut enfin délivrée des ravages des Turcs qui s'étoient rendus formidables dans ce roïaume. Scanderberg les battit en Albanie, & le cardinal d'Aquilée les traitta de même à Rhodes, & ſur la mer Egée. Æneas Sylvius qui rapporte cette derniere défaite, parle du courage héroïque d'une fille de Leſbos, qui voïant que les Turcs avoient fait bréche à un des principaux bourgs de cette iſle qu'ils aſſiégeoient, & que dans cette extrémité les Chrétiens étoient ſur le point de s'enfuir, elle les encouragea par ſon exemple; elle ſe jetta ſur les infideles, armée comme un homme, & en tua quelques-uns avec tant de valeur, que les autres la ſuivirent, défirent un grand nombre des ennemis, & les contraignirent de ſe retirer, Les Turcs n'en furent pas quittes pour cet échec, ils furent auſſi rudement traitez par le roi de Perſe. Ce prince que Chalcondyle appelle Caſanne le long, d'autres Uſon-Caſſan, Zuchazaunes ſelon Phranzes, aïant eu pour ſon partage la Cappadoce & l'Armenie, ſe rendit auſſi maître de la Perſe, d'où il chaſſa les Tartares, & épouſa la fille de l'empereur de Trebiſonde, quoiqu'il fût Mahometan. Dans le deſſein d'augmenter ſes états par la conquête de la Syrie & de l'Egypte, il entreprit, à la ſollicitation du pape & des Venitiens, la guerre contre

XLI. Le roi de Perſe fait la guerre aux Turcs.

Spond. ad ann. 1457. n. 16.

les Turcs qu'il défit en deux combats. Enée & Platine nous apprennent qu'il envoïa ſes ambaſſadeurs au pape Callixte, & lui écrivit que c'étoit par les prieres qu'il avoit remporté deux ſignalées victoires, & qu'il ſe ſouviendroit toute ſa vie de ce bienfait qu'il avoit plûtôt reçu de la main de Dieu, que de la part des hommes. Mais ce fut Pie III. ſucceſſeur de Callixte, qui reçut ſes ambaſſadeurs : ce qui prouve qu'ils furent envoïez avant que ce prince eut été défait par les Turcs dans une troiſieme bataille en 1461.

AN. 1457.

Æn. Sylv. ut ſuprà.
Platina in Callixto III.

On tint cette année un concile à Avignon par les ſoins de Pierre cardinal de Foix, archevêque d'Arles & légat d'Avignon. Il étoit aſſiſté du cardinal Alain, de Robert archevêque d'Aix, de Pierre évêque d'Apt, de Georges de Senez, Gaucher de Gap, Nicolas de Marſeille, Pierre de Digne, Pierre de Glandeve, Palamede de Cavaillon, Ponce de Vaiſon, Jean de Riez, Eſtienne de Saint Paul-Trois-Châteaux, Michel de Carpentras, & Jean d'Orange. Le cardinal de Foix étoit François de l'Ordre des freres Mineurs, & avoit été promû à cette dignité par le pape Martin V. Il avoit aſſiſté au concile de Conſtance. Son but principal, en aſſemblant celui d'Avignon, fut de confirmer le decret du concile de Baſle touchant la Conception de la Sainte Vierge. On y défend étroitement à toutes ſortes de perſonnes, ſous peine d'excommunication, de prêcher le contraire, ou d'en diſputer en public ; & on enjoint aux curez de publier ce decret & de l'annoncer à tous les fideles, afin qu'aucun ne le puiſſe ignorer. Ce concile fut tenu dans la cathédrale d'Avignon le ſeptiéme de

XLII. Concile tenu à Avignon par le cardinal de Foix.

Collect. concil. 6. Labbe. tom. 13. pag. 1403.

AN. 1457.

Septembre de cette année, la troiſiéme du pontificat de Callixte; & le manuſcrit ſe voit dans la bibliothéque de l'évêché de Vaiſon, ſuivant le pere Labbe.

XLIII. Réconciliation du roi de France avec le dauphin.

En France depuis la retraite du dauphin, le roi s'étoit aſſuré de toutes les places du Dauphiné, avoit renforcé les villes frontieres du duc de Bourgogne, défendu à tous les habitans de ces quartiers-là d'avoir aucun commerce avec ſon fils, & de le recevoir en aucune maniere ſans ſa permiſſion. Ces démarches intriguerent fort le duc de Bourgogne, qui craignoit que le roi ne voulût faire élever ſon fils dans ſes états; ce qu'il n'auroit jamais ſouffert. C'eſt ce qui lui fit prendre le parti de travailler à la réconciliation du pere & du fils. Il envoïa pour ce ſujet à la cour de France Jean de Croy & Simon de Lalain, qui après avoir juſtifié la conduite du duc de Bourgogne à l'égard du dauphin, & loüé beaucoup la bonté du roi pour recevoir ſon fils en grace, lui repreſenterent le deſſein que le dauphin méditoit d'aller en Hongrie contre les Turcs, & demanderent les troupes & l'argent néceſſaires pour ce voïage. Le roi leur répondit qu'il avoit approuvé la conduite du duc de Bourgogne, qu'il étoit prêt à recevoir ſon fils, quand il voudroit rentrer dans ſon devoir, pourvû qu'il n'eût pas certaines perſonnes à ſon ſervice; qu'enfin pour ce qui concerne le voïage de Hongrie, la ſituation des affaires du roïaume ne permettoit pas que la dauphin le fit, attendu que les Anglois ennemis du roïaume, profiteroient de l'abſence de la nobleſſe & des troupes qui devroient accompagner ſon fils, à qui il convenoit de faire ce voïage avec un équipage & une ſuite proportionée à ſa qualité d'héritier préſomptif de

Jean Chartier, hiſt. de Charles VII. pag. 288. & ſuiv.

de la couronne. Cette réponſe du roi ſi bien fondée ne laiſſa pas de déconcerter le dauphin, qui auſſitôt prit la réſolution de demeurer dans le Pays-bas, & de fair venir de Savoye ſon épouſe qu'il n'avoit point encore vûë. C'étoit Charlotte de Savoye, qui arriva en effet. Le mariage fut conſommé; & trois ans après ils eurent un fils qui mourut fort jeune. Le Dauphin ne fut pas long-tems en Brabant ſans mettre la diviſion entre le duc de Bourgogne & ſon fils, ayant gagné les ſeigneurs de la maiſon de Croy, qui gouvernoient le pere, & les ſoûtenant contre le fils qui ne les pouvoit ſouffrir. AN. 1457.

XLIV. Richard duc d'Yorckgouverne abſolument l'Angleterre. *Polid. Virg. hiſt. Angl. ad hunc an.*

En Angleterre, Richard duc d'Yorck, après la défaite de l'armée royale, tenoit toujours le roi en tutelle, & gouvernoit abſolument l'état. Il obligea Henri de convoquer un Parlement à Londres. On parut d'abord y ménager le roi en rejettant toutes les malverſations du gouvernement ſur les miniſtres; mais bien-tôt après on déclara le prince incapable de gouverner, & on lui donna des tuteurs. Le duc d'Yorck en fit nommer trois, dont il fut le premier avec la qualité de protecteur du royaume. Le ſecond fut le comte de Saliſberi avec la charge de chancelier d'Angleterre. Et le troiſiéme fut le comte de Warvick qui eut le gouvernement de Calais alors le plus riche & le plus beau du royaume. Toutes les créatures du duc d'Yorck furent avancées à proportion du rang qu'elles tenoient auprès de lui. Ainſi ſans courir les riſques de la guerre, ce prince s'ouvroit inſenſiblement le chemin au trône, & n'avoit plus qu'un pas à faire pour jouir de tout. Mais il attendoit que la voye publique l'excitât à faire cette

AN. 1458.

démarche, voulant avoir avec la couronne, la gloire d'être contraint à la prendre.

Mais la reine qui avoit autant de prudence & de fermeté, que le roi ſon époux avoit d'indolence & de moleſſe, réſolut de s'y oppoſer. Elle s'étoit fait un parti conſiderable de concert avec Henri nouveau duc de Sommerſet, le duc de Buckingham & d'autres: & le ſecret avoit été ſi inviolablement gardé, que Richard n'en fut inſtruit que quand le roi ayant convoqué à Granvick un parlement choiſi par la reine, on y déclara que le prince n'avoit pas beſoin de protecteur, qu'on déchargeoit le duc d'Yorck du ſoin de gouverner l'état, & qu'on remettroit inceſſamment le grand ſceau entre les mains du roi, qui le confieroit à celui de ſes ſujets qu'il jugeroit le plus capable. Ce coup étourdit le duc, mais il fallut plier; & prévoyant le danger qui le menaçoit, il ſe retira de la cour avec les comtes de Saliſberi & de Warvick. Par cette retraite le roi recouvra ſon autorité, mais ce ne fut pas pour long-tems: car au lieu de pourſuivre le duc & les deux comtes, juſqu'à ce qu'il ſe fût défait de ces trois rebelles, comme s'il eût obtenu un grand avantage, en les obligeant de quitter la cour, il retourna à ſa premiere indolence, d'où les conſeils rigoureux de la reine & de ſes principaux miniſtres ne pûrent jamais le retirer.

XLV. Ce duc ſe retire de la cour.

XLVI. Differend touchant la ſucceſſion des royaumes de Hongrie & de Bohême.

Après la mort du jeune Ladiſlas roi de Hongrie & de Bohême, ces deux royaumes devinrent l'objet de l'ambition d'un grand nombre de prétendans. L'Autriche fut long-tems diſputée par l'empereur Frederic, par ſon frere Albert IV. ſurnommé le débonnaire, & par Sigiſmond comte de Tirol leur couſin ger-

main. Mais ce dernier s'étant relâché de ſon droit ou prétendu ou réel, les deux freres demeurerent encore quelque tems aux priſes, juſqu'à ce qu'après beaucoup d'évenemens dont nous ne toucherons ici que les plus conſiderables, ils ſe reconcilierent enfin par un traité fait à Fribourg.

AN 1458. *Naucler. vol 3. general. 49. p. 481.*

La Hongrie avoit auſſi pluſieurs concurrens, mais la mémoire des ſervices qu'Huniade avoit rendus, réünit preſque tous les ſuffrages en faveur de Matthias ſon fils. Ce prince étoit priſonnier en Bohême; mais Michel Zilagius ſon oncle voyant que les eſprits étoient déja diſpoſez en ſa faveur, ſçut les ménager adroitement; & tant par ſon induſtrie que par ſes intrigues, il fit ſi bien, que Matthias fut proclamé hautement roi de Hongrie.

XLVII. Matthias fils d'Huniade élu roi de Hongrie.

Le cardinal de ſaint Ange qui étoit légat en Bohême auprès de Ladiſlas, ne s'attacha pas ſeulement à faire valoir les mérites du pere pour l'établiſſement du fils, mais il étendit encore ſon zéle à ſe rendre ſolliciteur de ſon élargiſſement, auprès de Pogebrac, qui fut charmé de trouver une occaſion dans laquelle il pût donner des marques de ſa generoſité, à condition toutefois que Matthias épouſeroit ſa fille. L'affaire réüſſit ſelon ſes projets, & Matthias fut élû roi de Hongrie, Pogebrac eut encore pour ſa recompenſe ſoixante mille écus d'or.

Æn. Sylv. epiſt. 523. Bonif. 3. Dec. 9.

XLVIII. L'empereur Frederic prétend au royaume de Bohême.

L'empereur Fréderic prétendant qu'il lui appartenoit de diſpoſer de la couronne de Bohême, parce que Ladiſlas avoit négligé d'en rendre hommage avec les cerémonies ordinaires, la deſtinoit déja pour lui, ou pour quelqu'un des ſiens. Caſimir beau-frere de Ladiſlas faiſoit valoir la raiſon en quelque ma-

AN 1458.

niere apparente d'avoir épouſé la ſœur du dernier roi de Bohême; & par cette même raiſon Guillaume duc de Saxe qui avoit épouſé l'aînée, prétendoit avoir la préference. Albert & Sigiſmond ducs d'Autriche ſe fondoient ſur l'ancienneté de l'alliance depuis long-tems contractée entre les maiſons d'Autriche & de Bohême, touchant leur ſucceſſion réciproque faute de mâles. Pogebrac de ſon côté faiſoit valoir ſon droit qui conſiſtoit en ce que depuis long-tems il gouvernoit le royaume, & que d'ailleurs il n'étoit point étranger : & quoique cette raiſon ne fût pas d'un grand poids, les états néanmoins y eurent beaucoup d'égard, parce que Rocqueſane, qui étoit comme le moteur de cette élection, n'ignoroit pas que le prétendant n'étoit point ennemi de ſa ſecte; & cette conſideration prévalut ſur toutes les autres.

XLIX.
Pogebrac élû roi de Bohême.

Pogebrac fut proclamé roi de Bohême le cinquiéme de Mars 1458. & ſacré par deux évêques Hongrois le jour de l'Aſcenſion : & quoiqu'il fût ſecretement imbu des erreurs de Jean Hus, il ne laiſſa pas de ménager le pape, & de déclarer le jour de ſon couronnement, qu'il ſe ſoumettoit à ſon autorité ſpirituelle touchant la foi de l'égliſe.

Cochlée hiſt. Huſſit. lib. 12. Dubrav. lib. 30. Papienſ. lib. 6.

Son élection ſe fit ſans preſque aucune oppoſition. La pluralité des voix fut pour lui. Ceux des Catholiques qui craignans que ce nouveau roi n'abolît la veritable religion, lui avoient refuſé leurs ſuffrages, ſe tromperent néanmoins, parce que Pogebrac étoit perſuadé qu'il ne pouvoit regner en paix qu'en ſe reconciliant avec l'égliſe. Il eſt vrai qu'il ne laiſſa pas de pourſuivre les rebelles; mais il ne les eut pas plutôt ſoumis, que pour témoigner un plus grand

desir de rentrer dans la communion de l'église, il extermina les Thaborites par cet artifice. Leur division avec les Orphelins avoit cessé par la défaite de leur armée : mais la réunion de ces deux sectes n'avoit point empêché que les Hussites ne se séparassent les uns des autres une seconde fois. Ceux qui n'avoient pas voulu se retrancher à la communion sous les deux especes, se trouvant les plus forts, s'étoient saisis par adresse de la ville de Thabor, où ils professoient en toute liberté les quarante-cinq articles de leur créance, lorsque Pogebrac désesperant de les réduire, s'en défit par ce moyen.

AN. 1458. L. Il extermine les Thaborites.

Il gagna Roquesane, qui feignant d'être encore de leur parti, leur persuada de se soumettre sans appel à ce qui seroit résolu dans l'assemblée générale des Hussites, & d'y envoyer leurs députez. Ils y furent condamnez, & sur le refus qu'ils firent de se soumettre, Pogebrac marcha contre eux avec toutes ses forces. Il les assiegea dans Thabor, où ils se défendirent avec beaucoup de valeur & d'opiniâtreté. Mais après un an de résistance, ils furent emportez d'assaut, & tuez avec tant d'exactitude, qu'il n'en resta pas un seul. Pogebrac ne voulut pas même conserver la ville de Thabor qu'ils avoient si régulierement fortifiée, de peur qu'il ne restât quelques marques de rebellion dans un royaume où il prétendoit jouir désormais d'un profond repos ; il fit mettre le feu, & ordonna qu'on démolit les remparts jusqu'aux fondemens.

LI. Il détruit la ville de Thabor & y met le feu.

Alphonse roi de Portugal s'embarqua cette année avec son frere, dom Fernand de Villo son oncle, dom Henrique grand-maître de l'ordre de Christ,

LII. Le roi de Portugal fait la guerre aux Maures en Afrique.

AN. 1458.

& l'élite de la nobleſſe de ſon royaume : il fit voile en Afrique, & alla moüiller devant Alacer-Seguer ou Alcaçar à ſix lieuës de Ceuta. Il mit pied à tetre nonobſtant la vigoureuſe réſiſtance des Maures qui bordoient le rivage. Il attaqua auſſi-tôt la place, & l'emporta dès le premier aſſaut. Le mercredi dix-huitiéme Octobre, fête de ſaint Luc, il y fit ſon entrée & y ayant laiſſé pour gouverneur Edoüard de Menezès fils naturel de D. Pedre de Menezès comte de Valence, il alla à Ceuta. A peine fut-il parti que le roi de Fez inveſtit Alacer-Seguer avec trente mille chevaux & une très-nombreuſe infanterie; il fit battre en même tems la place avec plus de cinquante piéces d'artillerie, dont il y en avoit qui portoient juſqu'à quatre cens livres de bale. Les aſſiégez ſe défendirent avec une valeur extraordinaire, les vivres leur ayant manqué, ils tuerent leurs chevaux pour leur ſervir de nourriture à la réſerve de trente, avec leſquels trente Portugais commandez par D. Henrique de Menezès fils du gouverneur, firent une ſortie, nettoyerent la tranchée, encloüerent le canon, & firent des actions dignes d'une éternelle mémoire. Martin de Tavora ſauva la vie à Gonſalo Vas-Continho ſon plus grand ennemi, ſans vouloir toutefois ſe reconcilier avec lui. Les Maures après avoir continué le ſiege tout le reſte de l'année, voyant que les Portugais ne marquoient aucune envie de capituler, prirent le parti de ſe retirer après avoir perdu plus de cent mille hommes, & abandonnerent aux aſſiégez une partie de leurs canons & de leur bagage.

Mariana hiſt. Hiſp. lib. 22.

LIII. Alphonſe d'Arragon aſſiege

L'autre Alphonſe roi d'Arragon & de Naples fut encore plus malheureux devant Genes, que n'avoit

été le roi de Fez devant Alacer-Seguer. Il assiégea cette superbe ville par mer & par terre. Bernard de Villa-Major son amiral s'étoit avancé jusqu'à Porto-Fino avec vingt-navires & dix galeasses. Il lui donna ordre de venir bloquer le port de Genes, pendant que Palerme Napolitain s'approchoit avec l'armée de terre. Il ferma si bien les avenuës de tous côtez, qu'il réduisit la ville à la derniere extremité, & l'auroit infailliblement obligé de se rendre, si une fiévre maligne n'eût réduit Alphonse au tombeau le vingt-septiéme de Juin 1458. lorsqu'il étoit encore à Naples. Ce prince fut vaillant, assez dévot, liberal & protecteur des gens de lettres. Il étoit sçavant, & entendoit assez bien la théologie. Il fit du bien à Barthelemi de Factio qui a écrit l'histoire de son tems, à George de Trebizonde, à Laurens Valle, & à Antoine Panorme Boulonnois, tous illustres par leur profonde érudition. Il étoit âgé de soixante-six ans lorsqu'il mourut; & dom Juan son frere lui succeda aux royaumes d'Arragon & de Sicile, parce qu'Alphonse n'avoit point d'enfans. Ce dom Juan étoit déja roi de Navarre.

AN. 1458. Genes & meurt à Naples.

Naucler. vol. 3. gener. 49.

Blondus. Summont. Colinutio. Surita. Fazel. Spon.

Alphonse avant sa mort avoit disposé du royaume de Naples en faveur de Ferdinand son fils naturel, auquel il recommanda trois choses en mourant. La premiere, de chasser les Arragonois & les Catalans, comme fort haïs dans le pays, s'il vouloit regner en paix. La seconde, d'ôter les taxes & les impôts. La troisiéme, de conserver la paix avec l'église, les communautez & les seigneurs d'Italie. Le pape Callixte qui avoit toujours eu beaucoup d'aversion, quoi qu'en secret contre Alphonse, n'osant le té-

LIV. Ferdinand fils naturel d'Alphonse est roi de Naples.

S. Antonin tit. 22. cap. 16. §. 1.

AN. 1458.

moigner ouvertement, parce qu'il craignoit sa puissance, fit éclater aussi-tôt après sa mort sa haine contre Ferdinand. A peine son pere eut-il les yeux fermez, qu'il confera tous les évêchez que le défunt lui avoit empêché de donner, & déclara le royaume de Naples vacant. En consequence il refusa l'investiture à Ferdinand, prétendant qu'Alphonse étant décedé sans enfans légitimes, le royaume de Naples comme fief du saint siége, étoit dévolu à l'église. Il défendit donc à Ferdinand de prendre la qualité de roi de Naples, sous peine d'excommunication, & avertit les princes & les villes sous les mêmes peines de ne lui point obéïr. Il tâcha secretement de faire revolter ses sujets contre lui, publiant par ses lettres qu'il étoit fils supposé d'Alphonse, & non pas son veritable enfant. Quelques historiens ont avancé que le dessein du pape étoit de faire Borgia fils de sa sœur, roi de Naples, après l'avoir déja créé duc de Spolete, quoiqu'il fût adonné à beaucoup de vices. Cette conduite du saint pere ne servit qu'à irriter Ferdinand, qui se disposa à lever une armée pour venir à Rome, dans le dessein d'appeller du souverain pontife au concile. Il publia par tout qu'il respectoit la dignité de Callixte & non pas sa personne; qu'il tenoit de Dieu son royaume de Naples par le bienfait de son pere, par la concession des papes Eugene & Nicolas, & par le consentement des seigneurs, des villes & des peuples; que les raisons de Callixte, pour s'emparer de ses états, étoient frivoles; qu'il ne craignoit ni ses menaces, ni ses armes, ni ses censures. Cependant avant que d'en venir à ces extrémitez, il essaya par ses lettres & par ses

Comment. Pii II. lib. 2.

Surita lib. 16. cap. 38. & seq.

ſes ambaſſadeurs d'adoucir l'eſprit aigri de Callixte, ſans en pouvoir venir à bout.

AN. 1458.
LV.
Conteſtation entre pluſieurs princes pour le roïaume de Naples.

Ferdinand eut encore d'autres ennemis qui travaillerent à faire tomber le roïaume de Naples en d'autres mains. Quelques-uns agiſſoient pour Charles prince de Viane, héritier du roïaume de Navarre, comme fils légitime du frere d'Alphonſe, qui faute de puiſſance plûtôt que de bonne volonté, ſe retira de Naples pour ne donner aucun ſoupçon, & pour attendre quel ſeroit l'évenement de tous ces troubles. D'autre prétendoient que ce roïaume appartenoit à dom Juan roi d'Arragon, & frere d'Alphonſe, qui s'en mit fort peu en peine, étant aſſez bien partagé, & ſe contentant des états d'Eſpagne qui lui étoient plus aſſurez. Jean d'Anjou fils de René competiteur d'Alphonſe, faiſoit auſſi valoir ſes droits. Charles VII. roi de France l'avoit envoïé à Genes, après que les Genois s'étoient mis ſous la protection de la France, pour s'oppoſer aux vexations d'Alphonſe. Ce prince ſe comporta d'abord avec aſſez de valeur & de prudence, s'étant rendu maître d'une bonne partie du roïaume de Naples; mais la fin fut malheureuſe, parce qu'il fut entierement chaſſé de toute l'Italie ſix ans après ſon arrivée.

LVI.
Mort du pape Callixte III.

La mort de Callixte délivra Ferdinand de beaucoup d'inquiétudes, & il reſta paiſible poſſeſſeur de la couronne. Ce pape mourut à Rome le ſixiéme du mois d'Août de cette année, âgé de quatre-vingt ans, après avoir occupé le ſaint ſiége trois ans & quatre mois moins trois jours. Sa maladie avoit duré quarante jours. Jean-Antoine Campanus Italien & évêque de Texamo dans l'Abruzze fit ſon oraiſon fu-

AN. 1458.

nébre qu'on trouve parmi ſes ouvrages. Il avoit été ſecretaire de ce pape, qui laiſſa en mourant cinquante mille écus d'or, ſelon Platine, quoique ſaint Antonin faſſe monter la ſomme juſqu'à cent cinquante mille. Les cardinaux voïant que le ſouverain pontife alloit bien-tôt expirer, tirerent le château Saint-Ange des mains des Catalans, moïennant quelques milliers d'écus; & les Romains maltraiterent fort ceux de cette nation qui s'étoient comportez durant la vie du pape avec beaucoup de violence. Pierre neveu de ſa ſainteté ſe retira dans la vieille ville, craignant les Urſins: mais il mourut peu de tems après.

Platina in vita Callixti III. Antonin. tit. 22. cap. 26. §. 1. Ciacon. in Callixt.

LVII. Les cardinaux entrent au conclave pour élire un pape.

Les funérailles de Callixte étant faites dans l'égliſe de ſaint Pierre, & ſon corps poſé dans un tombeau de marbre, les cardinaux qui étoient à Rome au nombre de vingt-un, entrerent dans le conclave dix jours après les obſéques, ſelon la coutume.

Platina in Callixt. III. Comm. Pii II. lib. 1.

On tint ce conclave dans le palais de ſaint Pierre, où l'on avoit préparé deux ſalles & deux chapelles. Dans la plus grande des ſalles on avoit conſtruit des cellules pour le logement des cardinaux. L'aſſemblée ſe tint dans la plus petite qu'on appelloit la chapelle de ſaint Nicolas, le reſte des appartemens étant demeuré commun pour la promenade des conclaviſtes. On ne fit rien la premiere journée: la ſeconde fut emploïée à regler certains articles qui devoient être obſervez par le nouveau pape qui ſeroit élû; & tous les cardinaux firent ſerment de s'y conformer. Dans le troiſieme jour on alla aux ſcrutins, après la meſſe du Saint-Eſprit. Les cardinaux de Boulogne & de Sienne (ce dernier étoit Æneas Sylvius) furent ceux qui eurent le plus grand nombre de voix. Tous les

AN. 1548.

autres n'en eurent pas plus de trois. Guillaume cardinal de Roüen n'en eut aucune, soit qu'il ne fût pas aimé, soit qu'on ne le jugeât pas capable de bien gouverner l'église.

Quoique les cardinaux ayent coûtume de conferer ensemble après les scrutins pour voir si quelqu'un veut changer de sentiment, ce qu'on appelle aller à l'*accessit*, on n'en usa pas ainsi ce jour-là : ce qui donna beaucoup de chagrin à ceux qui croyoient avoir le plus de part à l'élection. Après le dîné on fit des conventicules où les plus puissans briguerent des voix pour leurs amis, & employerent les prieres, les promesses, & même les menaces. Enfin les cardinaux agissoient avec tant de chaleur, qu'ils ne se donnoient aucun repos. Le cardinal de Roüen qui craignoit celui de Sienne plus que les autres, disoit à chacun en particulier : " A quoi pensez-vous de " vouloir élever au souverain pontificat Enée Piccolomini ? Ne voyez-vous pas qu'il est pauvre, & " goutteux? Sa santé pourra-t'elle supporter les poids " de cette charge ? Que sçavons-nous si l'inclination " qu'il a pour l'Allemagne, d'où il n'est revenu que " depuis peu de jours, ne l'obligera point d'y transferer le siége de saint Pierre ? Peut-on dire que " cet homme ait la moindre teinture des belles lettres & du droit canon ? Un poëte comme lui est-" il propre à gouverner l'église ? Il voudra la regir " suivant la loi des gentils. Voudriez-vous donner aussi vôtre voix au cardinal de Boulogne qui " n'a pas assez d'esprit pour gouverner sa propre " église, & qui manque de la docilité nécessaire pour " suivre un bon conseil ? "

LVIII. Le cardinal de Roüen se déclare contre Æneas Sylvius.

AN. 1458.

Ce cardinal avoit attiré dans son parti celui d'Avignon, homme entreprenant & intereſſé, qui agiſſoit fortement en ſa faveur, tant parce qu'il étoit François, que parce qu'il eſperoit gagner par cette élection, l'archevêché de Roüen, le palais que ce cardinal avoit à Rome, & la charge de vice-chancelier qu'il poſſedoit. Il avoit auſſi mis de ſon côté les cardinaux de Genes & de ſaint Sixte, qui tous deux avoient été de l'égliſe Grecque. Proſper Colonne, les cardinaux de Pavie, de Boulogne, des Urſins & de ſaint Anaſtaſe ne s'étoient pas encore déclarez. Ainſi il étoit aſſûré d'onze voix, & il étoit à préſumer qu'il s'en joindroit quelqu'autre pour faire la douzieme. La veille du ſcrutin le cardinal de Boulogne alla trouver Enée Piccolomini à minuit, & lui dit : "Sçavez-vous que le cardinal de Roüen va être „ pape ? Sa brigue eſt faite, il n'attend plus que le „ jour du ſcrutin ; je vous conſeille de vous lever „ promptement. & de l'aller trouver pour lui offrir „ vôtre voix, de peur qu'il ne conſerve quelque reſ„ ſentiment de ce que vous avez été ſon concur„ rent. Pour moi je veux éviter le malheur qui m'ar„ riva au dernier conclave. Callixte III. ne m'a ja„ mais été favorable ; je vous donne aujourd'hui le „ même conſeil que je veux ſuivre."

LIX. On penſe à élire pape le cardinal de Roüen.

Piccolomini lui répondit, qu'il pouvoit faire ce qu'il voudroit, mais que pour lui il ne vouloit pas donner ſon ſuffrage à un homme qu'il trouvoit ſi indigne de ce ſacré caractere. "Dieu me garde, con„ tinua-t'il, de commettre un ſi grand peché ; ſi „ d'autres lui donnent leurs voix, ce ſera à eux à en

LX. Sentiment d'Enée Piccolomini ſur cette élection.

rendre compte : pour moi je n'en veux pas charger ma conſcience. Vous dites qu'il eſt fâcheux de ne point avoir le pape pour ami ; j'en conviens : mais que me fera-t'il ? Il ne me tuera pas pour lui avoir refuſé ma voix ; il ne me fera pas de bien, il ne me donnera ni penſion, ni le plat des cardinaux pauvres, & il m'abandonnera dans ma miſere ; voilà tout ce que j'ai à craindre. La pauvreté n'eſt pas difficile à ſupporter quand on s'y eſt accoûtumé, j'ai vécu pauvre, & je mourrai pauvre ; il ne m'empêchera pas le commerce des muſes qui me ſervent de conſolation dans ma mauvaiſe fortune. Au reſte je ne puis pas croire que Dieu veuille permettre que ſon épouſe bien-aimée ait un chef ſi indigne d'elle, & qu'un homme convaincu de ſimonie devienne ſon vicaire ſur terre : Il ne permettra pas que ce palais qui a été la demeure de tant de ſaints papes, ſerve de logement à un ambitieux qui ne penſe qu'aux honneurs & aux biens temporels. C'eſt Dieu qui donne le pontificat & non pas les hommes : il détruira ces brigues injuſtes ; demain on verra clairement que c'eſt lui qui fait les papes ; ſi vous êtes veritablement chrétien, vous ne donnerez pas vôtre voix à un homme ſi indigne de ce rang. "

AN. 1458.

LXI
Il empêche qu'on ne choiſiſſe le cardinal de Roüen.

Ces paroles firent un ſi grand effet ſur l'eſprit du cardinal de Boulogne, qu'il changea auſſi-tôt de ſentiment, & promit de ne point donner ſa voix au cardinal de Roüen. Le lendemain de grand matin Piccolomini alla trouver le vice-chancelier, & lui demanda s'il étoit auſſi engagé dans le parti de l'archevêque de Roüen ; ce cardinal lui répondit qu'il n'a-

AN. 1458

voit pû s'en défendre, parce que sa brigue étoit si forte, qu'il n'y avoit point à douter de son élection, que s'il la traversoit mal à-propos, il ne feroit que s'attirer la haine du nouveau pape, & perdroit la charge de vice-chancelier dont il étoit assûré par écrit, en donnant sa voix au cardinal de Roüen.

„ Vous n'avez gueres de pénétration, lui repartit „ Enée, de vous fier à l'écrit d'un homme qui n'a ni „ foi ni religion: gardez votre promesse, & le car- „ dinal d'Avignon aura la chancellerie qui lui est „ promise aussi-bien qu'à vous, il y a apparence qu'il „ manquera bien plûtôt de parole à un Espagnol, „ qu'à un homme de son pays. Seriez vous assez foû „ pour donner vôtre voix à un jeune homme qui est „ d'une nation ennemie de la vôtre? Si vous n'avez „ aucun égard au bien de l'église & de la chrétienté, „ considerez vôtre interêt particulier, & voyez ce „ que vous avez à craindre sous le pontificat d'un „ pape François."

LXII. Son discours au cardinal de Pavie vice-chancelier.

Le vice-chancelier écouta assez patiemment la remontrance de son ami, sans lui rien repliquer: & Piccolomini voyant que le cardinal de Pavie l'avoit écouté avec beaucoup d'attention, lui dit qu'il connoissoit bien qu'il étoit tellement engagé avec le cardinal de Roüen, qu'il ne pouvoit plus s'en dédire.

„ Il est vrai, lui répondit ce cardinal, que j'ai pro- „ mis de donner ma voix pour n'être pas seul de „ mon parti, étant assûré que l'archevêque de Roüen „ sera pape. Je croyois, reprit Piccolomini, que „ vous aviez un esprit plus solide, vous dégenerez „ des vertus de vos ancêtres; votre oncle Martin „ Brando cardinal de Plaisance, voyant que le pape

AN 1458.

Jean XXIII. avoit passé les Monts, & retourné en " Allemagne, où il avoit voulu transferer le saint " siége sous prétexte du concile assemblé à Con- " stance, usa de tant d'adresse, qu'il le fit revenir en " Italie, en élevant au pontificat le cardinal Colonne " qui prit le nom de Martin V. De sorte que pour " combattre les sentimens de votre oncle qui rame- " na le pape d'Allemagne en Italie, vous voulez d'I- " talie le faire passer en France : vous qui êtes Ita- " lien, vous voulez prendre le parti des François " contre ceux de votre nation. Esperez-vous qu'il " vous favorisera plûtôt que ceux de son pays ? Vous " me direz peut-être qu'il a promis de ne point sor- " tir d'Italie sans le consentement du sacré collége, " & qu'il ne pourra obtenir ce consentement. Mais, " dites-moi de grace, quand il voudra sortir d'Italie, " y aura-t'il un cardinal assez hardi pour combattre " ses sentimens ? Vous serez le premier qui après " en avoir reçû quelques graces, lui dira : Saint pere, " allez où il vous plaira. Qu'est-ce que l'Italie quand " un pape en est absent ? Elle perd tout son lustre en " perdant le pape : & cependant vous consentirez à " ce qui doit ruiner votre patrie : ou le pape ira en " France, & l'Italie demeurera sans chef & sans pa- " steur : ou s'il demeure à Rome, nous aurons le cha- " grin de voir cette ville autrefois la maîtresse du " monde soumise à un étranger : nous deviendrons " les esclaves des François qui s'empareront de la Si " cile. Vous avez vû que sous le pontificat de Ca- " lixte, les Catalans étoient maîtres de tout. Après " avoir éprouvé la tyrannie des Espagnols, vous "

AN. 1458.

„ voulez vous soumettre aux François : Vous vous
„ repentirez bien-tôt de leur avoir donné entrée en
„ Italie. Vous verrez le collége des cardinaux rem-
„ pli de François ; ils s'y rendront si puissans, qu'il
„ n'y aura plus de papes que de leur nation. Vous
„ voulez donc donner des fers à vôtre patrie ? A
„ quoi songez-vous de vouloir établir vicaire de Je-
„ sus-Christ, un homme comme l'archvêque de
„ Roüen ? Est-ce avoir de la conscience, & le moin-
„ dre sentiment de pieté & de justice ? N'est-ce pas
„ manquer de prudence & de jugement ? N'avez-
„ vous pas dit plusieurs fois que l'église de Dieu se-
„ roit ruinée, si elle étoit gouvernée par ce cardi-
„ nal, & que vous aimeriez mieux mourir que de
„ consentir à son élection? Pourquoi donc avez-vous
„ si-tôt changé de sentiment ? Est-ce que dans un
„ instant, de démon qu'il étoit, il est devenu un an-
„ ge? ou vous-même d'ange de lumiere, êtes-vous de-
„ venu ange des ténebres ? Il faut que ce changement
„ se soit fait en vous, puisque vous approuvez l'a-
„ varice & l'ambition de cet homme. Qu'est devenu
„ l'amour que vous aviez pour votre patrie, que
„ vous préfériez autrefois à toutes les nations de la
„ terre ? J'aurois crû que vous ne l'auriez jamais
„ abandonné, quand même vous auriez vû vos plus
„ chers amis se révolter contre elle. Vous m'avez bien
„ trompé, ou plûtôt vous vous trompez vous-mê-
„ me, & vous trompez votre patrie, si vous ne sor-
„ tez de cette erreur. "

LXIII. Le cardinal de de Pavie se départ de l'archevêque de Roüen.

Le cardinal de Pavie fut si touché de ces paroles, qu'il ne put s'empêcher de répandre des larmes : & après quelques soupirs : Vous me rendez confus, dit-il,

dit-il, mais que puis-je faire ? j'ai donné ma parole, " si j'y manque, je paſſerai pour un homme ſans foi. " He bien, reprit Piccolomini, aimez-vous mieux " trahir votre patrie que le cardinal de Roüen " ? Ces paroles acheverent de convaincre le cardinal de Pavie, & il promit de ſe départir de la brigue des François. Celui de Sainte Marie la Neuve ayant appris les brigues qu'on faiſoit pour le cardinal de Roüen, qu'il haïſſoit extrémement, & n'eſperant pas d'être élevé au ſouverain pontificat, fit aſſembler tous les cardinaux Italiens, à la réſerve de Proſper Colonne, dans la chambre du cardinal de Genes. Après leur avoir fait entendre les maux que l'on avoit à craindre, ſi l'on eliſoit le cardinal de Roüen, il les exhorta à faire paroître de la fermeté, à s'attacher plûtôt au bien de l'égliſe & de l'Italie, qu'à leurs interêts particuliers, & leur propoſa Enée Piccolomini cardinal de Sienne, qui etant Italien & homme de mérite, étoit plus capable qu'aucun autre de remplir cette place. De ſept cardinaux qui étoient préſens, il n'y eut que Piccolomini qui combattit cette propoſition, ſe confeſſant abſolument indigne d'un rang ſi élevé.

AN 1458.

LXIV. Le cardinal de Sainte Marie la Neuve propoſe Enée Picolomini.

Peu de tems après on commença la meſſe, & quand elle fut achevée on alla au ſcrutin. On mit un calice d'or ſur l'autel, & les cardinaux de Rimini, de Roüen & Colonne s'en approcherent pour examiner ſi tout ſe paſſoit dans l'ordre. Les autres cardinaux prirent leurs places, & ſe leverent les uns aprés les autres ſuivant leur rang d'ancienneté, pour aller mettre dans le calice le bulletin ſur lequel ils avoient écrit le nom de celui à qui ils donnoient

AN 1458.

leur voix. Piccolomini y étant allé à ſon tour, le cardinal de Roüen qui ſçavoit bien qu'il lui étoit contraire, ne put s'empêcher de lui dire: Souvenez-vous de moi dans cette occaſion. Ce qui marquoit ſon imprudence, puiſque dans ce moment on ne pouvoit changer ce qui étoit écrit. Piccolomini ne lui répondit que ces paroles: Quoi! vous vous adreſſez à moi qui ne ſuis qu'un petit ver de terre. Enſuite il reprit ſa place. Le ſcrutin étant achevé, on mit la table au milieu de la chambre, & les trois cardinaux qui étoient auprès de l'autel, prirent le calice, & le renverſerent ſur cette table. En même tems on lut tout haut les noms de ceux qui étoient écrits dans les bulletins, afin qu'il n'y eût point de tromperie; & l'on trouva que le cardinal de Sienne avoit neuf voix, celui de Roüen ſix, & les autres beaucoup moins.

LXV. On procede au ſcrutin pour l'élection d'un pape.

Mais comme aucun n'avoit le nombre ſuffiſant, tous les cardinaux reprirent leurs places, pour voir ſi à l'*acéeſſit* ils pourroient s'accorder, ce qui donna quelque eſperance au cardinal de Roüen, quoique dans la ſuite il n'en tira aucun avantage. Ils gardoient tous un profond ſilence; les plus jeunes attendant que les anciens parlaſſent. Enfin le vice-chancelier ſe leva, & dit qu'il donnoit ſa voix à Piccolomini; ce qui fut un coup de foudre pour le cardinal de Roüen. Le ſilence recommença encore pendant quelque tems, les cardinaux ne faiſant connoître leurs penſées que par le mouvement de leurs yeux. Ceux qui avoient quelque prétention, voyant qu'on alloit élire Piccolomini, ſortirent ſous differens prétextes. Dans le même tems Jacques cardinal de

AN 1458.

saint Anaſtaſe ſe déclara encore pour lui : ce qui conſterna beaucoup ceux du parti contraire, parce qu'il ne lui falloit plus qu'une voix. Proſper Colonne voulant avoir la gloire de le faire pape ; ſe leva pour lui donner la ſienne. Mais les cardinaux de Nice & de Roüen l'arrêterent, lui reprochant qu'il leur manquoit de parole, parce qu'il avoit déja donné ſa voix au cardinal de Roüen. Ce reproche ne lui fit pas changer d'avis, il dit hautement qu'il ſe déclaroit pour Piccolomini, & en même tems tous les autres le ſaluerent en qualité de pape. Ils reprirent enſuite leurs places, & confirmerent ſon élection d'un commun conſentement. Piccolomini qui n'avoit que cinquante-trois ans, fut ainſi élû le vingt-ſeptiéme du mois d'Août de cette même année, & prit le nom de Pie II.

LXVI. Enée Piccolomini cardinal de Sienne eſt élû pape, & prend le nom de Pie II.

Quelques momens après le cardinal Beſſarion prenant la parole tant pour lui que pour les autres partiſans du cardinal de Roüen, s'adreſſa au nouveau pape, & lui parla en ces termes : " Saint pere, " nous reſſentons tous une joye parfaite de votre " exaltation ; & il eſt aiſé de voir par le choix qu'on " vient de faire de votre perſonne, que c'eſt le Saint- " Eſprit qui préſide dans tous les conclaves, & qui " conduit les ſentimens des cardinaux ſuivant le but " qu'il s'eſt propoſé dans le gouvernement de ſon " égliſe. Si d'abord nous avons eu des penſées diffé- " rentes, c'étoit dans la crainte que vous ne puſſiez " réſiſter aux fatigues qui accompagnent cette di- " gnité, ayant une ſanté peu aſſurée, & étant ſouvent " incommodé de la goutte. Il nous ſembloit que dans ", les périls dont l'égliſe eſt menacée pendant la guerre "

LXVII. Diſcours que lui fait le cardinal Beſſarion.

AN 1458. „ qu'on va faire aux infidéles, il falloit en la place „ que vous allez remplir, une homme plus jeune, „ plus agiſſant, & qui pût, ſans s'incommoder, s'ex- „ poſer à de grands voyages. Ce ne ſont que vos in- „ firmitez qui nous ont empêché de vous donner „ nos ſuffrages; mais puiſque Dieu en a diſpoſé con- „ tre nos ſentimens, il donnera à votre ſainteté les „ forces néceſſaires pour bien remplir tous les de- „ voirs de cette charge: & comme nous n'avons „ manqué que par ignorance, nous tâcherons par „ notre fidelité, & par l'exactitude de nos ſervices, „ de réparer la faute que nous avons faite en vou- „ lant vous préferer le cardinal de Roüen.

LXVIII. Réponſe du pape à ce diſcours.

Le nouveau pape répondit: „ Vous avez jugé „ plus favorablement de ma perſonne que moi-mê- „ me, puiſque vous ne trouvez en moi d'autre dé- „ faut que celui de ma mauvaiſe ſanté & de ma gou- „ te. Je me connois tout-à-fait indigne du rang „ auquel on vient de m'élever, & je puis vous aſſu- „ rer que je l'aurois refuſé, ſi je n'avois craint de „ condamner le jugement de ceux qui m'ont donné „ leurs voix, & de m'attirer la colere du ciel qui a „ fait déclarer pour moi les deux tiers du ſacré col- „ lege. Quoique je veüille me conformer à la voca- „ tion divine, je ne laiſſe pas d'approuver le procedé „ de ceux qui ont nommé le cardinal de Roüen, puiſ- „ qu'après avoir ſuivi, en donnant leurs voix, les „ mouvements ſecrets de leur conſcience, ils n'ont „ pas laiſſé de confirmer mon élection, lorſqu'ils „ l'ont regardée comme l'ouvrage du Saint-Eſprit. „ Je vous traiterai tous également comme mes fre- „ res, puiſque vous avez tous fait votre devoir, quoi-

qu'avec une conduite differente,,. Enſuite il quitta ſes habits, & prit la tunique blanche, après avoir juré d'obſerver les déliberations que le ſacré collége avoit faites trois jours auparavant. Il s'aſſit ſur l'autel, & y fut adoré de tous les cardinaux qui allerent l'un après l'autre lui baiſer les pieds, les mains & la bouche. Auſſi-tôt après on annonça au peuple par la fenêtre, que le cardinal de Sienne avoit été élû pape, & qu'il avoit pris le nom de Pie II. AN. 1458.

Auſſi-tôt que les domeſtiques furent informez de l'élection, ils allerent piller la cellule du cardinal de Sienne, ſes livres & ſa vaiſelle d'argent. L'inſolence du menu peuple alla plus avant; les premiers qui entrerent dans cette cellule en abbattirent les murailles, & en emporterent les marbres dont elle étoit bâtie; ils paſſerent même aux cellules des autres cardinaux, où ils firent les mêmes déſordres, n'étant pas bien informez du nom du pape. Ils s'arrêterent long-tems dans celle du cardinal de Genes dont ils confondirent le nom avec celui du cardinal de Sienne, mais quand l'élection fut verifiée, la joye fut univerſelle, on entendoit par-tout retentir le nom de Sienne; le peuple qui peu de tems auparavant avoit pris les armes, les quitta auſſi-tôt qu'il apprit que Piccolomini avoit été fait pape. Rome qui quelques momens auparavant ſembloit une place de guerre, devint tranquille dans un inſtant; & l'on ne vit dans toutes les ruës que des tables dreſſées & des feux d'artifice.

LXIX. Joye dans Rome pour l'élection du Pape.

Le pape fut conduit dans l'égliſe de ſaint Pierre, & après être monté ſur le grand autel, aux pieds duquel ſont les tombeaux des ſaints Apôtres, il s'aſſit ſur le trône qu'on lui avoit préparé, & y fut adoré

AN 1458.

des cardinaux, enſuite des évêques, & enfin de tout le peuple qui vint en foule lui baiſer les pieds. Pendant la nuit on mit des lanternes à toutes les fenêtres, & des flambeaux au haut des tours; on n'entendoit dans toutes les ruës que le bruit des tambours & des trompettes accompagné de cris de joye. Enfin les réjoüiſſances furent ſi grandes, que les plus âgez avoüoient qu'ils n'en avoient jamais vû de pareilles.

Les principaux barons de Rome monterent ſur des chevaux blancs, & ſe rendirent ſur le ſoir au palais avec des flambeaux allumez pour ſaluer le nouveau pape. Ils étoient en ſi grand nombre que les premiers étoient déja arrivez à l'égliſe de ſaint Pierre, qu'il y en avoit encore un grand nombre au château Saint-Ange, d'où ils étoient partis. Cette joye ſe répandit dans les autres villes d'Italie, ſur-tout à Sienne dont les habitans ſe diſtinguerent par leur magnificence, quoique les principaux ſeigneurs de cette république euſſent été les ennemis du nouveau pape étant évêque de leur ville & cardinal.

LXX. Hiſtoire & caractere de Pie II.

Platin. in Pium II.

Æn. Sylvius, ep. 384. 385. 386.

Pie II. étoit né à Corſigny petite ville à dix milles de Sienne, où étoit la maiſon de ſes prédeceſſeurs. Son pere ſe nommoit Sylvius Piccolomini, & ſa mere Victoire Forteguerra, d'une bonne famille, qui toutefois n'étoit pas ancienne. Mr. Dupin dit que ce fut à Pienza qu'il vint au monde l'an 1405. dans le territoire de Sienne où ſon pere étoit en exil, mais cela n'eſt pas contraire à ce que l'on vient de dire; parce que Pie II. pour illuſtrer le lieu de ſa naiſſance qui s'appelloit auparavant Corſigny ou Corſignana, l'érigea enſuite en ville épiſcopale à laquelle il donna le nom de Pienza, de ſon nom de Pie. Victoire Forte-

guerra ſa mere étant enceinte de lui, avoit ſongé qu'elle accouchoit d'un enfant mitré; & comme c'étoit alors la coutume de dégrader les clercs en leur mettant une mitre de papier ſur la tête, elle crut qu'Enée ſeroit la honte & le deshonneur de ſa famille: mais la ſuite juſtifia le contraire. Il fut élevé avec aſſez de ſoin, & fit beaucoup de progrès dans les belles lettres. Après avoir fait ſes études à Sienne il alla en 1431. au concile de Baſle avec le cardinal Dominique Capranica qu'on appelloit de Fermo, parce qu'il étoit adminiſtrateur de cette égliſe. Enée fut ſon ſecretaire, & n'avoit alors que vingt-ſix ans. Enſuite il exerça la même fonction auprès de quelques autres, & du cardinal Albergati qui l'envoya en Ecoſſe. A ſon retour il fut honoré par le concile de Baſle des charges de référendaire, d'abbréviateur, de chancelier, d'agent général, fut envoyé pluſieurs fois à Straſbourg, à Francfort, à Conſtance, en Savoye, chez les Griſons, & fut pourvû de la prévôté de l'égliſe collegiale de ſaint Laurent de Milan. Au milieu de ſes négociations il publioit toujours quelque ouvrage; ce fut alors qu'il compoſa ceux qui étoient favorables au concile de Baſle, & déſavantageux au pape Eugene IV. Il changea de ſentiment dans la ſuite, lorſqu'il fut devenu pape, comme on le voit par ſa bulle du vingt-quatriéme d'Avril 1463. qui eſt au commencement du recuëil de ſes œuvres, & dans laquelle il retracte tout ce qu'il avoït écrit autrefois en faveur de ce concile, & fait défenſe d'appeller des jugemens du pape à aucun concile. AN. 1458.

Felix V. voulut l'avoir pour ſecretaire; & l'empereur Frederic l'appella en 1442. pour exercer le même

AN 1458.

emploi auprès de sa majesté imperiale, qui l'honora de la couronne poëtique, & l'employa en differentes ambassades, à Rome, à Milan, à Naples, en Bohême & ailleurs. Le pape Eugene IV. dont il avoit combattu les interêts dans ses écrits, fit néanmoins beaucoup d'estime de son génie; & le pape Nicolas V. lui confera l'évêché de Trieste qu'il quitta quelque tems après pour celui de Sienne. Le même pape se servit de lui en qualité de nonce dans l'Autriche, la Hongrie, la Moravie, la Bohême & la Silesie, où il réüssit très-bien, & fit des merveilles dans les diétes de Ratisbonne & de Francfort qu'il fit assembler pour former une ligue contre les Turcs. La mort de Nicolas V. fit échoüer ce projet. Callixte III. qui fut son successeur, arrêta à Rome l'évêque de Sienne qui vouloit s'en retourner en Allemagne, & le fit cardinal en 1456. Enfin lorsque ce pape fut mort, on le choisit pour remplir sa place, comme on vient de le rapporter. Nous avons ses œuvres en un volume imprimé à Basle en 1551. Le recuëil de ses lettres a été aussi imprimé à Nuremberg, à Louvain & à Lion. Son secretaire Jean Gobelin Persona a écrit son histoire en douze livres, ou, selon les meilleurs critiques, a prêté son nom à ce pape, que lui-même l'a composée. Elle a été imprimée à Rome *in*-4°. en 1584. & 1589. & à Francfort *in-fol.* en 1614.

LXXI. Divers sentimens des princes sur l'élection du pape.

Quoique son élection ne fût pas également approuvée de tous les princes, toutefois ils en parurent à l'extérieur assez contens. Ferdinand roi de Naples en témoigna beaucoup de joye; Alphonse son prédecesseur & son pere ayant été intime amis du cardinal de Sienne. Quoique François Sforce duc de Milan

lan eût desiré qu'un autre eût été élevé à cette dignité, il ne laissa pas d'ordonner des rejoüissances publiques dans tous ses états au sujet de cette élection. Le duc de Modene qui avoit de l'obligation à Piccolomini, parce qu'il s'étoit employé auprès de l'empereur Frederic pour lui faire donner l'investiture de ce duché, ne voulut pas se montrer ingrat de ses bienfaits, afin qu'il lui continuât sa protection dans un tems où il étoit plus en état de lui faire de bien. Il fit faire un feu d'artifice à Ferrare, ensuite un tournois magnifique, & n'oublia rien pour marquer sa joye & sa reconnoissance. Les marquis de Mantouë, de Monferrat & de Saluces qui étoient aussi amis du pape firent leur devoir en cette occasion. Les Vénitiens & les Florentins ne furent pas contens, parce qu'ils étoient anciens ennemis des Siennois; & ils furent si peu maîtres de leur ressentiment, que si quelqu'un de Sienne leur disoit dans les ruës en les saluant, Dieu vous conserve, ils répondoient par des injures. Ils ne laisserent pas toutefois d'envoyer des ambassadeurs à Rome pour féliciter le nouveau pape. L'empereur Frederic qui avoit fait donner à Piccolomini le chapeau de cardinal, apprit son élection avec plaisir. Le roi d'Espagne en ressentit aussi beaucoup de joye. Mais ceux de France, d'Ecosse, de Dannemarck, de Pologne, de Hongrie & de Chypre n'en parurent pas fort satisfaits.

AN 1458.

LXXII. Mort du cardinal Capranica de Fermo.

Dans le tems qu'on faisoit les obséques du pape Callixte, le cardinal Dominique Capranica mourut. Il fut beaucoup estimé pour son érudition, pour son experience dans les affaires, & pour ses mœurs; on pensa même à lui pour le faire succeder à Callixte,

AN. 1458.

selon quelques historiens. Tous les gens de bien le pleurerent ; & Gobelin dit que ç'eût été un modele achevé de vertu, s'il eût été moins sujet à la colere. Il a composé quelques ouvrages qui sont une introduction pour le gouvernement du pontificat, un traité de l'art de bien mourir, un discours à Alphonse roi de Naples, & quelques autres.

LXXIII. Mort de Maphée Vegius. *Dupin, Bibl. des Aut. 15. siecle pag. 45. tom. XII. edit. d'Holl.*

Dans la même année mourut encore Maphée Vegius de la ville de Lodi proche Milan, dataire de Martin V. Il est des auteurs de son siécle, dit Mr. Dupin, celui qui a écrit le plus utilement, le plus agréablement & le plus élegamment. Le meilleur & le plus travaillé de ses ouvrages est un traité de l'éducation chrétienne des enfans, dans lequel il parle avec beaucoup de solidité des devoirs des peres & meres, des études des enfans, & des vertus qu'on doit leur inspirer. Il est plein d'une morale très-chrétienne & d'une sagesse peu commune Les six livres du même auteur, de la persevérance dans la religion, contiennent une pieté très-solide, & des instructions très utiles pour y faire de grands progrez, & pour entretenir & conserver des sentimens de pieté & de religion; aussi-bien que les discours des quatre dernieres fins de l'homme, qu'il traite avec beaucoup de noblesse. Le dialogue de la veriré exilée est un jeu d'esprit. On a encore de lui un supplément du douziéme livre de l'Eneïde de Virgile, & quelques pieces de poësie & d'éloquence.

LXXIV. Couronnement du pape Pie II. *Platina in vita Pii II.*

Pie II. s'étant fait couronner à Rome le troisiéme de Septembre, donna avis de son élection à tous les princes chrétiens, & demanda humblement leurs prieres. Il écrivit de même à l'université de Paris. Sa

lettre eſt du quatriéme du mois de Decembre. Comme il étoit perſuadé que les Turcs feroient toujours de grands progrez, tant que les princes chrétiens ſeroient diviſez, il s'appliqua à les réunir ; & comme il étoit très-diſpoſé à recevoir les conſeils de ceux qui doivent contribuer au ſecours de la religion chrétienne contre les infidéles, il convoqua une aſſemblée à Mantouë, comme en un lieu fort commode, & il y invita tous les princes chrétiens, pour déliberer des moyens d'empêcher les conquêtes des Turcs. Quoiqu'il ne fût pas bien intentionné pour la France, à cauſe de la pragmatique-ſanction dont il avoit été toutefois un des principaux auteurs, lorſqu'il étoit au concile de Baſle tout-à-fait déclaré contre Eugene IV. il ne laiſſa pas d'écrire au roi Charles VII. pour le prier de ſe trouver à Mantouë en perſonne dans le mois de Juin de l'année ſuivante, auquel tems elle étoit indiquée. Sa lettre eſt du troiſiéme du mois d'Octobre.

AN. 1458.

Æneas Sylvius epiſt. 384.

LXXV.

Il convoque l'aſſemblée de Mantouë, & en écrit au roi de France.

Æneas Sylvius epiſt. 385.

Il exhorte le roi comme le prince le plus pieux & le principal défenſeur de la religion chrétienne, à honorer cette aſſemblée de ſa préſence, parce qu'on tireroit de grands avantages de ſes ſages conſeils dans une affaire de ſi grande importance ; & que les autres princes, les nations & les royaumes voyant le fils aîné de l'égliſe ſe trouver en perſonne à cette aſſemblée pour la défenſe de la cauſe commune, auroient honte de ne pas ſuivre ſon exemple. Il ajoûte que ſi ſa majeſté n'y peut venir elle-même, elle y envoye du moins ſes ambaſſadeurs avec un plein pouvoir, non-ſeulement touchant l'affaire pour laquelle on devoit s'aſſembler, mais auſſi pour ce qui regarde la

AN. 1458.

paix ou la tréve avec ceux qui étoient en differend avec la France; afin que tous les fidéles jouiſſant d'une paix conſtante & ſolide, on pût conſommer l'ouvrage dans une parfaite union. Il repréſente au roi qu'il a juſtement hèrité de ſes prédeceſſeurs le nom de Très-chrétien, pour avoir dignement défendu la religion de Jeſus-Chriſt, & que Dieu ne lui a donné une portion de ſa puiſſance, que pour être le protecteur de ſon troupeau dans ces fâcheuſes conjonctures. Enfin il lui fait ſçavoir qu'on a exprès choiſi Mantouë, afin qu'il y pût venir plus commodement, ou du moins quelque prince du ſang en ſa place. Dans la réponſe que le roi fit à cette lettre, il louë le pape de ſes pieux deſſeins, & promet d'aſſembler les prélats, les grands ſeigneurs & autres perſonnes conſidérables de ſon royaume, pour traiter plus mûrement de cette affaire. Il l'aſſure auſſi qu'il lui fera ſçavoir ce qu'on auroit déterminé par ſes ambaſſadeurs auſquels il donneroit des pleins pouvoirs.

LXXVI. Réponſe du roi de France au pape.

Æn. Sylvius epiſt. 386.

Cochlée hiſt. Huſſit. lib.

Pie II. écrivit auſſi aux autres princes en des termes conformes à leur état & à leur condition : Il invita pareillement Pogebrac à cette aſſemblée, & ne fit point difficulté de lui donner la qualité de roi de Boheme, à l'exemple de Callixte III. parce qu'il avoit abjuré au moins exterieurement ſon héreſie. Pogebrac répondit au pape qu'il ne pouvoit pas ſe trouver en perſonne à l'aſſemblée de Mantouë, ayant à reduire les Sileſiens qui perſeveroient dans leur révolte : mais il promit d'y envoyer ſes ambaſſadeurs.

LXXVII. Le pape écrit à Pogebrac roi de Boheme.

Cochl. hiſt. Huſſit. lib. 12. p. 416.

Comme l'empereur étoit par ſa qualité celui qui devoit faire le premier pas & le plus grand éclat, le cardinal Beſſarion lui fut envoyé par le pape, de mê-

LXXVIII. Le cardinal Beſſarion envoyé à l'empereur & aux au

me que vers tous les autres princes d'Allemagne, pour les ſolliciter tous enſemble à concourir unanimement pour un ſi noble deſſein : mais il y trouva les affaires tellement embaraſſées par la méſintelligence de ces princes, & par la diſpoſition qu'il y avoit déja à une rupture ouverte, qu'on n'eut pas ſeulement le loiſir de lui donner audience. Matthias roi de Hongrie étoit irrité contre l'empereur, de ce qu'il refuſoit de lui rendre la couronne ſacrée dont ſa majeſté imperiale s'étoit emparée, & ſans laquelle néanmoins, ſuivant une coutume ſuperſtitieuſe de cet état, il n'avoit que le nom de roi, la poſſeſſion du royaume ne lui pouvant être juſtement acquiſe que par l'impoſition de cette couronne. Pogebrac ſenſible aux oppoſitions ouvertes & ſecretes que l'empereur formoit tous les jours, & qu'il continuoit de fomenter contre ſon établiſſement dans le royaume de Boheme, s'ouvroit de bon cœur à toutes les propoſitions qu'on lui faiſoit pour détrôner Frederic. Albert IV. & Sigiſmond I. duc d'Autriche, l'un frere & l'autre couſin germain de ſa majeſté impériale, le prince de Baviere, les électeurs de Mayence, & palatin du Rhin, & preſque toute l'Allemagne, étoient de la partie; tellement que la tempête groſſiſſoit tous les jours par le concours des puiſſances qui venoient en foule. L'orage étoit prêt à tomber ſur Frederic, ſi ſon bonheur & l'amitié du marquis de Brandebourg, qui s'y oppoſa fortement, ne lui euſſent épargné cette diſgrace, en les garantiſſant d'une chûte preſqu'infaillible.

AN. 1458. trés princes d'Allemagne.

LXXIX. Troubles qui regnent en Allemagne.

Il eſt vrai qu'il appaiſa Matthias & Pogebrac par les aſſûrances ſecrettes qu'il leur fit donner, au pre-

AN. 1458.

mier, de lui rendre la couronne de Boheme : au second, de ceſſer deſormais de traverſer ſon établiſſement par aucune voye directe ou indirecte, & d'appuyer encore ſes interêts auprès du pape qu'il ſçavoit lui être contraire, & de ménager ſi adroitement les diſpoſitions du ſaint ſiége, qu'il empêcheroit toujours qu'on y procedât au préjudice de ſa couronne. Ces meſures étant priſes par l'empereur, il fallut néceſſairement que la conſpiration échouât, & que ceux qui s'y trouvoient encore engagez, eſſuyaſſent tous les reſſentimens de Frederic, qui n'oſant attaquer les électeurs qui ſembloient avoir conſenti au projet de ſa diſgrace; ou peut-être ne voulant pas tout à la fois s'attirer tant de puiſſances, s'attacha ſeulement à agir contre les deux princes de ſa maiſon Albert & Sigiſmond, comme aux deux principaux mobiles de la conſpiration qui s'étoit tramée contre ſon autorité. Tous ces troubles lui ſervirent d'excuſes auprès du pape, pour ne ſe point trouver à l'aſſemblée de Mantouë.

LXXX. L'empereur ménage les rois de Hongrie & de Boheme.

La mort du pape Callixte ayant fini toutes les difficultez qui empêchoient l'inveſtiture & le couronnement de Ferdinand pour le roïaume de Naples, Pie II. qui lui ſucceda, fut bien-aiſe d'avoir la protection de ce prince, pour retirer des mains de Piſcinin les villes d'Aſſiſe, de Gueldo & de Nicera, dont il s'étoit emparé avec les troupes du feu roi Alphonſe qu'il commandoit. Ferdinand lui fit rendre ces places, & lui ceda Benevent & Terracine que ſon pere avoit retenuës, & que le pape prétendoit être du domaine de l'égliſe. Pie II. par reconnoiſſance lui envoya à Naples le cardinal des Urſins pour le couron-

LXXXI. Le pape confirme le royaume de Naples à Ferdinand.

Spond. ad ann. 1458. n. 12.

ner & le mettre en poſſeſſion du royaume, ſans avoir égard aux oppoſitions de René d'Anjou & de Jean duc de Calabre ſon fils, qui étoit alors à Genes dont on l'avoit fait gouverneur, pour s'oppoſer à Alphonſe. Cependant en faveur de ces deux princes, on ajoûta dans l'acte d'inveſtiture, ſans préjudice du droit d'autrui, outre les autres conditions qu'on avoit coutume de mettre dans l'inféodation du royaume. Ferdinand de ſon côté, pour ne pas paroître ingrat envers le pape maria une de ſes ſœurs avec Antoine Piccolomini neveu de ſa ſainteté, & lui donna le duché d'Amalfi pour ſa dot, avec une grande ſomme d'argent que Meyer fait monter à ſix-cent mille écus d'or; ſon pere Alphonſe, à ce qu'on diſoit, lui ayant laiſſé plus de ſix millions. Piccolomini fut fait intendant de juſtice dans tout le royaume de Naples. Par cet accord Ferdinand devint paiſible poſſeſſeur de ces états.

AN. 1458.

Vide Baron. tom. XI. annal. ann. 1097. & epitom. eod. anno n. 26.

Collenut l. 6. apud Meyerum ex Monſtrelet.

Tout n'étoit pas ſi tranquille en Orient. Mahomet II. empereur des Turcs s'empara dans cette année de Corinthe qu'il prit par force, & rendit tout le Peloponeſe tributaire, pendant que les deux freres Paleologues Demetrius & Thomas ſe faiſoient la guerre, travailloient à leur propre ruine, & ſollicitoient les Latins à les ſecourir. Phranzès déplore ici l'aveuglement de ces princes ſur qui la colere de Dieu éclatoit d'une maniere ſi viſible; & Chalcondyle ajoûte, qu'il ne ſe paſſoit point d'année que les infidéles n'enlevaſſent quelque choſe aux chrétiens. Il compte deux empires, douze royaumes, un grand nombre de provinces, deux cens villes conſidérables; deſorte que ſi Dieu n'eût abregé les jours

LXXXII. Mahomet II. prend Corinthe & rend le Peloponéſe tributaire.

Phranz. lib. 3. cap. 3.

Chancondyl. liv. 9. ch. 1.

AN. 1458.

de Mahomet, il se seroit peut-être rendu maître de toute l'Italie, sur laquelle il avoit déja gagné beaucoup de terrain.

LXXXIII. Gennadius se demet du patriarchat de Constantinople

Gennadius qui avoit été élu patriarche de Constantinople, & instalé par Mahomet après la prise de cette ville, assembla les évêques, le clergé & les principaux du peuple, & renonça en leur presence au patriarchat qu'il avoit possedé durant cinq ans & quelques mois. Il se retira au monastere de S. Jean Prodome en Macedoine, où il finit ses jours en paix, quelques instances qu'on lui fist pour l'arrêter à Constantinople. On lui donna pour successeur un certain Isidore homme simple & de mœurs reglées; mais il ne jouit pas long-tems de cette dignité. Joasaf fut mis en sa place, homme fort paisible, & qui haïssoit les disputes.

Voyez la contin. de cette hist. to. 22. l. 110. n 121.

LXXXIV. Le roi de France fait la guerre aux Anglois.

En France le roi Charles VII. souffroit avec peine que les Anglois fussent encore maîtres de Calais & de Guines en Picardie. Dans le dessein de retirer ces places de leur domination, il fit un traité avec Christiern I. roi de Dannemarck, par lequel ce dernier s'obligeoit de fournir à la France quarante vaisseaux & six à sept mille hommes à la solde du roi Charles, & qui seroient employez contre l'Angleterre. Ce traité avoit été conclu dès l'an 1456. sans qu'on voïe qu'il ait été exécuté, sans doute parce que le roi de Dannemarck étoit broüillé avec le roi d'Ecosse allié de la France. Cela n'empêcha pas le roi d'attaquer les Anglois, il le fit même à la sollicitation de la reine d'Angleterre, qui voyant que Richard duc d'Yorck vouloit se rendre maître absolu des affaires, & usurper la royauté sur la maison de Lancastre, pour

la

la faire entrer dans la ſienne, employa le crédit de René d'Anjou ſon pere, pour engager le roi de France à s'oppoſer aux deſſeins du duc d'Yorck. Charles VII. y conſentit, & chargea le ſenéchal de Brezé de cette entrepriſe. Le ſénéchal équipa une flotte à Honfleur, qui fit voile le vingtiéme d'Août de l'année précedente avec quatre mille hommes, & arriva le vingt-huitiéme ſur les côtes d'Angleterre vers Sandwick. AN. 1458.

LXXXV. Priſe de Sandwick en Angleterre par les François.

La deſcente ſe fit ſans oppoſition du côté de la mer, & Pierre de Louvain ſe rendit maître du port; mais il n'en fut pas de même du côté de la terre ferme, où Brezé avoit envoyé dix-huit cens hommes avec de braves officiers. Les François forcerent un boulevart, entouré d'un foſſé plein d'eau, d'où ils chaſſerent les Anglois qu'ils pourſuivirent l'épée à la main juſques dans la ville où ils entrerent pêle-mêle avec leurs ennemis. On s'y battit vigoureuſement de part & d'autre; mais les Anglois furent contrains de céder & de ſortir de la ville qui fut pillée par ceux qui y étoient entrez; pendant que le bailli d'Evreux étoit dehors avec ſes troupes, pour empêcher les milices Angloiſes qui accouroient de toutes parts, de s'emparer des portes. Il ſoutint leurs attaques pendant dix heures: & cette réſiſtance fut cauſe que le ſenéchal de Brezé prit le parti d'abandonner la ville, & de faire embarquer ſes ſoldats ſur les cinq heures du ſoir, ce qui ſe fit avec beaucoup d'ordre. L'on fut à l'ancre à la vûë de la ville encore trois jours, après leſquels on mit à la voile, & l'on arriva heureuſement à Honfleur avec tout le butin qu'on avoit fait pendant l'action, & un grand nombre de priſon-

Matthieu Couci, hiſt de Charles VII. p. 476.

AN. 1458.

niers dont les François tirerent de groſſes rançons. Mais cet avantage ne rétablit pas les affaires de Henri, & n'empêcha pas que le duc d'Yorc ne continuât toujours ſes pourſuites pour chaſſer le roi légitime, & s'emparer de la royauté.

LXXXVI. Réconciliation des deux partis des Lancaſtres & des Yorcks.

Le roi d'Angleterre, pour réünir les Lancaſtres & les Yorcks, avoit pris occaſion de la deſcente des François, & leur avoit repreſenté l'interêt qu'ils avoient tous de s'oppoſer à l'ennemi commun, qui profitant de leurs diviſions, les venoit inſulter juſques chez eux, après leur avoir enlevé tant de belles provinces au-delà de la mer. Il dépêcha differens couriers à tous les princes de l'une & l'autre maiſon, & fit dire en particulier au duc d'Yorck & à ſes amis, qu'ils pouvoient tout eſperer de lui. Chacun ſe trouva à une aſſemblée convoquée à ce ſujet; mais les partis étoient ſéparez: celui de Lancaſtre qu'on appelloit de la Roſe-rouge, occupoit les maiſons des fauxbourgs; & celui d'Yorck, de la Roſe-blanche, logeoit dans la ville; le roi au milieu demeurant dans l'évêché, pour ſervir de barrierre aux deux factions. Les Lancaſtres tenoient leur aſſemblée dans le chapitre de Weſtminſter, & ceux de la faction d'Yorck dans le couvent des moines noirs. Aprés quelques conteſtations, on ſe trouva d'accord, on ſe promit ſolemnellement un oubli entier du paſſé, & une union conſtante pour l'avenir. On fit même des proceſſions dans leſquelles la reine étoit conduite par le duc d'Yorck ſon plus cruel ennemi.

LXXXVII. La guerre recommence, & le duc d'Yorck leve une armée.

Mais peu de jours après l'on s'apperçut aiſément que l'antipathie n'étoit pas éteinte. Un jour que le comte de Warvick ſortoit du conſeil du roi, un de

ſes gens prit querelle avec un domeſtique du roi, le tua bruſquement, & prit la fuite. Les gardes n'ayant pû l'arrêter, s'en prirent au comte ſon maître, & le maltraiterent de paroles. Ç'en fut aſſez pour recommencer la guerre: le duc d'Yorck publia par tout que la reine avoit violé la paix. Il commanda au comte de Saliſberi de s'avancer vers Londres avec cinq mille hommes, d'aller demander juſtice au roi contre la reine même, & en cas de refus d'entrer en action, pendant qu'il lui préparoit du ſecours. La reine le prévint, & envoya au-devant de Saliſberi le baron d'Andelay qui fut défait & tué ſur la place. Le duc d'Yorck après cet avantage croyoit pouvoir aller juſqu'à Londres avec d'autant plus de facilité, que le comte de Warvick lui avoit amené des troupes de Calais. Mais la reine qui avoit des eſpions partout, ayant été avertie de ſes deſſeins, lui débaucha André Trolop le plus experimenté de ſes capitaines, qui avoit fait la guerre en France avec beaucoup de réputation; & Trolop eut aſſez de crédit pour ſe faire ſuivre des meilleurs troupes du duc. Il ſe rendit avec elles à l'armée royale. Le duc étonné de cette déſertion, & appréhendant quelque nouvelle trahiſon, fut obligé de ſe retirer en Irlande. Les comtes de Saliſberi & de Warvick paſſerent la mer, & s'en allerent à Calais; ce qui rendit la paix à l'Angleterre pour quelque tems.

AN 1458. *Polyd. Virg. hiſtor. Ang.*

LXXXVIII. Il eſt contraint de ſe retirer en Irlande.

La France ſur la fin de cette année perdit un de ſes alliez en la perſonne d'Artus III. duc de Bretagne & connétable de France. Il étoit ſecond fils de Jean V. & de Jeanne de Navarre, & étoit né le vingt-quatriéme d'Août 1393. Il portoit le titre de

AN. 1458.

comte de Richemont, & c'eſt ſous ce nom qu'il prit le parti de la maiſon d'Orleans, & qu'il donna ſouvent des marques de ſa valeur, ſur-tout à la bataille d'Azincourt en 1415. où toutefois il fut fait priſonnier par les Anglois juſqu'en 1420. Il eut toujours le cœur très-François, quoique durant les diviſions de la maiſon royale de France, il eût ſuivi le parti des Anglois, parce que le roi & la reine de France s'étoient livrez à eux contre le dauphin leur propre fils. A ſon retour d'Angleterre il ſe joignit au duc de Bourgogne, mais le dauphin étant devenu roi ſous le nom de Charles VII. le mit dans ſes interêts, le fit connétable de France le ſeptiéme Mars 1424. & lui aſſura la poſſeſſion du duché de Touraine que Charles VI. ſon pere lui avoit déja donné. Il battit en Normandie & en Poitou les Anglois, & gagna la bataille de Patay en Beauſſe en 1429. Il s'emploïa pour la réconciliation du duc de Bourgogne avec le roi, & ménagea adroitement la réduction de la ville de Paris, où il entra en 1437. Il ſucceda au duché de Bretagne par la mort de Jean VI. ſon frere & de ſes neveux François I. & Pierre II. Mais il ne le garda pas longtems, étant alors âgé de ſoixante-quatre ans. Quoique duc de Bretagne il conſerva toujours la charge de connétable, diſant qu'il vouloit honorer dans ſa vieilleſſe une charge qui l'avoit honoré lui-même dans un âge moins avancé. Il mourut à Nantes le vingt-ſixiéme Decembre 1458. François de Bretagne II. duc de ce nom, qu'on nommoit le comte des vertus, & qui étoit fils de Richard de Bretagne, lui ſucceda, & fit hommage au roi à Montbaſon le vingt-huitiéme Fevrier de l'année ſuivante 1459.

LXXXIX. Mort d'Artus III. duc de Bretagne, & connétable de France. *D'Argentré, hiſt. de Bretagne.*

AN. 1459.
XC.
Le pape part de Rome pour se rendre à Mantouë.
Platina in vitâ Pii II.
Comment. Pii II. lib. 2.

Au commencement de cette année le pape fit tous les préparatifs necessaires pour l'assemblée qu'il avoit convoquée à Mantouë: il partit de Rome le dix-huitiéme de Février,& y laissa le cardinal Nicolas de Cusa son légat, le prince de Colonne en qualité de gouverneur, avec quelques cardinaux, auditeurs de Rote & avocats, afin d'y tenir la cour, comme s'il eût été present. Il fit même un decret du consentement du sacré college, qui portoit, que si Dieu disposoit de lui, & qu'il vînt à mourir hors de Rome, on ne pourroit élire son successeur ailleurs que dans cette même ville. Il fit son voyage à petites journées, s'arrêtant dans les villes plus ou moins selon le besoin des affaires. Il célebra le vingt-deuxiéme de Février la fête de la chaire de saint Pierre à Corsignana lieu de sa naissance, où il fit bâtir une ville qu'il nomma Pienza. De-là il vint à Sienne qu'il érigea en archevêché, sous la jurisdiction duquel il mit les quatre évêchez voisins par une bulle expresse du vingt-troisiéme d'Avril, & en fit Antoine Piccolomini son neveu le premier archevêque, l'ayant déja nommé évêque de cette ville dès le premier jour qu'il fut élu pape. Ce fut à Sienne qu'il reçut les ambassadeurs de l'empereur Frederic, & des rois de Castille, de Hongrie, de Portugal, de Bohême, des ducs Philippe de Bourgogne & Albert d'Autriche, des marquis de Brandebourg Frederic & Albert. Comme les Allemands supportoient avec peine que le pape donnât à Matthias la qualité de roi de Hongrie, parce que les barons du pays, à ce qu'ils disoient, avoient élu l'empereur pour leur roi; il leur répondit, que leurs plaintes n'étoient pas justes,

AN. 1458.

qu'il ne pouvoit se dispenser d'appeller rois ceux qui occupoient les royaumes, que c'étoit la coutume du saint siége, & que Callixte son prédecesseur en avoit usé de même envers Pogebrac roi de Bohême.

Tous ces ambassadeurs ayant rendu publiquement leurs devoirs & leurs obéïssance au pape dans l'église, celui du roi de Bohême voulut faire ses soumissions dans un consistoire secret, dans l'apprehension de faire perdre à son maître une partie de son royaume s'il se soumettoit entierement au saint siége. Il est vrai que Pogebrac avoit abjuré son heresie l'année précedente ; mais chacun étoit persuadé que cette abjuration n'étoit pas sincere, & que ce prince vouloit faire servir les choses les plus saintes au dessein qu'il avoit de demeurer paisible possesseur de la Bohême. C'est pourquoi les députez des Silesiens protesterent qu'ils ne vouloient point reconnoître Pogebrac pour leur roi, se plaignirent que le pape l'eut ainsi qualifié dans ses lettres, & demanderent du secours pour se garantir du péril où la religion catholique se trouvoit dans leur pays. Sur cela le pape leur promit d'écrire au roi de Bohême, de l'exhorter à ne les point troubler, & de l'avertir de renvoyer au saint siége tous les differends qui naîtroient à ce sujet ; & il ajouta, que si le roi n'obéïssoit, il y pourvoiroit autrement. Pour commencer à exécuter sa promesse, il envoya en Bohême Jerôme archevêque de Créte. & François de Tolede archidiacre de Seville. Ils arriverent à Prague sur la fin du mois d'Octobre, & après avoir porté le roi à la paix, ils passerent à Breslaw pour en conferer avec les principaux de la ville & du clergé. Ils retournerent à Prague à la fin de

XCI. Plaintes des Silesiens contre Pogebrac roi de Bohême.

Cochlée hist. Hussit. lib. 2.

AN 1459.

Decembre avec des envoyez de Breſlaw, & après toutes ces négociations, on conclut à la paix qui fut faite à ces conditions : Que le roi ne conſerveroit plus de haine ni d'animoſité contre la ville & le clergé de Breſlaw, ni aucune autre de celles qui avoient entré dans leur parti, & qui l'avoient favoriſé : Qu'il conſerveroit tous les privileges : Qu'il défendroit les droits & la liberté des égliſes : Qu'il feroit reſpecter & garder les cenſures eccleſiaſtiques dans tous ſes états: Qu'il les protegeroit contre tous ceux qui voudroient introduire des heréſies dans la ville & le dioceſe de Breſlaw & ailleurs : Qu'il accorderoit à ladite ville trois années de tréve avant que de lui prêter hommage ; que cependant ils promettoient de lui obéir comme des fideles ſujets, & de confirmer cette promeſſe par l'engagement ordinaire après ce terme de trois années. Le roi de Bohême admit toutes ces conditions, & promit obéiſſance au ſaint ſiége, & de défendre avec zele la foi orthodoxe. Ce fut ainſi que la paix fut concluë, & l'acte ſcellé le treiziéme de Janvier 1460. & le dix-huitiéme les envoyez ſe retirerent de Prague, & le roi s'achemina le même jour vers la Moravie. La Bohême eût pû être heureuſe en effet ſous le regne de Pogebrac, ſi Rocqueſane ne lui eût pas inſpiré ſes erreurs dès ſon enfance, en ne lui débitant que des calomnies contre l'egliſe Romaine, & lui faiſant accroire qu'il vivoit dans ſa religion ſuivant le concordat du concile de Baſle, que les Huſſites n'obſervoient cependant en aucune maniere. C'eſt ce qui fit que ce prince aima mieux s'expoſer à toutes ſortes de périls, que de quitter ſes premiers ſentimens.

AN. 1459.

XCII.

Le pape nomme à Prague un administrateur de l'église.

Cochlée hist. Hussit. lib 2.

Ce qui excita de nouveaux troubles dans ce royaume, fut que le pape y envoya Venceslas docteur en droit canon, & déja doyen de l'église catholique de Prague, pour être administrateur de l'archevêché. Ce doyen partit de Rome & vint à Prague; il y fit lire publiquement les lettres apostoliques par lesquelles il étoit pourvû de cette dignité. Le premier magistrat de la ville, & les partisans de Rocquesane s'y opposerent fortement, parce qu'ils prétendoient que l'archevêché ayant été promis au même Rocquesane dès le tems de l'empereur Sigismond, ils ne vouloient point d'autre administrateur que lui seul. Les deux partie eurent recours au roi qui se trouvant également pressé par les uns & par les autres, promit de les proteger tous, & laissa néanmoins l'affaire indécise; ensorte qu'il y eut pendant plusieurs années deux administrateurs, l'un Catholique, & l'autre Hussite. Ce fut alors que Rocquesane fit un long traité des sacremens de l'église selon la foi universelle contre la secte des Thaborites, afin de se justifier dans l'esprit des Catholiques, de la doctrine desquels il paroissoit ne se pas beaucoup éloigner.

XCIII.

Le pape arrive à Florence où il est reçu par Cosme de Medicis.

Paul. Jov. elog. lib. 7.

Gobel. Pers. Comment. Pii II. lib. 2.

Mais pour revenir au voyage du pape, sa sainteté partit de Sienne pour se rendre à Florence, où le fameux Cosme de Medicis qui gouvernoit absolument cette république, & qui passoit pour le plus riche particulier de l'Europe, le reçut avec beaucoup d'honneur & de magnificence. Il étoit né le vingt-septiéme de Septembre 1399. fut Gonfalonnier de Florence, & mourut l'an 1464. âgé de soixante-cinq ans trois mois & vingt jours, amassa des trésors immenses par son commerce dans tous les pays d'Europe & d'Asie.

d'Asie. Son bonheur lui susçita beaucoup d'envieux par les intrigues desquels il fut exilé avec son frere. Il se retira à Venise où il fut reçû comme un souverain, & quelque tems après les Florentins le rappellerent avec beaucoup d'honneur, le reçurent avec un applaudissement universel, & l'honorerent du titre de pere du peuple, & de liberateur de la patrie. Comme il aimoit les sciences & les sçavans, il en attira par ses liberalitez à Florence plusieurs qui travaillerent à rendre son nom immortel par leurs ouvrages. Il fit une très-belle bibliotheque enrichie de manuscrits rares & de bons livres que Catherine de Medicis partagea depuis avec son frere le duc de Toscane. Quelques-uns de ces manuscrits grecs & latins ont éte apportez en France. Enfin le pouvoir de Cosme de Medicis fut si grand, qu'il ne lui manquoit que le titre & le nom de roi, & que la plûpart des villes & des souverains d'Italie suivoient ses conseils, parce qu'il étoit exactement informé de tout ce qui se passoit dans l'univers, par ses correspondances avec les marchands de tous les pays.

AN. 1459.

Comment Pii II. lib. 2.

XCIV. Mort de saint Antonin archevêque de Florence.

Pendant que le pape étoit à Florence, saint Antonin son archevêque mourut le deuxiéme jour de May un mercredi veille de l'Ascension, à l'âge d'environ soixante-dix ans. Il étoit religieux de saint Dominique, & étoit né à Florence 1389. de Nicolas Pierrozzi, secretaire publique de la ville, & de Thomasie son épouse. Il passa avec honneur par toutes les charges de son ordre. Cosme de Medicis lui donna dans toutes les occasions des marques d'estime & de bienveillance. La république de Florence l'employa aussi en diverses ambassades, auprès des papes Nicolas V.

Vincent. Maynard in vita S. Antonini. Trithem. & Bellarm. de scrip. ecclesiast.

AN. 1459.

Callixte III. & Pie II. Il étoit ſçavant dans la juriſprudence civile & canonique, & dans l'hiſtoire eccleſiaſtique. Le pape Eugene IV. le nomma en 1446. à l'archevêché de Florence qu'il remplit après Zabarella de Padouë. Pie II. qui l'eſtimoit beaucoup, venoit de le charger avec pluſieurs autres de travailler à la reforme des eccleſiaſtiques & des laïques. Pie II. voulut être preſent à ſes funerailles. On porta le corps du Saint de la cathédrale au couvent des Dominiquains, où il avoit choiſi le lieu de ſa ſépulture, que Dieu honora bien-tôt d'un grand nombre de miracles qui s'y opererent par l'interceſſion de ce ſaint archevêque.

V. ſon élection l. 109. de cette hiſt. n. 127. & 128.

XCV. Le pape aſſiſte à ſes funerailles

XCVI. Ouvrages de S. Antonin.

Il nous reſte de lui quelques ouvrages, dont le principal eſt la ſomme hiſtorique ou chronique tripartite depuis le commencement du monde juſqu'à l'année de ſa mort 1459, Il eſt diviſé en trois parties. La premiere s'étend depuis la création du monde juſqu'au pontificat de ſaint Sylveſtre, & l'empire de Conſtantin. La ſeconde contient ce qui s'eſt paſſé depuis ce prince juſqu'en 1198. ſous Innocent III. pape, & Henri VI. empereur. Et la derniere finit dans cette année. C'eſt une compilation tirée de pluſieurs hiſtoriens ſans beaucoup de choix, dans laquelle on voit clairement, ſur-tout dans les choſes éloignées du tems de l'auteur, que ſon application ou plûtôt ſon loiſir n'a pas toujours également répondu à l'amour qu'il avoit pour la verité, ni à l'engagement où le mettoit la qualité d'hiſtorien, pour diſcerner le vrai d'avec le faux, ou démêler le certain d'avec le douteux. Cet ouvrage fut imprimé à Veniſe pour la premiere fois en 1480. à Nuremberg en 1484. à

Dupin. bibl. des Aut. tom. 12. pag. 59.

Baillet, des Vies des Saints.

AN. 1459.

Baſle en 1491. & à Lyon 1586. Sa ſomme théologique imprimée pluſieurs fois en Allemagne, eſt le plus conſiderable & le plus travaillé de tous, & il n'y mit la derniere main que peu de tems avant ſa mort ; elle eſt diviſée en quatre parties. Il a fait encore une ſomme ſur la confeſſion, un traité de l'excommunication, & des autres cenſures eccleſiaſtiques, un écrit ſur les diſciples allant à Emmaüs, un traité des vertus, & des notes ſur la donation de Conſtantin.

XCVII. Le pape vient de Florence à Boulogne & à Ferrare.

Le pape, après les obſéques de ſaint Antonin, quitta Florence, & vint à Boulogne ville du domaine de l'égliſe, qui ſouvent ſe révoltoit contre ſon ſouverain, & qui même alors n'étoit pas encore dans une parfaite ſoumiſſion. Auſſi ſa ſainteté n'y fut-elle pas long-tems, & ſe rendit bien-tôt à Ferrare, où elle fut reçûë très-magnifiquement par le marquis d'Eſt qu'on appelloit Bâtard Borſio, & qui avoit uſurpé la principauté ſur Hercule ſon frere à qui elle apartenoit, dans la reſolution toutefois de ne ſe point marier, afin de la rendre à ſon héritier légitime. Ce prince s'étoit flatté que le pape lui accorderoit le titre de duc de Ferrare, & le reconnoîtroit pour tel ſans payer aucun tribut : mais il ſe trompa, & fut obligé pour avoir ce titre, d'attendre le pontificat de Paul II. Pie II. fut harangué par beaucoup de ſçavans qui étoient alors à Ferrare, par le Guarini de Veronne, qui avoit enſeigné long-tems les langues grecque & latine avec beaucoup de réputation, par Jean Auriſpe Sicilien très-ſçavant, âgé de près de quatre-vingt-dix ans, & par d'autres. Pogge Bracciolini né à Terra-nuova au territoire de Florence

Brutus lib. 5. hiſt. Flor.

XCVIII. Mort de Pogge le Florentin.

AN 1459.

l'an 1380. mourut le vingt-neuviéme d'Octobre de cette année 1439. à Florence, où Cosme de Medicis l'avoit appellé. On a de lui une description de la mort de Jerôme de Prague adressée à Leonard Aretin, & qu'on trouve dans le recueil de Gratius, dans Van-der-Hard, & ailleurs. Il a aussi laissé les oraisons funebres des cardinaux Zabarelle, Albergat & de Laurent de Medicis; quatre livres de la varieté de la fortune, adressez à Nicolas V. un discours de l'autorité & de la puissance du pape & du concile; un traité de la noblesse, & un traité de la misere humaine; sans parler d'autres ouvrages profanes remplis d'un grand nombre de plaisanteries plus honteuses que divertissantes.

Comment. Pii II. lib. 2.
Paul. Jov. in elog.
In Fasciculo rerum, &c. tom. 2. ult. edit.

XCIX. Arrivée du pape à Mantouë.

Enfin le pape arriva à Mantouë, & y fit son entrée le vingt-septiéme de May. Louis de Gonzague qui en étoit gouverneur, l'y reçut avec beaucoup d'honneur; & le premier jour de Juin on commença l'ouverture de l'assemblée; le souverain pontife descendit du palais à l'église avec les cardinaux de sa suite, les évêques, le clergé, & tous les religieux de chaque ordre. On célebra solemnellement la messe, après laquelle l'évêque de Coronne fit un discours sur les pieux desseins du pape, le sujet de cette convocation & la nécessité des affaires presentes. A peine eut-il fini, que le pape de dessus son trône prit la parole, & dit en peu de mots, qu'il avoit esperé trouver dans la ville à son arrivée les ambassadeurs des rois & des princes qui devoient le préceder, que le petit nombre qu'il y voyoit étoit une preuve que les chrétiens ne prenoient pas fort à cœur les interêts de la religion, qu'on ne pouvoit s'en prendre ni à la brié-

Comment. Pii II. lib. 3.
Raynald. annal. ad hunc annum.
Collect. concil. Labbe tom. 13. pag. 178.

C. Discours du pape à l'ouverture de l'assemblée de Mantouë.

veté du tems qu'il avoit donné, ni à l'incommodité des chemins, puiſqu'on étoit convenu du contraire. Que pour lui quoique malade & accablé d'infirmitez, il avoit mépriſé & les fatigues du Mont-Apennin, & les rigueurs de l'hyver, ſans que les agrémens de Rome euſſent pû l'arrêter dans un tems où cette ville avoit beſoin de ſa préſence. Qu'il avoit abandonné le patrimoine de l'égliſe, non ſans danger, pour venir au ſecours de la foi catholique opprimée par les Turcs. Qu'on voyoit leur puiſſance s'augmenter de jour en jour: qu'ils avoient porté leurs armes dans la Gréce & l'Illyrie, qu'ils avoient ravagé la Hongrie. Que pour obvier à tous ces maux il avoit convoqué cette aſſemblée, à laquelle il avoit invité les princes & les peuples, afin qu'unis enſemble ils concourruſſent à la défenſe de la religion. Qu'il étoit venu à Mantouë plein de cette eſperance, & qu'il voyoit avec douleur qu'on ne répondoit pas à ſon zele. Qu'il étoit honteux de voir une ſi grande négligence parmi les chrétiens, les uns ne s'adonnant qu'au plaiſir, & les autres étant retenus par leur avarice. " Les Turcs, dit-il, s'expoſent volontiers à la mort " pour le ſoûtien de leur damnable ſecte; & nous " autres nous ne pouvons rien ſouffrir, ni faire la " moindre dépenſe pour l'évangile. " Le pape fut écouté avec beaucoup d'attention, & chacun applaudit à ſon zele, ſur-tout lorſqu'il proteſta qu'il ne ſortiroit point de Mantouë, qu'il n'eut des preuves du courage & de l'affection des princes, afin de travailler de concert avec eux au bien de la chrétienté: que s'il étoit obligé de s'en retourner, il ne quitteroit jamais le deſſein de défendre la religion,

AN. 1459.

Comment. Pii II. lib. 3.

AN. 1459.

& qu'il expoſeroit volontiers ſa vie pour les peuples que Dieu lui avoit confiez, s'il étoit néceſſaire.

CI. Le pape écrit aux princes, & les exhorte à venir à Mantouë.

Le premier ſoin du ſouverain pontife après l'ouverture de cette aſſemblée, fut d'écrire à l'empereur, au roi de France, aux ducs de Savoye & de Baviere, aux Venitiens, aux Florentins & à d'autres, pour les exhorter à venir eux-mêmes à Mantouë, ou du moins à y envoyer leurs ambaſſadeurs. Sur ces entrefaites on vit arriver les députez de Thomas prince du Peloponeſe, un des freres du défunt empereur des Grecs Conſtantin, & qui avoit privé ſon autre frere Demetrius d'une grande partie de ſes états, & mis en fuite les Turcs. Ils venoient pour demander au pape du ſecours, aſſurant à ſa ſainteté qu'avec trois cens hommes ils chaſſeroient les Turcs de l'Iſthme. Comme ce qu'ils demandoient n'étoit pas de conſéquence, on le leur accorda ſans peine. Ils partirent avec ces trois cens hommes d'infanterie, & s'emparerent d'abord de la ville de Patra; mais la diviſion s'étant miſe parmi eux, ils furent auſſi-tôt diſperſez : ce qui fut un mauvais préſage pour la ſuite. Quant aux princes Demetrius, il ſe retira à Lacedémone, & fut obligé de ſe ſoumettre à Mahomet qui prit ſa fille pour la mettre au nombre de ſes femmes. Thomas ſon frere ayant tout perdu, s'en alla dans l'iſle de Corſe, & de-là il vint trouver le pape

Gobelin. Perſona. Comm. Pii II. lib. 2.

Chalcond. hiſt. des Turcs, liv. 9. Phranz. l. 3, cap. 22.

CII. Arrivée de pluſieurs ambaſſadeurs à Mantouë.

L'aſſemblée de Mantouë augmentoit tous les jours par l'arrivée de pluſieurs ambaſſadeurs. On y vit ceux des iſles de Chypre, de Rhodes & de Leſbos, d'Albanie, de l'Epire, de la Boſnie, & de tous les confins de l'Illyrie qui venoient demander du ſecours. Mais il n'y eut que les peuples de Raguſe qui

promirent d'assister tous ces états contre les Turcs, suivant leurs facultez. Quoique le roi de Bohême eut secretement fait alliance avec Mahomet, il ne laissa pas aussi d'envoyer ses ambassadeurs à Mantouë; le prince étant allé peu de tems auparavant trouver Matthias roi d'Hongrie, l'engagea sous l'apparence de belles promesses à le secourir contre les Turcs, à permettre que son fils entrât dans Synderone bourg très-bien fortifié sur les bords du Danube. Mais quelques mois après il livra la place à Mahomet, moyennant une somme d'argent considerable; ce qui chagrina plus les Hongrois que la prise de Constantinople, parce que ce bourg étoit le passage de la Rascie en Valachie, par lequel on pouvoit aisément porter la guerre chez les infideles.

AN. 1459.

Leunclav, lib. 15.

CIII. Dispute entre les ambassadeurs sur la preséance.

Sur une dispute qui s'éleva dans cette assemblée entre les ambassadeurs des rois, & ceux des ducs, les uns ne voulant pas céder le pas aux autres, & chacun prétendant s'attribuer les premieres places, le pape fit un decret par lequel il ordonnoit que les presséances ne feroient aucun tort à ceux qui seroient dans un rang plus bas, & que ceux qui seroient dans les premieres places ne se prévaudroient point contre les autres: mais ce réglement ne rétablit pas la paix. L'ordre épiscopal souffroit aussi avec beaucoup de peine de voir qu'on leur préferoit les notaires apostoliques qui étoient placez entre les évêques, suivant la coutume de la cour Romaine. Le pape eut égard aux plaintes qu'on lui en fit, & sans écouter les remontrances des notaires qui prétendoient que la presséance dont ils joüissoient étoit une loi sacrée à laquelle on ne pouvoit apporter aucun chan-

AN. 1459.

gement ſans ſcandale ; il jugea que c'étoit un abus & non pas une coutume, que les notaires fuſſent mêlez avec les évêques, & défendit ce mélange par une bulle datée de Mantouë le trente-uniéme de May, à laquelle tout le monde applaudit. Les notaires malgré eux ſe ſoumirent à cette loi. Cette bulle préceda le decret touchant la preſſéance, qui ne fut rendu que le quinziéme du mois d'Août.

Extat bulla tom. 2. Pii II. conſtitut.

CIV. Premiere ſéance de l'aſſemblée de Mantouë.

Tout ayant été ainſi reglé, on indiqua la premiere ſéance de cette aſſemblée au neuviéme de Septembre, comme on le voit dans les lettres du pape à Jean de Carvajal ſon légat en Hongrie, datées de la veille. La raiſon qu'en rend ſa ſainteté, eſt que preſque tous les ambaſſadeurs des princes chrétiens étoient arrivez, qu'on attendoit inceſſamment les ducs de Milan & de Modene qui avoient promis d'arriver vers le milieu du mois; que dans peu l'on verroit les ambaſſadeurs de France, d'Angleterre & de Bretagne. Cependant quelques-uns manquerent. Philippe duc de Bourgogne ne pouvant s'y trouver en perſonne, quoiqu'il l'eût promis, envoya en ſa place le duc de Cléves fils de ſa ſœur, avec un celebre cortege de ſeigneurs. Le pape envoya au-devant de lui deux cardinaux qui d'abord refuſerent, prétendant que c'étoit abaiſſer leur dignité, qui égaloit, diſoient-ils, celle des rois. Mais le ſaint pere leur ayant remontré que l'empereur qui n'étoit pas moins qu'eux, alloit ſouvent lui-même au-devant des ducs & des marquis, ils ſe rendirent. Cet ambaſſadeur arriva donc accompagné de ces deux cardinaux, & fut admis dans l'aſſemblée. Il y prit ſéance, & dit que le duc de Bourgogne louoit fort les grands deſſeins du

Collect. concil. Patris Labbé, tom. 13.

CV. L'ambaſſadeur du duc de Bourgogne eſt reçu à l'aſſemblée.

du pape ; mais qu'il en croyoit l'exécution impoſſible, parce qu'on avoit beſoin de grandes forces pour faire la guerre à un ennemi auſſi puiſſant que le Turc ; que l'Allemagne, la France & l'Angleterre étoient diviſées, & qu'il falloit les réünir avant que de penſer à cette guerre. AN. 1459.

CVI. Demandes du pape pour la guerre contre les Turcs.

Quelques ſpécieuſes que fuſſent les raiſons du duc de Cléves, elles n'arrêterent point le zéle du pape. Il répondit qu'il étoit vrai qu'on avoit fait rarement la guerre en Orient ſans les François qui s'étoient toujours diſtinguez dans les ſaintes entrepriſes pour la religion, qu'il travailleroit à établir une paix ſolide entre eux & les Anglois : qu'il n'étoit pas ſi aiſé de pacifier l'Allemagne ; que cette affaire demandoit du tems ; mais qu'il ne deſeſperoit pas d'y réüſſir, pour peu qu'on fût bien intentionné ; que ſi l'on differoit davantage, la Hongrie périroit entiérement ; que les Turcs une fois maîtres de ce royaume ne trouveroient plus d'obſtacles pour entrer en Allemagne, de-là en Italie, en France & en Eſpagne, comme autrefois les Barbares avoient fait ; que les ſecours qu'on demandoit ne pouvoient pas épuiſer les princes ; qu'on exigeoit d'eux ſeulement que chacun contribuât à compoſer une armée de cinquante à ſoixante mille hommes ; qu'un plus grand nombre ſeroit inutile ; que les rois pourroient prendre avec eux l'argent néceſſaire pour l'entretien & la ſolde des troupes d'Hongrie, d'Allemagne, de Bohême & de Pologne, qui ſous la conduite du légat du ſaint ſiége défendroient la Hongrie & les provinces voiſines, juſqu'à ce qu'on eût raſſemblé toutes les forces. Que le duc de Bourgogne étant un des plus puiſſans

Comment. Pii II. lib. 3.

AN. 1459.

princes, devoit y contribuer davantage, qu'il avoit fait vœu d'aller à cette guerre en perſonne, & que c'étoit une occaſion favorable pour lui, de tirer vengeance des Turcs qui avoient retenu ſi long-tems ſon pere en priſon. Toutes ces raiſons du pape n'ébranlerent pas le duc de Cléves, qui ſçavoit bien que le duc de Bourgogne n'étoit pas diſpoſé à contribuer aux frais de cette guerre. Mais ſa ſainteté fit de ſi fortes inſtances, qu'enfin le duc promit deux mille hommes d'infanterie & autant de cavalerie, qui ſeroient entretenus aux dépens de ce prince autant de tems que dureroit la guerre qu'on alloit entreprendre.

CVII. Arrivée des ducs de Milan & de Modéne à Mantouë.

Peu de jours après l'arrivée du duc de Cléves, François Sforce duc de Milan ſe rendit à Mantouë & les deux cardinaux allerent au-devant de lui. Le célebre François Philelphe gendre d'Emanuel Chryſolore le harangua avec tant d'éloquence, que le pape ſurnomma cet orateur la muſe d'Athénes. Le duc fut loüé ſur ſon courage, ſur ſon zéle à defendre la foi; & il méritoit ces éloges, ayant toutes les qualitez qui font un grand prince. Borſe duc de Modéne arrêté par une maladie, envoya à Mantouë ſon frere, qui promit au nom du duc trois cens mille écus d'or. Les ambaſſadeurs de Florence, de Sienne & de Boulogne, firent auſſi leurs offres de même que les Genois; mais ceux-ci ne promirent qu'en ſecret, ayant des ménagemens à garder avec le roi de France, auquel ils s'étoient ſoumis depuis peu. Ferdinand roi de Naples offrit plus que les autres, & s'engagea même par vœu à cette guerre. Les ambaſſadeurs de Caſimir roi de Pologne s'y trouverent avec beaucoup

Papienſis epiſt. 25.
Bergom. lib. 15.
Trithem. de ſcript. eccleſ.
Paul. Jov. in elog.

d'appareil ; ceux du duc de Savoye, & beaucoup d'autres. Les Venitiens furent les derniers de toute l'Italie. Informez que tant de princes avoient envoyé leurs ambaſſadeurs, & qu'on attendoit au premier jour ceux de France, ils ſe piquerent d'honneur, & firent des offres fort genereuſes ; mais ils mirent cette condition, que tous les princes chrétiens ſeroient unis dans cette entrepriſe. AN. 1459.

CVIII. Le pape aſſemble les princes & les ambaſſadeurs dans l'égliſe cathédrale.

L'aſſemblée étant devenuë par là fort nombreuſe, quoique les François ne fuſſent pas encore arrivez ; le pape les convoqua tous dans l'égliſe cathédrale le vingtiéme de Septembre, parce que la premiere ſeance indiquée le neuviéme, avoit été differée juſqu'à ce jour, comme le prouve la date du diſcours du pape rapporté parmi ſes lettres. Il voulut leur parler à tous avant le départ du duc de Milan, qui ne pouvoit pas faire un plus long ſéjour à Mantouë, & les exhorter à l'exécution de la bonne œuvre pour laquelle ils étoient aſſemblez. On commença par la célébration de la meſſe, après laquelle il y eut encore de nouvelles diſputes ſur la preſſéance entre les Venitiens & les Savoyards. Ceux-là vantoient beaucoup leur puiſſance & l'antiquité de leur ſeigneurie ; ceux-ci ſe fondoient ſur leur nobleſſe & ſur la coûtume. Le pape voyant que l'affaire devenoit ſerieuſe, & qu'on étoit même venu aux querelles, qu'Urſace Juſtinien ambaſſadeur de la république prenoit la choſe avec beaucoup de chaleur, fit aſſeoir les Venitiens après les ambaſſadeurs du duc de Bourgogne, & les Savoyards au pied de ſon trône.

En. Sylvius epiſt. 397.

CIX. Autre diſcours du pape à

Après avoir ainſi appaiſé ce differend, il impoſa ſilence, & parla pendant trois heures. Il fit voir qu'il

AN. 1459. l'assemblée de Mantouë.

cette guerre à laquelle il exhortoit tous les princes, étoit non seulement avantageuse, mais encore facile, juste & nécessaire. Il offroit pour l'entreprendre & sa personne & tout ce qui lui appartenoit. Il assura qu'il ne refuseroit rien de tout ce qu'on jugeroit à propos qu'il fit, & ne demanda pour le present aux princes qu'une volonté ferme & constante de servir la religion, & de garantir la foi du péril, promettant de prendre dans la suite les mésures néceſſaires pour la levée de l'argent, pour le choix des generaux, pour l'équipage des flottes, & pour le tems de l'expedition. Ce qui ne lui seroit pas difficile, ajoûta-t'il, puisqu'on ne manque ni d'armes, ni de chevaux, ni d'argent, ni de vaisseaux, ni de bons soldats, ni de chefs experimentez. Tout ce qui manquera sans doute, sera la bonne volonté. Le souverain pontife fut écouté avec une si grande attention, qu'on ne perdit pas un mot de son discours.

Collect. concil. P. Labbe tom. 13. pag. 1751. Æn. Sylv. epist. 397.

CX. Le cardinal Bessarion parle après le pape.

Après que le pape eut parlé, le cardinal Bessarion prit la parole au nom du sacré collége, & son discours fut presque aussi long. Il s'étendit beaucoup sur les grandes pertes que les chrétiens avoient faites à la prise de Constantinople, & sur les maux qui en arriveroient infailliblement, si l'on ne s'opposoit aux progrez des Turcs. Il dit que la victoire étoit facile, & qu'il ne trouvoit de difficulté que dans l'entreprise pour concilier tous les esprits. Il assura que le sacré collége approuvoit tout ce qui avoit été avancé par sa sainteté. Ensuite on vint aux déliberations, & l'avis du pape fut suivi d'un consentement unanime de tous les autres. Le duc de Milan qui s'exprima en veritable homme de guerre, offrit sa

perſonne & tout ce qui dépendoit de lui. Les ambaſſadeurs de Hongrie ſe plaignant des troubles que l'empereur excitoit dans leur pays, ſans avoir égard à la peine que les Turcs leur faiſoient ; le pape leur répondit que cette aſſemblée n'étoit pas faite pour ſe plaindre, qu'il penſeroit à établir la paix de ce côté-là, & qu'ils ſeroient contens. Ce qui fut cauſe que tous conclurent à la guerre. AN. 1459.

CXI. On réſout la guerre contre les Turcs.

Quant aux moyens, il y eut pluſieurs perſonnes qui furent d'avis d'équipper une armée navale de quarante galeres & de huit gros vaiſſeaux ; une autre armée ſur terre de cinquante mille hommes au moins, le plus grand nombre d'infanterie & le reſte de cavalerie, à condition que le clergé d'Italie fourniroit la dixme de tous les biens eccleſiaſtiques, les laïques la trentiéme partie, & les Juifs la vingtiéme de tout ce qu'ils poſſedoient. Sur quoi les Venitiens ayant fait beaucoup de difficultez, le pape ſe fâcha contre eux, & leur reprocha le peu de zéle qu'ils faiſoient paroître pour la conſervation de la foi catholique & pour la défenſe de la religion. Les ambaſſadeurs de l'empereur ne parlerent point dans cette ſéance, parce que Jean Inderbach qui portoit la parole étoit malade, & qu'Antoine évêque de Trieſte ne ſçavoit pas s'énoncer.

CXII. Arrivée des ambaſſadeurs de France, de Sicile & de Bretagne.

Il ſe répandit un bruit dans l'aſſemblée que les ambaſſadeurs de France étoient ſur le point d'arriver, & ils arriverent en effet dans la ville le ſeiziéme de Novembre au nombre de quatre, l'archevêque de Tours qui étoit un vénerable vieillard, l'évêque de Paris, Thomas de Courcelles célebre théologien & le bailli de Roüen. Ils étoient accompa-

AN 1459.

Collect. concil. Labbe, tom. 13. p. 1403.

gnez de l'évêque de Marseille ambassadeur de René roi de Sicile, de l'évêque de Saint Malo ambassadeur du duc de Bretagne, des députez de Genes, & de beaucoup de seigneurs; un grand nombre de prélats étoient allez au-devant d'eux, jusqu'à près de deux lieuës à l'abbaye Notre-Dame de Grace. Le marquis de Mantouë vint aussi au-devant d'eux, & les joignit en chemin avec ses enfans; il s'étoit fait accompagner de ses citoyens qui avoient à leur tête des tambours & des trompettes. Le marquis salua les ambassadeurs avec beaucoup de politesse, & se joignit au premier pendant que son frere & ses enfans accompagnoient les autres. Les évêques & les domestiques des cardinaux étoient à cheval. Tous les autres ambassadeurs vinrent aussi; & le pape leur envoya ses officiers.

CXIII. Audience publique que le pape leur donne.

Narratio Nicol. Petit. ad calcem Collect. concil. P. Labbe tom. 13. p. 1762.

Aussi-tôt que les ambassadeurs François furent entrez dans la ville, la marquise de Mantouë avec ses filles se rendit au logis de l'archevêque de Tours pour le saluer: & le pape indiqua un jour dans lequel il leur donneroit une audience publique & solemnelle: Mais sa saintetè s'étant trouvée indisposée ce jour-là, l'audience fut renvoyée au mercredi suivant, qui étoit le vingt-uniéme de Novembre. L'évêque de Paris porta la parole, & harangua près de deux heures. Il divisa son discours en deux parties. Il dit beaucoup de choses à la loüange du roi de France & de ses ancêtres. Il loüa leur zele & leur attachement à l'église, leurs travaux pour éteindre le schisme; vertus qui leur avoient acquis à juste titre la qualité de rois très-chrétiens. Dans le reste de son discours il toucha l'affaire du royaume de Naples, & ce qui con-

cernoit les Genois. Enfin il finit par l'obéïſſance qu'il rendit au pape au nom de Charles VII. ſelon la coûtume obſervée dans tous les tems par les rois de France. AN. 1459.

Le ſaint pere après l'avoir écouté avec beaucoup d'attention, lui répondit en moins de mots. Son diſcours roula ſur ſix articles. Il parla en premier lieu de lui-même, mais en peu de paroles, pour répondre ſeulement à l'éloge que l'évêque de Paris en avoit fait. Enſuite il releva beaucoup le ſiége apoſtolique, en ajoûtant qu'il croyoit que tous les princes chrétiens devoient s'y ſoumettre. En troiſiéme lieu il s'étendit fort ſur la bonne volonté du roi de France, & ſur ſon zele pour prendre les interêts de l'égliſe Romaine, ſur-tout dans la conjoncture préſente ; & ce fut en cet endroit qu'il loüa les grandes actions des rois de France, remontant juſqu'aux tems de Charlemagne & même de Clovis, & faiſant voir combien cette même égliſe avoit été honorée de l'appui & de la protection des rois très-chrétiens, & ſur tout du prince qui regnoit préſentement, ſans lequel il étoit impoſſible d'arrêter les progrez des Turcs. Il fit auſſi l'éloge du royaume de France, de l'univerſité de Paris, de ſes égliſes & de ſes monaſteres. Le quatriéme article concernoit le roi de Sicile ; & ce qu'il dit en faveur de René d'Anjou, irrita ſi fort ceux qui tenoient le parti de Ferdinand, qu'ils voulurent rompre l'aſſemblée : mais le pape leur impoſa ſilence, & refuſa de les écouter. En cinquiéme lieu il répondit à l'article des Genois, qu'il avoüa lui être fort recommandables, puiſque leur affaire regardoit le patrimoine de l'égliſe. Enfin le ſixiéme article ne roula

CXIV. Le pape répond au diſcours de l'évêque de Paris.

Collect. concil. P. Labbe, tom. 13. p. 1751. & 1765.

AN. 1459.

que sur l'obéissance que l'évêque de Paris lui avoit renduë au nom du roi très-chrétien, dont le souverain pontife rendit de grandes actions de graces, de même que les cardinaux.

Après ce discours du pape, les ambassadeurs du roi de Sicile, assistez des ambassadeurs de France, lui promirent aussi obéissance. Ceux de la republique de Genes, comme fideles sujets du roi Charles VII. en firent de même. On lut les lettres patentes des François, qui furent traduites en latin par le conseil des cardinaux d'Estouteville & d'Avignon; le pape en entendit la lecture avec beaucoup de plaisir: & la séance finit par l'audience que sa sainteté donna au duc d'Autriche qui voulut assister à ce consistoire, & combla d'honnêtetez les ambassadeurs de France, à qui il offrit son palais pour demeure.

CXV. Nouvelle audience que les ambassadeurs de France demandent au pape.

Quelques jours après cette séance, les ambassadeurs François allerent trouver le pape, & le prierent de leur accorder une nouvelle audience, dans laquelle ils lui proposeroient quelques affaires qui concernoient le royaume de Sicile, & qu'ils ne vouloient lui exposer qu'en présence des certains ambassadeurs & non pas de tous. Sa sainteté y consentit, & leur promit d'y appeller ceux qu'ils voudroient. Et comme de nouveaux ambassadeurs de l'empereur Frederic étoient arrivez depuis peu; sçavoir l'évêque de Trente, le marquis de Bade & un autre, qu'il y avoit un évêque & un cordelier de la part du roi de Castille, & les ambassadeurs d'Alphonse roi de Portugal; les François les prierent tous de se trouver à l'audience que le pape devoit leur donner: & tous ensemble se rendirent auprès du souverain pontife

à

à qui le bailli de Roüen adreſſa la parole. Il loüa fort les grandes actions des François pour la défenſe de la religion, & les ſervices qu'ils avoient rendus au ſaint ſiége. Il expoſa de quelle maniere le royaume de Sicile étoit échû à la France, & combien il avoit coûté de ſang pour le conquerir. Il ajouta que ſi Alphonſe s'en étoit rendu maître, c'étoit par la force de ſes armes ſans y avoir aucun droit; que le pape s'étoit comporté d'une maniere indigne en chaſſant les François, pour mettre en leur place le bâtard d'Alphonſe qui ne méritoit pas un ſi grand royaume; Que c'étoit avoir agi contre toute juſtice que d'avoir mépriſé René veritable roi de Sicile; ce que le pape Callixte n'avoit jamais voulu faire, quoiqu'Aragonnois. Ils demandoient en concluant leur diſcours, que puiſque les François avoient ſouffert cette injure, le pape revoquât avec déliberation ce qu'il avoit fait ſans avoir conſulté perſonne, qu'il accordât ce royaume à René, & qu'il en chaſſât Ferdinand.

AN. 1458. CXVI. Leurs demandes au pape.

Ce diſours releva le courage des ennemis de la France, qui ne croyoient pas que le pape oſât y répondre. Mais le ſaint pere, ſans s'étonner, dit en peu de mots, qu'il avoit compris les reproches qu'on lui avoit faits au travers de tout ce qu'on venoit de dire en faveur de René d'Anjou: Qu'il ne croyoit pas les mériter n'ayant rien fait dans l'affaire du royaume de Sicile, qu'après avoir conſulté les cardinaux. Que ſi l'on exigeoit qu'il revoquât ce qui avoit été fait il étoit juſte de demander auparavant le conſeil des mêmes cardinaux; & que quand il les auroit conſultez, il repondroit à leurs plaintes &

CXVII. Réponſe que le pape fait à ces demandes.

AN 1459.

leurs demandes. Après ces paroles il congédia l'aſſemblée, parce qu'il étoit incommodé d'une toux violente & de grands maux d'eſtomac. Mais les François ayant publié que la maladie du pape étoit une maladie feinte, & qu'il n'agiſſoit ainſi que pour ne leur pas répondre, parce qu'il étoit dans l'impuiſſance de le faire; le pape informé de ces bruits, leur fit dire qu'il leur répondroit, quand il devroit mourir au milieu de l'aſſemblée, que la douleur ne diminueroit rien de ſon courage, & que ſes infirmitez ne l'en empêcheroient pas.

Il tint en effet ſa parole; il aſſembla d'abord les cardinaux auſquels il communiqua la réponſe qu'il devoit faire aux ambaſſadeurs de France, il fit enſuite venir tous les ambaſſadeurs des autres princes; & le ſouverain pontife, quoique languiſſant & ſouffrant même de violentes douleurs, ſortit de ſa chambre, ſe rendit dans une grande ſalle où l'on avoit élevé un trône ſur lequel il monta, & ayant prié qu'on l'écoutât ſans l'interrompre, il parla près de trois heures. Il parut au commencement ſi pâle & ſi inquiet, qu'à peine pouvoit-il ouvrir la bouche; mais quand il fut un peu animé, les expreſſions ſe préſentoient d'elles-mêmes. Le pape ſe juſtifia d'abord ſur la conduite qu'il avoit tenuë à l'égard du royaume de Sicile; il ſe plaignit de la maniere peu meſurée dont ils l'avoient traité, ſans aucun égard à ſa qualité de ſouverain pontife & de chef de l'égliſe. Il releva beaucoup la gloire des François, & ajouta qu'il avoit eu de bonnes raiſons pour inveſtir Ferdinand, que ce prince étoit près à fondre ſur le patrimoine de l'égliſe, & que les François étoient trop

Spicileg. Dachery tom. VIII.

CXVIII. Le pape juſtifie ſa conduite à l'égard du royaume de Sicile.

éloignez pour le défendre : que d'ailleurs il avoit fait mettre dans l'acte d'inveſtiture ces mots, ſauf le droit d'autrui ; ce qui mettoit le droit de René d'Anjou en ſureté. En effet dans la réponſe qu'il avoit fait publiquement à ces mêmes ambaſſadeurs, ce prince avoit été qualifié roi de Sicile, ce qui avoit fort choqué les ambaſſadeurs de Ferdinand qui s'en étoient plaints. AN 1459.

CXIX. Il ſe plaint de la pragmatique ſanction.

En adreſſant la parole en particulier aux ambaſſadeurs de France, & de René d'Anjou, il leur dit qu'il étoit ſurpris que la France attendît de lui une ſi grande grace que celle de l'inveſtiture du royaume pour un prince François, tandis qu'on continuoit d'y ſoutenir la pragmatique-ſanction, & quon ſuivoit dans la pratique une ſi damnable regle, & qu'on regardoit comme une ordonnance de l'égliſe l'acte le plus injurieux à l'autorité pontificale qui eût jamais été fait. Les François pouvoient répondre à ces plaintes du pape, comme ils le firent ſans doute, que cette pragmatique-ſanction avoit été reçûë & approuvée par lui-même dans le concile de Baſle, dont il fut un des plus zelez défenſeurs & des plus fort appuis ; & quelle étoit l'ouvrage de ce concile. Mais Æneas Sylvius élevé ſur la chaire de S. Pierre changea de ſentiment en changeant d'état & de nom. Il n'étoit plus ſimple particulier ſecretaire du concile de Baſle ; c'eſt ce qui fut cauſe ſans doute que parlant de la pragmatique dans ce diſcours, il aſſura qu'il ne pouvoit dire des François, ce que S. Paul dit des Chrétiens : Je vous ai fiancé à cet unique époux qui eſt Jeſus-Chriſt, pour vous preſenter à lui comme une Vierge toute pure, tant qu'ils porteroient

Epiſt. 2. ad Corint. cap. 11. ℣. 2.

AN. 1459.

avec eux la tache de cette pragmatique: & parlant de la maniere dont elle avoit été introduite, il ajouta que ce n'avoit été ni par l'autorité d'un concile général, ni par aucun décret des pontifes Romains. On verra bien-tôt comme ce diſcours du pape fut reçu en France.

CXX. Réponſe des ambaſſadeurs de France au diſcours du pape.

Dans la réponſe que les ambaſſadeurs François lui firent, ils ne manquerent pas de relever ce qu'il avoit dit de la pragmatique. On reprend notre roi, dirent-ils, de ſoutenir cette loi dans ſon royaume, & l'on prétend qu'elle déroge aux privileges du ſiége apoſtolique, ce qui eſt une tache & une ſoüillure pour ce royaume. Comme nous ſommes obligez de défendre l'honneur, la réputation & l'innocence du roi, nous vous dirons que les décrets du concile général de Baſle ont été autrefois preſentez à notre roi très-chrétien, & qu'en préſence des plus conſiderables perſonnes de ſon royaume, après avoir pris le conſeil des archevêques & évêques, des univerſitez & des plus ſcavans docteurs, il connut que la pragmatique étoit le reglement d'un concile qui n'avoit été aſſemblé que ſelon les ſtatuts des deux précedens conciles de Conſtance & de Sienne, & par l'ordre de deux ſouverains pontifes Martin V. & Eugene IV. pour la réformation de l'égliſe dans ſon chef & dans ſes membres. Le roi connut encore que ces décrets étoient confirmez par les canons des anciens conciles & les ſtatuts des ſouverains pontifes. Toutes ces raiſons le porterent à accepter ces mêmes décrets avec quelques additions & modifications qui ne ſemblent déroger en aucune maniere aux privileges du ſiege apoſtolique.

Collect. concil. Labbe. tom. 13. ad calcem pag. 1795.

Comme ils avoient repreſenté au pape qu'il n'étoit pas poſſible que le roi leur maître envoyât des troupes contre les Turcs, tant qu'il n'y auroit point de paix entre la France & l'Angleterre, le ſouverain pontife voulut y travailler. Il y avoit déja long-tems qu'on traitoit de paix entre ces deux couronnes, & la conteſtation rouloit ſur le lieu des conférences. Le roi d'Angleterre vouloit opiniâtrement qu'on les tînt, comme autrefois, dans le voiſinage de Calais, & le roi de France prétendoit qu'il étoit de ſon honneur de ne pas recevoir ſur ce préliminaire la loi du roi d'Angleterre. Le pape pour ôter cet obſtacle, fit inſtance auprès des deux rois, pour le choix d'Avignon, de Metz, de Cologne, ou de quelque autre place hors de leurs domaines, où leurs ambaſſadeurs ſe rendroient à la ſaint Jean prochaine. Mais comme ce point ne pouvoit ſe décider à Mantouë, parce que les ambaſſadeurs de France n'avoient rien là-deſſus dans leurs inſtructions; ſa ſainteté fut obligée d'envoyer un légat en France, & un autre en Angleterre pour faire accepter une de ces places aux deux rois.

AN. 1459.

CXXI. Le pape demande une taxe ſur le clergé de France, on la lui refuſe.

Le pape convaincu que le roi de France ne pouvoit lui fournir des troupes contre les Turcs juſqu'à ce qu'il eût fait la paix avec le roi d'Angleterre, n'inſiſta pas plus long-tems ſur cette demande, il ſe contenta de propoſer qu'il lui fût permis de lever une taxe ſur le clergé de France, pour les frais de la guerre contre les Turcs. Les ambaſſadeurs lui répondirent que non-ſeulement ils n'avoient point d'ordre là-deſſus, mais que ſa ſainteté ne devoit point compter ſur un tel fond; qu'on avoit fait déja de-

AN 1459.

puis peu de tems une pareille levée d'argent, & qu'assurément on ne lui accorderoit pas une nouvelle. Toutes ces réponses jointes à la prévention où le pape étoit déja contre la France à cause de la pragmatique-sanction, firent qu'il ne cessa de chagriner les ambassadeurs, & qu'il affecta dans toutes les occasions où s'agit des démelez du roi avec le duc de Bourgogne, de prendre toujours les interêts du dernier, dans les vûës qu'il avoit d'empêcher que les François ne se rendissent trop puissans en Italie, où ils possedoient l'état de Genes, & où le duc de Modene leur étoit dévoüé, & les Florentins attachez depuis long-tems à leurs interêts. Il apprehendoit pour la liberté de Sienne qui étoit sa patrie, s'ils étoient maîtres du royaume de Naples. Peu s'en fallut néanmoins qu'il ne vît arriver ce que sa politique appréhendoit si fort.

CXXII. Le roi d'Angleterre envoye ses ambassadeurs à Mantouë.

Pie II. avant que de partir de Rome pour se rendre à Mantouë, avoit envoyé l'évêque de Terny en Angleterre pour appaiser les troubles de ce royaume, & demander du secours au roi contre les Turcs. Ce prince avoit désigné quelques princes & barons pour ses ambassadeurs à Mantouë. Mais comme on ne faisoit aucun cas de ses ordres, tant il étoit mépriſé, il fut contraint de charger de cette commission deux simples prêtres, que le pape voyant leurs patentes scellées du sceau du royaume, qui n'avoient point d'autre signature que ces mots: Henri moi-même étant témoin: reçut assez mal & ne voulut pas les voir davantage; ce qui ne paroît pas vraisemblable d'autant que le roi d'Angleterre informoit le pape des raisons qu'il avoit pour ne lui point envoyer

Comm. Pii II. lib. 3.

une ambaſſade plus conſiderable; & que Pie II. ſçavoit trop bien ſon devoir pour en agir ainſi avec une tête couronnée, dans un tems où il avoit beſoin de ménager ce prince pour réuſſir dans l'exécution de ſes deſſeins. AN. 1459.

L'évêque de Terny ſon légat ne contribua pas peu à fomenter les broüilleries & les diviſions des Anglois. Comme elles ne venoient que de l'antipathie qui étoit entre les deux maiſons d'Yorck & de Lancaſtre, dont les premiers, comme on l'a déja dit, étoient appellez de la Roſe-blanche, & les ſeconds de la Roſe-Rouge, parce qu'ils avoient choiſi ces deux couleurs pour ſymbole, le légat ſe rangea du côté du duc d'Yorck, & des comtes de Saliſbery & de Warvick ennemis du roi, & ſe conduiſit comme s'il eût été queſtion d'une guerre contre les infidéles, promettant des indulgences plenieres à ceux qui prendroient les armes contre Henri leur roi légitime, & excommuniant ceux qui ſoutiendroient ſon parti, & ſe mettroient en état de le défendre: conduite indigne d'un légat du ſaint ſiége, qui devoit plutôt être un ange de paix qu'un homme de trouble & de diviſion. Le pape s'excuſa envers le roi d'Angleterre des indignitez de ſon légat, & lui fit dire par l'évêque de Pavie, que tout s'étoit fait à ſon inſcu: ce qui étoit vrai, puiſqu'il ordonna à ce même légat de quitter l'Angleterre, & qu'à ſon retour il le fit mettre en priſon, & lui fit faire ſon procès.

Polid. Virg. hiſt. Angl. lib. 28.

CXXIII. Conduite indigne du légat du pape en Angleterre.

La retraite du duc d'Yorck en Irlande, & celle des comtes de Saliſberi & de Warvick à Calais, rendirent pour quelque tems la paix à l'Angleterre.

CXXIV. La faction d'Yorck recommence les troubles en Angleterre.

AN. 1459. Mais bien-tôt après on reconnut l'aſcendant que ces princes avoient ſur l'eſprit du peuple. Le roi ayant déclaré rebelles les ducs & tous ſes partiſans, avoit envoyé à Calais le nouveau duc de Sommerſet en qualité de gouverneur avec des troupes, pour fortifier la garniſon, & obliger le comte de Warvik à quitter la place. Mais s'étant preſenté au port, on tira le canon ſur lui; ce qui l'obligea de ſe retirer à Guines, où il apprit avec chagrin qu'en ſon abſence les vaiſſeaux ſur leſquels il étoit venu, s'étoient livrez aux ennemis, & que le comte de Warvick avoit aſſemblé les débris de la faction d'Yorck, pour aller recommencer la guerre en Angleterre avec le baron Cobham & d'autres de ſes partiſans qui l'y attendoient en grand nombre. En effet ce comte avec le fils du duc d'Yorck, qu'on nommoit le comte de Rolhand, & le comte de Salisberi repaſſa ſecretement en Angleterre; & tous ſçurent ſi bien animer ceux de leur parti, qu'ils remirent ſur pied une nouvelle armée plus nombreuſe que les précedentes.

Le duc de Sommerſet étoit revenu joindre la cour; & la reine s'étoit repoſée ſur les barons Scales & Louvel de la conſervation de Londres. Mais quelque bien intentionnez que fuſſent ces deux ſeigneurs, le maitre s'étant déclaré pour la Roſe-blanche, c'eſt-à-dire, pour la faction d'Yorck, les obligea de ſe retirer dans la tour, & reçut dans la ville peu de tems après les trois comtes avec leurs troupes. Le comte de Salisberi fut chargé de reſter à Londres pour conſerver cette ville à la faction; & les deux autres avec leur armée allerent chercher celle du roi, que la reine aſſiſtée des ducs de Sommerſet & de Buckinham avoit raſſemblée

AN. 1459.

CXXV. Bataille donnée entre les deux factions.

Polydor. Virg. hiſt. Anglic. lib. 28.

raſſemblée à Conventry. On fut impatient d'en venir aux mains, on ſe chercha, & on ſe trouva bientôt; on combattit de part & d'autre pendant cinq heures, ſans qu'on pût déterminer de quel côté tourneroit la victoire. Mais les comtes qui étoient grands capitaines, ſe conduiſirent à la fin avec tant d'adreſſe & de diligence, que l'armée du roi fut enveloppée, avant qu'elle ſe fût apperçuë qu'on avoit deſſein de le faire. Henri après avoir perdu dix mille hommes, & vû tuer à ſes côtez le duc de Buckingham avec pluſieurs autres de ſes plus fidéles ſerviteurs, tomba pour comble de diſgrace entre les mains de ſes ennemis qui le menerent en triomphe à Londres, pendant que la reine avertie de la perte de la bataille ſauva le prince Edouard ſon fils, & ſe retira avec lui & le duc de Sommerſet vers Durham.

Le duc d'Yorck qui étoit alors en Irlande, n'eut pas plutôt appris cette nouvelle, qu'il en partit, & arriva à propos à Londres, pour aſſiſter au parlement qu'on y avoit convoqué. Il entra en roi dans la capitale au ſon des trompettes, environné de ſoldats, & faiſant porter devant lui l'épée nuë. Il ſe logea à Veſtminſter dans l'appartement du roi même qui étoit retenu priſonnier dans celui de la reine. Il parut au parlement ſans avoir voulu ſaluer Henri auparavant, & y fit une déclaration qui convainquit tout le monde, que ce duc vouloit être roi. "Vous "ſçavez aſſez, dit-il, qu'on a uſurpé ſur mes ancê- "tres le trône où je viens ici m'aſſeoir, & vous "n'ignorez pas par quels crimes ceux qui l'occupent "depuis ſoixante ans, s'en ſont mis en poſſeſſion. "Henri IV. trempa ſes mains dans le ſang de Ri- "

CXXVI. Le duc d'Yorck veut ſe faire déclarer roi d'Angleterre.

BIBLIOTHEQUE IMPÉRIALE IMPR.

AN. 1459.

„ chard II. Henri V. fit mourir mon pere. Epargnons-
„ nous des ſouvenirs qui pourroient rallumer dans
„ un cœur ſenſible des déſirs mal éteints d'une ven-
„ geance que j'ai ſacrifiée au bien public. Pendant
„ que la maiſon de Lancaſtre n'a fait tort qu'à moi
„ & aux miens, je m'en ſuis cru dédommagé par
„ l'honneur qu'elle a faite à la nation, & par les
„ belles & grandes provinces qu'elle a ſoumiſe au
„ ſceptre Anglois. J'ai peu regretté de n'être pas roi,
„ tandis que vous en avez eu un qui au droit près,
„ méritoit de l'être. Mais aujourd'hui qu'un foible
„ heritier de cet heureux uſurpateur me retient une
„ couronne, & perd des conquêtes qui vous ont
„ coûté tant de ſang, je ſerois indigne de celui de
„ tant de rois qui coule dans mes veines, ſi pour
„ recommencer leurs conquêtes, je ne prenois enfin
„ la couronne. Aidez-moi à en ſoutenir le poids,
„ j'en partagerai avec vous les douceurs „. Il eſt aiſé de connoître que tout ce diſcours ne tendoit qu'à faire détrôner Henri par le parlement, & à mettre le duc en ſa place.

CXXVII. Le parlement laiſſe à Henri le titre de roi & au duc d'Yorck le droit de lui ſucceder.

On délibera long-tems ſur le parti qu'on devoit prendre; & comme on étoit ſur le point de déclarer Henri IV. uſurpateur de la courone ſur la maiſon d'Yorck, & de dégrader Henri VI. ſon petit fils, un reſte de compaſſion ou de reſpect pour la Majeſté royale fit adoucir la ſentence. Un de l'aſſemblée propoſa un tempérament que le duc d'Yorck tout vainqueur qu'il étoit, ne crut pas devoir rejetter, & que le roi captif regarda comme une faveur. Ce fut de conſerver à Henri la couronne pendant ſa vie, à condition qu'à ſa mort elle paſſeroit à Richard duc

Polyd. Virgil. hiſt. Anglic. lib. 28.

d'Yorck & à ſes enfans, à l'excluſion d'Edouard prince de Galles. Cet article étant conclu, on s'accommoda bien-tôt ſur tout le reſte, & chacun paroiſſant ſatisfait, on fit une proceſſion ſolemnelle où le roi porta le manteau royal & la couronne ſur la tête, ayant le duc d'Yorck près de lui comme ſon heritier préſomptif. La reine refuſa abſolument de ratifier ce traité, & prit le parti de ſe retirer, dans le deſſein de réprimer l'ambition du duc. AN. 1459.

CXXIII. Le pape s'adreſſe aux Allemands pour les faire contribuer à la guerre contre les Turcs.

Le pape étoit toujours à Mantouë, où il ne ceſſoit de ſolliciter l'union des princes pour l'exécution de ſes deſſeins contre les Turcs. Mais voyant qu'il ne pouvoit rien attendre ni des François ni des Anglois, il eut recours aux Allemans; & n'y trouvant pas moins de difficultez à cauſe des differends ſurvenus entre les ambaſſadeurs de l'empereur & ceux des autres princes; à peine pût-il leur faire promettre, après leur avoir parlé à tous en general qu'ils fourniroient le même nombre de ſoldats qu'ils avoient autrefois promis à l'aſſemblée de Francfort, ſçavoir trente-deux mille hommes d'infanterie, & dix mille de cavalerie, avec cette clauſe toutefois, qu'ils tiendroient encore deux diétes à ce ſujet, l'une à Nuremberg, & l'autre auprès de l'empereur, où le pape envoyeroit exprès un légat *à latere :* ce que ſa ſainteté accorda. Le cardinal Beſſarion fut choiſi pour cette légation, & l'empereur Frederic fut établi généraliſſime de l'armée chrétienne, avec pouvoir de mettre quelque prince à ſa place s'il ne pouvoit commander en perſonne. Comme on étoit alors dans le mois de Decembre, on attendit à l'année ſuivante à prendre encore des meſures. Pendant cet intervalle

AN. 1459. le pape donna une bulle datée de Mantouë du trente-uniéme Decembre pour l'établiſſement de l'univerſité de Baſle, qui a toujours eu d'habiles profeſſeurs, tels qu'Eraſme, Amerbach, Buxtorf, Bauhin & divers autres.

CXXIX. Arrivée d'autres princes & ambaſſadeurs à Mantouë.

Comment. Pii II. lib. 3. Cromer. lib. 24.

On voyoit toujours arriver de nouveaux ambaſſadeurs à Mantouë. Deux cardinaux allerent au-devant de Sigiſmond duc d'Autriche. Le cardinal de Sainte-Croix alla recevoir Albert marquis de Brandebourg, qu'on ſurnommoit l'Achille d'Allemagne. Le pape le reçut avec beaucoup d'honneur, & lui donna l'épée & la toque qu'il avoit bénites ſuivant la coûtume à la meſſe du jour de l'épiphanie. Gobelin qui rapporte tous ces faits, ne dit rien de l'arrivée des ambaſſadeurs de Caſimir roi de Pologne, ni de leur entrée magnifique à Mantouë : Mais d'autres hiſtoriens nous apprennent que ces députez ayant rendus leurs devoirs, & promis obéiſſance au pape, obtinrent de lui l'abſolution de l'excommunication que les Pruſſiens avoient encouruë pour n'avoir pas voulu obéir aux chevaliers. Cependant ils ne purent obtenir, quelques ſollicitations qu'emploïaſſent tous les autres ambaſſadeurs, que ces mêmes chevaliers fuſſent tranſportez en l'iſle de Tenedos dans l'Archipel, parce que Mahomet II. s'étoit emparé depuis peu de Corinthe.

CXXX. Charlotte veuve du roi de Portugal ſuccede au royaume de Chypre.

Æneas Sylvius in Aſia cap. 97. Comment. Pii II. lib. 7.

Charlotte femme de Jean roi de Portugal, ayant conſenti que l'on empoiſonnât ſon mari, à quoi elle avoit été ſollicitée par Heléne ſa propre mere, on lui fit épouſer Louis de Savoye. Heléne mourut quelque tems après dans le mois d'Avril 1458. & Jean roi de Chypre pere de Charlotte ne lui ſurvéquit que

trois msis. Par la mort de l'un & de l'autre, Charlotte se vit unique heritiere du royaume de Chypre. Comme son droit étoit incontestable, & que d'ailleurs elle se croyoit bien appuyée, elle n'hésita pas à se faire couronner reine de Chypre, de Jerusalem & d'Armenie. La cerémonie se fit le premier de Septembre de la même année. Mais elle fut bien-tôt troublée dans sa possession. Jacques archevêque de Nicosie son frere bâtard, âgé d'environ vingt ans, jeune homme hardi & entreprenant, moins fâché de la voir reine, quoiqu'il eût beaucoup d'ambition, qu'irrité de ce qu'il n'avoit pas fait la cerémonie du couronnement, se retira vers le soudan d'Egypte, sur ce qu'il apprit que les grands du royaume avoient dessein de l'arrêter, parce qu'il ne cessoit de brouiller, & de répandre la division dans l'état. Cette retraite intrigua Louis de Savoye époux de Charlotte, qui arriva en Chypre sur ces entrefaites au commencement de cette année 1459. La premiere chose à laquelle il s'appliqua après son couronnement fut d'envoyer des ambassadeurs au soudan avec des présens, & le tribut que l'on avoit coûtume de payer depuis la prise de l'ayeule de Charlotte; avec ordre de soutenir les droits de la reine son épouse contre Jacques qui avoit déja obtenu le royaume de Chypre du soudan d'Egypte.

AN 1459. *Naucler. vol. 3. gen. 49. Bos. lib. 7. to. 2*

CXXXI. Le soudan donne le royaume de Chypre à Jacques.

Ces ambassadeurs étant arrivez en Egypte, firent si bien valoir les droits de leur reine auprès du soudan, que Jacques fut sur le point de se voir frustré de toutes ses esperances. Mais les ambassadeurs de Mahomet II. qui survinrent, raccommoderent tout. Jacques sçut si bien les gagner, qu'ils mena-

AN 1459.

cerent le ſoudan de la part de leur maître, d'une guerre ſanglante, s'il ne le laiſſoit paiſible poſſeſſeur d'un royaume qu'il lui avoit déja donné, & s'il ne rompoit l'alliance qu'il avoit faite avec les François. Et ils lui dirent au contraire que s'il tenoit la promeſſe qu'il avoit faite à Jacques, de l'envoyer en Chypre avec une flotte, il pouvoit s'aſſurer que Mahomet de ſon côté en équiperoit une autre contre les chevaliers de Rhodes dont l'iſle reſteroit au ſoudan. En quoi ils ſe trompoient fort, ou vouloient le tromper, parce que le ſultan poſſedant tout le pays qui étoit autour de cette iſle, ne l'auroit pas cedée à un autre s'il s'en fut rendu maître, comme il le ſouhaitoit avec beaucoup d'ardeur.

CXXXII. Serment que le Soudan d'Egypte exige de Jacques.

Æneas Sylvius d. c. 97. & Comment. Pii II. lib. 7.

Le ſoudan flatté par les ordres des ambaſſadeurs Turcs, confirma le royaume de Chypre à Jacques, & l'y renvoya avec une armée conſiderable, après avoir exigé de lui ce ſerment. "Je jure & promets „ par le grand Dieu que je prends à témoin, créa„ teur du ciel & de la terre, & de tout ce qui y eſt „ contenu par les ſaints évangiles, & par ſaint Jean„ Baptiſte, par tous les Saints, & par la foi chré„ tienne, que je ferai ſçavoir tout ce qui viendra à „ ma connoiſſance, à monſeigneur le très-haut ſou„ dan d'Egypte & empereur de toute l'Arabie, priant „ Dieu qu'il protege ſon royaume; que je ſerai ami „ de ſes amis, & ennemi de ſes ennemis; que je ne „ lui cacherai rien; que je ne ſouffrirai point en „ mon royaume de corſaires; que j'acheterai tous „ les Egyptiens qui ſeront dans mes états, & leur „ donnerai la liberté; que j'offrirai tous les ans le „ premier de Septembre ou d'Octobre cinq mille

écus d'or de tribut au temple très-haut de Jeruſa- "
lem & à la Mecque; que j'empêcherai ceux de Co- "
loſſes de fournir des armes aux pirates; & que ſi "
je manque à quelqu'une de ces choſes, on me regar- "
dera comme un apoſtat & un prévaricateur des "
ſaints évangiles. Je dirai que l'évangile eſt faux, "
je nierai que Jeſus-Chriſt vive, & que Marie ſa "
mere ſoit vierge; je tuerai un chameau ſur les "
fonts du baptême; je maudirai les prêtres de l'au- "
tel; je nierai la divinité, & recevrai ſur moi tou- "
tes les malédictions des ſaints peres ". Ce ſerment fut traduit de l'arabe en latin, & apporté au pape Pie II.

AN. 1459.

CXXXIII. Le duc de Calabre fait une deſcente dans le royaume de Naples.

Corius parte 6. Collen. lib 6. Nebriuſ. lib. 7. Foliet. lib. 11.

Le pape malgré ſa politique, vit arriver dans cette année ce qu'il appréhendoit tant de la part de René d'Anjou. Le duc de Calabre ſon fils qui avoit été fait gouverneur de Genes, étant parti de cette ville avec une bonne flotte, fit une deſcente dans le royaume de Naples, où preſque toute la nobeſſe ſe declara pour lui, & pluſieurs villes embraſſerent ſon parti. Ce duc qu'on nommoit Jean avoit été engagé à cette entrepriſe par Antoine Centiglia marquis de Coterone, qui lui avoit promis de le rendre maître du duché de Calabre, & de lui aider à conquerir tout le royaume de Naples. Mais Jean fut obligé de differer pour quelque tems l'exécution de ce deſſein, parce que Pierre Fregoſe avoit déja fait pluſieurs tentatives pour recouvrer la ſouveraine autorité dans Genes, & pour en chaſſer les François. Lorſque le duc crut avoir diſſipé cette faction, les Genois contribuerent autant qu'il leur fut poſſible à l'aider dans le recouvrement de la couronne que ſon pere avoit

AN. 1459. perduë. Ils lui donnerent dix galeaſſes & trois vaiſſeaux payez pour trois mois avec ſoixante mille écus pour fournir aux frais de la guerre; il joignit à cette flotte douze galeaſſes que René d'Anjou ſon pere avoit équipées à Marſeille; & ayant mis à la voile avec cette flotte aſſez conſiderable, il alla mouiller devant Gayette.

CXXXIV. Conquêtes de ce duc dans le royaume de Naples.

Jean voulut de-là paſſer en Calabre ſur les terres du marquis de Coteronne, mais il apprit que Ferdinand l'avoit fait arrêter. Il tourna vers Raye que le duc de Seſſa lui remit, quoiqu'il eût épouſé Leonore ſœur du roi de Naples. Il deſcendit enſuite à Caſtellamar, d'où il alla à Seſſa, & courut toute la terre de Labour, pendant que le duc de Seſſa prit Calvi, & invita par ſon exemple pluſieurs ſeigneurs Napolitains à prendre les armes en faveur du duc de Calabre. Ce prince voyant ſon armée groſſir conſiderablement, paſſa dans l'Abruzze, & ſe rendit maître d'Aquilée. De-là il entra dans la Pouille, où Hercule marquis d'Eſt le vint joindre avec quelques troupes: ce qui donna lieu aux villes de Licceria, Foggio, Saint-Severe, Troya & Manfredonia d'embraſſer ſon parti. Ferdinand qui s'étoit avancé juſqu'à Calvi, voyant une ſi prompte révolution, s'en retourna à Naples, il y apprit que Daniel des Urſins comte de Samo, Jourdain comte de Tripaldo, & Felix prince de Salerne, tous trois freres, étoient ſur le point de ſe déclarer en faveur de ſon ennemi. Pour parer le coup, il fit épouſer au dernier Marie ſa fille naturelle, & par ce moyen il l'arrêta & le retint dans ſon parti.

CXXXV. Le duc de Seſſa

Le duc de Seſſa qui haïſſoit extrêmement Ferdinand

nand, réſolut de l'aſſaſſiner ; & pour y réüſſir, il lui fit propoſer une entrevûë par Gregoire de Gariglia qui avoit beaucoup de part dans ſa confidence. On choiſit pour ſe voir & conférer enſemble, une campagne écartée près d'une petite égliſe à deux milles de Theano, qui étoit au pouvoir des François. Il fut arrêté que chacun de ſon côté meneroit deux hommes : Ferdinand ſe fit accompagner du même Cariglia & de Jean de Ventimille, tous deux plus propres pour le conſeil que pour la défenſe ; mais pour plus grande précaution il prit ſes armes. Le duc mena avec lui Phœbus de l'Anguillara & Jacques de Montagnano, tous deux braves & bien armez. Lorſqu'ils furent arrivez au rendez-vous, le roi & le duc s'écarterent de leurs gens, pour être plus en liberté de s'entretenir ; & leurs gentilshommes ſe retirerent auprès de l'égliſe. Après quelques paroles qui ne concluoient rien, Phœbus dit aux trois autres, le duc a fait ſon accommodement, il eſt juſte que j'aille faire le mien, & s'avança au petit galop vers Ferdinand, qui s'étant apperçu que ce traître avoit un poignard à la main, tira auſſi-tôt ſon épée, en vint aux mains, & ſe défendit avec beaucoup de courage & de valeur. Montagnano ferma le paſſage à Cariglia & à Ventimille, qui ne ſe mirent pas trop en devoir de le forcer : mais les gens du roi qui n'étoient pas loin, étant accourus au bruit, le duc de Seſſa & ſes deux compagnons s'enfuirent à toutes brides.

AN. 1459.

veut aſſaſſiner Ferdinand.

CXXXVI.

Il ſe défend & met ſes aſſaſſins en fuite.

Ferdinand ; pour ſe vanger de cette trahiſon, entra dès le lendemain dans le territoire de Stellato, & fit le dégât depuis Bagni juſqu'à Seſſa. Quelques jours

AN 1459. après aïant appris que l'armée du pape, commandée par Simonolto, le venoit joindre, il alla au-devant d'elle, & après l'avoir joint, il assiégea Sarno. Pendant le siége il fut averti que le pape avoit changé de sentiment, & avoit mandé à son général de s'en revenir. Ces ordres étoient trop précis pour ne pas obéir; mais Ferdinand aïant levé le siége pour suivre Simonolto, tous deux furent attaquez dans leur retraite par l'armée du duc de Calabre, & battus à platte couture auprès de Sarno. Le général de l'armée du pape y fut tué, & le duc de Calabre fit dans cette action un grand nombre de prisonniers qu'il envoïa à Marseille. Il y a beaucoup d'apparence qu'il se seroit rendu maître de Naples où Ferdinand s'étoit refugié, s'il eût suivi son propre avis qui étoit d'en aller faire le siége sans differer. Mais le prince de Tarente lui persuada qu'il valoit mieux s'assurer des places des environs, que de se hazarder à une si grande entrepriſe, ce qui donna le tems à Ferdinand de rétablir ses affaires, & de recevoir les secours que le pape & Sforce duc de Milan lui envoïerent: de sorte qu'il obligea dans la suite le duc de Calabre à abandonner entierement le dessein qu'il avoit d'aller assiéger Naples.

CXXXVII. Ferdinand est battu auprès de Sarno.

Il est surprenant que le pape qui prenoit un si grand soin d'appaiser les troubles des autres princes d'Italie qu'il menaçoit même de la colere & de la vengeance de Dieu, s'ils ne s'accordoient, ait toutefois si opiniâtrement entretenu les divisions entre Ferdinand & René d'Anjou, jusqu'à appeller en Italie au secours du premier Scanderberg qui étoit la terreur des Turcs. L'amitié que le saint pere avoit

CXXXVIII. Raisons pour lesquelles le pape protegeoit si fort Ferdinand.

Æneas Sylvius epist. 194.

Mariana hist. Hisp. lib. 23. *c.* 1.

pour Ferdinand étoit ſi grande, qu'étant cardinal il ſe diſoit ſon ſerviteur. On a touché ailleurs quelques-unes des raiſons de cette forte-inclination, ou plûtôt de la haine qu'il portoit aux François : nation, ſelon lui, trop fiere, & qui lui étoit un grand obſtacle au deſſeins qu'il avoit de faire la guerre aux Turcs. Mais nos interêts particuliers d'ordinaire nous touchent beaucoup plus que ceux du public, à quelque dignité que nous ſoïons élevez. René d'Anjou étoit le véritable & légitime héritier de la Sicile, & ſon fils Jean avoit toutes les raiſons du monde de pourſuivre un droit que le ſaint ſiége avoit confirmé tant de fois à ſon pere contre le bâtard de Ferdinand qui en avoit été déclaré injuſte uſurpateur par Callixte III. Pie II. lui-même regardoit le droit de ce dernier, comme douteux, puiſque dans l'acte d'inveſtiture qu'il lui en donna, il mit en termes exprès : Sauf le droit d'autrui. Preuve qu'il reconnoiſſoit que d'autres y avoient droit auſſi-bien que Ferdinand.

AN 1459.

CXXXIX. Nouveaux troubles dans Genes pour en chaſſer les François.

Pendant que Jean duc de Calabre étoit appliqué à la conquête du roïaume de Naples, les factions qu'il croioit avoir diſſipées à Genes avant ſon départ, s'y renouvellerent. Quelques ſeigneurs peu ſatisfaits du gouvernement des François, réſolurent de les en chaſſer. Pierre Fregoſe, qui lui-même avoit traité avec le roi Charles VII. pour lui ſoumettre cette republique, avoit quitté la ville, & s'étoit retiré dans une de ſes terres, pour méditer plus à loiſir ſur les moïens de faire réüſſir ſon entrepriſe. Il traita ſecretement avec Ferdinand d'Arragon & avec le duc de Milan, & ſe réünit avec les Fieſques. Quand

AN. 1459.

la partie fut liée, il se mit en campagne avec des troupes, & parut devant Genes, dans l'espérance d'y exciter quelque révolte. Mais aïant cette premiere fois manqué son coup, il revint à la charge dans le tems que le duc de Calabre avoit envoïé sa flotte attaquer celle de Ferdinand; il surprit la ville, il y fit entrer par le moïen des échelles une grande partie de ses soldats. Par bonheur le duc de Calabre y étoit encore, car ceci arriva avant la bataille de Sarno. A la premiere allarme il se saisit des avenuës, repoussa les ennemis; & Fregose périt dans cette occasion. Mais les révoltes recommencerent l'année suivante.

CXL. Le roi de Fez assiége Alcacer-Seguer, & est battu.

Sup. n. 52.

Le roi de Portugal étoit toûjours en guerre avec le roi de Fez. Celui-ci tenta encore une fois Alcacer-Seguer; mais le gouverneur averti de son dessein, fit venir du secours de Portugal, & se défendit si courageusement, que les Maures furent contraints de se retirer avec beaucoup de perte après cinquante-trois jours de siége. Le gouverneur Edoüard de Menezès alla ensuite à Lisbonne rendre compte au roi du succès de cette campagne. Il en fut très-bien reçu, & sa majesté Portugaise le fit comte de Viana pour récompenser ses services.

Le roi de Castille ne fut pas si heureux dans la guerre contre les infidéles, que le roi de Portugal le fut dans son entreprise. Le marquis de Castagneda à qui il avoit donné le commandement des armées du côté du roïaume de Grenade, donna dans une ambuscade, & y demeura prisonnier. Henri envoïa une autre personne en sa place, & païa sa rançon. Ensuite voulant se précautionner contre les sourdes

pratiques des grands de son roïaume, il distribua les principales charges de l'état à ses créatures. Il donna celle de connétable de Castille vacante par la mort d'Alvarez de Lune à D. Miguel Doranzo, la maîtrise d'Alcantara à D. Gomez de Cacerès son majordome; & la charge de majordome à D. Bertrand de la Cueva. Après toutes ces précautions il alla à Madrid, & de là à Segovie, pour prendre le plaisir de la chasse. Aïant appris que D. Juan de Lune étoit en possession de Soria, des trois villes d'Infantasgo, & du comté de San-Estevan, comme tuteur de la fille de D. Alvarez, il eut peur qu'il n'entreprît quelque chose contre son service. Il alla donc à Agallon où D. Juan le reçut très-bien: Mais le lendemain le roi le fit arrêter, & lui fit dire que s'il ne lui rendoit toutes les places fortes dont il s'étoit emparé, il lui feroit trancher la tête. D. Juan, pour sauver sa vie, les rendit, & le roi en même tems les donna à Pacheco dont le fils épousa la fille de D. Alvarez. Henri recouvra aussi les villes de Carthagene, de Laurea, & plusieurs autres dépendantes tant de la maîtrise de Saint Jaques, que du marquisat de Villene, ou de la Corogne, dont Alphonse Fachardo gentilhomme de Murcie s'étoit emparé pendant les dernieres guerres civiles.

AN. 1459.

CXLI. Affaires du royaume de Castille.

Mariana hist. Hisp. lib. 23.

Le pape Pie II. étoit toûjours à Mantouë; & comme il s'étoit imaginé que les appels des jugemens du saint siége au concile, qui étoient en usage depuis long-tems, & dont la justice & en bien des cas la nécessité étoient incontestables, ne tendoient qu'à ruiner son autorité; la premiere chose qu'il fit au commencement de cette année 1460. fut de con-

CXLII. Decret du pape contre les appels du saint siége au concile.

Collect. concil. P. Labbe, tom. 13. p. 1801.

AN. 1459.

damner ces appels comme erronez, déteſtables, nuls & contraires aux ſaints canons, nuiſibles à la chrétienté, & même ridicules. Voici les propres paroles de ſon décret qu'il fit après avoir conſulté les cardinaux & les évêques qui ſe trouvoient alors à Mantouë, & qu'il publia le dix-huitiéme de Janvier. La bulle commence par ces mots: *Execrabilis, & priſtinis temporibus inauditus.* " Il s'eſt gliſſé de notre tems, dit-
„ il, un abus déteſtable & inoüi dans l'antiquité,
„ que quelques-uns pouſſez par un eſprit de rébel-
„ lion plûtôt que par un ſain jugement, autoriſent,
„ en préſumant, pour éviter la punition de leurs pé-
„ chez, d'appeller du pontife de Rome vicaire de
Joan cap. 21. Matth. cap. 16. „ Jeſus-Chriſt, à qui il a été dit en la perſonne de
„ ſaint Pierre: Paiſſez mes brebis; &: Tout ce que
„ vous lierez ſur la terre, ſera lié dans le ciel: d'ap-
„ peller, dis-je, de ſes jugemens au concile futur:
„ ce que tout homme inſtruit des regles du droit, doit
„ regarder comme contraire aux ſaints canons, &
„ préjudiciable à la république chrétienne. Car pour
„ ne rien dire de tout ce qui en peut montrer l'abus,
„ qui ne voit le ridicule d'appeller à ce qui n'exiſte
Comm. Pii II. lib. 3. ad finem, & in Bullar. tom. 2. Pii II. conſtitut. 5. „ pas, & qu'on ne ſçait pas s'il exiſtera? Par ces ap-
„ pels les pauvres ſont opprimez en pluſieurs manie-
„ res par les grands: les crimes demeurent impunis,
„ on entretient la rébellion contre le premier ſiége:
„ tout le monde a la liberté de pécher; en un mot
„ toute la diſcipline de l'égliſe & l'ordre hierarchi-
„ que tombent dans le déſordre & la confuſion.
„ Voulant donc éloigner de l'égliſe un poiſon ſi dan-
„ gereux, & pourvoir au ſalut des brebis qui ont été
„ commiſes à nos ſoins, en éloignant toute occaſion

de ſcandale du bercail de notre Sauveur; de l'avis " & du conſentement de nos vénérables freres les " cardinaux de la ſainte égliſe Romaine, de tous les " prélats & docteurs en droit qui ſuivent notre cour, " & de notre ſcience certaine, nous condamnons " ces appels, nous les réprouvons comme erronez, " nous les déclarons inutiles, dangereux & de nulle " valeur; ordonnant qu'à l'avenir perſonne n'oſe " ſous quelque prétexte que ce ſoit, interjetter de " ſemblables appels de nos jugemens, ordonnances, " de même que ceux de nos ſucceſſeurs, ou y ad- " herer, ou en faire uſage. Que ſi quelqu'un fait le " contraire depuis le jour de la publication de ces pré- " ſentes dans notre chancellerie apoſtolique, après " deux mois, de quelque état, ordre & dignité qu'il " ſoit, même impériale, roïale & pontificale, il en- " courra de fait la ſentence d'excommunication dont " il ne pourta être abſous que par le ſouverain pon- " tife, ſi ce n'eſt à l'article de la mort. Les mêmes " peines & cenſures ſeront auſſi encouruës par les " univerſitez, colléges, notaires, témoins qui aſſiſte- " ront à ces actes, & généralement tous ceux qui " auront conſeillé & favoriſé ce ſortes d'appels. "

AN. 1459.

CXLIII. Meſures que prend le pape pour la guerre contre les turcs.

Peu de jours après que le pape eut donné un décret ſi peu conforme aux véritables regles du droit canon, & ſi contraire à la pratique ancienne & univerſelle de l'égliſe, aïant aſſemblé dans l'égliſe de ſaint Pierre à Mantouë les cardinaux, les prelats & tous les ambaſſadeurs des princes, il leur expoſa ce qui s'étoit fait dans cette aſſemblée depuis huit mois qu'on y étoit, & ce qu'on en pouvoit eſperer. "Si " les Hongrois, dit-il, ſont ſecourus, ils attaqueront "

In ead. collect. concil. tom. 13. p. 1802.

AN. 1460.

„ les Turcs de toutes leurs forces. Les Allemands „ promettent une armée de quarante-deux mille „ hommes, le duc de Bourgogne ſix mille, le clergé „ d'Italie, à l'exception des Venitiens & des Genois, „ accordera la dixme de ſes biens, les laïques le tren- „ tiéme de leur revenu, & les Juifs le vingtiéme; „ ce qui ſuffira pour entretenir l'armée navale. Jean „ roi d'Arragon fera la même choſe, ceux de Ra- „ guſe offrent deux galeres, ceux de l'iſle de Rhodes „ quatre. Tout cela a été ſolemnellement promis „ par les princes ou par leurs ambaſſadeurs. Quoique „ les Venitiens n'aïent rien promis en public, je me „ flatte qu'ils ne manqueront pas au beſoin, quand „ ils verront les autres tous diſpoſez à le faire; & „ que les François, les Caſtillans & les Portugais ſui- „ vront leur exemple. Il ne faut rien eſperer de l'An- „ gleterre à cauſe des troubles qui diviſent ce roïau- „ me, ni de l'Ecoſſe cachée dans le fond de l'Ocean. „ Le Dannemarck, la Suede & la Norvége ſont trop „ éloignées pour pouvoir envoïer des gens de guerre, „ & contens de leurs poiſſons, ils ne peuvent four- „ nir aucun argent. Les Polonois étant voiſins des „ Turcs par la Moldavie, craindront d'expoſer leur „ païs en le dénuant. Les Bohêmiens ne pouvant „ pas combattre à leurs frais hors de leur roïaume, „ ſeront entretenus & païez. Les Hongrois armeront „ vingt mille hommes de cavalerie & autant d'infan- „ terie; & par la jonction des Allemands & des Bour- „ guignons, ils feront une armée de quatre-vingt „ huit mille hommes. Qui doute qu'on ne puiſſe „ vaincre & abattre les Turcs avec toutes ces trou- „ pes? Ajoûtez que Scanderberg viendra avec une

armée

armée choiſie de ſes Albanois, que pluſieurs dans la Grece quitteront le parti des Infidéles, qu'en Aſie le prince de Caramanie & les Armeniens chargeront les Turcs par derriere. Ne déſeſperons donc pas de la victoire, & prions le Seigneur qu'il veuille ſeconder nos deſſeins. Portez & racontez dans vos pays ce qui s'eſt fait ici, afin que vos ſeigneurs & maîtres exécutent fidellement leurs promeſſes".

AN. 1460.

CXLIV. Fin de l'aſſemblée de Mantouë.

Spond. ad hunc an. num. 2. & Raynald. annal. eccleſ. hoc ann. 1460.

Après ce diſcours, tous ceux qui avoient fait des avances ou des promeſſes au nom de leurs maîtres, en confirmerent l'accompliſſement, & les autres garderent le ſilence. Les ambaſſadeurs de Borſe marquis d'Eſte, pour montrer que leur maître pouvoit faire plus qu'on n'attendoit de lui, promirent de ſa part trois cens mille écus d'or; ce qui étonna tous les aſſiſtans. Enfin le pape donna ordre aux cardinaux, aux évêques, aux abbez & autres qui étoient preſens, de ſe revêtir de leurs habits de cerémonie pour conclure cette aſſemblée. Ils le firent, & ſa ſainteté deſcendant de ſon trône ſe tourna vers les dégrez du grand autel, ſe mit à genoux, fit ſa priere accompagnée de larmes & de ſoupirs, recita pluſieurs verſets choiſis des pſeaumes, & propres à la conjoncture où l'on ſe trouvoit. Les prélats & le clergé lui répondoient, & reçurent à la fin la benédiction que le pape leur donna ſolemnellement. Telle fut la fin de l'aſſemblée de Mantouë, où il fut aiſé de prendre des conſeils, & d'établir des reglemens; mais ſi difficile de les executer, qu'on ſe ſépara ſans avoir pris aucunes meſures efficaces pour le ſecours des Chrétiens contre les Turcs. Il eſt pourtant vrai que le pape avoit beaucoup de zéle, & qu'on ne peut trop louer ſes

AN 1460.

pieux desſeins: mais voyant toute l'Italie troublée & les peuples diviſez, n'eut-il pas été plus louable & plus digne du titre de pere des fidéles, de rétablir la paix parmi ſes enfans, avant que de porter la guerre chez les ennemis de la religion.

CXLV. Le pape part de Mantouë, & vient à Sienne.

Il partit donc de Mantouë au commencement du carême, & vint à Sienne, où voulant faire une promotion de cardinaux, il conſulta en particulier le ſacré college qui approuva ſon deſſein; & deux jours après qui étoit un mercredi, il aſſembla un conſiſtoire ſecret pour propoſer ceux qu'on lui avoit nommez, & prier les anciens cardinaux d'examiner s'ils étoient dignes de cette élevation. Les cardinaux aïant conſenti à la nomination de cinq, parmi leſquels étoit François Piccolomini neveu du pape Pie II. qui fut enſuite pape ſous le nom de Pie III. & qui étudioit alors à Perouſe; le ſaint pere en demanda un ſixiéme qui n'avoit pas été propoſé, c'étoit Alexandre Oliva genéral de l'ordre des Auguſtins, né à Saxoferrato de parens pauvres, mais recommandable par ſa pieté & par ſon érudition, il fut admis par les cardinaux; & le pape ſans attendre le vendredi auquel jour on avoit coutume de publier les promotions des cardinaux, publia ceux-ci dès le jour même qu'ils furent choiſis; ce qui délivra les anciens cardinaux de beaucoup de ſollicitations.

CXLVI. Promotion que fait le pape de ſix cardinaux. *Gobelin in Comment. Pii II. lib.* 2.

Le premier fut Ange Capranica Romain, prêtre cardinal du titre de Sainte Croix de Jeruſalem, & évêque de Paleſtrine. Pie II. avoit été autrefois ſon domeſtique; il aimoit les lettres & les ſçavans, & avoit beaucoup de vertu. Le ſecond Berard Herulo de Narni auditeur de Rote, évêque de Spolete, prê-

tre cardinal du titre de ſainte Sabine. Le troiſiéme, Nicolas Forte-guerta de Piſtoye, évêque de Theano, prêtre cardinal du titre de Sainte-Cecile. Il étoit parent du pape du côté de ſa mere qui ſe nommoit Victoire Forte-Guerra. Le quatriéme Brocard de Weiſpriach Allemand, du titre de Saint-Nerée & Saint-Achillée, & archevêque de Saltzbourg. Le cinquiéme, Alexandre Oliva general de l'ordre des freres Hermites de ſaint Auguſtin, prêtre cardinal du titre de Sainte-Suzane, & évêque de Camerino. Le ſixiéme François Piccolomini neveu du pape, Siennois, archevêque de Sienne, diacre cardinal du titre de Saint-Euſtache. AN. 1460.

Aubry. hiſt. des cardinaux.

CXLVII. Le pape reçoit ces nouveaux cardinaux dans un conſiſtoire.

Goblin in comment. Pii II. lib. 2. & 7.

Le ſamedi ſuivant il y eut encore un conſiſtoire dans l'égliſe cathédrale, où l'on fit venir les nouveaux cardinaux. Le pape en les attendant, parla de chacun d'eux en particulier, & comme ils s'approchoient, il les fit tous arrêter devant le baluſtre, pour leur repreſenter en peu de mots l'excellence de la dignité à laquelle ils venoient d'être élevez; l'integrité de mœurs que demandoit la place qu'ils occupoient, & les ſomma de juger eux-mêmes s'ils étoient tels que devoient être des perſonnes dignes d'un ſi grand honneur. Enſuite il les appella au baiſer du pied, de la main & de la bouche; les anciens cardinaux les reçurent auſſi au baiſer, & les firent aſſeoire parmi eux. Tous étant aſſis on jugea quelques cauſes, après leſquelles les anciens ſe tinrent debout en cercle devant le pape, & les nouveaux ſe mirent à genoux pour faire le ſerment aux pieds de ſa ſainteté qui leur donna enſuite le bonnet; & le chœur chanta le *Te Deum*. Cette cerémonie achevée,

AN. 1460. les cardinaux nouvellement élus furent menez par les anciens à l'autel de la sainte Vierge où le doyen pria sur eux: après quoi ils s'en retournerent vers le pape qui finit le consistoire, & s'en alla dans le palais. Jean Gobelin rapporte toutes ces circonstances, pour faire voir, dit-il, que les papes ne créoient point alors de nouveaux cardinaux, qu'ils ne fussent auparavant proposez aux anciens, & approuvez par eux.

Les expressions dont sa sainteté s'étoit servie dans sa réponse aux ambassadeurs de France en parlant de la pragmatique-sanction, & exagerant beaucoup tous les maux qu'elle pouvoit causer au siége apostolique, choquerent le parlement de Paris. Le procureur général Dauvet informé du discours de Pie II. qui ne tendoit pas moins, disoit-on, qu'à diviser l'église de France du corps de l'église universelle, fit dans cette année une protestation très-forte contre tout ce que le pape avoit dit, & forma son appel au prochain concile général, sans avoir égard à la défense que sa sainteté avoit faite depuis peu d'appeller de ses jugemens au concile. Voici les termes de ce fameux appel fait par l'ordre même du roi Charles VII. "Puisque notre saint pere le pape, à qui la „ toute-puissance a été donnée pour l'édification de „ l'église, & non pas pour sa destruction, veut in„ quieter & accabler le roi notre seigneur, les ec„ clesiastiques de son royaume, & même les séculiers „ ses sujets; je proteste, moi Jean Dauvet procureur „ général du roi, & établi spécialement en son nom „ par les notaires qui ont souscrit de la nullité de „ tels jugemens ou censures, selon les decrets des

CXLVIII. Appel du Procureur general du parlement de Paris au concile pour la défense de la pragmatique-sanction.

Papæ cui potestas data est in ædificationem non in destructionem evertere, &c.

saints canons qui déclarent en plusieurs cas nulles " ces sortes de sentences & de censures émanées des " pasteurs & des juges, en soumettant néanmoins " toutes choses au jugement du concile universel " auquel notre roi très-chrétien prétend avoir re- " cours, & auquel j'appelle en son nom ". Cet appel mortifia d'autant plus le pape, que comme on a dit, le procureur genéral le fit après la bulle qui défendoit ces sortes d'appellations. AN 1460.

CXLIX. Differends entre Sigismond duc d'Autriche, & le cardinal de Cusa.

Le saint pere eut encore un autre sujet de mortification de la part de Sigismond duc d'Autriche, qui avoit assisté à l'assemblée de Mantouë. Comme ce prince étoit depuis long-tems en differend avec Nicolas de Cusa cardinal de Saint-Pierre aux liens, à l'occasion du fief & de la jurisdiction de l'église de Brixen en Allemagne dont il étoit évêque, & qu'il vouloit conserver en commande avec la permission du pape sans y résider: Sigismond ne voulut jamais le souffrir, & s'opposa avec force à l'établissement des commandes qui n'étoient point d'usage en Allemagne, quoique très-communes en Italie, en France, en Espagne & en Angleterre. Cette affaire fut proposée à Mantouë, sans que les cardinaux ni le pape même eussent pû la terminer. De Cusa voulant faire valoir son droit à force ouverte, & le Duc s'y opposant toujours, la contestatiom alla si loin, que Sigismond fit arrêter prisonnier le cardinal le propre jour de Pâques, & ne lui accorda la liberté que quelque tems après, qu'à condition qu'il feroit serment qu'il ne se souviendroit jamais de cette injure, qu'il lui ménageroit son absolution auprès du pape, qu'il laisseroit l'église de Brixen en repos, &

Wolf. Weissemburg. Albert. Krantzius l. 12. Wandal. c. 24.

Naucler. chronic. vol. 3. general. 49. fol. 290.

AN 1460. qu'il lui payeroit une ſomme conſiderable pour ſa rançon.

Nauclere dit que l'égliſe de Brixen fut donnée en commende à ce cardinal par Nicolas V. & que le duc d'Autriche s'y oppoſa dès le commencement comme comte de Tirol, ne voulant pas qu'on introduisît dans ſes états l'uſage des benéfices en commende pour les cardinaux, comme on faiſoit dans d'autres royaumes au deſavantage de l'égliſe. Que dans la ſuite ce même cardinal voulant établir la réforme dans un monaſtere, Sigiſmond s'y oppoſa encore, & ne voulut pas reconnoître ſa juriſdiction touchant quelques fiefs qui relevoient de ſon évêché, quelques raiſons qu'on pût alleguer à ce prince. Le même auteur ajoute que de-là vinrent les diſſenſions entre le duc & le cardinal, & qu'elles augmenterent tellement dans la ſuite, que l'évêque fut contraint de quitter ſon évêché, & d'aller trouver le pape Callixte qui vivoit alors, & qui, après avoir averti inutilement Sigiſmond, l'excommunia, & mit un interdit ſur ſes états. L'affaire en étoit là quand Pie II. fut élevé au ſouverain pontificat. Il travailla à reconcilier les deux parties, ſans pouvoir y réuſſir; le cardinal ne laiſſa pas de retourner à ſon égliſe ſur une lettre que lui écrivit le duc d'Autriche, & dans laquelle il lui promettoit de le laiſſer vivre en paix, & de ne lui faire aucune peine. Mais Sigiſmond ne tint pas ſa parole, puiſque le jour de pâques il força le bourg, & aſſiégea la fortereſſe où le cardinal s'étoit retiré; & quoiqu'il ſe fût rendu à compoſition, il fut toutefois mis honteuſement dans une étroite priſon, ſans pouvoir recouvrer ſa liberté qu'en re-

CL. Le duc d'Autriche fait mettre en priſon le cardinal de Cuſa

AN. 1460.

mettant au duc un château de l'égliſe avec une ſomme conſiderable d'argent.

Pie II. ayant appris ce traitement, & voyant que toutes ces remontrances avoient été juſqu'alors inutiles, excommunia le duc d'Autriche, comme on le voit par la lettre que ſa ſainteté écrivit à l'évêque de Baſle, datée de Rome le dixiéme Janvier 1461. pour ſe plaindre de ce que ce prélat communiquant toujours avec Sigiſmond, comme s'il ne l'eût pas tenu pour excommunié, faiſoit paroître peu d'égard pour les cenſures du ſiége apoſtolique; car on ne trouve pas la bulle d'excommunication qui fut publiée à Sienne le huitiéme du mois d'Aouſt de cette année 1460. Gregoire de Heimbourg docteur en droit, qui avoit parlé à l'aſſemblée de Mantouë, ſelon Gobelin, pour l'empereur Frederic, Albert duc d'Autriche & pour Sigiſmond, dreſſa l'acte d'appel de ce dernier au futur concile: ce qui obligea le pape d'envoyer publier ſa bulle en Allemagne, & particulierement à Nuremberg ou de Heimbourg étoit ſyndic depuis près de trente années. La lettre du pape à ceux de Nuremberg eſt datée de Rome le dix-huitiéme d'Octobre de cette année. Il ordonna au bourguemaîtres & magiſtrats de cette ville de fuir Heimbourg comme un herétique & un criminel de lezemajeſté, d'avoir ainſi oſé appeller au concile, & rompre l'unité de l'égliſe, après la défenſe expreſſe qu'il en avoit faite par une bulle du conſentement de ſes venerables freres les cardinaux. Il veut qu'on confiſque tous ſes biens, & qu'on n'ait aucun commerce avec lui. Il leur envoye avec cette lettre la bulle d'excommunication contre Gregoire de

Appelat. & contradict. Gregor. de Heimbourg. in-4°. Francofurti.

CLI.
Le pape excommunie le duc d'Autriche qui en appelle au concile.

Vide appellationes & contradictiones ab excommunicatione injuſta Sigiſmundi ducis Auſtriæ. & Greg. de Heimbourg in-4°. Francofurt. an. 1607.

AN 1534.

Heimbourg, datée du même jour dix-huitiéme d'Octobre. Ce docteur fit des notes & un acte d'appel contre cette bulle. Theodore Lælius évêque de Feltri, prit la défenſe de Pie II. & fit une replique contre cet appel, très-bien écrite, en vingt-ſept pages, à laquelle Gregoire oppoſa une apologie aſſez longue, remplie d'injures: il fit auſſi une invective encore plus emportée contre le cardinal Cuſa. Toutes ces piéces ont été recueillies dans un volume *in*-4°. imprimé à Francfort en 1607. ſous ce titre: Appels & contradictions de l'excommunication injuſte prononcée contre Sigiſmond duc d'Autriche, comte de Tirol, & Gregoire de Heimbourg, &c. & ont été données enſuite par Goldſtat dans ſon premier & ſecond tome de la Monarchie. De Heimbourg compoſa auſſi un traité contre la puiſſance temporelle que les papes prétendent avoir ſur les princes, dans lequel il s'écarte beaucoup pour invectiver contre les papes dont il ſe déclare l'ennemi le plus violent & le plus emporté que ce ſiécle ait eu.

In opere ſuprà cit. pag. 15. 23. & 51.

De hac appellatione vide in append. abbatis Urſperg. p. 107.

CLII. Le roi de Caſtile envoye l'évêque de Leon vers le pape.

Pendant que le pape étoit encore à Sienne, l'évêque de Leon le vint trouver de la part de Henri IV. roi de Caſtille; mais il n'apporta que de belles paroles ſans effet, & ſans aucune promeſſe poſitive de contribuer aux dépenſes de la guerre contre les Turcs. Ce même évêque étant mort peu de tems après ſon arrivée dans la même ville, le pape lui donna pour ſucceſſeur le cardinal de la Tour-brûlée religieux de l'ordre de ſaint Dominique: mais Henri n'ayant voulu ni le recevoir, ni le reconnoître, ſon refus excita de grandes diſputes entre lui & le ſouverain pontife. Pie II. eut auſſi un different

avec

avec Casirmir roi de Pologne, touchant l'évêché de Cracovie, auquel sa sainteté avoit nommé un neveu du cardinal Sbignée, quoique le roi eût déja fait nommer son chancelier par le chapitre. La dispute alla si avant, que malgré les remontrances, les menaces & les excommunications prononcées contre Casimir & ses partisans, le neveu du cardinal fut contraint de céder; le roi protestant toûjours qu'il perdroit plûtôt son roïaume, que de souffrir qu'il y eût dans ses états un évêque malgré lui; ce qui ne fut pas une petite mortification pour le saint pere.

AN. 1460.

CLIII. Differens de quelques rois avec le pape touchant la collation des bénefices.

Il ne fut pas plus tranquille du côté de la France. L'évêché de Tournai étant venu à vaquer, le roi Charles VII. voulut y faire nommer le cardinal de Coutance; & le pape l'avoit donné à l'évêque de Toul créature du duc de Bourgogne, quoique cette ville appartînt à la France. Nous avons encore les lettres que Pie II. en écrivit au roi de France. Nous y voïons que le souverain pontife eut en quelque façon le dessus dans cette dispute; & que si l'évêque de Toul ne fut pas évêque de Tournai, le cardinal de Coûtance en fut aussi privé; que le pape en eut la nomination, & confera de plein droit le bénéfice à Guillaume Phelasius religieux Bénedictin chancelier de l'ordre de la toison, & homme d'un vrai mérite. Par-là le souverain pontife obtint en France ce qu'on lui avoit opiniâtrement refusé en Espagne & en Pologne.

Cromer. lib. 24. Michou. l. 4. c. 68. Æneas Sylvius, epist. 374. & 375.

Comme le pape fit un assez long séjour à Sienne, il y reçut beaucoup d'ambassadeurs qui ne s'étoient pas trouvez à l'assemblée de Mantouë. Il en vint des

CLIV. Députation des patriarches d'Orient au pape.

AN. 1460.

patriarches d'Orient. Le chef de leur députation étoit un archidiacre d'Autriche appellé Moïſe, homme fort ſçavant dans les langues grecque & ſyriaque, & d'une grande réputation. Il parut devant le pape au nom des patriarches d'Antioche, d'Alexandrie & de Jeruſalem, & lui dit, que celui qui ſéme la zizanie les aïant empêché juſqu'à préſent de recevoir le decret du concile de Florence touchant l'union de l'égliſe grecque avec la latine, Dieu leur avoit enfin inſpiré de ſe ſoûmettre à ce decret; qu'il avoit été accepte ſolemnellement dans une aſſemblée convoquée à ce ſujet, & qu'à l'avenir ils vouloient tous être ſoûmis au pape comme au vicaire de Jeſus-Chriſt. Le ſaint pere lui répondit avec beaucoup de bonté, loüa fort les patriarches de leur obéiſſance, fit traduire en latin le diſcours de Moïſe; & commanda qu'on le mît dans les archives de l'égliſe Romaine.

CLV. Ambaſſadeurs du Peloponéſe au pape.

On vit auſſi arriver peu de jours après des ambaſſadeurs d'une ville du Peloponéſe ſituée ſur une montagne proche la mer, & qu'on appelloit Monobaſſe ou Monembaiſſe, une des trois anciennes Epidaures. Le ſujet de leur ambaſſade étoit pour prier le pape de les recevoir ſous ſa protection eux & leur ville. Ils lui repréſenterent qu'ils n'avoient pas voulu ſe rendre à Mahomet II. comme Demetrius Paleologue leur ſeigneur avoit fait; que Thomas ſon frere auquel ils vouloient obéir, ne ſe trouvant pas aſſez fort pour les défendre de l'oppreſſion des Turcs, il les avoit exhortez à reconnoître le pape pour leur ſouverain, & que là-deſſus ils venoient s'offrir à ſa ſainteté, & lui rendre leur obéïſſance. Le pape les

Phranz. l. 3. cap. 24. Comment. Pii II. lib. 3.

reçut avec joïe au nom de l'égliſe Romaine ; & leur envoïa un gouverneur & des vivres. AN. 1460.

La longue abſence du pape avoit cauſé beaucoup de maux à Rome. Tiburce fils d'un nommé Maſſian que le pape Nicolas V. avoit fait pendre aux fenêtres du Capitole, pour avoir trempé dans la conjuration d'Etienne Porcario, avoit excité de grands troubles dans cette ville. A la tête d'un grand nombre de jeunes gens qui l'avoient choiſi pour leur chef, il commetoit impunément une infinite de crimes, & s'étoit déja ſaiſi de l'égliſe de Pantheon, publiant qu'il vouloit délivrer Rome du joug des prêtres, ſans que les magiſtrats oſaſſent lui reſiſter. Sur les nouvelles que le ſouverain pontife en recut, il prit auſſi-tôt la réſolution de partir de Sienne, & arriva à Rome le ſeptiéme d'Octobre au grand contentement des Romains. Quelques jours après il fit arrêter ce Tiburce qui fut puni de ſes crimes, & pendu avec les principaux de ſa conjuration. *Platin. in lib. XII*

CLVI. Le pape part de Sienne & arrive à Rome. *Comment. Pii II. lib. 5.*

Le ſaint pere dès le commencement de ſon pontificat avoit envoïé vers les rois Chrétiens d'Armenie & de Meſopotamie un certain Loüis cordelier natif de Boulogne, pour engager ces princes à prendre les armes contre les Turcs en Aſie, pendant qu'on les attaqueroit du côté de l'Europe. Loüis arriva de ſa légation fort peu de tems après que le pape fut de retour de Mantouë. Il étoit accompagné des ambaſſadeurs de David empereur de Trebiſonde, de ceux de George roi de Perſe, des princes des deux Armenies, & de ceux de pluſieurs autres princes d'Orient. Ils avoient pris leur route par la Colchide & la Scythie, ils avoient paſſé le Tanaïs & le Da-

CLVII. Ambaſſadeurs des princes d'Orient au pape.

AN. 1460.

nube, traverſant la Hongrie & l'Allemagne, où ils ſaluerent l'empereur Frederic, & avoient été reçus avec beaucoup d'honneur à Veniſe. Lorſqu'ils approcherent de Rome, quelques Prélats allerent au-devant d'eux, & lorſqu'ils y furent arrivez le pape leur donna audience dans un conſiſtoire. Ils promirent à ſa ſainteté de répondre à ſes vœux, ils lui dirent que les princes qui étoient en guerre, avoient poſé les armes aux premiers ordres du ſouverain pontife, qu'ils étoient tous prêts à attaquer les Turcs en Aſie, qu'ils s'avanceroient juſqu'à l'Helleſpont, la Thrace & le Boſphore, avec une armée de douze mille hommes, pendant que ceux de l'Europe les attaqueroient de leur côté; que leur légation n'avoit point d'autre motif que d'informer ſa ſainteté de ces diſpoſitions, & de lui rendre leurs devoirs, comme au vicaire de Dieu en terre. Qu'ils avoient pour alliez Bendis roi de Mingrelie & d'Arabie, Pancrace roi des Iberiens qu'on nomme Georgiens, Moüic marquis de Gorie, Iſmaël ſeigneur de Sinope & de Caſatine, Fabie prince de Caramanie, & ſeigneur de Cilicie, dont on obtiendroit de grands ſecours: & qu'ils demandoient ſeulement que le religieux qui les avoit conduits à Rome, fût établi par le pape patriarche ſur tous les Catholiques d'Orient. Pie II. loüa beaucoup leur zele, accepta leurs offres, & leur dit qu'il étoit à propos qu'ils allaſſent trouver le roi de France & le Duc de Bourgogne, parce qu'il étoit fort difficile & même impoſſible d'entreprendre quelque choſe ſans eux; parce que c'étoit la nation qui avoit combattu avec plus de gloire contre les infideles, & qui étoit la plus formidable aux Turcs.

Sur ces avis les Orientaux se mirent en chemin, on leur fournit la dépense de leur voïage; le religieux fut nommé patriarche, à condition qu'il n'en prendroit point le titre, & qu'il n'en feroit aucune fonction qu'il ne fût de retour; mais toute cette députation ne produisit aucun effet. AN. 1460.

CLVIII. Mort de Jacques II. roi d'Ecosse.

Boëtius l. 13. Buchanan. l. 11.

La mort de Jacques II. roi d'Ecosse, qui fut tué d'un éclat d'Arquebuse le troisiéme du mois d'Août en faisant le siége du château de Roseberg, causa quelque changement dans ce roïaume. La reine Marie son épouse, fille du duc de Gueldres, arrivée au camp le même jour, poursuivit si vivement l'attaque de cette place, qu'elle contraignit les Anglois de se rendre, & elle n'en eut pas plûtôt pris possession qu'elle la fit raser, afin qu'elle ne fût plus l'occasion d'une nouvelle guerre. Le roi d'Ecosse fut extrémement regretté de tous ses sujets, & chacun plaignoit le sort de ce jeune prince, qui aïant évité tant de perils en differentes guerres qu'il avoit soutenuës avec beaucoup de valeur, succomboit si malheureusement à l'âge de trente-neuf ans, après en avoir regné vingt-quatre. Jacques l'aîné de ses trois fils qui n'avoit encore que sept ans, lui succeda: mais il y eut de grandes contestations pour l'emploi de gouverneur du jeune roi & de son roïaume. La reine vouloit avoir l'un & l'autre & étoit appuyée du crédit de plusieurs barons. Après avoir long-tems disputé, l'on convint qu'elle auroit seulement la tutelle du roi & de ses autres enfans, & que deux de chaque parti avec deux évêques gouverneroient le roïaume. Mais la reine étant morte trois ans après son époux, & Jacques Kenneth évêque de saint André prélat d'une

AN. 1460.

rare prudence & de mœurs édifiantes, étant auſſi morts trois années après la reine, la paix dont le royaume avoit joui pendant ſix années s'évanouit: les autres gouverneurs ne s'accorderent plus, & le royaume fut livré à de grands troubles.

CLIX. Le roi de Bohême chaſſe les Manichéens de ſes états.

Comme le pape étoit fort irrité contre Pogebrac roi de Bohême, qui avoit remis entre les mains des Turcs la ville de Synderone uſurpée ſur Matthias roi de Hongrie; ce prince pour ſe réconcilier avec ſa ſainteté, voulut lui donner des preuves de ſon zéle en faveur de la religion, en contraignant tous les Manichéens qui étoient dans ſes états, & qui ne vouloient pas recevoir le baptême, à en ſortir ſans rien emporter ni vendre de leurs biens. Il y en eut environ deux mille qui ſe firent baptiſer, mais plus de quatre cent mille attachez opiniâtrement à leurs erreurs ſe retirerent dans les états d'Etienne duc de Boſnie Manichéen comme eux. L'évêque de Nonne envoïa les trois principaux chefs de cette ſecte liez & enchaînez, au pape qui les mit dans des monaſteres, afin qu'on les inſtruiſît de la religion catholique, & les renvoïa enſuite à leur roi.

Leunclav. l. 15. Bonfin 3. dec. 10.

LIVRE CENT-DOUZIE'ME.

AN. 1460.

I. Légation du cardinal Beſſarion en Allemagne ſans aucun ſuccès.

LE cardinal Beſſarion que le pape avoit nommé ſon légat en Allemagne pour exhorter les princes à la guerre contre les Turcs, y arriva dans cette année, & n'y trouva que des troubles & des diviſions qui arrêterent ſa négociation. L'empereur avoit les Hongrois ſur les bras, il étoit en guerre avec Albert ſon frere duc d'Autriche au ſujet de leur partage; le roi de Bohême cherchoit auſſi à le ſupplanter, aïant déja gagné à force de promeſſes les électeurs de Maïence & du Palatinat, qui toutefois ne purent rien faire étant arrêtez par les obſtacles que l'électeur de Brandebourg leur oppoſa. Tous ces contretems firent que le cardinal ne trouva perſonne en Allemagne qui fût dans la diſpoſition d'exécuter les belles promeſſes qu'on avoit faites à Mantouë: on s'y plaignoit au contraire de la dixme que le pape avoit impoſée ſur le clergé, & de ce que le légat accordoit des lettres de reſerve. Pour ſe juſtifier de ces reproches, le ſaint pere fut obligé de faire ſon apologie, comme on l'apprend par une de ſes lettres au cardinal de Pavie.

Papienſ. hiſt. 28. vide ſupra l. CXV. n. 126.

II. Révolte à Genes contre les François.

Les ſecours que le pape attendoit du roi de France ne fut pas plus efficace; l'affaire de Genes occupoit aſſez ſa majeſté très-chrétienne pour ne pas penſer au reſte. Le duc de Calabre en partant pour le roïaume de Naples, avoit confié le gouvernement de Genes à un François nommé Thomas Vallée, qui n'avoit pas aſſez de bien pour gagner le peuple, & qui

Huber Folieta, hiſt. de Genes.

AN. 1460.

par ce seul endroit dégoûta les Genois du gouvernement de France. On se plaignoit hautement; on méprisoit ses ordres; on publioit par tout que le duc de Calabre n'épuisoit le trésor public, que pour fournir aux frais de la guerre de Naples; qu'il avoit ruiné la ville; & qu'il n'y avoit plus de commerce faute d'argent. Les Fiesques, les Fregoses & les autres seigneurs exilez profiterent de ces mouvemens; ils inspirerent au peuple par leurs émissaires, qu'on méprisoit les bourgeois, pour n'accorder les faveurs qu'à la noblesse: & le roi sur ces entrefaites aïant envoïé ses ordres dans cette ville pour faire équiper quelques vaisseaux dont il avoit besoin contre les Anglois, on y eut aucun égard, sous prétexte que les marchands Genois aïant beaucoup d'effets en Angleterre, on ne vouloit pas s'expoſer à les perdre, en se déclarant ainsi contre cette nation. Enfin la révolte éclata, elle commença par les fauxbourgs, d'où elle penetra dans la ville; on prit les armes, & le commandant fut contraint de se refugier dans le château.

III. Les factions opposées se réünissent contre les François.

Foglieta in elog. & in hist. Gen. Bizarro hist. Gen. Paul Guicciard. du Bellay.

Les Fregoses & les Adornes, quoiqu'opposez & ennemis, se réünirent pour favoriser la sédition. Paul Frégose archevêque de la ville, & Prosper Adorne se mirent chacun à la tête de leurs amis, & entrerent dans Genes avec beaucoup de gens armez, le duc de Milan qui voïoit avec chagrin les François si proches de ses états, & qui n'ignoroit pas les prétentions que la maison d'Orleans avoit sur son duché, concouroit avec les revoltez dans le dessein de se défaire des François, & fit si bien par les intrigues des gens affidez qu'il avoit dans la ville, qu'il réconcilia les Fregoses avec les Adornes & avec le peuple, sous pré-

texte

texte du bien commun. Ils commencerent à établir une nouvelle maniere de gouvernement, ils y firent entrer le peuple, qui juſqu'alors en avoit été exclu. On choiſit huit hommes, un de chaque corps de mêtier pour être admis dans le conſeil, & l'on penſa à l'élection d'un doge qui fut Proſper Adorne. Il ne ne s'agiſſoit plus que d'aſſiéger le château où le commandant s'étoit retiré. Le duc de Milan fournit des troupes, & le ſiége fut commencé dans les formes. AN. 1460.

Comme le duc de Calabre étoit occupé dans le royaume de Naples, qu'il n'oſoit abandonner ſes conquêtes, ni ſe fier à la flotte Genoiſe pour ſon retour; le commandant de Genes ne pouvoit compter que ſur le ſecours qu'on avoit fait partir de France, auſſitôt qu'on avoit appris la nouvelle de la revolte. René d'Anjou commandoit la flotte ſur laquelle on avoit embarqué mille bons ſoldats, outre ſix mille hommes qu'on avoit tiré du Dauphiné, & qu'on avoit tranſporté à Savonne. La deſcente ſe fit à ſaint Pierre des Arénes à la vûë des troupes Genoiſes qui ne s'y oppoſerent pas: & dès le lendemain on en vint à une bataille. Les François combattirent avec beaucoup de valeur, & auroient été infailliblement victorieux ſans un ſtratagême dont s'aviſa l'archevêque Fregoſe qui commandoit les troupes Genoiſes, & qui lui réuſſit. Il répandit dans ſon armée le bruit qu'il attendoit un ſecours conſiderable du duc de Milan; & trois Officiers de ce duc étant arrivez durant le combat, il les fit monter ſur une hauteur d'où ils firent ſigne que le ſecours venoit. Cette ruſe ranima la valeur des Genois, & les François perdirent courage. Dans l'appréhenſion d'être taillez en piéces par

IV. Les François ſont battus devant Genes & ſe retirent.

AN. 1460.

ces nouvelles troupes, ils lâcherent le pied, ne penſant qu'à gagner les galeres pour ſe ſauver, après avoir laiſſé ſur la place un grand nombre des leurs. René d'Anjou alla aborder à Savonne, & abandonna le gouvernement au commandant de Genes: ce fut pour la troiſiéme fois que les François furent honteuſement chaſſez de Genes.

V. Le duc de Bourgogne craint qu'on ne lui déclare la guerre.

Cet échec ne changea rien à la ſituation des affaires du royaume de France. Le duc de Bourgogne étoit toujours dans de continuelles allarmes; craignant que Charles VII. ne lui déclarât la guerre. En effet la plus grande partie du conſeil du roi étoit de cet avis; mais ſa majeſté toujours portée à la paix n'y déferoit point. Le duc envoïa au roi Jean de Croy & Lannoy gouverneur de Hollande, pour lui expoſer les inquiétudes & les ſujets de plaintes qu'il croïoit avoir encore des deſſeins qu'on formoit contre lui. Ils repréſenterent au roi l'attachement de leur maître, qui avoit abandonné le parti des Anglois à la paix d'Arras, où il avoit ſacrifié tous les juſtes reſſentimens qu'il devoit avoir pour l'indigne mort du duc ſon pere; qu'il avoit ſecouru ſa majeſté pour la conquête de la Normandie; que le bruit s'étoit répandu qu'elle vouloit faire une tréve avec les Anglois pour venir enſuite fondre ſur ſes états; que la France avoit violé beaucoup d'articles du traité d'Arras, ſans qu'il s'en fût plaint: qu'on lui avoit fait entendre que le roi étoit mécontent de lui pour avoir reçû le dauphin en Brabant; mais que n'ayant eu de ſa majeſté aucun ordre là-deſſus, il n'avoit pû moins faire que d'accorder une retraite à celui qui ſeroit un jour ſon ſeigneur, comme heritier préſomptif de la couronne. Enfin les

ambaſſadeurs demanderent au roi ſes bonnes graces pour leur maître, & l'aſſurerent qu'il le trouveroit toujours bon parent & fidele ſerviteur. AN. 1460.

VI. Le roi répond aux plaintes du duc de Bourgogne.

Le roi répondit avec aſſez de hauteur à toutes ces plaintes; il juſtifia ſon procedé à l'égard du duc de Bourgogne, & refuta à ſon avantage tout ce que ce duc avoit fait dire par ſes ambaſſadeurs. Cette réponſe leur fut donnée en préſence du roi même, des ducs d'Orleans & de Bretagne, du comte du Maine, d'autres ſeigneurs & de tout le conſeil. Mais le lendemain ils preſenterent un nouveau memoire qu'ils reduiſoient à deux chefs. Le premier regardoit les diſpoſitions préſentes & paſſées du duc envers le roi. Par le ſecond on prioit le roi d'expoſer les ſujets de mécontentement qu'il pouvoit avoir du duc, & de les marquer en détail. On leur repliqua que le roi s'étoit ſuffiſamment expliqué dans ſa réponſe, & que s'il étoit beſoin, il feroit ſçavoir dans la ſuite ſes intentions plus en détail. Tout cela paroiſſoit tendre à une prochaine rupture, d'autant qu'il y avoit treize ans que le dauphin étoit éloigné de la cour, que le roi l'avoit mandé ſouvent ſans qu'il eût voulu obéïr, qu'il avoit pluſieurs fois ſommé le duc de Bourgogne de le lui renvoyer, l'avertiſſant qu'il nourriſſoit un ſerpent qui lui feroit quelque jour reſſentir ſes piquûres mortelles, qu'il en étoit venu aux menaces en ſuſcitant diverſes affaires au duc, & que le roi avoit deſſein d'avancer Charles ſon ſecond fils dans les droits d'aîneſſe, pour punir l'aîné de ſa déſobéiſſance. Mais la la mort du jeune prince renverſa tous ces projets, & fit revenir le dauphin pour jouir d'un royaume qui lui appartenoit de droit.

AN 1460.

VII.

La reine d'Angleterre leve une armée contre le duc d'Yorck.

Polid. Virg. hist. Angl.

En Angleterre la reine ne pouvant souffrir que le duc d'Yorck eût toute l'autorité, & qu'Henri son époux ne portât que le nom de roi, assembla une armée de dix-huit mille hommes, & fut jointe par les ducs de Sommerset & d'Exceſtre, les comtes de Wilchire & de Devonshire, le baron Clifford, & une partie de la noblesse du Nord d'Angleterre. Le duc d'Yorck informé de ces préparatifs se mit en campagne, & vint avec le comte de Salisbery jusqu'à Wakfeid à quinze milles d'Yorck. Avant que de partir il laissa la garde du roi au comte de Varvick & au duc de Norfolc, & donna ordre au comte de la Marche de lui lever de nouvelles troupes pour le venir joindre au plutôt. La reine ne lui en donna pas le tems, elle parut à la tête de son armée qu'elle commandoit en personne. Le duc contre l'avis du comte de Salisberi, voulut hazarder la bataille, afin qu'on ne lui reprochât pas d'avoir evité de se battre contre une femme; mais il eut lieu de s'en repentir: il voulut commander ses troupes, & que le comte de Rothland son second fils combattît à ses côtez, pendant que le comte de la Marche son aîné étoit avec d'autres troupes du côté d'Herford. La bataille se donna près d'Yorck, & fut fort sanglante, quoique de peu de durée. En moins de demi-heure la reine mit en désordre l'armée du duc qui demeura sur la place avec près de trois mille des siens. Le comte de Rothland son fils, jeune prince d'environ douze ans, y fut tué par le baron de Clifford d'une maniere brutale & barbare. La tête du duc fut exposée à une des portes de la ville d'Yorck avec celle du comte de Salisbery, qui ayant été fait prisonnier, fut con-

VIII.

Elle attaque le duc d'Yorck, qui perd la bataille & y est tué.

damné comme rebelle à perdre la vie ſur un échaffaut. AN. 1460.

La reine ſans perdre le tems à goûter les douceurs de ſa victoire, ne penſa qu'à délivrer le roi, & à faire caſſer dans un nouveau parlement le mauvais traité conclu dans le dernier, entre Henri & les princes de la maiſon d'Yorck. Dans ce deſſein elle prit le chemin de Londres, & y conduiſit ſon armée, pendant que Gaſpard Teuders comte de Pembrok arrêtoit le comte de la Marche. En chemin elle apprit que le comte de Warvick & le duc de Norfolc, marchoient contre elle avec une armée levée dans Londres, & menoient le roi avec eux. La reine ne les attendit pas, elle alla les chercher, les atteignit à ſaint Albans, leur livra une ſeconde bataille, & les défit entierement. Warvic auquel on avoit confié la garde du roi, trouva ſon ſalut dans la fuite, & ſe ſauva de cette grande défaite; mais le roi fut délivré, & eut la conſolation de recouvrer tout à la fois la liberté, ſa femme, ſon fils unique & ſa couronne. La reine enſuite marcha droit à Londres avec ſon armée victorieuſe, & y entra en triomphe: elle y reçut les ſoumiſſions des habitans, & rétablit l'autorité royale. La maiſon d'Yorck effrayée de tant de ſuccès, ne penſa plus qu'à ſe bannir elle-même de l'Angleterre; mais quelques démarches à contre-tems de la part du roi rétablirent bien-tôt après ſes eſperances.

IX. Elle gagne une ſeconde bataille contre le comte de Warvick.

Peu s'en fallut qu'il n'y eut auſſi guerre dans cette année, entre le roi de Caſtille & celui de Navarre. Ce dernier ſe voyant puiſſant & maître de pluſieurs royaumes, crut qu'il lui ſeroit honteux de laiſſer en-

X. Le roi de Navarre penſe à déclarer la guerre au roi de Caſtille.

AN 1460.

tre les mains du premier les places qu'il lui avoit uſurpées. Mais afin d'être plus en état de ſoutenir la guerre qu'il lui vouloit déclarer, il réſolut de faire une alliance avec le roi de Portugal, que ſes nouvelles conquêtes rendoient redoutable, en faiſant épouſer à Charles ſon fils, Catherine fille du roi de Portugal. Henri roi de Caſtille ayant découvert cette négociation réſolut de la traverſer, & fit propoſer ſous main à Charles de lui donner en mariage ſa ſœur Iſabelle. Le prince en fut d'autant plus joyeux, qu'il comptoit avec le ſecours d'Henri, ſe mettre en poſſeſſion du royaume de Navarre, que ſon pere Jean lui retenoit avec quelque injuſtice, parce que c'étoit le bien de ſa mere, & que ſon pere avoit aſſez d'autres états. Flatté de l'eſperance de s'ouvrir un chemin au trône, il réveilla les factions des maiſons de Beaumont & de Gramont, afin que ſous prétexte d'appaiſer ces troubles il pût entrer avec une armée dans la Navarre. D. Juan averti de ſes deſſeins, le fit arrêter: Mais les Navarrois & les Catalans demanderent ſa liberté avec tant d'empreſſement, qu'il fut obligé de le relâcher pour prévenir une guerre civile. Enfin ennuyé de la conduite turbulente de ce fils, & pour s'en délivrer une bonne fois, il le fit empoiſonner à la ſollicitation de la reine Jeanne ſon épouſe, fille de l'Amirante de Caſtille.

XI. Il fait empriſonner ſon fils, & le relâche. Enſuite le fait empoiſonner.

Dans ce même tems D. Henrique de Portugal grand maître de l'ordre de Chriſt, demanda permiſſion au roi ſon neveu de peupler les iſles du Cap verd ou Canaries, que l'on appelloit Fortunées, découvertes depuis peu par Antoine de Nole Genois. Auſſitôt qu'on le lui eut permis, il fit bâtir un fort dans

AN. 1460.

l'iſle d'Arguin, pour faciliter le commerce de la poudre d'or; il obtint du pape l'inveſtiture des païs découverts. Il envoya des colonies aux iſles Açores, & mourut peu de tems après, extrémement regretté de tous les Portugais. D'un autre côté Edouard de Menezès voyant qu'un fort qui étoit entre Alcacer-Seguer & la mer, donnoit aux Maures la facilité de ſurprendre les Portugais & rendoit la navigation peu aſſurée, le fit raſer, & fit faire quelques fortifications qui en empêchoient l'approche.

XII. Mort de D. Henrique de Portugal.

Antoine Centiglia, que Ferdinand avoit fait priſonnier, ayant trouvé le moyen de ſe ſauver de ſa priſon, retourna dans la Calabre, qu'il remit preſque toute entiere ſous l'obéiſſance du prince Jean fils de René d'Anjou. Ces conquêtes ne firent point perdre courage à Ferdinand, il employa tout l'hyver à lever des troupes. Les Napolitains firent voir l'affection qu'ils avoient pour lui; chacun l'aſſiſta ſelon ſon pouvoir; les femmes mêmes lui apporterent leurs pierreries. Le pape & le duc de Milan lui envoyerent un ſecours de ſoldats aſſez conſiderable, & la republique de Lucques ſe déclara en ſa faveur: ce qui lui facilita la conquête des états que le duc de Calabre lui diſputoit.

XIII. Affaires du royaume de Naples.

Le royaume d'Angleterre ne jouit pas long-tems du fruit de la victoire que la reine venoit de remporter. Deux démarches que cette princeſſe fit à contre-tems, le lui enleverent aſſez promptement. La premiere fut qu'elle déſarma trop-tôt; & la ſeconde, que n'ayant pas aſſez de troupes pour ſe faire obéir, elle s'obſtina mal-à-propos à vouloir que les habitans de Londres lui livraſſent tous les rebelles pour

XIV. La reine d'Angleterre perd le fruit de ſes victoires.

AN 1460.

les punir. Cette princeſſe, avant que d'entrer dans la ville, avoit envoyé demander des vivres dont ſon armée avoit beſoin, & y fit mener des charois pour les tranſporter. Le maire à qui l'on s'adreſſa, n'oſant les refuſer, ſe mit en devoir de faire fournir aux gens de la reine ce qu'ils demandoient; mais il n'en fut pas le maître. Le peuple attaché à la faction d'Yorck, s'y oppoſa opiniâtrement, & empêcha les charois d'entrer. La reine en ayant été avertie, ſe préparoit à faire un exemple de cette populace mutine: mais les femmes de qualité ſollicitées par les magiſtrats, l'allerent trouver, l'appaiſerent, & l'engagerent à conſentir que quatre cens ſoldats entraſſent dans la ville avant elle, à la ſuite de quelques ſeigneurs qui partie par leurs remontrances, partie par leur autorité, diſſiperoient les ombrages du peuple que ſon armée effarouchoit, & diſſiperoient les eſprits à une ſoumiſſion volontaire.

XV. Le comte de la Marche bat le comte de Pembrok, & défait l'armée de la reine.

La choſe alloit s'exécuter, lorſqu'on apprit à ſaint Albans & à Londres que le comte de la Marche fils aîné du duc d'Yorck, avoit défait le comte de Pembrok près d'Herfort, que le comte de Warvick l'avoit joint, & qu'ils marchoient vers la capitale. La reine ne jugeant pas à propos d'en venir à un combat déciſif ſi près d'une ville ennemie qui pouvoit fournir de ſecours au parti oppoſé, ramena ſon armée du côté d'Yorck. Le comte de la Marche qui depuis la mort de ſon pere ſe faiſoit nommer duc d'Yorck, accompagné du comte de Warvick, l'y pourſuivit, & l'atteignit à Turiburge. On en vint aux mains, la bataille dura dix heures, & l'on combattit de part & d'autre avec tant de fureur, qu'il reſta

resta trente mille hommes sur la place. La victoire fut long-tems disputée; mais enfin elle se déclara en faveur du duc d'Yorck, qui contraignit le roi & la reine de se retirer en Ecosse. Cette bataille se donna le dimanche des rameaux vingt-neuviéme de Mars, & l'on n'y fit que mille prisonniers. Le duc n'aïant plus d'ennemis alla droit à Londres, s'y fit couronner, & prit le nom d'Edoüard IV. le vingt-neuviéme Juin, parce qu'il alla auparavant à Yorck pour s'assurer de ce païs depuis long-tems attaché à Henri. Il y trouva encore les têtes du duc d'Yorck son pere & du comte de Salisbery exposées; il les fit ôter & mettre en leurs places celles du comte de Devonshire, qui avoit quitté son parti & des plus qualifiez de ceux qui n'avoient point été enveloppez dans la défaite de l'armée roïale. Georges & Richard tous deux freres d'Edouard, furent faits le premier duc de Clarence, le second duc de Gloceſtre; le comte de Warvick fut récompensé à proportion de ses services, & pour l'attacher constamment à la maison d'Yorck, Edouard fit épouser la fille aînée de ce comte au duc de Clarence son frere, alors héritier présomptif de la couronne.

AN. 1460.

XVI. Il se fait couronner à Londres sous le nom d'Edouard IV.

Polyd. Virg. hist. Ang. l. 25. Monstrelet. vol. 3.

Cet Edouard que Philippe de Comines dit avoir été le mieux fait & le plus beau prince de l'Europe étoit adoré dans Londres, & s'attiroit l'affection de tous les peuples; pendant que le roi Henri & la reine son épouse refugiez en Ecosse, y sollicitoient par eux-mêmes un secours suffisant pour les rétablir. Leurs envoïez faisoient aussi en France les mêmes sollicitations. Mais près deux ans se passerent avant qu'ils pussent l'obtenir. Edouard passa l'année suivan-

XVII. Le roi & la reine retirez en Ecosse, solicitent du secours.

AN 1461.

te assez tranquillement, joüissant en paix de sa victoire : mais celle d'après ne fut pas de même : La France & l'Ecosse armerent en faveur de Henri, qui éprouva beaucoup de vicissitudes, tantôt en prison, tantôt sur le trône, comme on verra dans la suite.

XVIII. Arrivée de Thomas Paleologue à Rome.

Le prince Thomas Paléologue vint dans cette année de Corfu à Rome, où le pape le reçut avec beaucoup de bonté, lui assigna une pension de trois cens écus d'or par mois; les cardinaux en ajoûterent deux cens. Pie II. lui fit present de la rose d'or qu'il avoit benie selon la coutume le quatriéme dimanche de carême. Comme ce prince avoit apporté de Patras à Ancone, où il avoit abordé, la relique du chef de saint André apôtre, le pape l'envoia chercher l'année suivante avec beaucoup de solemnité, & la fit mettre dans l'église de saint Pierre. Cette translation n'est fondée que sur le témoignage de Gobelin & du cardinal Baronius, qui dit que le chef de cet apôtre fut apporté à Rome du tems du pape Pie II. dans le quinziéme siécle. M. Baillet marque qu'on voit la fête de cette translation fixée au septiéme d'Avril, dans quelques martyrologes, comme dans Bollandus ; mais on ne dit point, ajoûte-t'il, d'où l'on fit venir cette importante relique, & l'on ne produit aucun titre capable de la rendre autentique & certaine.

Comment. Pii II. lib. 3. & 8. Phranz. lib. 3. cap. 26.

XIX. Translation du chef de saint André à Rome

Baron. not. martyrol. D. 9. Maii. Bollandus tom. 2. Apr. pag. 66. col. 2. Baillet, Vies des Saints, 30. Nov. Bullar. Pii II. constitut. 6. to. 1.

Il y avoit près de quatre-vingt ans que sainte Catherine de Sienne religieuse de l'ordre de saint Dominique, étoit morte à Rome en odeur de sainteté le vingt-neuviéme d'Avril 1380. âgée d'environ trente-trois ans. Son corps y avoit été enterré solemnellement dans l'église de la Minerve, où Dieu aïant toû-

jours confirmé par de nouveaux miracles l'opinion qu'on avoit de ſa ſainteté dès ſon vivant, on penſa à ſa canoniſation. Albert duc d'Autriche & Sigiſmond roi de Hongrie, qui tous deux furent depuis ſucceſſivement empereurs, la firent ſolliciter à Rome dès le commencement de ce ſiecle, premierement auprès du pape Innocent VII. & enſuite auprès de Gregoire XII. mais l'abdication du dernier qui ſe fit en 1415. rompit tellement les meſures qu'on avoit priſes pour y proceder, que les troubles du ſaint ſiége ſurvenus durant les conciles de Piſe, de Conſtance, de Baſle & de Florence, firent reculer l'affaire juſqu'au pontificat de Pie II. ſous lequel elle fut terminée. Il en fit la canoniſation dans cette année, & en publia la bulle le vingt-neuviéme de Juin, ordonnant que la fête ſeroit celebrée tous les ans le premier dimanche du mois de Mai. Mais Urbain VIII. la fixa au trentiéme du mois d'Avril, auquel jour on en fait la fête dans le breviaire Romain avec l'office double.

AN. 1461.

XX. Canoniſation de ſainte Catherine de Sienne.

Les deux Sigiſmonds, l'un duc d'Autriche, & l'autre ſurnommé Malateſta, furent excommuniez par le pape le Jeudi ſaint de cette année; le premier pour les violences qu'il avoit exercées contre le cardinal de Cuſa; ce qui n'étoit qu'un renouvellement de l'excommunication prononcée l'année précedente pendant le ſéjour du ſouverain pontife à Sienne. Le ſecond, à cauſe du refus qu'il faiſoit de païer les cens de l'égliſe Romaine. Ce Malateſta étoit homme de guerre, & l'un des plus grands capitaines de ſon tems; mais ces qualitez étoient obſcurcies par d'autres très-mauvaiſes; car il étoit impie, ſans religion, nioit

XXI. Le pape excommunie le duc d'Autriche & Malateſta.

AN. 1461.

l'immortalité de l'ame, & violoit les droits les plus ſacrez pour ſatisfaire ſon ambition. Cette conduite lui attira beaucoup d'affaires aſſez fâcheuſes de la part des papes, & entre autres l'excommunication dont on vient de parler. Il fut general des armées des Siennois & des Florentins, & prit les armes contre le ſouverain pontife; mais ce fut ſans ſuccès. Il ne mourut que ſix ans après en 1467.

XXII. Autre ſentence d'excommunication contre l'archevêque de Maïence.

Comment. Pii II. lib. 6.

Il y eut une autre ſentence d'excommunication prononcée contre un certain Diether archevêque de Maïence. Après ſon élection faite en 1459. il avoit envoïé ſes députez à Mantouë, pour être confirmé ſelon la coutume par le ſouverain pontife qui lui accorda ſa confirmation, pourvû qu'il vint ſe préſenter devant ſa ſainteté, & qu'il païat l'annate: ce qu'il promit de faire dans l'année. Mais aïant manqué d'accomplir ces conditions, il fut dénoncé par l'auditeur de la chambre apoſtolique, & publiquement excommunié. L'archevêque fut ſi vivement piqué de cette conduite qu'il regardoit comme une injure outrée, qu'il en appella au futur concile, & ſollicita les princes d'Allemagne à le ſoûtenir dans ſon appel. Sur ſes remontrances les princes s'aſſemblerent à Maïence en préſence de deux nonces du pape, Rodulphe doïen de Douvre, & François chanoine de Tolede. Les plaintes de l'archevêque y furent écoutées, il les fondoit ſur la perſécution que le pape ſuſcitoit contre lui ſans aucun ſujet; ſur les ſommes exorbitantes qu'il demandoit pour confirmer ſon élection; ſur le ſerment extraordinaire qu'on vouloit exiger de lui avec les décimes, & d'autres griefs qui opprimoient la nation Allemande, afin

XXIII. Aſſemblée des princes d'Allemagne ſur cette affaire.

Naucler. chroniq. vol 3. gener. 49.

d'en tirer de l'argent, ſous pretexte de la guere contre les Turcs, & qu'on emploïoit à d'autres uſages.

AN 1461.

XXIV. Réponſes des nonces aux griefs de l'archevêque.

Rodulphe un des nonces répondit à tous ces griefs, & dit qu'on avoit ordonné à l'archevêque de venir en cour de Rome ſelon l'ancienne coûtume; qu'on ne lui avoit demandé pour être confirmé dans ſon benefice que la ſomme taxée par la chambre apoſtolique, qui étoit de dix mille écus pour la taxe principale, & quatre mille écus pour les menus ſervices, l'expedition des lettres, & les frais des orateurs; qu'il avoit offert de ſon plein gré d'ordonner la publication des indulgences & la levée des décimes dans ſon électorat; mais qu'il vouloit en appliquer une partie à ſon profit; ce que le pape lui avoit refuſé, ſe faiſant un ſcrupule de conſcience bien fondé, de lui faire part d'un argent qui devoit être emploïé pour la défenſe de la religion; qu'il avoit injurieuſement appellé du juge qui n'a point de ſuperieur en terre, à celui qui n'eſt en aucun endroit, & qu'il avoit eu recours à une invention qui ne tendoit qu'à établir l'impunité des crimes, & contre laquelle on avoit fait une loi dans l'aſſemblée de Mantouë: qu'à l'égard des indulgences qu'on publioit, on en étoit convenu dans la même aſſemblée, afin de trouver des fonds pour fournir aux frais de la guerre contre les Turcs. Qu'au reſte on n'uſoit point de violence pour exiger les aumônes des infideles malgré eux; qu'il étoit libre aux Allemands d'y contribuer ou non; mais qu'il ne croïoit pas qu'ils puſſent emploïer d'autre moïen pour ſe défendre contre cet ennemi commun. Le diſcours de Rodulphe fit tant d'impreſſion ſur l'eſprit des princes, qu'ils ſe ſeparerent

AN. 1461.

sans rien conclure, & rompirent l'assemblée.

L'archevêque n'aïant pas eu la satisfaction qu'il esperoit, prit le parti de s'accommoder avec les nonces du pape, & de revoquer son appel devant un Notaire, & quelques témoins, non sans marquer plus de peine & de confusion d'y renoncer, que de l'avoir fait. Frederic comte Palatin du Rhin avoit fait la même chose quelques jours auparavant ; mais tous deux manquerent à leur parole, & n'executerent rien de ce qu'ils avoient promis. L'archevêque sans être absous de son excommunication, fit ses fonctions & marqua qu'il se soucioit peu des censures ecclesiastiques. Le pape averti d'une conduite si irreguliere, envoïa un de ses cameriers à Maïence, pour engager les chanoines à nommer un autre archevêque qui fût en état de lui tenir tête. Le chapitre s'assembla & élut Adolphe de l'illustre & ancienne famille de Nassau dont quelques empereurs étoient sortis. Cette élection ne manqua pas de causer la guerre entre les deux contendans ; mais comme Adolphe se trouvoit le plus fort, on parla de paix, & l'on en vint à un accommodement, aux conditions que le nouvel élu demeureroit archevêque, & que l'ancien joüiroit seulement de quelques terres & de quelques revenus pour son entretien. Cet accord ne dura pas long-tems. Frederic comte Palatin étant venu à la traverse, renouvella la guerre qui dura jusqu'en 1463. que Rodulphe ennuyé de ces divisions, & convaincu que Frederic ne cherchoit que la ruine de l'église de Maïence, ceda son droit à Adolphe, reçut l'absolution du nonce du pape, & vêcut en homme privé jusqu'en 1482. Quelques auteurs disent qu'Adolphe

XXV. L'archevêque renonce à son appel sans tenir sa parole.

XXVI. On nomme un autre archevêque à Maïence.

Serrarius l. 3. rerum Moguntin.

étant mort en 1475. les chanoines élurent une seconde fois Diether, & qu'il gouverna encore six ans l'église de Maïence, après lesquels il mourut en paix. AN. 1461.

XXVII. Arrivée des ambassadeurs d'Orient à la cour de France.

Les ambassadeurs d'Orient que le pape avoit envoïez en France auprès de Charles VII. pour l'engager à prendre les armes contre les Turcs, y arrivérent dans le mois de Mai de cette année avec le prélat Cordelier, qui se disoit patriarche d'Antioche, & l'ambassadeur du prêtre Jean. En saluant ce prince ils lui donnerent le titre de roi très-chrétien, & lui demanderent humblement du secours contre les infideles qui étoient sur le point de s'emparer de tout leur païs, assurant sa majesté que deux officiers François seulement, feroient plus d'effet qu'une nombreuse armée d'autres nations. Mais la maladie du roi qui survint, fut cause qu'ils n'eurent pas de réponse favorable. Le pape aïant été informé par des voïes sûres que ce Cordelier étoit un imposteur aussi bien que tous ceux qui l'accompagnoient, le reçut assez mal à leur retour. Ce religieux fut ordonné prêtre & sacré évêque à Venise par quelques prélats qui ignoroient ses impostures; ce que le pape n'eut pas plûtôt appris, qu'il écrivit au patriarche de Venise qu'on arrêtât ce fourbe, & qu'on le lui amenât: mais il évita par la fuite la punition de ses crimes, de même que ses compagnons. Ce qui rendit le souverain pontife plus circonspect, & plus reservé à ajoûter foi si facilement à ceux qui venoient d'Orient.

Monstrelet. vol. 3. Meyer. lib. 16.

Apud Æn. Sylv. epist. 376. & seq.

XXVIII. Le roi de France s'imagine faussement qu'on veut l'empoisonner.

Le roi étant à Meun sur Yeure en Berry, on lui vint dire que ses domestiques avoient résolu de le faire mourir par le poison. Cette nouvelle lui renversa tellement l'imagination, qu'il ne croïoit voir

AN. 1461.

Jean Chartier, hiſt. de Charles VII. pag. 316. Meyer. l. 16. in fin.

que poignards & poiſon, & il y ajoûta d'autant plus de foi, que cet avis lui fut donné par un de ſes officiers dont il croïoit être aimé, & dont il avoit éprouvé l'attachement & la fidelité. Le parti qu'il prit pour ſe garantir de ce danger, fut des plus extraordinaires: ne ſçachant de quelle maniere prendre ſa nourriture avec quelque ſureté, il s'abſtint de manger pendant ſept ou huit jours; quelques bonnes raiſons que ſes medecins puſſent lui alleguer pour le guerir de cette eſpece de phreneſie. Enfin ces mêmes medecins lui aïant repreſenté que voulant éviter la mort, il ſe la procuroit ſûrement en ne mangeant point du tout; il prit la réſolution de prendre quelque nourriture: mais l'eſtomach & les inteſtins s'étoient tellement reſſerrez par une auſſi longue & auſſi opiniâtre abſtinence, qu'il lui fut impoſſible d'avaler quelque choſe. La fiévre le prit, & le mal augmenta ſi conſiderablement qu'il mourut le vingt-deuxiéme de Juillet jour de ſainte Magdelaine, après s'être diſpoſé à la mort par la reception des ſacremens, & avoir demandé pardon à Dieu de ſon incontinence.

XXIX. Il ſe laiſſe mourir de faim.

Jamais prince n'eut de plus grandes traverſes & de plus puiſſans ennemis, & ne les ſurmonta avec plus de gloire. Après avoir chaſſé de ſon roïaume ceux qui vouloient uſurper ſa couronne, il en trouva de plus dangereux dans ſa maiſon qui en voulurent à ſa vie. On eût pu le nommer heureux, s'il avoit eu un autre pere & un autre fils. Il fut affable, débonnaire, libéral, équitable, il aima tendrement ſes peuples, & les menagea autant qu'il lui fut poſſible. Il récompenſa liberalement ceux qui le ſervirent, il eut un ſoin très-particulier de la juſtice & de la police

police de ſon royaume, il travailla puiſſamment à la réformation de l'égliſe, & fut ſi religieux, qu'il ne voulut point la charger d'aucunes décimes. Mais étant d'une humeur un peu trop facile, il ſe laiſſa trop gouverner par ſes favoris & par ſes maîtreſſes. Sur la fin de ſa vie il devint craintif, défiant & ſoupçonneux au de-là de ce qu'on peut imaginer, mais avec tous ces défauts on peut le regarder comme un grand prince. Polydor Virgile a fait ſon éloge en peu de mots, en diſant qu'il fut la gloire des François & le reſtaurateur de ſon royaume. Ce prince mourut âgé de cinquante-neuf ans & ſix mois, & en avoit regné trente-neuf & neuf mois.

AN. 1461.

Polyd. Virgil. hiſt. Anglic. l. 23.

XXX. Famille & enfans du roi Charles VII.

Il laiſſa onze enfans légitimes de ſon épouſe Marie fille de Louis II. duc d'Ajou; ſçavoir quatre fils & ſept filles. Des fils deux ſeulement vécurent juſques dans un âge avancé, Louis dauphin qui lui ſucceda, & Charles qu'il avoit envie de faire reconnoître pour ſon ſucceſſeur à la couronne, ſi la mort ne l'eut pas prévenu. Les filles étoient Radegonde qui mourut étant déja fiancée avec Sigiſmond fils aîné de Frederic V. archiduc d'Autriche; Yolande qui épouſa Amedée VIII. duc de Savoye; Catherine épouſe de Charles duc de Bourgogne; Jeanne qui fut mariée à Jean II. duc de Bourbon; Magdelaine mariée à Gaſton prince de Vianne & comte de Foix, une autre Jeanne & Marie ſœurs gemelles, ne paſſerent point les années de l'enfance.

XXXI. Ses funerailles à Notre Dame de Paris & à Saint Denis.

Le corps du roi défunt demeura en dépôt à Meun juſqu'au Mercredi cinquiéme jour d'Août, qu'on l'apporta dans l'égliſe cathédrale de Paris. Le convoi ſe fit principalement aux dépens de Tannegui du

AN. 1461.

Jean Chartier, hiſt. de Charles VII.

Chatel gentilhomme de Bretagne, & premier gentil homme de la chambre, que Charles avoit relegué dans une de ſes terres. Dès qu'il eut appris la mort de ſon prince, il accourut promptement, & n'épargna point la dépenſe pour faire tranſporter ſon corps à Paris d'une maniere honorable. On dit qu'il lui en coûta plus de cinquante mille livres. Et pour mieux marquer ſon déſintereſſement après les funerailles, il ſe retira en Bretagne. Sans l'attention de ce fidele ſujet, Charles eût été tranſporté ſans aucune pompe. Les ſeigneurs François empreſſez de faire leur cour au dauphin Louis, fils aîné du défunt, négligerent abſolument de rendre à leur prince ces derniers devoirs que la reconnoiſſance & l'obligation demandoient d'eux. Quatre ſeigneurs de la cour du parlement vêtus en robes rouges, tenoient les quatre coins du poële qui étoient auſſi tenus par pluſieurs autres ſeigneurs de ladite cour. Après le corps couvert d'un drap d'or très-riche, & poſé ſur une litiere, ſuivoient à cheval le duc d'Orleans, les comtes d'Angoulême, d'Eu & de Dunois, après eux le chariot ſur lequel on avoit mis le corps du roi depuis Meun juſqu'à Paris, tiré par ſix chevaux couverts juſqu'à terre de velours noir. Enſuite ſix pages montez ſur autant de chevaux. Ce convoi étoit précedé de Louis de Harcourt archevêque de Narbonne qui officia pontificalement à Notre-Dame & à Saint-Denis. Le recteur de l'univerſité de Paris marchoit enſuite, les officiers de la chambre des comptes, les maîtres des requêtes, le prevôt de Paris, le Châtelet, & pluſieurs ordres de religieux. Le corps fut placé dans le milieu du chœur de l'égliſe cathédrale, où l'on commença

Jean Chartier, hiſt. de Charles VII.

AN. 1461.

à chanter les vêpres des morts, & le lendemain qui étoit un vendredi ſixiéme d'Août, l'on fit ſes obſéques où l'archevêque de Narbonne celebra la meſſe. Sur les trois heures après midi on tranſporta le même corps à Saint-Denis, où le même prélat celébra auſſi la meſſe. Le docteur Thomas de Courcelles prononça l'oraiſon funebre: & toutes ces cerémonies achevées, on plaça le corps dans la chapelle ſuivant la coutume.

XXXII. Louis dauphin reçoit en Flandres la nouvelle de la mort du roi.

Le dauphin avoit appris la mort de ſon pere à Genep en Brabant par trois couriers qui lui furent dépêchez par Charles d'Anjou comte du Maine; & qui arriverent à ce qu'on prétend, le jour même que Charles mourut. Le dauphin parut moins fâché de ſa mort, que réjoui de ſe voir roi, il ne ſe mit pas même en peine de ſauver les apparences. La conduite que ce prince avoit tenuë juſqu'alors, tant à l'égard du roi ſon pere, qu'envers les peuples du dauphiné, donnoit aſſez à connoître ce qu'on devoit attendre de ſon gouvernement.

Monſtrelet. vol. 3. f. 88. Bellef. hiſt. Franc. l. 1. num. 1.

XXXIII. Louis XI. lui ſuccede.

XXXIV. Il va à Reims ſe faire ſacrer & couronner.

Comme il y avoit à la cour un parti aſſez conſiderable en faveur de Charles II. fils du roi défunt qui auroit pu tendre à exclure l'aîné, le premier ſoin de Louis fut de partir en diligence, & de venir ſe faire ſacrer & couronner à Reims. Le duc de Bourgogne & ſon fils l'accompagnerent avec quatre mille hommes de troupes choiſies. La cerémonie de ſon ſacre ſe fit le quinziéme jour d'Août fête de l'Aſſomption de la Vierge, par Jean Juvenal des Urſins archevêque de Reims: mais avant que de recevoir l'onction, il voulut que le duc de Bourgogne le fit chevalier: enſuite le nouveau roi fit le même honneur

Gaguin. l. 10. in Ludovic. XI. in princip.

AN. 1461. à cent dix-ſept ſeigneurs. Après le repas, le duc de Bourgogne rendit à Louis XI. pour ſon duché de Bourgogne & les comtez de Flandre & d'Artois l'hommage que les guerres continuelles qu'il avoit euës avec Charles VII. juſqu'au traité d'Arras, l'avoient empêché de lui rendre, & il le fit en cette maniere. Il ſe mit à genoux devant le roi, & le pria d'oublier les injures qu'on lui avoit faites, & de pardonner à ceux qui avoient été les auteurs de la diſcorde entre ſon pere & lui. Le roi en lui accordant cette grace en excepta ſept perſonnes, & ſous ce prétexte il ne pardonna à aucun. On trouve dans cet hommage qui fut rendu par le duc certaines clauſes qui n'étoient pas d'uſage; ce qu'il fit ſans doute pour mieux aſſurer le roi de ſon parfait dévouëment.

Sur la fin du même mois Louis XI. ſe rendit à Paris, & y fit ſon entrée le dernier jour d'Août ſuivi de douze mille chevaux, & toujours accompagné du duc de Bourgogne qui prit congé de lui après la fête finie, pour s'en retourner en Flandre: pendant que ſon fils le comte de Charolois alla faire un voyage de dévotion à ſaint Claude en Franche-comté, au retour duquel le roi lui donna le gouvernement de Normandie, avec une penſion de douze mille écus, qui ne lui fut pas payée, le roi n'étant pas fort porté à exécuter ſes promeſſes. Comme la reine veuve de Charles VII. s'étoit retirée à Amboiſe après la mort de ſon époux, le nouveau roi l'y alla voir. Cette princeſſe mourut peu de tems après cette viſite au grand regret des gens de bien, qui euſſent ſouhaité que le reſpect que ſon fils avoit pour elle, eût ſervi plus long-tems de bride à ſes violences: car

XXXV. Changemens qu'il fait dans le gouvernement.

AN 1461.

à peine fut-il entré dans ſon royaume, qu'il s'y gouverna comme dans un pays de conquête. Il dépoſa pluſieurs miniſtres de ſon pere qui étoient des perſonnes recommandables par leur probité; il deſtitua preſque tous les officiers de la maiſon royale, de la juſtice & des finances; il maltraita toutes les créatures du défunt roi, & prit plaiſir à caſſer tout ce qu'il avoit fait. Il ne donna à ſon frere que le Berry pour tout appanage, mit le duc d'Alençon en liberté, le comte deDammartin Antoine deChabanes à la baſtille, parce qu'il avoit été envoyé par le feu roi ſix ans auparavant pour l'arrêter. Il rétablit le comte d'Armagnac dans ſes terres, chargea le peuple d'impôts, dépoüilla les grands, & attira l'indignation de tout le clergé par les chagrins qu'il lui cauſa.

XXXVI. Sa conduite envers le duc de Bourgogne.

Comme il ſçavoit de quelle conſéquence il étoit pour lui de s'aſſurer des ducs de Bourgogne & de Bretagne, & qu'il avoit de grandes obligations au premier, il voulut en apparence le ménager. C'étoit dans cette vûë qu'il avoit donné le gouvernement de Normandie au comte de Charolois ſon fils; mais dans le deſſein d'humilier ce duc, il confirma ſecretement l'alliance que Charles VII. ſon pere avoit faite avec les Liégois qui étoient ennemis irréconciliables de la maiſon de Bourgogne, contre la parole qu'il avoit donnée au duc peu de mois auparavant, de ſe déclarer même en ſa faveur contr'eux. Il obligea auſſi le duc de Bretagne à venir en perſonne lui faire hommage de ſes états. Le roi étoit alors à Tours, d'où il alla en pelerinage à ſaint Sauveur de Rhedon en Bretagne: & le duc qui avoit pris les devants l'y reçût avec beaucoup d'honneur.

AN. 1461.

XXXVII. Le pape lui envoye des ambassadeurs.

Le pape lui envoya aussi en qualité d'ambassadeur Jean Jouffroi evêque d'Arras, qu'il chargea de lui recommander les interêts de la religion chrétienne, & de l'engager à secourir les Chrétiens contre les Turcs. Mais la principale de ses instructions étoit de porter ce prince à abolir la pragmatique sanction dans son royaume. Comme l'évêque avec de grands talens pour les négociations, avoit une ambition encore plus grande, & qu'elle se trouvoit flatté par la promesse que le pape lui avoit faite de l'élever au cardinalat, on juge aisément qu'il n'épargna rien pour se bien acquitter de cette légation. Il n'eut pas de peine à y réüssir. Le roi avoit promis & même fait vœu depuis long-tems, que dès qu'il seroit roi, il aboliroit cette pragmatique, seulement, disent quelques auteurs, parce que son pere l'avoit reçûë. Ainsi dès que l'évêque d'Arras lui eut fait connoître l'intention du pape, il lui promit de s'y conformer. Mais avant que d'en écrire au souverain pontife, il voulut que l'évêque l'assurât de deux choses, l'une que Pie II. cesseroit de proteger Ferdinand contre René d'Anjou: l'autre qu'il y auroit un légat François dans le royaume pour la nomination des benéfices, afin que l'argent n'en sortît point. L'évêque lui fit esperer que le pape ne se rendroit pas difficile sur ces deux articles, & Louis XI. content de cette promesse, écrivit au pape qu'il étoit résolu d'abolir la pragmatique, quoiqu'observée dans son royaume, reçuë & établie après une longue délibération des plus sçavans évêques. La raison qu'il en apportoit, étoit, que cette loi avoit été faite durant le schisme au préjudice du saint siége, & dressée par

Gobelin comment Pii II. l. 7. Æn. Sylvius epist. 387.

XXXVIII. Le pape travaille à abolir la pragmatique sanction.

XXXIX. Le roi déclare qu'il veut abolir cette pragmatique.

Pithou de pragmat. sanct. & concord.

Monstrelet. 3. vol. fol. 99.

les prélats inferieurs au pape, qui avoient, à ce qu'il prétendoit, bâti un temple de licence dans son royaume; qu'il vouloit, nonobstant les avis contraires de ceux de son conseil, que cette loi n'eût aucune force dans l'état, que les choses y fussent rétablies comme elles étoient avant la publication, que le pape y usât de son autorité souveraine, & qu'en cas que les évêques y fissent quelque résistance, il les contraindroit à obéir. L'évêque d'Arras joyeux de la docilité ou plutôt de la foiblesse du roi, & se regardant déja comme cardinal, se chargea volontiers de porter cette lettre au pape.

AN. 1461.

Cum judicio libero & cum potestate coarctata.

XI.
Jean Jouffroy évêque d'Arras.

Ce prélat ambitieux étoit Franc-comtois de nation, né à Luxeuil d'une famille peu considerable, quoiqu'il y ait des auteurs qui le font sortir d'une maison noble. Il prit l'habit de saint Benoist dans l'abbaye de saint Denis en France, & s'éleva aux premieres dignitez de cet ordre, où il fut prieur de Notre-Dame du château sur Salins, puis abbé de saint Pierre de Luxeuil, & ensuite de saint Denis. Philippe le bon duc de Bourgogne l'envoya ambassadeur à Rome sous le pontificat de Nicolas V. & à son retour lui procura l'évêché d'Arras. Pie II. l'aima, parce qu'il crut avoir en lui un sujet propre à le seconder dans ses desseins, & le prélat s'attacha réciproquement à lui dans l'esperance de pouvoir s'avancer en le servant: en quoi il ne se trompa pas, Dès que Pie eut reçu la nouvelle de l'heureux succès de sa négociation auprès de Louis XI. il le nomma au cardinalat dans le mois de Decembre de cette année, sous le titre de saint Silvestre & de saint Martin aux Monts, & avec lui Barthelemi Roverella Ferrarois

Daniel hist. de France vie de Louis XI.

XII.
Le pape fait cet évêque cardinal avec cinq autres.

AN 1461.

archevêque de Ravene du titre de saint Clement ; Jacques de Cardone Espagnol évêque d'Urgel; Louis d'Albert François, évêque de Cahors, de Mirepoix & d'Aire, du titre de saint Marcellin & de saint Pierre; Jaques Mens-bona Piccolomini Luquois, évêque de Pavie, du titre de saint Chrysogone & évêque de Frescati; François de Gonzague évêque de Mantouë, du titre de saint Pierre aux Liens, & évêque de Boulogne.

Gobelin Comment. Pii II. l. 7. Onuphr. Surita. liv. 16. Aubery.

Ce prélat apprit la promotion en s'en retournant à Rome, où il fut très-bien reçû du pape, & il eut tant de joye de cette nouvelle dignité, qu'oubliant toutes les belles promesses qu'il avoit faites au roi touchant l'affaire de Naples & la nomination d'un légat François, il ne pensa qu'à ses propres interêts; il mit entre les mains de sa sainteté l'acte qui cassoit la pragmatique. Tous les Romains prirent part à cette affaire, & le peuple en témoigna tant de joyes, qu'il eut l'insolence de traîner par les ruës de la ville la carte de cette pragmatique, & d'en faire des réjoüissances publiques, comme pour celebrer la victoire du saint siége sur le concile de Bâle. Le pape envoya au roi une épée qu'il avoit benie la nuit de Noël, & dont le fourreau étoit enrichi de pierreries. Ce fut tout ce que sa majesté obtint du pape pour le dévouëment servil qu'il avoit eu pour lui.

XLII. Réjouissances à Rome touchant l'abolition de la pragmatique.

Pinsson. hist. pragm. & concordat.

La nouvelle dignité dont le cardinal d'Arras se voyoit revêtu, ne satisfit pas encore son ambition; car ayant appris que l'archevêché de Besançon & l'évêché d'Alby étoient vacans, il les demanda tous deux aux pape, qui lui accorda seulement l'option

de

de l'un des deux. Comme celui d'Alby étoit d'un plus gros revenu, il en fit le choix; mais parce qu'il ne crut pas ſes ſervices aſſez bien recompenſez, il en conſerva un ſecret reſſentiment contre le pape, & il s'en vangea dans la ſuite en le traverſant dans toutes les occaſions. AN. 1461.

Le ſouverain pontife ne tira pas de l'abolition de la pragmatique tout l'avantage qu'il s'en étoit promis, parce que le roi indigné de ce que le pape lui avoit manqué de parole, & de ce qu'il avoit été ſa dupe, ne ſe mit pas fort en peine de faire exécuter ſa déclaration là-deſſus, & il punit le cardinal d'Arras de ſon infidelité, en le diſgraciant. Les remontrances que le parlement & l'univerſité de Paris firent au roi, contribuerent encore à lui faire ſentir la faute qu'il venoit de faire. On lui repreſenta qu'il n'y avoit jamais eu de loi dans l'état qui eût plus ſolemnellement reçû ſon autorité de l'égliſe univerſelle, que la pragmatique ſanction; que depuis ſon établiſſement le roïaume de France avoit toûjours proſperé; que les égliſes avoient été pourvûës de bons prélats; & la concluſion du parlement de Paris fut que le roi étoit obligé de garder cette loi. Celui de Toulouſe verifiant la déclaration du roi l'année ſuivante au mois d'Avril, prononça qu'il ne le faiſoit que par un ordre exprès de ſa majeſté. Toutes ces oppoſitions furent cauſe que la pragmatique ſervit toujours de regle dans la plûpart des articles qu'elle contenoit, & que le roi lui-même fit dans la ſuite de nouvelles ordonnances touchant les reſerves, & les expectatives, qui étoient preſque l'unique avantage que l'abolition de la pragmatique avoit procuré au ſouve-

XLIII. La pragmatique ne laiſſe pas d'être obſervée en France.

Pithou tom. 2. des libertez de l'égliſe Gallic. Pinſon. loco ſupra cit.

AN. 1461.

rain pontife: & juſqu'au tems du concordat la cour de Rome ne put jamais avoir la ſatisfaction qu'elle ſouhaitoit à cet égard.

XLIV. Jacques le bâtard s'empare de tout le roïaume de Chypre. *Sup. l. CXI n.*

Jacques bâtard de Chypre aïant obtenu ce roïaume du ſoudan d'Egypte, y aborda avec une flotte conſiderable, dans le deſſein de s'en emparer par la force. Charlotte ſecouruë des Rhodiens fit une vigoureuſe reſiſtance: mais enfin il falut ceder au plus fort. Son malheur ne l'abbatit point. Elle alla chercher du ſecours à Rhodes, & aïant aſſemblé quelques troupes qu'elle joignit à un détachement que ſon beau-pere lui avoit envoïé de Savoie, elle revint à Cerine trouver ſon mari, & l'exhorta à marcher vers Nicoſie, ſe flattant qu'ils pourroient recouvrer leur roïaume. Mais leurs deſſeins aïant été ſçûs, Jacques vint au-devant d'eux, & les défit. Il y eut un grand nombre de vaincus qui furent tuez. Le reſte fut contraint de ſe refugier dans le château de Cerine avec Louis de Savoie où Jacques le tint aſſiegé. Charlotte perdit ainſi preſque toute l'iſle, à l'exception de ce château de Cerine & de Famagouſte qui étoit occupée par les Genois. Dans cette extrémité elle fit le voïage de Rome, où elle eut une audience favorable du ſaint pere à qui elle expoſa ſes malheurs & demanda du ſecours. Le pape le lui promit, & lui donna tout ce qui étoit neceſſaire pour la conduire honnêtement & avec ſûreté en Savoye, parce qu'elle vouloit ſolliciter encore ſon beau-pere de la ſecourir. Mais elle ne lui trouva plus la même volonté qu'il avoit eüe auparavant. Fâchée de cette mauvaiſe reception elle retourna à Rhodes, ſans paſſer par la France comme elle l'avoit reſoluë. Pour Louis ſon époux voïant ſes

Sub l. CXI. n. 130. & ſuiv. Gobelin comment. Pii. II. l. 6. & 7. Æneas Sylvius, in Aſia. cap. 97.

affaires déſeſperées, il s'en étoit retourné dans ſon païs; & enſuite s'étoit retiré à Ripailles lieu de retraite d'Amedée ſon ayeul. Ce prince y acheva le reſte de ſes jours; mais Charlotte ſa femme plus courageuſe, tâcha d'appaiſer le ſoudan d'Egypte & Mahomet II. ſans toutefois réüſſir; au contraire elle perdit Cerine par trahiſon, Jacques s'empara de tout le roïaume & de Famagouſte même qu'il enleva aux Genois en la poſſeſſion deſquels cette ville avoit été près de cent ans. Jacques ſe voïant paiſible poſſeſſeur du roïaume qu'il avoit uſurpé, voulut mettre auſſi le pape dans ſes interêts. Il lui envoïa une celebre ambaſſade pour obtenir la qualité du roi très-chrétien; mais ces ambaſſadeurs furent très-mal reçus & renvoïez avec indignation. Le pape leur dit qu'ils avoient eu un grand tort de ſe charger d'une pareille commiſſion, & que leur maître meritoit d'être traité en impie après le ſerment déteſtable qu'il avoit fait au plus grand ennemi de la religion. Il vouloit parler du ſerment que Jacques avoit fait au ſoudan d'Egypte, & que les Rhodiens lui avoient envoïé.

ANI461.

XLV. Fin de l'empire de Trebizonde dont Mahomet ſe rend maître.

Le pape Pie II. écrivit au roi de France que Mahomet s'étoit rendu maître de Sinope & de Trebizonde villes celebres de la Colchide & de beaucoup d'autres, même de provinces entieres, donnant en échange quelques villes dans la Gréce aux princes qui ſe ſoumettoient lâchement à lui. Telle fut la fin de l'empire de Trebizonde auquel les Comnenes avoient donné commencement il y avoit deux cens cinquante-ſept ans lorſque les François prirent Conſtantinople. David Comnene en fut le dernier empereur; il avoit ſuccedé depuis peu à Jean ſon frere,

Chalcondyl. hiſt. des Turcs, lib 9. Phranz. l. 3. c. 27. Turco. Gracia.

AN. 1461. & s'étoit allié avec le roi de Perſe auquel il donna ſa niéce en mariage. Celui-ci aïant été amené en Grece fut tué peu de tems après par l'ordre de Mahomet ſur un faux ſoupçon de trahiſon ; ſes fils éprouverent le même ſort, quoique l'un d'eux eût embraſſé le Mahometiſme, & qu'ils furent tous beaux-freres du grand ſeigneur. Joaſaph patriarche de Conſtantinople n'aïant pas voulu ratifier le divorce du grand maître de la garderobe de l'empereur de Trebizonde avec ſa femme legitime, pour épouſer la veuve du prince d'Athénes, malgré le commandement que lui en fit Mahomet, s'attira la colere de ce ſultan qui lui fit raſer la barbe : note d'infamie chez les évêques & les moines Grecs, & le dépoſa du patriarchat. Il eut pour ſucceſſeur un nommé Marc qui étoit de Bizance : mais les clercs dont il étoit mortellement haï le chaſſerent. Quelques hiſtoriens ajoutent qu'ils le lapiderent ſur un faux bruit que ſes ennemis avoient répandu, qu'il avoit donné de l'argent à Mahomet II. pour être promu au patriarchat.

Sup l. CXI. *n.* 83.

Simeon de Trebizonde grand hoſpitalier lui ſucceda, ſans doute à force d'argent, puiſqu'on lit que ceux de Trebizonde étant dans la faveur de Mahomet, vinrent à Conſtantinople, & offrirent au ſultan mille écus d'or qu'il reçût à la honte des Grecs, qui aïant été libres juſqu'alors dans l'élection de leurs patriarches, rendirent ainſi leur égliſe tributaire, & leurs dignitez venales. Tel fut le commencement du tribut qu'on nomma enſuite la peſcherie, qui ſe païoit tous les ans avec les augmentations qu'il plaiſoit au grand ſeigneur d'y faire. Les femmes voulurent auſſi s'en mêler. Marie belle-mere de Mahomet,

XLVI. Le Patriarchat de Conſtantinople devient venale.

Spond. continuat. annal. hoc an. 1461. *n.* 18.

qui étoit chrétienne, augmenta ce tribut juſqu'à deux mille écus, enſorte que le partriachat ne ſe donnoit qu'au plus offrant. Simeon fut dépoſé pour mettre en ſa place Denis du Peloponeſe diſciple de Marc d'Epheſe grand ennemi de l'égliſe Latine, & qui avoit tant paru au concile de Florence. Le même Simeon reprit le patriarchat, & ce même Denis y revint. Après eux l'on compte un Raphaël & un Maxime ſous lequel Mahomet mourut; le cardinal de Buſſie étoit patriarche de conſtantinople pour les Latins, & Beſſarion lui ſucceda. AN 1461.

XLVII. Lettre du pape au roi de France.

Le pape dans la lettre qu'il écrivit à Louis XI. comme nous l'avons dit, après avoir repreſenté à ce prince l'état déplorable des chrétiens qui gemiſſoient ſous la tirannie des Turcs & des Sarraſins, & lui avoit fait comprendre que n'étant pas en état de les ſecourir ſeul, il avoit eu recours à tous les rois & à tous les princes chrétiens, il ajoute qu'il n'en avoit trouvé aucun qui pût le faire avec plus de ſuccès que le roi de France, que Dieu venoit d'élever au gouvernement d'un roïaume ſi floriſſant, après l'avoir ſauvé des mains de ceux qui le perſecutoient: qu'il devoit être reconnoiſſant de ce bienfait envers la divine providence; enſorte qu'aiant aboli la pragmatique ſanction, rien ne devoit l'empêcher de s'emploïer entierement au ſecours des chrétiens, cette gloire lui étant comme hereditaire, parce qu'il n'appartient qu'aux François de vaincre les Turcs, de recouvrer la terre ſainte, de ſauver la foi, & d'honorer l'égliſe Romaine; qu'il pouvoit d'ailleurs le faire plus commodement que tout autre, étant en poſſeſſion d'un roïaume paiſible & ſi puiſſant, que toute l'Eu-

AN. 1461.

rope n'avoit les yeux que sur lui, & que tous les affligez imploroient son secours comme du seul défenseur de la religion chrétienne. Le roi peu touché de toutes ces raisons, se contenta de faire des promesses qu'il n'avoit aucune envie d'exécuter.

XLVIII. Scanderberg par ordre du pape vient au secours de Ferdinand.

Gobelin. comment. Pii. II. l. 6.

Cependant le pape agissoit toûjours en faveur de Ferdinand pour le roïaume de Naples. Il donna ordre à Scanderberg prince d'Albanie, qui étoit la terreur des Turcs, de faire une tréve avec Mahomet pour venir au secours du roi de Naples contre le duc de Calabre. Il y vint avec sept cens chevaux & quelques compagnies d'infanterie. Ferdinand pour lui marquer sa reconnoissance lui fit accepter le gouvernement de la Poüille qu'il défendit avec sa valeur ordinaire. Mais aïant appris que Mahomet, sans avoir égard à la treve, faisoit des courses en Albanie, il s'en retourna promtement, dans l'aprehension de perdre ses états, en voulant conserver ceux des autres. Ferdinand ne laissa pas de lui avoir obligation, puisque sans lui il eut été contraint de s'enfuir honteusement ou de risquer une bataille. Ce prince trouva encore moïen de mettre dans son parti Centiglia dont il maria la fille avec Masco, à qui il donna toutes les places qu'il avoit conquises, & le fit duc de Castrovillare. Le marquisat de Coterone fut aussi rendu à ce même Centiglia par un accommodement: ce qui affoiblit beaucoup le parti du duc de Calabre.

XLIX. Guerre entre les Castillans & les Maures.

La guerre se renouvella dans le même tems entre les Castillans & les Maures. Mulei Hacem fils d'Ismaël roi de Grenade, s'ennuïant de demeurer oisif, assembla à l'insçu de son pere une armée de quinze

mille hommes d'infanterie, & de quatre mille chevaux, avec laquelle il ravagea les environs d'Estopa, & fit un grand nombre de chrétiens prisonniers, qu'il réduisit en servitude. Les gouverneurs des places frontieres monterent aussi-tôt à cheval & poursuivirent les Maures, leur enleverent tout leur butin & les esclaves qu'ils avoient faits. Ismaël qui ne sçavoit rien, ou du moins qui faisoit semblant de ne rien sçavoir des entreprises de son fils, en envoïa faire des excuses au roi de Castile, mais ce prince, ne voulut pas les recevoir, & se prepara à la guerre. AN. 1461.

L. Le roi de Navarre engage la Cerdaigne & le Roussillon à Louis XI.

Les Catalans s'étant soulevez contre le roi de Navarre & la reine son épouse, belle-mere de Charles prince de Viana, à l'occasion de la mort injuste de ce dernier qu'elle avoit fait empoisonner, ce prince eut recours au roi Louis XI. dont il implora l'assistance contre ses sujets; mais il n'en obtint rien qu'en lui engageant la Cerdaigne dans les Pyrenées, & le Roussilon avec Perpignan pour la somme de trois cent mille écus d'or. Par ce traité qui fut fait à Sauveterre, où les agens des deux rois s'étoient rendus, ils devoient se déclater l'un pour l'autre contre tous. Louis XI. exceptoit les rois de Castille & d'Ecosse & René d'Anjou roi de Sicile. Le roi de Navarre exceptoit de son côté le roi de Portugal, Ferdinand d'Arragon roi de Sicile & François Sforce duc de Milan. Jacques d'Armagnac duc de Nemours fut chargé de conduire le secours de France. Les Catalans d'autre part se donnerent au roi de Castille. Cette guerre dura près de deux ans sans qu'on en vint aux mains; on prit le roi de France pour arbitre, & pour les accorder il s'avança jusqu'à Bayonne.

Mariana hist. Hisp. l. 23. cap. 10.

AN. 1461.

On verra dans la ſuite quel en fut le ſuccès.

L I.
Louis XI. envoye des ambaſſadeurs au pape.

Louis XI. pour répondre à la lettre que le pape lui avoit écrite, lui envoïa une celebre ambaſſade compoſée des perſonnes de la premiere diſtinction, du cardinal d'Aras qui avoit trouvé le ſecret de ſe rétablir dans la faveur de ſa majeſté, des évêques d'Angers & de Saintes, de quelques abbez & quelques ſeigneurs, à la tête deſquels étoit Pierre comte de Chaumont autant recommandable par ſa probité que par ſon âge. Ils arriverent tous à Rome le troiſiéme de Mai de l'année 1462. & y furent très-bien reçus. Le cardinal d'Arras porta la parole. Après avoir promis obéïſſance au ſouverain pontife de la part du roi ſon maître, & confirmé l'abolition de la pragmatique, il demanda qu'on rendît juſtice à René d'Anjou, qu'on le rétablît dans le roïaume de Sicile, & qu'on remît la ville de Genes ſous l'obéïſſance du roi. Il ſe plaignit beaucoup en particulier des ſecours que le pape accordoit à Ferdinand, & à ceux d'Arragon contre les François qui avoient rendu au ſaint ſiége des ſervices beaucoup plus conſiderables que les autres. Pie II. répondit que s'il avoit ſecouru Ferdinand, c'étoit parce que René d'Anjou avoit fait tous ſes efforts pour chaſſer celui qui avoit reçu l'inveſtiture du ſaint ſiége de qui ce roïaume dépendoit, ſans l'avoir auparavant conſulté; mais il promettoit de ne le plus ſecourir, pourvû qu'on ceſſât de ſe ſervir de la voïe des armes, & que René d'Anjou qui ſe croïoit bien fondé, pourſuivît ſon droit en juſtice reglée.

Gobelin. comment Pii II. l 7.

L II.
Le roi de France écrit au pape.

Cependant Louis XI. reçut pluſieurs lettres de Rome, où on lui mandoit que depuis que le pape avoit

avoit reçu l'abolition de la pragmatique, il ſe declaroit plus ouvertement contre lui, & qu'il preſſoit avec plus d'ardeur la guerre de Sicile. Mais ces lettres en impoſoient un peu au pape. Louis XI. naturellement crédule, n'en fit point examiner la verité; & dans ſa colere il écrivit à Pie II. J'avois cru, ſaint pere, vous vaincre par mes bienfaits; j'ai abrogé la pragmatique; je vous ai promis librement une obéïſſance entiere; j'ai offert du ſecours contre les Turcs; j'ai répondu durement à ceux qui m'ont demandé, ſoit une aſſemblée, ſoit quelqu'autre choſe qui auroit pu être préjudiciable au ſaint ſiége; je n'ai rien fait en un mot qui dérogeât à votre dignité. Qui n'auroit pas cru que tant de marques de mon affection & de mon reſpect pour vous, auroient dû vous fléchir & vous adoucir? Je croïois au moins que ſi vous n'en deveniez pas plus traitable, ils ne vous irriteroient pas d'avantage. Je me ſuis trompé. Vous vous acharnez contre le duc d'Anjou qui eſt de mon ſang; vous voulez le chaſſer de ſon roïaume. Je ne ſçai plus que faire pour appaiſer votre eſprit inquiet. Prendrois-je une voïe contraire à celle des bienfaits que j'ai ſuivi juſqu'à preſent? Non: l'eſprit de J. C. ne me permet pas de chagriner ſon vicaire: j'agirai envers vous comme j'ai commencé. Je n'écouterai point les conſeils de ceux qui me preſſent de m'élever contre vous. Peut-être que ma patience & ma complaiſance vous vainqueront enfin; que vous vous repentirez de m'avoir haï, & qu'enfin vous deviendrez mon ami & celui de mon ſang. L'ambaſſadeur en dit plus que la lettre de ſa majeſté n'en contenoit; il accuſa le ſaint pere de manquer à

AN. 1462.

& ſe plaint de ſon pr ccd

Gobelin comment. Pii II. l.8.

AN. 1462.

ſes promeſſes, il le menaça de faire rappeller en France tous les François qui étoient à Rome. Mais le pape ne fut point ébranlé de ces diſcours.

LIII. Le pape répond à ſes ambaſſadeurs aſſez fortement.

Il repreſenta aux ambaſſadeurs qu'il ſeroit conſtant dans ſes réſolutions, tant que René d'Anjou continueroit la guerre, ou le duc de Calabre ſon fils; quand même il devroit encourir l'inimitié du roi, & que les François avoient toute liberté pour ſe retirer de Rome quand il leur plairoit. Les cardinaux qui craignoient qu'ils ne ſe retiraſſent en effet, allerent trouver le pape, & le ſupplierent d'empêcher cette retraite, qui pourroit, dirent-ils, faire un grand préjudice à ſes propres interêts & à ceux de l'égliſe. Ils lui repreſenterent que la cour de Rome ſeroit deſerte, ſi les François ſe retiroient, & qu'elle perdroit en eux un de ſes plus beaux ornemens. Pluſieurs autres perſonnes ſe joignirent aux prieres des cardinaux. Mais le ſaint pere repliqua que les menaces qu'on lui faiſoit de la colere du roi n'étoient que des paroles, que les François ne viendroient pas aux effets, & qu'ils demeureroient à Rome quoiqu'ils fiſſent ſemblant de vouloir s'en aller.

Comment. Pii II. loco ſupra cit.

LIV. Le pape preſſe le roi de France & le duc de Bourgogne à lui donner du ſecours.

Pie II. avoit tant d'ardeur pour déclarer la guerre aux Turcs, que voïant que les princes s'en éloignoient de plus en plus, il réſolut de l'entreprendre de ſon chef. Dans ce deſſein il s'adreſſa à Louis XI. & lui demanda dix mille hommes de troupes reglées; il preſſa le duc de Bourgogne d'accomplir le vœu qu'il avoit fait de ſe trouver en perſonne à cette guerre: & parce qu'il étoit perſuadé qu'il n'obtiendroit rien des François & des Bourguignons, tant que les Venitiens qui tenoient la mer, ne ſeroient pas de la partie, il vou-

Comment. Pii II. lib. 8. & 9.

lut les ſonder auparavant. Les Venitiens répondirent qu'ils étoient diſpoſez à accorder tout ce qu'on exigeoit d'eux, & ſur cette réponſe le pape envoïa en France Laurent évêque de Ferrare. Ce prélat trouva le roi fort irrité & il ne put en rien tirer, ſinon qu'il envoïeroit dans peu ſes ambaſſadeurs au pape pour traiter avec lui de cette affaire, & de celles qui regardoient la Sicile. Le même évêque alla trouver le duc de Bourgogne qui étoit convaleſcent, il en fut plus ſatisfait que du roi de France; ce prince l'aſſura qu'auſſitôt qu'il auroit recouvré ſa ſanté, non-ſeulement il accompliroit ſon vœu, mais encore qu'il ſe prêteroit avec plaiſir à tous les bons deſſeins de ſa ſainteté. Toutes ces belles promeſſes ne diſoient rien, cependant le ſouverain pontife en parut content, & en témoigna ſa reconnoiſſance au duc de Bourgogne. AN. 1462.

Louis XI. envoïa ſes ambaſſadeurs à Rome, comme il l'avoit promis à l'évêque de Ferrare. Ils étoient chargez de traiter d'une trêve & ſuſpenſion d'armes dans le roïaume de Naples. Mais parce que ſur ces entrefaites Jean duc de Calabre fut battu dans un grand combat auprès de Troïa ville de la Poüille; & que le prince de Tarente qui l'avoit porté à entreprendre cette guerre, ſans vouloir toutefois qu'il fût roi, afin d'être toujours l'arbitre, avoit fait ſa paix avec Ferdinand après cette victoire, le pape ne voulut plus entendre parler de trêve, & ſe laiſſa gagner par le roi de Naples pour lequel il avoit toujours beaucoup d'inclination. Ainſi la guerre continua toûjours: Piſcinin grand capitaine du parti d'Anjou prit pluſieurs places ſur Ferdinand; & le pape voïant

LV. Le duc de Calabre eſt battu par l'armée de Ferdinand.

Gobelin in comment. Pii II. l. 10. & 11.

Pontal. l. 8. Paul. Jov. in elog.

AN. 1462.

les progrez de ce general, se répentit de n'avoir pas accepté la trêve. Mais il fut bien-tôt après consolé par la désertion de ce même Piscinin qui s'accommoda avec Ferdinand; ce qui désespera tellement les affaires du duc de Calabre, qu'il fut contraint de se retirer dans l'Isle d'Ischia, n'aïant plus que quelques petits forts en terre ferme. Piscinin fut pris à Naples par Ferdinand, & mis en prison, où on le fit mourir peu de tems après, & l'on fit courir le bruit qu'il s'étoit cassé une cuisse lui-même en tombant dans sa prison, & qu'il étoit mort de cette chûte.

Platina in Paul. II.

LVI. Le roi de Bohême envoïe des ambassadeurs au pape.

Dès le commencement de cette année, Pogebrac roi de Bohême envoïa une celebre ambassade à Rome. Elle étoit composée de Procope Rabastein chancelier du roïaume, & de quelques barons, docteurs & autres personnes du clergé de Bohême. Le motif que Pogebrac avoit dans cette ambassade, etoit de tâcher de rétablir sa reputation parmi les catholiques à qui il étoit toûjours suspect, sur tout à ceux de Breslaw, qui par cette raison refusoient de lui faire hommage. Il chargea donc ses ambassadeurs de promettre en son nom une entiere obeïssance au saint siége, & de demander sa communion & celle de toutes les églises catholiques, à condition néanmoins que le pape de son côté accorderoit les articles que les Bohêmiens avoient présentez au concile de Basle. Pogebrac avoit mis Procope à la tête de cette ambassade, parce qu'il se flattoit que le pape qui l'avoit connu & avec qui il avoit été uni avant que d'être élevé au souverain pontificat, l'écouteroit plus favorablement. Il se tompa. Pie ne voulut point accepter la condition qu'on lui proposoit, il s'emporta

Cochlée hist. Hussit. lib. 12.

contre Pogebrac, & dit que ſon roïaume étoit infecté d'erreurs, & que lui-même étoit rebelle à l'égliſe & infidele dans la doctrine, & qu'il devoit penſer à s'unir à l'égliſe Romaine ſans équivoque, qu'autrement ſon roïaume ne pourroit ſubſiſter. Ainſi les ambaſſadeurs s'en retournerent en Bohême ſans avoir rien fait. A leur arrivée la reponſe du pape fut rapportée dans l'aſſemblée des états à Prague le dixiéme du mois d'Août jour de ſaint Laurent, & irrita tellement le roi, que ne pouvant moderer la violence de ſon reſſentiment, il s'emporta en invectives contre le pape & le ſaint ſiége, diſant hautement que ſon autorité étant inferieure à celle d'un concile, il avoit tort de prétendre qu'on s'y ſoumit au préjudice d'une autorité ſuperieure; qu'aïant été élevé & nourri dans la pratique de la communion ſous les deux eſpeces (car c'étoit là le point principalement débattu) ſans pourtant s'être jamais départi de l'obéiſſance qu'il devoit à l'égliſe Romaine, il étoit réſolu d'y vivre & d'y mourir.

AN. 1462.

LVII. Le Pape ne leur fait pas une réponſe favorable.

La paſſion qui ne ſe borne jamais quand on ne ſuit pas les lumieres de la raiſon, l'emporta encore juſqu'à faire mettre en priſon un certain Fautin Duval, que le pape avoit envoïé avec les ambaſſadeurs Bohêmiens, pour faire ſçavoir aux barons catholiques ce qui s'étoit paſſé à Rome. Comme ce nonce avoit été autrefois procureur de Pogebrac, c'étoit en cette qualité, diſoit-il, qu'il le faiſoit empriſonner, & non pas comme nonce du pape. Il fit le même traitement à Procope de Rabaſtein à qui il ôta en même tems la charge de chancelier, l'accuſant d'avoir trahi ſon devoir, c'eſt-à-dire, d'avoir trop foiblement

LVIII. Colere du roi de Bohême qui fait empriſonner un nonce du pape & Rabaſtein.

Comment. Pii II. lib. 10. *Dubrav. lib.* 30. *Papienſis. l.* 6.

AN. 1462.

appuïé les interêts de ſon roi & de l'état. Mais il ne fut pas plûtôt revenu de ſon emportement, qu'il rendit la liberté au nonce, & rétablit Procope dans ſon premier poſte à la priere de l'empereur Frederic & de Louis duc de Baviere. Le nonce après être ſorti de priſon s'en retourna à Rome, & Procope fut envoïé vers l'empereur pour les affaires de Bohême.

Quelque tems après Frederic étant aſſiegé dans la citadelle de Vienne en Autriche par ſon frere Albert, qui l'avoit forcé de s'y retirer, envoïa demander du ſecours à Pogebrac. Dès que ce prince eut appris le danger extrême où ſe trouvoit l'empereur, il partit de Prague le huitiéme de Novembre, & vint dans l'Autriche. Il ſe comporta alors en homme habile; & ſans faire connoître qu'il venoit arracher l'empereur à ſes ennemis, il feignit de vouloir être mediateur entr'eux & lui. Pour cet effet il demanda qu'on lui laiſſât la liberté de ſortir de la citadelle, & d'avoir enſemble une conference. Et ce fut par cette artifice, qu'il le délivra des mains des aſſiegeans. L'empereur par reconnoiſſance ſollicita le pape de ne point agir en rigueur avec Pogebrac, & de ne le point excommunier, d'attendre quelque tems que ſon reſſentiment fût paſſé, & que Pogebrac pourroit rentrer dans l'obéiſſance qu'il avoit promiſe. Le pape ſe rendit aux ſollicitations de l'empereur, ce qui toucha fort Pogebrac. Ce ne fut pas là la ſeule reconnoiſſance que Frederic eut pour le roi de Bohême, il voulut encore faire l'honneur à ſes deux fils Victorin & Henri, de leur donner la qualité de princes de l'empire.

Pogebrac de ſon côté gagné par la douceur du pape,

LIX. Le roi de Bohême ſecourt l'empereur contre ſon frere Albert.

Comment. Pii II. l. 10.

LX. L'empereur fait les deux fils du roi de Bohême princes de l'empire.

lui envoïa d'autres ambaſſadeurs pour faire ſes excuſes de ce qui s'étoit paſſé aux états de Prague. Il les chargea de lettres fort honnêtes, où il prioit le pape d'engager ceux de Breſlaw à le reconnoître pour leur roi, & à lui rendre l'hommage & l'obéiſſance qu'ils lui devoient, & promettoit lui-même d'être ſoumis au ſaint ſiége. Ces lettres ſont dattées du troiſiéme Mars 1463. Ce qui engageoit Pogebrac à demander la réduction de ceux de Breſlaw, c'eſt que ces peuples le regardant toûjours comme heretique, refuſoient conſtamment de lui rendre hommage. Ils étoient même en cela autoriſez d'une bulle de Pie II. qui les abſolvoit du ſerment qu'ils avoient fait de ſe ſoûmettre à ce prince, & qui défendoit à celui-ci ſous peine d'excommunication, de les contraindre à lui obéir.

AN. 1462.

LXI. Le roi de Bohême écrit au pape en termes fort ſoûmis.

Cochl. hiſt. Huſſit. lib. 12.

Le Jeudi-ſaint de cette année Pie II. renouvella l'excommunication déja prononcée contre Sigiſmond d'Autriche, contre Gregoire de Heimbourg, & contre Sigiſmond Malateſta prince de Rimini avec ſon frere qui commandoit dans Ceſene. Ces deux freres refuſoient de païer les redevances à l'égliſe Romaine, & le premier étoit déja convaincu de ne point avoir de religion, de nier l'immortalité de l'ame; & aïant été condamné comme tel, on brûla ſon effigie publiquement devant les degrez de l'égliſe de ſaint Pierre à Rome. Ce Malateſta aïant été battu par les troupes du pape à Senigaglia, & ſe voïant aſſiegé dans Rimini, réduit à quelques petits châteaux de tous les biens de l'égliſe qu'il avoit uſurpez, il implora la miſericorde du ſaint pere, & l'obtint à condition que ſes agens avoueroient un jour de fête pen-

LVII. Excommunication contre trois princes rebelles à l'égliſe.

Gobelin comment. Pii II. l. 8.

AN. 1462.

dant la messe celebrée dans l'église de saint Pierre; qu'il avoit été dans les erreurs dont on l'accusoit, qu'ils les abjureroient en son nom, & que lui de son côté en feroit autant à Rimini, dont le saint siége voulut bien lui laisser par bonté la joüissance comme d'un vicariat de l'église, quoiqu'il fût coupable de crimes de leze-majesté divine & humaine, à la charge de païer chaque année à la cour de Rome mille écus d'or; ce qu'il exécuta, & il combattit dans la suite avec beaucoup de valeur pour les Venitiens contre les Turcs dans le Peloponése, & mourut à Rimini.

LXIII. Progrez des Turcs contre les chrétiens.

Les Hongrois étoient en guerre avec Mahomet II. Mais les troupes de celui-ci contentes de harceler leurs ennemis par de legeres escarmouches, n'oserent jamais hazarder une action générale, quoiqu'elles occupassent une partie de la Hongrie & de la Valachie, qu'elles levassent de grosses contributions dans la Transilvanie, & qu'elles incommodassent fort les Dalmates. La conquête la plus considerable que fit le sultan cette année, fut celle de l'Isle de Metelin, qu'on appelloit autrefois Lesbos. Le prétexte dont il se servit pour attaquer cette isle, fut que Dominique Cateluse autrement Catiluzio, qui en étoit gouverneur & Genois d'extraction, donnoit retraite aux pirates, & partageoit avec eux le butin qu'ils faisoient, que d'ailleurs il avoit fait mourir son frere pour être souverain de cette isle. La ville de Mitylene qui en étoit la capitale, après avoir soutenu un long & rude assaut se rendit à composition. Catelusse eut parole de Mahomet qu'on lui conserveroit la vie à lui & à ses gens; mais on ne lui tint pas parole,

Comm. Pii II. lib. 10.
Bonfin. 3. *dec.* 10.
Chalcondyl. l. 9. & 10.

LXIV. Mahomet se rend maître de l'isle de Metelin.

parole le ſultan le fit mourir quelque tems après, & fit auſſi cruellement couper par le milieu du corps trois cens pirates qu'il trouva dans l'iſle, ſupplice auquel il ſe plaiſoit davantage, afin d'exercer plus de cruauté envers ſes ennemis. Il envoya les principaux habitans de cette iſle à Conſtantinople, tant pour les retenir en ôtage, que pour repeupler cette ville qu'il avoit établie la capitale de ſon empire.

AN 1462.

Chalcondyl. hiſt. des Turcs. l. 9.

Pendant que Mahomet perſécutoit ainſi les Chrétiens, Henri roi de Caſtille pour venger la mort de Charles prince de Viana, fils du roi de Navarre, entra dans les états de ce dernier, & ſe rendit maître de Viana. Mais ayant découvert que les grands de ſon royaume murmuroient contre lui; de ce qu'étant impuiſſant il ne pouvoit leur donner un ſucceſſeur, il revint dans ſes états, alla prendre ſon frere Alphonſe & ſa ſœur Iſabelle qui étoient à Arrenalo, & les mena avec ſui à Valladolide, dans le deſſein de les déclarer ſes heritiers. Mais voyant avec jalouſie l'empreſſement qu'on avoit à faire la cour à ce jeune prince il prit d'autres meſures pour faire ceſſer les plaintes de ſes ſujets & ſe procurer un ſucceſſeur. Il avoit un favori, l'homme le mieux fait de ſa cour nommé Bertrand de la Cueva, qui s'étoit introduit auprès du roi preſque dès ſon enfance. Il l'avoit fait d'abord ſon page, enſuite ſon Major-dome & l'avoit élevé aux plus grandes dignitez, il l'avoit marié avec la fille du marquis de Santillana, de l'illuſtre maiſon de Mendoſa, il avoit nommé Alphonſe de la Cueva ſon frere à l'évêche de Valence.

LXVI. La reine de Caſtille met une

La reine qui aimoit Bertrand, & qui depuis ſon mariage avec Henri n'avoit point eu d'enfant, de-

AN. 1462. princeſſe au monde.

Mariana, hiſt. Hiſpan. liv. 23. c. 4. & ſeq.

vint enceinte, & accoucha d'une fille qui fut appellée Jeanne comme ſa mere, & que le roi fit déclarer ſon heritiere par les états. C'étoit un bruit public que le roi ne deſapprouvoit pas l'inclination de la reine pour la Cueva, il le fit comte de Leſdeme, & donna la charge de Major-dome, qu'avoit ce favori, à André de Cabrera. La reine devint une ſeconde fois enceinte d'un fils; mais étant à Aranda, le tonnerre qui tomba dans ſa chambre, lui cauſa une ſi grande frayeur, qu'elle accoucha avant terme. Iſabelle ſœur du roi ne tira pas un petit avantage de la jalouſie que cauſoient à la cour les grandes faveurs dont le roi combloit ſon favori: bien loin de diſſimuler l'impuiſſance du roi ſon frere, elle faiſoit courir le bruit que l'infante Jeanne qui qui paſſoit pour ſa fille, n'étoit autre choſe que le fruit des amours de la reine & de la Cueva; que Henri n'y avoit conſenti que dans la vuë de l'exclure de la couronne elle & ſon frere Alphonſe, mais la mort d'Alphonſe qui arriva peu de tems après, la laiſſa ſeule heritiere du royaume, & elle s'en mit enfin en poſſeſſion après la mort d'Henri ſon frere, malgré les longues guerres qu'elle eut à ſoutenir contre Jeanne.

LXVI. Diſpute touchant le ſang de Jeſus-Chriſt.

Sur la fin de cette année il s'éleva une celebre diſpute entre les cordeliers & les dominiquains, à l'occaſion du ſang de Jeſus-Chriſt qui avoit été ſéparé de ſon corps pendant qu'il fut au tombeau. On diſputoit s'il avoit été auſſi ſéparé de la divinité, ſur ce que Jacques de la Marche cordelier, autrefois compagnon de ſaint Bernardin de Sienne, avoit avancé dans un de ſes ſermons le jour de Pâques, qu'il ne falloit pas adorer ce ſang, parce qu'il étoit

séparé de la divinité. L'inquisiteur de la foy en ayant été informé, ordonna au prédicateur de retracter ce qu'il avoit dit, & fit monter en chaire un dominiquain pour prêcher le contraire. Ce differend excita beaucoup de division parmi le peuple, & y forma divers partis, selon l'inclination qu'il avoit pour l'ordre de saint François ou pour celui de saint Dominique: & comme on craignoit que les suites n'en fussent fâcheuses, l'affaire fut renvoyée au saint siége, pour y être examinée & décidée. AN. 1463.

LXVII. La question est agitée en presence du pape. *Gobelin Comment. Pii II. l.* II.

Le pape fit venir à Rome vers les fêtes de Noël tous les plus habiles théologiens de ces deux ordres religieux qui disputerent sur cette question en présence de sa sainteté, des cardinaux, des évêques & d'un grand nombre de docteurs, & quoique ce fut au milieu de l'hyver, ils s'échaufferent si fort, qu'à force de parler ils suoient à grosses goutes. Les dominiquains tenoient l'affirmative, & les cordeliers la négative. Ceux-là toute-fois n'assuroient pas que tout le sang qui avoit été rapandu dans la passion du Sauveur, eût été réuni à son corps, pour n'être point contraire au pape Pie, qui avoit écrit que ce n'étoit point un sentiment contraire à la religion, de soutenir qu'il étoit resté sur la terre du vrai sang de Jesus-Christ. Après que la dispute eut duré trois jours, le pape en confera souvent avec les cardinaux dont la plûpart étoient favorables au sentiment des dominiquains, sans toutefois vouloir décider la question, dans la vuë de ne point mécontenter les cordeliers dont on avoit besoin pour prêcher la croisade contre les Turcs. Ce ne fut qu'en 1464. & quinze jours avant sa mort que le souve- *Ext. bull. tom. I. Pii II. const.* 11.

AN. 1462.

rain pontife publia une bulle qui tendoit à entretenir la paix entre les deux ordres, défendant aux uns & aux autres ſur peine d'excommunication de prêcher, diſputer, enſeigner & publier en public & en particulier, que c'étoit une hereſie que le précieux ſang du Sauveur eût été ſeparé ou non ſéparé de la divinité, juſqu'à ce que le ſaint ſiége l'eût défini. Suarez & Vaſquez en traitant cette queſtion, ne parlent point de cette bulle. M. Dupin remarque que dès l'an 1408. la Faculté de théologie de Paris conſultée ſur une ſemblable queſtion mûë dans le dioceſe de Saintes: ſi l'on pouvoit croire qu'il fût reſté ſur la terre quelque partie du ſang que Jeſus-Chriſt avoit répandu ſur la croix, répondit le vingt-huitiéme Mai que cette opinion n'étoit point contraire à la pieté.

Suarez in 3. parte 5. Tom. 1. diſp. 15. q. 5. art. 4. ſect. 6. Dupin, biblioth. t. 12. 4. p. des Aut. eccl. 145.

LXVIII. Hiſtoire de Byzantine de Ducas.

Ducas auteur Grec finit ſon hiſtoire Byzantine dans cette année: elle renferme tout ce qui s'eſt paſſé depuis l'an 1341. ſous les empereurs de Conſtantinople, Jean, Manuel, Jean & Conſtantin Paleologue juſqu'à la priſe de la ville capitale, & à la ruine de leur puiſſance. Son ouvrage a une plus grande étenduë que celui de Chalcondyle, parce qu'il remonte plus avant dans le paſſé, & qu'il touche les plus importantes affaires du regne du vieil Andronic: il eſt d'ailleurs conduit avec plus de jugement. On ne ſçait de la vie de cet auteur que le peu qu'il en a dit lui-même dans le cinquiéme chapitre de ſon hiſtoire. Il parle de Michel Ducas ſon ayeul, qu'il dit avoir eu de grandes lumieres en toutes ſortes de ſciences, mais ſur-tout dans la medecine. Dans le dernier chapitre, il dit qu'il fut lui-même envoyé

AN 1462.

par Cateluſſe ou Catiluzio prince de l'iſle de Leſbos à Mahomet II. pour lui payer le tribut qu'il lui donnoit tous les ans. L'hiſtoire de Ducas fut imprimée au Louvre en 1649. par les ſoins d'Iſmaël Boüillaud qui y joignit une verſion latine & des notes.

Le pape étoit toujours occupé de ſon grand deſſein de faire la guerre aux Turcs, & d'arrêter leurs progrez qui devenoient de jour en jour très-conſiderables. Car il reçut cette année des ambaſſadeurs du prince de Boſnie, qui depuis peu avoit ſuccedé à ſon pere, pour lui demander du ſecours contre les infidéles. Ils étoient auſſi chargez d'obtenir de ſa ſainteté la couronne royale pour leur maître, & des évêques pour inſtruire ſes ſujets nouvellement convertis de l'heréſie des Manichéens. Le pape leur promit de les ſecourir autant qu'il le pourroit, d'écrire au roi de Hongrie & aux Venitiens d'en faire autant, & d'établir des évêques dans leur pays. Mais pour la couronne qu'ils demandoient, il leur repreſenta que c'étoit l'affaire du roi de Hongrie dont leur prince étoit vaſſal, qu'il ſçauroit ſa volonté là-deſſus, & que s'il l'approuvoit, il lui envoyeroit cette couronne royale par un ambaſſadeur. La Boſnie avoit été autrefois érigée en royaume, & avoit eu ſes rois propres depuis l'an 1357. juſqu'à preſent. Elle étoit ſituée entre les rivieres de Wana ou d'Una, de Save ou Saw, & de Drina, & a emprunté ſon nom de la riviere de Boſna qui l'arroſe. On la diviſe en deux, la haute Boſnie qu'on appelle autrement le duché de ſaint Saba, & l'Herzegovine qui eſt au midi, & la baſſe Boſnie qui eſt au Septentrion. La principale ville de ce royaume étoit Jaïza dont Mahomet ſe ren-

LXIX. Les Turcs ſe rendent maîtres de la Boſnie.

Gobelin comment. Pii II. l. II. Chalcondyl. hiſt. des Turcs. l. II. Leunclav. pand. 141. 162.

AN 1463.

dit maître dans cette année 1463. & de tout le royaume, & fit écorcher tout vif le cinquiéme & dernier roi Etienne, dont la femme nommée Catherine se retira à Rome & y mourut en 1478. Tel fut l'état dans lequel les ambassadeurs de ce roi trouverent le roïaume de Bosnie à leur retour.

LXX. Le roi de Hongrie assiége Jaïza capitale de Bosnie & la prend.

Les Turcs étant occupez d'un autre côté, après s'être emparé de la Bosnie, Mathias roi de Hongrie ne manqua pas de profiter de leur éloignement. Il vint mettre le siége devant Jaïza qui en étoit la ville capitale, & la pressa si vivement qu'il l'emporta avec vingt-sept bourgs qui étoient aux environs. Mahomet eut tant de regret de cette perte, qu'il fut au désespoir; & voulant au plutôt la reparer, il se mit en campagne, parut devant Jaïza, investit la place, l'assiégea dans les formes, & fit des efforts infinis pour y rentrer. Mais aussi-tôt qu'il apprit qu'un corps considerable de troupes Hongroises venoient au secours, il leva le siége de nuit & se retira, après avoir fait jetter dans la riviere toutes ses machines de guerre & toutes ses batteries. Ce qui causa autant de joye que de gloire aux habitans de cette ville, qui s'étoient employez avec beaucoup de valeur, hommes, femmes & enfans nuit & jour pour en chasser l'ennemi.

LXXI. Si le corps de saint Luc a été transporté de Jaïsa à Venise. *Bonfin. dec. 10. Leunclav. l. 26.*

Quelques historiens nous apprennent que quand les Turcs prirent la premiere fois Jaïza, les Franciscains emporterent le corps de S. Luc l'évangeliste, qui étoit gardé depuis longtems, & allerent le mettre en dépôt à Venise dans l'église du bien-heureux Job. Ce qui causa une grande dispute, parce que les religieux de sainte Justine de Padouë prétendoient

déja poſſeder le corps de ce ſaint. Le pape conſulté là-deſſus envoya ſa déciſion au cardinal Beſſarion qui etoit alors à Veniſe, & qui jugea en faveur du corps que les Franciſcains avoient nouvellement apporté. Ceux de ſainte Juſtine en appellerent au pape, alleguant pour leurs raiſons que ſaint Gregoire le grand avant qu'il fut pape, revenant de ſa nonciature de Conſtantinople, où il avoit été envoyé par Pelage ſon prédeceſſeur, avoit apporté le chef de ſaint Luc à Rome avec un bras de ſaint André, & qu'il l'avoit mis dans le monaſtere de ſaint André qu'il avoit fait bâtir: or celui qui étoit à Padouë chez les Religieux de ſainte Juſtine n'avoit point de chef, l'autre apporté de Jaïza étoit entier, d'où l'on concluoit que le dernier étoit le corps d'un autre ſaint Luc different de l'évangeliſte. Malgré toutes ces raiſons l'affaire demeura indéciſe à cauſe de la grande autorité de Beſſarion. Gregoire XIII. en réformant le martyrologe Romain, ſembla juger en faveur de celui de Padouë, en marquant le dix-huitiéme d'Octobre la fête de la tranſlation du corps de ſaint Luc evangeliſte, de Conſtantinople à Padouë. M. Baillet faiſant l'hiſtoire du culte de ce Saint, dit qu'on ne trouve point d'autorité ſuffiſante pour appuïer ce qu'on rapporte de ſaint Gregoire le grand, & qu'il y a encore moins d'apparence dans l'opinion de ceux qui prétendent que le corps de ſaint Luc a été tranſporté à Veniſe ou à Padouë.

AN. 1463.

Baillet, Vie des Saints, au 8. d'Octobre tom. 3.

Les Venitiens ayant appris que Mahomet avoit tiré toutes ſes troupes de la Grece pour aller ſe rendre maître de la Boſnie, voulurent profiter de ſon départ, & s'emparer du Peloponéſe pendant ſon ab-

LXX.II. Les Venitiens penſent à enlever le Peloponéſe aux Turcs.

AN 1462.

fence; ce pays étant le plus abondant de la Grece en bled, en vin, & autres choſes néceſſaires à la vie, & d'ailleurs très-propre pour le commerce. Dans ce deſſein ils équiperent une flotte conſiderable dont ils donnerent le commandement à Aloyſe Lauredano, qui fit voile du côte de l'Orient, ſous prétexte de défendre l'iſle de Bloëe; on lui donna en même tems pouvoir de faire la guerre aux Turcs, & de leur enlever le Peloponéſe, s'il jugeoit que ce fût l'avantage de la république, avec promeſſe qu'il ſeroit ſecouru de ceux d'Albanie & des Inſulaires. Sur le point d'executer ces ordres, les Venitiens apprirent les progrez que Mahomet faiſoit dans la Boſnie dont il s'étoit déja rendu maître, & commencerent à craindre qu'il ne vînt au plus vîte fondre ſur leur flotte; ce qui les obligea d'avoir recours au pape, qui leur envoya le cardinal Beſſarion pour les raſſurer, & leur promettre toutes ſortes de ſecours. Ce cardinal les encouragea ſi bien, qu'ils conclurent auſſi-tôt à une déclaration de guerre en forme, & le ſuccès fut ſi heureux pour Lauredano, qu'il prit l'Iſthme & la fortifia, que l'iſle de Lemnos & beaucoup d'autres de la mer Egée ſe rendirent aux Venitiens.

Comment. Pii II. lib. 12. *Chalcondyl. l.*10. *Phranz l.* 3. *c.* 27.

LXXIII. Scanderberg écrit au pape qu'il a fait ſa paix avec le Turc.

La joye qu'en eut le pape fut un peu diminuée par l'arrivée d'un député de la part de Scanderberg qui avertiſſoit ſa ſainteté que Mahomet étoit venu à Scopia, aux confins de la Boſnie & de l'Albanie avec une nombreuſe armée, & que ne ſe ſentant pas aſſez fort pour lui réſiſter, il lui avoit demandé la paix pour conſerver la province. Que ſi le ſouverain pontife ſouhaitoit qu'il continuât à faire la guerre plus long-tems, il falloit qu'on lui aſſurât une retraite dans

Comment. Pii II. lib. 12.

dans les terres de l'égliſe pour y vivre en paix & en ſûreté, en cas qu'il fut chaſſé de ſes états. Le pape répondit à ce député, qu'il ne deſaprouvoit pas la paix que Scanderberg avoit faite, puiſqu'elle étoit néceſſaire pour conſerver ſon païs; que pour la retraite qu'il demandoit, il pouvoit être aſſuré qu'il ſeroit le maître du choix, ſi combattant pour la religion, il étoit chaſſé par les infideles, c'eſt ce que dit Gobelin, & ſon recit paroît beaucoup plus vraiſemblable que ce que diſent les auteurs de la vie de Scanderberg, qu'après ſon retour d'Italie, il remporta tant de victoires ſur les Turcs, qu'il obligea Mahomet à lui demander la paix, & qu'il la rompit preſque auſſi-tôt qu'elle fut faite, à la perſuaſion des Venitiens & de l'archevêque de Durazzo. AN. 1463

LXXIV. Préparatifs que fait le pape pour la guerre contre les Turcs.

On ſongeoit toûjours au préparatifs de la guerre ſainte, pour commencer au plûtôt à ſe mettre en campagne. Le pape envoïa une ſeconde fois au duc de Bourgogne qu'on trouva dans les plus heureuſes diſpoſitions du monde. Il invita les princes d'Italie d'envoïer à jour marqué leurs ambaſſadeurs à Rome, & d'y être dans le mois de Septembre. Ceux du duc de Bourgogne parurent les premiers, & rapporterent que leur maître avoit réſolu de partir lui-même au printems avec une flotte, que le nombre de ſes années ne l'empêcheroit pas d'agir avec zele, & de faire l'office de ſoldat comme celui de capitaine; qu'il faudroit que ſa ſainteté fût bien mauvaiſe pour ſe diſpenſer de s'y trouver en perſonne; que ſi toutefois il ne le pouvoit pas abſolument, il ſe feroit remplacer par quelqu'un qui n'auroit pas moins de zele & de courage. Le pape parut fort content de ces

Gobelin. comment. Pii II. l. 12. & paſſim in epiſtolis Æn. Sylv.

AN. 1463.

offres. Il demanda aux autres ambaſſadeurs ce qu'ils avoient à dire, & la plûpart lui firent réponſe qu'ils n'étoient venus que pour être inſtruits des deſſeins de ſa ſainteté, afin d'en faire part à leurs maîtres. Les Venitiens aſſurerent qu'ils avoient déja déclaré la guere au Turc, à qui ils avoient enlevé depuis peu une partie du Peloponéſe, & que le pape pouvoit ſûrement compter ſur leur ſecours.

LXXV. Les Florentins veulent prévenir le pape contre les Venitiens

Les Florentins qui voïoient avec envie la grandeur des Venitiens, & qui redoutoient leur puiſſance, tâcherent de perſuader en ſecret au pape qu'il les laiſſât agir ſeul, & continuer comme ils avoient commencé; que c'étoit le moïen de mettre l'Italie à couvert des Turcs & des Venitiens, qui vouloient s'y rendre maîtres, que la guerre dureroit long-tems, & qu'ils pourroient bien s'y ruiner. Mais le pape bien loin d'applaudir à ce conſeil, en fit voir l'inutilité & même le danger aux Florentins, & leur montra qu'il étoit impoſſible que les Venitiens ſeuls puſſent vaincre les Turcs; qu'au contraire ils en ſeroient accablez, & qu'ils ne pouvoient perir que l'Italie ne perît avec eux; qu'il valloit beaucoup mieux que la victoire fût du côté des Venitiens qui ſont enfans de l'égliſe, que du côté des Turcs ſes ennemis déclarez; enfin que quand même ils ſeroient ſuperieurs aux Turcs, on trouveroit bien le moïen de les empêcher de ſubjuguer l'Italie. Ces raiſons du pape déconcerterent les Florentins, qui promirent de contribuer comme les autres, & de fournir aux frais neceſſaires pour la guerre qu'on alloit entreprendre.

Les cardinaux s'aſſemblerent avec le pape dans un

AN. 1460.

LXXVI. Consistoire secret sur les moïens d'entreprendre cette guerre.

consistoire secret, pour déliberer sur les moïens de conduire l'entrepriſe de la guerre à une heureuſe exécution. Sa ſainteté leur parla du grand zele qui l'animoit depuis qu'elle étoit élevée au ſouverain pontificat, pour défendre la religion contre les infideles. Elle dit qu'elle n'y voïoit preſque plus d'obſtacles à preſent; les François aïant été battus en Sicile, & Malateſta d'un autre côté. Elle leur déclara que pour arrêter les progrez des Turcs, elle étoit réſoluë d'emploïer tout le bien de l'égliſe, à équipper une flotte ſur laquelle elle s'embarqueroit elle-même, quoiqu'avancée en âge, & accablée d'infirmitez; qu'elle iroit en Grece & en Aſie, parce qu'elle ne ſçavoit pas de moïen plus propre pour inviter les princes chrétiens à en faire autant; qu'ils auroient peut-être honte de demeurer tranquilles dans leurs états, voïant le vicaire de Jeſus-Chriſt leur pere accablé d'années, infirme, aller lui-même à la guerre. Le pape ajoûta qu'il ſe flattoit bien qu'il ne ſeroit pas ſeul, que la flotte des Venitiens l'acompagneroit, & que les autres ſeigneurs d'Italie ne manqueroient pas à leur devoir; que le duc de Bourgogne engageroit par ſon exemple les princes de l'Occident à le ſuivre; qu'il preſſeroit du côté du Nord les Hongrois & les Sarmates; que les Chrétiens de la Gréce quitteroient le Turc pour ſe ranger ſous les étandars du ſouverain pontife; que les Albanois, les Serviens, les Epirotes ſeroient ravis de voir approcher le tems de leur délivrance; & qu'enfin le prince de Caramanie & les autres ennemis des Turcs en feroient de même de leur côté.

Le pape après avoir ainſi parlé durant un aſſez long-

AN. 1463.

LXXVII. Secours promis par les ambaſſadeurs de la part des princes

tems, demanda l'avis des cardinaux, parmi leſquels il n'y en eut pas un ſeul qui ne conclut pour la guerre, offrant à ce ſujet tout leur bien & leur vie même, à l'exception toutefois du cardinal d'Arras, qui n'étoit pas fort diſpoſé à faire plaiſir au pape. Les ambaſſadeurs des princes Italiens promirent au nom de leurs maîtres, qu'on obſerveroit le reglement de l'aſſemblée de Mantouë touchant le dixiéme, le vingtiéme & le trentiéme de leurs biens. Les Genois n'envoïerent perſonne à Rome non plus que le duc de Savoye, pour faire leurs offres dans ce conſiſtoire, quoiqu'ils en euſſent été priez. Les Florentins ne donnerent que de belles paroles. Les Siennois promirent ſeulement dix mille écus d'or. Le duc de Milan chercha des excuſes pour s'en diſpenſer. Le pape voïant que les Genois n'avoient point paru, leur envoïa le juriſconſulte Fabien, pour les exhorter à donner des marques de leur zele & de leur attachement à la religion, à l'exemple de leurs ancêtres. Ils répondirent qu'ils ne dégenereroient pas de la pieté de leurs peres, qu'ils avoient choiſi douze perſonnes des plus qualifiées de leur ville pour équiper une flotte de huit ou dix vaiſſeaux, mais qu'ils vouloient ſçavoir à quelles conditions ils iroient combattre contre les Turcs, & quelle part ils auroient dans les conquêtes. On trouve la réponſe que le pape leur fit dans les lettres du cardinal de Pavie. Le duc de Milan que ſa ſainteté preſſoit, apporta tant de difficultez qu'on vit bien qu'il n'approuvoit point cette entrepriſe. Il promit néanmoins qu'il ne manqueroit pas, eu égard au bien public & aux juſtes déſirs du pape, d'envoïer ſon fils Louis avec de la ca-

N bieus l. 8. Foliet l. 11.

Papie nſ. lepiſt 33. Æn. Sylv. epiſt. 392.

valerie, pour escorter la personne du souverain pontife.

AN. 1463.

LXXVIII. Décret du pape en faveur de la guerre contre les Turcs.

Tous ces obstacles n'arrêterent point le zele du saint pere. Plein de confiance en la protection du très-haut, il publia le vingt-troisiéme d'Octobre de cette année en plein consistoire du consentement des cardinaux, son décret qu'il adressa à tous les prélats, princes & peuples de la religion chrétienne, pour les informer de la necessité où il se trouvoit de faire la guerre aux Turcs, pour sauver la foi du naufrage dont elle étoit menacée. Il les avertit qu'il partira pour ce sujet le quinziéme de Juin de l'année suivante, plein d'esperance que Dieu le rendra victorieux, & menaçant de la vengeance du ciel tous ceux qui apporteront quelque obstacle à cette guerre. Il écrivit encore en particulier au duc de Venise & au duc de Bourgogne, qui devoit y venir lui-même en personne. Il exhorte le premier à se tenir prêt pour le venir joindre à Ancone, sans s'excuser sur sa vieillesse,, puisque le duc de Bourgogne du moins aussi âgé que lui, ne refusoit pas de s'y rendre, & que lui pape, quoiqu'âgé de plus de soixante-six ans marcheroit à leur tête, qu'ils seroient trois vieillards dans cette armée, que Dieu se plaisoit au nombre de trois, & que la Trinité qui est dans le ciel ne manqueroit pas de proteger cette Trinité sur la terre. Qu'ils serviroient pour le conseil pendant que les jeunes gens seroient emploïez à l'exécution. Mais on apprit en même-tems une nouvelle qui déconcerta un peu les projets du pape : ce fut la perte que les Venitiens venoient de faire à Corinthe & à Mitylene, & comment les Turcs les

Æn. Sylvius epist. 412.

AN. 1563.

avoient chaſſez de l'Iſthme dont ils s'étoient rendus maîtres depuis fort peu de tems. Cela toutefois n'empêcha pas le pape d'exécuter ſon deſſein.

LXXIX. Mécontentement du roi de France envers le pape.

La meſintelligence continuoit toûjours entre ſa ſainteté & le roi de France. Celui-ci reprochoit au ſaint pere qu'il s'étoit déclaré l'ennemi de ceux de ſa famille, qu'il ne vouloit ni paix ni tréve; qu'il étoit le perſécuteur de l'égliſe de Maïence; qu'il inquietoit continuellement par ſes bulles Sigiſmond duc d'Autriche; qu'il ſe ſervoit du pretexte de l'hereſie pour chagriner le roi de Bohême; qu'enfin il ne laiſſoit perſonne en repos: lui faiſant entendre avec aſſez d'aigreur qu'il feroit beaucoup mieux d'établir la paix parmi les princes Chrétiens, avant que de penſer à faire la guerre aux Turcs. Il publia même trois édits peu favorables à la cour de Rome; le premier, qui attribuoit à ſa majeſté la diſpoſition de tous les benefices vacans, juſqu'à ce que les évêques euſſent prêté le ſerment de fidelité, & le jugement de tous les procez intentez pour le revenu de ces mêmes benefices. Le ſecond qui portoit que les préſidens & conſeillers du parlement joüiroient dans la nomination aux benefices, des mêmes privileges que l'univerſité de Paris, ce qu'on appelle aujourd'hui indult. Le troiſiéme, qui attribuoit encore au roi le jugement de tous les benefices touchant le poſſeſſoire: conduite que Gobelin blâme hautement.

Gobelin comment. Pii. II. lib. 12.

Le pape au lieu de répondre à tous ces reproches, envoïa deux legats, l'un de ſa part, l'autre de la part des cardinaux, avec des inſtructions pour juſtifier ſa conduite, & pour tâcher d'adoucir le roi qu'il vouloit toûjours ménager, dans l'eſperance qu'il

entreroit dans le projet de la guerre contre les Turcs & qu'il y contribueroit comme roi très-chrétien. Les légats étoient même chargez de lui offrir, & promettre une tréve de cinq ou six ans à l'égard du roïaume de Sicile, si sa majesté vouloit prendre les armes contre Mahomet. On ne sçait point quel fût le succès de cette legation; on voit seulement dans les historiens, que le roi publia encore d'autres édits contre ceux qui exigeoient les dépoüilles des beneficiers, & contre les expectatives, tant la cour Romaine fourniſſoit de sujets de plaintes par ses exactions. comme le témoignent les actes publics de France, d'Allemagne, d'Angleterre, d'Espagne & d'autres roïaumes.

AN 1463.

LXXX. Il juge le differend entre les rois de Castille & de Navarre.

Louis XI. aïant été pris pour arbitre des differends entre le roi de Castille & celui de Navarre qu'il l'étoit aussi d'Arragon, entreprit de les accorder, & pour cet effet il se rendit à Bayonne, où il décida que le roi de Castille retireroit ses troupes de Catalogne, & de toutes les places qu'il avoit prises dans la Navarre, à l'exception de la ville d'Estella qu'on lui cedroit. Cette décision ne satisfit aucun des contendans, quoiqu'elle fût avantageuse au roi de Navarre, qui voïant les Catalans revoltez, devoit craindre que le roi de Castille ne l'opprimât. Après la conclusion de cette affaire, il y eut une entrevuë du roi de France avec Henri roi de Castille dans le château d'Urtubie en deçà de la riviere de Bidassoa. La reine Jeanne d'Arragon s'y trouva pour s'éclaircir sur cet accommodement fait à Bayonne. L'entretien fut fort court, & l'entrevuë ne contenta ni les François ni les Espagnols. Ceux-ci se mocquoient de la sim-

Mariana hist. Hisp. l. 23. cap. 5.

AN. 1463.

plicité apparente & de la mine baſſe & niaiſe, pour ainſi dire du roi Louis, qui n'étoit vêtu que d'une étoffe fort groſſiere, avoit un habit court & étroit, & portoit une image de Notre-Dame faite de plomb à un chapeau déja fort uſé. Ceux-là étoient indignez des manieres arrogantes de Henri, & du faſte du comte de Ledeſme ſon favori. Mais le comte avec tout ſon orgueüil ne laiſſa pas de déferer beaucoup à la majeſté de Louis qu'il vint trouver plus de deux lieuës avant ſur les terres de France, ne croïant pas qu'il convint de diſputer avec un roi ſur le cérémonial.

LXXXI. Le roi entre dans les villes de Picardie cedées au duc de Bourgogne.

Le roi de France au retour de ce voïage ne penſa plus qu'à rentrer dans la poſſeſſion des villes de Picardie qu'on avoit cedé au duc de Bourgogne par le traité d'Arras. Le vingtiéme article contenoit que lui ou ſes ſucceſſeurs pourroient racheter moïennant la ſomme de quarante mille écus d'or les villes de la riviere de Somme, ſaint Quentin, Corbie, Amiens, Abbeville, Dourlens, ſaint Riquier, Crevecœur, Arleux, Mortagne & d'autres avec leurs appartenances. La difficulté étoit d'y faire conſentir le duc de Bourgogne. Pour vaincre cette obſtacle, le roi lui envoïa les ſeigneurs de Croy, qui étoient habiles, & avoient un grand crédit ſur l'eſprit du duc. Ils lui firent ſi bien entendre que c'étoit le parti le plus honorable & le plus avantageux qu'il pouvoit prendre, qu'il conſentit à ce que l'on voulut. Le roi ſe hâta de profiter de cette bonne diſpoſition; car il craignoit que le duc ne ſe dédît, ou que le comte de Charolois ſon fils n'y fît des oppoſitions. Pour prévenir ce double obſtacle il alla trouver le duc à Heſdin,

Hesdin, pendant qu'on évacuoit les places, il lui fit compter promptement la somme dont on étoit convenu. Cette diligence lui fut favorable; car le comte de Charolois fut si irrité de la facilité de son pere, qu'il est à croire qu'il s'y fût opposé, s'il eût pû le prévenir. AN. 1463.

LXXXII. Louis XI. visite la Flandre, & fait mettre en prison le fils du duc de Savoye.

Louis XI. avant que de se rendre à Paris voulut se montrer aux Pays-bas. Il visita Arras & Tournai, & passa jusqu'à Lille où le duc de Bourgogne vint le saluer. Le comte de Charolois qui étoit alors en Hollande, mais qui avoit été informé du voyage du roi, ne voulut point revenir pour accompagner son pere à Lille. Il vouloit témoigner par là à l'un & à l'autre qu'il étoit très-mécontent de ce qui venoit de se passer. Le roi étant arrivé à saint Cloud proche de Paris, trouva le duc de Savoye qui l'attendoit pour se plaindre de la conduite peu soumise de Philippe son jeune fils. Ce Prince ménageoit des intrigues secrettes avec la noblesse, pour usurper les états de son pere, au préjudice d'Amedée son frere aîné. Louis lui ordonna de se rendre auprès de lui: il y vint sur la bonne foi d'un sauf-conduit; mais le roi ne laissa pas de le faire arrêter: On le conduisit à Loches où il demeura prisonnier pendant deux ans, afin que son pere eût le tems de rétablir son autorité, & d'assurer la succession de ses états à Amedée son fils aîné.

L'antipatie ne fit qu'augmenter entre le roi de France & le comte de Charolois. Celui-ci outre la reddition des places se plaignoit encore du bon accueil que sa majesté faisoit aux seigneurs de Croy, qu'il regardoit comme ses plus grands ennemis; de ce qu'il avoit établi la gabelle en Bourgogne contre

AN. 1463.

les termes du traité d'Arras, & des faveurs dont il combloit le comte d'Eſtampes. Il regardoit les faveurs faites à ce comte comme des injures faites à lui-même, parce que le comte avoit été accuſé d'avoir voulu l'empoiſonner avec le duc de Bourgogne ſon pere.

LXXXIII. Origine de la ligue du bien public.

Tous ces ſujets de plaintes le firent aiſément entrer dans la conſpiration que les grands du royaume formerent contre le roi, & qu'on nomma la ligue du bien public. Comme le deſſein de Louis étoit d'abaiſſer les princes pour ſubjuguer tout-à-fait enſuite les ducs de Bourgogne & de Bretagne, il avoit commencé par la dépoſition du chancelier des Urſins, il avoit fait mettre à la baſtille Chabannes comte de Dammartin, le ſénéchal de Normandie Pierre de Brezé étoit ſans emploi; on avoit ôté le gouvernement de Guienne au duc de Bourbon; Jean duc de Calabre ſe vit entierement abandonné. Toute cette conduite ne pouvoit faire que des mécontens.

LXXXIV. Le roi de France cherche à chagriner le duc de Bretagne.

Le roi chercha d'abord à chagriner le duc de Bretagne. Il lui envoya le chancelier de Morvilliers homme violent, hardi, & d'une hauteur extraordinaire, pour lui défendre de ſa part de prendre à l'avenir la qualité de duc par la grace de Dieu, de battre monnoie, & de lever les tailles dans ſon duché. Le duc qui ne s'attendoit pas à un pareil compliment, & qui ſe voyoit pris au dépourvû, promit en apparence tout ce qu'on voulut, pourvû qu'on lui accordât quelque tems pour aſſembler les états de ſon pays. On le lui permit, & pendant ce tems-là il envoya des perſonnes de confiance au comte de Charolois, au duc de Bourbon, au comte d'Armagnac, & aux autres qui étoient de la ligue, pour les exhorter à

prendre les armes au plutôt. L'habit de religieux mendiant, & particulierement celui des cordeliers & des dominiquains ſervit beaucoup à faire paſſer en ſûreté tous les meſſagers de ces intrigues. Le duc de Bourbon & le comte de Charolois avertirent ſecretement la nobleſſe de Flandre, de Bourgogne & du Bourbonnois, de ſe tenir prête à monter à cheval au premier ordre, pendant qu'on feroit les préparatifs neceſſaires. Tout ſe paſſa avec tant de ſecret que le duc de Bourgone même ne ſçavoit rien des deſſeins du comte de Charolois ſon fils. Ce prince avertit ſeulement ſon pere de prendre garde à lui, parce que, diſoit-il, on a affaire à un roi qui ſouvent vient d'un côté, quand on croit qu'il va de l'autre. AN. 1463.

LXXXV. Le roi de Portugal porte la guerre en Afrique.

Pendant qu'on tramoit en France une conſpiration contre Louis XI. Alphonſe roi de Portugal penſoit à étendre ſes conquêtes en Barbarie: il fit voile en Affrique, & alla deſcendre à Ceuta. Il étoit accompagné de ſon frere Ferdinand, prince courageux & hardi; mais qui fut cauſe que les commencemens de cette campagne ne furent pas heureux. Ce prince voulant commencer par une action d'éclat, tenta de ſe rendre maître de Tanger. L'entrepriſe n'étoit pas facile. Les Maures vinrent en grand nombre au ſecours de cette place. Ferdinand réſiſta autant qu'il pût. Mais enfin il fallut ſe retirer. Les infidéles le pourſuivirent très-vivement. Alphonſe vit le danger où étoit ſon frere, il courut à ſon ſecours; mais il s'engagea lui-même ſi avant, qu'il auroit été fait priſonnier ſans Edouard de Menezès. Ce vaillant capitaine, accoutumé aux grands exploits, ſoutint toute la fureur des Maures avec un

AN. 1463.

courage intrepide; il crut qu'il lui étoit glorieux de donner ſa vie pour délivrer ſes maîtres, &, quoique déja bleſſé, il ne ralentit rien de ſon ardeur. Son cheval ayant été tué ſous lui, il voulut monter ſur un autre que le comte de Marſanto lui offrit; mais la bleſſure qu'il avoit reçuë lui en ôta la force, il tomba, les Maures l'environnerent, & il mourut percé de coups. Alphonſe fut fort affligé de ſa mort; & pour montrer combien il étoit content de ſes ſervices, il conſerva le gouvernement de Ceuta à Henrique de Menezès ſon fils qu'il fit comte de Valence.

LXXXVI. Affaires du royaume de Naples.

Gobelin comment. Pii II. l. 12.

Pontan. l. 6.

Les affaires de Naples ne ſe terminerent pas à l'avantage du duc de Calabre. Ferdinand attira dans ſon parti le duc de Seſſa, & pour l'attacher davantage à ſon ſervice, il maria ſa fille Beatrix avec Jean-Baptiſte fils de ce duc. Le prince de Tarente s'étoit reconcilié avec Ferdinand après la victoire de Troïa. mais comme cette reconciliation n'étoit pas ſincere, le roi de Naples étoit toujours ſur la réſerve, d'autant mieux qu'il ſçavoit que ce prince étoit toujours en bonne intelligence avec le duc de Calabre qui s'étoit retiré dans l'iſle d'Iſchia, où il attendoit le ſecours que ſon pere René duc d'Anjou lui devoit envoyer. Enfin il mourut le quinziéme de Novembre, & délivra par ſa mort Ferdinand d'un puiſſant ennemi. Quelques hiſtoriens ont dit qu'il fut aſſaſſiné dans le château d'Altamura par quelques-uns des ſiens. Le roi de Naples ſe ſaiſit de ce château, où l'on trouva plus de douze mille ducats qui lui vinrent fort à propos pour payer ſes troupes: il ſe rendit maître de Tarente, & réduiſit ſous ſon obéiſ-

fance les principautez de Barri & d'Otrante, ſans aucune réſiſtance. Ces richeſſes du prince de Tarente qui montoient à plus d'un million étant échuës à Ferdinand, rétablirent ſi bien ſes affaires, qu'en peu de tems il fut maître de tout le royaume de Naples à quelques places près, & du château de l'Oeuf, après en avoir chaſſé la garniſon que Jean duc de Calabre y avoit miſe. C'eſt dans cette année que finiſſent les commentaires de Pie II. qui paroiſſoient ſous le nom de Gobelin Perſona ſon ſecretaire. François Piccolomini archevêque de Sienne les publia à Rome en 1584. & on les a enſuite réimprimez à Francfort en 1614.

AN. 1463.

LXXXVII. Fin des commentaires de Pie II.

Poßevin in appar. ſacr. Voſſ. l. 3. de hiſtor. ant. c. 10 & ſeq.

Edoüard chef de la maiſon d'Yorck s'étant emparé de la couronne d'Angleterre après la défaite du roi Henri VI. à la bataille de Fariburge; le parti des Lancaſtres ſe vit tellement abattu, que perſonne n'oſoit paroître pour le relever. Le roi & la reine s'étoient ſauvez en Ecoſſe, Jacques II. qui en étoit roi, avoit aſſiégé Roxbourg pendant les troubles des dernieres années, & il y fut tué d'un éclat de canon le troiſiéme d'Août, n'ayant que vingt-neuf ans; Marie de Gueldres ſon épouſe continua le ſiége, & emporta la place. Cette reine quoique niéce du duc de Bourgogne qui n'étoit pas ami de René d'Anjou pere de la reine d'Angleterre, ne laiſſa pas de recevoir cette malheureuſe princeſſe & ſon époux Henri avec beaucoup d'honneur: elle voulut même faire alliance avec eux en traitant du mariage de ſa fille avec le prince de Galles. Henri par reconnoiſſance rendit Barvick à l'Ecoſſe. Le duc de Sommerſet qui s'étoit retiré en France après la perte de la derniere bataille, fut arrê-

LXXXVIII. Le roi & la reine d'Angleterre en Ecoſſe.

Polydor. Virg. hiſt. Angl. l. 24.

AN. 1463.

té par ordre de Louis XI. & ne fut élargi que pour ſortir du royaume. Il ſe retira à Bruges avec permiſſion du duc de Bourgogne.

LXXXIX. La reine d'Angleterre va en France ſolliciter du ſecours. *Monſtrelet. vol. 3. f. 95.*

La reine d'Angleterre quitta l'Ecoſſe pour paſſer en France, afin d'en tirer quelque ſecours, mais elle y trouva les affaires dans une ſituation peu propre à lui en faire beaucoup eſperer. Le roi de Sicile ſon pere étoit hors de ſes états. La France depuis la conquête de la Guienne ne s'étoit pas vûë en état de faire des entrepriſes au dehors, non pas même de reprendre Calais, quoique la conjoncture des troubles d'Angleterre lui en fournît une belle occaſion. D'ailleurs Louis XI. réſolu de perdre le comte de Charolois, qui devoit ſucceder au duc de Bourgogne ſon pere, avoit beſoin de toutes ſes forces pour un ſi grand deſſein. Ce ne fut donc qu'avec beaucoup de peine que cette princeſſe obtint environ cinq cens hommes d'armes ſous la conduite de Pierre de Brezé grand ſénéchal de Normandie, avec leſquels elle s'embarqua, & fit voile du côté d'Ecoſſe. Elle arriva à Barvick où elle laiſſa ſon fils Edoüard, elle aſſembla aſſez de troupes pour faire un petit corps d'armée, & entra avec ſon mari dans le comté de Northumbeland. Elle prit d'abord le château de Bamburg, & s'avança juſques vers Durham, où ſon armée s'accrut conſiderablement. Mais Edoüard prévint les meſures qu'elle vouloit prendre. Il envoya le marquis de Neville, qui à ſon arrivée proche la ville d'Yorck mit en fuite les deux barrons d'Ungerford & de Ros, & défit le baron de Perſy qui mourut de ſes bleſſures.

XC. Elle revient en Ecoſſe avec des

Ce ſuccès encouragea Neville, qui voulut ſeul terminer l'affaire, ſans attendre l'arrivée d'Edoüard. Il

alla attaquer Henri qui étoit campé à Hexam, il força les retranchemens, & obligea la reine elle-même, ſon époux, les comtes de Pembrok & de Northumbeland à ſe ſauver par la fuite. Les autres furent tuez ou faits priſonniers. Du nombre de ſes derniers furent le duc de Sommerſet qui étoit revenu de Flandres, les barrons Ros, Molins, Hungerford, à qui Edoüard qui arriva ſur ces entrefaites fit trancher la tête, & à beaucoup d'autres. Quelques places qui tenoient encore pour Henri furent obligées de ſe rendre. Les François ſe ſignalerent dans la défenſe du château d'Alnenvic, mais il fallut ceder, & tout fut abandonné à Edoüard. Henri ſe retira en Ecoſſe pour la ſeconde fois, La reine ſon épouſe après avoir couru beaucoup de dangers, ſeule avec ſon fils dans des bois & dans des pays impraticables, arriva ſur le rivage de la mer, & trouva un vaiſſeau dans lequel elle s'embarqua avec le jeune prince, apparemment ſans être connuë. Elle vint en France pour ſolliciter un nouveau ſecours; mais les conjonctures lui furent encore moins favorables que la premiere fois. L'affaire étoit devenuë plus difficile qu'elle ne penſoit; elle ne pût obtenir du roi de France qu'un emprunt de vingt mille livres, & à des conditions fort dures,

Le cardinal Iſidore patriarche de Conſtantinople & doyen du ſacré college mourut cette année le huitiéme de Mars; il étoit né à Theſſalonique, ou, ſelon d'autres, à Conſtantinople même; il fut d'abord religieux de ſaint Baſile, puis évêque de Ruſſie; & s'étant trouvé au concile de Florence en 1439. Il fut fait cardinal par le pape Eugene IV. Quelque tems

AN. 1463.

troupes & ſon armée eſt défaite.

XCI.
Elle retourne en France une ſeconde fois.

XCII.
Mort du cardinal Iſidore patriarche de Conſtantinople.
Gobelin Comment. Pii II. l. XI. & 12.

AN 1463.

après il passa en Russie pour y établir le culte de l'église latine, & y fut jetté dans une prison par le peuple qui étoit schismatique. Il en sortit quelque tems après, revint à Rome, & fut envoyé par le pape Nicolas V. à Constantinople, où il se trouva quand cette ville fut prise par les Turcs en 1455. Il écrivit sur ce sujet une lettre qu'on a encore. Quelques auteurs ont cru qu'il fut alors tué avec ses habits de cardinal, mais il se sauva déguisé en esclave. Après diverses avantures il revint à Rome où il mourut comme on vient de le dire, après avoir reçû depuis quelque tems le titre de patriache de Constantinople. Il fut enterré dans l'église de saint Pierre, & le cardinal Bessarion fut son successeur dan ce patriarchat pour les Latins.

XCIII. Celle du cardinal Alexandre Oliva.

Alexandre Oliva aussi cardinal & general de l'ordre de saint Augustin mourut quelques mois après Isidore ; il étoit né à Saffo-ferrato, de parens assez pauvres. A l'âge de trois ans il tomba dans l'eau d'où l'on dit qu'il fut tiré étant déja mort, & que sa mere le porta dans une église de la sainte Vierge où il recouvra la vie. Il fut mis fort jeune chez les Augustins, étudia à Rimini, à Boulogne & à Perouse, & après avoir professé la philosophie dans la derniere de ces villes, il fut encore nommé pour y enseigner la théologie. Dans la suite il fut élu provincial, & quelque tems après on l'obligea d'accepter la charge de procureur general de son ordre : ce qui le fit aller à Rome, où l'on rendit justice à son érudition & à sa vertu, malgré sa profonde humilité qui le portoit à vivre dans l'obscurité. Le cardinal de Tarente protecteur de son ordre

Bzov. in annal. eccl. tom. XVII. ad an. 1463. n. 34.

Corn. Crusius in elog. viror. illust. August.

Ambros. Coriolan. in chronic. Augustin.

ordre ne pût lui perſuader de ſe trouver dans les diſputes publiques, où l'on ſouhaitoit qu'il fit paroître ſa ſcience. Cependant comme il étoit profond théologien & éloquent orateur, il écrivoit & prêchoit avec beaucoup de force contre les vices & les déſordres de ſon ſiécle. Il fut élu general de ſon ordre l'an 1459. & fait cardinal en 1460. par le pape Pie II. qui lui donna enſuite l'évêché de Camerino, & ſe ſervit de lui en differentes occaſions. Il mourut à Tivoli où étoit la cour Romaine le vingt-uniéme d'Août de cette année, âgé de cinquante-cinq ans. Son corps fut porté dans l'égliſe des Auguſtins de Rome, où l'on voit ſon tombeau de marbre avec ſon épitaphe. On a de lui cent ſermons de la naiſſance de Jeſus-Chriſt & de la céne qu'il fit avec ſes apôtres, du péché contre le ſaint Eſprit, & un grand nombre de diſcours & d'oraiſons écrites avec beaucoup d'éloquence. Antoine Champin fit ſon oraiſon funebre dont on peut voir quelques morceaux dans les additions de Ciaconius, & dans la chronique de Joſeph Pamphilus de l'ordre des Auguſtins. AN. 1463.

XCVI. Et du Cardinal Proſper Colonne.

Aubery hiſt. des cardinaux.

Rome perdit encore cette année le vingt-quatriéme Mai un troiſiéme cardinal en la perſonne de Proſper Colonne. Il étoit fils de Laurent Colonne comte d'Albe, grand chambellan du roïaume de Naples, & de Sueve Caïetan fille de Jacobel comte de Fondi. Proſper avoit été élevé à la dignité de cardinal en 1426. Il avoit un eſprit fort doux, aimoit les lettres, & ſe ſeroit fait plus eſtimer à cauſe de ſes bonnes qualitez, s'il n'eût pas tant été attaché au parti des Gibelins. C'eſt ce qui le fit haïr d'Eugene IV. avec qui il ne rentra point en grace.

AN. 1463.

XCV. Mort de l'hiſtorien Blondus Flavius.

Le quatriéme de Juin ſuivant mourut un celebre auteur nommé Blondus Flavius; il étoit né à Forli dans la Romagne en 1388. Il fut ſecretaire du pape Eugene IV. & quelques autres ſouverains pontifes, & ſe diſtingua par ſes ouvrages, dans leſquels on voit beaucoup d'exactitude, quoique ſon ſtile ſe ſente encore un peu de la barbarie que l'on commençoit à bannir de ſon ſiecle. Il ſe rendit celebre par ſes trois décades d'hiſtoire de l'empire d'Occident depuis l'an 410 juſqu'à l'an 1440. Eneas Sylvius a fait l'abregé. Il a encore compoſé d'autres ouvrages pour illuſtrer l'hiſtoire d'Italie, ſçavoir trois livres ſous le titre de Rome reparée, qui contiennent la deſcription de la ville de Rome telle qu'elle étoit de ſon tems; huit livres de l'Italie illuſtrée, dans leſquels il fait, une deſcription de l'état de l'Italie, comme elle étoit alors; un traité de l'origine & des actions des Venitiens depuis l'an 450. juſqu'en l'an 1291. & un autre intitulé, Rome triomphante, diviſé en dix livres, qui contiennent une deſcription de ce qui regarde le gouvernement de l'ancienne Rome. Leandre Alberti dit qu'il eut cinq fils tous ſçavans. Il vêcut en philoſophe juſqu'à l'âge de ſoixante & quinze ans ſans ſe ſoucier d'acquerir de grands biens On l'enterra proche la chapelle de Notre Dame au Capitole. Sigonius qui a traité les mêmes matieres. que lui d'un ſtile moins embarraſſé & plus methodique, l'a pillé en pluſieurs endroits. Toutes les œuvres de Blondus ont été imprimées à Baſle en 1559.

Gobelin comment. Pii II. l. 11.
Paul. Jov. Elogior. cap. 14.
Trithem. & Bellarm. de ſcript. eccleſiaſt.
Merula lib. 10. hiſt.
Palmer. in chronic.
Spond. hoc ann. n. 16.

XCVI. De ſaint Didace religieux. de ſaint François.

On marque encore le douziéme de Novembre la mort d'un religieux de ſaint François nommé Didace, qui fut canoniſé par le pape Sixte V 1588.

Il étoit du bourg de S. Nicolas au diöcéſe de Seville en Andalouſie, & fils de parens aſſez pauvres. Touché de ce qui ſe pratiquoit dans l'obſervance de ſaint François, il alla ſe préſenter dans le convent d'Arreſafa au territoire de Corduë, où il fut reçû. Mais il ne voulut être qu'au rang des freres lais, ou convers, parce qu'il n'avoit point d'étude, & que ſon humilité y trouvoit mieux ſon compte. On l'envoïa dans les iſles Canaries à Forteventura, où il trouva matiere à ſon zele dans la converſion des Idolâtres. En 1449. on le rappella en Eſpagne, & l'année ſuivante il fit le voïage de Rome, pour être au grand jubilé & à la canoniſation de ſaint Bernardin de Sienne religieux de ſon ordre. A ſon retour de Rome il fut tranſporté de la province d'Andalouſie en celle de Caſtille, où il acheva le reſte de ſes jours dans les pratiques de la ſainteté la plus éminente. Pierre Galeſin protonotaire apoſtolique a écrit l'hiſtoire de ſa vie.

AN. 1463.

Spond. annal. eccleſ. hoc anno. n. 18.

Bullar. tom. 2. Sixti V. conſtitut. 8.

Le neuviéme de Mars de cette même année mourut encore une religieuſe de l'ordre de ſainte Claire, nommée Catherine de Boulogne du lieu de ſa naiſſance, où elle fut ſuperieure du monaſtere d'un ordre qu'on y avoit inſtitué en l'honneur du corps de Jeſus-Chriſt. Elle vint au monde le huitiéme de Septembre 1413. & à l'âge de douze ans on la mit auprès de la princeſſe Marguerite fille de Nicolas d'Eſt marquis de Ferrare. Mais elle quitta bien-tôt après la cour pour ſe retirer chez les religieuſes de ſainte Claire où elle fit profeſſion en 1432. Elle fut demandée par les Boulonnois pour être ſuperieure du monaſtere qu'ils vouloient fonder dans leur ville; elle y alla, & elle

XCVII. Et de ſainte Catherine de Boulogne.

Baillet Vies des Saints 9. Mars t. 1.

AN. 1463.

eut la consolation de voir l'ouvrage achevé avant sa mort. Elle a laissé quelques écrits, tant en Italien qu'en Latin, qu'elle entendoit fort bien. On lui attribuë un rosaire des mysteres de la passion de Notre-Seigneur, un livre des sept armes necessaires pour le combat spirituel. Elle a mis par écrit ses revelations qui ont été imprimées. Enfin après les informations faites de la sainteté de sa vie & de ses miracles, le pape Clement VII. la mit au nombre des bienheureuses, & permit qu'on en fît l'office qui fut reformé dans le breviaire de Pie V. & de Sixte V. Clement VIII. a fait mettre son nom dans le martyrologe Romain l'an 1592. & elle a été enfin canonisée par le pape Clement XI. en 1712. On a la vie de cette sainte écrite par Antonin Flaminius.

XCVIII. Le pape fait des préparatifs pour la guerre contre les Turcs.

Le pape pensoit toûjours à faire la guerre contre les Turcs. Il emploïa le commencement de cette année à en faire les préparatifs ; il y mettoit tous ses soins parce qu'il vouloit se trouver à Ancone le cinquiéme de Juin. Cette ardeur surpassant ses forces lui fut nuisible : la fiévre le prit, les douleurs de ses goutes redoublerent. Comme le mal pressoit, les medecins lui conseillerent de prendre les bains dans le diocése de Sienne, quoiqu'on fût encore à la fin de l'hyver. Il s'y rendit, & songea à recouvrer sa santé. Il n'y avoit pas long-tems qu'il y étoit lorsqu'on lui fit sçavoir que le duc de Bourgogne ne se trouveroit point à la guerre qu'on vouloit déclarer aux Turcs, quoiqu'il l'eût souvent promis par ses lettres & par ses ambassadeurs. Il alleguoit pour raison de son changement la guerre dont il étoit menacé du côté de la France, la crainte qu'il avoit, & qui

Papiens. epist. 50.

XCIX. Le duc de Bourgogne manque à sa parole.

pouvoit être bien fondée, que Louis XI. ne voulut tomber ſur lui après qu'il auroit fait éclater ſon reſſentiment contre ſon fils le comte de Charolois. Et il faut avoüer que dans ces circonſtances, il ne paroiſſoit pas prudent que le duc s'éloignât de ſes états.

AN 1463. *Apud Æn. Sylv. epiſt.* 382.

Cependant comme le pape avoit beaucoup compté ſur ſes promeſſes, fâché de ce contre-tems, il lui écrivit le vingt-cinquiéme de Mars pour tâcher de lui faire exécuter ſa premiere réſolution. C'eſt une bonne œuvre que vous abandonnez, lui dit-il, penſez combien la religion en ſouffrira : les Turcs s'en prévaudront, les chrétiens en ſouffriront le bien de l'égliſe, votre réputation, plus que tout cela, votre ſalut, vous engagent à tenir votre promeſſe. Il ajoûtoit que quant à lui, ni ſon âge, ni ſes infirmitez, ni la crainte du danger auquel il alloit s'expoſer, ni la mort même ne l'empêcheroient point de ſatisfaire à l'attente & à l'eſperance des peuples fidéles, ni de ſe mettre au plûtôt en mer pour une expédition ſi ſainte. Philippe ne fut point émû de ces remontrances; la mauvaiſe conduite du comte Charolois ſon fils, & la défiance qu'il avoit du roi Louis XI. lui faiſoient juger que ſa préſence étoit trop neceſſaire dans ſes états, pour qu'il oſât les abandonner. Il ſe contenta d'envoïer au pape ſes deux fils naturels Antoine & Baudoüin avec deux mille hommes, & promit d'aller joindre lui-même ſa ſainteté l'année ſuivante, s'il n'en étoit empêché par des raiſons très-preſſantes.

C. Le pape lui écrit pour le preſſer de tenir ſa parole. *Æn. Sylv. ibid.*

Le pape avant que de partir de Rome pour Sienne, avoit fait publier ſa bulle de retractation des

CI. Bulle du pape qui retracte

AN. 1464.

ce qu'il a écrit sur le concile de Basle.

actes du concile de Basle qu'il avoit écrit. Il s'excusoit sur ce qu'il les avoit composez dans sa jeunesse, n'aïant pas alors assez de lumiére & de discernement pour approuver ou condamner les choses qui le méritoient. Il avouë qu'il a failli en écrivant ces actes; & il prie ceux de l'université de Cologne à qui il adresse sa bulle, de ne point s'arrêter à ce qu'il a dit du concile de Basle; de condamner Æneas Sylvius, & de suivre les sentimens de Pie II. " Nous

Collect. concil. patris Labbe, tom. 13. p. 1407.

" sommes hommes, dit-il, & nous avons erré com-
" me hommes; nous ne nions pas qu'on ne puisse condamner beaucoup de choses que nous avons dites ou écrites. Nous avons peché par séduction
" comme Paul, & nous avons persecuté l'église de
" Dieu par ignorance. Nous imitons le bienheureux
" Augustin qui aïant laissé échapper quelques sen-
" timens erronez dans ses ouvrages, les a retractez.
" Nous faisons la même chose, nous reconnoissons
" ingenûment nos ignorances, dans la crainte que
" ce que nous avons écrit étant jeune, ne soit l'oc-
" casion de quelque erreur qui puisse dans la suite
" porter préjudice au saint siege. Car s'il convient
" à quelqu'un de défendre & maintenir l'éminence
" & la gloire du premier trône de l'église, c'est à
" nous que le Dieu rempli de misericorde, & par sa
" seule bonté a élevé à la dignité de vicaire de Jesus-
" Christ sans aucuns merites de notre part. Pour
" toutes ces raisons, nous vous exhortons, & nous
" vous avertissons dans le Seigneur, de ne point
" ajoûter foi à ces écrits qui blessent en toutes ma-
" nieres l'autorité du siége apostolique, & qui éta-
" blissent des sentimens que la sainte église Romaine

Extat hæc bulla in opere cui titulus: Caroli VII. pragmatica sanctio, fol. Parisiis 1666. pag. 841.

ne reçoit pa. Si vous trouvez donc quelque choſe " de contraire à ſa doctrine ou dans nos dialogues, " ou dans nos lettres, ou dans d'autres opuſcules qui " ſoient de nous, mépriſez ces ſentimens, rejettez- " les, ſuivez ce que nous diſons à preſent, croïez " moi plûtôt maintenant que je ſuis vieillard, que " quand je vous parlois en jeune homme; faites plus " de cas d'un ſouverain pontife que d'un particulier; " recuſez Æneas Sylvius, & receyez Pie II. „ Et parce qu'on pouvoit objecter au pape que c'étoit ſa dignité ſeule qui lui avoit fait changer de ſentiment; il y répond en racontant en peu de mots ſa vie & ſes actions, & faiſant toute l'hiſtoire du concile de Baſle auquel il vint avec le cardinal Capranique en 1431. mais jeune, dit-il, & ſans aucune experience, comme un oiſeau qui ſort du nid. Cette bulle eſt dattée de Rome le vingt-ſixiéme d'Avril de l'année précedente, & ſe trouve au long dans la collection des conciles du P. Labbe, & dans beaucoup d'autres auteurs.

AN. 1464.

Nec privatum hominem pluris facite quàm ſummum pontificem. Æneam rejicite, Pium, recipite. Illud gentile nomen parentes indére naſcenti, hoc chriſtianum in apoſtolatu ſuſcepimus. Vide bullam ſummi pontificis.

CII.
Le pape va à Ancone pour s'embarquer.

Papienſ. comment. lib. 1. & ep. 34.

Le pape étant revenu à Rome, y demeura quelques jours pour donner ſes ordres, & préparer tout ce qui étoit neceſſaire à l'exécution de ſon entrepriſe. Il en partit le dix-huitiéme de Juin pour ſe rendre à Ancone, où il avoit déja envoïé Jerôme archevêque de Créte & le prieur des chevaliers de Piſe qu'il chargea de louer des vaiſſeaux ſur leſquels on fit paſſer ceux qui abordoient de toutes parts: & auſſi-tôt après eux, il fit partir le cardinal de ſaint Ange Eſpagnol, venerable vieillard âgé de plus de ſoixante dix ans, & zelé pour ſeconder les intentions du pape. Pie II. le ſuivit à petites journées, & après

AN 1464.

s'être acquitté de son vœu à Lorette, il arriva à Ancone vers le milieu du mois de Juillet, où il trouva beaucoup plus de monde qu'il n'avoit cru; mais la plûpart étoient sans argent, sans provisions, hors d'état de tenir pendant six mois, en sorte que plusieurs furent contraints de vendre leurs armes pour fournir aux frais de leur retour. Le cardinal de Pavie parlant de ceux de Saxe & de Vandalie contrée d'Allemagne dans la Pomeranie ducale, dit qu'il y en avoit qui mandioient leur pain dans le voïage, que les Italiens se mocquerent de leur pauvreté, que les uns s'en allerent à Venise, pensant qu'on les embarqueroit aussi-tôt, que d'autres vinrent à Ancone où le pape devoit se rendre. On renvoïa les hommes inutiles, après que le saint pere leur eut donné sa benediction avec beaucoup d'indulgences.

Papiens.' ibid. l. 1. & epist. 41. Crantz. 12. Wandal, 30. & 12. sex. 3.

CIII. Preparatifs à Ancone pour le départ du pape

La nouvelle qu'on aprit à Ancone, que les Turcs s'approchoient de Raguse dans le dessein de l'assiéger détermina le pape à s'y rendre lui-même en personne, & à partir au plûtôt, quoiqu'il fut attaqué d'une fiévre assez violente; dans l'esperance que le succès heureux dont il se flattoit, engageroit les princes à le suivre. Mais le départ de sa sainteté fut differé, parce qu'on sçut quelques jours après que les Turcs s'étoient retirez. La joie qu'on eut de cette nouvelle fut augmentée par l'arrivée du duc de Venise avec sa flotte. Cependant la maladie du pape augmentoit tous les jours: il sentit bien que sa derniere heure approchoit, il appella les cardinaux, & leur parla pendant deux heures pour les exhorter à ne consulter que le merite dans le choix d'un successeur, à ne point faire de graces à ceux qui n'en meritoient

meritoient point, & ſur-tout à pourſuivre le deſſein de la guerre contre les Turcs. Enſuite leur ayant demandé pardon, il leur accorda des indulgences, & voulut recevoir les derniers ſacremens. Comme il avoit déja reçu l'extrême-onction à Baſle lorſqu'il y fut attaqué de la peſte, Laurent Roverella évêque de Ferrare, habile théologien, ſoutint qu'il ne pouvoit pas recevoir ce ſacrement une ſeconde fois. Il eſt vrai que tel avoit été le ſentiment de quelques théologiens dès le douziéme ſiécle & depuis; mais il avoit eu peu de partiſans. Le pape diſputa ſur ce ſujet avec l'évêque de Ferrare, & ne crut pas devoir ſe rendre à ſon avis. Il ſe fit adminiſtrer ce ſacrement & celui de l'euchariſtie, & enſuite il mourut en paix le quatorziéme du mois, veille de la fête de l'aſſomption de la Vierge, âgé de près de cinquante-neuf ans, après ſix ans moins trois jours de pontificat.

AN. 1464. CIV. Le pape tombe malade à Ancone & y meurt.

Le cardinal de Pavie dans le diſcours qu'il fit à ſes collegues touchant l'élection d'un ſucceſſeur, dit de Pie II. qu'il fut un ſouverain pontife rempli de vertus, qu'il s'étoit rendu recommandable par ſon zéle pour la religion, l'integrité de ſes mœurs, la ſolidité de ſon eſprit, & ſa profonde érudition. On l'a blâmé néanmoins d'avoir été trop avare envers les ſçavans de ſon ſiécle; ce que l'on ne peut juſtifier en lui, ſelon Platine, qu'en ſe retranchant ſur les dépenſes qu'il avoit été obligé de faire pour les trois guerres qu'il avoit entrepriſes. Le cardinal de Pavie l'excuſe encore ſur ce qu'on lui reprochoit qu'il s'abſentoit trop ſouvent de Rome, & qu'il aimoit trop à courir pour un pape. On dit qu'il avoit connu l'inutilité des grands mouvemens qu'il ſe donnoit pour

Papienſ. ep. 49. Oder. Raynald. ad hunc ann. 1464. Ciacon. Victorel. & Ducheſn. in vit. Pii II. Platin. in Pium II. Supra lib CXL. n. 70.

AN. 1464.

la guerre contre les Turcs, & que comme il craignoit les railleries auſquelles il alloit s'expoſer, ſon deſſein étoit de s'embarquer ſeulement juſqu'à Brindes, d'y paſſer l'hyver, de retourner enſuite à Rome, & de ne plus penſer à cette guerre; & afin de n'être pas même accuſé de l'avoir entrepris trop legerement, on ajoûte qu'il voulut rejetter la faute du mauvais ſuccès ſur les princes qui n'auroient pas voulu le ſeconder; mais ſa mort prévint tous ces embarras. On porta ſon corps à Rome, & on le dépoſa dans l'égliſe de ſaint Pierre où il fut enterré le vingt-huitiéme du mois d'Août. On trouva dans ſes coffres près de cinquante mille écus d'or qu'il avoit amaſſez pour fournir aux frais de la guerre contre les Turcs. On convint de donner cette ſomme à Matthias roi de Hongrie, ſans doute, parce qu'il étoit le plus lezé par les Turcs, & qu'il en avoit le plus à craindre. Les Venitiens comptoient beaucoup ſur ce prince, & ils ne demandoient pas mieux que de le voir en état de réſiſter.

CV. Les cardinaux s'aſſemblent à Ancone après la mort du pape.

Après que le pape fut mort, ceux qui étoient à Ancone s'en retournerent dans leur pays. Les cardinaux s'aſſemblerent, & le duc de Veniſe prit ſéance entre les deux derniers cardinaux diacres. Ce duc après avoir beaucoup loué les grands & pieux deſſeins du pape défunt, exhorta le ſacré college à élire un ſucceſſeur qui fût animé du méme zéle, qui prît autant à cœur l'execution du même deſſein, & qui aidât les Venitiens à continuer la guerre qu'ils avoient commencée, Enſuite on ordonna que les galeres qui étoient à Ancone, & que le défunt avoit fait équipper, lui ſeroïent remiſes pour en diſpoſer comme il

Papienſ. comment. l. 2. & ep. 41.

le jugeroit à propos, à condition de les rendre si le pape futur ne l'approuvoit pas, ou qu'à l'exemple de son prédecesseur il vouloit assister lui-même en personne à la guerre contre les Turcs. AN. 1464.

CVI. Ils partent, & vont à Rome pour faire l'élection.

Les conseils du duc de Venise sur l'élection d'un successeur furent fort bien reçus; mais les cardinaux crurent qu'il étoit à propos de la faire à Rome. C'étoit d'ailleurs l'intention du défunt. Il en avoit fait un decret avant son départ pour Mantouë. De plus tous les cardinaux n'étoient pas à Ancone: le grand âge en avoit obligé plusieurs de rester à Rome. Les autres voulurent donc les rejoindre. Ils n'y furent pas plûtôt arrivez, qu'ils s'assemblerent dans la maison de Louis cardinal patriarche d'Aquilée, qui étoit alors camerlingue de la sainte église Romaine, pour convenir du lieu où ils tiendroient le conclave. Plusieurs craignoient de s'enfermer dans le château saint Ange qu'Antoine Piccolomini neveu du defunt pape, & gendre de Ferdinand, avoit en sa puissance. Cette fraïeur s'étoit si fortement emparée de leurs cœurs, que quelques-uns même d'entr'eux ne vouloient pas se trouver aux obseques du défunt. Mais les amis de Piccolomini qui n'étoit point alors à Rome, protesterent que dès qu'il seroit de retour, on remettroit le château saint Ange au sacré college, dans le même état que Piccolomini l'avoit eu en sa garde. Cette assurance calma un peu les esprits, & l'on choisit le Vatican, à la pluralité des voix, pour y tenir le conclave.

Suprà liv. CXI, *n.* 1.

CVII. Les cardinaux entrent au conclave.

Les cardinaux y entrerent le vingt-huitiéme du mois d'Août, au nombre de vingt-un. Les sept autres (car le sacré college étoit composé de vingt-

AN. 1464.

huit) étoient abſens. Dans les premiers jours on nomma ſeulement les officiers qui prêterent le ſerment accoutumé ; on établit les reglemens neceſſaires au bon gouvernement des papes. Ils s'obligerent tous par ſerment que celui qui ſeroit élû les obſerveroit avec ſoin. Ils mirent à la premiere garde qui étoit la plus proche d'eux dix évêques qui viſitoient les vivres, & autres choſes qu'on leur portoit ; ils placerent à la ſeconde garde tous les ambaſſadeurs des rois & princes qui ſe trouverent à Rome ; & les ſoldats à la troiſiéme. Tous les cardinaux le troiſiéme jour en rochet & en camail, s'aſſemblerent dans la chapelle du pape Nicolas, nommée depuis la chapelle Pauline. Le ſacriſtain ayant dit la meſſe du Saint-Eſprit, tous allerent les uns après les autres porter leurs bulletins cachetez de leurs armes dans un calice d'or qui étoit ſur l'autel ; & ce ſcrutin achevé, les trois cardinaux chefs d'ordre ; c'eſt-à-dire le premier évêque, le premier prêtre & le premier diacre ayant renverſé le calice ſur l'autel, compterent les bulletins pour voir s'il n'y en manquoit point. Le premier cardinal évêque les ayant ouverts, pendant que le premier cardinal diace en faiſoit la lecture d'une voix haute & diſtincte, chaque cardinal écrivoit les noms de ceux qui étoient nommez ſur une feüille de papier reglé qu'il avoit devant lui pour voir celui qu'on vouloit élire : mais comme il falloit avoir quatorze voix, & qu'aucun n'avoit le nombre ſuffiſant pour l'élection, on proceda à un ſecond ſcrutin.

CVIII. Le cardinal de ſaint Marc eſt élu pape.

Pierre Barbo Venitien cardinal du titre de ſaint Marc eut d'abord douze voix. Il étoit dans la force

de ſon âge, approchant de quarante-huit ans, & d'ailleurs très-grand politique; il ne lui manquoit plus que deux voix, & il en avoit quatre à l'*acceſſit*. Le cardinal Beſſarion doyen du ſacré college, après avoir demandé à tous s'ils approuvoient ſon élection, & voïant que perſonne ne s'y oppoſoit, l'alla embraſſer, & lui dit: Et moi auſſi je vous fais pape. En même tems tous les cardinaux allerent l'adorer, & lui firent jurer l'obſervation des articles qui avoient été arrêtez. Le premier diacre ouvrant la fenêtre & montrant la croix au peuple, annonça l'élection en ces termes. Nous avons pour pape Pierre, Venitien, cardinal du titre de ſaint Marc. On lui demanda quel nom il vouloit prendre, il dit qu'il vouloit s'appeller Formoſe. Ce mot ſignifie beau, & comme le nouvel élu étoit en effet bel homme & bien fait, les autres cardinaux lui repreſenterent qu'on diroit qu'il n'avoit pris ce nom que par vanité. Il repliqua qu'il prendroit donc celui de Marc; mais voyant qu'on ne l'approuvoit pas plus que l'autre, il prit celui de Paul & chacun y conſentit. En même tems tous les cardinaux l'adorerent de nouveau, quoique le cardinal d'Aquilée ſembla s'y oppoſer. Peu de jours après il fut couronné.

AN 1464.

Platina in Paulum II. Bzov. Spond. Raynald. ad hunc annum.

CIX.
Il prend le nom de Paul II. Son caractere.
Ambroſ. de Vignate orat ad Paul. II.

Le nouveau pape étoit fils de Nicolas Barbo & de Polyxene ſœur d'Eugene IV. qui lui donna l'archidiaconé de Boulogne, l'évêché de Cervie dans la Romagne, une charge de protonotaire apoſtolique de ceux qu'on appelle Participans, & enfin le chapeau de cardinal en 1440. Callixte III. l'envoya légat dans la campagne de Rome. Quelques auteurs ont dit qu'il pleuroit très-aiſément, & qu'il avoit recours aux lar-

AN 1464. mes quand il manquoit de bonnes raisons pour persuader ce qu'il disoit, ou ce quil vouloit; que ce fut la raison pour laquelle Pie II. l'appelloit Notre-Dame de Pitié. Au reste il étoit bien fait, comme on a déja dit, magnifique, & se piquoit de faire toutes choses avec beaucoup d'éclat.

CX. Loix qu'on fait jurer au pape dans le conclave

Les loix que les cardinaux avoient établies dans le conclave, & qu'on fit jurer au nouveau pape, étoient, qu'il continuëroit la guerre contre les Turcs; qu'il rétabliroit l'ancienne discipline de la cour Romaine; que dans trois ans il assembleroit un concile general; qu'il n'augmenteroit point le nombre des cardinaux au de-là de vingt-quatre; qu'il n'en créeroit aucun qui n'eût plus de trente ans, & qui ne fût habile dans le droit civile & canon; & dans l'écriture sainte; que de tous ses parens il n'en pourroit faire qu'un seul cardinal qui auroit toutes les qualitez necessaires; qu'il ne pourroit commettre au gouvernement des évêchez que dans un consistoire; qu'il n'accorderoit à personne le droit d'y nommer; qu'il ne deposeroit aucun évêque ou abbé sur la demande de quelque prince; qu'il ne condamneroit aucun cardinal & ne feroit saisir son bien que selon la forme du droit & des saints canons; qu'il ne détourneroit point le patrimoine de l'église; qu'il n'entreprendroit aucune guerre & ne feroit aucun traité avec les princes, que du consentement du sacré college; qu'il laisseroit aux sujets de la cour Romaine toute liberté pour faire leur testament, qu'il n'établiroit point de nouveaux impôts, & n'augmenteroit point les anciens; qu'il n'accorderoit point de décimes à aucun prince, que sur des raisons très-pressantes; qu'il donneroit des

AN. 1464.

juges aux préſidens des provinces pour leur faire rendre compte de leur gouvernement; que les cardinaux s'aſſembleroient deux fois tous les ans pour examiner ſi ces loix étoient bien obſervées; & qu'en cas qu'elles ne le fuſſent pas, ils en avertiroient le pape, afin qu'il y tint la main.

CXI. Le pape refuſe d'obſerver ces loix.

Il s'agiſſoit de réduire toutes ces loix en pratique, & c'étoit la difficulté. Le pape qui avoit juré de le faire étant cardinal, & qui avoit confirmé ſon ſerment auſſi-tôt après qu'il avoit eté élu pape, ſe mit peu en peine de les violer. Il y fut principalement excité par deux prélats ſçavans & adroits, ſes domeſtiques, Etiene archevêque de Milan & Theodore évêque de Treviſe. Ils ne pouvoient ſouffrir que ces loix les excluaſſent du cardinalat auquel ils aſpiroient, & ils perſuaderent au pape que les conditions qu'on lui avoit impoſées ne convenoient point à ſa dignité. Comme le ſouverain pontife étoit fort prévenu en faveur de ſes droits & de ſes privileges, écouta avec plaiſir les avis qu'on lui donna: il fit de nouvelles loix, comme ſi les cardinaux y avoient eu part, ſous prétexte que les premieres étoient inutiles, & dit qu'il ne vouloit s'aſſujettir qu'aux dernieres. Il les preſenta aux cardinaux pour les ſigner: quelques-uns le firent d'abord ſans même les voir ni les examiner, d'autres ne ſe rendirent qu'après avoir été intimidez par les menaces d'une excommunication; enſorte que tous les ſignerent à l'exception du cardinal Jean de Carvajal Eſpagnol qui tint ferme. Sa réſiſtance fut cauſe que le pape enferma ces nouvelles loix dans ſon cabinet, ſans les vouloir montrer ni permettre qu'on en tirât des copies.

AN. 1464.

Il ſemble que Dieu vouloit punir ceux qui avoient donné ce conſeil à ſa ſainteté. L'archevêque de Milan fruſtré de l'eſperance du cardinalat, fut contraint de ſe retirer; & l'évêque de Treviſe qui avoit été fait ſecretement cardinal, tomba dans une langueur qui le conduiſit au tombeau avec un vif regret de ne pouvoir joüir de cette dignité pour laquelle il s'étoit donné tant de mouvemens. Le cardinal de Pavie fut fortement irrité de la violence que le pape avoit faite à ſes collegues; il ſe condamnoit lui-même d'avoir donné ſa voix pour le faire élire, il accuſoit ceux qui avoient eu la même condeſcendance, & les exhortoit à ſe conduire avec plus de prudence & de circonſpection à l'avenir, ſans s'arrêter ni à l'exterieur ni aux paroles.

Papienſis. epiſt. 180. 181. 182. Platina in Paulum II.

CXII. Prérogatives que ce pape accorde aux cardinaux.

Néanmoins le pape pour ſe concilier la bienveillance des cardinaux, voulut relever leur dignité par des marques éclatantes. Il leur fit prendre des mitres de ſoye ſemblables à celles que les ſouverains pontifes ſeuls portoient auparavant, & défendit à tous autres prélats d'en porter. Il permit que leurs chevaux ou leurs mules euſſent des houſſes de couleur d'écarlatte; il voulutque les bonnets des cardinaux fuſſent de ſoïe rouge. L'auteur des additions de Ciaconius dit avoir vû une médaille de Paul II. où ce pape eſt repreſenté en plein conſiſtoire avec les cardinaux qui portoient ces bonnets, d'où il conclut que c'eſt ce pape qui leur a donné le chapeau rouge. Mais cet auteur pourroit bien ſe tromper; puiſqu'on lit qu'Innocent IV. leur donna ce bonnet dans le concile de Lion l'an 1245. & Paul II. ne leur accorda que l'habit rouge. Gregoire XIV. donna auſſi le bonnet rouge aux cardinaux ré-

Addit. Ciaconii ad Paulum II. in fine.

gulie

réguliers qui auparavant n'avoient que le chapeau. Urbain VIII. leur accorda le titre d'éminence, n'ayant d'abord que celui d'illuſtriſſime, & depuis ces nouvelles prérogatives, ils ont précedé les évêques. Cepéndant ceux-cy ont quelquefois depuis ce tems-là pris le pas devant les cardinaux dans les cerémonies & les aſſemblées publiques en préſence même du pape. On en voit une exemple au concile qu'Urbain II. aſſembla à Clermont en Auvergne en 1095. Car dans cette cerémonie Hugues archevêque de Lion tenoit après le pape le premier rang, les autres archevêques & évêques le ſuivirent; & après eux marcherent immédiatement les cardinaux prêtres & diacres qui avoient accompagné le pape dans ſon voyage en France. AN. 1464.

CXIII. Création de huit cardinaux.

Paul II. voulant multiplier le nombre des cardinaux, en créa cette année huit dont voici les noms. 1. Thomas Bourchier Anglois, archevêque de Cantorberi, prêtre cardinal du titre de ſaint Cyriaque. 2. Etienne de Varas Hongrois, archevêque de Coloczа. prêtre cardinal du titre des ſaints Nerée & Achillée. 3. Olivier Caraffe Napolitain, archevêque de Naples, prêtre cardinal du titre de S. Marcellin & de S. Pierre, évêque d'Albano, de Sabine & d'Oſtie, & doyen du ſacré college. 4. Marc Barbo Venitien, évêque de Vicenze & patriarche d'Aquilée, prêtre cardinal du titre de ſaint Marc, 5. Jean Baluë François, évêque d'Angers, prêtre cardinal du titre de ſainte Suſanne, & évêque d'Albano. 6. Amici Aguiſilo, évêque de cette ville, prêtre cardinal du titre de ſainte Marie au de-là du Tibre. 7. François de la Roüere de Savonne, general de l'ordre des Freres Mi-

Inf. CXLII. *n.* 9.

AN 1464.

neurs, prêtre cardinal du titre de saint Pierre aux Liens, qui devint pape sous le nom de Sixte IV. 8. Theodore Paleologue des marquis de Monferrat, diacre cardinal du titre de saint Theodore. C'est cet évêque de Trevise dont on a parlé plus haut.

CXIV.

Le pape veut reprendre l'affaire de la guerre contre les Turcs.

Apud Papiens. epist. 58. & 95.

Le saint pere ne se renferma pas dans ce qui pouvoit illustrer le sacré college; il etendit ses soins au dehors, & pensa sérieusement aussi-tôt après son exaltation à prendre certains arrangemens pour continuer la guerre contre les Turcs. Trois cardinaux furent choisis pour en conferer avec les ambassadeurs des princes d'Italie qui étoient à Rome. Et comme les propositions de sa sainteté étoient que chacun de ces princes donnât tous les ans une certaine somme tant que la guerre dureroit; que cet argent seroit mis entre les mains du roi de Hongrie qui étoit le plus en butte aux armes des Infidéles, & s'étoit déja épuisé pour leur tenir tête: chaque prince se taxa suivant ses pouvoirs. On jugea d'abord qu'il étoit à propos que le roi Ferdinand fournît quatre-vingt mille écus d'or, les Venitiens cent mille, le duc de Milan soixante & dix mille, les Florentins cinquante mille, le duc de Modene vingt-mille, le marquis de Mantouë dix mille, les Siennois quinze cens, les Luquois huit mille, le marquis de Montferrat cinq mille. Mais aucun des ambassadeurs en particulier ne voulut consentir à ces taxes, alleguant qu'ils n'en avoient point d'ordres de leurs maîtres, & qu'ils leur feroient sçavoir les propositions qui en avoient été faites, afin qu'ils y donnassent leur consentement.

CXV.

Offres de

Après six mois employez dans ces négociations le roi Ferdinand offrit soixante mille écus avec cinq

cens hommes de cavalerie & autant d'infanterie, qui iroient par l'Epire province de l'ancienne Grece, à condition qu'on lui remettroit les cens dûs à l'égliſe Romaine qui montoient à une plus groſſe ſomme. Les Venitiens promirent d'envoyer tous les ans en Hongrie cinq cens mille écus, ce qui étoit conſiderable, eû égard à la dépenſe qu'il leur falloit faire pour l'entretien de leur flotte & de l'armée qu'ils entretenoient pour faire avec les Hongrois un parti contre les Turcs; mais ils faiſoient ces offres à condition qu'on leur accorderoit les décimes des égliſes, le vingtiéme du bien des Juifs, & le trentiéme du revenu des habitans. Le duc de Milan promit aux mêmes conditions deux mille cavaliers & mille hommes d'infanterie qui ſe joindroient aux troupes de Ferdinand. Les Florentins mille cavaliers avec cinq cens fantaſſins, ou bien deux mille écus d'or tous les ans. Les autres ne firent point de réponſe, & toute la négociation ſe paſſa en differentes offres qui étoient plutôt au profit des princes qu'à l'avantage de l'égliſe & de la religion. Le pape ne laiſſa pas cependant d'envoyer de l'argent en Hongrie où les Venitiens alliez avec Matthias continuoient toujours la guerre.

AN. 1464.

princes d'Italie pour cette guerre.

Sabellic. 3. dec. 8.

Sur la fin du mois de Septembre le pape tint un conſiſtoire à Rome où l'on traita des graces qu'on appelle expectatives, pour ſçavoir s'il falloit les accorder ou non; & ſur les avis differens, on ſuivit celui du cardinal de Carvajal, qui remontra que le ſaint ſiége aiant eu tant de peine à obtenir le conſentement des ordinaires pour établir ces expectatives dans leurs diocéſes, il ne falloit pas négliger ce privilege; ajoutant qu'on ne devoit rien déterminer là-deſſus de

CXVI.

Conſiſtoire touchant les graces expectatives & les benefices en commende.

Papienſis. epiſt. 92. & 93.

AN 1464.

quelques mois, jusqu'à ce qu'on fût informé dans tous les pays de l'élection du nouveau pape. Dans un autre consistoire qui fut tenu le lendemain du couronnement de Paul II. le cardinal d'Ostie parla d'un célebre monastere de France qu'un certain évêque demandoit en commende par la démission pure & simple de l'abbé qui étoit fort vieux & qui ne pouvoit agir. Carvajal s'opposa encore fortement à cette demande, & dit qu'il étoit à craindre que tous les monasteres du royaume de France ne devinssent en commende, que tout ce qu'on traitoit en cour de Rome ne regardoit que cette matiere, & qu'il viendroit un regne auquel le pape ni les cardinaux ne pensoient pas, & où ils seroient regardez comme des personnes inutiles. Le souverain pontife appuya l'avis du cardinal, & ajouta qu'il croyoit que depuis le pontificat de Calixte jusqu'à present, il y avoit eu plus de cinq cens monasteres en commende; de sorte qu'il y avoit lieu de craindre que tous ces changemens ne causassent un grand scandale dans l'église. C'est le cardinal de Pavie qui rapporte tous ces faits, & qui loue fort le sentiment de Carvajal, comme celui d'un homme sage de s'être élevé contre les abus des commendes qui n'ont pas été établis, dit-il, pour engraisser les ecclesiastiques, mais pour réformer les monasteres & faire en sorte que le service divin s'y célebrât plus exactement & avec plus de décence.

Maßon. hist. Franc. l. 4. in Ludovic IX. & de Rom. episc. l. 6. in Paul. II.

CXVII. Sentiment de M. l'abbé Fleury en faveur des commendes.

Cependant ne peut-on pas dire en faveur des commendes, que les abbez réguliers, à l'exception d'un petit nombre qui vit dans une observance très étroite, n'usent gueres mieux du revenu des monasteres, que plusieurs commendataires, & qu'ils sont plus libres

AN. 1464.

Fleury inſtitu au droit eccleſiaſtique, 2. part. ch. 26.

pour en mal uſer. Les religieux non réformez, dit M, l'abbé Fleury, ne ſont pas de plus grande édifica- " tion à l'égliſe, & quand ils embraſſeroient toutes les " réformes les plus exactes, il n'y a pas lieu d'eſperer " que l'on en trouvât un ſi grand nombre que du tems " de la fondation de Clugny & de Cîteaux, lorſqu'il " n'y avoit ni religieux mendians, ni clercs réguliers, " ni tant de ſaintes congrégations, qui depuis quatre " cens ans ont ſervi & ſervent encore ſi utilement l'é- " gliſe. Il ne faut donc point douter que l'égliſe ne " ne puiſſe appliquer ſes revenus ſelon l'état de chaque " tems, qu'elle n'ait eu raiſon d'unir des benéfices ré- " guliers à des colleges, à des ſeminaires & à d'autres " communautez, & qu'elle n'ait droit de donner des " monaſteres en commende à des évêques dont les " égliſes n'ont pas aſſez de revenu, & aux prêtres qui " ſervent utilement ſous la direction des évêques. Si " quelques-uns abuſent des commendes pour prendre " des revenus de l'égliſe ſans le ſçavoir, & en accumu- " ler pluſieurs ſans beſoin, ils en rendront compte au " terrible jugement de Dieu. "

CXVIII.

Les chanoines de l'égliſe de S. Jean de Latran à Rome.

Platina in Paul. II.

Pennot. de Cleric. c. non. lib. 3. cap. 30. §. 1.

Gnuphr. in Sixt. IV.

Eugene IV. avoit mis des chanoines réguliers pour déſervir l'égliſe de Latran à Rome. Callixte troiſiéme les en chaſſa & y mit des ſéculiers. Mais Paul entrepriſe ne fâcheroit point les Romains. Les chanoines reprirent donc leur place & leurs fonctions quoique les ſéculiers y demeuraſſent toujours, Chaque corps faiſoit l'office à part. Mais afin d'éteindre les ſéculiers, on n'en nomma point d'autres pour remplir la place de ceux qui mouroient ou qui abandonnoient l'égliſe de Latran. Paul n'obſerva pas même

AN. 1464.

après cette action de ne point irriter l'esprit des Romains déja aigris contre ce qu'il venoit de faire; il conferoit ces benéfices à des étrangers au préjudice des habitans de Rome. Ce qui excita contre lui beaucoup de plaintes & de murmures.

CXIX. Quelques cardinaux proposent l'alienation de la ville d'Avignon. *Papiens. epist. 94.*

Quelques cardinaux ayant proposé dans un consistoire de donner à la maison d'Anjou la ville & le comtat d'Avignon, en échange des droits qu'elle avoit sur le royaume de Naples & de Sicile qu'elle cederoit à Ferdinand; le cardinal de Carvajal s'y opposa. Il dit que cet échange étoit fort désavantageux à l'église Romaine, qu'il falloit bien se garder de la priver d'un semblable patrimoine au de-là des Alpes, qu'Avignon étoit le refuge des papes, & un frein pour retenir les Italiens dans leur devoir, & empêcher qu'ils ne troublassent l'église par l'appréhension qu'ils auroient que le pape ne les quittât. Ceux qui étoient d'un sentiment contraire prétendoient que cette ville étoit un sujet de tentation aux papes dont la patrie seroit au de-là des monts, d'y transporter le saint siége, sans autre raison que les agrémens de leur païs. A quoi les autres repliquerent que les papes feroient toujours plus d'état de Rome & de la liberté dont on y joüit, que du séjour d'Avignon où l'on dépend en quelque maniere de ses voisins; qu'ils sont maîtres absolus dans Rome d'où ils commandent à l'univers. Au reste les cardinaux ont trouvé un remede à la crainte qu'ils auroient de voir transporter le siége à Avignon, en ne faisant aucun pape François, ce qui dure depuis plus de trois cens ans; au lieu qu'auparavant il y en avoit beaucoup, principalement avant & durant le schisme.

George Pogebrac roi de Bohême ayant appris la mort de Pie II. en témoigna publiquement sa joye. Il y avoit eu depuis long-tems entre l'un & l'autre une haine assez marquée. Pie regardoit Pogebrac comme heretique & fauteur des Hussites, & il ne se trompoit pas. Pogebrac vouloit retenir l'usage de communier sous les deux especes & le croyoit necessaire au bien de la religion. Ainsi personne ne cedoit. Le roi de Bohême avoit cependant promis de se conformer à l'usage actuel de l'église, mais ces promesses n'étoient qu'une feinte. Le défunt pape qui s'étoit lassé de l'attendre, l'avoit assigné à comparoître dans cent quatre-vingt jours. Mais ce pape mourut dans cet intervale, & Pogebrac toujours attaché à ses erreurs & résolu de les soutenir, se réjouit de cette mort, parce qu'il croyoit avoir perdu en lui son plus redoutable ennemi.

AN. 1464.

CXX.
Le pape Paul II. veut ménager le roi de Bohême.

Papiensis. comment. lib. 9.

Cependant ayant été informé que l'empereur Frederic avoit envoyé ses ambassadeurs au nouveau pape pour lui rendre ses devoirs & lui permettre obéissance; incertain s'il feroit la même chose, il consulta Frederic. Ce prince lui conseilla de differer jusqu'à ce qu'il eût sondé les sentimens du pape, dans la crainte qu'on ne voulût point à Rome recevoir les envoyez d'un roi qui avoit été assigné à comparoître, ce qui seroit, lui dit-il, un deshonneur que la dignité de roi ne devoit pas souffrir. Sur cette réponse de sa majesté imperiale Pogebrac lui écrivit que si Paul II. vouloit suspendre l'accusation formée contre lui, il lui envoyeroit une ambassade avec promesse d'exécuter les ordres de sa sainteté. Frederic se chargea volontiers de la commission, & obtint du pape la suspense de l'affaire.

CXXI.
Il travaille à le réconcilier avec le saint siége.

Cochlée hist. Hussit. lib. 12.

AN. 1464.

Quoique Pogebrac fut entier dans ſes ſentimens, il ne laiſſoit pas de traiter les catholiques avec douceur. Il ſouffroit même qu'ils déclamaſſent ouvertement contre la doctrine de Roqueſanne ſon ami, qui occupoit le ſiége de Prague, & qui étoit chef des Huſſites. Roqueſanne n'étoit pas ſi patient. Au défaut des raiſons ſolides il emploïoit l'excommunication. & croyoit abatre par ces vaines foudres un parti qui ſoutenoit la verité, & que la verité défendoit. Il accepta cependant une diſpute reglée avec le chapitre de l'égliſe catholique de Prague, la diſpute dura cinq jours. On convainquit l'herétique de menſonges, d'erreurs & de calomnies: il fut honteux de ſa défaite, & pour étouffer la confuſion qu'il avoit reçûë, il publia par tout qu'il avoit été victorieux.

Caniſius antiquar. lection. to. 3. ſub fin.

CXXII. L'empereur rend au roi de Hongrie la couronne ſacrée.

Bonfin. l. 4. dec. 3. Thuros. c. 66.

L'empereur Frederic n'avoit pas encore rendu à Matthias roi de Hongrie la couronne ſacrée qu'il retenoit & qu'il avoit promis de lui rendre. Nous avons déja fait remarquer que cette couronne étoit neceſſaire pour être reconnu publiquement roi de Hongeie & recevoir les reſpects dûs à ce rang. L'empereur avoit interêt de la retenir: il vouloit tenter de monter ſur le trône de Hongrie où on avoit eu quelque vûë de l'élever après la mort de Ladiſlas; il avoit dans ce royaume un parti qui lui étoit favorable & qui tâchoit de s'agrandir par ſes intriguès & de ſe fortifier. Il eſperoit l'emporter enfin ſur ſon concurrent. Voilà pourquoi il trouvoit toujours des prétextes pour ne lui pas rendre la couronne ſacrée. Il ne falloit pas être bien éclairé pour pénetrer dans les veritables deſſeins de ces longueurs affectées. Auſſi Matthias ouvrit les yeux, & jugea qu'il falloit déclarer laguerre à l'empereur

AN. 1464.

pereur, & profiter de sa mesintelligence avec Albert son frere pour réduire sa majesté imperiale à la restitution d'un bien dont la privation ne le laissoit jouir de la couronne que d'une maniere fort incertaine.

CXXIII. Articles du traité entre l'empereur & le roi de Hongrie.

L'empereur ne crut pas qu'il fut de son interêt ni de son honneur de s'engager dans cette guerre, il convint de satisfaire Matthias à des conditions que ce prince accepta. Le traité en fut conclu à Neufville le vingt-uniéme de Juillet de l'année précedente. Il y fut arrêté que Frederic & Matthias prendroient les noms de pere & de fils l'un de l'autre par adoption; que pour cette raison Matthias rendroit ses devoirs à Frederic comme à son pere, & réciproquement Frederic ses soins & son amitié à Matthias comme à son fils; qu'en cas que Matthias vînt à mourir sans enfans & sans avoir de neveux legitimes, Frederic seroit reçu à la succession de la couronne pour lui ou pour l'un de ses fils qui seroit élu; que cependant l'empereur auroit quelques places en qualité de roi vers la frontiere du roiaume; que les anciennes querelles seroient éteintes; qu'il y auroit désormais une si constante amitié entre les deux couronnes, qu'il n'y auroit aucune distinction de sujets de part & d'autre; c'est-à-dire, que les uns & les autres seroient réciproquement reçus dans les deux états à la participation de leurs communs privileges. Il y avoit un article secret qu'on supprima dans le traité comme une chose honteuse à l'empereur; c'étoit que le roi de Hongrie donneroit à Frederic soixante mille écus d'or, selon Bonfinius, & quatre-vingt mille suivant d'autres auteurs.

Bonfin. ibid.

CXXIV. La couronne

La couronne pour laquelle les Hongrois avoient

AN. 1464.

autant de respect & de consideration que les Troïens en avoient autrefois pour leur palladium, fut donc enfin renduë. La ceremonie avec laquelle elle fut rapportée fut des plus magnifiques. Des ambassadeurs furent envoïez en Allemagne pour la recevoir; elle étoit escortée par trois mille cavaliers, parce qu'ils croïoient, comme ils l'avouerent, que de ce rétablissement dépendoit le bonheur de leur roi, & le dessein de leur monarchie. Matthias en fut couronné dans une nombreuse assemblée le vendredi-saint de cette année 1464.

rapportée en Hongrie & Marthias est couronné.

Bonfin. loco. cit. Thuros cap. 6. Naucler. vol. 3. generat. 49.

Lorsque le roi de Hongrie se vit paisible possesseur du trône, il ne pensa qu'à s'y affermir & il fit alliance avec les chevaliers de Prusse. Pendant qu'ils faisoient ensemble le siege de Zoynich bourg de la haute Mysie, le bruit se répandit que les Turcs approchoient & qu'ils alloient fondre sur eux avec une puissante armée. Soit que Matthias ne se crut pas assez fort pour les attendre, soit par un excès de timidité il prit la fuite sans avoir même la précaution de faire emporter le bagage & toutes les machines de guerre. Cette fuite précipitée ne lui fit point d'honneur. Ce même prince avoit auprès de lui un évêque nommé Nicolas en qualité de nonce du pape; c'étoit un esprit fort remuant, qui se plaisoit à calomnier les principaux de la cour & à prévenir le roi contre eux. Matthias qui ne pouvoit souffrir la médisance & la calomnie, en avoit souvent repris ce nonce; mais voïant qu'il ne se corrigeoit pas, il le fit venir en pleine assemblée lorsqu'il y pensoit le moins; & lui demanda publiquement les noms de ceux qu'il disoit être les ennemis de l'état. L'évêque demeura muet;

CXXV. Traitement qu'il fait au nonce du pape.

& le roi ajouta que ſans le reſpect qu'il portoit au ſaint ſiege, il lui apprendroit comment on traite les calomniateurs ; qu'il ne vouloit point de nonce qui ſe plût à ſemer la diſcorde dans ſon roïaume & à mettre la vie du prince en danger, qu'il eût à ſortir de ſes états dans deux jours, qu'autrement il lui feroit ſentir combien ſes manieres lui avoient déplû.

AN. 1464.

Galeatus Martius in tom. rerum Hungar. cap. 13.

Avant que la conſpiration qui ſe tramoit ſous le nom du bien public, éclatât en France, Loüis XI. informé que le duc de Savoïe avoit fait un traité avec le comte de Charolois par la négociation d'un certain Romillé, ne penſa plus qu'à ſe venger du comte & à ſe ſaiſir de ſa perſonne. Cela n'étoit pas facile, parce que le comte faiſoit ordinairement ſon ſéjour en Hollande. Pour tenter l'entrepriſe, il ordonna au bâtard de Rubempré de s'embarquer ſecretement au Crotoy en Picardie dans un petit vaiſſeau avec quarante ou cinquante hommes bien reſolus, & de faire voile en Hollande. Rubempré obéit, & dès qu'il fut arrivé il ſe coula dans le port de Gorcum où étoit le comte. Il attendoit une occaſion favorable pour enlever ce prince & l'emmener en France; mais aïant été reconnu dans un cabaret, le comte qui en fut averti le fit auſſi-tôt arrêter lui-même & conduire en priſon, & en donna avis au duc de Bourgogne qui étoit alors à Heſdin pour conferer avec le roi. Il chargea de cette commiſſion un gentilhomme Bourguignon nommé Olivier de la Marche, qui nous a laiſſé des memoires. Ceux qui étoient dans le vaiſſeau de Rubempré inſtruits de ce qui lui étoit arrivé, prirent le large & allerent en informer Loüis XI. qui en fut fort affligé. Le duc de Bourgo-

CXXVI. Loüis XI. veut faire enlever le comte de Charolois.

Monſtrelet vol. 3. *fol.* 103.

AN. 1464.

gné aïant été informé du deſſein que le roi avoit eu de ſe ſaiſir de la perſonne du comte de Charolois ſon fils, & craignant pour lui-même, ſe retira promptement, ce qui augmenta le chagrin du roi, parce qu'il avoit reſolu en effet de le faire arrêter auſſi.

CXXVII. Le roi envoïe vers le duc de Bourgogne.

Loüis peu content d'avoir échoué dans ſon entrepriſe & de s'être attiré le blâme de tout le monde, prétendit encore une reparation de la part du duc de Bourgogne. Il lui envoïa à Lille où il étoit, le ſieur de Morvilliers ſon chancelier, le comte d'Eu & l'archevêque de Narbonne pour lui faire ſes plaintes de ce qu'on avoit arrêté Rubempré. Morvilliers porta la parole & demanda au nom du roi qu'on ſatisfît à ſes plaintes, qu'on lui fît réparation & qu'on lui livrât Olivier de la Marche qui l'avoit outragé en déclamant contre lui devant le duc. Mais cet envoïé parla lui-même avec tant de hauteur, & en termes ſi vifs, que le comte de Charolois qui étoit préſent, dit à l'archevêque de Narbonne un des ambaſſadeurs: Recommandez-moi très-humblement à la bonne grace du roi, & dites lui qu'il m'a bien fait laver ici par ſon chancelier, mais avant qu'il ſoit un an, il s'en repentira. Le duc voulut ſe juſtifier ſur tous ces chefs; mais ſes raiſons ne furent pas écoutées, & l'on ſe ſépara ſans avoir rien conclu après des diſcours aſſez vifs de part & d'autre, qui ne ſervirent qu'à irriter davantage les deux partis.

Mem de Comines, edit. d'Holl. en 1723. to. 1. ch. 1.

CXXVIII. Le roi plus irrité contre les ducs de Bretagne & Bourbon, & le comte de Charolois.

Louis qui ſoupçonnoit déja les ducs de Bretagne & de Bourbon d'avoir des intelligences ſecretes avec le comte de Charolois, aïant appris de ſes ambaſſadeurs ce qui s'étoit paſſé, entra encore en de plus violens ſoupçons. Mais quelques recherches qu'il fit, il

ne put rien découvrir, tant l'affaire étoit conduite avec adreſſe. Ces trois princes étoient les chefs de l'entrepriſe, & pour avoir à leur tête quelqu'un de la famille roïale, ils y firent entrer Charles duc de Berry frere du roi, qui n'avoit pas plus de dix-huit ans & qui n'étoit point aimé du roi : ce qui le détermina aiſément à s'unir aux autres, dans l'eſperance qu'il ſe feroit donner un appanage plus conſiderable, & qu'il auroit plus d'autorité. AN. 1464.

CXXIX. Il aſſemble ſes états à Tours, contre le duc de Bretagne.

Le roi cependant qui vouloit humilier le duc de Bretagne, aſſembla les grands de ſon roïaume à Tours, pour leur faire entendre les ſujets de plainte qu'il avoit contre ce duc. Il s'attribuë injuſtement, diſoit-il, pluſieurs droits qui ne lui appartiennent pas, & qui préjudicient à ceux du ſouverain; & qu'il étoit obligé de s'y oppoſer, & de le réduire à ce qui lui étoit dû. Charles duc d'Orleans premier prince du ſang, touchés des deſordres du roïaume voulut en parler dans cette aſſemblée afin de porter le roi & les grands à y remedier. Son âge, ſa réputation, ſon rang demandoient qu'on l'écoutât. Cependant on reçut mal ſes remontrances; le roi s'offenſa de ſa liberté, & plus ce qu'il diſoit étoit vrai, plus il montra d'indignation & de colere. Le duc fut ſi vivement penetré d'un ſi indigne traitement, qu'il en tomba malade & mourut quelques jours après, le quatriéme de Janvier 1465.

CXXX. Le roi reconnoît le duc de Milan & lui cede le droit qu'il a ſur Genes.

Loüis pour ſe venger de la genereuſe liberté du duc reconnut François Sforce pour duc de Milan, au préjudice des prétentions que Charles avoit ſur le Milanez; & pour l'engager davantage dans ſes interêts, non-ſeulement il lui tranſporta tous les droits que la France avoit ſur la ſeigneurie de Genes, mais

AN.1464.

il lui remit encore la ville de Savonne dont sa majesté jouissoit, & écrivit à tous les princes d'Italie, que quiconque assisteroit les Genois contre Sforce duc de Milan, seroit tenu pour ennemi de la France: ainsi ce duc avec une protection si considerable, se rendit maître de Genes & de toute cette seigneurie. Le pape en ecrivit des Lettres de congratulation; & cet état jouit dans la suite d'un parfait repos.

CXXXI. Les grands de Castille se soulevent contre Henri leur roi.

Henri VI. roi de Castille toujours occupé de ses plaisirs, & de ses débauches, se rendoit de plus en plus odieux à ses sujets & sur-tout aux grands. Ce qui acheva d'irriter ceux-ci ce fut l'élevation du comte de Ledesme son favori qu'il combloit tous les jours de bienfaits, & à qui il venoit encore de conferer la grande maîtrise de l'ordre de S. Jacques. Les grands voïoient avec indignation une charge possedée jusqu'alors par des princes du sang, entre les mains d'un homme qui ne s'étoit élevé à ce haut point de grandeur qu'en devenant le galant de la reine; ils formerent une conspiration contre le roi, & ils publierent que la princesse Jeanne, dont la reine étoit accouchée, n'étoit point legitime; on le sçavoit déja: on n'ignoroit point que c'étoit le fruit des libertez du comte avec la reine. Mais les grands affecterent de le publier afin que cette princesse fût déclarée incapable de succeder à la couronne de Castille, comme étant illégitime. Ils ne se contenterent pas de le dire: on assembla les états, où malgré les partisans que le roi & le comte pouvoient y avoir, on déclara en effet que la princesse Jeanne ne pouvoit être heritiere de la couronne de Castille. Les grands firent entrer Aphonse frere de Henri dans leur ligue, & le reconnurent pour légitime

heritier. La maîtriſe de l'ordre de S. Jacques fut ôtée au comte de Ledeſme; & en ſa place le roi lui donna le duché d'Albuquerque. Henri voïant que ſes ſujets vouloient lui faire la loi, fit ſa paix avec le roi de Grenade, & confia la garde de ſa perſonne à deux cens Maures, ce qui ne ſervit qu'à irriter davantage les grands, qui, indignez d'une action ſi contraire aux maximes de la politique & de la religion, proclamerent Alphonſe pour leur roi. Mais Henri avec quelques troupes qu'il fit venir de France & de Grenade, vainquit les rebelles, & obligea ſon frere à ſe contenter de la qualité d'heritier préſomptif de la couronne. Cet accord toutefois ne dura pas long-tems, & les brouilleries recommencerent bien-tôt.

AN. 1464.

Mariana hiſtor. Hiſpan. lib. 23.

CXXII. Mort du cardinal Pierre de Foix.

Parmi les perſonnes de quelque réputation qui moururent en 1464. l'on marque le cardinal Pierre de Foix, cordelier. Il étoit fils d'Archambaud ſeigneur de Grailly captal de Buch, & d'Eliſabeth comteſſe de Foix. Il prit l'habit de religieux de ſaint François à Morlas, & fit de grands progrès dans les lettres divines & humaines. Après qu'il eut été nommé adminiſtrateur des évêchez de l'Eſcar & de Cominges, l'antipape Benoiſt XIII. ou pour récompenſer ſon merite, ou pour attirer dans ſon parti les comtes de Foix, le créa cardinal en 1408. Pierre fut attaché à ce faux pontife juſqu'au concile de Conſtance, pendant lequel il préfera les interêts de l'égliſe à ceux de ſon ami. Les peres de ce concile le reçurent en 1416. avec honneur; diſtinction qu'on devoit à ſon merite particulier, autant qu'à ſa qualité. On lui confirma ſon titre de cardinal, & on donna l'abſolution aux peuples de Foix & de Bearn, qui avoient ſuivi le

Onuphr. & Ciacon. in vitis pontificum Aubery hiſt. des cardinaux Duchеſne. Sainte Marthe in Gal. chriſtiana.

AN. 1464.

parti de Benoiſt. Pierre de Foix ſe trouva à l'élection de Martin V. & fut choiſi en 1425. pour aller en qualité de légat en Arragon, & pour diſſiper les reſtes du ſchiſme. Il acheva heureuſement cette grande affaire, & dans un ſecond voïage qu'il y fit avec le même titre, il rétablit dans tous les eſprits le calme & l'union. Le pape Eugene IV. le fit légat d'Avignon; & comme il étoit archevêque d'Arles, il vint après cette légation remplir les devoirs de ſon miniſtere. Il célebra l'an 1457. un concile à Avignon, & mourut dans cette ville le treiziéme Decembre de cette année âgé de ſoixante dix-huit ans, & de la cinquante-ſeptiéme année de ſa nomination au cardinalat par le pape Benoît. C'eſt lui qui l'an 1457. fonda à Toulouſe le college de Foix avec un revenu conſiderable pour élever & inſtruire vingt-cinq pauvres écoliers, & il l'enrichit d'une excellente biblio theque remplie de bons livres en toutes ſortes de ſciences. Ce college a produit beaucoup de grands hommes ſur tout dans le dix-ſeptiéme ſiécle; mais aujourd'hui cette fondation a tellement degeneré, que Sponde appelle ce college la retraite du vice & de l'ignorance.

Sup. livre CXI. n. 42.

Spond. annal. hoc ann. n. 14.

CXXXIII. Mort du cardinal de Cuſa.

Onuph. Platin. & Ciacon. in vitis. pontif. Aubery & Ducheſne. hiſt. des Cardin.

Le cardinal Nicolas de Cuſa mourut auſſi dans cette même année. On l'appelloit ainſi du lieu de ſa naiſſance ſitué ſur les bords de la Moſelle dans le dioceſe de Treves; il n'étoit fils que d'un pauvre pêcheur, mais par ſon merite il s'éleva aux plus hautes dignitez de l'égliſe. Quoiqu'Onuphre qui a écrit la vie des papes, l'abbé Penetto auteur d'une hiſtoire tripartite, & Hyppolite Marraccio à qui on eſt redevable de la Bibliotheque Mariane ou de ceux qui ont écrit de la ſainte Vierge, aïent avancé que ce cardinal avoit été

été chanoine régulier & prevôt du monaſtere de Vartobergen, & qu'Antoine de Sienne & Alphonſe Fernandez le faſſent dominiquain; il eſt ſûr qu'il n'a fait profeſſion dans aucun ordre religieux, & qu'il fut ſucceſſivement doïen de ſaint Florent de Conſtance, archidiacre de Liege, évêque de Brixen en Allemagne, & cardinal du titre de ſaint Pierre aux liens. Il avoit une connoiſſance fort étenduë pour le tems, & excelloit ſur tout dans la Juriſprudence & dans la théologie. Le pape Eugene IV. le donna au cardinal Albergotti qu'il envoïa légat en Allemagne; & depuis il y fut envoïé lui-même en qualité de nonce. Nicolas V. ſucceſſeur d'Eugene récompenſa les ſervices de Cuſa par la dignité de cardinal le vingt-cinquiéme de Decembre 1448. On a parlé ailleurs de ſes differens avec Sigiſmond duc d'Autriche que le pape Pie II. excommunia. AN. 1464. *Supra liv. CXI. n. 147. 148. & ſuiv.*

Il fut envoïé l'an 1451. en Allemagne pour y faire prêcher la croiſade. La fauſſe politique des uns, & la crainte interreſſée des autres firent échouer les deſſeins de ce légat, qui pour n'être pas inutile, aſſembla une ſynode à Magdebourg, réforma les monaſteres, publia le jubilé, & fit des ordonnances très-utiles pour la diſcipline eccleſiaſtique. Il retourna à Rome ſous Callixte III. & ſe trouva à l'élection de pie II. qui le laiſſa gouverneur de Rome lorſqu'il partit pour Mantouë. Comme il avoit aſſiſté au concile de Baſle où il fut un des plus grands défenſeurs de l'autorité du concile ſur le pape, il compoſa pour prouver ce ſentiment un ouvrage très-conſiderable intitulé: De la Concordance catholique. Il mourut à Todi ville d'Ombrie le douziéme

AN. 1464.

d'Août de cette année, âgée de soixante-trois ans. Son corps fut enterré à Rome dans l'église de saint Pierre aux-liens qui étoit son titre de cardinal : & son cœur fut porté dans l'église de l'Hôpital de saint Nicolas qu'il avoit fondé près de Cusa, & qu'il avoit enrichi d'une ample bibliotheque de livres Grecs & Latins.

CXXXIV. Ouvrage du cardinal de Cusa.

Tous ses traitez ont été imprimez à Basle en trois volumes dans l'année 1565. Le premier tome contient des traitez theologiques sur les mysteres, dans lesquels la métaphysique ancienne regne presque partout. Il y a trois livres de la docte ignorance dont il a fait une apologie, deux livres de conjectures, un écrit touchant la filiation de Dieu, des dialogues sur la Genese & sur la Sagesse, le traité de la vision de Dieu, deux livres du globe, le dialogue de Dieu inconnu. Le second volume contient des exercitations, les trois livres de la concordance catholique, des lettres aux Bohémiens, quelques autres traitez de controverse dans lesquels il traite les matieres en théologien, comme un traité sur l'Alcoran, intitulé: l'Alcoran criblé, un autre, sçavoir ; Conjectures sur les derniers tems. Le troisiéme volume comprend des ouvrages de mathematiques, de géometrie & d'astronomie. Son stile est net & facile sans affectation & sans ornement ; il sçavoit les langues orientales, il avoit beaucoup d'érudition, & le jugement assez sain. Son seul défaut est d'avoir été trop abstrait & trop métaphysicien dans plusieurs de ses ouvrages.

CXXXV. Mort de Guillaume de Vori-

On place encore dans cette même année la mort de deux autres auteurs ; Guillaume de Vorilong &

AN. 1465.

Theodore Lælius. Le premier étoit Flamand, religieux de l'ordre des freres Mineurs, & fut appellé à Rome ſous le pontificat de Pie II. pour ſoutenir la diſpute des cordeliers touchant le ſang de Notre-Seigneur. Il y mourut, & a laiſſé un commentaire ſur les quatre livres des Sentences, & un abregé des queſtions de théologie ſous le titre de *Vade mecum*. Le ſecond auteur étoit évêque de Feltri, & mourut nommé cardinal. On n'a de lui qu'une replique très-bien écrite contre l'acte d'appel de Gregoire de Heimbourg, qu'on trouve dans le recueil de ſes pieces concernant l'excommunication da Sigiſmond duc d'Autriche & de ce de Heïmbourg par Pie II. imprimé à Francfort en 1607. On en a parlé ailleurs.

long & de Theodore Lælius.

Sup. n. 68.

Sup. liv. CXII. n. 47. & ſuiv.

CXXXVI. Ambaſſadeurs de Ferdinand roi de Naples à Rome.

Les ambaſſadeurs de Ferdinad roi de Naples arriverent à Rome au commencement de l'année ſuivante 1465. Le pape les reçut avec beaucoup d'honneur, & leur donna audience dans un conſiſtoire qui fut tenu le quinziéme de Février. Ils repréſenterent au pape que le tems étoit expiré pour le mariage du fils de leur maître avec Hyppolite fille de François Sforce duc de Milan, & ils prierent ſa ſainteté d'y envoïer un légat, afin que ce mariage ſe fit plus ſolemnellement. Ils lui dirent auſſi que Mahomet II. avoit envoié à Naples un ambaſſadeur pour feliciter le roi d'avoir chaſſé ſes ennemis; pour lui faire offre de huit cens mille écus d'or, s'il vouloit entreprendre la guerre contre quelque prince d'Italie, & pour lui propoſer de marier ſon fils avec une de ſes filles, ou ſi cela ne ſe pouvoit faire à cauſe de la diverſité de religion, avec la fille d'un de ſes premiers Officiers qui étoit Chrétienne, & qui deſcen-

Papienſ. in comment. l. 9.

AN. 1465.

doit des empereurs de Conſtantinople ; Mahomet promettoit pour ſa dot deux cens mille écus & davantage s'il le falloit. Les ambaſſadeurs de Ferdinand ajoûterent que leur maître n'avoit rien voulu décider ſur cette derniere affaire ſans avoir conſulté le pape, qu'il attendoit ſes avis pour prendre ſon parti, & qu'enſuite il voïeroit au Turc une ambaſſade pour l'informer de ſes réſolutions. Après cet expoſé les ambaſſadeurs s'étant retirez, le pape demanda les avis des cardinaux.

CXXXVII. Le pape prend l'avis des cardinaux pour répondre à ces ambaſſadeurs.

Spond. continuat. ann. ad ann. 1465. n. 5.

Le cardinal Beſſarion doïen du ſacré college, dit d'abord que la future épouſe d'Alphonſe fils de Ferdinand devant paſſer par Rome, on ne pouvoit ſe diſpenſer de lui rendre tous les honneurs qu'elle meritoit par ſon rang ; mais qu'à l'égard du légat qu'on demandoit pour aſſiſter à ſes nôces, il étoit dangereux d'introduire une nouvelle coûtume ; qu'il falloit faire enſorte que cela ne paſſât point à l'avenir pour une loi ; qu'il trouvoit à propos qu'on y envoïât quelqu'un, mais qu'on devoit déliberer ſi ce ſeroit un cardinal ou un évêque. Pour ce qui regardoit les affaires du Turc, il loua beaucoup Ferdinand de n'avoir rien voulu réſoudre dans des conjonctures ſi délicates, ſans avoir auparavant conſulté le ſouverain pontife ; mais il dit que ces ambaſſades de part & d'autre n'étoient point de ſon goût, le Turc ne les recherchant que pour ſon avantage ſeulement, & non pas pour celui de la religion qu'il vouloit perdre ; qu'il n'ignoroit pas combien il étoit odieux aux princes ſes voiſins & qui faiſoient profeſſion de la même loi, à cauſe de ſa trop grande puiſſance, des uſurpations qu'il faiſoit ſur eux.

& de la tyrannie qu'il exerçoit à l'égard de ſes ſujets, qu'il voudroit contenir par là, afin de les empêcher d'attendre du ſecours des princes Chréeient avec qui il auroit fait alliance. AN. 1365.

La relation du cardinal de Pavie finit en cet endroit, ſans rien dire de ce qui fut conclu dans ce conſiſtoire. Il paroît toutefois aſſez vrai-ſemblable que le ſentiment de Beſſarion fut ſuivi, & qu'on y réſolut que Ferdinand ſans s'arrêter à toutes ces alliances, & à toutes ces belles paroles de Mahomet, feroit la guerre au Turc pour la défenſe de la religion Chrétienne dont ce prince infidele cherchoit la ruine par ſes ſubterfuges. Frederic fils de Ferdinand & frere d'Alphonſe étant arrivé à Rome pour de-là ſe rendre à Milan & y prendre la princeſſe fille de Sforce, les perſonnes les plus conſiderables de la ville allerent au-devant de lui; le Pape Paul II. lui fit beaucoup d'honneur, & lui donna la roſe que les ſouverains pontifes ont coutume de benir & d'envoïer tous les ans à quelque prince.

CXXXVIII. Les cardinaux ſont d'avis que Ferdinand ne faſſe point d'alliance avec le Turc.

Quelque bien intentionné que Ferdinand parut pour la cour de Rome, & quoiqu'il eut ſujet de ſe loüer de la conduite de Paul II. à ſon égard, ils ſe broüillerent neanmoins peu de tems après à cette occaſion. L'état eccleſiaſtique avoit ſouffert de longues vexations de la part du comte Everſe qui s'étoit conduit en vrai tyran. Cet Everſe mourut preſque dans le même tems que Paul II. fut élu pape, mais ſes fils marcherent ſur ſes traces, & encherirent même ſur les vexations de leur pere, Le pape touché de ces déſordres amaſſa des troupes en ſecret pour les ſurprendre; Ferdinand comme feudataire de l'Egliſe

CXXXIX. Brouilleries entre le pape & Ferdinand roi de Naples.

Gobelin Comment. Pii II. l. 2. & 11.

Papienſ. comment lib. 2. Platin. in Paul. II.

AN. 1465

Romaine en envoïa auſſi pour le même deſſein. Ce corps d'armée ſe mit en marche ſi ſecretement qu'il ſurprit les tyrans, & qu'en moins de quinze jours le pape vit exécuter ce que ſes predeceſſeurs Eugene, Nicolas, Callixte & Pie n'avoient pû faire. Ferdinand s'attribua un ſuccès ſi prompt & ſi heureux, & vouloit qu'en récompenſe la cour Romaine lui remît les tributs des années précedentes, & qu'à l'avenir on diminuât ce qu'il devoit païer au ſaint ſiége. Le pape au contraire prétendoit qu'on le ménageoit, & qu'il devoit païer davantage en reconnoiſſance des grandes obligations qu'il avoit à l'égliſe de Rome. Tel fut le ſujet de leurs broüilleries qui durerent long-tems.

CXL. Défaite de Scanderberg par les Turcs.

Paul ſecond excita auſſi Scanderberg roi d'Albanie à reprendre les armes contre les Turcs. Ce prince après avoir combattu plus de vingt ans pour la foi, avoit fait enfin ſa paix avec Mahomet à la ſollicitation des Venitiens & de l'archevêque de Dourazzo: mais comme il étoit toûjours prêt de montrer ſon zele pour l'égliſe, il rompit la paix ſur les exhortations du pape & l'eſperance du ſecours qu'il lui promettoit. Les commencemens furent aſſez heureux, Scanderberg battit quelques troupes Turques. Mahomet en fut ſi irrité, qu'il vint lui-même en Albanie à la tête de ſon armée & mit le ſiége devant Croye qui en étoit la capitale. Il ne put toutefois ſe rendre maître de cette place, & s'en retourna à Conſtantinople laiſſant ſon armée devant la ville. Scanderberg réduit à l'étroit, implora le ſecours des princes chrétiens, & vint à Rome, d'où il retourna en Albanie avec beaucoup d'argent, & fit lever le ſiége

Papienſ. epiſt. 163. & ſeq.

de Croye aidé du ſecours de ſes voiſins. Le pape écrivit au commencement du mois de Juillet à tous les princes Chrétiens que Scanderberg avoit été obligé de fuir, qu'il avoit perdu ſes états; que la religion étoit en peril & que le Turc faiſoit par tout de grands ravages. On ne trouve pas ce recit confirmé par les hiſtoriens, & il y a apparence que le pape ne le fit que pour exciter les princes Chrétiens à ſecourir la religion comme il le faiſoit lui-même, car il fourniſſoit chaque année cent mille écus d'or aux Hongrois & autant à Scanderberg.

AN. 1464.

CXLI
Il fait lever le ſiége de Croye.

L'archevêque de Tolede qui étoit dans le parti des mécontens de Caſtille, s'étoit retiré à Avila. Tous les révoltez formerent enſemble un projet auſſi temeraire que ridicule. Ils firent élever hors des murs d'Avila, dans une grande plaine, un vaſte theatre qu'on couvrit des plus riches tapis. On plaça enſuite ſur un trône la ſtatuë du roi de Caſtille Dom Henri, couverte d'un manteau roïal, le ſceptre en main, la couronne ſur la tête, & revêtuë de toutes les autres marques de la roïauté. Les ſeigneurs ſe trouverent à ce honteux ſpectacle, auquel une multitude infinie de peuple étoit accouruë. Alors un heraut lut à haute voix la ſentence que les rebelles avoient prononcée contre Dom Henri leur roi legitime. Dans cette ſentence ils faiſoient un long dénombrement des injuſtices, des violences & des crimes qu'ils prétendoient que ce prince avoit commis pendant ſon regne, & qui l'avoient rendu indigne de la couronne. A meſure que le heraut faiſoit la lecture de la ſentence, on dépoüilla peu à peu la ſtatuë de tous les ornemens roïaux, & après qu'on l'eut entierement dé-

CXLII.
Les Caſtillans dépoſent leur roi & mettent Aphonſe en ſa ſa place.

Mariana hiſt. Hiſp. l. 23. c. 6. Papienſ. ep iſt 122.

AN. 1465.

pouillée on la jetta à terre en la chargeant d'injures. Cet indigne ſpectacle ſe donna le mercredi cinquiéme de Juin. Après quoi le jeune infant Don Alphonſe qui y avoit toujours été préſent, monta ſur le theatre, fut élevé ſur les épaules des principaux ſeigneurs qui étoient auprès de lui, & placé dans le même trône d'où l'on avoit renverſé la ſtatuë de Henri ſon frere. On le revêtit des mêmes ornemens roïaux, & il fut proclamé roi de Caſtille. Cette action inſolente fut cauſe que pluſieurs ſeigneurs ſe détacherent du parti des rebelles & rentrerent ſous l'obéïſſance de leur roi. Don Garcie de Tolede qui étoit rentré dans ſes bonnes graces, vint à ſon ſecours avec cinq cens lances & mille hommes d'infanterie. Les autres chefs des mécontens voïant que leur ligue ſe diſſipoit inſenſiblement, réſolurent de faire un dernier effort pour ſe ſaiſir de la perſonne du roi, afin d'abuſer de ſon nom & de ſon autorité, comme avoient fait les princes d'Arragon ſous le regne précedent.

CXLIII. Les conjurez prennent les armes.

Sa cour etoit alors à Madrid, & les habitans témoignerent tant de zele pour Henri, que les confederez ne purent executer leur deſſein. Ils jugerent bien que cette entrepriſe aïant éclaté, il n'y auroit plus de ſureté pour leurs perſonnes, & qu'il falloit avoir recours à la force. Ils prirent les armes, & répandirent par tout des manifeſtes pour montrer qu'Henri étoit déchû de la couronne, & qu'on ne devoit reconnoître pour roi qu'Alfonſe. Henri ſe mit en campagne de ſon côté avec ceux qui lui étoient demeurez fideles, & alla chercher ſon frere qu'il rencontra auprès d'Oviedo. Les deux armées en vinrent

Sabellic. 10. Enn. 6.

rent aux mains; le combat fut long & opiniâtre, & les deux partis ſe ſéparerent avec un avantage preſque égal. Les étendards d'Alfonſe, du comte de Placentia, de l'archevêque de Seville, & du marquis de Villena principaux chefs des mécontens demeurerent au pouvoir du roi, & les confederez à leur tour prirent la baniere roïale, firent quatre cens priſonniers, & après le combat ſe rendirent maîtres de Segovie. AN. 1465.

CXLIV. Ligue des princes en France pour le bien public.

La ligue du bien public éclata dans cette année en France, & ſurprit d'autant plus le roi Louis XI. qu'il y avoit plus de quatre ans qu'elle ſe menageoit & que les grands de l'état formoient leurs intrigues, ſans qu'il en eut pu rien découvrir, quelques recherches qu'il en fit, & qu'il ne s'en apperçut que quand il n'étoit plus tems d'y remedier. Sa majeſté qui ne penſoit qu'à humilier le duc de Bretagne, avoit fait marcher des troupes dans le Poitou dès le mois de Fevrier, & les ſuivit accompagné du duc de Berry ſon frere, de René d'Anjou, & du comte du Maine. Tannegui du Châtel & Romillé ſeigneur de la Cheſnelaye ambaſſadeurs du duc de Bretagne vinrent trouver le roi à Poitiers & furent reçus avec beaucoup de careſſes; ils promirent avec beaucoup de ſoumiſſion que leur maître viendroit dans peu donner au roi toute la ſatisfaction qu'il ſouhaitoit, & furent congediez avec de grands témoignages d'affection. A peine furent-ils partis que le duc de Berry alla les joindre à ſix lieuës de-là, & tous enſemble prirent promtement la route de Bretagne, où le comte de Dunois s'étoit déja rendu avec le maréchal de Loheac & d'autres ſeigneurs. Le

AN. 1465.

roi apprenant ces nouvelles fut fort outré, mais ce qui l'irrita davantage sur la désertion du duc de Bourbon, qui avoit levé l'étendard de la révolte dans le Bourbonnois, s'étoit saisi de tout l'argent du roi qui étoit dans les bureaux, & avoit fait arrêter Louis de Crussol, Guillaume des Ursins & d'Oriole qu'il regardoit comme ses ennemis.

CXLV. Le comte de Charolois se met en campagne.

Dans le même tems sa majesté fut informée que le comte de Charolois s'étoit mis en campagne; que le duc de Bourgogne informé de cette ligue ne s'y étoit point opposé, qu'il avoit même assuré son fils que s'il tomboit dans quelque peril, il n'y demeureroit pas faute de cent mille hommes: que ce comte avoit quatre cens hommes d'armes, huit mille archers, beaucoup d'artillerie & de chariots; que le rendez-vous étoit devant Paris, où les ducs de Berry & de Bretagne devoient le joindre. Et tout cela étoit vrai. Le comte de Charolois alla d'abord à Cambrai d'où il obligea les seigneurs de Croy de se sauver en France: il fit un détachement de son armée dont il donna la conduite au bâtard de Bourgogne qui entra en Picardie, & prit Roye & Mondidier. Le comte de Nevers empêcha le comte de Charolois de se saisir de Perronne, & l'obligea à retourner du côté du Pont de sainte Maxence où le lieutenant de roi qui commandoit en l'absence du gouverneur, s'étant laissé corrompre par argent livra le passage & la ville aux Bourguignons. Le comte fit valoir alors le prétexte de la ligue, l'abolition des impôts, le soulagement des peuples, la réforme de l'état & le bien public; il fit brûler tous les regîstres des taxes, il fit donner au peuple le sel pour le même prix qu'il

Memoire de Comines, liv. 1. ch. 2.

coûtoit au roi; & vint en bon ordre juſqu'à ſaint Denis proche Paris où ſe devoient trouver les ducs de Berry & de Bretagne, qui par leur retardement firent manquer au comte l'occaſion de ſe rendre maître de Paris; où il ſeroit entré aiſément, parce qu'il y avoit alors dans cette ville très-peu de troupes & beaucoup de mécontens.

AN. 1465.

CXLVI. Il arrive à S. Denis.

Le roi qui étoit alors en Bourbonnois pour arrêter la révolte du duc de Bourbon, envoïa Charles de Melun & Jean Baluë évêque d'Evreux, pour contenir les peuples de Paris dans la fidelité, & pourvoir à la ſûreté de la ville: il donna auſſi ſes ordres pour la défenſe des villes de la Somme; il écrivit dans toutes les provinces pour donner avis de la révolte des princes, & exhorter les peuples à prendre les armes contre eux. Il s'avança juſqu'au pont de Cé, & délà en Berry à la tête de ſon armée, pendant que René d'Anjou & le comte du Maine allerent couvrir la Normandie contre les Bretons. Tout le Berry ſe ſoumit, excepté Bourges, où le Bâtard de Bourbon commandoit avec une forte garniſon, ce qui empêcha le roi d'y mettre le ſiege; ſa majeſté s'en alla en Auvergne pour réduire le duc de Bourbon qui avoit quitté Moulins, & s'étoit jetté dans la ville de Riom. La ducheſſe de Bourbon s'étant mêlé d'accommoder le duc ſon époux avec le roi, on en vint à un traité par lequel le duc s'engageoit à mettre bas les armes & à porter les autres princes confederez à la paix; & il promettoit de les abandonner s'ils n'acceptoient pas des conditions raiſonnables. Le duc de Nemours donna ſa parole poſitive au roi de ſuivre ſon parti; mais il ne la tint pas; & le roi s'en vengea dans la ſuite.

CXLVII. Accommodement du roi avec le duc de Bourbon.

AN. 1465.

Auſſi-tôt que le traité avec le duc de Bourgogne fut conclu, le roi ſe mit en marche pour aller défendre les Pariſiens; mais à peine fut-il parti, que ce duc, le comte de Dammartin, le duc de Nemours & Alain d'Albret manquerent à leur parole, & aſſemblerent dix mille hommes pour ſe joindre aux autres confederez. Le comte de Charolois las d'attendre les ducs de Berry & de Bretagne voulut faire une tentative ſur Paris, il s'avança juſqu'à ſaint Lazare avec quelques ſoldats, pour ſe rendre maître de la bariere; mais on fit un grand feu ſur ſes gens qui ſe retirerent avec perte. Le comte ſur la nouvelle que le duc de Bretagne approchoit, paſſa la Seine au pont de ſaint Cloud dont il ſe ſaiſit, alla enſuite ſe loger au bourg de Longjumeau, & mit ſon avant-garde à Montlhery. Le roi apprit cette nouvelle à Orleans, & réſolut d'aller droit au comte pour le combattre avant qu'il eut joint le duc de Bretagne, mais bien-tôt après il changea le deſſein, aimant mieux ſe jetter dans Paris. Cependant il fut obligé d'en venir à une action. Le ſénéchal de Brezé qui vouloit abſolument qu'on ſe battît, trompa les guides; & le roi ſans le vouloir ſe trouva à Châtres qui n'eſt qu'à une lieuë au-deſſous de Montlhery, où le comte de Saint Pol étoit campé avec une partie des Bourguignons.

CXLVIII. Les deux armées ſe trouvent en préſence.

Les uns & les autres furent fort ſurpris de ſe trouver ainſi en préſence, & de ſe voir obligez d'en venir aux mains. Le comte de ſaint Pol qui ne pouvoit décamper ſans danger, ou du moins ſans paroître fuir, en envoïa donner avis au comte de Charolois qui étoit dans la plaine de Longjumeau, & le prioit de le venir joindre au plûtôt. Le comte partit

sur le champ avec le bâtard de Bourgogne, & arriva à Montlhery sur les sept heures du matin, le vingt-septiéme de Juillet, selon Comines; on ne fut pas long-tems en présence sans se battre. L'armée du roi étoit vers le château de Montlhery, & avoit au-devant une grande haïe & un fossé. Les archers du comte marchoient à pied devant lui en assez mauvais ordre, & toutes ses troupes étoient en bataille lorsque les premiers escadrons du roi commencerent à paroître; ils chargerent virgoureusement l'aîle gauche des Bourguignons; & la mirent en déroute; mais le comte de saint Pol qui s'étoit retranché, fit un feu si terrible sur la cavallerie Françoise, qu'il en tua beaucoup, & le roi même y courut grand risque. D'un autre côté le comte de Charolois étoit aux prises avec l'aîle gauche de l'armée roïale, & auroit été fait prisonnier si le seigneur de Contay ne l'eût obligé à revenir sur ses pas, parce qu'il la poursuivoit assez loin & peu accompagné.

Le comte en rentrant dans Montlhery fut fort surpris d'y trouver les archers de la garde du roi qui s'étoient ralliez; il n'avoit pas plus de cent chevaux avec lui, les autres s'étant arrêtez à poursuivre l'infanterie Françoise. Le comte voulut éviter ces archers, mais quinze ou vingt coururent sur lui, & tuerent son écuïer que Comines appelle Philippe d'Orgue; il reçut plusieurs blessures, une entre autres à la gorge d'un coup d'épée dont la marque lui resta depuis; on l'arrêta même en lui criant de se rendre & de ne se pas faire tuer; mais il se défendit toûjours; & ne fut redevable de sa délivrance qu'au fils d'un medecin de Paris, nommé Jean Cadet, qui

AN. 1465.

CXLIX. Bataille de Montlhery.

Mem. de Comines, liv. 1. ch. 3.

Olivar l. 1. cap. 35.

Gaguin. lib. 10. Monstrelet. vol. 3.

BIBLIOTHEQUE ROYALE

AN. 1465.

CL.
Le comte de Charoloiscourt risque d'être fait prisonnier.

etoit à lui. Cette homme monté sur un bon cheval se jetta au travers de ceux qui vouloient emmener le comte & le tira de leurs mains. Tous les deux armées, à parler exactement, eurent du dessous, & aucun ne put se flatter de la victoire. L'aîle gauche du roi, & la droite du comte de Charolois furent rompuës, la déroute même fut si grande qu'il y eut des fuiards de part & d'autre qui piquerent leurs chevaux pendant deux jours sans prendre aucune nourriture, & même sans regarder derriere eux, tant la fraïeur étoit grande; chacun publiant de son côté qu'ils avoient perdu la bataille. Sur le soir le roi fatigué d'avoir été à cheval, fut conduit dans le château de Montlhery par les Ecossois de sa garde. Ses gens ne le voïant plus crurent qu'il avoit été tué dans la mêlée. Le comte du Maine & le seigneur de Montauban prirent aussi le parti de se retirer avec huit cens lances.

L'armée du comte de Charolois aïant été assez maltraitée, & craignant pour le lendemain une nouvelle action qu'elle n'eut pû soutenir; on ne laissa pas de déliberer, si l'on demeureroit dans le camp ou si l'on se retireroit. Le seigneur de Contay étoit d'avis qu'on allât encore attaquer les François aussitôt que le jour paroîtroit; mais l'on apprit que le roi avoit décampé & s'étoit retiré à Corbeil. Cette retraite causa beaucoup de joïe au comte de Charolois qui fut maître du champ de Bataille & qui s'attribua la victoire. Il y eut environ trois mille hommes de tuez des deux partis. Le sénéchal de Brezé qui avoit engagé la bataille malgré le roi, fut tué dès le commencement de l'action. Ce fut lui qui

CLI.
Le roi après la bataille décampe & se retire à Corbeil.

voïant un jour le roi à la chaſſe monté ſur un petit cheval, lui dit que ce cheval malgré ſa taille étoit un des plus forts qu'il y eut dans le roïaume, parce qu'il portoit en même-tems le roi & tout ſon conſeil; voulant lui faire comprendre qu'il ne prenoit conſeil de perſonne dans les affaires de ſon roïaume, & qu'il n'agiſſoit qu'à ſa tête. AN. 1465.

CLII
Arrivée des ducs de Berry & de Bretagne à Eſtampes.

Mem. de Comines livre 1. ch. 6.

Peu de jours après la bataille, on reçut la nouvelle que le duc de Bretagne approchoit d'Eſtampes avec le duc de Berry, le comte de Dunois, les ſeigneurs de Chabannes, de Loheac, de Beüil, de Chaumont, Charles d'Amboiſe ſon fils, & ſix mille chevaliers tous gens bienfaits. Le comte partit auſſi-tôt pour aller les attendre à Eſtampes; & dès qu'ils y furent arrivez on tint conſeil pour voir l'uſage qu'on feroit de ces belles troupes. Le comte de Charolois voïant que le duc de Berry ſe repentoit d'être entré dans cette ligue, réſolut dès-lors de traiter avec les Anglois pour les faire entrer en France. L'on convint dans le conſeil de marcher droit à Paris, l'on traverſa le Gâtinois: parce que le maréchal de Gamache avoit repris le pont de ſaint Cloud, l'on fit un pont ſur la Seine vers Moret. En chemin l'armée fut jointe par le duc de Calabre qui amenoit des troupes de Bourgogne, où il y avoit cinq cens Suiſſes, qui furent les premiers qu'on vit en France. L'on ſe ſaiſit du pont de Charenton, où ſe camperent le comte de Charolois & le duc de Calabre juſqu'à Conflans: les ducs de Berry & de Bretagne à ſaint Maur, & les autres furent envoïez à ſaint Denis.

Sur quelques propoſitions que les princes confederez firent faire aux Pariſiens par des herauts, de

AN. 1465.

la part du duc de Berry on députa vers le roi des personnes les plus notables du clergé, du parlement, de l'université & des bourgeois, pour lui demander qu'il assemblât les états, que les princes pûssent entrer dans Paris en compagnie peu nombreuse, & qu'on leur fournît des vivres pour de l'argent. Cette députation obligea le roi de partir de Roüen où il étoit alors, & de se rendre incessamment à Paris, où il arriva le vingt huitiéme d'Août. Deux jours plus tard il auroit trouvé les princes dans Paris & les portes fermées pour lui. Il y vint donc fort à propos; il punit ceux qui avoient écouté trop favorablement les princes; il sçut mauvais grè à Guillaume Chartier évêque de Paris de s'être chargé de la députation; quelques-uns furent privez de leurs charges, & cinq furent exilez, parmi lesquels étoient le curé de saint Germain de l'Auxerois, nommé Jean Luillier, & Jean Chouart lieutenant civil. Le roi fut beaucoup loué de ne les avoir pas punis avec plus de severité.

CLIII. Le roi revient à Paris.

Cependant l'armée des princes liguez devenoit de jour en jour plus nombreuse; le duc de Nemours amena six mille chevaux avec le comte d'Armagnac & le seigneur d'Albret. Comines dit qu'ils ne laissoient pas toutefois de craindre l'armée roïale, jusques-là que quelques cavaliers étant allez battre l'estrade du côté de Paris à la faveur d'un broüillard fort épais, vinren trapporter au camp qu'ils avoient vû toute l'armée du roi rangée en bataille & une grande quantité de lances, ce qui répandit l'allarme dans le camp; on ne laissa pas de s'approcher de la ville, & quand le broüillard fut dissipé, on reconnut que

ces

ces prétenduës troupes qui avoient été vûës par les cavaliers, n'étoient que des chardons fort hauts. L'on fit quelques plaisanteries sur cette avanture, & chacun s'en retourna au camp avec assez de confusion d'avoir été ainsi trompé. On parla cependant de paix, & quelque animez que fussent les deux partis, ils n'étoient pas éloignez d'en venir à un accommodement.

AN 1465

CLIV. L'armée des liguez prend des chardons pour des lances.

Le roi étoit dans de continulles appréhensions à cause de l'intelligence que les princes entretenoient dans Paris; les vivres devenoient rares dans l'armée des princes, & les fourages encore plus. C'est ce qui fut cause qu'on convint d'une conference par députez le troisiéme de Septembre, dans l'endroit qu'on appelle la Grange-aux-Merciers. Le comte du Maine s'y rendit pour le roi, & le comte de saint Pol pour les princes; mais comme les propositions de ce dernier étoient exorbitantes, le roi aima mieux traiter immédiatement avec le comte de Charolois; & pour cela il l'alla trouver à Conflans, accompagné seulement de quatre ou cinq personnes. Les comtes de Charolois & de saint Pol étoient déja sur le bord de la riviere où ils attendoient sa majesté: ils se saluerent d'abord; Louis XI. traita le premier de frere, parce qu'il avoit épousé en premieres nôces une sœur du roi. Ils entrerent en conference. Le roi lui reprocha avec beaucoup de douceur ce qu'il avoit dit au chancelier de Morvillier à Lille; ensuite on entra en matiere. Le comte demanda le duché de Normandie pour le duc de Berry, les villes de Picardie sur la Somme pour lui, & beaucoup d'autres choses pour chacun des princes confederez; mais le roi ne voulut

CLV. Le roi va trouver le comte de Charolois à Conflans. *Mem. de Comines l. 1. c. 12.*

AN 1465.

point entendre parler de la Normandie pour l'apanage de son frere, il accorda seulement au comte de Charolois les villes de la Somme, & au comte de saint Pol l'office de Connétable, & les négociations ne furent point interrompuës, quoique la guerre continuât toujours.

CLVI. Le duc de Bourbon se rend maître de Roüen.

Sur le refus que le roi fit de ceder la Normandie à son frere, le duc de Bourbon pensa à se rendre maître de Roüen. Toute la Province souhaitoit d'avoir un duc comme la Bretagne, dans l'esperance qu'ils seroient plus heureux en ne dépendant plus du roi. Le duc de Bourbon entra dans la ville qui le reçut avec joye, & presque toutes les autres villes de Normandie firent la même chose. Tous les habitans prêterent le serment de fidelité au duc pour le duc de Berry, à l'exception de trois ou quatre des principaux. Quand Louis XI. eut appris cette révolution avec la reddition de Pontoise au duc de Bretagne, il ne pensa plus qu'à la paix; il fit dire au comte de Charolois qu'il vouloit le voir & lui parler, & lui marqua le lieu & le tems du rendez-vous. C'étoit dans une campagne proche de Conflans. Le roi s'y trouva, n'ayant avec lui que les Ecossois de sa garde; le comte étoit aussi fort peu accompagné: ils s'aborderent, & le roi lui dit que la paix étoit faite, & lui raconta ce qui venoit d'arriver à Roüen, dont le comte ne sçavoit encore rien. Louis XI. ajouta que de lui-même il n'auroit jamais consenti à ceder la Normandie à son frere; mais puisque les Normands, continua-t'il, l'ont déja reconnu pour leur duc, j'en suis content, & je signerai le traité de la maniere dont on est convenu. Cette nouvelle réjouit fort le comte de

Comin. liv. 1 c. 13.

CLVII. Seconde conference entre le roi & le comte de Charolois.

AN. 1465.

Charolois, qui en cauſant toûjours avec le roi s'avança juſqu'à un grand Boulevart qui aboutiſſoit à la ville, n'ayant pas cinq cens perſonnes avec lui. Il s'apperçut de ſa temerité, rien n'étant plus facile à ſa majeſté que de ſe ſaiſir de lui; mais le danger ne le démonta point, il fit la meilleure contenance qu'il lui fut poſſible, & le roi de ſon côté par honneur ne voulut pas ſe prévaloir d'une ſi belle occaſion.

CI.VIII. Traité de paix entre le roi & le comte de Charolois. *Bellefort lib. 5. c. 124.*

Il ne s'agiſſoit donc plus que de conclure & ſigner le traité; & ils le firent le cinquiéme d'Octobre à Conflans. Le comte de Charolois eut les villes de la riviere de Somme rachetables ſeulement après le décès de ſon pere & le ſien pour la ſomme de deux cens mille écus d'or; & de plus les comtez de Guines, de Boulongne & de Ponthieu. Le comte de ſaint Pol qui étoit ſon confident eut l'épée de connétable. Ce traité ne regardoit que le comte. Par un autre qui fut ſigné à ſaint Maur-les-Foſſez le vingt-neuviéme du même mois, les princes confederez étoient rétablis dans leurs biens, le comte de Dunois remis en poſſeſſion de toutes ſes terres, Antoine de Chabannes comte de Dammartin réhabilité, & l'arrêt du Parlement qui l'avoit condamné à mort, caſſé. Le duc de Bretagne ſe fit payer des frais qu'il avoit faits, & le comté de Montfort lui fut rendu; Guillaume Juvenal des Urſins fut rétabli dans ſa charge de chancelier, le ſeigneur de Loheac reprit le bâton de maréchal de France, le duc de Berry alla prendre poſſeſſion du duché de Normandie. Le roi reconduiſit le comte de Charolois juſqu'à Villers-le-Bel à quatre lieuës de Paris, & chacun ſe retira. L'on avoit ajouté au traité qu'on nommeroit trente-

AN. 1465.

six notables, douze de la noblesse, douze du clergé, & douze du tiers état, dont le pouvoir dureroit deux mois à commencer au quinzieme Decembre, pour aviser aux moyens de soulager les peuples. Mais cet article ne fut point mis à exécution.

CLIX. Insolence des Liegeois punie par le comte de Charolois.

Mem. de Comines, l. 2. c. 1.
Suffrid. Petr. in gestis pontif. Leod.
Monstrelet. vol. 3.
Meïer lib 16.

Après ce traité le roi ne pensa plus qu'à mettre la division parmi les princes liguez, & il en vint à bout avec le tems. Le comte de Charolois avoit fait une ligue avec l'Angleterre contre la France; mais la paix de Conflans, & les factions qui divisoient les Anglois en arrêterent les suites. Le traité que Louis XI. avoit fait avec les Liegois eut plus d'effet, il l'avoit conclu dans le mois de Juillet lorsqu'on étoit au fort de la guerre: les Liegois entrerent dans le Brabant & dans le comté de Namur, ils en vinrent aux mains avec les troupes du duc de Bourgogne, & ils perdirent quatre mille hommes. Sur le bruit de la mort du comte de Charolois à la bataille de Montl'hery, ils avoient pendu son effigie à un gibet, & l'avoient chargé d'insultes & d'outrages. Le comte dégagé de la guerre de France ne pensa plus qu'à se venger d'eux; il entra dans leur pays avec une armée de vingt-huit mille chevaux & beaucoup d'infanterie; il alla mettre le siege devant Dinant qu'il emporta d'assaut, & y mit ensuite le feu; Huit cens de ses habitans furent noyez dans la Meuse, & le reste réduit à la derniere misere. Les Liegeois qui venoient au secours, étonnez de cette incendie & se croyant perdus, eurent recours à la misericorde du duc de Bourgogne, qu'ils prierent de lui obtenir le pardon du comte de Charolois son fils. On leur accorda une treve pour un an: & ils donnerent trois cens ôtages;

mais ils ne furent pas long-tems ſans violer cette treve, & ſans s'attirer la colere du comte qui les punit ſéverement. AN. 1465.

Comme Louis XI. n'avoit pas envie d'obſerver le traité qu'il venoit de conclure avec ce comte & avec les princes, & qu'il vouloit ſur tout rentrer dans la Normandie, il tâcha de gagner le duc de Bourbon un des principaux chef du parti de la ligue, & il y réuſſit. Il fit épouſer Jeanne ſa fille à Louis frere de ce duc, à qui il promit la charge d'amiral, il combla ſa maiſon de bienfaits, & fit ſi bien entrer le duc dans ſes interêts, qu'après avoir travaillé à mettre la Normandie au pouvoir du duc de Berry, tous ſes ſoins ne tendoient plus qu'à l'en tirer pour y faire rentrer le roi. Ce qui facilita l'affaire fut la diviſion qui ſe mit entre les princes; Louis XI. en profita, il partit d'Orleans, & vint tout droit en Normandie avec des troupes. Auſſi-tôt le duc de Bourbon ſe déclara ouvertement pour lui, & ſe ſaiſit d'Evreux & de Vernon: Charles de Melun ſeigneur de Nantouillet entra dans Giſors: le roi aſſiegea le pont de l'Arche & le prit. Il alla enſuite chercher le duc de Bretagne qu'il fit venir à une conference à Caën, où il le fit conſentir que les places qu'il occupoit en baſſe Normandie ſeroient miſes comme en une eſpece de ſequeſtre entre les mains du ſeigneur de l'Eſcun qui fut enſuite comte de Cominges; Louviers ſe rendit auſſi au roi. Ceux de Roüen voyant qu'une grande partie des Villes étoient déja en la puiſſance de Louis XI. ſe rendirent au commencement de l'année ſuivante. Le duc de Berry privé d'argent, d'amis, de courage & de conſeil, ſe ſauva dans l'appréhenſion

CLX. Le roi reprend la Normandie ſur ſon frere le duc de Berry.

AN 1465.

de tomber entre les mains du roi, & fut bienheureux de trouver un azile en Bretagne. Ainſi la Normandie ne garda pas deux mois ſon duc; & un grand nombre des plus conſiderables du pays payerent de leurs têtes la révolte contre leur ſouverain.

CLXI. Le roi Henri retourne déguiſé en Angleterre, & eſt fait priſonnier.

Les factions qui continuoient en Angleterre avoient arrêté les ſuites fâcheuſes qu'on avoit lieu de craindre de la ligue des princes. L'infortuné Henri qui s'étoit ſauvé en Ecoſſe quitta bruſquement ce royaume, & pendant que ſon épouſe ſollicitoit en France un ſecours capable de le remettre ſur le trône, il rentra déguiſé en Angleterre. Son deſſein étoit de ranimer ſon parti extrémement abbatu, de réveiller l'ancienne fidelité dans le cœur de ſes ſujets, & de profiter des conjonctures qui pourroient le favoriſer. Mais ayant confié le ſecret de ſon retour à des gens qui le trahirent, il en couta la tête au duc de Sommerſet, & à lui la liberté. A peine fut-il ſur la frontiere qu'il fut reconnu, arrêté, & mené à Londres les jambes liées ſous le ventre de ſon cheval, & enfin renfermé dans la tour. Ses partiſans furent réduits à ſortir du royaume, après avoir couru une infinité de dangers. Le parti de Lancaſtre ſe diſperſa dans les contrées voiſines. Philippe de Comines dit qu'il vit un des plus conſiderables de ce parti mandiant ſon pain, marchant nuds pieds, & dans un état pitoyable, juſqu'à ce qu'étant reconnu on lui donna une petite penſion, de même qu'aux deux fils du duc de Sommerſet, quand ils eurent fait connoître qui ils étoient.

CLXII. Brouilleries entre le roi Edouard & le Comte de Warvick.

Jamais la maiſon de Lancaſtre n'avoit été plus proche de ſon entiere ruine; tout paroiſſoit déſeſperé pour elle, plus de reſſources ni au dedans ni au

dehors; elle en trouva toutes-fois dans ſon plus cruel ennemi qui devint ſon protecteur : ce fut le fameux comte de WARVICK qui ſe brouilla avec Edouard. Il s'agiſſoit de marier le roi, & parmi pluſieurs princeſſes qui lui convenoient, il jetta les yeux ſur Bonne de Savoye ſœur de Charlotte reine de France. Le comte de Warvick fut envoyé en France pour négocier ce mariage: il y réuſſit malgré les ſollicitations de Marguerite d'Anjou femme de Henri ; & le comte n'attendoit plus que le retour d'un ambaſſadeur que Louis XI. avoit envoyé à Edouard pour lui faire ſigner le traité, lorſqu'on reçut nouvelle en France que le nouveau roi d'Angleterre étoit marié, & qu'il avoit épouſé la veuve du Chevalier Jean Gray, tué au ſervice d'Henri VI. à la ſeconde bataille de ſaint-Alban. Edouard étant à la chaſſe vers Grafton la vit dans ſon château, en paſſant, & en devint ſi éperdument amoureux qu'il en fit ſon épouſe, quelque engagement qu'il eut d'ailleurs, & quelque effort que fit pour l'en détourner la ducheſſe d'Yorck ſa mere. Le mariage ſe fit avec toutes les ſolemnitez requiſes. Toute l'Angleterre vit cette alliance avec indignation ; mais perſonne n'en eut tant de chagrin que le comte de Warvic, qui ne doutoit point que le roi ne l'eut voulu jouer pour le rendre ridicule à toute l'Europe, en l'envoyant demander une grande princeſſe pendant qu'il épouſoit une ſimple demoiſelle. Ce fut la le ſujet des brouilleries entre le roi & le comte, qui n'éclaterent que l'année ſuivante. AN. 1465.

Dans celle-ci la faculté de théologie de Paris fit examiner par ſes députez trois propoſitions qui avoient été ſoutenuës dans les écoles de la rue du

CLXIII. Cenſures de la faculté de théologie de Paris.

AN. 1465.

D'Argentré, collectiojudic. de novis erroribus. t. 1. p. 255. hist. univers. Paris. t. 5. p. 678.

Fouare à Paris par un écolier qui avoit répondu sur la physique. Ces propositions étoient. 1. Que tout homme est une infinité d'hommes, & qu'une infinité d'hommes n'ont qu'une même ame. Cette proposition fut qualifiée manifestement erronée dans la foi, contraire au symbole, à l'écriture sainte & à la doctrine de l'église, offensive des oreilles pieuses, & scandaleuse en beaucoup de manieres; en sorte que celui qui la soutiendra opiniâtrement, ou qui l'enseignera, doit passer pour herétique. 2. Que nul homme ne sera jamais corrompu, quoique quelquefois l'homme doive être corrompu. Cette proposition est encore déclarée erronée dans la foi, contraire à l'écriture sainte, aux idées communes & au bon sens; & l'on doit regarder comme herétique celui qui la soutiendra ou l'enseignera avec opiniâtreté. 3. Que chaque partie de l'homme est homme. Cette proposition est fausse, scandaleuse, éloignée des expressions ordinaires de l'écriture sainte, & capable d'induire dans des erreurs pernicieuses. C'est pourquoi on ne doit ni la soutenir ni l'enseigner. La faculté après avoir ainsi censuré ces propositions le douziéme jour de Mars, renvoya les autres qui ne concernoient point la foi au jugement de l'université pour être aussi qualifiées.

CLXIV. Martyre du B. André de Chio. par les Turcs. *Apud Surium, 19. Maii. Spond. annal. hoc anno n. 16.*

Les Turcs éprouverent cette année la constance & la fidelité du bienheureux André de l'isle de Chio, par le long & cruel martyre qu'ils lui firent endurer, sans que les promesses, ni les menaces, ni les tourmens les plus affreux eussent pû l'ébranler. George de Trebizonde qui a écrit l'histoire de son martyre rapporté par Surius au vingt-neuviéme de May, dit qu'on

qu'on mit ſon corps en lambeaux dont on arrachoit tous les jours quelques morceaux de chair, afin que ſes ſouffrances duraſſent plus long-tems ; & enfin qu'on lui tranchât la tête. Mahomet admirant ſon courage permit aux Chrétiens de l'enſevelir & de l'enterrer honorablement. Quelques années après on ouvrit ſon tombeau, & l'on trouva ſon corps tout entier ſans aucune corruption. AN 1465.

CLXV. Mort de Thomas Paleologue. *Turco Græc. l. 1. Phranz. l. 3. c. 28.*

Le prince Thomas Paleologue âgé de cinquante-ſix ans mourut auſſi le douziéme de May. Il étoit venu à Rome ſous le Pontificat de Pie II. & il quitta ce monde avant que de voir ſes fils André & Manuel & ſa fille Sophie qu'il avoit fait venir de Corfou, & qui étoient déja arrivez à Ancone. Le pape chargea le cardinal Beſſarion de les faire conduire à Rome. Il leur accorda la penſion de leur pere & donna des charges à André qui étoit l'aîné, afin qu'il put ſubſiſter ſuivant ſa qualité. Manuel le cadet ſe retira ſecretement de Rome à Conſtantinople à la perſuaſion de ſes domeſtiques. Mahomet le reçut avec beaucoup de generoſité ; & de deux fils qu'il y eut, l'un mourut jeune, & l'autre embraſſa le Mahometiſme. Demetrius frere de Thomas, après avoir éprouvé de grandes révolutions & avoir été longtems expoſé aux vexations de Mahomet, ſe fit religieux à Andrinople, & prit le nom de David. Il mourut environ l'an 1470.

CLXVI. Mort de Laurent Valle. *Voſſ. de hiſt. latin. Paul. Jov. in elog. doct.*

Laurent Valle finit auſſi ſes jours dans cette même année 1465. âgé de cinquante ans. Il étoit patrice Romain, & chanoine de l'égliſe de ſaint Jean de Latran ; c'étoit un homme auſſi habile dans les belles lettres que dans les langues. Il a compoſé quelques

AN. 1465.

Baillet, jugement des ſçavans, t. 2. in-4. Pogg. Flor. in invect.

ouvrages qui concernent la religion, & particulierement des notes ſur le nouveau teſtament, à la verité plus grammaticales que théologiques; mais qui ne ſont pas inutiles pour l'intelligence du texte: on les trouve dans les grands critiques d'Angleterre. Il faut joindre à cet ouvrage un diſcours ſur la ſuppoſition de la donation de Conſtantin qu'on trouve dans le recueil de Grotius, un traité du libre arbitre & un diſcours ſur l'euchariſtie. Il étoit à Rome vers l'an 1440. eſtimé de tous les habiles gens; il en ſortit trois ans après pour aller à Naples enſeigner le latin à Alphonſe V. roi d'Arragon. Quelques auteurs ont voulu dire qu'il y fut déferé à l'Inquiſition, & qu'il ne ſe ſauva du feu que par le crédit du roi Alphonſe, qui ne put néanmoins empêcher qu'il ne fût fuſtigé publiquement. C'eſt le Pogge Florentin qui a inventé cette hiſtoire par la haine qu'il portoit à Laurent Valle contre qui il fit des ſatyres très-piquantes. Ce qui en montre la fauſſeté, c'eſt que Laurent étant revenu à Rome, y fut honoré d'une penſion, & y enſeigna publiquement. Une épitaphe qui ſe voit encore dans l'égliſe de ſaint Jean de Latran, & qu'on dit que ſa mere Catherine y fit graver ſur une pierre de marbre, le nomme ſecretaire du pape & du roi de Naples. Mais on doute que cette épitaphe ſoit autentique.

CLXVII. Mort de Henri Kalteiſen.

On met encore au nombre des auteurs morts dans cette année Henri Kalteiſen natif de Coblents, de l'Ordre des Freres Prêcheurs, & docteur de l'univerſité de Cologne. Il avoit été choiſi par le pape Eugene IV. pour prêcher la croiſade contre les Huſſites de Bohême; étant au concile de Bâle, il attaqua

AN. 1466.

Ulric prêtre de la ſecte des Orphelins, qui ſoutenoit qu'il étoit libre àchacun de prêcher la parole deDieu, & qu'il n'étoit pas néceſſaire d'être envoyé. Henri le refuta par un diſcours qui dura trois jours, où il prouva ſolidement que les ſimples prêtres ne doivent pas s'ingerer de prêcher ſans miſſion. Il fut honoré de la dignité de maître du ſacré palais en 1440. & fait inquiſiteur general en Allemagne. Cinq ans après, c'eſt-à-dire 1445. il fut ſacré par le pape Nicolas V. archevêque de Nidroſie ou Dront en Norvege, & de Ceſarée, & mourut le treiziéme d'Octobre de 1465. Le diſcours qu'il fit dans le concile de Bâle eſt imprimé dans la collection du pere Labbe. Trithême aſſure qu'il avoit auſſi compoſé pluſieurs ſermons du tems & des ſaints, ſur le *Magnificat*, des queſtions & des conferences.

Collect. concil. P. Labbe t. 12. Trithem. in Chronic. Spanheim. & de ſcript. eccleſiaſt.

CLXVIII. Opiniâtreté de Pogebrac roi de Bohême.

Pogebrac roi de Bohême, loin de profiter de la douceur dont le pape uſoit envers lui, & des bons offices qu'il lui rendoit, l'irrita par ſa mauvaiſe conduite & merita toute ſon indignation. Voici quel en fut le principal ſujet. Ce roi avoit entre les grands de ſon royaume un catholique nommé Zdencon ou Stençon, prince fort attaché à ſa foi & recommandable par d'excellentes qualitez. Soit envie, ſoit injuſtice, on l'accuſa auprès de Pogebrac de crimes conſiderables. Le roi crut la calomnie, on voulut bien ſe ſervir de ce prétexte pour perſécuter ce grand qu'il n'aimoit pas. Il lui enleva tous ſes biens & voulut ſe ſaiſir de ſa perſonne. Stençon étoit retiré dans Araſte, Pogebrac l'y tint aſſiegé. Dans cette extremité il chercha à ſe ſauver, & en ayant trouvé les moyens, il vint à Rome demander du ſecours au pape. Paul

Papienſ. in comment. lib. 6. Spond. ann. ad ann. 1466. n. 1. & ſeq.

AN. 1466.

prit ſes interêts & lui donna des lettres qu'il adreſſoit à l'empereur Frederic. Il y excommunioit tous ceux qui continueroient le ſiége d'Araſte. Pogebrac l'ayant appris fit écrire de ſon côté à Rome par la plûpart des grands de ſon royaume qui lui étoient favorables. Il rejettoit la faute ſur Stençon, & demandoit qu'on envoyât un légat vers l'empereur pour être informé de toute l'affaire; il ajoutoit qu'on pourroit traiter en même tems de la réduction de la Bohême à la religion catholique. Le pape reconnut les artifices de Pogebrac, perſiſta dans les ordres qu'il avoit donné, & envoya à Frederic l'évêque Rodolphe, qu'il chargea de ne point traiter avec le roi de Bohême & les ſiens, qu'on n'eut auparavant levé le ſiége d'Araſte. Mais Pogebrac n'eut aucun égard aux demandes du pape, & preſſa ſi vivement ceux d'Araſte, qu'après un an de ſiége, ils furent contraints de ſe rendre à compoſition.

CLXIX. Le pape envoye un nonce à l'empereur ſur les affaires de Bohême.

CLXX. Les grands de Bohême ſe ſoulevent contre Pogebrac qui eſt excommunié par le pape

Le pape fut fort irrité de cette opiniâtreté & donna ordre auſſi-tôt à Rodolphe d'aller trouver tous les princes d'Allemagne de leur expoſer le fait, & de les prier en ſon nom de ne point s'oppoſer au jugement qu'il alloit prononcer contre le roi de Bohême. Tous répondirent que le pape ſçavoit ce qui étoit de ſa charge, qu'ils ſe conduiroient en bons catholiques, mais qu'ils ne pouvoient ſe départir de l'alliance faite avec Pogebrac juſqu'à ce que l'égliſe l'eût déclaré herétique. En même tems tous les ſeigneurs catholiques de Bohême craignant d'être traitez comme Stençon, ſe révolterent contre leur roi, & firent alliance avec ceux de Breſlaw & d'autres qui avoient déja ſecoué le joug. Ils furent abſous

du ſerment de fidelité, comme ils l'avoient demandé. Pogebrac fut ajourné à certain jour pour comparoître, & Rodolphe eut ordre de faire prendre les armes contre lui, & de publier même une croiſade s'il étoit néceſſaire: à quoi le nonce ne manqua pas. Mais le roi de Bohême ne changea pas de conduite pour cela: il continua à pourſuivre les ſeigneurs catholiques, il ne voulut point comparoître à Rome, il n'y envoya perſonne de ſa part. Ce qui détermina le pape du conſentement de tous les cardinaux, d'autres évêques & docteurs qui avoient été appellez, & après toutes les formalitez gardées, a déclarer ce prince convaincu de parjure, de ſacrilege, d'heréſie, & à prononcer contre lui la ſentence d'excommunication dont il étoit menacé depuis longtems. AN. 1466.

CLXXI. Le pape prononce la ſentence qui le prive du royaume. *Papienſ epiſt.* 262.

L'embarras du pape étoit de trouver quelqu'un pour faire exécuter ce decret, parce que l'empereur ne vouloit point ſe déclarer ouvertement, ni rompre l'alliance faite avec Pogebrac: les rois de Pologne & de Hongrie ne le vouloient point non plus, étant aſſez occupez dans des guerres civiles: les grands du royaume de Bohême n'étoient pas aſſez puiſſans; & les autres étoient trop éloignez. Le pape de ſon côté craignant qu'on ne ſe mocquât de ſon jugement s'il n'étoit pas exécuté, differoit la ſentence; mais le cardinal de Carvajal dans un conſiſtoire où l'affaire fut propoſée, prit la parole, & dit qu'il ne falloit pas meſurer les choſes ſur l'opinion des hommes, qu'on devoit laiſſer quelque choſe à Dieu dans les grandes affaires; que s'ils n'étoient pas aidez par l'empereur & par les rois de Pologne & de Hongrie,

AN. 1466. le Seigneur ne leur manqueroit pas, & que du lieu ſaint il ſçauroit bien écraſer la tête de l'impie; qu'ils fiſſent ſeulement ce qui étoit de leur devoir, & que Dieu acheveroit le reſte. Ce diſcours encouragea le ſacré college, & le pape ayant ſolemnellement celebré la meſſe le jour de Noël, monta en chaire devant le grand autel de l'égliſe de S. Pierre, & prononça la ſentence qui privoit le roi de Bohême du royaume & de tout honneur comme herétique, diſpenſoit tous ſes ſujets de toute obéiſſance & fidelité, & le déclaroit lui, tous ſes enfans, & toute ſa poſterité incapables d'aucune dignité.

Le cardinal de Pavie juſtifia fort la conduite du pape en cette occaſion. Il dit qu'il n'y eut rien de précipité dans ce jugement, que quatre années s'étoient écoulées depuis le jour auquel le pape Pie II. avoit fait ajourner le roi de Bohême à comparoître, ſans que ce retardement pût faire changer ce prince; que l'empereur avoit trois fois de ſuite intercedé pour lui, & promit qu'il ſe corrigeroit; que les princes d'Allemagne ayant auſſi employé leur médiation, on les avoit écouté, à condition toutefois que Pegebrac laiſſeroit les Catholiques en paix, mais que ce roi abuſant avec opiniâtreté de cette indulgence & ne pouvant demeurer en repos, avoit tellement perſecuté les fidéles, qu'ils avoient été contraints de recourir au pape, & de ſe plaindre à lui de toutes ces vexations; qu'on avoit eu patience afin de ne rien précipiter dans une affaire de cette importance, & qu'il ne parût pas qu'on fût impitoyable. Cette excommunication produiſit dans la ſuite de ſi grands effets ſur l'eſprit des grands & dans les états du royaume,

AN 1466.

que Casimir roi de Pologne ayant refusé la couronne de Bohême, le roi de Hongrie prit les armes contre Pogebrac & lui déclara la guerre.

Rodolphe qui avoit aussi été envoyé auprès des princes d'Allemagne pour réconcilier les Polonois avec les chevaliers de Prusse, fut plus heureux dans cette négociation. Après une guerre de quatorze ans les uns contre les autres, la paix fut enfin concluë entre eux le dix-neuviéme d'Octobre de cette anuée. Le légat en écrivit premierement au roi de Pologne qui lui fit réponse par Dlugoss son secretaire, qu'il ne refusoit pas sa médiation, pourvû qu'il ne se conduisît pas comme Jerôme archevêque de Crete, qui pour un calice d'or n'avoit contribué qu'à rallumer la guerre, au lieu d'être un ange de paix. Rodolphe lui promit toutes sortes de satisfactions, & ayant aussi heureusement réussi à appaiser les divisions qui étoient entre l'empereur Frederic & Matthias roi de Hongrie, il alla en Pologne où il n'oublia rien pour consommer la paix. Louis Herlinghausen qui étoit alors grand-maître des chevaliers de Prusse y contribua beaucoup par sa moderation.

CLXXII. Paix entre les Polonois & les chevaliers de Prusse. *Michou, l. 4. cap. 62. Cromer. lib. 26.*

Les principaux articles de cette paix furent. 1. Que toute la Pomeranie & quelqu'autres provinces retourneroient aux Polonois, qui pour recouvrer ce pays avoient fait la guerre pendant près de cent cinquante ans. 2. Que l'église de Culme seroit remise sous la jurisdiction de celle de Gnesne, ayant été près de deux cens ans sous celle de Riga en Livonie. 3. Que le grand-maître de Prusse seroit feudataire du roi de Pologne. L'on envoya de part & d'autre des ambassadeurs à Rome pour remercier le saint siége des

CLXXIII. Articles principaux de cette paix.

AN. 1466.

soins qu'il avoit pris pour appaiſer tous les differends, & rétablir la tranquillité parmi les peuples. Ils étoient auſſi chargez de demander le cardinalat pour Rodolphe en recompenſe de ſes ſervices & de ſa fidelité ; mais il ne put l'obtenir, ſans qu'on en ſache la raiſon. Il fut depuis élû évêque de Breſlaw.

CLXXIV. Mort de François Sforce duc de Milan.

François Sforce duc de Milan mourut ſubitement cette année âgé de ſoixante-cinq ans, étant né le vingt-troiſiéme de Juillet 1401. C'étoit un prince excellent dans la paix & dans la guerre ; il avoit remporté vingt-deux victoires ſans jamais avoir été vaincu, & s'étoit rendu recommandable par ſa religion, ſa liberalité, ſa moderation, & ſa ſcience dans l'art militaire. Quelques hiſtoriens l'accuſent d'avoir un peu trop aimé les femmes dans ſa vieilleſſe. Son fils aîné Galeas Marie Sforce âgé de vingt-deux ans lui ſucceda ; il étoit alors en France où ſon pere l'avoit envoyé avec le titre de comte de Pavie, au ſecours du roi Louis XI. Dès que ce prince eut appris la mort de ſon pere, il partit promptement & vint déguiſé à Milan prendre poſſeſſion de ſon duché.

CLXXV. Son fils Galeas Marie Sforce lui ſuccede.

Papienſis. epiſt. 173. 174. 188. 119. *& ſeq.*

CLXXVI. Mort de l'évêque de ſaint André gouverneur d'Ecoſſe.

Buchanan. hiſt. Scoi. l. 12.

La mort de l'évêque de ſaint André qui arriva en Ecoſſe dans cette même année cauſa de grands troubles dans le royaume. Ce prélat avoit fondé une univerſité à ſaint André & fait bâtir un magnifique tombeau où il fut mis. Son mérite l'avoit fait choiſir pour gouverner l'Ecoſſe pendant la minorité de Jacques IV. & dans ce difficile emploi il ſe conduiſit avec tant de ſageſſe & de prudence, qu'on jouit toujours de la paix ſous ſon gouvernement. Il avoit un frere uterin nommé Patrice Groan, digne de lui ſucceder dans le ſiége de S. André à cauſe de ſes grandes

grandes qualitez : ceux qui aimoient le bien de l'égliſe & du royaume le déſiroient : on l'élût en effet pour remplir cette place, mais il trouva beaucoup d'oppoſitions. Pour les vaincre il fit le voyage de Rome & demanda au pape qu'il confirmât ſon élection. Paul qui connoiſſoit ſon mérite lui accorda ſans peine ce qu'il demandoit. Pendant ce tems-là Jacques Kenneth archevêque d'Yorck faiſoit tout ce qu'il pouvoit pour ſe conſerver le titre de primat d'Ecoſſe qu'il avoit uſurpé pendant la guerre. Patrice qui étoit ſans ambition ne s'y ſeroit point oppoſé, mais on le força d'accepter ce titre. Le pape ſe déclara pour lui, & afin de remettre en vigueur la diſcipline eccleſiaſtique en Ecoſſe il l'établit ſon légat. Il ne retourna toutefois en Ecoſſe qu'à la majorité du roi, parce qu'il craignoit d'être opprimé ſous la puiſſance des gouverneurs qui ne l'aimoient point. AN. 1466.

CLXXVII. Le pape ſe déclare pour Henri roi de Caſtille. *Mariana, hiſt. Hiſpanica l.* 23.

L'infant Alphonſe après avoir été déclaré roi de Caſtille de la maniere honteuſe que nous avons rapportée, fit des liberalitez de ce qui ne lui coutoit gueres : il donna des villes & des châteaux à ceux qui l'avoient ainſi élevé ſur un trône qui ne lui appartenoit point encore. Paul II. indigné de la conduite de ces rebelles, ſe déclara pour Henri qui étoit le roi légitime, & excommunia celui qui commandoit dans Tolede pour Alphonſe. Ce gouverneur mépriſant les cenſures eccleſiaſtiques voulut entrer dans la cathédrale pendant qu'on y celebroit l'office. Tous les chanoines à ſon arrivée ceſſerent leurs prieres, & lui députerent un chapelain pour le prier de ne pas troubler le ſervice divin. Un ſoldat de la ſuite du gouverneur mit l'épée à la main & bleſſa ce prêtre

AN. 1466.

qui tomba mort à ſes pieds. Le peuple irrité d'une action ſi violente, ſortit de l'égliſe, prit les armes, & chaſſa de la ville le gouverneur & tous ceux de ſa ſuite. Comme les habitans néanmoins avoient de l'inclination pour Alphonſe, ils lui envoyerent faire excuſe de ce que leur zéle pour la religion les avoit obligez de faire; mais ce prince reçut fort mal leurs députez & les renvoya même avec menaces. Une conduite ſi peu judicieuſe fit ouvrir les yeux aux bourgeois & aux habitans qui ſe remirent ſous l'obéiſſance de Henri; & pluſieurs autres villes ſuivirent cet exemple.

CLXXVIII. Mort d'Alphonſe frere du roi de Caſtille. *Mariana, hiſt. Hiſpan. l.* 23.

Alphonſe n'eut pas le tems d'y rétablir ſes affaires; il tomba tout-à-coup malade à Cardegnoſa, ſur le chemin & à deux lieuës d'Avila. Sa maladie fut ſi violente qu'elle l'emporta en peu de jours. Il mourut le cinquiéme de Juillet. Les uns dirent qu'il étoit mort de la peſte qui déſoloit ces quartiers-là depuis quelque tems; d'autres crurent qu'il avoit été empoiſonné par une truite qu'on lui avoit ſervie ſur ſa table. Sa mort continua de ruiner le parti des mécontëns. Ils offrirent la couronne à ſa ſœur Iſabelle; mais elle ne voulut pas ſervir de prétexte à leur révolte. Eux-mêmes commencerent à y renoncer, n'ayant plus de prétexte pour la ſoutenir; & députerent l'archevêque de Seville au roi pour tenter de ſe reconcilier avec lui. Ce prince timide qui pouvoit aiſément les opprimer, leur accorda une amniſtie, & conſentit que ſa ſœur Iſabelle fut déclarée ſon héritiere au préjudice de tout ce qui avoit été fait en faveur de Jeanne ſa prétenduë fille. Mais comme il étoit à craindre que cette derniere princeſſe ne ſe mariât avec quelque prince qui brouilla encore le royaume, les miniſtres

de Henri lui propoſerent de donner Iſabelle en mariage à Alphonſe roi de Portugal qui étoit veuf depuis plus de dix ans, à condition que D. Jüan ſon fils aîné épouſeroit Jeanne, & que ſi l'infante Iſabelle n'avoit point d'enfans de ce mariage, ceux qui naîtroient de Jeanne ſuccederoient à la couronne de Caſtille. On ne pouvoit pas prendre un moyen plus convenable pour réunir les deux partis, mais il ne fut du goût ni d'Iſabelle ni de Jeanne; l'une ne vouloit point d'un vieux mari, l'autre craignoit qu'Alphonſe dont elle connoiſſoit l'humeur ſévere, ne fût pas ſi indulgent qu'Henri, & qu'entrant dans ſon alliance, il ne voulût regler ſa conduite. Ces deux rois cependant ſe virent, & convinrent des articles de ce double mariage. Henri vouloit paſſer outre malgré l'oppoſition des deux princeſſes; mais les mécontens, ſous prétexte de défendre la liberté d'Iſabelle à qui on vouloit faire violence, reprirent les armes. AN. 1466.

CLXXIX. Les Catalans ſe révoltent contre leur roi, & ſe donnent à René d'Anjou.

La Catalogne n'étoit pas plus tranquille que la Caſtille. Le roi Dom Juan y avoit pris pluſieurs places, & s'étoit défait de Dom Pedre par le poiſon. Mais les Catalans obſtinez dans leur révolte ſe choiſirent un autre maître: ils ſe donnerent à René d'Anjou, qui croyant par-là réparer la perte qu'il avoit faite du royaume de Naples, accepta leur offre, quoiqu'il fut dans un âge plus propre au repos qu'à l'action. Il leva en France des troupes qui paſſerent en Catalogne ſous la conduite du duc de Calabre ſon fils & du comte d'Armagnac. Le roi d'Arragon leur oppoſa le prince Ferdinand ſon fils qui hazarda une bataille & fut défait. Dom Juan ramaſſa les débris de

AN 1466.

l'armée du prince, & avec des troupes fraîches qu'il y joignit, il assiegea Peralte. Le duc de Calabre renforcé de dix mille hommes que Louis XI. lui avoit envoyez, attaqua ses lignes, les força & se rendit maître de Gironne. Mais il ne jouit pas long-tems de cette conquête; il fut attaqué d'une fiévre maligne dont il mourut à Barcelone en 1470. 1471.

CLXXX. Ferdinand roi de Naples refuse les cens à l'église Romaine.

Ferdinand roi de Naples voyant René d'Anjou engagé dans la guerre de Catalogne, & d'un autre côté se sentant appuyé par le duc de Ferrare & par Galeas duc de Milan avec lequel il avoit fait alliance, voulut se dispenser de payer au pape les arrerages du tribut qu'il devoit à l'église Romaine depuis qu'il étoit parvenu à la couronne; il lui demanda même quelques places qui étoient autrefois de la dépendance du royaume de Naples; le pape l'accusa d'ingratitude, & tous deux en vinrent à une entiere rupture.

CLXXXI. Le roi de France & le comte de Charolois se méfient toujours l'un de l'autre.

La paix de Conflans & de saint Maur n'avoit fait que suspendre les troubles en France par la défiance mutuelle qui subsistoit toujours entre le roi Louis XI. & le comte de Charolois. Celui-ci étoit extremement chagrin que le roi eût recouvré la Normandie; la guerre qu'il faisoit aux Liegeois l'avoit empêché de s'y opposer; il avoit voulu faire quelque tentative sur Diepe, mais il fut prévenu: Olivier de la Marche fut envoyé à Roüen pour être mieux instruit de toutes choses. Louis XI. qui y étoit encore, ayant sçu son arrivée s'informa du sujet de son voyage: Olivier lui dit qu'il venoit rendre une visite au duc de Normandie de la part de son maître; Louis le crut & le laissa aller. La Marche prit la route de Bretagne où il vit le duc à Rennes, & le duc de Berry

AN 1466.

à Vannes, où il vivoit comme un particulier abandonné de tous les ſeigneurs François. La Marche à ſon retour paſſa par Gergeau où il vit encore le roi, qui le chargea d'aſſurer le comte de Charolois de ſon amitié & de l'envie qu'il avoit de vivre en bonne intelligence avec lui. Mais tous ces témoignages d'amitié & de civilité ne partoient pas d'une reconciliation ſincere.

CLXXXII. Aſſemblée à Paris, pour réformer les abus dans la juſtice.

Le roi parcourut toute la Normandie qu'il venoit de conquerir, mit des gouverneurs fidéles dans les places, fit brûler le château de Clermont-ſur-Loire qui étoit à Pierre d'Amboiſe un des plus ardens confederez; & renvoya ſon armée dans le deſſein de ne plus s'occuper qu'à regler ſon état, & à ſe tenir ſur ſes gardes contre ſes ennemis. Pour cet effet il convoqua à Paris une aſſemblée des plus notables du royaume, parmi leſquels on en choiſit vingt-un pour travailler à la réformation des abus qui s'étoient gliſſez dans la juſtice. Ils commencerent le ſeiziéme de Juillet, & le comte de Dunois principal auteur de cette entrepriſe en fut nommé préſident; mais il s'y fit plus de propoſitions qu'on n'en vouloit executer.

CLXXXIII. Le comte de Warvick eſt mécontent du roi Edouard.

En Angleterre le roi Edouard avoit épouſé la veuve du Chancelier Gray. Outre le chagrin qu'en conçut le comte de Warvick, la conduite que le roi tint avec lui quand il fut de retour à Londres, acheva de l'irriter. Il s'étoit flatté qu'Edouard tâcheroit au moins de l'adoucir ou par des paroles ou par de mauvaiſes excuſes; mais on ne lui parla de rien, & on le traita avec une hauteur dont un homme moins fier que lui ne ſe ſeroit jamais accommodé. Pour comble d'outrage, il apprit que ce prince avoit

AN 1466.

tenté la pudeur de sa niéce, d'autres disent de sa sœur, & avoit voulu faire une maîtresse dans sa famille, pendant qu'il prenoit une femme dans une autre. La patience du comte étant ainsi poussée à bout, il prit la résolution d'abattre celui qu'il avoit élevé, de tirer Henri de prison & de le mettre sur le trône. D'abord il fit son possible pour empêcher le mariage de Marguerite d'Yorck sœur d'Edouard avec le comte de Charolois, qui n'ayant eu qu'une fille de deux femmes, fut engagé par son pere à épouser cette troisiéme. Le comte vouloit ôter cet appui à un homme qu'il vouloit perdre, mais n'ayant pu y réussiir, il prit d'autres mesures pour former son parti, en commençant par engager dans sa faction ses deux freres le marquis de Montaigu & l'archevêque d'York, auquel il joignit le duc de Clarence frere du roi.

CLXXXIV. Naissance d'Erasme. *Dupin, Bibl. des Auteurs eccles. 16. siecle.*

Un nommé Pierre Gerard de la ville de Goude voyoit une fille que les uns nomment Elisabeth, & les autres Marguerite, fille d'un medecin de Sevembergue ville du Brabant à trente lieuës de Breda. Cette familiarité fit naître la passion; & ils eurent ensemble un commerce illégitime, & ce fut de ce commerce que nâquit le celebre Erasme. Il vint au monde le vingt-huit d'Octobre de cette année dans la ville de Roterdam. Quelques auteurs reculent sa naissance au même jour de l'année suivante 1467. il fut nommé Gerard fils de Gerard, par une façon de parler ordinaire en Hollande; & parce que suivant la langue du pays le mot de Gerard a quelque rapport avec le latin *desiderare*, dans la suite il prit le nom de *Desiderius* Didier, & pour surnom Erasme qui est un mot grec à peu près de même signification. Il fut enfant de chœur dans

AN. 1466.

l'égliſe cathédrale d'Utrecht juſqu'â l'âge de neuf ans, & depuis il alla faire ſes études à Deventaire ſous Alexandre Hege. On remarque qu'il avoit la memoire ſi heureuſe, qu'il apprit par cœur parfaitement & en très-peu de tems les comédies de Terence & toutes les œuvres d'Horace. Il perdit ſon pere & ſa mere à l'âge de quatorze ans; & âgé de dix-ſept, on l'obligea de prendre l'habit de chanoine régulier de ſaint Auguſtin dans le monaſtere de Stein près de Tergou où il fit profeſſion l'an 1486.

Fin du Livre Cent-Douziéme.

AN. 1467.

LIVRE CENT-TREIZIE'ME.

I. Mort de George Castriot dit Scanderberg.

LA religion perdit un appui & un protecteur le vingt-septiéme de Janvier de cette année 1467. en la personne de George Castriot dit Scanderberg, prince d'Albanie, qui mourut à Lisse sur la riviere de Dyelle, à l'âge de soixante-trois ans. Il fut inhumé à Lisse même dans la grande église de saint Nicolas. On dit que les Turcs ayant pris cette ville foüillerent dans son tombeau, & emporterent ses ossemens avec beaucoup de veneration, se flattant qu'ils les préserveroient de tout danger. Scanderberg laissa un fils nommé Jean, qu'il avoit eu de sa femme Donique fille d'un Seigneur Albanois, de la famille Arianite. Scanderberg en mourant mit ce fils avec toute l'Albanie sous la tutelle de la république de Venise.

II. Mort de Philippe duc de Bourgogne. *Monstrelet. vol. 3. chap. dern. Olivier de la Marche l. 2. ch. 37.*

Cinq mois après sa mort le quinziéme de Juin Philippe duc de Bourgogne mourut à Bruges en Flandre âgé de soixante-douze ans, après une maladie de trois jours, il fut enterré dans l'église de saint Donatien: son corps fut depuis transporté à Dijon en Bourgogne pour être mis dans le tombeau de ses prédecesseurs chez les Chartreux dont il avoit fondé le monastere. Ses grandes qualitez lui firent donner le surnom de Bon. Il étoit liberal, moderé, courageux, équitable: mais on ne peut le loüer de sa continence, ayant laissé huit fils naturels & une fille. Il avoit épousé trois femmes, & n'en eut que deux enfans: le premier mourut fort jeune; l'autre fut le comte de Charolois, que nous appellerons désormais duc

duc de Bourgogne & qui fut l'unique héritier de tous ſes états; il avoit trente-quatre ans ou environ. Ce prince étoit fort different de ſon pere, ſanguinaire, turbulent, vindicatif, ambitieux, tantôt liberal, tantôt avare, d'un eſprit rude, & ennemi de la délicateſſe. Il n'avoit aucune inclination pour le ſexe. & puniſſoit rigoureuſement ceux qui violoient ſes ordonnances. AN 1467.

III. Le nouveau duc de Bourgogne fait la guerre aux Liegeois. *Mem. de Comines l. 4. Gaguin. hiſt. Franc. lib 18.*

Comme il étoit ennemi déclaré de la France, il ſuffiſoit qu'on eût la protection de ce royaume pour perdre la ſienne: c'en étoit ſouvent aſſez pour s'attirer ſon indignation. Ce fut un des principaux motifs qui l'engagea dès le commencement à recommencer la guerre contre les Liegois. Dès 1465. ayant pris d'aſſaut la ville de Dinant, il les avoit obligez à traiter avec lui à leur déſavantage: mais leur réconciliation n'étant point ſincere, auſſi-tôt qu'ils virent que le duc Philippe étoit mort ils reprirent les armes & s'emparerent de la ville de Huy. Le nouveau duc qui les haïſſoit déja & qui ſouffroit impatiemment que Louis XI. leur accordât ſa protection, irrité de leur nouvelle entrepriſe, réſolut de les punir ſéverement. Il aſſembla ſon armée ſous Louvain & ſe prépara à ſe venger. Louis XI. s'intereſſa pour eux, il envoya au duc le connétable de ſaint Pol & Jean Baluë fait depuis peu cardinal, pour le prier de ne point attaquer les Liegeois: mais n'en ayant pas pu tirer aucune ſatisfaction, ces députez offrirent de la part du roi d'abandonner ce peuple, ſi le duc de ſon côté vouloit abandonner le duc de Bretagne. Le duc refuſa encore cette propoſition, & les députez s'en retournerent ſans aucun ſuccès.

AN. 1467.

IV.
Il défait l'armée des Liegeois, prend S. Tron, Tongres & Liege.

Comin. liv. 2. ch. 3.

Le duc après leur départ vint assieger Saint-Tron, où il y avoit trois mille Liegeois de garnison. A peine ce siege fut-il commencé, que trente mille hommes parurent pour secourir la place. Le duc alla à leur rencontre, donna bataille, & en fit un si grand carnage, que neuf mille hommes furent tuez & un grand nombre faits prisonniers. Ceux qui étoient dans Saint-Tron voyant cette défaite, mirent les armes bas, & donnerent dix hommes au choix du duc qui leur fit trancher la tête. Après cette expédition il alla à Tongres dont les habitans se rendirent aux mêmes conditions que ceux de Saint-Tron; il se présenta ensuite devant *Liege*, sans toutefois aucun dessein de l'assieger, parce que la saison étoit trop avancée, mais pour intimider les Liegeois & les obliger à se soumettre. La consternation fut si grande parmi eux, que le duc entra dans la ville par une brêche qu'on fit exprès. Trois cens hommes des plus qualifiez de la ville, en chemise, les jambes & la tête nuës vinrent lui apporter les clefs & accepterent toutes les conditions qu'il voulut leur imposer, excepté le feu ou le pillage. Le duc fit sauter vingt ou trente têtes des plus coupables, fit abattre les tours & les murailles de la ville, changea les magistrats & la police, & en tira de grandes sommes d'argent. Tout ceci arriva dans le mois de Novembre. Le secours que Louis XI. envoyoit aux Liegeois sous la conduite du sieur de Chabannes arriva trop tard. L'exemple de la punition que le duc venoit de faire arrêta ceux de Gand, qui après la mort du vieux duc s'étoient soulevez. Ils furent contraints de se soumettre, & envoyerent toutes leurs bannieres à Bruges.

AN 1467.

V.

Le cardinal d'Arras légat en France pour faire abolir la pragmatique.

Cependant le cardinal d'Arras à qui le pape avoit donné depuis peu l'évêché d'Alby, vint en France en qualité de légat. Le ſujet de ſa légation étoit d'obtenir du parlement, qu'il verifiât les lettres patentes par leſquelles Louis XI. avoit aboli la pragmatique ſanction dans ſon royaume, quoiqu'elle y fut toujours obſervée en pluſieurs articles eſſentiels; parce qu'on regardoit cette abolition que le roi en avoit faite comme nulle ſans cette verification. Le légat du pape pour en venir à bout ſe joignit à Baluë que Paul II. avoit promu au cardinalat dès l'an 1464. dans l'eſperance qu'il réuſſiroit à faire entierement abolir cette pragmatique. Baluë qui étoit auſſi évêque d'Evreux choiſit le tems des vacations du Parlement dans le mois d'Octobre, pour faire verifier au Châtelet de Paris les lettres que le roi avoit fait expedier pour la caſſation de cette pragmatique, & il n'y trouva aucune oppoſition; mais il n'eut pas la même facilité au parlement. Jean de Saint-Romain procureur genéral, dont le nom eſt célebre dans l'hiſtoire, s'oppoſa genereuſement à l'enterinement de ces lettres, & répondit à l'évêque d'Evreux qui le menaçoit de le faire dépoſer par le roi, qu'il étoit au pouvoir de ſa majeſté de lui ôter la charge qu'elle lui avoit donnée, mais que tant qu'il l'exerceroit, il n'agiroit jamais ni contre ſa conſcience, ni contre les interêts du royaume; qu'il ne ſouffriroit point l'abolition d'une loi auſſi ſage & auſſi conforme aux canons de l'égliſe, & que lui évêque devroit avoir honte d'un tel deſſein, & d'en pourſuivre ſi ardemment l'exécution.

Les principales raiſons qui porterent ce magiſtrat

AN. 1467.

VI. Fermeté du Procureur general pour s'y oppoſer.

à faire une ſi forte réſiſtance, ſe réduiſoient à trois. La premiere, parce qu'abolir la Pragmatique, c'étoit renverſer l'ordre ancien des élections, ôter aux ordinaires le droit d'élire, rétablir les réſerves, les graces expectatives, les évocations en premiere inſtance des cauſes en cour de Rome, priver les patrons du droit de preſenter aux benéfices, & ôter aux ordinaires celui de les conferer : ce qu'on ne pouvoit faire ſans jetter une confuſion effroïable dans l'égliſe. La ſeconde, parce qu'un grand nombre de ſujets du roi ſe retireroient à Rome, les uns pour ſervir le pape & obtenir des charges ; les autres pour y être officiers, & une infinité pour y pourſuivre leurs affaires qui dureroient des années entieres : ce qui rendroit les univerſitez dépourvûës de gens capables pour les charges de juſtice ou de l'égliſe. La troiſiéme, parce que ſi les lettres étoient enterinées, tout l'argent du royaume ſeroit porté à Rome : mais toutes ces raiſons ne furent point admiſes. Le roi à la pourſuite de l'évêque d'Evreux ôta la charge à ſon procureur general : mais l'hiſtoire remarque qu'il le récompenſa de plus grands biens, & qu'il lui continua toujours ſon amitié.

VII. L'univerſité de Paris appelle au futur concile.

Spond. contin. annal. ad ann. 1467. n. 3.

L'univerſité de Paris fut fort touchée du deſſein qu'on avoit d'abolir la pragmatique ſanction. Le recteur avec pluſieurs de ſes ſupôts alla trouver le légat, & lui déclara qu'il appelloit au futur concile général de toutes les pourſuites faites & à faire contre cette loi. De-là il ſe rendit au Châtelet, en fit autant, & demanda acte de ſon oppoſition. Le cardinal Baluë voyant que la choſe étoit plus difficile qu'il n'avoit cru, & craignant que les ſuites n'en fuſſent fâ-

AN. 1467.

cheuſes, s'il s'opiniâtroit à pourſuivre l'affaire, à cauſe des grands mouvemens que cela cauſoit déja dans les eſprits, & du trouble qui en pouvoit naître en un tems où l'autorité du roi n'étoit pas encore bien affermie, ne voulut pas pouſſer la choſe plus loin, & on en demeura là juſqu'au regne du ſucceſſeur de Louis XI.

VIII. Caractere du cardinal d'Arras, ſelon le cardinal de Pavie. *Papienſis. epiſt. 48. & 394. Bellefort. hiſt. de Fr. vie de Louis XI.*

Le premier des deux cardinaux qui travaillerent ſi fortement à l'abolition de la pragmatique, ſe nommoit Jean Jouffroy. Il étoit de Franche-comté, d'une fort baſſe naiſſance, d'une vanité inſupportable, & d'un jugement faux. Il faiſoit beaucoup valoir les ſervices qu'il rendoit au roi Louis XI. & ceux qu'il avoit rendus au feu duc de Bourgogne, dont il ſçut ſi bien gagner l'amitié, que ces deux princes demanderent pour lui le chapeau de cardinal. Le cardinal de Pavie dit que c'étoit avilir cette dignité, que d'y avoir élevé un homme de néant comme Jouffroy. On ne peut nier cependant que ſon eſprit & ſes grands talens pour les négociations n'ayent ſuppléé au défaut de ſa naiſſance. Il eſt vrai qu'il n'étoit pas dans les bonnes graces de Pie II. mais la froideur du ſouverain pontife venoit du trop grand attachement de ce cardinal au roi Louis XI. & à la maiſon d'Anjou pour ce qui concernoit le royaume de Naples; en ſorte qu'il n'eſt pas ſurprenant que le cardinal de Pavie l'ait ſi fort déprimé & en ait parlé d'une maniere ſi peu avantageuſe à ſa réputation, lui qui avoit épouſé les inclinations de ce pape. Il paroît toutefois que dans la ſuite ces deux cardinaux ſe reconcilierent.

IX. Caractere du cardinal Jean Baluë.

Quant au cardinal Jean Baluë, il n'étoit que le fils d'un meunier ou d'un cordonnier de Verdun, ſelon

AN. 1467.

quelques-uns d'un tailleur d'habits de Poitiers. Après avoir assez bien fait ses études, il s'attacha à Jean Juvenal des Ursins évêque de Poitiers, ensuite à Jean de Beauveau évêque d'Angers, qui le fit son grand-vicaire & chanoine de sa cathédrale. Cet évêque envoyé à Rome par Charles VII. y mena Baluë, & ce fut alors que le cardinal de Pavie qui le voyoit tous les jours, connut ce qu'il étoit dans les entretiens qu'il eut avec lui sur plusieurs affaires. A son retour de Rome Jean de Melun favori de Louis XI. le presenta au roi, qui se plaisant à élever des personnes d'une basse naissance, le fit d'abord son aumônier, ensuite lui donna l'abbaye du Bec en Normandie & d'autres. Ce prince lui confia aussi la charge d'intendant des finances, & le nomma à l'évêché d'Evreux qu'il quitta pour celui d'Angers après avoir fait déposer Jean de Beauveau qu'il accusa auprès du roi de plusieurs crimes d'état. Il fut fait cardinal dans la promotion des huit que fit Paul II. en 1464.

Robert Gaguin. & Paul Emil. in Ludov. XI.

Papiens. comment. lib 7.

Aubery, hist. des cardinaux.

Monstrelet vol. 3.

Spond. contin. annal. ad ann. 1467. n. 5.

C'étoit un homme dont le génie étoit fort semblable à celui de Louis XI. son maître, artificieux, dissimulé, qui alloit toujours à ses fins par des détours, la fourbe & la supercherie ne lui coûtoient rien; Rome sur-tout éprouva ses artifices. Il inventoit des calomnies pour irriter le roi contre le pape, lorsqu'il avoit quelque chose d'importance à demander à celui-là, & s'offroit secretement au souverain pontife pour travailler à sa reconciliation; de sorte qu'on croyoit qu'il fût le seul en France affectionné à l'église Romaine. Comme il sçavoit que la pragmatique sanction n'étoit pas tout-à-fait abolie dans le royaume, & que les parlemens & les universitez con-

ſpiroient à la rétablir, dans la crainte que le roi & les ducs de Bretagne & de Bourgogne ne travaillaſſent de concert pour cela, il ne penſa qu'à diviſer ces trois princes. Il avoit tant d'inclination pour la guerre qu'il ſe trouvoit àla revûë des troupes,& païoit lui-même les ſoldats qu'on avoit levez contre la ligue du bien public : ce qui fut cauſe que dans une revûë que le roi fit au faubourg ſaint Antoine, Chabannes comte de Dammartin voyant ce cardinal faire l'office d'inſpecteur, demanda au roi permiſſion d'aller à Evreux faire l'examen des eccleſiaſtiques de ce dioceſe & leur donner les ordres. "Pourquoi? lui répartit " Louis XI. Eh quoi! ſire, lui répondit Chabannes, " eſt-ce qu'il ne me convient pas autant d'ordonner " des prêtres, qu'à l'évêque d'Evreux de faire la revûë " d'une armée?" Cette plaiſanterie fit rire le roi & la cour, mais elle ne diminua pas l'autorité du cardinal, qui dans la ſuite ne devint pas moins fameux par ſa chûte que par ſon élevation. AN. 1467.

X. Le pape acheve le bâtiment de S. Marc. *Platon in vita Paul. II.*

Paul II. acheva dans cette année l'édifice du palais de ſaint Marc, & aprés avoir terminé quelques autres affaires, ſe voyant libre & dans le repos, il fit celebrer des jeux magnifiques. C'étoient des courſes, où, ſans avoir égard à l'âge ni à la religion, chacun y étoit admis. L'eſpace depuis l'arc de Domitien dans le cours juſqu'au palais de ſaint Marc, ſervoit de lice. On y vit courir indifferemment des enfans, des jeunes gens & des vieillards, des Chrétiens & des Juifs, montez ſur des chevaux, des ânes & des buffles; differens prix étoient propoſez pour ceux qui arriveroient les premiers au but. Le cardinal de Pavie ne put ſouffrir ce ſpectale, il en reprit le pape en

AN. 1467.

lui repreſentant que ces jeux qui ſentoient le paganiſme, étoient tout-à-fait indignes d'un ſouverain pontife, & qu'ils le deshonoroient.

XI. Commencement de l'inſtitut des Minimes par François de Paule.

Spond. annal. hoc anno 1473. *n.* 15. 1482. *n.* 3. 1500. *n.* 8. *Comines, l.* 6. *c.* 9. *Bailet, vies des Saints au* 2. *d'Avril.*

François né à Paule petite ville de Calabre, d'où il tira ſon ſurnom, fonda cette année un nouvel ordre. Il étoit né en 1418. de Jacques Martorille & de Vienne Fuſcado ſa femme. Son pere & ſa mere ayant fait vœu de le conſacrer à Dieu, le donnerent aux religieux de ſaint François qui le reçurent dans leur monaſtere de ſaint Marc, ville depuis épiſcopale de cette province. Il y paſſa un an, après lequel il fit quelques pelerinages, & ſe retita enſuite dans un lieu ſolitaire proche la ville de Paule; mais cet endroit étant trop frequenté, il s'éloigna dans une ſolitude plus écartée, & s'alla cacher dans le coin d'un rocher ſur le bord de la mer, où il trouva moyen de ſe creuſer une loge. Pluſieurs perſonnes l'étant venu trouver, on fit d'abord autour un hermitage de trois cellules, avec une chapelle. Mais le nombre de ſes diſciples s'étant augmenté, on bâtit dans ce lieu un monaſtere qui fut le premier de cet ordre. On appella d'abord ces religieux les hermites de ſaint François.

XII. Les Bohêmiens offrent la couronne de Bohême au roi de Pologne,

Quand on eut appris en Bohême que le pape avoit excommunié Pogebrac, les Catholiques qui compoſoient la meilleure partie de ce royaume, croyant n'être plus obligez à garder leur ſerment de fidelité, députerent d'abord vers Caſimir roi de Pologne pour lui offrir leurs ſoumiſſions, comme celui qui ayant épouſé la ſœur de Ladiſlas, étoit par conſequent en droit d'y prétendre, & devoit être préferé à tout autre. Pogebrac informé de cette démarche, envoïa

dans

AN. 1467.

dans le même tems ſes ambaſſadeurs en Pologne pour faire reſſouvenir le roi de l'alliance qui étoit entre eux, & de la parole qu'ils s'étoient donnée de ne point ſecourir leurs ennemis communs, à l'exception du pape. Caſimir lui répondit que s'il ſouhaitoit que cette alliance ſubſiſtât, il devoit auſſi ſatisfaire à ſes promeſſes, & réparer ce qu'il avoit violé. Sur ces entrefaites les ambaſſadeuss des Catholiques Bohêmiens arriverent, de même que les légats du pape. Le roi de Pologne après pluſieurs remiſes les remercia de leurs offres, & leur fit entendre que, quoi que le royaume lui appartînt à juſte titre & à ſes enfans, il avoit des meſures à prendre pour ſe défaire avec honneur d'un engagement qu'il avoit pris avec le roi de Bohême. Il ajouta que cependant, puiſqu'il s'etoit attiré d'une maniere ſi publique la haine du ſaint ſiége, il déclaroit hautement qu'il n'auroit à l'avenir aucun commerce avec lui juſqu'à ce qu'il fût reconcilié; mais qu'il falloit travailler à le remettre dans le bon chemin & à lui inſpirer plus de ſoumiſſion au pape: au fond c'eſt qu'il craignoit d'entrer en guerre avec Pogebrac qui étoit ſoutenu par quelques princes d'Allemagne. Il chargea enſuite quelques perſonnes d'aller faire ſçavoir ſes intentions à Pogebrac. Du nombre de ces envoyez étoit Jean Dlugloſſ chanoine de Cracovie, hiſtorien de Pologne & précepteur des enfans de Caſimir. Pogebrac leur répondit qu'il n'avoit rien fait contre le pape, qu'il avoit reçu le concordat fait avec ſon prédeceſſeur & le concile de Baſle; que ſi par hazard il y avoit quelque choſe à réformer dans ſa conduite, il ne manqueroit pas de le faire, & qu'il prenoit

AN. 1467.

Casimir pour arbitre. Cependant les Catholiques ne voulurent point le reconnoître sans l'avis du pape qui les avoit porté à se soulever contre leur roi & à se soustraire de son obéissance. Il y eut une tréve pour cinq mois.

XIII. Sur le refus du roi de Pologne le pape offre la Bohême au roi de Hongrie.

Le pape avoit résolu en cas que Casimir ne voulut point se déclarer contre Pogebrac d'offrir son royaume à Matthias roi de Hongrie. Ces offres réveillerent l'ambition de ce prince qui crut y trouver un prétexte pour faire valoir ses prétentions avec bienséance. Mais il y trouvoit de grands obstacles. D'un côté l'empereur ne jugeoit pas qu'il fût de sa politique de souffrir qu'une deuxiéme couronne rendît ce roi plus redoutable après des infractions assez considerables qu'il avoit faites au dernier traité : d'un autre coté Matthias lui-même avoit à soutenir la guerre qu'il avoit déclaré avec les Transylvains & les Moldaves qui s'étoient révoltez, & qu'il étoit allé attaquer jusques dans la Moldavie. Dans cet embarras il n'osoit accepter les offres du pape. Il aima mieux pour lors continuer à attaquer ses ennemis. Mais il ne sortit pas de cette guerre avec honneur. Les Moldaves le surprirent de nuit dans Bavie ville épiscopale, & il fut blessé d'une fleche dans l'épine du dos. Cependant il se sauva ayant été obligé de gagner les montagnes, guidé par un capitaine Valaque.

Bonfin. 4. dec. 1. Thuros. c. 66. Michou lib. 4. c. 68. Cromer. l. 23.

XIV. L'empereur convoque une diéte à Nuremberg.

Le pape sollicitoit aussi l'empereur Frederic de faire la guerre à Pogebrac. Frederic qui aimoit la paix & qui n'avoit point d'argent, voulant pourtant satisfaire le pape, au moins en apparence, convoqua une diéte à Nuremberg, où l'on fit beaucoup

Krantz 12. 37.

de propoſitions qui furent ſans effet. L'évêque de Ferrare légat du pape qui ſe trouva à cette diéte, dit qu'il falloit appréhender que les grands & les peuples de Bohême qui s'étoient ſouſtraits de l'obéiſſance de Pogebrac, n'étant point ſecourus par les Allemands, ne fuſſent réduits à un état très-malheureux, que le roi de Pologne ne vouloit rien faire, & que d'ailleurs on ne devoit pas trop ſe fonder ſur lui, que l'empereur avec ſes longueurs accoutumées ne ſçavoit jamais prendre ſon parti; qu'il demandoit ſeulement au pape que le roi de Hongrie ne fût pas ſi proche de l'Allemagne, parce qu'il craignoit ſon voiſinage; qu'il publioit aſſez hautement que le pape avoit bien pû condamner le roi de Bohême, mais qu'il ne pouvoit pas diſpoſer de ſon royaume qui dépendoit abſolument de ſa majeſté impériale. Quant aux princes Allemands, le danger qui les menaçoit leur faiſoit penſer la même choſe du roi de Pologne, ils n'aimoient pas Pogebrac, & l'auroient voulu voir chaſſé de ſes états; mais leurs interêts particuliers les diviſant entre eux & avec l'empereur, chacun flattoit le roi de Bohême, de peur qu'en prenant le parti des uns, il ne ſe déclarât contre les autres.

AN 1467. *Papienſ. epiſt.* 282.

XV. Guerre des Florentins en Italie. *Platina in Paul. II. Sabellic.* 10. *Enn.* 6. *Papienſ. comment. lib.* 3. & 4.

L'Italie fut auſſi pour-lors agitée de troubles, Coſme de Medicis étant mort en 1464. & Pierre de Medicis ſon fils ayant herité de ſes biens, Luc Pitti d'une des plus conſiderables familles de Florence, lui diſputa une partie conſiderable de la ſucceſſion. Chacun ſe fit un parti pour appuyer ſes prétentions, & pour le rendre plus puiſſant ils eurent recours aux princes voiſins dont ils implorerent le ſecours. Pierre fit alliance avec Galeas nouveau duc de Milan, & Luc

AN. 1467.

avec Borſe duc de Modene. Le premier étoit fort riche, mais il n'étoit pas aimé du peuple, de ſorte que le bruit d'un accommodement entre les deux partis s'étant répandu, quelques-uns des principaux de la république en furent ſi fort allarmez, qu'ils ſortirent de la ville & s'adreſſerent au genéral des troupes Venitiennes pour s'unir à eux, & travailler de concert à la ruine de Pierre; & les Venitiens y conſentirent. Les Florentins attachez à Pierre de Medicis choiſirent de leur côté un certain Frederic grand capitaine. Mais tous ces projets n'aboutirent preſqu'à rien; l'été ſe paſſa en legeres eſcarmouches & dans la priſe de quelques places; enfin le tout ſe termina à une bataille dans la campagne de Boulogne, ſans qu'on dût décider de quel côté fut la victoire. Après cette action les troupes ſe retirerent.

XVI. Troubles du royaume de Caſtille.

Henri roi de Caſtille n'étoit pas plus tranquille. Il ſe plaignit à Rome que quelques évêques de ſon royaume prenoient parti dans la ſédition, & quelques-uns même en étoient les principaux acteurs, & il demanda qu'ils fuſſent dépoſez. Pour intimider auſſi les ſeigneurs laïcs, il vouloit qu'on prononçât une ſentence d'excommunication contre eux. Sur ces plaintes le pape envoya Etienne Venier évêque de Leon, qui ne pouvant preſque rien gagner des ſeigneurs révoltez, prononça contre eux la ſentence d'excommunication. Ceux-ci en appellerent auſſitôt au futur concile, & publierent par tout que ce n'étoit pas l'affaire du pape de ſe mêler de ce qui concernoit le gouvernement de l'état. Leur inſolence augmenta d'autant plus, qu'ils voyoient leur ſouverain conſentir à un accord honteux & indigne de la

majeſté royale, ce qui le rendit encore plus odieux. D'un autre côté la reine dont les mœurs étoient fort déreglées, ſe conduiſoit aſſez mal dans toute cette affaire. Henri ſuccombant ſous ces malheurs perdit la raiſon en partie, & ſe retira avec dix hommes de cheval ſeulement auprès du comte de Plaiſance qui le reçut dans la citadelle de ſa ville, où il demeura pendant quatre mois avec un eſprit fort aliené. AN. 1467.

XVII. Gaſton de Foix en guerre avec le roi d'Arragon pour la Navarre. *Mariana, hiſt. Hiſpan. lib.* 24.

Quoique dom Juan d'Arragon eut preſque achevé de réduire les Catalans, il avoit encore à ſoutenir une autre guerre auſſi importante. Après la mort du prince Charles ſon fils, Gaſton de Foix qui avoit épouſé la princeſſe Leonore ſœur du défunt prétendoit que la couronne de Navarre lui appartenoit, & que le roi d'Arragon n'en avoit été que l'uſufruitier pendant la vie de ſa femme. Il ſe ligua avec la faction de la maiſon de Beaumont pour ſoutenir ſon droit par les armes, & avec les ſecours qu'il reçût des ſeigneurs de cette famille, il ſe rendit maître de pluſieurs places & entre autres de Pampelune. Dom Juan étoit alors en Catalogne: informé des progrès que faiſoit Gaſton de Foix dans la Navarre, il tourna ſes armes de ce côté-là, & ſe joignant avec ceux de la maiſon de Grammont antagoniſte de celle de Beaumont, il réduiſit le comte de Foix à en venir à un accommodement. La condition principale du traité fut que dom Juan jouiroit pendant ſa vie du royaume de Navarre; mais qu'après ſa mort Leonore ſa fille lui ſuccederoit, ſans que les enfans de ſon ſecond mariage y puſſent prétendre; ce qui fut bien-tôt après ratifié par les états du royaume.

Antoine de Roſellis d'Arrezzo, docteur en droit,

AN 1467.

XVIII. Mort d'Antoine de Roſellis.

Denis Simon bibliote. hiſt. des aut. de droit. Dupin, biblioth. des Aut. du 15. ſiecle.

mourut cette année à Padouë. Eugene IV. l'avoit envoyé au concile de Baſle; enſuite il fut ſecretaire de l'empereur Frederic. Le plus celebre de ces ouvrages eſt un traité de la Monarchie où l'on trouve un grand nombre de queſtions décidées touchant la puiſſance eccleſiaſtique & la ſéculiere: il y examine ſi le pape a la puiſſance des deux glaives, quelle eſt l'autorité des conciles, & la puiſſance de l'empereur & du pape, &c. le tout ſuivant la méthode des canoniſtes. On croit qu'il fit ce traité parce qu'il étoit piqué de ce que le pape lui avoit refuſé le chapeau de cardinal. Cet ouvrage fut imprimé à Veniſe pour la premiere fois en 1483. & réimprimé en 1487. On le trouve auſſi dans le premier tome de la monarchie de Goldſtad. Il y a encore quelques autres traitez du droit civil du même auteur dans le grand recueil des traitez du droit, outre quelques autres ouvrages ſur les conciles, ſur les indulgences, les uſures, les ſucceſſions *ab inteſtat.*

XIX. Apologie de Platon par le cardinal Beſſarion.

Le cardinal Beſſarion fit auſſi paroître dans cette même année un ouvrage philoſophique qui a pour titre: Apologie de Platon, dans lequel il défend ce philoſophe contre George de Trebizonde qui l'avoit attaqué, & qui vouloit prouver par ces paroles d'Ariſtote: J'ai offert avec les autres deux & trois ſacrifices, en reconnoiſſance de la trine perfection qui ſe trouve en eux; que ce philoſophe avoit connu naturellement le plus relevé & le plus difficile myſtere de la religion chrétienne, qui eſt celui de la Trinité des perſonnes en la ſeule unité d'eſſence, & qu'ayant vécu moralement bien dans cette foi, il pouvoit être ſauvé. Beſſarion prouve par l'autorité de S. Paul,

de pluſieurs peres de l'égliſe & de ſaint Thomas, qu'il eſt impie de dire qu'Ariſtote par la force de la ſeule lumiere naturelle ait pû avoir une connoiſſance entiere & parfaite de la Trinité; ce qui eſt contredit formellement par ce paſſage de l'Apôtre: Nous prêchons la ſageſſe de Dieu, que nul des princes du monde n'a connuë. AN. 1467. 1. Corinth. c. 2. v. 6.

XX. Matthias roi de Hongrie fait la guerre au roi de Bohême. *Bonfin. 4. dec. in fine, & dec. 2. Papienſ epiſt. 313.*

Matthias roi de Hongrie après avoir héſité quelque tems s'il accepteroit la couronne de Bohême, par les raiſons que nous avons rapportées, ſe laiſſa enfin gagner. Ce qui le flechit davantage fut de voir l'empereur lui-même qu'il regardoit comme un de ſes principaux obſtacles, l'engager à accepter. L'entrepriſe néanmoins étoit toujours difficile tant à cauſe de l'habileté de Pogebrac dans l'art militaire, que parce qu'il avoit de bonnes troupes ſur pied, & qu'il étoit ſoutenu de beaucoup de princes. Cependant Matthias la tenta. Il n'avoit preſque rien à craindre du côté des Turcs qui étoient paſſez en Aſie avec leur armée, le gouverneur de la baſſe Pannonie demandoit une tréve en leur nom; on lui promettoit d'ailleurs de l'appuïer fortement dans cette entrepriſe. Vaincu par ces raiſons il conduiſit ſes troupes en Moravie, accompagné de l'évêque de Ferrare légat du ſaint ſiége qui avoit publiquement excommunié tous ceux qui donneroient du ſecours aux heretiques. Il y trouva Pogebrac avec une armée du moins auſſi forte que la ſienne. Matthias n'avoit alors que vingt-ſept ans, & le roi de Bohême plus de ſoixante, ce qui lui donnoit beaucoup plus d'experience.

XXI. Entrevûe de ces deux princes

Quoique les deux armées fuſſent ſi proches, bien loin d'en venir aux mains, elles ſe diviſerent, &

AN. 1467. où l'on parle de paix.
Bonfin. ibid. Papienſ. ead. epiſt.

après quelques courſes dans le pays, Matthias ſe rendit maître de quelques places, des unes par force, des autres par compoſition: elles ſe rapprocherent enſuite, & les deux chefs eurent une entrevûë à Bone ville principale de la Moravie. Là Pogebrac reprocha à Matthias ſon peu de bonne foi & le violement de l'alliance qu'ils avoient faite enſemble; il lui dit que l'expédient le plus prompt pour terminer leur differend étoit de ſe battre en duel dans quelque endroit écarté, qu'en acceptant cette propoſition, ils épargneroient l'un & l'autre le ſang de leurs ſujets. Matthias lui répliqua qu'il n'avoit pris les armes que pour le ſoutient de la foi, qu'il ne vouloit pas ſe battre ainſi en cachette, qu'un prince devoit le faire en pleine campagne, & que ſi lui Pogebrac étoit prince, il n'avoit qu'à monter à cheval pour décider leur querelle en préſence de toute l'armée. Le roi de Bohême refuſa ce parti. Les deux princes parlerent d'accommodement & de paix, & dînerent enſemble au milieu du camp; mais ils ne purent rien conclure; en ſorte que Matthias voyant que l'hiver approchoit, laiſſa ſon armée dans la Moravie & s'en retourna en Hongrie. Le cardinal de Pavie en écrivit au pape, de même qu'au légat du ſaint ſiege qui étoit avec Matthias. Il ſemble qu'il y eut une paix entre ces deux rois, mais qui ne dura pas longtems, parce qu'ils reprirent les armes l'année ſuivante.

XXII. Le pape fait faire la paix aux princes d'Italie.

Paul II. travailloit toujours à réunir les princes d'Italie, malgré les obſtacles qu'il y trouvoit: enfin ne s'étant point rebuté des difficultez ſans nombre qui ſe preſentoient, il termina heureuſement

ment cette affaire. On peut juger de la joïe qu'il en eut par les peines qu'il s'étoit données pour réuſſir. Pour remercier Dieu de ce ſuccès, il celebra ſolennellement à Rome une meſſe d'actions de graces le jour de l'Aſcenſion de cette année, & à l'*Agnus Dei*, il admit au baiſer de la paix non ſeulement les cardinaux qui ſervoient à l'autel, mais encore tous les autres & tous les Ambaſſadeurs des princes; après cette ceremonie Dominique Evêque de Breſſe fit un excellent diſcours ſur la paix: il exhortoit les princes à la guerre contre les Turcs, qui étoit le motif principal pour lequel le pape avoit tant travaillé à cette paix.

AN. 1468.

Papienſ. comment. lib. 4. & epiſt. 295. Platina in Paul. II.

XXIII. Devoirs des papes & des cardinaux ſelon le cardinal de Pavie.

On rapporte à ce tems un traité ou une lettre du cardinal de Pavie ſur le devoir des papes & des cardinaux dans le gouvernement de l'égliſe. Il l'adreſſa au cardinal de Mantouë. Il y fait voir que les premiers ſont obligez de demander conſeil dans toutes les affaires un peu importantes, & que les cardinaux doivent le donner ſelon la juſtice & la verité. Ils ſont dit-il, les conſeillers des papes & non ſes maîtres: leurs avis ſont appellez des vœux, & non des volontez. Ils doivent les propoſer ſans aigreur dans un eſprit de paix, ſans s'irriter ſi on ne les ſuit pas, parce qu'ils doivent croire que d'autres peuvent, mieux penſer qu'eux. Parlant enſuite de la conduite des papes envers les rois & les princes, il blâme les ſeconds de ce qu'ils veulent exiger quelquefois des choſes injuſtes, & de ce qu'ils les demandent avec menaçes, & ſe fâchent lorſqu'on les refuſe, lorſqu'ils devroient avoir honte de leurs demandes mêmes. Il faut, dit-il, honorer les princes même dans

Idem Papienſ. epiſt. 280.

ces cas, mais on ne doit pas leur accorder tout ce qu'ils demandent & qu'ils regardent comme juſte. Souvent même, ajoûte-t-il, il arrive qu'ils ſont fâcheux même lorſqu'on ſe rend à leurs prieres, parce qu'ils ne les font quelquefois que par complaiſance, ou pour ſe tirer de quelque importunité qui les fatigue. Il rapporte l'exemple de Charles VII. qui aïant obtenu d'Eugene IV. un évêché pour un jeune homme ſans experience & qui n'avoit pas l'âge requis, fut fâché qu'il lui eût accordé ſa demande, & repondit à ceux qui lui objectoient que le pape ne l'avoit fait que ſur ſa priere : Je l'en ai prié, il eſt vrai, mais je ne penſois pas qu'il me le dût accorder : ſe blâmant lui-même d'avoir fait cette demande au pape, & blâmant Eugene d'avoir été trop facile à l'accorder

XXIV. Voïage de l'empereur à Rome.

Papienſ. comment. lib. 7.

L'empereur Frederic aïant fait un vœu d'aller à Rome, l'accomplit cette année. Le pape aïant reçû la nouvelle de ſon entrée dans l'Italie le premier jour de Decembre, prit des meſures pour le recevoir ſelon ſa dignité. Il envoïa fort loin au-devant de lui un de ſes ſecretaires qu'il chargea de l'informer des differens ſéjours que feroit ce prince, & du tems auquel il approcheroit de Rome. Il nomma enſuite quatre évêques de differentes nations, deux auditeurs de Rote & deux Avocats du conſiſtoire pour ſuivre ce ſecretaire. Enfin Guillaume d'Eſtouteville cardinal François évêque d'Oſtie, & François Piccolomini neveu de Pie II. cardinal diacre, furent choiſis pour aller audevant de l'empereur lorſqu'il ſeroit à deux lieuës de Rome. Comme il ne venoit dans cette ville que pour ſes affaires particulieres, la

 AN. 1468.

réception ne devoit pas être la même que s'il y fût venu pour être couronné, ſelon la remarque du cardinal de Pavie.

XXV. Son entrée dans Rome & ſa réception.

Frederic entra dans Rome la veille de Noël, & ſi tard que le pape avoit déja commencé les matines de la fête; il fut admis auſſi-tôt au baiſer des pieds, de la main & de la bouche, & placé ſur un ſiege entre le ſouverain pontife & les cardinaux. Quand l'office fut achevé, deux cardinaux diacres le conduiſirent aux pieds de l'autel où il ſe mit à genoux ſur le premier degré, & demeura en priere juſqu'à ce qu'il eût accompli ſon vœu, & que le pape eut prononcé quelques oraiſons ſur lui. Enſuite il fut conduit à ſon apartement pour ſe repoſer, & retourna un peu avant le jour à l'égliſe où il entendit la ſeconde meſſe qui fut celebrée plus ſolemnellement que la premiere, où l'arrivée de ſa majeſté imperiale avoit cauſé quelque confuſion. Paul II. aïant beni une épée ſelon la coutume, la lui donna, & Frederic la remit toute nuë comme elle étoit, entre les mains de ſon ecuyer. On le revêtit d'une aube & d'une tunique pour lui faire lire l'évangile de la ſeptiéme leçon entre deux cardinaux diacres, dont un fit la lecture de l'homelie. Le matin le pape celebra la troiſiéme meſſe à laquelle l'Empereur communia d'une partie de l'hoſtie conſacrée. La meſſe étant finie, on expoſa à la veneration du peuple le ſaint Suaire, & le pape donna ſa benédiction avec beaucoup d'indulgences.

Papienſ. comment.

XXXVI. Meſures qu'on prend avec lui touchant la guerre contre les Turcs.

Quatre jours après l'Empereur aſſiſta à un conſiſtoire, où il fit déclarer par un des évêques qui l'avoient accompagné, que le ſujet de ſon voïage

AN. 1468. n'étoit pas moins pour rechercher les moïens de défendre la religion contre les Turcs, que pour s'acquitter de son vœu, & que plusieurs dietes qu'il avoit convoquées en Allemagne, n'avoient pû encore rien déterminer là-dessus. Le pape lui répondit que ses prédecesseurs y avoient de même beaucoup travaillé assez inutilement, & que ne sçachant quelles voïes mettre en usage pour y réussir, il prioit sa majesté imperiale de proposer elle-même quelque expedient, si elle en avoit. Sur quoi l'empereur consulta les princes, & les ambassadeurs des rois de Hongrie, de Chypre & des Venitiens, & dit qu'il ne trouvoit pas de meilleur moïen pour réüssir dans cette affaire, que de convoquer une assemblée à Constance ville assez proche de l'Italie, où le pape & lui assembleroient les autres princes & s'y trouveroient; mais le saint pere ne goûta point cette proposition; l'exemple du passé lui fit trop appréhender la ville de Constance: & après plusieurs déclarations, on s'arrêta à deux choses. La premiere, qu'on écriroit aux princes au nom du pape & de l'empereur, pour les inviter à envoïer leurs ambassadeurs à Rome le premier de Novembre de l'année suivante, pour aviser avec sa sainteté aux moïens de conserver la religion. La seconde, qu'on accorderoit aux Venitiens épuisez par la longue guerre qu'ils soûtenoient contre les Turcs, les décimes, le vingtiéme du bien des Juifs, & le trentiéme de celui des seculiers sur leurs terres, comme on avoit fait à Mantouë pour toute l'Italie.

XXVII. L'empereur part de Rome pour retourner en Allemagne.

Mais toutes ces mesures n'eurent pas plus d'effet que les précedentes. L'empereur après avoir demeuré dix-sept jours entiers à Rome, s'en retourna en Alle-

AN. 1468.

magne après avoir reçu du pape beaucoup de préfens & d'indulgences. Il fut toujours magnifiquement traité aux dépens du pape avec tous ceux qui l'accompagnoient au nombre de plus de fix cens perfonnes à cheval, fa fainteté fe piquant de generofité en cette occafion, parce qu'elle étoit perfuadée que l'empereur lui avoit toujours été favorable contre les factions d'Allemagne. Le cardinal de Pavie qui fut preſent à tout, nous a laiſſé une ample deſcription de ce voïage. Platine dit que le pape fit venir dans Rome beaucoup de cavalerie & d'infanterie, afin que les Romains n'excitaſſent aucun trouble dans la ville pendant le ſéjour de l'empereur, quoiqu'il n'eût pas grand train & que perſonne ne le craignît ni même le reſpectât. Ce qui a fait dire à Krantzius, que les peuples virent avec étonnement que l'empereur étoit vivant, parce qu'il ne l'avoit pas encore fait ſçavoir par quelque action remarquable,

Papienſ. comment. l. 7. Platina in Paul II. Krantz. 13. Vandal. 2.

XXVIII Mort du cardinal de le Tour-brûlée.

Le cardinal de la Tour-brûlée ou *de Turre-cremata*, ainſi nommé en latin du lieu de ſa naiſſance appellé en Eſpagnol de Torquemado, dans le dioceſe de Palença, mourut le vingt-huitiéme de Septembre de cette année âgé de quatre-vingt ans. Il entra d'abord dans l'ordre de ſaint Dominique au couvent de Valladolid, & parut avec réputation dans l'univerſité de Paris, où il reçut le dégré de docteur, y profeſſa la theologie & le droit canonique. Il retourna enſuite en Eſpagne où il ne demeura pas long-tems; le pape Eugene IV. l'appella en 1431. & le fit maître du ſacré palais. Il fut envoïé au concile de Baſle où il diſputa contre les Huſſites, & ſoutint fortement le parti du pape. Il fut rappellé au concile de Florence.

AN. 1468.

où il fut un de ceux qui entrerent en lice avec Marc d'Epheſe. Pour récompenſe on le fit cadinal du titre de ſaint Sixte en 1459. & on l'envoia légat en France, où il aſſiſta à l'aſſemblée de Bourges. Après avoir été emploïé en pluſieurs légations, il fut nommé en 1460. à un évêché en Galice, enſuite à celui d'Albano qu'il permuta en 1464. avec celui de ſainte Sabine. Il a compoſé pluſieurs ouvrages dont le ſtile n'a rien de relevé, & ſe ſent de la barbarie & de la ſéchereſſe des ſcholaſtiques & des canoniſtes. Il s'étoit toûjours appliqué à la theologie de l'école & au droit canonique. Il en ſçavoit toutes les ſubtilitez & les mettoit en uſage avec beaucoup de facilité.

XXIX. Ouvrages de ce cardinal.

Ses ouvrages ſont un commentaire ſur le decret de Gratien en cinq tomes; une ſomme de l'égliſe & de ſon autorité en quatre livres; un traité de l'autorité du pape & du concile general contre l'orateur du concile de Baſle, & qu'on trouve dans la collection des conciles; une expoſition des épîtres de ſaint Paul; un commentaire ſur les pſeaumes de David; des ſermons pour toute l'année, & pour les fêtes des ſaints; des queſtions quodlibetiques; un traité de l'eau benîte; un autre de la verité de la conception de la ſainte Vierge diviſé en treize parties; un commentaire ſur la regle de ſaint Benoît; une expoſition de la regle de ſainte Brigitte, & une appologie des revelations de cette ſainte; le ſalut de l'ame ou l'établiſſement de la foi catholique, un traité contre les principales erreurs de Mahomet; un recuëil de queſtions de ſaint Thomas d'Aquin touchant l'autorité du pape; des meditations ſur les tableaux qu'il fit à Rome dans l'Egliſe de la Minerve : une diſſertation

Collect. concil. P. Labbe. to. 13.

AN. 1468.

contre le Grecs touchant le pain azime, qu'on trouve encore dans la collection des conciles. Tritheme fait encore mention d'un ouvrage qui contient des questions sur les évangiles des dimanches & des fêtes des saints.

Trithem. de scriptor. ecclesiasticis.

Il fut enterré dans l'église de la Minerve desservie par les Dominiquains, dans laquelle en 1460. il avoit fondé la congrégation de l'Annonciade pour marier de pauvres filles, & qui depuis a été érigée en archiconfraternité, & est devenuë si riche par les grandes aumônes & les legs pieux qu'on y a faits, que tous les ans on y donne le vingt-cinquiéme de Mars, fête de l'Annonciation de la Vierge, une dot de soixante écus Romains à plus de quatre cens filles, un habit de serge blanche & un florin pour des pantoufles. Les papes ont fait tant de cas de cette pieuse fondation, qu'ils vont en cavalcade accompagnez des cardinaux & de la noblesse Romaine, distribuer les cedules de ces dottes à celles qui les doivent recevoir. On donne le double des autres à celles qui veulent être religieuses, & on les distingue par une couronne de fleurs qu'elles ont sur la tête.

XXX. Etablissement d'une congrégation à Rome pour marier de pauvres filles.

Le pape voulant réparer la perte que le sacré college venoit de faire par la mort du cardinal de la Tour-brûlée, créa deux cardinaux, dont le premier fut Jean-Baptiste Zeno Venitien, neveu de sa sainteté & évêque de Vicenze, cardinal diacre du titre de sainte Marie *in Porticu*, puis prêtre de sainte Anastasie & évêque de Frescati. Le second, Jean Michaëli Venitien, aussi neveu du pape, cardinal diacre du titre de sainte Lucie, puis prêtre du titre de saint Ange, évêque d'Albano, de Porto & de Padouë.

XXXI. Création de deux cardinaux.

AN. 1468. L'année ſuivante à la priere de dom Juan roi d'Arragon il fit encore cardinal dom Pedre Gonzalez de Mendoza évêque de Seguença, & depuis archevêque de Seville.

XXXII. Le comte de Warvick ménage une révolte en Angleterre.

En Angleterre le comte de Warwick ménageoit toujours la révolte contre Edouard ; mais elle n'éclata que l'année ſuivante. Il commença par engager dans ſa faction ſes deux freres le marquis de Montaigu & l'archevêque d'Yorck. Le premier ne prit ce parti qu'avec beaucoup de peine ; mais le duc de Clarence un des freres du roi s'y livra avec plus de facilité. Une ſeule converſation qu'il eut avec le comte de Warwick l'y attacha entierement, & tous deux projetterent la ruine d'Edouard, le rétabliſſement de Henri : & pour rendre leur liaiſon plus étroite, ils arrêterent que le duc épouſeroit une des filles du comte l'un des plus riches partis d'Angleterre. Ce mariage s'accomplit peu de tems après à Calais, où le duc & le comte allerent s'aſſurer des ſecours de France, & d'une retraite en cas de diſgrace, pendant que l'archevêque d'Yorck & le marquis de Montaigu allerent exciter quelque ſédition de ce côté-là pour commencer la guerre civile.

XXXIII. L'armée d'Edouard eſt batuë

Les révoltez s'aſſemblerent au nombre de plus de quinze mille hommes auprès de la ville d'York. Edouard qui en fut averti donna ordre à Guillaume Hebert de ramaſſer tout ce qu'il pourroit de toupes, & d'aller au-devant des rebelles. Il y eut une action auprès de Bambery, dans laquelle l'armée d'Edouard eut du deſſous. Au cri de Vive Warvick, que firent les révoltez, les troupes d'Herbert croïant que le comte de Warwick étoit là en perſonne avec

les

les forces de ſon parti, furent ſaiſies d'une terreur panique : tous prirent la fuite, cinq mille furent tuez ſur la place, & on fit un grand nombre de priſonniers. Herbert & ſon frere furent pris & eurent la tête tranchée. Quelques troupes de l'armée victorieuſe ayant été détachées du corps, ſurprirent à Grafton le comte de Rivers pere de la reine, & lui firent perdre la tête avec un de ſes fils. WARVICK repaſſa en Angleterre & fit d'aſſez grands progrès, mais ce ne fut que l'année ſuivante. AN 1468.

XXXIV. Les cbnjurez de Caſtille députent à Rome veas le pape. *Mariana l.* 23. *c.* 11. & 13.

Les troubles continuoient auſſi dans la Caſtille. Le pape y avoit envoyé une nouvelle légation pour excommunier une ſeconde fois les rebelles, qui ſans s'etonner, députérent auſſi-tôt à Rome pour juſtifier leur conduite : mais on ne permit point à ces députez d'entrer dans la ville, qu'ils n'euſſent auparavant promis avec ſerment de ne point donner à Alphonſe frere de Henri la qualité de roi. A quoi ils conſentirent, & le pape auſſi-tôt les admit à ſon audience ; il leur fit beaucoup de reproches, & les reprit fortement de s'être revoltez contre leur ſouverain. Il leur ordonna de faire ſçavoir aux rebelles qu'ils avoient effectivement encouru l'excommunication, & qu'il n'y avoit point de ſalut pour eux, s'ils ne rentroient dans leur de voir. Il ajouta qu'Alphonſe coupable de la faute d'autrui, ne vivroit pas juſqu'à l'âge d'homme, qu'étant infirme il n'iroit pas loin, & que ſa mort les expoſeroit à de nouveaux troubles, s'ils perſiſtoient à le reconnoître pour leur roi. Cette prédiction fut bien-tôt verifiée : le jeune prince ſe diſpoſant à partir pour aller aſſieger Tolede que le gouverneur avoit remiſe au roi Henri, mou-

ANI468.

XXXV.

Mort d'Alphonſe frere du roi de Caſtille.

rut ſubitement de peſte ou de poiſon, ſelon quelques hiſtoriens, le cinquiéme de Juin, n'ayant que ſeize ans. Sa mort en fit retourner un grand nombre dans le parti du roi Henri; & les autres voulant avoir quelqu'un qui regnât ſous ſon nom, reconnurent Iſabelle ſœur du même Henri pour leur reine: mais cette princeſſe ne l'ayant point voulu accepter, ils s'accorderent avec leur roi légitime, à condition qu'Iſabelle ſeroit déclarée heritiere de ſes états, & qu'elle ne ſe marieroit point ſans le conſentement du roi ſon frere. De plus que la reine ſeroit repudiée avec l'agrément du pape, & bannie, de même que ſa fille Jeanne, quoique les états l'euſſent reconnuë pour légitime à ſa naiſſance: enfin qu'on accorderoit aux conjurez une amniſtie avec la reſtitution de leurs biens & de leurs dignitez. Quelques grands toutefois n'approuvant point ces articles, aimerent mieux reconnoître pour leur reine la même Jeanne qu'ils avoient en leur pouvoir.

XXXVI.

Actions du duc de Calabre en Catalogne.

Mariana, l. 23. *c.* 11. *&* 13.

La Catalogne n'étoit pas moins agitée. Les Catalans nonobſtant la ſentence du roi & l'accommodement du roi de Caſtille, avoient élu l'année précedente Jean duc de Calabre fils de René d'Anjou pour leur ſouverain, tant pour ſa valeur qu'à cauſe des prétentions que la maiſon d'Anjou avoit ſur le royaume d'Arragon. Il fit la guerre en ce pays-là avec le ſecours de Louis XI. d'une maniere aſſez inconſtante, tantôt heureux, tantôt malheureux. Le bonheur qu'il eut au commencement ne fut pas long. Il aſſiegea deux fois la ville de Gironne, & deux fois il fut obligé de lever le ſiége. Ferdinand fils du roi d'Arragon fut déclaré roi de Sicile, afin de gouverner avec plus d'au-

torité durant l'aveuglement de ſon pere, qui fut enfin guéri étant âgé de plus de ſoixante-dix ans, par un Juif qui lui ôta les tayes qu'il avoit ſur les yeux. Le duc de Calabre néanmoins réſolu de ſe maintenir, eut donné beaucoup d'exercice à ſes ennemis, ſi la maladie ne l'eût emporté à Barcelone dans l'année 1470. La conjuration cependant ſubſiſta toujours. AN 1468.

XXXVII. Louis XI. porte la guerre en Bretagne. *D'Argentré, hiſt. de Bretagne.*

La guerre de Liége ayant été terminée en très-peu de tems par le duc de Bourgogne, Louis XI. fut encore une fois réduit à chercher les voyes de broüiller ſon frere Charles de Berry avec le duc de Bretagne. Il ordonna aux troupes qu'il avoit en Normandie d'entrer en Bretagne, elles ſurprirent Chantocé & Ancenis, & le roi ſe ſervit de ce prétexte. Le duc de Bretagne avoit épouſé la fille du roi d'Ecoſſe, mais cette princeſſe n'ayant pas été capable de fixer ſon cœur, il s'attacha à Antoinette de Maillezé femme du ſieur de Villequier. Tanegui du Châtel crût qu'en qualité de grand-maître de la maiſon du duc, il pouvoit lui repreſenter avec toute la ſoumiſſion d'un ſujet fidéle, que le déreglement de ſa vië lui attireroit beaucoup d'affaires fâcheuſes, que les peuples murmuroient contre l'adultere public de leur ſouverain, & que Dieu commençoit à le punir en ne lui donnant que des filles; enſorte que n'y ayant point d'autres mâles de ſa branche que lui ſeul en Bretagne, ſes ſujets pourroient paſſer après ſa mort ſous une domination étrangere; ce qui n'étoit point arrivé depuis que les Bretons avoient ſecoué le joug des Romains.

XXXVIII. Il gagne Tanegui du Châtel

Cette remontrance irrita ſi fort le duc, que Tanegui fut obligé de ſe retirer dans ſa maiſon du Châ-

AN 1468. qui quitte la Bretagne & vient en France.

tel. La dame de Villequier qui craignoit l'éclat, mit tout en uſage pour le faire revenir. Mais Tanegui fut inflexible, & Louis XI. toujours attentif aux occaſions d'ôter à ſes ennemis les perſonnes de merite, fit offrir à ce grand-maître de le dédommager des terres qu'il laiſſeroit en Bretagne, en lui donnant des appointemens conſiderables avec les gouvernemens de Rouſſillon & de Cerdaigne. Il accepta le parti & changea de patrie. La nobleſſe de Bretagne ſe croyant choquée dans l'injure faite à Tanegui, s'en plaignit hautement, & le roi voulant profiter de cette conjoncture, fit entrer ſon armée en Bretagne, où le duc fut ſi foiblement aſſiſté de ſes ſujets, que la crainte de tout perdre, lui fit demander la paix. Louis XI. ſur la nouvelle que le duc de Bourgogne venoit à grands pas au ſecours du duc de Bretagne, écouta les propoſitions qu'on lui fit, & envoya le duc de Calabre à Ancenis pour traiter avec Guillaume Chauvin, chancelier de Bretagne. Le traité fut ratifié à Nantes le dix-ſeptiéme de Septembre. Le duc ſe départoit de l'alliance avec le duc de Bourgogne. Le duc de Calabre & le connétable furent pris pour arbitres en ce qui regardoit les interêts du duc de Berry. Le ſeigneur de Leſcun devoit remettre Caën & Avranches au Roi dans un tems marqué.

XXXIX. Traité de paix entre le roi de France & le duc de Bretagne.

Le duc de Bourgogne fut ſi fort ſurpris de ce traité, qu'il n'en voulut rien croire, & qu'il fut ſur le point de faire pendre celui qui lui en portoit la nouvelle, comme un homme ſuborné: mais ne pouvant en douter dans la ſuite, par les preuves qu'il en eut, il écouta les propoſitions du roi de France qui lui

XL. Le roi va trouver le duc de Bourgogne à Perronne.

Mem. de Comines livre 2. ch. 6.

Gaguin. l. 8.

fit offrir ſix-vingt mille écus d'or pour le dédommager des frais qu'il avoit faits en armant pour ſecourir le duc de Bretagne, avec promeſſe d'en payer la moitié ſur l'heure. Le duc n'auroit pas accepté ces offres, s'il n'eut appris que les Liegeois le voyant éloigné & en guerre avec la France, commençoient à remuer. Il crut donc que le meilleur parti pour lui étoit d'en venir à un accommodement, il toucha l'argent qu'on lui avoit promis, & il eut une entrevûe avec le roi à Peronne, où ſa majeſté munie d'un ſauf-conduit du duc l'alla trouver ſans garde, accompagnée ſeulement du cardinal Baluë, du duc de Bourbon, du comte de ſaint Pol & deux ou trois autres ſeigneurs, afin de témoigner par-là au duc plus de confiance. Il en fut reçu avec beaucoup d'honneur, & logea dans la ville, mais l'arrivée de trois princes de la maiſon de Savoye, du ſeigneur de Breſſe que Louis XI. avoit tenu long-tems priſonnier à Loches, du comte de Romont & de l'évêque de Geneve, avec le maréchal duc de Bourgogne & d'autres ſeigneurs que le roi avoit maltraitez, lui cauſa tant d'inquiétudes, qu'il pria le duc de Bourgogne de le loger dans le château. La terreur du roi étoit ſans fondement, mais un nouvel incident lui cauſa une appréhenſion vraiment réelle. AN 1468.

XLI. Nouvelle révolte des Liegeois qui s'emparent de Tongres. *Comines l. 2. c. 6.*

Louis XI. avant que de ſe rendre à Perronne avoit envoyé deux perſonnes à Liege pour traiter avec les habitans, en cas de rupture avec le duc, & pour engager ce peuple remuant à reprendre les armes, avec promeſſe d'un prompt ſecours. Mais le roi s'étant accommodé avec le duc de Bourgogne, n'avoit pas eu ſoin de le contremander. L'affaire éclata, les Lie-

AN 1468.

geois fondez sur le secours de la France prirent les armes, vinrent investir la ville de Tongres où l'évêque de Liege étoit enfermé avec un gentilhomme nommé Imbercourt que le duc avoit envoyé avec des troupes pour prévenir la révolte des Liegeois. Ils se saisirent de la ville, massacrerent plusieurs chanoines, & tuerent quelques partisans du duc, qui apprenant ces désordres entra en fureur, fit fermer les portes du château de Peronne, & dit tout ce que la colere lui put inspirer contre la conduite du roi qu'il traita de traître & de perfide; de sorte que sans Philippe de Comines qu'il consulta sur ce qu'il devoit faire, il n'y a point de doute qu'il n'eut arrêté le roi, & qu'il ne se fût vangé de tous les mécontentemens qu'il lui avoit donnez.

XLII. Inquiétudes du roi prisonnier dans le château de Peronne. *Mem. de Comines, l. 2. ch. 7.*

Le roi qui se voyoit entre les mains d'un ennemi justement irrité, & environné de gens qui le haïssoient mortellement, étoit dans d'étranges inquiétudes. Trois jours se passerent dans ces tristes pensées, sans que le duc lui parlât ni permît à aucun de l'aller voir, excepté quelques gens du duc que sa majesté gagna à force d'argent pour lui faire obtenir sa liberté: Comines dit qu'il y en eut un à qui le roi confia quinze mille écus pour distribuer à ceux du conseil d'état, mais qui n'en fit pas cet usage. Il fallut donc en venir à un nouveau traité par lequel Louis XI. s'engageoit à ceder la Champagne & la Brie au duc de Berri au lieu de la Normandie, & à accompagner le duc dans le pays de Liege, avec tel nombre de troupes qu'il souhaiteroit pour être témoin de la punition des malheureux Liegeois, à l'alliance desquels on fit renoncer le roi, avec serment d'observer ce

traité ſur le bras de ſaint Lo & ſur le bois de la vraye croix qu'il faiſoit porter avec lui. Les gardes du château furent levez, & on en donna auſſi-tôt avis aux ducs de Bretagne & de Berri. AN 1468.

Dès le lendemain on ſe mit en marche pour l'expedition de Liege, & l'on arriva devant la ville, & comme les habitans toujours opiniâtres n'avoient de reſſource que dans quelque coup extraordinaire, ſix cens des plus determinez ſe gliſſerent dans un chemin creux pour attaquer les maiſons où logeoient le roi & le duc, dans le deſſein de les tuer ou du moins de les faire priſonniers, pendant que le reſte de la bourgeoiſie de Liege feroit une fauſſe attaque de l'autre côté. Mais comme ils voulurent forcer les logis d'Alençon & de Craon qui couvroient ceux du roi & du duc, le bruit reveilla la garde du roi qui ſe mit en défenſe. Sa majeſté qui venoit de ſe mettre au lit, ſe leva promptement & prit ſes armes: le duc prit ſon caſque & ſa cuiraſſe & ſe défendit vaillamment avec douze ou quinze perſonnes ſeulement, juſqu'à ce qu'il fut ſecouru des ſiens. Cela fut cauſe que ces ſix cens hommes manquerent leur coup, & que s'ils fuſſent allez droit aux appartemens des deux princes, ils les auroient trouvez couchez tout habillez ſur leurs lits, prenant un peu de repos pour l'aſſaut qu'on devoit donner à la ville de Liege indiqué au lendemain trentiéme d'Octobre.

XLIII. Le roi n'en ſort que par un accommodement avec le duc.

XLIV. Les deux princes courent riſque d'être pris.

Mais avant cet aſſaut le duc fit dire au roi qu'il pouvoit, s'il vouloit, ſe retirer à Namur pendant l'action: à quoi ſa majeſté répondit qu'elle ne vouloit ceder à perſonne ſa part du péril. On attaqua donc les Liegois un dimanche, jour auquel ils ne s'y

XLV. On donne un aſſaut à la ville de Liege & le roi s'en retourne à Paris.

AN. 1468.

attendoient pas. Les Bourguignons monterent à l'assaut vers le midi, & entrerent dans la ville en criant: Tuë, tuë, parce qu'ils ne trouvoient personne qui leur résistât. Une grande partie s'enfuit par-dessus le pont de la Meuse dans les Ardennes, où plus de la moitié mourut de faim & de froid, l'autre se sauva dans les églises ou se cacha dans les maisons, & toute la ville fut abandonnée au pillage. La crainte obligeoit le roi à loüer la conduite du duc de Bourgogne devant ses gens & en sa présence: mais quatre ou cinq jours aprés la prise de la ville, il lui fit demander la permission de retourner à Paris pour faire enregistrer au parlement le traité de Peronne, le duc ne put lui refuser la liberté de s'en aller; mais il lui fit confirmer de nouveau ce traité auquel il fit ajouter que les seigneurs d'Urfé, de Lau & Poncet de la Riviere seroient rétablis dans leurs terres. A quoi le roi consentit avec beaucoup de peine. Le duc le conduisit environ demie lieuë, & après son départ on mit le feu à la ville de Liege, avec ordre de conserver les églises & les maisons des chanoines & des prêtres au nombre de trois cens, afin qu'on y pût toujours celebrer le service divin: mais la plûpart de ces églises avoient été auparavant pillées. Le duc fit noïer mille ou douze cens de ces malheureux qui avoient été pris dans les maisons. Pendant l'incendie de la ville le duc s'étoit retiré à quatre lieuës de-là du côté de Franchemont, & cependant on entendit le bruit, dit Comines, comme si l'on eût été sur les lieux. Il y avoit à Liege trente-deux paroisses, huit chapitres de chanoines, y compris la cathédrale, outre les monasteres tant de religieux que de religieuses; plusieurs

XLVI. Le duc de Bourgogne fait mettre le feu à la ville de Liege. *Comines, l. 3. c. 14.*

AN 1468.

fieurs petites égliſes & hôpiraux, & plus de ſix-vingt mille ames.

XLVII. Le pape fait la guerre à Robert Malateſta.

Malateſta ſeigneur de Rimini n'ayant point été compris dans le traité par lequel le pape avoit rétabli l'union entre les princes d'Italie, Paul II. l'aſſiegea dans ſa propre ville. Le ſaint pere n'avoit pour lui que les Venitiens, & Malateſta étoit ſoutenu par Ferdinand roi de Naples, Galeas duc de Milan, & par les Florentins. Le cardinal de Pavie blâme Ferdinand d'avoir pris ce parti, & l'accuſe d'ingratitude, parce que Pie II. l'avoit ſouvent ſecouru, & qu'il n'avoit point épargné les biens de l'égliſe pour ſa défenſe. Paul II. ne l'avoit pas comblé de moindres faveurs. Il n'avoit point voulu écouter ſes ennemis lorſqu'ils tâchoient de le décrier dans ſon eſprit & de le détacher de lui; il lui avoit remis tous les cens qu'il devoit pour le roïaume de Naples; il avoit pourvû d'évêchez & de bénéfices ceux qui étoient dans ſes interêts; enfin à ſa priere il avoit accordé le chapeau de cardinal à l'archevêque de Naples, qui étoit un Caraffe. Voici, ſelon le même cardinal de Pavie, ce qui obligea Ferdinand à garder avec le ſouverain pontife une ſemblable conduite, dans laquelle l'ambition & l'interêt eurent beaucoup plus de part que la raiſon.

Papienſ. epiſt. 276. Idem comment. l. 4. & 5.

XLVIII. Cauſe des broüilleries entre Paul II. & Ferdinand roi de Naples.

Dans le tems que le prince de Soüane favoriſoit la maiſon d'Anjou contre Ferdinand, il fut attaqué par les troupes du pape, & n'en vint à un accommodement qu'a condition que ſa principauté demeureroit à l'égliſe, & ne ſeroit jamais compriſe dans les états du roi de Naples, qui lui-même en convint. Ferdinand toutefois aïant chaſſé le duc de Calabre,

AN. 1468.

& recouvré tout le roïaume, ne ſe reſſouvint plus de la convention qu'il avoit faite, & demanda cette principauté au pape Paul II. Mais n'aïant pû perſuader au ſaint pere de la lui remettre, il prit les armes, & s'accommoda avec Robert Malateſta bâtard de Sigiſmond, qui s'étant d'abord aſſez adroitement inſinué dans la faveur du pape après la mort de ſon pere, à qui l'on n'avoit accordé Rimini que pour un tems, avec une entiere dépendance de l'égliſe Romaine, s'en rendit le maître abſolu, en chaſſa ſa belle-mere, & ſe mit ſous la protection de Ferdinand qui fit lever le ſiége de cette ville aux troupes du pape: mais elles ne furent pas tellement défaites, que le ſiége n'eût pû être repris, ſi le capitaine des Venitiens ſe fût un peu plus hâté avec le ſecours qu'il conduiſoit, ſuivant plûtôt les conſeils de ſa république, que le courage de l'armée du pape, qui étoit commandée par Laurent évêque de Spolette.

XLIX. Ferdinand fait lever aux troupes du pape le ſiége de Rimini.

Le ſaint pere penſa encore ſe brouiller cette année avec le roi de France à l'occaſion du cardinal Baluë que ſa majeſté fit mettre en priſon. Ce prince après ſon retour de Liege, affecta de paroître exact obſervateur du traité de Peronne; mais toûjours inquiet ſur l'union qui étoit entre ſon frere Charles de Berri & le duc de Bourgogne, il ne s'appliqua plus qu'à les détacher l'un de l'autre, & fit propoſer à ſon frere un échange du gouvernement de Champagne & de Brie que le duc de Bourgogne l'avoit forcé d'accorder pour le duché de Guienne & le gouvernement de la Rochelle; ce qui étoit avantageux au prince. Le duc de Bourgogne lui remontra toutefois, qu'en acceptant la Guienne, & ſe déſiſtant de

L. Louis XI. propoſe la Guienne à ſon frere au lieu de la Champagne.

Comines l. 2. cap. 15.

la Champagne voiſine de la Bourgogne, ne trouveroit ni ſa ſûreté, ni ſa liberté, & qu'il ſe privoit d'une retraite aſſurée, en cas qu'il ſe brouillât avec le roi; ces conſeils furent appuyez par le cardinal Baluë qui avoit d'autres interêts pour empêcher l'union du roi avec le duc de Berri. AN. 1468.

Cet homme que Louis XI. avoit tiré de la pouſſiere pour l'élever aux plus hautes dignitez de l'égliſe & de l'état, qu'il avoit comblé de biens, qu'il avoit fait évêque d'Evreux, enſuite d'Angers, abbé de Fécamp, de ſaint Jean d'Angeli, & de ſaint Thierri, à qui il avoit procuré le chapeau de cardinal, & qu'il avoit enfin choiſi pour ſon premier miniſtre, fut cependant celui qui le trahit & qui le traverſa dans tous ſes deſſeins à l'occaſion de l'affaire dont nous parlons ici. Il connoiſſoit que le roi avoit le défaut ordinaire à la plûpart des princes, de n'être que médiocrement ſenſible à l'amitie; & il en tira cette conſequence dangereuſe à la verité, mais aſſez bien fondée, qu'il ne ſeroit dans les bonnes graces de ſa majeſté, du moins auſſi avant qu'il y étoit, que pendant qu'elle le croiroit utile, & que ſa faveur diminueroit à proportion qu'on auroit moins affaire de lui. Ainſi pour ſe rendre également néceſſaire par la continuation de la méſintelligence entre les princes, il crut qu'il devoit augmenter leur inimitié contre le roi, en donnant aux ducs de Berri, de Bourgogne & de Bretagne tant de ſoupçons ſi plauſibles, que de quelques précautions qu'ils uſaſſent en traitant avec le roi de France, ils ſeroient infalliblement trompez.

LI. Le cardinal Baluë travaille à deſunir les deux princes.

Ce fut ſur cette maxime qu'il avoit embrouillé

AN. 1468.

toutes les négociations passées, qu'il avoit conseillé à sa majesté l'entrevûë de Peronne, contre l'avis du conseil; & comme il ne connoissoit que trop l'adresse du roi & la foiblesse du duc de Berri, dont le confident Lescun étoit gagné par la promesse du comte de Comminges; il ne douta pas que si les deux freres conferoient ensemble, le roi ne disposât à son gré du duc de Berri, & que délivré de cet ennemi, il ne rangeât les ducs de Bourgogne & de Bretagne à la raison, parce que la noblesse des autres provinces refuseroit de se joindre à eux, dès qu'elle ne verroit plus à leur tête l'heritier présomptif de la couronne de France; il prit le parti d'empêcher le roi de s'unir au duc de Berri, & d'exciter le duc de Bourgogne à recommencer la guerre. Il ne choisit qu'un homme pour aller de sa part vers les deux ducs, il l'instruisit à fond de ce qu'il devoit négocier; il lui donna des lettres écrites de sa propre main, & sans chiffre; son émissaire eut ordre de s'adresser d'abord au duc de Berri, comme au plus facile, & lui recommander surtout le secret.

LII. Ses lettres aux ducs de Berri & de Bourgogne.

La lettre à ce duc, contenoit que le dessein du roi étoit de lui donner la Guienne au lieu de la Champagne; mais qu'il prit bien garde d'accepter cet échange, quelque avantageux qu'il lui parût, parce que sa majesté ne tendoit qu'à se séparer par là des ducs de Bourgogne & de Bretagne ses plus fideles amis & qu'à les opprimer ensuite tous trois avec d'autant plus de facilité, qu'il leur seroit désormais impossible de se donner du secours l'un à l'autre. Dans la lettre au duc de Bourgogne il lui donnoit avis de l'entrevûë prochaine du roi & du duc de Berri, qu'il

AN. 1469.

n'y avoit pas lieu d'empêcher ; que les deux freres se réconcilieroient infalliblement pour fondre ensuite sur lui duc de Bourgogne ; que sa majesté ne paroissoit empressée pour s'accommoder avec les ducs de Berri & de Bretagne, qu'afin de ne rien laisser derriere elle qui s'opposât à sa vengeance ; l'émissaire partit avec ces dépêches, mais il fut arrêté sur les frontieres de Bretagne, on le foüilla, on lui trouva les lettres qu'il portoit, & on les envoya au roi qui par-là fut persuadé de la perfidie du cardinal qu'il croyoit le plus fidele de ses sujets. Cependant Loüis XI. dissimula cette injure jusqu'à ce qu'il eût communiqué ces lettres au duc de Berri, afin de le convaincre par ses propres yeux, que ceux qui travailloient à les mettre mal ensemble, étoient autant les ennemis de l'un que de l'autre.

LIII. Entrevûë du roi & du duc de Berri.

L'entrevuë du roi & du duc de Berri se fit sur la petite riviere qui sépare l'Anjou d'avec la Bretagne, où l'on avoit exprès bâti un pont. Le duc se mit à genoux, sa majesté lui commanda de se lever & lui donna sa main à baiser. Ensuite elle renvoya ses gens & ne retint que douze personnes de robe pour assister à la conversation. Le roi donna avis au duc de la politique maligne du cardinal, & ajouta qu'il avoit dans sa poche les preuves de ce qu'il disoit ; il en tira les lettres, il les fit lire au duc, & le pria d'observer que ce cardinal dans la premiere lettre se déclaroit son meilleur ami, & parloit dans la seconde comme son plus mortel ennemi. Quelques historiens rapportent que le duc se voyant ainsi trompé versa des larmes, & se jetta une seconde fois aux genoux du roi, qui le fit aussi-tôt relever. Les

AN. 1469.

deux freres s'embraſſerent avec de grands témoignages d'amitié; & le roi exhorta fort le duc de venir à la cour reprendre ſon rang. Ainſi finit l'entrevûe, & les deux princes ſe ſéparerent.

LIV. Le cardinal Baluë eſt arrêté priſonnier avec l'évêque de Verdun.

Papienſ. com. lib. 7.

Le crime du cardinal Baluë avoit trop éclaté pour ne pas être ſeverement puni. Le roi le fit arrêter avec Guillaume d'Haraucourt évêque de Verdun qui agiſſoit de concert avec Baluë. Il envoya celui-ci priſonnier à Montbaſon, & l'évêque à la Baſtille. Le cardinal ſubit l'interrogatoire, il avoüa la plûpart des crimes dont on l'accuſoit, il reconnut qu'il avoit écrit les lettres interceptées ; que le chagrin de voir diminuer ſon crédit, l'avoit porté à trahir le roi, & à faire en ſorte que le duc de Bourgogne fût toûjours redoutable au roi & en mauvaiſe intelligence avec lui ; que c'étoit lui qui avoit déterminé ſa majeſté à aller à Peronne, dans l'eſperance que cette entrevûe augmenteroit la haine mutuelle de ces deux princes ; qu'il étoit l'auteur du honteux traité qu'on y avoit fait ; qu'il avoit conſeillé au duc de Bourgogne de contraindre le roi à le ſuivre dans le païs de Liege, & à être témoin de la ruine des Liegeois qui lui avoient toûjours été parfaitement dévouez. Le roi voïant qu'il y en avoit plus qu'il ne falloit pour perdre ce cardinal en obſervant toutes les formalitez de la juſtice, choiſit deux avocats du parlement qu'il envoïa à Rome, pour demander au ſouverain pontife qu'il nommât des commiſſaires en France afin d'y faire le procès au coupable.

LV. Le roi demande au pape des commiſſaires pour lui faire ſon procès.

Les raiſons du roi ne pouvoient être plus préciſes: il repreſentoit que ſi l'on conduiſoit le criminel à Rome, l'eſcorte qu'on lui donneroit, quelque forte

qu'elle fût, n'empêcheroit pas les peuples des provinces de France par où il passeroit, de le mettre en pieces, parce qu'ils le regardoient comme l'auteur de la guerre civile. Mais il y avoit trop peu de tems que Paul II. avoit augmenté les privileges des cardinaux pour y donner atteinte dans le point le plus important & le plus propre à faire naître aux favoris des grands princes le desir de parvenir à cette dignité, qui consistoit à ne pouvoir être jugé que par les autres cardinaux leurs collegues assemblez en plein consistoire. Sa sainteté pensoit au contraire à faire observer ces privileges dans toute leur étenduë; & comme l'expedient le plus court pour en venir à bout étoit de commencer par la France, parce qu'il n'y auroit apparemment aucun prince dans la communion de l'église qui osât s'en dispenser, après que le roi très-chrétien s'y seroit soumis, la réponse du pape aprés plusieurs consistoires ne fut pas favorable aux desseins du roi.

AN. 1469.

LVI. Réponse du pape au roi sur cette affaire.

Il manda à Louis XI. qu'à sa priere & pour lui faire plaisir, il vouloit bien choisir à Rome des commissaires, & les envoyer à Avignon, avec pouvoir de travailler au procés du cardinal Baluë & de l'évêque de Verdun. Si la ville d'Avignon n'agrée point à votre majesté, je nommerai trois villes épiscopales en France sujettes à leurs évêques, tant pour la jurisdiction temporelle que pour la spirituelle, & votre majesté en choisira une, & se chargera d'y faire conduire les coupables, & de les y laisser tant que durera le procès. Le pape demandoit aussi au roi qu'ils eussent tout pouvoir d'agir & de faire agir pour leur défense. Que les commissaires instruiroient le procès

AN. 1469.

jusqu'à sentence définitivé exclusivement. Qu'ils envoyeroient aussi-tôt à Rome les pieces cachetées, qui seroient examinées en plein consistoire devant sa saintеté avec toute l'attention & l'exactitude nécessaires, & que la sentence définitive y seroit dressée. Qu'on l'envoyeroit aux commissaires pour la prononcer dans les propres termes qu'elle seroit conçuë; & que le roi donneroit sa parole de la faire executer telle qu'elle seroit, sans y rien ajoûter, diminuer, ni changer, & sans qu'on prétendit en France avoir droit de l'interpreter autrement qu'elle seroit exprimée.

LVII. Le roi ne se rend point aux raisons du pape & laisse les coupables en prison.

Mem. de Comines, l.6. ch.12.

Le roi penetroit assez le dessein de la cour de Rome, mais ne voulant ni la satisfaire, ni l'irriter, il choisit entre ces deux extrémitez qui lui paroissoient également fâcheuses, un milieu qui consistoit à suspendre son ressentiment & le cours du procès, & à punir cependant les coupables par les incommoditez d'une très-longue & très-rigoureuse prison. Le cardinal Baluë y fut durant onze ans, & l'évêque de Verdun quatorze ou quinze. Comines rapporte que ce prélat ayant persuadé au roi de faire faire des cages de fer pour enfermer ceux qui l'auroient offensé, il y fut mis le premier, & y demeura tout le tems de sa prison, puni par un juste jugement du même supplice qu'il avoit inventé pour les autres; comme il étoit arrivé à Perillus qui fut mis le premier dans le taureau d'airain qu'il avoit fait fabriquer par ordre du tyran Phalaris.

LVIII. Le duc de Berri accepte la Guienne en échange de la

Louis XI. ainsi délivré de ces traîtres ne pensa plus qu'à consommer l'affaire avec le duc de Berri pour l'échange de la Champagne & de la Brie avec

la

la Guienne. Ce duc y étoit déja disposé par la négociation du seigneur de Lescun bâtard d'Armagnac, qui possedoit toute sa confiance. Le duc de Bourbon alla à la Rochelle où le duc de Berri s'étoit rendu; & ce fut là où l'on conclut & confirma entierement le traité. Le duc vint ensuite trouver le roi au Montils proche de Tours, où sa majesté ratifia le même traité par serment sur le bras de saint Lo d'Angers. Il ne faisoit ce serment qu'à la derniere nécessité, parce qu'il s'étoit imaginé que celui qui ne tiendroit pas sa promesse après avoir juré sur cette relique, mourroit dans l'année; à quoi il ne vouloit pas s'exposer, étant fort attaché à la vie, & craignant extraordinairement la mort. Le *Te Deum* fut chanté en actions de graces d'une paix si long-tems désirée. Depuis ce tems-là Charles de Berri ne fut plus appellé que duc de Guienne; il en fit hommage au roi, selon la coutume, & quitta la Bretagne pour revenir en France où il fut reçu avec beaucoup de joïe & de magnificence. Ce qui chagrina fort le duc de Bourgogne.

AN. 1469.

Champagne & de la Brie.

LIX.

Le roi entreprend de détacher le duc de Bretagne du duc de Bourgogne.

Il restoit encore le duc de Bretagne que Louis XI. vouloit retirer de l'alliance de ce dernier duc, afin que n'aïant affaire qu'à un seul, il pût plus aisément le réduire. Mais comme François II. duc de Bretagne étoit toûjours en garde contre toutes les avances qu'on lui faisoit du côté de la cour de France dont il se défioit beaucoup, il n'étoit pas aisé de le faire changer de sentiment. L'artifice dont se servit le roi, fut de lui envoïer pour marque de son amitié le collier de l'ordre de saint Michel que ce prince venoit d'instituer à Amboise le premier d'Août. Il lui députa pour cet effet le sieur de Lescun qui le lui pré-

AN. 1469.

senta avec beaucoup de céremonie. Mais le duc ne l'accepta pas; il s'excusa sur ce qu'il y avoit dans ce nouvel ordre divers statuts qui ne pouvoient pas s'accommoder avec sa dignité, ses prérogatives & ses droits. On crut même qu'il avoit déja reçu l'ordre de la Toison d'or du duc de Bourgogne qui avoit pris celui de la Jarretiere, avec lequel il parut à Gand, & le porta jusqu'à la mort. Ce refus fit connoître au roi qu'il y avoit d'étroites liaisons entre les ducs de Bourgogne & de Bretagne, il conjectura qu'il pouvoit bien y avoir une ligue secrete entre eux & le roi d'Angleterre. C'est ce qui lui fit prendre des mesures pour en prévenir les suites, & ce qui le détermina à déclarer la guerre au duc de Bretagne l'année suivante.

IX. Institution de l'ordre de saint Michel par Louis XI.

Favin, l. 3. du théatre d'honneur & de chevalerie.

Pierre Matthieu, hist. de Louis XI.

Nicol. Gilles in annal.

Il n'est pas aisé de rapporter la vraie cause de l'institution de l'ordre de saint Michel par Louis XI. Ce qu'il y a de plus vrai-semblable est qu'il voulut suivre l'exemple de son oncle maternel René d'Anjou roi de Sicile, qui avoit institué l'ordre du Croissant; & que comme le roi aimoit la dépense dans les actions de cérémonie, quoiqu'il l'évitât par-tout ailleurs, il se proposa d'encherir sur son oncle. Il assembla donc le premier d'Août de cette année dans le château d'Amboise ceux qu'il avoit choisis, & les créa chevaliers sous l'invocation de saint Michel qui avoit été reconnu pour protecteur de la monarchie Françoise. Le collier qui leur fut donné étoit d'or, à coquilles entrelassées d'un double las, & assises sur des chaînettes ou mailles d'or; on avoit attaché au milieu de ce collier une médaille où la figure de saint Michel étoit gravée. L'habit des chevaliers étoit

pour l'ordinaire un manteau de toile d'argent traînant à terre, & en certaines rencontres, de damas blanc brodé de coquilles semées en las, avec une bordure fourrée d'hermines, & un chaperon de velours cramoisi à longue cornette. Pour ce qui regardoit l'habit du chef de l'ordre, il étoit d'écarlatte. Le serment que les chevaliers faisoient étoit principalement de soutenir de tout leur pouvoir la dignité & les droits de la couronne, l'autorité du roi, & celle de ses successeurs envers tous & contre tous. AN. 1469.

LXI. Statuts & noms des premiers chevaliers de cet ordre. *Favin, lib. 3. ibid.*

Le roi n'établit alors que quatre officiers de cet ordre, qui furent un chancelier, un greffier, un trésorier & un héraut d'armes; mais il y ajoûta depuis un prévôt & un maître des céremonies. Les principaux privileges de ces chevaliers consistoient à ne pouvoir être dégradez que dans le cas d'heresie, de trahison, ou de fuite dans un jour de bataille. Le nombre en fut d'abord limité à trente-six pour deux raisons : l'une qu'il n'y avoit point alors auprès de Louis XI. plus de courtisans qu'il voulût gratifier; l'autre pour rendre cet ordre d'autant plus considerable, qu'il seroit conferé à moins de seigneurs. Le roi néanmoins à la premiere céremonie qui s'en fit, ne donna le collier qu'à quinze des principaux de son roïaume, & reserva les autres places pour des personnes absentes qu'il n'avoit pû mander des provinces de France ou des cours étrangeres sans préjudicier à ses interêts, ou pour attirer à son parti les vassaux de ses voisins : c'est une exemple que le roi d'Angleterre & le duc de Bourgogne lui donnoient, le premier tenant cette conduite à l'égard de ceux à qui il donnoit l'ordre de la Jarretire, &

AN. 1469. le ſecond pour ceux qui entroient dans l'ordre de la Toiſon. Les quinze que le roi nomma dans ſa premiere promotion furent Charles ſon frere duc de Guienne, Jean duc de Bourbon, Louis de Luxembourg comte de ſaint Pol & connétable, André de Laval qu'on nommoit le maréchal de Loheac, Jean de Beuil comte de Sancerre, Louis de Beaumont, Louis d'Etouteville, Louis de Laval, Louis bâtard de Bourbon, Antoine de Chabannes comte de Dammartin, Jean bâtard d'Armagnac, George de la Trimoüille, Gilbert de Chabannes, Charles de Cruſſol, & Tannegui du Châtel gouverneur du Rouſſillon. Jamais le nombre de trente-ſix ne fut rempli du regne de Louis XI. Ses ennemis répandoient que par le moïen de ce collier, il vouloit avoir ſous ſa main tous les grands du roïaume, quand ils viendroient au chapitre.

LXII. Les Bohemiens catholiques declarent Matthias roi de Bohéme.

Bonfin. 4. *dec.* 2.
Cromer, *liv.* 27.
Du Brav. liv. 30.

Matthias roi de Hongrie aïant enfin accepté la couronne de Bohême qu'on lui offroit depuis longtems, les Bohémiens catholiques l'en déclarerent roi ſolemnellement, & les Moraves en même tems le déclarerent duc de Moravie. Cette double déclaration ſe fit à Olmuts dès le mois de Février de cette année. Ceux de Breſlau le reconnurent auſſi prince de Sileſie: ce qui ne plut pas à l'empereur Frederic, qui connoiſſoit l'eſprit remuant de Matthias, & qui craignoit qu'il n'abusât de l'autorité qu'on lui donnoit. Pogebrac que le ſaint ſiege avoit cru pouvoir dépoſer, ſe vit en peu de tems abandonné des Catholiques, & ſon autorité fut preſque réduite à rien. Matthias ſe ſaiſit de Victorin fils de ce prince, & le fit mettre en priſon où il ſouffrit beaucoup de la faim & du froid.

AN. 1469.

LXIII. Uladiſlas fils de Caſimir nommé au roïaume de Bohéme.

Comme l'empereur n'aimoit point Matthias, il ſollicita Pogebrac & les Bohémiens qui n'étoient pas de ſon parti, à faire encore de nouvelles inſtances à Caſimir roi de Pologne, pour accepter la couronne de Bohéme. Pogebrac y envoïa des ambaſſadeurs: Caſimir les reçut bien, il remercia leur prince de l'offre qu'on lui faiſoit, mais il ſouffrit qu'on nommât Uladiſlas ſon fils aîné pour ſucceſſeur de Pogebrac: Il en témoigna même ſa joïe; mais il ſe trouva contredit par la plus grande partie du conſeil de Pologne. Les évêques ſur-tout en témoignerent leur indignation, & trouverent mauvais que le roi eût reçu des ambaſſadeurs hérétiques. Ils voulurent même faire ceſſer le ſervice divin dans leurs égliſes à cauſe d'eux. Ils en demeurerent à la menace, mais le chapitre de Cracovie le fit ceſſer entierement tant que ces ambaſſadeurs demeurerent dans la ville. Le pape ſoupçonnoit auſſi Caſimir d'être porté pour la religion de Pogebrac, & peut-être d'en avoir tous les ſentimens. Mais ce prince tâcha de ſe juſtifier, & ſoutint même au pape qu'il n'avoit agi dans toute cette affaire que par ſes ordres. Uladiſlas fut néanmoins roi de Bohéme après Progebrac.

LXIV. Mahomet II. fait un vœu d'exterminer tous les Chrétiens. *Papienſ. comment. lib. 7.*

Mahomet II. irrité de ce que le général de la flotte Venitienne avoit ruiné depuis peu le bourg d'Alene en Thrace qui étoit un très bon port de mer pour les Turcs, & tout occupé de la vengeance qu'il en vouloit tirer, fit cette année un vœu de ne point dormir, ni faire bonne chere, ni joüir d'aucun plaiſir, ni de tourner ſon viſage vers l'Occident, juſqu'à ce qu'il eût battu & foulé aux pieds de ſon cheval ceux qui adoroient le Chriſt, & qu'il eût exterminé, di-

AN. 1469.

soit-il, toute leur impieté sur la terre depuis l'Orient jusqu'à l'Occident à, la loüange du vrai Dieu de Sabaoth & du grand prophéte Mahomet. Ce vœu est daté de la vingt-cinquiéme année de l'empire de ce sultan, à compter depuis le tems que son pere le lui avoit cédé la premiere fois. Les Venitiens firent part au pape d'une copie de ce vœu traduite en Italien après l'avoir reçu de Ragusе. On verra bien-tôt ce qu'il produisit.

LXV. Le comte de Warwick revient en Angleterre & enleve Edouard.

Les troubles d'Angleterre continuoient toujours. Le comte de Warwick qui étoit en France, informé des avantages de son parti, vint à Calais dont il confia le gouvernement à un certain Vaucler gentilhomme Gascon, & repassa en Angleterre avec le duc de Clarence son gendre. Ils joignirent à Warwick l'armée qui venoit de vaincre, & l'aïant grossie de beaucoup de troupes qu'ils avoient fait lever en leur nom, ils marcherent au-devant d'Edouard qui venoit en personne pour les combatre. On étoit prêt d'en venir aux mains lorsque quelques personnes zelées parlerent de paix. Le roi la souhaitoit & le comte fit semblant de la vouloir; de sorte qu'elle parut si proche de sa conclusion, qu'Edouard se relâchant de la discipline, & n'étant point sur ses gardes, procura au comte qui le faisoit observer avec soin, l'occasion de le surprendre pendant la nuit, & de l'aller enlever dans son camp.

LXVI. Le roi Edouard se sauve de sa prison.

Un coup si hardi auroit terminé la guerre, & rétabli Henri sur le trône, si Edouard n'eût pas eu l'adresse de se sauver de sa prison. Il sçut si bien gagner l'archevêque d'York en la garde duquel il étoit dans le château de Medelan, que le prélat lui per-

Polydor. Virgil. hist. Anglic. lib. 24.

mit d'aller à la chaſſe autour du château avec un petit nombre de gardes. Il avertit ſecretement ſes amis de la facilité qu'ils auroient à le tirer de priſon & à l'enlever, pourvû qu'ils vouluſſent l'entreprendre. Guillaume Stanley & Thomas Borogh concerterent ſi adroitement l'entrepriſe, qu'ils ſe trouverent avec une troupe de gens d'élite aux environs de Medelan ſans que perſonne du château s'en apperçût. Ainſi le prince en étant ſorti avec ſes gardes ordinaires, fut enlevé ſans que ceux qui l'accompagnoient ſe miſſent en devoir de s'y oppoſer. L'année ſuivante il remonta ſur le trône, & battit le comte de Warwick, qui croïant qu'Edouard étoit ſurement gardé, s'avança vers Londres pour tirer Henri de ſa priſon, & le rétablir. En chemin il apprit l'évaſion de ſon priſonnier, & fut fort déconcerté de cette nouvelle, dans la neceſſité où il ſe trouvoit de recommencer la guerre avec plus de riſque qu'auparavant. Edouard après le recouvrement de ſa liberté, ſe rendit à Londres où il fut très-bien reçu. L'on parla de paix, il y eut une ſuſpenſion d'armes, & même une entrevûë des princes liguez & du roi dans le palais de Weſtminſter. On ſe fit de piquans reproches de part & d'autre, & la guerre recommença avec plus de violence. AN. 1469.

LXVII
On leve des armées de part & d'autre, & le comte de Warwick eſt battu.

Le comte de Warwick & le duc de Clarence ſe retirerent à Lincoln, & y leverent des troupes dont ils donnerent le commandement à Robert Weles, pendant qu'ils iroient animer leurs amis à prendre les armes. Edouard ne leur en donna pas le tems, il fit trancher la tête au pere de Weles & à un autre de ſes parens. Les deux armées ſe trouverent en pré-

AN. 1469.

sence près de Stafford. Weles fut battu, pris, & eut aussi la tête tranchée comme un sujet rebelle à son roi. Ce qui déconcerta tellement les affaires du comte de Warwick, qu'il fut obligé de se retirer à Calais, & passer de là en France avec le duc de Clarence pour y solliciter du secours. Vaucler qui commandoit à Calais, fit tirer le canon sur le vaisseau du comte; mais quelque tems après il excusa sa conduite par un envoïé secret qui dit au comte que le tems viendroit où il apprendroit qu'il n'avoit pas oublié ses bienfaits, qu'il avoit bien voulu paroître ingrat pour le servir plus sûrement; que s'il fût entré dans la ville il étoit infailliblement perdu, qu'il allât en France chercher des secours qui puissent rétablir ses affaires. Le comte fut content de ces excuses, il remit à la voile, & vint trouver le roi Louis XI. à Amboise où il fut bien reçu. Marguerite d'Anjou qui depuis long-tems étoit en France pour rétablir les affaires de Henri son époux, se rendit aussi-tôt à Amboise, & y mena son fils. La présence du comte fléchit le roi, jusqu'alors inflexible. La reine d'Angleterre en sçut profiter, la fille de Warwick fut mariée au prince de Galles; l'on dressa ensuite les projets de la délivrance du roi Henri, & sa Majesté très-chrétienne entra dans tous leurs desseins, & promit de les appuyer.

LXVIII. Le comte de Warwick vient en France, & fait alliance avec Louis XI.

Polydor. Virg. hist. Anglic. lib. 24.

Mem de Comines, liv. 3. ch. 5

LXIX. Le comte de Warwick repasse en Angleterre.

Tout étant prêt, le comte de Warwick ne pensa plus qu'à son départ; mais la difficulté étoit de passer au travers de la flotte du duc de Bourgogne qui l'attendoit pour le combattre; malgré ces obstacles il mit à la voile au Havre de Grace, conduit par le bâtard de Bourbon amiral de France, & il eut le bonheur

AN. 1470.

heur d'aprendre que la flotte Bourguignonne avoit été battuë d'une ſi violente tempête, qu'une partie des vaiſſeanx avoit péri, & l'autre avoit été diſperſée. Ce qui fut cauſe que le comte alla ſûrement débarquer à Darmouth avec ſes troupes, ſans qu'on s'opposât à ſa deſcente. Il ne fut pas plûtôt ſorti de ſon vaiſſeau, qu'il lui vint des officiers & des ſoldats de toutes parts, ce qui lui fit une armée conſiderable de plus de ſoixante mille hommes, avec laquelle il ſe mit en marche pour aller chercher Edouard, & le combattre. Celui-ci ne laiſſa pas d'aſſembler des troupes plus nombreuſes aux environs de Nottingham, d'où il vint camper proche de Linnes, place aſſez forte ſur le rivage de la mer. Warvick qui l'avoit ſuivi, vint auſſi camper à trois lieuës, de lui, faiſant crier par-tout: Vive le roi Henri. Edouard entendant ces cris, & apprenant que le marquis de Montaigu en qui il s'étoit fié juſques-là, étoit des premiers à ſouhaiter le retour de Henri; tout lui parut ſi deſeſperé, qu'il prit le parti de paſſer la mer.

LXX. Edouard travaille à gagner le duc de Clarence ſon frere.

Ce parti tendoit à lui faire aller chercher du ſecours chez les étrangers; mais Comines ajoute que ce qui l'y détermina, fut le deſſein de gagner le duc Clarence, & de le détacher du comte de Warvick dont il étoit gendre. Le duc y étoit déja diſpoſé, il ne s'agiſſoit que de menager ſon rétabliſſement, & le même auteur dit qu'une demoiſelle domeſtique de la ducheſſe de Clarence, qui étoit demeurée en Angleterre lorſque ſa maîtreſſe en partit, fut gagnée par Edouard, & envoïée en France ſous prétexte d'y aller joindre la ducheſſe. Vaucler trompé la laiſſa paſſer à Calais. La demoiſelle vit le duc de Clarence,

Men. de Comines, liv. 3. ch. 3.

AN 1470. lui parla fortement ſur ſes interêts, & ſe ſervit de raiſons ſi plauſibles, qu'il y donna les mains ; la réconciliation ſe fit avec tant d'adreſſe, que ni le politique Louis XI. ni l'habille reine Marguerite, ni le comte tout pénetrant qu'il étoit, ne s'apperçurent de rien. La réconciliation ainſi menagée, Edouard partit d'Angleterre, s'embarqua avec le duc de Glocestre ſon frere & quelques amis avec ſix cens ſoldats d'eſcorte ; étant en pleine mer, il fut découvert par les Oſtrelins, (c'eſt le nom que Comines donne à certaines pirates qui étoient les ennemis déclarez des Anglois,) ils ne l'eurent pas plûtôt apperçu, qu'ils vinrent à lui à toutes voiles, avec huit gros vaiſſeaux. Edouard fut obligé de fuir, & arriva en Hollande avant qu'ils euſſent pû le joindre. Mais la mer étant baſſe il ne put entrer dans le port, ce qui donna lieu aux Oſtrelins de s'approcher & de jetter l'ancre aſſez près de lui, dans le deſſein de le joindre à la marée prochaine. Il tomboit entre leurs mains, ſi le ſeigneur de Grutuſe gouverneur pour le duc de Bourgogne en Hollande, n'eût défendu à ces pirates de lui faire aucun mal. Il alla trouver le roi dans ſon vaiſſeau, donna pluſieurs habits à ceux de ſa ſuite qui étoient preſque nuds, & défraïa Edouard juſqu'à la Haïe où il le conduiſit.

LXXI. Il arrive à la Haïe en Hollande.

Un ſi bon accuëil fit eſperer à ce roi malheureux quelque changement de fortune, mais il n'étoit pas encore tems ; il apprit au contraire que la ville de Calais s'étoit déclarée pour Henri, que Vaucler lui avoit manqué de parole, & même que le duc de Bourgogne étoit aſſez embarraſſé de le voir dans ſes états, quoiqu'il fût ſon beau-frere, aïant déja la

Mem. de Comines, ut ſuprà.

AN. 1470.

guerre avec la France, & ne voulant pas s'attirer les forces d'Angleterre; ce qu'il ne pouvoit toutefois éviter en protegeant contre Henri celui qui venoit d'être chassé du roïaume. Le duc étoit si peu disposé à s'embarrasser dans ces affaires, qu'il cherchoit à appaiser le comte de Warvick, dans la crainte qu'il ne portât ses armes en Flandre, après avoir pacifié l'Angleterre, & rétabli Henri sur le trône; ce qui étoit déja bien avancé, l'absence d'Edouard aïant fait changer de face aux affaires. En effet tout ceda alors au comte de Warvick, il mena son armée à Londres, il y tira de prison le roi Henri, le conduisit à l'évêché où quelques jours après il l'alla prendre pour le mener à la cathédrale, revêtu des habits roïaux, & précedé de presque tous les grands du roïaume. Cette céremonie se fit le treiziéme d'Octobre de cette année 1470. & fut suivie de la convocation d'un parlement dans lequel Edouard fut déclaré traître & usurpateur de la couronne, ses biens confisquez, les édits rendus en son nom annullez, la roïauté confirmée à Henri & à tous ses descendans mâles, à leur défaut au duc de Clarence qui fut declaré gouverneur du roïaume, conjointement avec le comte de Warvick son beau-pere, parce qu'on n'étoit pas encore informé de la défertion qu'il méditoit; enfin tous les partisans d'Edouard furent déclarez criminels & dignes de mort. La reine épouse d'Edouard s'étoit retirée dans Vestminster où elle mit au monde son fils aîné, auquel on donna le nom de son pere, & qui devint la malheureuse victime de l'ambition des Lancastres.

LXXII. Le comte de Warvick rétablit le roi Henri sur le trône.

Polyd. Virgil. hist. Anglic. lib. 24.

Matthias irrité contre le roi de Pologne de ce qu'il

LXXIII. Le pape re-

AN. 1470.

avoit ſouffert qu'on nommât ſon fils Uladiſlas pour ſucceder à Pogebrac, & regardant cela comme un affront qu'il lui faiſoit, s'en plaignit amérement au pape. Caſimir de ſon côté ſollicitoit le ſaint pere de confirmer l'élection de ſon fils; mais il ne put l'obtenir. Paul II. lui envoya Alexandre évêque de Forli pour lui remontrer que Matthias ayant été choiſi pour roi de Bohême, & le ſaint ſiege ayant d'ailleurs de grandes obligations à ce prince, il ne pouvoit rien faire à ſon préjudice. Il l'exhortoit même à prendre les armes contre Pogebrac. Dans le même tems Caſimir reçut des ambaſſadeurs de Frederic, qui ſe plaignoit que Matthias avoit voulu ſoulever les peuples d'Autriche contre lui pendant ſon ſéjour en Italie. Ces ambaſſadeurs n'oublierent rien pour perſuader au roi de Pologne qu'il étoit de ſon interêt de ſoutenir ſes droits ſur la Bohême, & l'aſſurerent qu'il ſeroit maintenu dans la poſſeſſion de ce royaume. Caſimir flatté de cette eſperance, exhorta les Bohémiens qui étoient dans le parti de Matthias, à ſe réconcilier avec Pogebrac. Il le fit dans des conjectures aſſez avantageuſes. Le roi d'Hongrie venoit d'être battu par George, & avoit été obligé de ſe refugier honteuſement dans les montagnes de la Bohême. Caſimir pour montrer qu'il ne prenoit pas le parti de Pogebrac à cauſe de ſa religion, comme on l'en avoit accuſé, exhortoit en même tems ce prince à embraſſer la vraie religion, & à ſe ſoumettre à l'égliſe & au ſaint ſiege; & peut-être que George l'eût fait, ſi Roqueſane ne l'en eût pas détourné.

fuſe de confirmer le fils du roi de Pologne roi de Bohême.

Cromer, lib, 27.

Du Bray. lib. 30.

LXXIV. Le pape réduit le jubilé à

Le pape croyant le jubilé fort utile aux fideles qui le regarderoient comme un ſupplément de la péni-

tence qu'ils ne pourroient accomplir, & qui feroient néanmoins de leur côté tout ce qui dépendroit d'eux pour satisfaire à la justice de Dieu, voulut abreger le tems où on accordoit ces indulgences. Boniface VIII. instituteur du jubilé avoit premierement reglé ce tems pour le commencement de chaque siecle, c'est-à-dire tous les cent ans : Clement VI. le réduisit à cinquante, & Urbain V. à trente trois. Paul II. voulut qu'il fût célebré dans la suite tous les vingt-cinq ans, à commencer l'an 1475. de ce siecle. Sa bulle est du dix-neuf d'Avril 1470.

AN. 1470. tous les vingt-cinq ans.

Ext. Bull. to. 1. Paul. II. constitut. 7.

LXXV. On punit en France le comte d'Armagnac.

Le roi Louis XI. averti que Jean comte d'Armagnac qui s'étoit diffamé par le mariage incestueux qu'il avoit contracté avec sa propre sœur, cabaloit encore avec le duc de Bourgogne contre l'état, ne fut pas fâché de trouver cette nouvelle occasion de le punir de ses anciens crimes. Il envoya le seigneur de Chabannes avec des troupes pour châtier ce rebelle. Le comte surpris se sauva à Fontarabie, & abandonna ses états qui furent saisis par le roi. On lui fit son procès, & il fut condamné à la mort par un arrêt du parlement. Il rentra depuis en possession de son comté à la faveur du duc de Guienne ; mais ce ne fut que pour y périr malheureusement.

Louis XI. n'avoit pas oublié l'affaire de Peronne, & il auroit été bien aise de trouver l'occasion d'en tirer vengeance ; mais il ne pouvoit le faire sans déclarer la guerre au duc de Bourgogne, à laquelle il n'étoit pas d'humeur de s'engager. Il prit le parti de susciter une révolte generale dans tous ses états, d'animer contre lui ses sujets qui n'étoient pas fort disposez en sa faveur ; & les gens qui composoient son

AN. 1470.

conseil y donnerent les mains. Le connétable de saint Pol prit son tems pour lui remontrer qu'il étoit honteux à sa majesté de laisser plus long-tems à ce duc les villes sur la Somme ; qu'il étoit inutile de commencer par le duc de Bretagne, parce que l'autre auroit toujours le loisir de se préparer pour le secourir : qu'en tombant d'abord sur le duc de Bourgogne, il ne seroit pas impossible de l'accabler tout d'un coup, parce qu'il avoit licentié la meilleure partie de son armée ; que par-là le roi se rendroit aisément maître des Païs-bas, où la noblesse étoit mécontente du gouvernement. Le duc de Guienne sollicitoit aussi cette guerre, parce que le duc lui avoit refusé sa fille en mariage.

LXXVI. Louis XI. se détermine à faire la guerre au duc de Bourgogne.

Le roi se rendant à ces raisons, assembla les états de son roïaume à Tours dans les mois de Mars & d'Avril. Il s'y plaignit du duc de Bourgogne, des usurpations qu'il faisoit sur les frontieres de Picardie, des liaisons qu'il avoit avec les ennemis de l'état, & de l'infraction des traitez d'Arras & de Peronne. Les états entrerent dans les sentimens du roi ; & on résolut que ce duc comme vassal de la couronne, seroit ajourné à comparoître au parlement de Paris pour rendre raison de sa conduite. La chose fut exécutée par un huissier qui fut envoïé à Gand, & que le duc fit mettre en prison ; mais qu'il relâcha peu de jours après. Et comme il vit à quoi tout cela tendoit, il assembla ses soldats. Le roi ne laissoit pas de l'amuser par de feintes négociations jusqu'au commencement de Decembre que le bâtard Baudouin & le prince d'Orange quitterent le duc, & passerent du côté du roi Louis XI. Le contenable commença par

AN. 1470.

la ſurpriſe de Saint-Quentin, & le roi s'étant preſenté aux portes d'Amiens, y fut introduit. Sa majeſté ne fut pas ſi heureſe devant Abbeville, où Crêvecœur étoit éntré avec un grand nombre de gendarmes Flamands. Mais le duc de Bougogne au lieu de profiter de ce petit avantage, demanda grace à ſes ennemis.

LXXVII. Il ſe rend maître de Saint-Quentin & d'Amiens.

Charles VIII. roi de Suede étoit mort dès le mois de Mai précedent. Comme il ſçavoit que Stenon devoit lui ſucceder, il le conjura de ne prendre ni la couronne, ni le titre de roi, parce que ce titre étoit odieux aux Gots & aux Suedois. Stenon l'obſerva avec ſoin, & on l'élut d'un commun conſentement gouverneur de la principauté; il conſerva cette charge durant trente ans aimé de ſon peuple, des étrangers & même de ſes ennemis. Il défit dès le commencement de ſon regne Chriſtiern roi de Dannemark, qui n'oſa plus l'attaquer dans la ſuite, laiſſant à ſes heritiers à ſe débattre ſur ſon droit à la couronne.

LXXVIII. Mort de Charles VIII. roi de Suede. Stenon lui ſucceede.

Joan. magn. lib. 23. cap. 9.

Krantz. 3. Dan. 35. & 3. Suec. 41.

Mahomet. II. voulant accomplir dans cette année le vœu qu'il avoit fait d'exterminer les Chrétiens, équippa une puiſſante flotte de plus de cent galeres, & d'un plus grand nombre d'autres vaiſſeaux pour attaquer l'iſle de Negrepont, la plus grande de toutes celles qui ſont dans la mer Egée. Il en donna la conduite au grand vizir Machmut, qui en attendant l'armée de terre de plus de ſix-vingt mille hommes, commandée par Mahomet lui-même, pilla Lemnos, & prit Timbre. Enfin les armées de mer & de terre étant prêtes, Chalcis ville capitale de l'iſle fut aſſiegée. La nouvelle de ce ſiege étonna fort la république de Veniſe; elle envoïa le plus grand nom-

LXXIX. Mahomet aſſiege & prend la capitale de l'iſle de Negrepont.

Phranz. l. 3. cap. 30. Petr. Juſtinian. hiſt. Venet. l. 8.

Ciacon. in Paul. II.

AN 1470.

bre de galeres qu'il lui fut poſſible pour ſecourir les aſſiegez. Le pape ordonna des prieres publiques dans Rome; il alloit lui-même nuds pieds en proceſſion portant l'image de la ſainte Vierge. Mais Dieu ne jugea pas à propos d'exaucer les prieres des Chrétiens. Après trente jours de ſiege, la ville fut priſe & pillée par la trahiſon de Thomas Liburne natif de l'Illyrie, qui montra aux Turcs les endroits les plus foibles de la place; & par la lâcheté du commandant de la flotte Venitienne, qui ayant pû rompre aiſément le pont par où l'on paſſoit de la ville ſur terre, & priver par-là Mahomet renfermé dans l'iſle de tout ſecours, aima mieux demeurer dans le repos, que de s'expoſer à aucun danger, quoiqu'il fût ſollicité par les capitaines des galeres, & que les aſſiegez de deſſus les murailles lui demandaſſent inſtamment du ſecours.

LXXX. Il abandonne la ville au pillage, & met tout à feu & à ſang.

Le ſultan n'abandonna la place à la faveur du ſoldat, que pour ſe venger de la mort d'environ quatre mille Turcs qu'il avoit perdus dans ce ſiege. Paul Eriſe Venitien étant ſorti ſur la parole du grand ſeigneur de l'azyle où il s'etoit refugié, fut néanmoins coupé par le milieu du corps; ſa fille qui joignoit à une grande beauté, beaucoup de modeſtie & de chaſteté, fut miſe à mort pour n'avoir pas voulu conſentir aux deſirs de ce prince cruel. Enfin Mahomet après avoir laiſſé une bonne garniſon dans la ville s'en retourna avec le reſte de ſes troupes, & prit le chemin de Conſtantinople. Le commandant de la flotte Venitienne fut envoïé à Veniſe lié & chargé de chaînes par Pierre Mocenigo ſon ſucceſſeur, & on le bannit à perpetuité,

Chalcond. hiſt. des Turcs l. 9.

Phranz. loco ſuprà cit.

Sabellic. in Enn. ead 6. in fin. 3. dec. 8.

Adolphe

Adolphe fils unique d'Arnoul duc de Gueldres, ne pouvant ſupporter la longue vie de ſon pere, lui déclara la guerre. Cette action irrita tous les gens de bien, & les princes voiſins s'entremirent pour les réconcilier. Ainſi on n'en vint pas aux effets alors. Mais cette réconciliation ne fut que feinte, de la part d'Adolphe. Ce fils dénaturé & aveuglé par ſon ambition, ſe ſaiſit de ſon pere pendant la nuit lorſqu'il s'y attendoit le moins, l'emmena tout nud fort loin, & l'enferma dans une étroite priſon où il fut pendant ſix mois. Le duc de Cleves oncle d'Adolphe, prit les armes pour remettre Arnoul en liberté; mais ne ſe ſentant pas aſſez fort, il eut recours au pape & à l'empereur, qui en écrivirent vivement à Adolphe. Celui-ci ſe mocquant & des prieres & des menaces, le duc de Bourgogne fut chargé de le réduire à la raiſon; il lui ordonna de comparoître devant lui avec ſon pere à Dourlens. Il fallut obéïr; tous deux comparurent; le pere irrité, tout infirme & chargé d'années qu'il étoit, appella ſon fils en duel. A quoi le duc de Bourgogne qui favoriſoit le fils, ne voulut pas conſentir, n'ayant pas d'autre vûë que de les accommoder & de les reconcilier enſemble. Philippe de Comines qui étoit en ce tems-là au duc de Bourgogne, fut chargé par ce duc de l'accommodement.

Il offrit au fils le titre de gouverneur de Bourgogne, & lui dit que s'il le refuſoit, il étoit chargé de lui propoſer le pays de Gueldres avec tout le revenu, à l'exception d'une petite ville du Brabant appellée Grave, dont ſon pere joüiroit avec le revenu de trois mille florins, & autant de penſion, & le titre de

AN. 1470. LXXXI. Impieté d'Adolphe contre ſon pere le duc de Gueldres.

Memoire de Comines, l. 4. c. 1. Ext. in magn. chron. Belg. papæ epiſtolæ ad eum ſcriptæ.

Mem. du Bellay l. 4. p. ibid.

AN. 1470.

duc. Adolphe répondit à Comines qu'il aimeroit mieux avoir jetté ſon pere la tête la premiere dans un puits, & s'y jetter après, que de conſentir à cet accommodement; qu'il y avoit quarante-quatre ans que ſon pere étoit duc, & qu'il étoit bien tems qu'il le fût à ſon tour; qu'il lui laiſſeroit volontiers trois mille florins par an, à condition qu'il n'entreroit jamais dans la Gueldre. Pendant que le duc de Bourgogne faiſoit ainſi travailler à la reconciliation de ces deux princes, il apprit que Louis XI. venoit de ſe rendre maître d'Amiens. Le duc partit auſſi-tôt de Dourlens, & alla à Heſdin. Adolphe ne crut pas devoir attendre ſon retour. Il ſe déguiſa & prit la fuite. Son deſſein étoit de ſe retirer dans ſon pays; mais il fut arrêté au paſſage de la riviere proche Namur, & mis en priſon dans cette ville, où il demeura juſqu'à la mort du duc de Bourgogne, à laquelle les Gantois lui rendirent la liberté.

LXXXII. Mort du duc de Calabre fils de René d'Anjou.

Jean duc de Calabre fils de René d'Anjou mourut dans cette année. Comme les Catalans l'avoient élu pour leur ſouverain, il avoit eu permiſſion de lever des troupes à ſes dépens dans le comté d'Armagnac; il paſſa les Pyrenées, ſe joignit aux Catalans, vint ſe préſenter devant Barcelonne, qui lui ouvrit ſes portes, battit les Arragonois auprès de Roſes, aſſiegea deux fois Gironne, & s'en rendit maître au ſecond ſiege, gagna une ſeconde bataille, & fortifié d'une nouvelle armée de quinze mille hommes levez dans le Rouſſillon & dans la Cerdaigne, il rentra dans la Catalogne qu'il avoit preſque toute ſoumiſe, lorſque ſur la fin de cette année 1470. il fut attaqué d'une fiévre maligne à Barcelonne, dont il

mourut à l'âge de quarante-cinq ans. C'étoit un prince à qui rien ne manqua que la fortune, pour être un des plus grands hommes de ſon tems, ſage, grand capitaine, victorieux en pluſieurs batailles, mais toujours ou trahi, ou abandonné, ou peu ſecouru. Cette mort rallentit beaucoup cette guerre, & y mit fin peu de tems après. AN 1470.

LXXXIII. Iſabelle de Caſtille épouſe Ferdinand fils du roi d'Arragon. *Mariana, hiſt. Hiſpanica l.* 23. *cap.* 13.

Dom Juan roi d'Arragon pour ſe venger du roi de Caſtille, négocia à ſon inſçu le mariage de ſon fils Ferdinand avec Iſabelle, ſœur de Henri, par le moïen de l'amirante ſon oncle & de l'archevêque de Tolede, & ils ſe marierent ſecretement à Valladolid. Henri en ayant été informé, réſolut, pour donner à ſon beaufrere un puiſſant concurrent, de marier ſa fille Jeanne avec le duc de Guienne frere de Louis XI. La propoſition fut acceptée, mais ce fut ſans effet, parce que ce duc mourut peu de tems après. Cet expédient ayant manqué au roi de Caſtille, il ne penſa plus qu'à ſe faire des créatures dans ſon royaume, & donna pour cet effet la maîtriſe d'Alcantara au fils du comte de Placentia, à celui-ci le duché d'Arenulo qui étoit l'appanage de la princeſſe Iſabelle; & ayant érigé le comté d'Alve en duché, il donna à ce nouveau duc le marquiſat de Garcia & de Berco. Il apprit dans ce même tems que la province de Guipilara & la Biſcaïe s'étoient diviſées en deux partis; il y envoya une armée ſous le commandement du comte de Haro, qui appaiſa ces troubles, & fit punir les coupables.

LXXXIV. Les Maures font des incurſions en Caſtille.

Le gouverneur de Malaga s'étant révolté contre Muley-Haffem roi de Grenade, qui avoit ſuccedé à ſon pere Iſmaël, ſe mit ſous la protection du roi de

AN 1470. Castille, dont le roi Maure voulut se venger; il entra dans la Castille, & y fit de grands ravages. D'un autre côté les habitans de Jaën assassinerent dans l'église dom Miguel Lucas d'Oranço connétable de Castille leur gouverneur, pendant qu'il entendoit la messe, parce qu'il n'avoit pas voulu leur permettre de piller la synagogue des Juifs. Sur ces entrefaites la princesse Isabelle épouse de Ferdinand d'Arragon accoucha d'une fille à qui l'on donna le même nom que portoit sa mere.

LXXXV. Le pape & le roi de Naples envoyent des galeres aux Venitiens.

Les Venitiens ayant envoyé demander du secours au pape & à Ferdinand roi de Naples, le saint pere leur envoya vingt galeres, & Ferdinand dix-sept, qui se joignirent à quarante-six que Pierre Mocenigo commandoit. Ce general avec ce nouveau secours, courut tout l'Archipel, & y fit de grands ravages: il auroit fort inquieté les Turcs, si la mort du pape Paul II. qui arriva l'année suivante, n'eût arrêté tous ses progrez.

LXXXVI. Censure d'une proposition touchant la jurisdiction ecclesiastique. *Dupin bibliot. des aut. to. 12. p. 174.*

Sur la fin du mois d'Août de cette année la faculté de théologie de Paris condamna une proposition touchant la jurisdiction ecclesiastique: sçavoir, que les Apôtres n'ont pas reçu leur puissance immédiatement de Jesus-Christ; mais de saint Pierre. Cette proposition avoit été avancée par Jean Meunier de l'ordre des Freres Prêcheurs, qui fit satisfaction, en déclarant qu'il ignoroit que la faculté eût déja condamné cette proposition en 1429. & qu'il se soumettoit à son jugement. Dans la même assemblée un docteur en théologie de l'ordre des Freres Mineurs nommé Donat Dupuy, qui avoit obtenu du pape une exemption de demeurer dans son ordre, & qui étoit

principal du college des Lombards où il demeuroit, demanda à être reçu à profeſſer, repreſentant qu'il n'étoit religieux que de nom, & faiſant valoir les grands ſervices qu'il avoit rendus dans le rétabliſſement de ce college. La faculté l'en remercia, mais elle ne voulut point lui accorder ſa demande, pour ne point préjudicier aux reglemens faits touchant le nombre des profeſſeurs des ordres mendians. AN 1470.

LXXXVII. Propoſition qui regarde les futurs contingens *D'Argentré, collect. judicior. de novis erroribus. infol. p. 258.*

Un nommé Pierre de Rive ayant enſeigné à Louvain que les propoſitions qui regardent le futur, comme celles-ci: Jeſus-Chriſt viendra: La réſurrection des morts arrivera, n'avoient point de verité propre, & que ceux qui les ſoutenoient vrayes, tomboient dans l'erreur de ceux qui croyent que tout arrive par néceſſité, on ſe révolta contre cette doctrine. De Rive s'appuyoit ſur cet autre raiſonnement: Tout ce qui s'enſuit par une connoiſſance néceſſaire & qu'on ne peut empêcher, doit être regardé comme néceſſaire. Henri Zoëmeren & Jacques Schelwaërt qui tous deux avoient été tirez de l'univerſité de Paris pour être aggregez à celle de Louvain, l'accuſerent d'erreur, & conſulterent la faculté de théologie de Paris, qui répondit ainſi.

L'an 1470. le douziéme de Novembre les théologiens de Louvain ont demandé aux docteurs de la faculté de théologie de Paris, ſi les propoſitions énoncées dans le ſymbole & concernant le futur, comme celles-ci: Jeſus Chriſt viendra pour juger les vivans & les morts: Il y aura une réſurrection des morts. Sçavoir ſi on doit les regarder comme vrayes, & ſi ceux qui enſeignent & qui prêchent qu'elles ſont veritables, peuvent être accuſez de dire que tout ar-

AN. 1470.

rive par néceſſité. Après une mûre déliberation, la faculté répond que toutes les propoſitions contenuës dans le ſymbole ſont très-vrayes & très-certaines, d'une verité irréfragable; qu'il n'y a point de Catholiques qui ne doivent les croire telles avec fermeté; que ceux dont le devoir eſt de prêcher & d'enſeigner, ne doivent point avoir d'autres ſentimens; & que c'eſt une conſéquence fauſſe de dire que ceux qui penſent ainſi, qui le prêchent & qui le ſoutiennent, tombent dans l'erreur que tout arrive par néceſſité: Les théologiens de Louvain non contens de cette déciſion écrivirent à Rome, afin que l'affaire y fût conſultée, & ce fut à cette occaſion que le cardinal de ſaint Pierre-aux-Liens qui fut peu de tems après pape ſous le nom de Sixte IV. fit un traité des futurs contingens, dont Ciaconius fait mention dans ſes vies des papes. Les propoſitions de Pierre de Rive réduites à vingt-cinq articles, furent toutes condamnées.

Ciacon. vitæ & res geſtæ pontif. Rom. in Sixt. IV.

LXXXVIII. Uſage de l'Imprimerie introduit à Paris.

Jean de la Caille, hiſt. de l'Imprimerie. Chevillier, origine de l'Imprimerie Suprà l. CVIII. *n.* 156. *Galois, Traité des biblioth.*

Ce ne fut qu'en cette année 1470. qu'on commença à introduire à Paris l'uſage de l'Imprimerie. La connoiſſance de cet art y fut apportée par Ulric Gering de la ville de Conſtance, qui y vint accompagné de Martin Krantz & Michel Friburger, tous trois mandez par Jean de la Pierre prieur de Sorbonne, & Guillaume Fichet docteur. On leur donna pour travailler, une ſalle de la maiſon de Sorbonne, & ils y imprimerent pluſieurs ouvrages. Ils en ſortirent quelques années enſuite pour ſe loger ailleurs. Tel fut le commencement de l'Imprimerie à Paris. L'uſage s'en introduiſit en peu de tems dans pluſieus autres villes de France. Dès l'année 1477. on imprima

AN. 1701.

à Lyon un nouveau Teſtament François, la légende dorée & beaucoup d'autres livres. Il y eut auſſi des Imprimeries établies à Bourdeaux, à Abbeville, à Langres, à Toulouſe, & dans preſque toutes les principales villes du royaume.

LXXXIX. Diéte à Ratisbonne pour la guerre contre les Turcs. *Krantz l. 13. Wandal. c. 5. Camp. epiſt. l. 6.*

Le pape fort inquiet des victoires que les Turcs remportoient ſur les Chrétiens, s'adreſſa à l'empereur Frederic, & obtint de lui que les princes Allemands s'aſſembleroient à Ratisbonne pour aviſer des moyens d'arrêter ces progrez. Sa ſainteté y envoya le cardinal François Piccolomini neveu de Pie II. qui ſçavoit l'Allemand, & Jean-Antoine évêque de Teramo, ſurnommé Campanus. Ce dernier dit dans une de ſes lettres, qu'on n'avoit jamais vû en Allemagne une plus belle & plus nombreuſe aſſemblée; que l'évêque de Trente y parla en Allemand au nom de l'empereur, & qu'il fut dans le moment même l'interprete de ſon diſcours, afin que les ambaſſadeurs étrangers puſſent l'entendre; qu'il y expoſa les miſeres paſſées des Chrétiens, & la priſe toute récente de la Carniole qui étoit des états de l'empereur; exhortant les princes à ſoutenir la gloire de leurs ancêtres, à éloigner le péril qui les menaçoit, & à défendre la foi. Le cardinal de Sienne Piccolomini parla auſſi, loüa beaucoup les pieux deſſeins de l'empereur & des princes, les remercia au nom du pape, & les conjura de travailler à ne pas rendre inutiles les projets de ſa ſainteté, & l'eſperance que les Chrétiens fondoient ſur leur zéle.

XC. Origine & fortune de l'évêque de Teramo.

L'évêque de Teramo fit un diſcours fort long dans lequel il donna beaucoup de loüange aux Allemands, & cita un grand nombre de faits de l'antiquité qu'on

AN 1471.
Papiens epist. 377.
Volaterr. l. 25.

auroit pû aiſément révoquer en doute. On trouve ce diſcours entier parmi les œuvres de cet évêque, dont l'origine eſt aſſez extraordinaire. Il nâquit d'une payſane du village de Gavello proche Capouë, qui ſe trouvant ſurpriſe du mal d'enfant tandis qu'elle travailloit à la campagne, accoucha de lui ſous un laurier. Son pere le deſtinoit à garder les brebis; mais un eccleſiaſtique qui ſervoit de ſacriſtain dans le voiſinage, lui ayant trouvé d'heureuſes diſpoſitions, le prit chez lui, & l'inſtruiſit ſi bien, qu'étant devenu excellent poëte & orateur, il fut choiſi pour enſeigner les belles lettres dans l'univerſité de Perouſe où il acquit le droit de bourgeoiſie. Sa réputation devint pour lors ſi grande, qu'il fut appellé à Rome par Calixte III. pour être ſon ſecretaire. Pie II. l'honora encore plus particulierement de ſes bonnes graces, il le fit d'abord évêque de Crotone en Calabre, & enſuite de Teramo dans l'Abruzze, & Paul II. lui donna l'archiprêtré de ſaint Euſtache. Il étoit évêque de Teramo lorſqu'il ſervit de correcteur à Ulric Han ou Gallus, un des premiers Imprimeurs qui vinrent s'établir à Rome, & l'on doit à ſes ſoins les excellentes éditions qui ſortirent de cette Imprimerie; c'eſt une circonſtance de ſa vie que l'on ne peut omettre, & qui lui fait d'autant plus d'honneur, qu'elle fait connoître ſon amour & ſon goût pour les belles lettres; il s'y diſtingua. Outre les oraiſons funebres de Calixte III. & de Pie II. dont il a auſſi écrit la vie, de même que celle d'André Braccio de Perouſe grand capitaine, on a encore de lui pluſieurs ouvrages en vers & en proſe ſur differens ſujets. Il ne mourut qu'en 1477. à Sienne, âgé de cinquante ans.

Après

AN 1471.

Après tous ces discours prononcez à la diéte de Ratisbonne, les princes s'étant retirez à l'écart confererent ensemble durant quelque tems, & vinrent remercier l'empereur du soin qu'il prenoit pour maintenir la liberté d'Allemagne, & pourvoir à la conservation des peuples. Ils lui dirent qu'ils étoient tous prêts d'exposer leurs vies & leurs biens suivant ses ordres pour la guerre contre les Turcs, & de l'accompagner s'il y alloit. Le lendemain on s'assembla encore, & l'on employa trois heures à vuider le differend entre les ambassadeurs du duc de Bourgogne & les électeurs touchant la préséance que ceux-ci maintenoient leur être dûë, parce qu'ils étoient du corps impériale; ce qui faisoit qu'ils ne cedoient pas aux rois mêmes. Les ambassadeurs du duc faisoient valoir de leur côté la grandeur de leur maître, tant en France qu'en Allemagne. Mais pour calmer les uns & les autres, on les plaça vis-à-vis le siége de l'empereur entre les ambassadeurs des rois. Quand tout fut ainsi reglé, les ambassadeurs du duc de Bourgogne se leverent, & l'un d'eux fit un discours assez mauvais au sujet de la guerre dont il dit peu de choses, se répandant plutôt en beaucoup d'invectives contre le roi de France.

XCI. Dispute touchant la préséance entre les électeurs & les ambassadeurs du duc de Bourgogne.

La harangue de Paul Morisini ambassadeur des Venitiens fut court & d'un style serré. Il dit que les Venitiens étoient en guerre depuis deux cens ans avec les Turcs; qu'ils avoient soutenu leurs efforts dans la Thrace & dans l'Illyrie; que leurs ennemis n'avoient augmenté leurs conquêtes que par l'indolence des princes Chrétiens; qu'il ne falloit pas toutefois désesperer de les réduire, pourvû que les Allemands vou-

XCII. Discours de l'ambassadeur des Venitiens à cette diéte.

ANI471. luſſent agir; qu'il s'agiſſoit de conſerver la vie & le ſalut des peuples; que les Venitiens avoient une flotte conſiderable & de bonnes garniſons dans la Gréce & dans l'Illyrie; que Ferdinand roi de Naples promettoit de les ſecourir ſur mer; & que ſi les princes d'Allemagne en vouloient faire autant, la religion ſeroit bien-tôt hors de danger; qu'ils avoient déja reçu du même Ferdinand vingt-trois galeres & quatre navires de charge; qu'il ſe préparoit à en envoyer d'autres, qui jointes à ſoixante que la république avoit toutes prêtes, & bien équipées, ſans ſes autres vaiſſeaux; réduiroient l'ennemi à ſe retirer, ſur-tout ſi on l'attaquoit par terre; que l'empereur plus occupé du preſent que de l'avenir, ne paroiſſoit pas donner aſſez d'eſperance de fournir le ſecours qu'on lui demandoit, & ſans lequel toutefois on ne pourroit rien faire avec ſuccès contre les infidéles.

XCIII. Réſultat de cette aſſemblée de Ratisbonne.

Enfin le dix-neuviéme de Juillet on s'aſſembla encore, & après avoir long-tems déliberé, on arrêta d'un commun conſentement que celui qui auroit mille écus de revenu fourniroit un cavalier, & celui qui n'auroit que cinq cens écus un fantaſſin, & ainſi des autres à proportion de leur bien. Que quand on ne pourroit pas ſçavoir au juſte le revenu de quelques-uns, on procederoit par tête, de telle maniere que quand on jugeroit qu'un homme n'auroit que mille écus de bien, on agiroit ſur le pied de cinquante écus de rente, & on le feroit contribuer ſur ce pied-là; que par ce moyen on pourroit lever une puiſſante armée, & l'entretenir long-tems. Il y en eut même qui remontrerent qu'à examiner les choſes de près, on pourroit mettre ſur pied juſqu'à deux cens

mille hommes. Mais ſur toutes ces belles propoſitions on s'endormit, ſans que l'empereur ſe mît en peine d'en venir aux effets. Ce qui a fait dire à Krantzius que les Allemands ne furent point réveillez ni par les exhortations du pape, ni par les victoires des Turcs, ni par l'état déplorable dans lequel on voyoit la religion chrétienne.

AN 1471.

Krantz. l. 13. Wandl. c. 5.

XCIV. Mort du pape Paul II.

Le pape mourut d'apoplexie quelques jours après cette diéte, la nuit du vingt-cinquiéme au vingt-ſixiéme de Juillet, ſans que perſonne le vît expirer, & pût lui donner aucun ſecours. Il avoit tenu ce jour-là conſiſtoire, après lequel il avoit ſoupé à ſon ordinaire. On dit même qu'il parla dans ce conſiſtoire avec tant de jugement & de preſence d'eſprit, que tout le ſacré college en fut très-content. Il étoit âgé de cinquante-trois ans cinq mois & trois jours, & tint le ſiége pontifical ſix ans dix mois & vingt-ſix jours. Platine a fini à ſa mort ſon hiſtoire des papes, qu'Onuphre de Verone religieux Auguſtin a continuée. Les Proteſtans ont parlé très-déſavantageuſement de ce pape, & ont témérairement avancé qu'il fut étranglé par un homme qui le trouva avec ſa femme; ce qui eſt tout-à-fait contraire à la verité. Nous avons de lui des ordonnances & quelques épîtres, outre un traité de regle de la chancellerie dont on le fait auteur.

Platina in Paul. II. Ciacon. vita & geſt. ſummor. Pontif. Rainald. hoc an 1471. Spond ib d. Sup. lib. LXII. n. 108. & 109. Dupleſſis Mornay, Myſtére d'iniquité.

XCV. Le cardinal de la Rouere élu pape ſous le nom de Sixte IV.

Après qu'on eut achevé ſes obſeques, dix-ſept cardinaux entrerent dans le conclave, ne s'en étant pas trouvé un plus grand nombre à Rome, à cauſe de ſa mort ſubite & précipitée. On lui donna pour ſucceſſeur François d'Albexola de la Rouere, cardinal du titre de ſaint pierre-aux-Liens, qui fut élu le neu-

AN 1471. viéme du mois d'Août, & prit le nom de Sixte IV. Il étoit âgé d'environ cinquante-trois ans, étant né en 1414. ſous le pontificat de Jean XXIII. Il étoit créature de Paul II. qui l'avoit fait cardinal quatre ans avant ſa mort. Quoique ſon élection fût capable de donner de la jalouſie à ceux qui étoient plus anciens que lui, ſon mérite leur ferma la bouche. Avant qu'il fût promu au cardinalat, il avoit enſeigné la philoſophie dans les plus célebres écoles d'Italie. Le cardinal Beſſarion qui poſſedoit parfaitement les langues grecque & latine, avoit été ſon maître à Pavie, & avoit lié avec lui une amitié forte étroite. Depuis qu'il fut revêtu de la pourpre, il mena une vie ſi exemplaire, qu'on eût pris ſon palais pour un monaſtere. Quoiqu'il s'acquittât exactement des devoirs de ſa dignité, il ne laiſſa pas de s'appliquer à l'étude, comme on en juge par ſes ouvrages.

Le cardinal des Urſins Romain, Rodrigue Borgia vice-chancelier, & François de Gonzague cardinal de Mantouë furent les trois qui appuyerent le plus ſon élection. Lorſqu'il fut élevé au pontificat, il voulut leur en marquer ſa reconnoiſſance, & fit pour cet effet des Urſins camerlingue, donna l'abbaye de ſaint Jacques à Borgia, & celle de ſaint Gregoire à Gonzague. La cerémonie de ſon couronnement ſe fit le vingt-troiſiéme du mois d'Août, & il s'y trouva tant de monde, qu'il auroit été fort incommodé de la preſſe en allant à ſaint Jean de Latran, ſi le cardinal des Urſins n'eût pas fait par ſon autorité écarter la populace. Ce pape n'étoit pas d'une famille illuſtre, puiſque la plûpart des auteurs le font fils d'un Leonard Rouëre pêcheur au village de

XCVI. Famille du pape Sixte IV.

Celles à cinq lieuës de Savones, & disent qu'il avoit été lui-même pêcheur ou marinier: quoiqu'Onuphre le fasse issu d'une maison noble, contre le sentiment de Bernard Justiniani envoyé par les Venitiens pour lui rendre obéissance, qui le loué seulement d'être noble par sa vertu & par son érudition; & non pas par ses ancêtres. Peut-être est-il arrivé que la noble famille des Roueres voyant un pape de son nom, a voulu se faire honneur en l'adoptant, pour ainsi dire. Il avoit été cordelier & general de son ordre, & ce fut à la recommandation du cardinal Bessarion que Paul II. le fit entrer dans le sacré college.

AN. 1471. *Onuphr. in Sixt. IV.*

Paul II. quelques mois avant sa mort avoit donné l'investiture du duché de Ferrare à Borso marquis d'Este, duc de Modene, qui avoit rendu de grands services à l'église. Ce prince fit dans Rome une entrée si magnifique, qu'on ne se souvenoit point d'en avoir vû de semblable. Il marcha depuis la porte Flaminienne jusqu'au palais du pape au milieu de deux cardinaux, accompagné de François de Gonzague prince de Mantouë. Le pape le couronna le quatorze d'Avril jour de Pâques, en qualité de duc de Ferrare. Cette cerémonie se fit durant la messe. Jusqu'alors il avoit joüi de Ferrare comme vicaire du saint siége, & ce fut Paul II. qui l'érigea en duché pour en investir ce Borso à qui l'empereur Frederic avoit déja donné Modenne & Reggio avec pareil titre. Il ne joüit pas long-tems de celui du duc de Ferrare, puisqu'il mourut environ quatre mois après le vingtiéme d'Août, & fut enterré avec beaucoup de pompe & de magnificence dans le monastere des Chartreux qu'il avoit fondé à Ferrare. Comme il ne s'étoit point

XCVII. L'investiture du duché de Ferrare donnée à Borso.

XCVIII. Mort de ce Borso duc de Ferrare.

AN. 1471.

marié, & qu'il ne pouvoit par conſequent laiſſer de poſterité; Hercule ſon frere naturel fut ſon ſucceſſeur.

XCIX. Mort de George Pogebrac roi de Bohême. *Cochlée hiſt. Huſſit. lib. 13. ſub fin. Michou, l. 4. cap. 62.*

George Pogebrac roi de Bohéme, mourut auſſi cette année le vingt-deuxiéme de Mars. Se voyant dépoſé par le pape, maltraité par Matthias roi de Hongrie, & abandonné d'une partie des ſiens, il eût bien voulu au moins ſe choiſir un ſucceſſeur à ſon gré; mais ce choix n'eut pas ſervi de beaucoup. Il vouloit cependant le faire. Tantôt il ſouhaitoit que ce fût le roi de Pologne, pour s'acquitter de la parole qu'il lui en avoit donnée; tantôt il panchoit du côté de Matthias roi de Hongrie, dans l'eſperance de procurer la liberté à ſon fils Victorin; tantôt il penſoit à ſe réconcilier avec le pape qui l'avoit excommunié & dépoſé. La mort le délivra de ces inquiétudes. Il fut inhumé à Prague dans le tombeau des rois, mais ſans beaucoup de cerémonie. Roqueſane étoit mort quelque tems auparavant, mais on ne ſçait pas préciſément la date.

Après la mort de Pogebrac les Bohémiens convinrent de lui donner pour ſucceſſeur Uladiſlas fils aîné du roi de Pologne, & de la ſœur de Ladiſlas, qui n'étoit âgé que de quinze ans. Son pere l'envoya auſſi-tôt en Bohême avec une puiſſante armée, parce qu'il appréhendoit Matthias roi de Hongrie, qui ſouffroit avec beaucoup de chagrin cette élection, parce qu'il avoit déja été nommé à ce royaume de l'autorité du pape & de l'empereur par les Bohêmiens catholiques, du vivant de George.

C. Uladiſlas fils du roi de Pologne

Matthias ſe trouvoit alors dans des circonſtances aſſez fâcheuſes & peu propres à ſe faire de nouveaux

ennemis. Les Turcs faiſoient des préparatifs pour s'emparer de la Hongrie; les évêques & les grands de ſon royaume s'étoient révoltez; il y avoit une conſpiration formée contre lui, à cauſe des impôts exceſſifs qu'il mettoit ſur ſes ſujets, & de la dureté avec laquelle il les traittoit, déja même on avoit offert ſa couronne à Caſimir II. fils du roi de Pologne. Malgré ces contre-tems, Matthias ne paroiſſoit ſenſible qu'à l'affront qu'il venoit de recevoir des Bohêmiens. Pendant que ſon propre royaume étoit à deux doigts de ſa perte, il n'étoit occupé qu'à ſe venger du refus qu'on lui faiſoit d'un autre qu'il ne pouvoit poſſeder, & qu'il ne lui étoit pas plus dû qu'à un autre prince. Il fit aux Bohêmiens tout le mal dont il fut capable. Enſuite ſe tournant vers ce qui devoit le toucher davantage, il s'appliqua à chaſſer le jeune Caſimir de Hongrie, & il réuſſit. Les Bohêmiens ne laiſſerent pas de couronner Uladiſlas, qui fut ſacré à Prague le vingt-uniéme du mois d'Août par les évéques Catholiques, & ce prince ſçut ſe maintenir dans la poſſeſſion de ſon royaume.

AN. 1471. lui ſuccede. *Bonfin. 4. dec. 2. Michou, lib. 4. c. 62. Cromer. l. 27. Dubrav. lib. 30. & 31.*

CI. Edouard revient en Angleterre avec un ſecours du duc de Bourgogne. *Polyd. Virgil. hiſt. Angl. l. 24.*

Edouard ſollicitoit toujours le duc de Bourgogne de le ſecourir; mais ce duc qui craignoit d'offenſer les Lancaſtres dans un tems où ils étoient maîtres de l'Angleterre & alliez avec la France, ne ſe preſſoit pas de lui accorder ce qu'il déſiroit, & traitoit toujours Henri comme le roi légitime. Edouard ne ſe rebuta point: il engagea la ducheſſe de Bourgogne ſa ſœur de preſſer le duc ſon époux de lui donner ſecours. Ce moyen lui réuſſit. Le duc partit avec trois cens mille florins & trois vaiſſeaux eſcortez par ces pira-

AN. 1471.

tes qu'on appelloit Oſtrelins, qui s'obligerent moyennant une ſomme d'argent de ne point quitter ce monarque dans ſon paſſage, & de demeurer encore avec lui quinze jours après ſon débarquement. Il fit donc voile, n'ayant gueres plus de deux mille hommes à mettre à terre avec lui, & vint heureuſement débarquer en Angleterre. Le comte de Warvick n'étoit pas à Londres, des affaires importantes l'ayant appellé au nord du royaume où il avoit mené ſes troupes. Le duc de Clarence qui étoit auprès de Henri, le quitta ſous prétexte d'aller s'oppoſer à Edouard; mais il fit tout le contraire, il alla joindre ſon frere avec tout ce qu'il put débaucher de ſoldats, & abandonna ſans menagement le parti de Henri. Avec tous ces avantages Edouard marcha droit à Londres dont on lui ouvrit auſſi-tôt les portes. Il ſe ſaiſit de Henri qu'il fit remettre dans la tour ſans que perſonne s'y opposât.

CII. Edoüard va au-devant du comte de Warvick pour le battre. *Polid. Virg. hiſt. Angl. l.* 24.

Edouard après s'être arrêté deux jours dans Londres, en partit avec ſes partiſans pour aller au-devant du comte de Warvik qui s'avançoit à grandes journées. Les deux armées ſe trouverent en preſence proche d'un lieu nommé Barnet entre Londres & Saint-Albans. Warvick piqué de la déſertion du duc de Clarence, aima mieux riſquer la fortune, que de differer ſa vengeance; & ſans attendre la jonction des troupes que Marguerite arrivée avec ſon fils & le comte de Pembrock avoit amenées de France, il voulut abſolument ſe battre, & cette imprudence lui fit perdre la bataille & la vie. Le comte attaqua le premier, & le fit avec tant d'ordre & de valeur, qu'au premier choc il perça juſqu'au bataillon d'Edouard

douard qui eut besoin de tout son courage pour se dégager. La victoire balança long-tems des deux côtez ; mais un corps de reserve qu'avoit Edouard, donna si à propos, & fut si vivement animé par l'exemple de leur roi, que le comte qui n'avoit pas de troupes fraîches pour y opposer, succomba & fut tué avec plus de dix mille des siens, & le marquis de Montaigu son frere. Cette bataille se donna le quatorziéme d'Avril jour de Pâques. Après cet exploit Edouard alla lui-même à Londres où il fit exposer dans saint Paul les corps du comte de Warvick & de son frere, avant qu'on leur rendît les honneurs de la sépulture.

AN. 1471.

CIII. Bataille où le comte de Warvick est tué avec son frere.

Mais il avoit encore une autre armée à vaincre, & c'étoit celle du prince de Galles qui étoit accompagné de sa mere, de tous les princes de sa maison, & de tous les amis de Lancastre ; ce qui faisoit, selon Comines, une armée de quarante mille hommes. Il falut donc en venir aux mains. Le duc de Glocestre qui commandoit l'avant-garde de l'armée d'Edouard, attaqua le duc de Sommerset, & le chargea avec tant de vigueur, qu'il le défit ; cette premiere action mit le desordre dans le camp de la reine, & l'arrivée du roi acheva ; il avoit suivi de près son frere ; on combattit long-tems avec assez de valeur, pour avoir la gloire de s'être bien défendu, mais toûjours avec trop de confusion parmi les troupes de la reine, pour esperer de vaincre. La victoire demeura à Edouard, & le prince de Galles y perdit la vie sous un tas de morts, à l'âge de dix-huit ans, à ce que dit Comines ; quoique Polydore Virgile assure que ce jeune prince fut fait prisonnier, & qu'étant interrogé

CIV. Edouard remporte une seconde victoire sur l'armée du prince de Galles.

Comines l. 3. cap 7.

AN. 1471.

Polydor Virgil. hiſt. Anglic. l. 24.

par Edouard pourquoi il avoit été aſſez hardi qu. d'entrer avec une armée dans ſes états, le jeune prince lui avoit fierement répondu, que ç'avoit été pour délivrer ſon pere, & recouvrer le royaume de ſon ayeul. Sur quoi le roi l'ayant pouſſé de ſa main pour le faire retirer, les ducs de Clarence & de Gloceſtre l'avoient maſſacré ſur le champ avec une férocité ſans exemple ce prince méritoit un ſort plus heureux; il avoit toutes les grandes qualitez de la reine ſa mere, ſans aucun des défauts du roi ſon pere.

CV.

La reine Marguerite enfermée dans la tour de Londres, & Henri tué dans ſa priſon.

Tous les princes de la maiſon de Lancaſtre, & la plûpart des ſeigneurs qui y étoient le plus attachez, périrent avec lui. La reine y perdit la liberté, elle fut priſe ſur le champ de bataille, & menée dans la tour de Londres, mais le vainqueur lui conſerva la vie. Henri ſon époux confiné dans la même tour où il vivoit d'une maniere à ne cauſer aucun ombrage aux Anglois, y fut toutefois cruellement maſſacré par le duc de Gloceſtre frere d'Edouard, qui voulut bien ſe charger de cette execution. Il ne ſe contenta pas de la faire faire en ſa preſence, il eut la barbarie de lui enfoncer lui-même le poignard dans le ſein, & fit voir par cette inhumanité qu'il étoit capable des crimes les plus énormes, auſquels il ſe livra entierement dans la ſuite. Ce fut ainſi que finit ce roi, fameux exemple de la fragilité des gradeurs humaines; prince né avec peu de talens, quoiqu'il eût de grandes vertus, fort malheureux ſelon le monde, mais heureux ſelon l'évangile.

Harpsfeld hiſt. eccleſ. Anglic. ſæcul. 15. c. 4. & 5.

Il fut mépriſé des hommes qui l'ont regardé comme un eſprit foible & imprudent, ſtupide même & peu ſenſé; c'eſt ainſi qu'en parle Commines. Mais le ciel a

relevé sa gloire par des miracles qu'on dit avoir été faits à son tombeau, & qui l'ont fait réverer comme un saint. Il étoit âgé de cinquante deux ans, ayant joüi du roïaume durant trente années parmi de grandes révolutions. Il fut premierement enterré à Londres dans le monastere des Benédictins, & de là transporté à Vindsor lieu de sa naissance, & mis dans l'église de saint George. Il avoit fondé le college royal de Cambridge. Le nom & la maison de Lancastre furent éteints par sa mort. Edoüard étoit si acharné contre cette famille, qu'il rechercha même ceux qui en étoient sortis par les femmes; & du nombee de ces derniers étoit le jeune Henri comte de Richemont qui n'auroit pas échapé à l'ambition d'Edouard, si le comte de Pembrock son oncle l'eût sauvé de la bataille, & emmené avec lui. AN. 1471.

CVI. Le comte de Pembrock & le jeune comte de Richemont se sauvent.

Le roi aprés ses deux victoires envoya Thomas Wagham dans la principauté de Galles pour se saisir sans bruit de ces deux seigneurs. Mais Pembrock qui en fut averti, prévint Wagham, le fit tomber lui-même dans une piége où il fut arrêté, & le fit mourir. Pembrock fut ensuite assiegé dans son château, mais il trouva moyen d'en sortir, & s'embarqua avec le comte de Richemont son neveu à dessein de se retirer à la cour de France. Une tempête les jetta sur les côtes de Bretagne où ils descendirent, & allerent tous deux trouver le duc à Nantes. Le recit de leurs malheurs le toucha, il leur promit sa protection, & leur fit un si bon accuëil, qu'ils se crurent en toute sûreté. Mais Edouard dont l'interêt étoit de se saisir de ces deux seigneurs, apprenant qu'ils étoient en Bretagne, envoya un député pour les demander

CVII. La tempête les jette sur les côtes de Bretagne où le duc les retient comme prisonniers.

AN. 1471.

au duc, ou du moins le comte. Mais Kenlet confident du duc dissuada son maître d'écouter la proposition d'Edouard, & se servit de si bonnes raisons pour l'engager à ne pas violer le droit des gens, & la foi qu'il avoit si solemnellement donnée, que le duc déclara qu'il ne pouvoit manquer à sa parole, & qu'il ne livreroit point le comte au préjudice de la foi publique. La réponse fut donnée au député d'Angleterre qui en parut très-mécontent : il chercha les moyens de faire assassiner le comte, sans en pouvoir venir à bout par les précautions qu'on prit : enforte que tout ce qu'Edouard put obtenir, fut que le duc de Bretagne tiendroit le comte de Richemont comme son prisonnier, & ne le relâcheroit point quelque chose qui pût arriver ; à quoi Kenlet fit consentir le comte.

CVIII. Affaire de Castille & d'Arragon.

Mariana hist. Hispan. l. 23. c. 16.

On travailla dans la Castille à chercher des moyens pour reconcilier les évêques avec le roi Henri ; & l'on obtint du pape que l'évêque de Ségovie seroit assigné à comparoître à Rome dans trois mois. L'on donna quatre prêtres pour commissaires à l'archevêque de Tolede, afin d'instruire son procès dont ils envoyeroient les informations à Rome. Mais les conjurez empêcherent qu'on n'executât cette commission. Les Arragonnois furent plus heureux, ils recouvrerent Gironne, & donnerent la chasse à leurs ennemis.

CIX Le roi de Portugal fait la guerre en Afrique.

Alphonse roi de Portugal, résolut de porter ses conquêtes en Afrique, s'embarqua avec beaucoup de seigneurs de son royaume & y arriva dans le mois d'Août. On n'avoit depuis long-tems vû une si belle flotte que la sienne : elle étoit de plus de deux

cens voiles avec près de trente mille hommes. Le prince délibera ſur la route qu'il devoit tenir ; & n'oſant attaquer Tanger qui lui avoit coûté beaucoup de monde, il alla moüiller devant Azile : il fit la deſcente ſans aucun obſtacle, & emporta cette place d'aſſaut. Le Maures eurent deux mille hommes de tuez, & environ cinq mille priſonniers : on y fit un butin eſtimé huit cens mille cruzades que le roi diſtribua à ceux qui s'étoient ſignalez dans cette occaſion. On changea la moſquée en égliſe ſous l'invocation de l'Aſſomption de la ſainte Vierge. Le gouvernement d'Azile fut donné à dom Henrique de Meneſez comte de Valence qui commandoit déja dans Alacer-Seguer. La priſe de cette place étonna tellement ceux de Tanger, qu'ils abandonnerent leur ville. Le roi en ayant eu avis, y alla auſſi-tôt, & y fit ſon entrée le vingt-huitiéme du mois d'Août. Il y établit pour gouverneur dom Rodrigue de Mello, qu'il fit depuis comte d'Olivença, & ramena ſa flotte ſaine & ſauve. AN 1471.

Auſſi-tôt que le nouveau pape Sixte IV. eut été élu, il s'occupa ſérieuſement des affaires de l'égliſe, & témoigna qu'il avoit deſſein d'aſſembler un concile dans le palais de Latran, pour travailler à rétablir la diſcipline de l'égliſe, & traiter de la guerre contre les Turcs, en ſuivant les vûës de Pie II. Mais l'empereur y paroiſſant oppoſé, & ne voulant point de concile à Rome, l'affaire traîna en longueur, & l'on eut recours à d'autres moyens. Ces moyens furent, que du conſentement du ſacré college, le pape créeroit quatre légats avec une pleine autorité ; le cardinal Beſſarion pour la France, le cardinal Borgia vi-

CX. Le pape reprend l'affaire de la guerre contre les Turcs.

Papienſ. epiſt. 407. 408. 414 *& ſeq.*

AN. 1471. ce-chancelier pour l'Eſpagne, Marc Barbo cardinal d'Aquillée pour l'Allemagne & la Hongrie, afin de rétablir la paix parmi les princes; & le cardinal Caraffe pour commander la flotte contre les Turcs. On envoya auſſi dans tous les royaumes chrétiens des hommes pour lever les décimes du clergé, le vingtiéme du bien des Juifs, & le trentiéme de celui des Catholiques, ſuivant le decreté de l'aſſemblée de Mantouë. On accorda des privileges & des indulgences à ceux qui prendroient les armes pour cette guerre, ou qui envoyeroient en leur place, ou qui contribueroient de leurs biens. L'on écrivit à l'empereur, aux rois & à tous les princes pour les prier de concourir à une œuvre ſi ſainte. Le cardinal de Pavie que le pape avoit envoyé en Hongrie auſſi-tôt après ſon élection pour appaiſer les troubles, parle d'une cinquiéme légation ſans indiquer l'endroit; & écrivant à ces légats & d'autres de ſes amis touchant ces légations, & la création de deux jeunes cardinaux qu'on lui avoit mandé de Rome, il leur dit qu'il appréhende fort que toutes ces légations ne ſoient inutiles, comme il arriva en effet. Il ſe plaint fort de la promotion de ces deux jeunes cardinaux que le pape avoit faite, lui mandoit-on, pour être ſoulage dans ſes travaux; comme ſi, ajoûte ce cardinal, parmi ceux qui compoſent le ſacré college, on n'en auroit pas pû trouver. Il ſe plaint encore davantage du refus que faiſoit le pape de ſe ſoumettre aux loix établies dans le conclave, même à ſes inſtances; & refute les raiſons que ſa ſainteté alleguoit ſur-tout celle-ci, qu'elle n'étoit obligée à aucune loi.

CXI. Le pape fait

Les deux jeunes cardinaux dont parloit ce cardi-

nal, étoient Julien de la Roüerre neveu du pape du côté de ſon frere, âgé de ving-ſept ans, qui fut depuis Jules II. Le ſecond Pierre Riario Cordelier auſſi neveu du pape du côté de ſa ſœur. Celui-ci eut tant de crédit auprès du ſouverain Pontife, qu'après lui avoir donné pluſieurs benéfices, il le fit ſon légat pour toute l'Italie. Onuphre dit qu'il étoit ſi magnifique, & qu'il aimoit tant la dépenſe, qu'il ſembloit n'être né que pour ſe reprandre en profuſions; enſorte que dans l'eſpace de deux ans qu'il vêcut ſeulement depuis ſon cardinalat, il dépenſa deux cens mille écus d'or, outre ſoixante mille qu'il devoit à ſa mort qui lui fut procurée par ſes débauches, n'étant âgé que de vingt-huit ans. On peut voir dans les lettres du cardinal de Pavie quels furent ſes excez en jeux publics pour divertir le peuple, en feſtins & autres profuſions encore plus mauvaiſes. L'auteur de ſon oraiſon funébre qu'on trouve dans le continuateur de Ciaconius, dit qu'il nourriſſoit dans ſa maiſon plus de cinq cens perſonnes, tant évêques que docteurs, poëtes, orateurs & autres qui excelloient dans quelque profeſſion; ayant coutume de dire qu'il étoit le pere nourricier de tous les honnêtes gens. D'où l'on peut conclure après Onuphre, que Sixte étoit fort indulgent à l'égard des ſiens; qu'il leur accordoit beaucoup de choſes avec trop de facilité; & qu'il avoit beaucoup d'ambition pour avancer ſes neneveux & ſes ſœurs dont il avoit un grand nombre, & les élever à un haut rang.

AN. 1471.

deux cardinaux ſes neveux.

Addit. Victorel ad Ciacon. Papienſ. epiſt. 528. 529. & 543.

Victorel addit. ad Ciacon.

Onuphr. in Sixt. VI.

CXII.
Il rétablit les chanoines ſéculiers dans ſaint Jean de Latran.

Dès le commencement de ſon pontificat il rétablit dans l'égliſe de ſaint Jean de Latran les chanoines ſéculiers au lieu des réguliers que les Romains y

AN. 1471.

Pennot. de Cleric. can. lib. 3. 6. 10. §. 1.

avoient mis auſſi-tôt après la mort du pape Paul II. Mais comme l'égliſe de Notre-Dame de la Paix qu'il donna à ces derniers ne fut achevée que douze ans après, le cardinal Caraffe leur fit bâtir un monaſtere, & leur donna ſa bibliotheque; & le pape ordona qu'ils auroient toujours le titre & les privileges des chanoines réguliers de Latran. Le ſaint pere étoit ſi genereux, qu'il ne pouvoit rien refuſer à perſonne, & que ſouvent il accordoit les mêmes graces à pluſieurs qui le ſollicitoient & l'importunoient par leurs prieres. Ce qui l'obligea de charger Jean de Montmiral homme adroit, exact, & fort verſé dans les affaires, de ſigner toutes les requêtes, afin d'ôter tout ſujet de conteſtation & de diſpute entre ceux qui demandoient des graces, & empêcher qu'ils ne ſollicitaſſent ce qui avoit été accordé à d'autres.

CXIII. Le duc de Bourgogne demande la paix au roi de France.

Le duc de Bourgogne voyant les progrez du roi de France qui s'étoit déja rendu maître de Saint-Quentin & d'Amiens, demanda la paix, & écrivit d'Arras au connetable pour lui repreſenter l'injuſtice de la guerre qu'on lui faiſoit, & le faire reſſouvenir qu'il lui étoit redevable de ſa fortune. Le contenable le voyant ainſi donner dans le piege qu'on lui avoit tendu, ne penſa qu'à augmenter ſes craintes, & lui répondit que la maiſon de Bourgogne n'avoit jamais été ſi proche de ſa ruine, puiſqu'outre les deux armées de Louis XI. réſolu d'attaquer les deux Bourgognes, ce prince avoit encore des intelligences dans ces provinces; que le ſeul remede que le duc pouvoit y apporter, étoit de marier la princeſſe ſa fille avec le duc de Guienne, & que ce mariage ne ſeroit pas plûtôt fait, que les affaires changeroient

de

de face. Le duc de Guienne qui étoit dans le camp du roi, & le duc de Bretagne qui y avoit envoïé des troupes, écrivirent au duc de Bourgogne d'un ſtyle aſſez different ſur le même ſujet. Le premier lui promettoit que ſes amis ne lui manqueroient pas au beſoin. Le ſecond le deſeſperoit en ſuppoſant qu'il étoit perdu ſans reſſource, parce que l'intention du roi étoit de ſe ſaiſir de ſa perſonne à quelque prix que ce fût, & que les meſures étoient déja priſes pour l'inveſtir. Le duc de Bourgogne répondit à ces lettres: mais il fut ſi fort choqué de celle du connétable, qu'en la liſant il le traita d'impudent, & ne daigna pas lui faire réponſe. AN. 1471.

Irrité qu'on voulut le contraindre à marier ſa fille, il leva une armée qu'il aſſembla ſous Arras, & qu'il mena lui-même vers la Somme où il ſurprit la ville de Pecquigny. Mais les nouvelles qu'il reçut alors que le prince d'Orange avoit fait ſoûlever tout le comté de Bourgogne, & que l'autre armée de France étoit entrée dans le duché, lui ôterent toute la confiance en ſes propres forces. On lui mandoit que les François ne trouvant point de troupes reglées qui leur reſiſtaſſent, avoient aiſement taillé en pieces celles que les officiers du duc avoient aſſemblées en tumulte; qu'ils avoient aſſiegé & pris quelques places; que d'autres s'étoient volontairement renduës, & que le reſte de la province étoit réſolu de traiter avec les vainqueurs, s'il ne recevoit à tems un puiſſant ſecours. Le duc de Bourgogne n'étoit pas en état d'y en envoïer; & la crainte que le malheur des deux Bourgognes ne décourageât ſes autres ſujets, lui fit prendre la réſolution d'envoïer demander la paix au

CXIV. Il écrit au roi & réitere la même demande,

AN. 1471.

Mezeray, abregé chronol. de l'hiſtoire de France. to. 3. in 12. ſous Louis XI.

roi qui étoit à Beauvais. Mezeray dit qu'il écrivit à Louis XI. & qu'il lui découvroit dans ſa lettre les artifices de ceux qui l'animoient contre lui. Un autre auteur ajoute qu'il lui envoïa les dernieres lettres qu'il avoit reçûës du connétable & des ducs de Guienne & de Bretagne. On n'a jamais tant de chagrin de ſe voir trompé, que lorſqu'on eſt en poſſeſſion de tromper les autres.

Le roi fut plus ſurpris que ces trois princes euſſent oſé le trahir, que fâché de l'injure qu'ils lui faiſoient; mais il ſçut diſſimuler ſon chagrin La reine étoit enceinte, & eſperoit de mettre au monde un fils, ſes eſperances ne furent pas trompées, puiſqu'elle accoucha de Charles VIII. Louis XI. alors ne déſira plus le mariage de ſon frere avec l'héritiere de Bourgogne dans la crainte que duc de Guienne devenu trop puiſſant, ne dépoüillât de ſes états ſon fils que ſa majeſté laiſſeroit pupille en cas de mort: elle écrivit donc au duc de Bourgogne qu'elle lui accorderoit volontiers la paix, pourvû qu'il ceſſât de broüiller le roïaume. Mais comme le duc ne vouloit rien relâcher des articles du traité de Peronne, on ne parla que d'une trêve qui fut ſignée à Abbeville pour un an, malgré le connétable qui voïoit par-là tous ſes projets arrêtez. Il étoit maître de ſaint-Quentin, le roi lui en avoit donné le gouvernement; il y avoit mis une garniſon de ſoldats qui lui étoient entierement dévoüez, & il y étoit demeuré lui-même. La reſtitution de cette place au duc de Bourgogne fut le ſujet de leurs négociations; mais le roi ne voulut point s'expliquer là-deſſus, pour ne point obliger le connétable à ſe jetter entre les bras du duc qui le

protegeroit, tant qu'il le verroit maître de Saint-Quentin.

AN. 1471.

CXV. Le roi de France s'oppose au mariage du duc de Guienne avec l'heritiere de Bourgogne.

Quoique la trêve s'observât assez exactement, cependant le duc de Bourgogne n'avoit congedié ni ses officiers, ni ses meilleurs soldats, & paroissoit un peu plus disposé au mariage de sa fille avec le duc de Guienne, quoique dans le fond il n'en eût aucune envie. L'on en vint jusqu'à envoïer l'évêque de Montauban à Rome pour obtenir la dispense au sujet de la parenté. Le roi le sçut, & envoïa le sieur du Bouchage au duc de Guienne pour le dissuader de ce mariage. Le duc de Guienne ne répondit que par des plaintes sur la conduite du roi à son égard, & sa mauvaise volonté pour lui dans une infinité de rencontres. C'est ce qui lui fit prendre le parti de continuer à traiter avec le duc de Bourgogne, & de se faire comprendre dans le premier traité que ce duc feroit avec Louis XI. pour entrer en possession du Poitou qui devoit entrer dans le gouvernement de la Guienne, & que le roi en avoit détaché.

CXVI. Le roi fait la paix avec le duc de Bourgogne. *Mem. de Comines, l. 3. ch. 9.*

Cependant le roi fit sa paix avec le duc de Bourgogne : elle fut signée au Crotoy ; & par le traité le duc se désistoit entierement des interêts du duc de Guienne & du duc de Bretagne, promettant avec serment de ne se mêler jamais de leurs affaires. Le roi de son côté promettoit de rendre Amiens & Saint-Quentin, & s'engageoit à ne point prendre le parti du comte de Nevers & du connétable qu'il abandonnoit entierement au duc. Le premier de ces seigneurs s'étoit attiré la haine du duc de Bourgogne à l'occasion des prétentions qu'il disoit avoir sur quelques places occupées par le duc : le second relevoit

AN, 1471. de lui pour le comté de Saint-Pol, & presque toutes ses autres terres. Le seigneur de Craon & Pierre Doriolt devenu chancelier de France par la disgrace de Morvilliers qui s'étoit retiré en Guienne, furent ceux qui travaillerent à la conclusion du traité, & qui en dresserent les articles.

CXVII. Mort de Denis le Chartreux.

Dupin Bibliot. des Aut. to. 12. in-4. p. 103.
Spond. contin. annal. hoc anno, n. 14.
Peiverius Biblioth. Carthus. p. 49. & seq.
Baillet, Vies des Saints, 12. Mars.

La religion perdit dans cette année un de ses défenseurs par la mort de Denis le Chartreux, autant recommandable par sa pieté que par son érudition. Il se nommoit Denis Rickel, du lieu de sa naissance dans le diocése de Liege, & on le connoit sous le nom de Denis le Chartreux, parce qu'il entra à vingt-un an dans l'ordre de ces Religieux, & y passa le reste de ses jours jusqu'à cette année 1471. dans laquelle il mourut le douziéme Mars âgé de soixante-neuf ans. M. Dupin dit qu'il n'y a point d'auteurs avec lesquels il ne puisse disputer pour le grand nombre d'ouvrages qu'il a composez, & qu'il en a fait lui-même le catalogue. On dit que le pape Eugene IV. aïant vû un de ses livres, s'écria avec admiration, que l'église devoit se réjoüir d'avoir un tel fils. Il y a de lui des commentaires sur tous les livres de l'ancien & du nouveau Testament; un autre ouvrage intitulé *Monopanton*, c'est à-dire, toutes les épîtres de saint Paul disposées par ordre des matieres; un commentaire sur les livres attribuez à saint Denis l'Aréopagite; un autre sur le Maître des sentences; la moële de la somme de saint Thomas, & celle de la somme de Guillaume d'Auxerre; un traité sur le livre de la consolation de la philosophie de Boëce; une explication des anciennes hymnes; un commentaire sur l'échelle de saint Jean Climaque, & sur les

AN. 1471.

œuvres de Caſſien ; divers ouvrages de philoſophie ; un abregé de théologie ; deux livres de la théorie chrétienne ; huit livres de la foi catholique ; quatre livres contre la perfidie de Mahomet ; un dialogue entre un Chrétien & un Sarraſin ſur le même ſujet ; une lettre aux princes catholiques pour les exhorter à faire la guerre aux Turcs ; un traité contre l'art magique & les erreurs des Vaudois ; un autre contre les ſuperſtitions ; divers traitez ſur l'eſſence & les perfections de Dieu ; quatre livres des dons du Saint-Eſprit ; des méditations ſur la paſſion ; une expoſition de la meſſe ; un dialogue ſur l'euchariſtie ; un traité de la fréquente communion ; des ſermons ſur le ſaint ſacrement de l'autel, huit livres ſur les loüanges de la ſainte Vierge ; de la vénération des Saints ; de leurs reliques, & de la maniere de faire leurs proceſſions. Voilà tout ce qui concerne les traitez dogmatiques de cet auteur.

CXVIII. Ouvrages de cet auteur qui regardent la diſcipline

Les autres ouvrages qu'il a compoſez, regardent la diſcipline, comme ceux de la cauſe de la diverſité des évenemens, du déreglement & de la réforme de l'égliſe ; de l'autorité & du devoir du ſouverain pontife ; de ſa puiſſance & de ſa juridiction ; de l'autorité des conciles generaux ; de la vie & du gouvernement des prélats & des archidiacres ; des fonctions des légats ; de la vie & de l'état des chanoines, prêtres & autres miniſtres de l'égliſe : un dialogue entre un avocat & un chanoine ; un traité de la vie & du gouvernement des curez ; de la converſation honnête des clercs ; de la doctrine des ſcholaſtiques ; de la vie des nobles ; du gouvernement des princes : deux dialogues entre Jeſus-Chriſt, un

AN. 1471.

prince & une princeſſe; de la vie militaire; de la vie des marchands, & du juſte prix des choſes, du gouvernement politique; de la vie des perſonnes mariées; de la vie des vierges, deux dialogues de Jeſus-Chriſt, l'un avec un vieillard, & l'autre avec un enfant; de la vie & des exemples des anciens peres; l'éloge de l'ordre des Chartreux; une explication de la regle du tiers-ordre de ſaint François; de la réforme des religieux; de la vie des ſolitaires avec ſon éloge; & de la vie des recluſes.

CXIX. Ouvrages qui concernent la morale.

Les derniers ouvrages de cet auteur regardent la morale; & l'on y trouve quatre recuëils de ſermons, deux pour les ſéculiers, & deux pour les religieux; une ſomme des vertus & des vices; des traitez contre la pluralité des benefices, la ſimonie, l'avarice, l'ambition; contre la proprieté des moines, contre les diſtractions en récitant l'office divin; de la maniere de chanter dévotement; de la maniere & de l'ordre qu'il faut obſerver dans la correction fraternelle; de l'énormité du peché; de la converſion des pécheurs; de la voie étroite du ſalut & du mépris du monde; le miroir des amateurs du monde; l'inſtitution des novices; des vœux & de la profeſſion religieuſe; des moïens d'emploïer le tems utilement; deux livres de la vie purgative; un diſcours de la mortification vivifiante & de la réforme intérieure; de la ſource de la lumiere & des ſentiers de la vie; des remedes contre les tentations; de la diſcrétion des eſprits; des paſſions de l'ame; de la pureté & de la felicité de l'ame; un traité des quatre fins de l'homme, dans lequel il dit que les ames qui ſont en purgatoire ne ſont pas aſſurées de leur felicité fu-

AN. 1471.

ture ; des conferences; des lettres & des poëſies, & beaucoup d'autres qu'on peut voir dans M. Dupin qui a eu ſoin de marquer l'année en laquelle chacun de ces ouvrages a été imprimé, & qui ſont ceux qui n'ont pas encore vû le jour. Il ajoute que cet auteur écrit facilement, mais que ſon ſtyle eſt ſimple, & n'a rien de poli & d'élevé.

CXX. Mort de Thomas à Kempis.

Thomas à Kempis mourut auſſi cette année le vingt-quatriéme de Juillet, âgé de près de quatre-vingt douze ans. Il fut nommé à Kempis, parce qu'il étoit de Kempen petite ville du diocéſe de Cologne. Il vint au monde vers l'an 1380. & fut ſurnommé Hemmerchen, en latin *Malleolus*. Son pere s'appelloit Jean, & ſa mere Gertrude. Il avoit un frere nommé Jean de Kempis prieur du monaſtere des chanoines reguliers de la congrégation de Gerard le Grand du mont ſainte Agnès proche de Zwol. Thomas fut élevé dans la communauté des écoliers de Deventer, où il apprit à écrire, & à lire la bible. Enſuite étant allé en 1399. à Zwol pour gagner les indulgences que le pape Boniface IX. avoit accordées à l'égliſe de ce lieu, il poſtula pour entrer dans le monaſtere du mont ſainte Agnès, y fut reçu par ſon frere & y fit profeſſion le dixiéme Juin 1406. Il fut ordonné prêtre en 1423. & comme une des principales occupations de ces chanoines réguliers étoit de copier des ouvrages, Thomas s'appliqua à ce travail, & copia toute la bible, un miſſel, & beaucoup d'autres livres. Il compoſa auſſi quelques ouvrages de pieté, dont le ſtyle eſt ſimple, & n'a rien de relevé, mais dont les penſées ſont ſolides, & pleines d'onction, claires, intelligibles, & utiles à tout le monde.

Foſſe Badius in ejus vita.
Trithem, & Bellarm. de Scriptor. Eccleſiaſt.
Valer. André Bible Belg. Sup. liv. CVIII. n. 189.

AN. 1471.

V. la Dissert. de M. Dupin, to. 12. au 15. siecle.

L'édition des ouvrages de Thomas à Kempis, qui parut en trois tomes à Cologne en 1660. contient des sermons sur les mysteres de Notre-Seigneur ; des instructions à de jeunes religieux ; des traitez spirituels à la tête desquels sont les quatre livres de l'Imitation de Jesus-Christ dont on a parlé ailleurs; & plusieurs vies de saints personnages ; des lettres de pieté, plusieurs oraisons & quelques hymnes. On a diverses éditions de ses ouvrages faites à Doüay, à Anvers & en d'autres endroits *in quarto* & *in-octavo*.

CXXI. Denis patriarche de Constantinople se démet de sa dignité.

Denis patriarche grec de Constantinople se démit dans cette année de son patriarchat. Se voïant faussement accusé d'avoir reçu la circoncision des Turcs, lorsqu'il fut vendu à la prise de cette ville ; & ses accusateurs persistant à l'assurer dans le concile qu'il avoit assemblé à ce sujet, quoiqu'il le niât avec serment ; il crut qu'il n'y avoit pas d'autre moïen pour sauver son honneur, que de se dépoüiller, & faire voir qu'il n'y avoit sur lui aucune marque de circoncision. Ce qui remplit ses calomniateurs d'une si grande confusion, qu'ils se prosternerent à ses pieds, & lui demanderent pardon. Mais Denis bien loin de le leur accorder, les excommunia, quoique le concile intercedât pour eux, & se démit aussi-tôt après de sa dignité qu'il avoit possedée pendant huit ans, pour se retirer dans un monastere. Simeon fut remis en sa place ; mais comme il se vit obligé de païer le tribut qui avoit été introduit pour lui-même, & que le trésorier au lieu de mille écus, en vouloit avoir deux mille, comme on les avoit païez pour Denis ; il fut plus de trois ans sans satisfaire, & sans qu'on en élut un autre en sa place ;

Apud Bzov. annal. to. 18. hoc anno.

Onuphr. in chron. eccles.

ce

ce qui causa quelques troubles dans l'église de Constantinople. AN 1472.

CXXII. Légation du cardinal d'Aquilée en Allemagne. *Papiens. epist.* 436. & 442.

Les légats que le pape avoit choisis pour aller chez les princes chrétiens, & les exhorter à la guerre contre les Turcs, se mirent en chemin au commencement de cette année 1472. Le cardinal d'Aquilée le premier de ces légats, partit de Rome le vingt-deuxiéme de Février, chargé par le pape de se transporter en Allemagne, & de faire ressouvenir l'empereur qu'il étoit l'avocat de l'église, & le défenseur de la religion chrétienne; que ces qualitez l'obligeoient à prendre les armes contre les Turcs, & à réconcilier les rois de Pologne & de Hongrie, broüillez à l'occasion du royaume de Bohême, autant que la dignité de l'église Romaine & la majesté impériale pouvoient le lui permettre. Il avoit ordre aussi d'assurer Mathias roi de Hongrie, qu'il ne devoit point appréhender que le saint siége & l'empereur l'abandonnassent après l'avoir engagé à porter la guerre en Bohême; que la cour de Rome n'avoit point approuvé l'élection d'Uladislas par les Bohémiens; que toutefois parce qu'ils avoient plus d'inclination pour le fils du roi de Pologne, sa sainteté conseilloit au roi de Hongrie d'en venir à un accommodement pour lequel on s'en rapporteroit à elle & l'empereur, qui tous deux s'interesseroient à appaiser les troubles.

CXXIII. Remontrances que le légat devoit faire au roi de Pologne. *Bzov. annal. eccles. ad ann.* 1472.

Sa commission portoit encore qu'il représenteroit à Casimir roi de Pologne, qu'après avoir si long-tems refusé la couronne de Bohême que le pape l'invitoit à recevoir, il n'avoit pas agi en roi catholique d'accorder son fils à des herétiques, parce qu'ils le de-

AN 1472.

mandoient, & d'avoir déclaré la guerre à Matthias qui étoit catholique, qui avoit de l'expérience, & qui convenoit mieux aux Bohémiens; que le parti qu'il devoit prendre étoit celui de marier une de ses filles avec Matthias, afin que les enfans qui naîtroient de ce mariage, fussent rois de Bohême, ou que le royaume échût aux Polonois au défaut de posterité. Qu'en cas que le roi de Pologne ne voulût pas accepter ces propositions qui paroissoient si équitables, le légat ne manqueroit pas de publier la bulle qui confirme la couronne de Bohéme à Matthias, avec menaces d'excommunier les Polonois s'ils refusoient d'y consentir. Le légat fut reçû avec beaucoup d'honneur par le roi de Pologne; mais il ne put faire la paix à cause des difficultez que le roi de Hongrie y apportoit: celui-ci vouloit avant toutes choses faire la paix avec l'empereur Frederic, & se flattoit d'y réussir dans peu de jours, quoiqu'elle ne fût pas trop assurée.

CXXIV. Légation du cardinal Bessarion en France, où il est mal reçû.

Le cardinal Bessarion qu'on avoit destiné pour la légation de France, douta long-tems s'il l'entreprendroit à cause de ses infirmitez & de son grand âge. Il avoit déja même résolu de ne point faire ce voïage, lorsqu'il reçut des lettres de Louis XI. qui lui témoignoit sa joye de l'avoir pour légat dans son royaume, & qui le prioit de hâter son départ, l'assurant qu'il seroit reçû avec tous les honneurs dûs à sa dignité & à son mérite. Il partit donc, mais le succès de sa légation ne fut pas heureux. A peine fut-il entré en France, qu'il devint suspect au roi, & étant arrivé à la cour, on refusa de lui donner audience pendant plus de deux mois. A la fin il l'obtint, mais

AN 1472.

il fut reçu avec beaucoup d'indifference & de froideur de la part du roi, qui étoit irrité de ce que ce cardinal avoit vû avant lui le duc de Bourgogne. On dit qu'il en avoit reçu l'ordre du pape. Brantome rapporte le fait en l'égayant à ſon ordinaire. Mais Matthieu le décrit plus ſérieuſement dans la vie de Louis XI. en ces termes :

Matthieu dans l'hiſt. de Louis XI. liv. II.

" Cette légation, dit-il, fut la cauſe de la mort " du cardinal : car l'ayant commencée par le duc de " Bourgogne, comme celui qu'il eſtimoit le plus dif- " ficile à mettre à la raiſon, le roi le trouva mau- " vais ; & imputant cela ou à mépris, ou à paſſion " particuliere, lorſqu'il ſe preſenta à l'audience, il " lui mit la main ſur la grande barbe qu'il portoit, " & lui dit ce vers latin de grammaire : *Barbara* " *græca genus retinent quod habere ſolebant.* Trait aceré, " non contre la Gréce qui donnoit le nom de Barba- " res à toutes les autres nations, mais contre l'inci- " vilité & l'imprudence de ce cardinal. Le roi le quitta " aſſez bruſquement ; & pour lui faire encore mieux " ſentir que ſon ſéjour ne lui étoit pas agréable, il lui " fit expedier ſa réponſe en peu de tems. " Le reſſentiment de cet affront donna tant de chagrin à Beſſarion, qu'en s'en retournant à Rome il tomba malade à Turin, d'où deſcendant à Ravenne ſur le Pô, il y mourut le dix-huitiéme de Novembre 1472. dans la ſoixante-dix-ſeptiéme année de ſon âge. Son corps fut porté à Rome, & enterré dans une chapelle de l'égliſe de ſaint Pierre, où il avoit préparé ſon tombeau, ſur lequel on lit ſon épitaphe en latin avec deux vers grecs au bas. Paul Jove dit qu'après la mort de Paul II. les cardinaux avoient élu Beſſa-

CXXV. Mort du cardinal Beſſarion à Ravenne.

Paul. Jove in elog. cap. 24. & 27.

Aubery, hiſt. des cardinaux.

AN 1472.

rion pape; que trois d'entr'eux étant allé chez lui pour lui annoncer cette nouvelle, Nicolas Perrot ſon camerier refuſa de leur ouvrir la porte du cabinet où ce cardinal étudioit: & les autres s'étant retirez, on élut Sixte IV. Il ajoute que Beſſarion ayant appris ce qui s'étoit paſſé, en témoigna ſon reſſentiment à ſon camerier en ces termes; " Perrot, ton " incivilité me coûte la tiare, & te fait perdre un " chapeau de cardinal. " Cependant ni Platine, ni le cardinal de Pavie ne diſent rien de ce fait.

Papienſ. epiſt. 437-455. & ſeq.

Beſſarion avoit toujours eu une grande inclination pour les lettrres, où il avoit fait beaucoup de progrès. Son érudition étoit profonde, il avoit encore plus de vertu. Le cardinal de Pavie qui le blâme d'avoir entrepris la légation de France, ne peut s'empêcher de dire que le ſaint ſiége en le perdant, avoit perdu toute ſa gloire & ſon appui; qu'il étoit le conſeil du ſacré college; qu'il n'y avoit rien de bas en lui; qu'on ne pouvoit aſſez long-tems regretter un ſi grand homme, & que tous les gens de bien devoient le pleurer comme leur pere. Cependant comme les plus grands hommes ne ſont pas ſans défaut, il faut avoüer avec le même cardinal de Pavie, que Beſſarion pour être chargé de la légation de France, avoit engagé ſa liberté au pape; qu'il avoit été trop complaiſant pour ſes volontez, ſur-tout lorſqu'il avoit

ſuprà n. 111.

conſenti à la création de ces deux jeunes cardinaux dont on a parlé, qui étoient indignes de ce rang. Rien ne prouve mieux combien il eſt difficile de ne point faire de fautes dans de grandes places, même avec de grandes vertus.

Sa maiſon étoit la retraite des Sçavans; dont il

AN 1472.

fut toujours l'ami particulier & le protecteur. Il avoit enrichi ſa bibliotheque d'un grand nombre de differens livres grecs ; & l'on aſſure qu'il en acheta pour trente mille écus. Il en fit preſent au ſenat de Veniſe, & la république la conſerve encore aujourd'hui avec ſoin. Le pape nomma un de ſes neveux pour remplir la place de patriarche de Conſtantinople pour les Latins, qu'il laiſſoit vacante. Les ouvrages qui nous ſont reſtez de lui, ſont un traité du ſacrement de l'Euchariſtie, & des paroles de la conſécration, où il ſemble penſer comme les Latins, & répond aux objections des Grecs; un diſcours dogmatique des cauſes du ſchiſme, & un autre de l'union; un traité adreſſé à Alexis Laſcaris touchant la proceſſion du Saint-Eſprit, & pour la défenſe de la définition du concile de Florence; une apologie de Veccus, avec la réfutation du traité de Palamas, une lettre à ceux du patriarchat de Conſtantinople; & une réponſe aux quatre argumens de Planudes touchant la proceſſion du Saint-Eſprit. Tous ces ouvrages ſe trouvent dans la collection des conciles, & ont été donnez par Arcudius. Il y a encore d'autres traitez ſur la philoſophie, comme l'apologie de Platon contre George de Trebiſonde, dont on a déja parlé; un livre des loix; un traité de la nature & de l'art, adreſſé au même George de Trebiſonde; une lettre au gouverneur des enfans du prince Thomas Paléologue ſur leur éducation; une exhortation aux princes Chrétiens pour les exhorter à faire la guerre aux Tures; & quelques lettres imprimées ou manuſcrites. Il ſeroit à ſouhaiter que quelqu'un prît la peine de recuëillir dans un volume tous les traitez de ce cardinal.

Petr. Juſtiniani hiſt. Venet. l. 8. in fine.

CXXVI.
Ouvrages du cardinal Beſſarion.

Dupin, biblioth. des auteurs, 15. ſiecle.

Collect. concil. 6. Labbe. tom. 13.

Vide ſuprà n. 19.

AN. 1472.
CXXVII.
Légations du cardinal Borgia en Espagne.

Mariana hist. Hispan. l. 23. c. 18.
Papiens. epist. 441.
Surita annal. lib. 18. c. 40. & seq.

Le cardinal de Borgia vice-chancelier & évêque de Valence en Espagne, lieu de sa naissance, fut envoyé légat en Espagne, pour le même sujet que les cardinaux d'Aquilée en Allemagne, & Bessarion en France. Il arriva à Valence le vingtiéme de Juin, où il fut reçu avec magnificence & de grandes démonstrations de joye. Il n'y demeura que peu de jours. Il alla ensuite à Tarragonne pour s'aboucher avec dom Ferdinand roi de Sicile, à qui il remit la dispense de son mariage avec l'infante Isabelle, que le pape ordonnoit à l'archevêque de Tolede de publier. Comme le roi d'Arragon étoit toujours au siege de Barcelonne, le légat alla l'y trouver; & après la reddition de cette ville, Borgia partit pour la Castille, & fut reçu à Madrid avec grande pompe. Il fit au clergé un discours que le cardinal de Pavie lui avoit composé, parce qu'il n'en étoit pas capable lui-même; & il obtint avec assez de peine quelques secours pour la guerre contre les Turcs, sans toutefois pouvoir appaiser les troubles de la Castille; parce que les prélats étoient trop portez en faveur de Ferdinand d'Arragon, contre lequel le roi Henri étoit fort irrité, pour avoir épousé sa sœur Isabelle malgré lui. On dit qu'il traita aussi de la guerre sainte avec le roi d'Arragon, les ambassadeurs d'Edouard roi d'Angleterre, & de Charles duc de Bourgogne, qui se trouvoient en Castille fort à propos, & de l'alliance contre Louis XI. dont il n'étoit nullement chargé: d'où l'on peut conjecturer quelle étoit déja sa prévention contre la France, qu'il fit éclater lorsqu'il fut élevé au souverain pontificat sous le nom d'Alexandre VI. Enfin après ces belles expéditions

il s'en retourna à Rome, où le roi de Caſtille envoya bien-tôt après ſes ambaſſadeurs pour ſe plaindre au pape Sixte IV. de la conduite de ſon légat dont il étoit très-mécontent. AN 1472.

CXXVIII. Caractére de ce légat, ſelon le cardinal de Pavie.

Papienſ. epiſt. 534.

Le cardinal de Pavie nous apprend dans ſes lettres le caractere de ce légat, qu'il connoiſſoit mieux que perſonne, & il n'en parle pas fort avantageuſement. Il dit, écrivant à François doyen de Tolede, que le vice-chancelier avoit aiſément obtenu du pape la légation dans ſon propre pays, pour y paroître avec honneur, & ſervir de ſpectacle au peuple, & pour amaſſer de groſſes ſommes d'argent dans les trois royaumes de Caſtille, d'Arragon & de Portugal; qu'il aborda premierement à Valence, d'où pénetrant plus avant en Eſpagne, il donna par tout des marques de ſa vanité, de ſon luxe, de ſon ambition & de ſon avarice, ſans rien faire de ce qui concernoit ſa legation; qu'il revint à Rome très-odieux aux princes & aux peuples; qu'il penſa périr ſur mer, ayant eu une de ſes galeres coulée à fond avec tout le butin qu'il avoit fait en Eſpagne, & l'autre qu'il montoit ayant eu ſa poupe briſée, enſorte qu'il n'arriva au port qu'avec beaucoup de peine & de dangers, & après avoir perdu ſoixante & quinze hommes de ceux qui l'accompagnoient, parmi leſquels il y avoit trois évêques, douze juriſconſultes & ſix chevaliers.

CXXIX. Légation du cardinal Caraffe pour commander la flotte.

Papienſ. epiſt. 439. & 440.

Le cardinal Caraffe Napolitain, qui étoit chargé de commander la flotte que l'on armoit pour faire la guerre aux Turcs, après avoir célebré la meſſe le vingt-huitiéme de May, jour de la fête-Dieu, reçut des mains du pape dans l'égliſe de ſaint Pierre, les

AN 1472.

enſeignes des galeres bénites ſelon la coutume. Après le dîner ſa ſainteté accompagnée de tous les cardinaux le conduiſit juſqu'à la flotte, qui étoit un peu au-deſſous de l'égliſe au milieu du Tibre, monta ſur la principale galere, & d'un lieu élevé du côté de la pouppe, donna ſa bénediction au légat, à ſes gens & à tous ceux qui étoient dans les autres galeres, leur accorda beaucoup d'indulgences, embraſſa le légat qu'il laiſſa dans ſa galere, & s'en retourna au Vatican ſur le ſoir. Cette flotte étoit de vingt-quatre galeres, ſelon Onuphre, ou de vingt, ſelon Juſtiniani, & devoit ſe joindre à celle des Venitiens & de Ferdinand roi de Naples. Le pape s'étoit concilié ce prince par les faveurs dont il venoit de le combler; il lui avoit confirmé l'inveſtiture que Pie II. lui avoit accordée; il lui avoit rendu le duché de Sorano, & remis ce que ſes états devoient à l'égliſe depuis la mort de ſon pere Alphonſe, & ce que celui-ci devoit auparavant, à condition qu'il entretiendroit deux galeres pour la garde du port de Rome. Enfin ſa niéce fut mariée au neveu du pape, qui avoit le gouvernement de Rome; & le duché de Sorano fut la dot de la princeſſe.

Onuphr. in Sixt. IV.

Juſtiniani lib. 9.

CXXX. Progrès des flottes du pape & des Venitiens contre les Turcs.

Il ne paroît pas que toutes ces flottes compoſées de plus de quatre-vingt galeres, ayent fait de grands progrez. Toutes leurs conquêtes ſe réduiſirent à la priſe d'Attalie dans la Pamphilie, dont on ſe ſaiſit du port; ce qui obligea l'armée des Turcs à ſe retirer ſans avoir rien fait. Le commandant de la flotte du roi de Naples quitta l'armée navale ſur la fin de l'automne: mais le légat & Mocenigo qui commandoit la flotte Venitienne, voulant faire quelque exploit

AN. 1472.

ploit considérable avant les froids de l'hyver, surprirent la ville de Smirne dans l'Ionie, & battirent le gouverneur qui étoit venu au secours de la place, d'où ils enleverent un riche butin. Après cette expédition le légat s'en retourna à Rome, où il entra comme en triomphe dans le mois de Janvier de l'année suivante, menant avec lui vingt-cinq Turcs montez sur de beaux chevaux, douze chameaux chargez des dépouilles des ennemis, avec beaucoup d'enseignes prises, & une partie de la chaîne de fer qui fermoit le port d'Attalie & qui fut attachée à la porte de l'église du Vatican. Pour Mocenigo, il s'arrêta dans le Peloponnese pour y passer l'hyver, & ne fit que piller les forts & les isles voisines. Onuphre dit que si dans cette année on eût poursuivi les Turcs par mer, pendant que le roi de Perse les attaquoit par terre, on se seroit aisément rendu maître d'une grande partie de l'Asie.

CXXXI. Le légat revient à Rome où il entre en triomphe.

Ce roi de Perse étoit Usum-Cassan. Il y avoit déja quelque tems qu'il étoit en guerre avec les Turcs. Il avoit une armée de près de six-cens mille hommes, tant de cavalerie que d'infanterie. Le pape reçut dans ce tems-là des lettres de Grece, qui lui marquoient que ce prince venoit de prendre Trebizonde de force; il fit part de la lecture de ces lettres au sacré college. Ce n'est pas que Mahomet qui commandoit l'armée des Turcs ne fût un prince fort courageux: mais il étoit incommodé de la goute, & d'ailleurs il avoit quelque crainte du Persan. Celui-ci qui sentoit son avantage, écrivit aussi au roi de Pologne pour l'encourager à poursuivre les Turcs. On dit que ce prince s'étant rendu maître de la petite Armenie &

CXXXII. Conquêtes du roi de Perse sur les Turcs.

Papiens. epist. 455.
Michou, l. 4. *c.* 69.
Leunclav. pandect. Turc. n. 76.

AN 1472.

de la ville de Torare, il s'adreſſa au pape & aux Venitiens par le conſeil de Mocenigo, pour avoir du canon & des gens qui en ſçuſſent s'en ſervir. Il obtint ce qu'il demandoit ; le ſenat de Veniſe lui fit de grands préſens, & chargea Mocenigo commandant de leur flotte, de lui obéir & de recevoir ſes ordres. Deux ans après les Venitiens lui envoyerent Contarini pour ambaſſadeur, mais il n'y fut pas long-tems. Mahomet voulut engager le roi de Perſe à rompre l'alliance qu'il avoit faite avec le ſénat de Veniſe, mais il n'en reçut pas une réponſe favorable.

CXXXIII. Le pape envoye lever les décimes & les Allemands les refuſent.

Le pape cependant envoyoit de tous côtez des perſonnes pour lever les décimes qui devoient être employées aux frais de la guerre contre les Turcs, avec menace d'excommunication contre ceux qui en retiendroient quelque choſe. Mais les Allemands & beaucoup d'autres refuſerent de les payer, & furent tous prêts d'en appeller au concile. Il chargea auſſi l'archevêque de Cantorberi qui étoit cardinal, d'excommunier Robert Stilington évêque de Bathuel & ſes partiſans, parce qu'il avoit fait mettre en priſon Proſper protonotaire & nonce du ſaint ſiege, qui levoit dans l'Angleterre les deniers de la chambre apoſtolique. Ce prélat qui étoit un homme ſéditieux voyant qu'on le pourſuivoit pour un autre fait comme criminel de leze-majeſté, ſe réfugia dans l'univerſité d'Oxford, d'où il fut tiré & enfermé dans une étroite priſon le reſte de ſes jours. Le ſouverain pontife envoya auſſi des viſiteurs pour réformer les monaſteres de Sicile, à l'exemple de ſes prédeceſſeurs, & confirma les privileges du monaſtere de S. Sauveur de l'ordre de S. Baſile, ſitué hors les murs de Meſſine.

Krantz. 13. Wandal. 7.

Reg. Sixt. apud Bzovium hoc anno.

Patrice Graan avoit succedé en Ecosse à son frere uterin dans l'évêché de saint André. Les traverses qu'il y essuya l'obligerent de se rendre à Rome, & d'avoir recours au pape, qui avoit érigé son évêché en archevêché, & l'avoit fait légat du saint siege en Ecosse : mais il trouva de si grandes oppositions pour exercer ses fonctions de la part des grands seigneurs, qui croyoient qu'en cela les anciens droits du royaume étoient violez, qu'il lui fut défendu d'exercer sa légation, jusqu'à ce que le pape eût prononcé sur les griefs d'accusation qu'on avoit intentez contre lui, & même on lui fit défenses de porter les marques d'archevêque. Ses ennemis furent si puissans à Rome, qu'on le condamnât à quitter son archevêché, & selon quelques auteurs, il fut enfermé dans une prison où il mourut de misere. Ce Patrice fut le premier archevêque de saint André, sans en avoir exercé les fonctions. Sponde remarque que ce fut dans cette année que les rois d'Ecosse commencerent à nommer aux évêchez & aux abbayes du royaume ; ce qui fit tomber les bénéfices entre les mains des courtisans, qui n'en faisoient pas un pieux usage.

AN. 1472. CXXXIV. Les grands d'Ecosse s'opposent à la légation de l'archevêque de S. André.

Buchanan. lib. 12. *Sup. lib.* CXII. *n.* 178.

Spond. contin. annal. hoc anno n. 47.

La paix arrêtée entre le roi de France & le duc de Bourgogne ne fut point ratifiée, quelque parole qu'on se fût donnée de part & d'autre. Le roi n'étoit pas scrupuleux à observer ses engagemens ; mais ayant juré sur la croix de saint Lo d'Angers, le duc de Bourgogne étoit fort surpris qu'il ne tînt pas sa parole. Il étoit pourtant facile d'en deviner la raison. Le duc de Guienne étoit fort malade ; & comme le principal motif de cette paix étoit de rompre

AN 1472.

les liaiſons qui étoient entre les ducs de Bourgogne & de Guienne, Louis XI. n'aïant plus les mêmes raiſons, ſi ce dernier venoit à mourir, il étoit aiſé de voir que ſon interêt étoit d'uſer de délai. Ce fut auſſi le parti qu'il prit juſqu'à ce qu'il eût vû le duc de Guienne mort; ce qui arriva à Bourdeaux le douziéme de Mai de cette année. On dit qu'il avoit été empoiſonné à ſaint Jean d'Angely par Jean Faure Verſois religieux Benedictin, abbé du monaſtere de cette ville: ce qui confirma ce ſoupçon, ce fut que la fille du ſeigneur de Montſoreau, veuve de Louis d'Amboiſe vicomte de Thoüars, qui avoit dîne avec lui, mourut auſſi deux ou trois heures après le dîner. Cette double mort ſi ſubite ayant fait auſſi-tôt grand bruit, le ſeigneur de Leſcun fit conduire le religieux à Nantes, où on l'enferma dans la tour; & comme on travailloit à lui faire ſon procès, on le trouva tué d'un coup de tonnerre dans ſa priſon, étendu mort ſur la place, la tête enflée, le viſage noir comme du charbon, & la langue hors de la bouche, ce qui empêcha de connoître la verité du fait. Louis voïant ſon frere mort, ne voulut point abſolument ratifier le traité de paix fait avec le duc de Bourgogne; & celui-ci pour s'en venger, ne penſa plus qu'à l'inquieter & à lui faire la guerre.

CXXXV. Mort du duc de Guienne frere de Louis XI.

CXXXVI. Le roi de France ſe ſaiſit de la Guienne.

Le roi qui avoit toûjours une armée dans la Xaintonge, ſe ſaiſit de la Guienne, & l'un des premiers ordres qu'il y donna, fut qu'on lui remît toutes les piéces du procès qu'on avoit commencé d'inſtruire contre l'abbé de ſaint Jean d'Angely. Les commiſſaires obéirent, & l'on n'a jamais ſçu ce que ces informations contenoient: circonſtances qui firent

soupçonner que le roi pouvoit bien avoir quelque part dans l'empoisonnement de son frere. Ce monarque maître de la Guïenne, en donna le gouvernement au comte de Beaujeu frere du duc de Bourbon. Le duc de Bourgogne de son côté entra en Picardie, & fit un bucher de tout le plat païs. La ville de Nesle prise d'assaut éprouva toutes sortes de cruautez ; il en fit pendre le gouverneur & les principaux habitans, pour avoir tiré sur le heraut qui les sommoit de se rendre. Le respect des autels ne sauva point le peuple innocent qui s'étoit refugié dans l'église. Ceux qui échaperent à l'épée furent tous pendus, ou eurent les poings coupez. Il coloroit cette cruauté du honteux prétexte de venger la mort du duc de Guïenne dont il accusoit le roi, qui venoit encore de se saisir de son appanage. AN 1472.

CXXXVII. Le duc de Bourgogone échoue devant Beauvais dont il leve le siege.

Cette severite du duc de Bourgogne intimida si fort les quinze cens archers de la garnison de Roye, qu'ils en sortirent ; & la cavalerie qui y étoit demeurée, ne suffisant pas pour garder la ville, capitula. Le dessein du duc étoit de passer de-là en Normandie, où il avoit de grandes intelligences : mais un accident imprévû l'engagea mal à propos devant Beauvais, où il alla échoüer. Après sept jours de siege & plusieurs assauts de deux côtez où il y avoit brêche, les officiers Bourguignons persuadez que l'armée acheveroit de se ruiner sans aucun fruit, si elle demeuroit plus long-tems devant une ville où il y avoit une si nombreuse garnison, presserent leur duc de lever le siege, & l'obtinrent vingt-jours après qu'il eut été formé. La valeur des assiegez étoit soutenuë par les maréchaux de Gamache & de Loheac, les sei-

AN. 1472.
Mezerai, abregé chr. in 12. hiſt. de Louis XI.

gneur Louis de Cruſſol, de Croye, de Salaſar, de Vignoles, de Chabannes, & autres. Mezeray dit que les femmes conduites par Jeanne Hachette, firent des merveilles dans ce ſiege ; qu'on voit encore la ſtatuë de cette heroïne tenant une épée à la main dans l'hôtel de Ville, & que le dixiéme de Juillet, jour auquel le ſiege fut levé, on y fait une proceſſion où les femmes marchent avant les hommes.

CXXXVIII. Il entre dans la Normandie.

Mem. de Comines, liv. 3. ch. 10.

La honte que le duc de Bourgogne venoit de recevoir devant Beauvais, ne l'empêcha pas de ſe jetter dans la Normandie, où le duc de Bretagne avoit promis de le joindre avec ſon armée : mais la priſe de la Guienne par Louis XI. empêcha cette jonction ; parce que ſa majeſté auſſi-tôt s'avança vers la Bretagne : ce qui fit que le duc de Bourgogne privé des troupes de Bretagne qui furent conſervées pour garder le païs, ſe ſaiſit d'abord des villes d'Eu, de ſaint Valery, de Neufchatel, & ravagea le païs de Caux, brûla les fauxbourgs de Dieppe, & s'avança juſqu'à la ville de Roüen, où les Bretons devoient le joindre ; mais ne reçevant d'eux aucune nouvelle, il prit le parti de s'en retourner, ſans avoir fait aucune conqueſte qu'il pût conſerver. Tel fut le ſuccès de ſa campagne. Les villes d'Eu & de ſaint Valery furent repriſes ; & les troupes du roi firent dans le duché de Bourgogne, ce que le duc avoit fait en Picardie & en Normandie, portant l'incendie par tout, & mettant tout à feu & à ſang.

CXXXIX. Louis XI. attire Leſcun dans ſes interêts.

Le roi après avoir mis ordre aux affaires du duché de Guïenne, vint avec ſes troupes au pont de Cé en Anjou, dans le deſſein d'intimider le duc de Bretagne, pour le détacher du duc de Bourgogne. Ce fut

alors qu'il gagna le ſeigneur de Leſcun, qui s'étoit retiré en Bretagne après la mort du duc de Guïenne, auquel il étoit fort attaché. Louis XI. à force d'argent gagna deux domeſtiques de ce ſeigneur, Philippe des Eſſars, & Guillaume de Soupleville, qui perſuaderent à leur maître de répondre aux bonnes intentions que ſa majeſté avoit pour lui. Leſcun qui avoit aſſez de vanité pour croire que ſes grands talens paroîtroient avec plus déclat ſur un théâtre tel que celui de la cour de France, traitta ſecretement avec le roi qui lui accorda toutes ſes demandes : il le fit comte de Cominges, & lui donna le gouvernement de Blaïe, des deux châteaux de Bayonne, du château Trompette de Bourdeaux, de Dax, de ſaint Sever, des ſenéchauſſées du Bourdelois & des Landes avec une gratification de vingt-quatre mille écus d'or, & une penſion de ſix mille livres. Comines ajoûte, qu'on convint de quatre-vingt mille livres de penſion pour le duc de Bretagne ; mais qu'on n'en païa que la moitié, & qu'elle ne dura que deux ans. Soupleville eut ſix mille écus en argent, une penſion de douze cent francs, la mairie de Baïonne, le baillage de Montargis, & d'autres charges en Guïenne. Des Eſſars fut gratifié de quatre mille écus, de douze cens francs de penſion, de la mairie de Meaux, & fut outre cela grand maître des eaux & forêts de France. Le duc de Bretagne promit ſincerement de renoncer à l'amitié du duc de Bourgogne. Le roi Louis XI. détacha encore du parti du duc de Bourgogne, Philippe de Comines le plus habile homme de ſa Cour.

AN. 1472.

Mem. de Comines liv. 2. ch. 11.

CXL.
Le duc de Bretagne quite les interêts du duc de Bourgogne.

On ne ſçait pas bien à quelle occaſion ce ſeigneur

AN 1472.

CXLI.

Comines s'attache au roi, & quitte le duc de Bourgogne.

Memoires de Comines liv. 3. c. 11. de l'édition de 1723. to. 3. p. 469.

passa dans cette année au service de sa majesté. Sa réputation étoit devenuë si grande, qu'il n'y avoit point de prince dans l'Europe qui ne desirât de l'avoir auprès de lui. On n'avoit point encore vû d'homme qui eût plus de bon sens & de probité. Son principal talent étoit de bien entendre la politique, qu'il sçavoit allier avec la religion, sans blesser jamais celle-ci. Les historiens Flammands ont voulu deviner les causes de sa désertion, & en ont apporté plusieurs raisons qui portent toutes un caractere d'imposture. La cause la plus vrai-semblable, est que voyant le duc de Bourgogne avoir des desseins qui le conduisoient à sa ruine, il crut devoir le quitter avant qu'il s'y précipitât, afin qu'il n'y eût pas lieu d'imputer à ses conseils les malheurs qui le menaçoient. Louis XI. n'aïant pas oublié les services que ce seigneur lui avoit rendus à Peronne en contribuant à le tirer d'entre les mains du duc, le combla de bienfaits.

Il le fit son chambellan; souvent il le faisoit manger à sa table, il n'avoit rien de secret pour lui, il le consulta toûjours, & suivit le plus souvent ses avis dans les affaires les plus embarassées. Il lui fit épouser Helene de Chambes, fille & heritiere du seigneur de Montsoreau, dont il eut les terres d'Argenton, de Vauzelle, de la Carie, de Coppoux, de Brisson, de Villantrois, de Gourgue, de Baignon, de Souveigne, & la châtellene des Mottes. En un mot Comines entra avec Louis XI. dans une familiarité encore plus grande que celle dont le duc de Bourgogne l'avoit honoré. Sa majesté alloit quelquefois se divertir dans le château d'Argenton, & elle y fut malade durant un mois, sans que les courtisans

CXLII.

Bienfaits dont le roi comble Comines.

s'y

s'y trouvaſſent incommodez pour les logemens. Elle donna à Comines les commiſſions les plus honorables & lesplus importantes qui ſe preſenterent durant ſon regne, avec la principauté de Talmont, Aulone, Curzon, Château-Gontier & la Chaume.

CXLIII. Coûtume de ſonner l'*Angelus* à midi établie par Louis XI. *Gaguin. hiſt. Lud.XI.lib.11.*

Quoiqu'en pluſieurs actions Louis XI. ne parut pas ſe conduire par des principes de religion, il ne laiſſoit pas d'avoir beaucoup de dévotion envers les ſaints, d'orner leurs égliſes, de faire tous les ans quelques pieux pelerinages, principalement dans les lieux où l'on honoroit la ſainte Vierge. Ce fut pour entretenir ſon culte que le premier jour de Mai il fit faire une proceſſion ſolemnelle à Paris, & ordonna de faire ſonner les cloches à midi, afin que chacun récitât alors l'*Angelus* & l'*Ave Maria*, pour attirer la protection de la Vierge en faveur de la paix ſi neceſſaire à ſon royaume : ce que pluſieurs regardoient comme un effet de ſon hipocriſie, ou plûtôt de ſa bizarrerie, qui ſouvent lui faiſoit négliger l'eſſentiel de la vraie dévotion pour s'attacher à ces pratiques exterieures. Et parce que le même jour qu'il fit faire cette proceſſion, Guillaume Chartier évêque de Paris, mourut ſubitement, on ſoupçonna que le roi l'avoit fait empoiſonner, parce qu'il en vouloit à ce prélat, pour lui avoir été contraire dans la guerre du bien public. Ce prélat s'étoit rendu très-recommandable par ſa doctrine & par ſa pieté. Il eut deux freres, l'un nommé Jean, religieux Benedictin, & auteur de la grande chronique de ſaint Denys, l'autre nommé Alain, qui a écrit la vie de Charles VII. dont il a été ſecretaire.

CXLIV. Le roi envoye

Louis XI. craignant que le pape ne fut fâché con-

AN. 1472. des ambassadeurs au pape. *Papiens. epist. 450. Bzov. in hoc anno.*

tre lui de la maniere avec laquelle il avoit reçu le cardinal Bessarion, lui envoïa dans cette année des ambassadeurs à la tête desquels étoit Thibaud de Luxembourg évêque du Mans. Ils eurent audience de sa sainteté le huitiéme de Juin dans un consistoire en présence des cardinaux. Le cardinal de Pavie qui étoit du nombre, & qui parle de cet ambassade, ne rapporte point ce qui y fut dit. On dit que Louis demandoit au saint pere par ses ambassadeurs, qu'on convoquât un concile à Lion, où tous les princes chrétiens s'assembleroient, afin que réunis ensemble on prit des mesures justes & conformes au bien commun de la religion; que Charles de Bourbon prince du sang & archevêque de Lion fût créé cardinal; qu'on n'admît point d'évêque en France qui ne fût agréable au roi; que les ordinaires eussent du moins la collation des bénéfices de mois en mois à leur tour avec le pape; que les taxes des bénéfices vacans fussent réduites selon le décret du concile de Constance, que les procès ne fussent point évoquez à Rome en premiere instance; que le clergé déja épuisé ne fût point obligé de payer les décimes pour la guerre contre les Turcs; enfin que certains articles de la pragmatique sanction fussent moderez ou expliquez dans une assemblée des états du roïaume convoquée à ce sujet.

CXLV. Réponse du pape aux demandes du roi.

A toutes ces demandes le pape répondit qu'il étoit hors de saison de demander la convocation d'un concile, qui exigeoit un tems considerable, lorsque le mal étoit pressant, & que les progrès des Turcs rendoient les moindres délais très-préjudiciables à la religion; que les autres princes chrétiens, ou s'étoient déja acquittez de ce qu'ils avoient promis, ou étoient

prêts à le faire; que le roi de France devoit se joindre à eux pour ne pas differer une œuvre si sainte, ni empêcher la levée des décimes du clergé dans ses états, & les aumônes des fideles: Qu'en toute autre chose, le saint siége lui donneroit des témoignages de sa bienveillance & de son affection, & qu'il ne manqueroit jamais de lui le faire connoître, quand l'occasion s'en présenteroit. On trouve dans le droit canon une bulle de ce pape pour la France, datée du septiéme d'Août, touchant les bénéfices, les graces, les procès & les taxes, conformement aux demandes du roi Louis XI. Cependant on croit qu'elle ne fut point mise à exécution, parce qu'elle étoit contraire au droit commun & aux conciles de Constance & de Basle. L'archevêque de Lion pour lequel le roi demandoit un chapeau de cardinal, ne l'eut que quatre ans après dans une promotion faite en 1476. mais le pape le fit dans cette année légat d'Avignon.

AN. 1472.

Extr. conc. lib. 1. tit. 9. cap. 1.

CXLVI. Mort d'Amedée IX. duc de Savoye.

Amedée IX dit le Bien-heureux, fils de Loüis duc de Savoie, & d'Anne de Cypre, né à Tonon le premier de Février 1435. mourut cette année à Verceil la veille de Pâques, âgé de trente-sept ans. Il avoit succedé aux états de son pere en 1468. C'étoit un prince qui avoit beaucoup de piété, qui aimoit la justice, & qui pardonnoit genereusement à ses ennemis. Ses maladies continuelles l'obligerent de donner la regence de ses états à Yolande de France son épouse, qui les gouverna avec beaucoup de sagesse. Les grands en furent jaloux, & voulurent avoir part au gouvernement. Le comte de Bresse pour favoriser ce parti, entra en Savoie dans le mois de Juillet de l'année précedente; & ayant surpris Montmeil-

Guichenon hist. de Savoie.

AN. 1472.

lant, s'y saisit d'Amedée, qu'il mena à Chambery. Mais Louis XI. envoïa des troupes au secours du duc & les princes révoltez avec le comte de Bresse demanderent la paix, qu'on leur accorda. La sainteté d'Amedée justifiée par plusieurs miracles, lui a fait donner le titre de bienheureux. Il étoit encore au berceau lorsqu'il fut accordé à Tours le seiziéme d'Août 1436. avec Yolande de France fille du roi Charles VII. & de Marie d'Anjou. Ce mariage qui ne fut consommé qu'en 1452. à Feurs en Forez, fut beni par la naissance de six fils & de quatre filles. Philibert son fils aîné lui succeda.

CXLVII. Mort de Jean Gaston de Foix captal de Buch.

Jean Gaston de Foix captal de Buch, mourut aussi dans le mois d'Avril à Bourdeaux. On l'appelloit le prince de Viane, parce qu'il étoit héritier presomptif du roïaume de Navarre. Il avoit été opiniâtrement attaché au parti des Anglois jusqu'en 1463. Mais Louis XI. le gagna, & lui fit épouser Magdelaine de France sa sœur. Gaston en eut deux enfans, un fils & une fille. Le fils nommé Phœbus fut roi de Navarre; mais étant mort assez jeune, sa sœur lui succeda. Cette princesse fit passer quelques années après la couronde Navarre dans la maison d'Albret, d'où ensuite elle est tombée dans celle de France.

CXLVIII. Et de Nicolas fils du duc de Calabre.

La mort de Nicolas fils de Jean duc de Calabre & de Lorraine, suivit de près celle de Gaston. Ce prince mourut à Nanci sans enfans. Sa tante Yolande lui succeda. Elle étoit fille de René roi de Sicile, comte de Provence & d'Anjou, veuve de Ferri de Lorraine comte de Vaudemont de qui elle avoit un fils nommé René. C'est de ce dernier René que sont sortis tous les princes de Lorraine.

Gilles Charlier, ou *Ægidius Carlerius*, auteur célé-

bre, mourut auſſi cette année 1472. le vingt-troiſiéme de Novembre dans un âge fort avancé. M. Cave recule ſa mort juſqu'en 1473. un an plus tard. Il étoit né à Cambrai, mais il fit ſes études à Paris dans le college de Navarre. Après avoir achevé d'y expliquer le maître des ſentences avec réputation, l'an 1414. il reçut le bonnet de docteur en théologie de la faculté de Paris. Il prêcha auſſi avec ſuccès dans cette grande ville. En 1451. on l'élut doïen du chapitre de Cambrai. Il aſſiſta au concile de Baſle, & travailla avec zele pour ramener les Huſſites à l'égliſe. Il fut un des députez de ce concile vers les Bohémiens, & il n'oublia rien pour réuſſir dans ſa légation. Il a vécu fort long-tems, & a été doyen de la faculté de théologie de Paris. Etant de retour à Baſle il diſputa pendant quatre jours contre Nicolas Galecus Thaborite, ſur l'article de la punition publique des pechez. Nous avons ſon diſcours. Il répondit encore depuis à diverſes conſultations qu'on a données en deux volumes *in-fol.* à Bruxelles en 1478. Le premier ſous le titre de *Sporta*, contient differens traitez de la conſervation des biens de l'égliſe, & de ſes défenſeurs; de la virginité perpétuelle de Marie, contre les Iconomaques; & du célibat des eccleſiaſtiques. Le ſecond publié un an après ſous le titre de *Sportula*, renferme les traitez de l'élection du traître Judas; de la hierarchie eccleſiaſtique; des revenus pour vivre; des dîmes; des images, de la confeſſion, &c. On a dans la bibliothéque du college de Navarre beaucoup d'autres ouvrages manuſcrits de ce docteur, un commentaire ſur le maître des ſentences, un traité de la communion des laïques

AN. 1472.
CXLIX.
Mort de Gilles Charlier.

Dupin bibliot. des aut. to. 12. in 4. p. 100.
Conc. t. 12. p. 1159.
Caniſius antiqu. lect. tom. 3. p. 289.
Le Mire, in aut. de ſcript. eccleſ.

AN. 1472. sous une seule espece; des cas de conscience, & un grand nombre de sermons.

LIVRE CENT-QUATORZIE'ME.

AN 1473.

I. Progrès de la flotte des Venitiens contre les Turcs.

LES Venitiens avec les secours envoyez par le pape & par quelques princes d'Italie, continuoient toûjours de faire la guerre aux Turcs. Mocenigo genéral de la flotte Venitienne, secourut le prince de Caramanie qui avoit fait alliance avec le roi de Perse, parce que Mahomet l'avoit dépoüillé d'une partie de sa principauté. Ce prince aidé non seulement des Venitiens, mais encore de la flotte du roi de Naples, qui étoit alors de dix galeres, & de celle du pape qui en avoit autant, rétablit les trois principales villes de ses états. Après cette expedition, Mocenigo, pour ne pas demeurer oisif, ravagea toute la Lycie, pendant qu'Usum-Cassan roi de Perse attaquoit les Turcs d'un autre côté. Dans une premiere action il eut l'avantage, & le beglerby d'Europe, c'est-à-dire le gouverneur de la province de la Turquie en Europe, y fut tué avec plusieurs princes & officiers. Mais dans un second combat il eut du dessous. Mahomet le battit avec son artillerie, le Persan n'ayant pas encore reçu les canons des Venitiens. Cette victoire coûta au sultan plus de quarante mille hommes. Usum-Cassan y perdit son fils, qui fut tué d'un coup d'arquebuse. C'étoit un jeune homme plein de courage, qui avoit fait des merveilles dans le premier combat, & à qui l'on étoit redevable de la victoire. Le roi de Perse

II. Le roi de Perse vainqueur dans un premier combat, défait dans un second.

Phranz. l. 3. c. 30.

Leunclav. lib. 15.

après avoir été battu, se retira dans les montagnes d'Armenie avec son autre fils, pendant que Mahomet ayant ravagé tout le païs, s'en retourna à Constantinople emmenant avec lui beaucoup de prisonniers. Il en faisoit couper cinq cens par le milieu du corps à chaque logement qu'il faisoit, pour répandre par-tout la terreur. AN. 1473.

III. Entreprise hardie d'un jeune Sicilien sur la flotte de Mahomet.

Coriolan. lib. 2. Sabellic. 3. dec. 9. Justiniani lib. 9.

On dit qu'alors un jeune Sicilien nommé Antoine vint trouver Mocenigo genéral de la flotte Venitienne, à Napoli de Romanie, ville du Peloponnese où il passoit l'hyver, & lui dit que les Turcs l'ayant pris à Chalais, & l'ayant ensuite mené à Gallipoli où il servoit, il s'étoit apperçu que la flotte de Mahomet n'y étoit point gardée, non plus qu'un grand arsenal qui étoit proche, & dans lequel il y avoit de quoi équipper plus de cent galeres; qu'il s'offroit d'aller brûler l'un & l'autre. Mocenigo le loua de son dessein, accepta ses offres, & lui fournit tout ce qui étoit nécessaire. Le jeune homme prit une chaloupe remplie de pommes; & ayant passé les Dardanelles en marchand fruitier, il arriva à Gallipoli, où il commença à vendre ses pommes. La nuit suivante il mit le feu à l'arsenal qui fut consumé. Mais ayant voulu faire la même chose à la flotte, le succès ne fut pas si heureux; on accourut au bruit, on éteignit le feu; & le Sicilien voyant que son entreprise avoit échoué, prit la fuite dans la crainte d'être arrêté, & tâcha de passer l'Hellespont; ce qu'il ne put faire, parce que sa chaloupe coula à fond. Il fut donc obligé de se sauver dans la forêt prochaine, où il fut reconnu pour l'auteur de l'incendie, par le moyen du reste de ses pommes qui flottoient sur

AN. 1473.

l'eau. On le saisit, & on le conduisit à Mahomet, qu'ile fit couper par le milieu du corps; ce qu'il souffrit avec beaucoup de constance. Le sénat de Venise fit une pension à son pere, & maria sa sœur des deniers publics.

IV. On projette un traité de paix entre le roi de Hongrie & Mahomet.

Pendant que les Venitiens faisoient ainsi la guerre aux Turcs, le pape eut avis que Mahomet sollicitoit fort Matthias roi de Hongrie, à faire la paix, & à tourner toutes ses forces contre le roi de Perse; que déja Matthias avoit envoïé ses ambassadeurs à Constantinople pour convenir des articles du traité, & qu'il demandoit entr'autres la restitution de la Bosnie & de la Servie, ou du moins de l'une de ces deux provinces, promettant de son côté de faire la guerre au roi de Perse, si le Turc lui fournissoit l'argent nécessaire. Sur ces nouvelles le pape écrivit promtement à Matthias pour le détourner d'un dessein si pernicieux, & manda à Louis évêque de Ferrare son nonce en Hongrie, d'examiner soigneusement si cette paix dont on parloit, n'étoit point une feinte controuvée par Matthias, pour tirer de l'argent du saint siege: ce qui pouvoit bien être, puisque la paix ne se fit pas; à moins qu'on ne dise que Mahomet aïant battu le roi de Perse, se mit ensuite peu en peine du roi de Hongrie.

Papiens. epist. 516. 517.

V. Mort de Jacques usurpateur du royaume de Chypre.

Jacques usurpateur du roïaume de Chypre, mourut cette année. Il étoit frere naturel de Charlotte reine légitime de Chypre, qui étoit mariée à Louis duc de Savoie; mais le desir de regner lui fit tout entreprendre pour chasser l'un & l'autre; & il y réussit par le secours que lui procura le soudan d'Egypte. Charlotte obligée de fuir, se retira à Rhodes, & tenta

Coriolan. lib. 2. & 3.

tenta en vain de rentrer dans ſes états. Elle vint enſuite à Rome pour implorer l'aſſiſtance du pape : mais tous les projets que l'on fit pour ſon rétabliſſement, échoüerent. Voïant ſon ennemi mort, ſes eſperances ſe renouvellerent : mais Jacques avoit pris des meſures pour empêcher qu'elle ne rentrât dans ſes états. Il avoit fait un teſtament par lequel il inſtituoit ſes heritiers Catherine ſon épouſe, fille de Marc Cornaro ſenateur Venitien, qui étoit enceinte, & l'enfant qui en naîtroit. Et avant de mourir, il recommanda l'un & l'autre au ſenat & au général Mocenigo. Si l'enfant que l'on attendoit de Catherine mouroit, Jacques ordonnoit par le même teſtament que Jean ſon fils bâtard ſuccederoit; au defaut de ce dernier, un autre bâtard de même nom; & à leur défaut, Charlotte ſa fille bâtarde : & que ſi tous ceux-là mouroient ſans poſterité, l'iſle de Chypre paſſeroit au plus proche de la maiſon de Luſignan. Le ſénat qui avoit adopté Catherine, conſentit à toutes les clauſes du teſtament, & le général Mocenigo prit le gouvernement de cet état. Ce fut à lui que Charlotte s'adreſſa : elle lui remontra ſes droits, le preſſa de lui rendre juſtice, & de la rétablir dans ſon roïaume; ſes prieres furent inutiles. Mocenigo lui répondit que le roïaume étoit acquis par le droit des armes à Catherine veuve de Jacques, & à l'enfant qui en naîtroit, & qu'on ne pouvoit en reconnoître d'autre; & Charlotte ceſſa ſes pourſuites, ne pouvant faire autrement. Peu de tems après Catherine accoucha d'un fils qui fut nommé comme ſon pere, & couronné deux mois après. AN. 1473.

VI. L'archevéque

Mais il s'éleva contre elle un ennemi beaucoup

AN. 1473.

de Chypre ſonge à ſe rendre maître du roïaume.

plus à craindre que Charlotte. L'archevêque de Chypre, Catalan de nation, qui étoit alors ambaſſadeur auprès de Ferdinand roi de Naples, n'eut pas plûtôt appris la mort du roi, qu'il penſa ſérieuſement à ſe rendre maître de la couronne, avec le ſecours des Catalans qui y poſſedoient beaucoup de forteresſes. Pour y réuſſir, il engagea Ferdinand de marier ſon fils bâtard avec Charlotte autre bâtarde de Jacques; & après cet accord il partit avec un envoïé du roi de Naples. A leur arrivée ils firent aſſaſſiner un oncle & un couſin germain de la reine Catherine. L'archevêque fiança le fils de Ferdinand avec la fille de Jacques qui n'avoit encore que ſix ans, & on lui donna la qualité de prince de Galilée, ſuivant la coutume des Cypriots, qui croïant leur ſouverain roi de Jeruſalem, donnoient ce premier titre à celui qui devoit ſucceder au roïaume. Les deux conjurez s'emparerent des places & de tous les forts de l'iſle. Ils voulurent contraindre la reine Catherine d'écrire à Veniſe qu'elle avoit plein-pouvoir de commander avec ſon fils, & que ſon oncle n'avoit été tué qu'à cauſe de ſon ambition demeſurée & ſon avarice ſordide; mais elle ne le voulut point.

Etienne de Luſignan, hiſt. de Chypre.

VII. Ceſſion des états de Chypre en faveur du duc de Savoie.

Charlotte l'ancienne reine voiant qu'elle ne pouvoit plus eſperer de rentrer dans le roïaume de Chypre, y renonça ſolemnellement en préſence du ſouverain pontife & des cardinaux, en faveur d'Amedée IX. duc de Savoie frere de Loüis ſon mari : elle prit le parti de reſter à Rome, & le pape lui aſſigna une penſion honnête. Elle y mourut le ſeiziéme Juillet 1487. & fut enterrée dans l'égliſe de ſaint Pierre.

Æn. Sylv. Aſia cap. 97. & comment. lib. 7.

VIII. Conc. le de

L'ignorance regnoit tellement en Eſpagne, mê-

me parmi les eccleſiaſtques, qu'à peine s'en trouvoit-il quelques-uns qui ſçuſſent le latin. La bonne chere & la débauche étoient leurs plus ordinaires occupations; le concubinage étoit preſque public parmi eux, & le moindre de leurs déréglemens étoit de porter les armes & d'aller à la guerre. Rien n'étoit plus commun que de vendre & d'acheter des bénéfices. On ne s'en faiſoit pas même de ſcrupule. Le cardinal de Borgia légat du pape étant encore à Madrid, on tint une aſſemblée extraordinaire des prélats du roiaume & des plus conſiderables eccléſiaſtiques pour les affaires de ſa légation; & dans cette aſſemblée on propoſa auſſi des moïens pour réformer les abus dont nous venons de parler. On réſolut entre autres de demander à ſa ſainteté qu'elle permît déſormais qu'il y eût dans toutes les égliſes cathédrales deux canonicats, dont l'un ſe donneroit à un théologien, & l'autre à un juriſconſulte ou à un canoniſte, & que ces deux chanoines ſeroient choiſis par l'évêque & le chapitre conjointement. Le pape fit auſſi-tôt expédier une bulle pour confirmer cette demande.

AN. 1473.

Madrid & de Tolede en Eſpagne.

Mariana hiſt. Hiſpan. l. 23. c. 18. & 19.

Conc to. XIII. p. 1449.

Mais comme ce réglement ne ſuffiſoit pas pour remedier à tous les déſordres, dom Aphonſe de Carillo archevêque de Tolede, convoqua un concile provincial des évêques ſes ſuffragans dans la ville d'Aranda. Ce concile fut très-nombreux. On dit que l'intention ſecrete de l'archevêque en l'aſſemblant, étoit de fortifier le parti de Ferdinand & d'Iſabelle auſquels ce prélat étoit entierement devoüé, en cherchant les moïens d'attirer dans leurs interêts ceux qui ſe trouveroient à cette aſſemblée. Quoi

AN. 1473.

qu'il en soit, on y fit vingt-neuf réglemens sur la discipline ecclesiastique dont les principaux sont : Que les archevêques tiendroient des conciles provinciaux au moins tous les deux ans, & les évêques des synodes tous les ans : Que les pasteurs auront soin d'avoir par écrit les articles de foi, & de les faire connoître au peuple : Qu'on ne conferera point les ordres sacrez à ceux qui ne sçauront pas le latin : Qu'on ne recevra point les clercs d'un autre diocese sans des lettres de leurs évêques : Que les ecclesiastiques ne porteront point le deüil : Que les évêques ne paroîtront jamais en public qu'en rochet & en camail : Qu'ils ne porteront jamais d'habits de soie ; & qu'ils se feront lire l'écriture sainte à leur table pendant leurs repas : Qu'ils célébreront la messe au moins trois fois l'année, & les autres prêtres quatre fois : Que l'on observera les dimanches & les fêtes en s'abstenant de toute œuvre servile : Que les ecclesiastiques ne serviront point de soldats, ni n'en fourniront point aux seigneurs temporels à l'exception du roi : Qu'on ne célébrera point les nôces dans les tems défendus : les autres canons contiennent des reglemens contre les ecclesiastiques concubinaires, contre les mariages clandestins, la simonie, les spectacles qu'on représentoit dans les églises, les jeux défendus aux gens d'église, les duellistes, les ravisseurs & autres.

IX. Le pape confirme la bulle de Paul II. sur la réduction du jubilé. *Paplens. epist.* 5 & 8.

Le dix-septiéme de Juin le pape écrivit au vicaire de Boulogne pour s'informer de lui s'il étoit vrai que quelques religieux Carmes eussent eu la temerité de soutenir dans les disputes & dans leurs sermons que ce n'étoit point une héresie de consulter les démons.

AN. 1473.

Le vingt-neuviéme d'Août il confirma la conſtitude Paul II. ſur la réduction du jubilé à vingt-cinq ans, & fit publier qu'il le commenceroit la veille de Noël de l'année ſuivante 1474. voulant que toutes les indulgences accordées dans toute l'égliſe fuſſent ſuſpenduës pendant tout le tems que dureroit le jubilé.

X. Le cardinal Riario nommé légat de toute l'Italie.

Le neveu du pape Pierre Riario, Cordelier & cardinal de ſaint Sixte faiſoit toujours des dépenſes exceſſives à Rome: il donna dans cette année deux repas ſi ſomptueux, que le cardinal de Pavie ne fait pas difficulté de dire qu'on n'en avoit jamais donné de pareils dans les ſiécles précedens, même parmi les païens. Il donna le premier aux ambaſſadeurs de France, & l'autre à la fille de Ferdinand roi de Naples, épouſe d'Hercule d'Eſt duc de Ferrare, à laquelle il fit des préſens conſiderables, qui marquoient l'exceſſive prodigalité du cardinal. Celui de Pavie gémit de ces excez dans ſes lettres. Riario fut nommé cette année par le pape ſon oncle à la légation de l'Ombrie, & enſuite de toute l'Italie: on lui fit des entrées magnifiques dans les principales villes où l'on étoit bien aiſe de flatter ſa vanité pour ſe ménager les bonnes graces du ſaint pere.

XI. Le pape confirme la régle des religieux Minimes.

Bullar. to. 1. Sixt. IV. conſtitut. 5.

Le vingt-troiſieme de Mai le pape confirma la régle des religieux Minimes inſtituez par François de Paule, comme on a dit ailleurs. Ce Saint retiré dans un rocher ſur le bord de la mer, n'avoit point d'autre lit que le roc, point d'autres alimens que des herbes & des racines, point d'autre vêtement qu'un rude cilice ſous un habit fort vil. Il commença à avoir des diſciples à l'âge de vingt ans. Il les aſſembla dans

AN. 1473. un petit hermitage qu'on bâtit en ce lieu. Là ils chantoient enſemble les loüanges de Dieu, & un prêtre de la paroiſſe voiſine venoit de tems en tems dire la meſſe. Mais le nombre de ſes diſciples augmentant, avec la charité des fidéles qui contribuoient au ſoutien de ce nouvel inſtitut, François fit conſtruire un plus grand monaſtere & une égliſe avec la permiſſion de Pyrrho archevêque de Coſenza. Ce bâtiment étant achevé, il établit dans ſa communauté un régime uniforme, en aſſujettiſſant ſes diſciples par un quatriéme vœu à l'obſervance d'un carême continuel ſans uſer de beurre ni d'œufs. La réputation de cet établiſſement devint très-grande en moins de quinze ou ſeize ans. Cette congrégation n'étoit alors compoſée que de laïques, à l'exception de quelques clercs en petit nombre, & d'un ſeul prêtre docteur en droit nommé Balthaſar de Spino, qui fut depuis confeſſeur du pape Innocent VIII. durant quelque tems. L'archevêque de Coſenza charmé de leur pieté, leur accorda divers privileges. Le pape les confirma, & établit François ſupérieur général de la congrégration.

XII. Promotion de huitt cardinaux par le pape.

Papienſ. ep. 510. 511. & *ſeq. ep.* 514.

Le ſeptiéme de Mai de cette année le pape fit une promotion de huit cardinaux, & ſur les inſtances de l'empereur, du roi de France & de Ferdinand roi de Naples, il réſerva trois ſujets tels que ces princes voudroient les choiſir pour leur conferer auſſi publiquement cette dignité quand leur intention lui ſeroit connuë. Cette réſerve cauſa beaucoup de diſputes, ſur-tout quand on eut connu les ſujets qu'on vouloit élire. Chacun avoit un parti favorable & un parti ennemi; enſorte qu'on ne put s'accorder.

Sur cette altercation on remit l'élection à la promotion prochaine. Voici les noms des huit qui furent alors élus Philippe de Levis, François archevêque d'Arles du titre de saint Pierre & saint Marcellin, Etienne Nardino natif du Frioul archevêque de Milan du titre de saint Adrien, puis de sainte Marie au-de là du Tibre. Auxias du Puy Espagnol archevêque de Montreal en Sicile, du titre de saint Vital, puis de sainte Sabine. Pierre Gonzalez de Mendoza évêque de Sagonne, du titre de sainte Marie *in Dominica*, puis de sainte Croix de Jerusalem, & archevêque de Tolede. Antoine-Jacques Venerio, natif de Recanati, évêque de Syracuse, puis de Leon & de Cuença, du titre de saint Vite, de saint Modeste & de saint Clement. Jean-Baptiste Cibo Genois, évêque de Melfi, du titre de sainte Balbine, puis de sainte Cecile, & devenu pape sous le nom d'Innocent VIII. Jean Arcimboldi Parmesan, évêque de Navarre, du titre de saint Nerée & saint Achillée, puis de sainte Praxede, & archevêque de Milan. Etienne Hugonet François, évêque de Macon, du titre de sainte Lucie. AN. 1473.

Peu contens de cette promotion, dit le cardinal de Pavie, on nous menace encore d'une autre pour le mois de Juin; mais elle ne se fit pas. Dans une autre de ses lettres il dit qu'on l'avoit reculée jusqu'à la fête de la Nativité de Notre-Seigneur, où nous ne voïons point encore qu'elle se soit faite. Le même cardinal blâme beaucoup ces fréquentes promotions. Il prétend même que les papes seuls ne peuvent créer de cardinaux à leur volonté, & qu'ils doivent auparavant prendre les avis du sacré college.

Idem. Papiens. pist. 657. & seq.

Papiens. ibid.

AN. 1473. Il écrivit au nom du pape à dom Juan d'Arragon qui vouloit qu'on confirmât à Rome l'évêché de Sarragoſſe à Alphonſe bâtard de ſon fils Ferdinand, qui n'avoit pas encore ſix ans. Il excuſe ſa ſainteté de ce qu'elle ne peut, ſans violer les ſaints canons & toutes les loix de l'égliſe, élever à l'épiſcopat un enfant, qu'elle pouvoit bien le diſpenſer du défaut de naiſſance, mais non pas du défaut d'âge. C'eſt pourquoi après beaucoup de diſputes, & de conteſtations qui durerent aſſez long-tems, le pape nomma à cette égliſe Auxias du Puy cardinal du titre de ſainte Sabine & vice camerier de l'égliſe Romaine qui étoit déja archevêque de Montreal en Sicile. Mais comme le roi d'Arragon ne vouloit point y conſentir, ni permettre qu'il prît poſſeſſion de l'évêché, il fallut en venir à un accommodement. Ferdinand roi de Naples s'en mêla; & Sixte IV. qui craignoit ce prince, conſentit qu'Alphonſe auroit l'évêché de Sarragoſſe en commende perpetuelle; introduiſant par-là, dit le cardinal de Pavie, un nouvel exemple dont les papes & les rois ont bien ſçu faire uſage dans la ſuite.

XIII. Le duc de Bourgogne unit le duché de Gueldres à ſes étars.

Adolphe fils d'Arnoul duc de Gueldres aïant été arrêté par les ordres du duc de Bourgogne, & conduit dans le château de Namur, Arnoul, comme nous l'avons déja vû, fut rétabli dans ſes états dont ce fils ingrat l'avoit chaſſé. Le duc de Bourgogne qui n'oublioit jamais ſes propres interêts, penſa que cette action pourroit lui acquerir le duché de Gueldres, & pour y réuſſir plus ſurement, il combla Arnoul d'honneurs, & ménagea toujours ſon eſprit. Arnoul des herita en effet ſon fils Adolphe, & inſtitua le duc ſon heritier. Adolphe quoique priſonnier, avoit

avoit des amis dans les états de ſon pere, ils promirent de le favoriſer, ils voulurent même le tenter. Mais leur parti étoit trop foible, il fallut ceder. Le duc de Bougogne s'empara du duché, & l'unit à ſes autres états. Cette nouvelle acquiſition lui enfla tellement le cœur, qu'il eut l'ambition non-ſeulement d'ériger ſes terres en royaume, mais encore de ſe faire reconnoître roi des Romains, en mariant ſa fille à Maximilien fils de l'empereur Frederic.

AN 1473.

XIV. Le roi de France ſe réſout à punir le connétable.

Louis XI. avoit réſolu de punir le connétable de ſaint Pol de ſa perfidie, & des intrigues qu'il avoit pour entretenir la guerre; mais pour le faire ſûrement, il lui étoit néceſſaire d'agir de concert avec le duc de Bourgogne, ce qui n'étoit pas aiſé. Le connétable étoit maître de Saint-Quentin & d'autres villes aſſez conſiderables qui étoient toutes ſituées entre la France & la Flandre. Sa charge lui avoit concilié preſque toute la nobleſſe; il tenoit les châteaux de Ham & de Bohain, & il poſſedoit en qualité de proprietaire preſque toute la partie des Païs-Bas, qui s'étend depuis Calais juſqu'au-delà de Lille. Le duc de Bourgogne étoit auſſi fort irrité contre lui, à cauſe de ſes artifices pour l'engager à marier ſa fille au duc de Guienne. Ces deux princes avoient donc interêt de faire ſentir au connétable l'effet de leur indignation. Le roi fit le premier pas pour s'en venger; il en ſollicita le duc de Bourgogne. Les commiſſaires de France négocierent cette affaire à Bruxelles pendant la tréve, & l'on convint d'une conference à Bovines proche Namur, où l'on mit la vie du connétable en compromis entre quatre

AN 1473. personnes de confiance, deux François, le seigneur de Curton & Jean Heberge qui fut depuis évêque d'Evreux; deux Flamands, le chancelier Hugonet & le seigneur d'Imbercourt, qui tous quatre furent bien tôt d'accord.

XV. Les commissaires de Louis XI. & du duc de Bourgogne concluent à la mort du connétable.

Ils convinrent que le connétable seroit déclaré criminel en France & dans les Pays-Bas; que le roi & le duc de Bourgogne agiroient de concert pour le prendre; que le premier des deux qui s'en saisiroit, lui feroit faire son procès pour le condamner à mort dans les huit jours suivans; que le duc de Bourgogne auroit la meilleure partie de sa dépouille, qui consistoit dans les places de Saint. Quentin, de Ham & de Bohain, dans tout l'or & l'argent, les pierreries & les meubles qui s'y trouveroient, & dans la confiscation de tous les biens du coupable situez dans les Pays-Bas. Le connétable fut informé de cette résolution; il fit remontrer à sa majesté qu'on lui tendoit un piége, & que c'étoit le dernier effort du duc de Bourgogne, qui n'ayant pû corrompre le connétable, tâchoit de le porter par désespoir à abandonner le roi; que dans le même tems que ce duc feignoit de négocier avec la France, il le sollicitoit sous main, & offroit de prendre sa protection contre elle, pourvû qu'il mît Saint-Quentin au pouvoir du duc, & c'étoit justement ce que le roi appréhendoit: il ne douta pas que le duc n'eût découvert lui-même au connétable ce qu'on machinoit contre lui, pour l'attirer dans son parti.

XVI. Le roi envoye des ordres contraires à ses commissaires.

Ces avis & les réflexions que le roi y joignit, lui firent changer de sentiment. Il écrivit à ses députez de Boyines de ne rien conclure contre le connétable,

& de prolonger ſeulement la tréve pour ſix mois ou une année. Mais le courier trouva que les députez avoient été ſi diligens, que la ruine du connétable avoit été ſignée & arrêtée dès le ſoir précedent. Ils communiquerent cet ordre aux députez Flamands, qui jugeant bien que le roi ne ratifieroit pas le traité, ne firent aucune difficulté de rendre les ſignatures. On croit que le duc de Bourgogne y conſentit, eſperant toujours que le connétable lui rendroit Saint-Quentin. Cela n'empêcha pas que la tréve ne fût prolongée juſqu'au mois de Mai de 1475. Et le roi fit dire au connétable qu'il étoit néceſſaire qu'ils euſſent enſemble une conference où ils puſſent prendre des meſures pour réſiſter en commun au duc de Bourgogne. Ce qui arriva l'année ſuivante. AN. 1473.

XVII. Henri roi de Caſtille ſe reconcilie avec Iſabelle ſa ſœur.

La réconciliation ſe fit dans celle-ci entre Henri roi de Caſtille, & Iſabelle ſa ſœur épouſe de Ferdinand d'Arragon. Cette princeſſe reconnuë heritiere des états de Caſtille par quelques grands, ennemis de Henri, avoit quelque intelligence dans la ville d'Aranda ſur le Duero, & trouva moyen de la ſurprendre. Le roi ſon frere en fut extrémement indigné, parce que cette place étoit de l'appanage de la reine ſon épouſe, & leva des troupes pour la recouvrer. Mais dom André de Cabrera ſon majordome & gouverneur de Ségovie l'en diſſuada, & lui fit entendre que le marquis de Villena eſſayoit de l'aigrir contre la princeſſe ſa ſœur pour ſe rendre plus puiſſant pendant cette diviſion. Ce ſentiment ayant été appuyé par le cardinal d'Eſpagne & par le duc de Benevent, le roi conſentit à ratifier le mariage de ſa ſœur. Beatrix de Bonadilla épouſe de

AN 1473. Cabrera, partit déguisée en paysanne pour aller trouver Isabelle; & lui ayant fait part des favorables dispositions où le roi son frere se trouvoit pour faire une reconciliation parfaite, elle la mena avec elle au château de Ségovie, où le frere & la sœur se virent.

La réconciliation se fit d'assez bonne grace, pour croire qu'elle seroit constante. Le marquis de Villena aussi-tôt après alla trouver le duc d'Albuquerque favori de la reine, pour chercher avec lui les moyens de brouiller de nouveau Henri & Isabelle; mais Ferdinand d'Arragon ayant été mandé par son épouse, & le roi l'ayant très-bien reçu, tous les efforts des ennemis de la paix furent inutiles. Ils ne s'arrêterent pas pour cela; fâchez que leurs intrigues n'eussent produit aucun effet pour jetter la division entre le roi & sa sœur, ils eurent recours à la violence, & jetterent quelques troupes dans Ségovie, pour se saisir de Ferdinand; leurs entrepriſes furent découvertes; Cabrera pourvut à la sûreté de la ville, & le prince d'Arragon s'en retourna sans courir aucun risque auprès du roi de Portugal son pere, qu'il trouva engagé dans une nouvelle guerre.

XVIII. Les habitans de Perpignan se soulevent contre les François.

Les officiers que le roi de France avoit établis dans le Roussillon, y avoient fait des exactions extraordinaires. Dom Juan roi de Navarre en envoya faire des plaintes à ce prince, qui répondit qu'on n'avoit qu'à lui rembourser l'argent qu'il lui avoit prêté, ou lui ceder la proprieté de ces deux comtez de Roussillon & de Cerdaigne. Dom Juan ne voulant faire ni l'un ni l'autre, alla à Perpignan sur la nouvelle qu'il reçut que les habitans s'étoient soule-

vez. Il y fut assiegé par l'armée de France; mais les soldats François furent chargez, & il y en eut plusieurs de tuez. On ne laissa pas de faire le siége de la ville dans les formes, & de la réduire à une extrême misere en lui coupant les vivres, & mettant le feu aux bleds qui étoient encore sur terre. La présence du roi d'Arragon qui y étoit en personne, & son fils Ferdinand soutinrent le siége avec tant de valeur, que l'armée de France fut obligée de le lever. Il se fit une tréve de six mois, & les François se retirerent; mais les six mois expirez Louis XI. fit recommencer le siége, & prit la ville. AN. 1473.

XIX. Voyage du duc de Milan à Florence. *Brutus hist. Florent. l. 5.*

Louis Sforce duc de Milan vint dans les fêtes de la Pentecôte à Florence pour s'acquitter d'un vœu qu'il avoit fait. On le reçut avec beaucoup d'honneur & de pompe. Pour rendre la cerémonie plus magnifique, quelques jeunes gens voulurent représenter la descente du Saint-Esprit par quelques flammes qu'ils firent descendre en forme de langues de feu du haut de l'église cathédrade. Pendant que le peuple étoit attentif à ce spectacle, une de ces flamme s'attacha au toît de l'édifice, & se répandant en plusieurs endroits consuma presque tout le bâtiment, quelque soin qu'on prît pour éteindre le feu. Sforce de retour à Milan reçut une ambassade des Genois. François Marquese jurisconsulte en étoit le chef; ne pouvant parler au duc, parce qu'il étoit d'un très-difficile accès, & qu'il sçavoit que le sujet de la députation étoit pour se plaindre des vexations qu'il exerçoit contre les Genois, dont il étoit souverain, il se contenta de lui envoyer un petit panier rempli d'une plante qu'on nomme Basilic. Le duc le fit

AN. 1473.

venir auſſi-tôt pour ſçavoir de lui ce que ſignifioit ce preſent. „Prince, lui dit Marqueſe, je ſuis venu „devant vous comme ambaſſadeur des Genois dont „les eſprits reſſemblent aſſez à cette plante, laquelle „touchée légerement repand une odeur agréable, „& qui preſſée & foulée produit des ſcorpions„. Le duc fut ſi content de cette repartie, qu'à l'avenir il traita les Genois avec beaucoup plus de modération.

XX. Mort de Jean Juvenal des Urſins archevêque de Reims. *Sanſovin. genealog. de la Caſa Urſina. S. Marth. Gallia chriſtian. de arch. Rem.*

La France perdit dans cette année Jean Juvenal des Urſins archevêque de Reims, frere de Guillaume des Urſins baron de Traiſnel & chancelier de France. Après s'être diſtingué dans la charge de maître des requêtes & dans d'autres emplois, il embraſſa l'état eccleſiaſtique, & fut évêque de Beauvais, de Laon, puis archevêque de Reims après ſon frere Jacques dans l'année 1461. Il ſacra le roi Louis XI. & fut nommé avec quelques autres prélats par l'autorité du pape Callixte III. pour informer de la ſentence injuſte prononcée par les Anglois contre Jeanne d'Arc, connuë ſous le nom de la Pucelle d'Orleans. Il tint auſſi un concile. Il mourut le quatorziéme de Juillet 1473. âgé de quatre-vingt-cinq ans, & fut enterré dans ſon égliſe. Il a écrit une hiſtoire du regne de Charles VI. roi de France, depuis l'an 1381. juſqu'en 1422. que Theodore Godefroi avocat au parlement, a donnée *in*-4°. en 1614. & que Denis ſon fils hiſtoriographe du roi, a publiée *in-folio*, avec des augmentations en 1653. Quelques auteurs ont écrit que Jean Juvenal des Urſins avoit été chancelier de France après ſon frere: mais c'eſt ſans fondement, on l'a confondu avec Guillaume ſon frere,

qui fut privé de cette dignité par Louis XI. à son avenement à la couronne, & qui fut rétabli en 1465. AN. 1473.

Sur la fin de cette année, le vingt-uniéme de Decembre, mourut aussi à Viterbe dans la cinquante-cinquiéme année de son âge, le cardinal Nicolas Fortiguerra évêque de Theano, né à Pistoïe dans la Toscane, où sa famille atoit des plus considerables. Les papes Eugene IV, & Nicolas V. lui donnerent diverses commissions dont il s'acquitta avec succès. Pie II. qui étoit son parent du côté de sa mere, le voulut avoir auprès de lui, & lui donna l'évêché de Theano. Depuis il l'envoya légat à Naples, pour traiter avec Ferdinand des conditions sous lesquelles il devoit recevoir l'investiture du royaume de Naples. Fortiguerra fit rendre Benevent & Terracine au saint siége, & conclut le mariage d'Antoine Piccolomini neveu du pape, avec une niéce de Ferdinand, à laquelle ce prince donna pour dot le duché de Melfi & le comté de Cellano. On ajoute que dans cette occasion l'évêque de Theano eut assez d'adresse pour faire transcrire divers titres qui prouvoient que ce royaume étoit tributaire de l'église. Il reçut le chapeau de cardinal en 1460. & quelque tems après il fut mis à la tête des troupes ecclesiastiques, pour s'opposer aux ennemis du saint siége. Il enleva Fano aux Malatestes, avec diverses autres places dans la Romagne & dans la Marche d'Anconne, & les obligea à venir demander la paix. Il se trouva à l'élection de Sixte IV.

XXI. Mort du cardinal Fortiguerra.

Aubery, hist. des cardinaux.
Pii II. comment l. 1. & 2.
Pandulph. Collenut. l. 6.

Le troisiéme de Janvier de l'année suivante 1474. le pape perdit Pierre de Riario un de ses neveux,

XXII. Mort du cardinal Riario neveu du pape.

AN. 1473.
Ciacon. in Sixt. IV. Papiensis epist. 548. & 549. Coriol p. 6. Onuphr. in chron.

qu'il avoit élévé depuis peu au cardinalat. Quelques historiens ont cru qu'il avoit été empoisonné. On l'enterra dans l'église des douze Apôtres, & le pape qui assista à ses obseques pleura beaucoup sur son tombeau, s'écriant qu'il avoit perdu son bien-aimé, & celui sur lequel il fondoit toutes ses esperances. Pierre laissoit un frere nommé Jerôme, que le pape aimoit aussi, & qui eut toute sa faveur après lui. Sixte le fit prince d'Imola & de Forli. Jerôme n'avoit pas autant de douceur que son frere, mais aussi il n'étoit pas adonné comme lui aux plaisirs. De tous les divertissemens il n'aimoit que la chasse. Il épousa Catherine fille naturelle du duc de Milan, & en faveur de ce mariage, le frere du duc fut créé cardinal. Le pape donna le titre de patriarche de Constantinople que Pierre avoit eu, à Jerôme Landi Venitien, archevêque de l'isle de Candie, qui avoit rendu de grands services à l'église.

XXIII.
Voyage du roi de Dannemarck à Rome.
Papiensis. epist. 556.

Christiern roi de Danemarck vint au commencement de cette année à Rome. Avant que d'entreprendre ce voyage, qu'il vouloit faire par dévotion, il en écrivit au pape, & lui manda que son intention étoit d'aller recevoir sa benédiction. Le cardinal de Pavie lui répondit au nom du pape, que la nouvelle de son voyage avoit causé une grande joye, qu'il pouvoit être persuadé que l'on feroit tout ce que l'on pourroit pour le recevoir avec dignité, & qu'on envoyeroit au-devant de lui jusqu'aux extrémitez de l'état ecclesiastique. Christiern partit accompagné d'un grand nombre de seigneurs Danois vêtus en pelerins, & il fut reçu par-tout avec magnificence. La cour de Rome tint la parole que le cardi-

nal

nal de Pavie lui avoit donnée. Nous avons reçu ici le roi de Dannemark, dit ce cardinal, & nous lui avons rendu tous les honneurs qu'il mérite: toute la cour eſt ſortie au-devant de lui : les cardinaux l'ont reçu à la porte de la ville, & l'ont conduit au milieu d'eux à l'égliſe de ſaint Pierre, & enſuite chez le ſouverain pontife. Ce prince nous a beaucoup édifié ; il paroît auſſi pieux qu'il eſt grand roi. Le pape & les cardinaux eurent de fréquens entretiens avec lui ; mais on étoit obligé de lui parler par interprête, parce qu'il n'entendoit pas le latin. Le cardinal de Pavie ajoute, que ce prince tint le baſſin à la meſſe du pape, lorſque ſa ſainteté lavoit ſes mains; qu'étant placé entre les deux premiers cardinaux, il ne voulut ni ſe couvrir, ni s'aſſeoir qu'après eux; de même qu'un jour de vendredi-ſaint, auquel il ne voulut point aller adorer la croix qu'après tout le ſacré college. Il demanda au pape qu'il commua le vœu qu'il avoit fait d'entreprendre le voyage de la Terre-ſainte; Sixte le changea en aumônes pour l'hôpital du Saint-Eſprit de Saxe, qui étoit à Rome aſſez proche de l'égliſe de ſaint Pierre. Enſuite Chriſtiern partit de Rome chargé de riches preſens que le pape lui avoit faits ; & il nous laiſſa, dit le cardinal de Pavie, un grand exemple de la maniere dont nous devons honorer le ſacerdoce.

AN. 1474.

Krantz. 8. Dan. 37. & 12. Sax. 12.

Chriſtiern en retournant chez lui, rendit une viſite au duc de Bourgogne. Ce prince étoit alors occupé en Allemagne au ſiége de Nuiz; ce qu'il faut reprendre de plus haut.

XXIV. Ce roi à ſon retour rend viſite au duc de Bourgogne.

Il s'étoit mis en tête de faire ériger ſes états en royaume, ſous le titre de royaume de Bourgogne:

XXIV. Le duc de Bourgogne veut fai-

AN. 1474. re ériger ſes états en roïaume.

comme il avoit beſoin de l'empereur pour y réuſſir, il lui propoſa ſa fille pour la marier à Maximilien d'Autriche ſon fils unique; mais il avoit déja fait cette propoſition à pluſieurs princes, & ne pouvoit ſe réſoudre à donner ſa fille à aucun. Cependant il demanda une entrevuë pour conclure ce mariage. Quoique l'empereur connût l'eſprit artificieux du duc, il voulut bien lui accorder une entrevuë. Elle ſe fit à Tréves. Le duc de Bourgogne y propoſa ſes prétentions à la couronne. L'empereur lui répondit que la couronne lui ſeroit donnée pour preſent de nôces. Il ne hazardoit pas beaucoup en faiſant cette promeſſe. Il étoit preſque certain que ceux qui poſſedoient des provinces de l'ancienne monarchie de Bourgogne, s'y oppoſeroient; & l'empereur lui-même avoit deſſein de ne rien changer ſans mettre cette clauſe, ſans préjudice de ceux qui y ont interêt.

Le duc charmé de cette condeſcendence de Frederic, demanda encore que l'empire renonçât en ſa faveur à la mouvance directe de l'archevêché de Beſançon & de trois évêchez Mets, Toul & Verdun, & l'empereur y conſentit pour ce qui le regardoit, ſur l'aſſurance que l'oppoſition du corps Germanique en éluderoit l'effet. Enfin le duc vouloit être créé lieutenant & vicaire general de l'empire par toute la baſſe Allemagne; & l'on promit de lui en expedier les patentes. Il ne s'agiſſoit plus que de venir à la concluſion du mariage. Le contrat en fut ſigné; & le duc rendit l'hommage à l'empire, tant pour le duché de Gueldres, que pour les autres terres des Païs Bas qui relevoient du corps Germanique. On prit jour pour la céremonie du mariage & du

couronnement. Et le duc, à ce qu'on dit, fit faire la couronne, le ſceptre, les ornemens royaux & tout le reſte de l'appareille. Mais une nouvelle grace qu'il demanda, renverſa tous ces beaux projets. Il dit que l'empereur étoit trop vieux, & ſon fils Maximilien trop jeune pour lui ſucceder; & là-deſſus il prétendit être déclaré roi des Romains, afin que la couronne imperiale paſſât ſur ſa tête avant que d'aller ſur celle de ſon gendre. AN. 1474.

XXVI. Ses grands projets échouënt pour trop demander.

Cette propoſition irrita ſi fort l'empereur, qu'il aſſembla les princes Allemands, & leur repreſenta que le duc de Bourgogne abuſoit de leur facilité; en prétendant que la couronne imperiale fût le prix dont on acheteroit ſa fille. Tous opinerent que pour le punir, il falloit non ſeulement ne le pas couronner, mais le quitter ſans lui dire adieu. L'empereur y conſentit; & tous les Allemands qui l'avoient accompagné dans Tréves, ſe préparerent pour en ſortir avec lui le lendemain dès le point du jour, ſans voir ni ſaluer le duc. Ils prirent pour prétexte d'un départ ſi précipité, qu'on venoit de leur apprendre qu'il y avoit une ſédition à Cologne à laquelle il falloit remedier, & voici quel étoit le ſujet de cette ſédition. Deux princes prétendoient à l'archevêché de Cologne, l'un de la maiſon de Heſſe, l'autre de celle du comte Palatin du Rhin. La bourgeoiſie de Cologne s'étoit déja déclarée pour le prince de Heſſe, & attendoit que le Lantgrave ſon frere l'appuiât. L'électeur Palatin avoit pris les armes, & mis des troupes ſur pied pour ſoutenir l'autre contendant, qui étoit le prince Rupert ſon fils, qu'une partie des chanoines avoit élû.

XXVII. Deux concurrens pour l'archevêché de Cologne.

AN. 1474.

L'empereur examina le droit de part & d'autre, & se déclara pour Herman prince de Hesse. Le duc de Bourgogne chagrin de se voir abandonné & mocqué par ceux qui devoient le couronner, crut trouver dans cette dispute une occasion de se venger. Il se déclara pour le prince Rupert, & assiégea la ville de Nuiz. Son veritable dessein étoit de s'emparer de l'électorat de Cologne. Il comptoit déja être en état de prendre toutes les places qui étoient situées sur le Rhin, au-dessus & au-dessous de Cologne, Bonn, Nuiz, & les autres places, & de les retenir après les avoir prises, jusqu'à ce qu'on l'eût remboursé des frais de la guerre; & son dessein étoit de faire monter ces frais si haut, que le prince Rupert n'auroit jamais été en état de les payer. Il comptoit ensuite que son armée resserreroit tellement Cologne, qu'elle seroit forcée de se rendre. C'est ainsi qu'il se formoit en idée une puissante monarchie entre celles de France & d'Allemagne, depuis Nimegue dans la Gueldres, en remontant jusqu'au comté de Ferrette, qu'il avoit eu par engagement de Sigismond d'Autriche, c'est-à-dire, jusqu'auprès de Basle.

XXVIII. Projets chimeriques & ambitieux du duc de Bourgogne.

Le duc ne voyoit qu'un obstacle à ses desseins, c'est que la trêve qu'il avoit concluë avec la France, étoit sur le point d'expirer: pour le lever il demanda qu'elle fût prolongée de six mois. Comme on sçavoit en France qu'il avoit fait un traité avec le roi d'Angleterre, afin d'attaquer Louis XI. & le dépoüiller de ses états, tous ceux du conseil furent d'avis qu'on lui refusât la prolongation de la trêve qu'il demandoit. Le roi seul fut d'un avis contraire & dit qu'il étoit de l'interêt de la France de témoigner au duc

qu'on recevroit avec joie ſa propoſition; parce que l'Allemagne étoit un écüeil où l'on ne devoit pas douter qu'il n'échoüât. Ainſi la trêve fut continuée pour ſix mois, & le roi ſe contenta d'encourager par des agens ſecerts le prince Herman de Heſſe à ſe bien défendre, & lui promit du ſecours.

AN. 1474.

XXIX. La trêve eſt prolongée pour ſix mois entre la France & le duc.

Ce que le roi de France avoit prevû arriva. Le duc de Bourgogne trouva Nuiz mieux pourvû qu'il ne s'étoit imaginé. Il comprit dès les premiers jours par les vigoureuſes ſorties de la garniſon, qu'il lui ſeroit impoſſible de forcer cette ville, où le lantgrave de Heſſe & Herman ſon frere s'étoient enfermez avec dix-huit cens cavaliers & autant de ſoldats d'infanterie. Il réſolut donc de changer le ſiege en blocus; mais ſes troupes ne furent pas moins maltraitées, tant par les frequentes ſorties des aſſiegez, que par ceux de Cologne, qui les empêchoient de recevoir d'autres munitions de guerre & de bouche que celles qui leur arrivoient du duché de Gueldres par des convois.

XXX. Le duc de Bourgogne aſſiége Nuitz, & change le ſiége en blocus.

Le roi d'Angleterre ſuivant le traité fait avec le duc de Bourgogne, étoit prêt d'entrer en France avec une puiſſante armée. Sur le point de s'embarquer, il envoya dire au duc de lever le ſiege de Nuitz; mais ce duc croyant que ſa réputation y étoit interreſſée, fit tant qu'il engagea Edoüard à differer ſon départ juſqu'à l'année ſuivante; & ce délai ſauva la France, qui auroit infailliblement ſuccombé, ſi elle eût été attaquée d'un côté par le roi d'Angleterre, & de l'autre par le duc de Bourgogne. Il y avoit ſept mois que duroit le ſiege de Nuitz; ceux de Cologne & les amis du prince Herman aſſemblerent ſeize mille

AN. 1474.

XXXI. L'empereur vient au secours de Nuitz.

hommes qui campérent vis-à-vis l'armée des Bourguignons, le Rhin entre deux. L'empereur parut avec une nombreuse armée. Il envoya à la cour de France un député pour proposer au roi de lui donner vingt mille hommes. Louis XI. le promit, mais sans envie de les donner; parce qu'il ne vouloit en venir à une guerre ouverte avec le duc que le plus tard qu'il pourroit, & que d'ailleurs il craignoit la descente des Anglois dans son royaume. Il se contenta de renvoïer le député de l'empereur avec beaucoup de caresses, & un présent de quatre cens écus: il le fit accompagner par Tiercelin de Brosse, qui avoit ordre d'exciter l'empereur à entreprendre conjointement avec lui la conquête des états du duc de Bourgogne. Louis promettoit de se contenter pour sa part de ce qui relevoit de sa courronne, & abandonnoit le reste à Frederic. Ce prince répondit à cette proposition, qu'il ne falloit point partager la peau de l'ours avant qu'il fût mort. Louis XI. craignant alors d'avoir sur les bras les forces des Anglois & du duc de Bourgogne, susçita à ce duc de nouveaux ennemis, le duc de Lorraine, Sigismond duc d'Autriche, les Suisses & les villes imperiales sur le Rhin.

XXXII. Le duc de Lorraine déclare la guerre au duc de Bourgogne.

Ce duc de Lorraine étoit René fils de Ferri comte de Vaudemont, & petit-fils de René roi de Sicile, qui lui avoit cedé le duché de Lorraine, comme lui appartenant du chef de sa mere Yolande & de son ayeule Isabelle de Lorraine, femme de René roi de Sicile. Ce jeune prince étoit en paix avec le duc de Bourgogne; mais persuadé que ce duc ne cherchoit qu'un prétexte pour s'emparer de ses états, il se mit en campagne, à la sollicitation de Louis XI. & en-

Mem. de Comines, liv. 4. ch. 2.

voïa déclarer la guerre au duc par un heraut devant Nuitz. Il ravagea ſes terres, prit la fortereſſe de Pierre-forte à deux lieuës de Nancy capitale de Lorraine, & la raſa juſqu'aux fondemens, ſans que le duc de Bourgogne branlât de devant Nuitz. Il répondoit à tous ceux qui lui repreſentoient que ſon armée étoit épuiſée, ſes terres en déſordre, les exceſſives dépenſes auſquelles il étoit obligé, la difficulté des convois; que ſon honneur étoit engagé à continuer ce ſiege, quoiqu'il durât depuis un an, & qu'il étoit réſolu d'y périr plûtôt que de l'abandonner. AN. 1474.

XXX. *Sigiſmond duc d'Autriche veut rentrer dans le comté de Ferrette.*

L'autre ennemi que ce duc eut encore ſur les bras fut Sigiſmond duc d'Autriche. Ce prince avoit engagé au duc de Bourgogne le comté de Ferrette pour cent mille florins; & il y avoit peu d'apparence qu'il le dégageât, parce qu'il n'avoit point d'enfans, & qu'il étoit un grand diſſipateur. Cependant le traité d'engagement portoit en termes exprès que ſi Sigiſmond ne rachetoit pas ce comté, il demeureroit en propre à la maiſon de Bourgogne; mais une omiſſion dont Louis XI. ſçut profiter, s'étoit gliſſée dans l'acte. Les conſtitutions de l'empire ordonnoient qu'aucun prince ne pourroit aliener un fief du corps Germanique, ſans le conſentement de l'empereur; & le duc de Bourgogne avoit négligé d'obtenir ce conſentement, qui ne lui auroit pas été refuſé pour de l'argent. On le fit remarquer à Sigiſmond, & on l'attira d'autant plus aiſément dans la ligue qu'on formoit contre le duc de Bourgogne, qu'on ne lui demandoit que ſon nom pour le rétablir dans ce comté.

XXXIV. *Le roi Loüis XI. ménage une al-*

Enfin les Suiſſes & les villes imperiales ſur le Rhin ſe déclarerent contre le duc de Bourgogne, à la ſol-

AN. 1474.

Alliance avec les Suisses.

licitation de Louis XI. Il y avoit long-tems que le roi pensoit à se servir des Cantons, & il ne le pouvoit tant qu'ils seroient en guerre contre les villes de Basle, de Strasbourg, & quelques autres. Il se mêla de les accommoder, & il y réussit. Mais un autre obstacle aussi embarrassant se presentoit encore. Il y avoit guerre entre les Suisses & Sigismond d'Autriche: & celui-ci ayant eu du dessous, on lui avoit enlevé les villes de Raperswil, Diessanhow, Frewensfeld, & la contrée de Turgow; & les Suisses étoient si bien persuadez qu'en peu de tems ils acheveroient de dépoüiller ce prince, qu'ils auroient rejetté tout accommodement, quelque avantageux qu'il leur pût être. Sigismond de son côté avoit pour les Suisses une aversion irréconciliable, & les regardoit comme des sujets rebelles de sa maison. Cependant Louis fut assez habille pour faire la réconciliation, & pour lever tous les obstacles qui auroient pû empêcher l'alliance que sa majesté avoit envie de faire avec eux. Mais le traité ne fut conclu que l'année suivante. Belleforest dit que le duc apprenant toutes ces négociations de Louis XI. contre lui, voulut le faire empoisonner par un certain Jean Hardy domestique d'un marchand; que le cuisinier du roi nommé Colinet, découvrit cet attentat. Le coupable fut pris, mis à la question, écartelé; ses membres exposez dans quatre villes, & sa maison rasée. Meyer tâche de justifier le duc de Bourgogne là-dessus.

Belleforest. l. 5. ch. 137.

Meyer, hist. de Fland. liv. 17

XXXV. Frederic deuxiéme fils de Ferdinand va en Bourgogne.

Frederic second fils de Ferdinand roi de Naples, vint cette année en Bourgogne. En y allant, il passa par Rome au commencement du mois de Novembre. Le cardinal de saint Pierre-aux-liens, neveu du

Papiens. epist. 590.

pape

pape, alla ſeul au-devant de lui, & le conduiſit juſqu'au Vatican, ſuivi des prélats & des domeſtiques des cardinaux, ſuivant la coûtume. On admit Frederic à un conſiſtoire ſecret, & il demeura à genoux tant qu'il parla au pape : enſuite il alla ſaluer & embraſſer tous les cardinaux en leurs places. Le lendemain, après les avoir viſitez en leurs maiſons, ils lui rendirent tous la viſite, excepté le cardinal de ſainte Sabine. Enfin il quitta Rome, & arriva auprès du duc de Bourgogne, où il demeura juſqu'au mois de Juin 1476. Quelques auteurs ont prétendu qu'il n'avoit fait ce voyage que pour épouſer la fille du duc de Bourgogne. Mais ce fait n'eſt point fondé. AN. 1474.

XXXVI. Retour du cardinal d'Aquilée de ſa légation des pays du Nord.

Le cardinal d'Aquilée que le pape avoit envoïé en qualité de légat dans les païs du Nord, revint enfin à Rome, & y arriva le 15. de Novembre de cette année 1474. après avoir emploïé deux ans & demi dans ſa légation. Pluſieurs affaires l'avoient arrêté. Il s'étoit emploïé pour réconcilier les rois de Hongrie & de Pologne, & il y avoit trouvé de grandes difficultez. Il avoit voulu auſſi accommoder l'affaire des deux contendans à l'archevêché de Cologne, & terminer les differends qui étoient ſurvenus à cette occaſion entre l'empereur & le duc de Bourgogne. Tout cela l'avoit arrêté plus qu'il n'avoit eſperé. Son retour fit plaiſir. Il rendit compte de ſa légation dans un conſiſtoire que le pape aſſembla, & s'excuſa s'il n'avoit pas entierement ſatisfait aux ordres de ſa ſainteté, ni à l'attente des cardinaux : mais le ſaint pere le loua de ſon zele & de ſes bonnes intentions, & tous le remercierent en termes fort honorables. Ses ſervices même furent récompenſez par l'évêché de Paleſtri-

AN. 1474.

ne, dont il jouit juſqu'en l'année 1490. qui fut celle de ſa mort.

XXXVII. Paix entre la Hongrie & la Pologne.

Les travaux de ce cardinal avoient en effet beaucoup contribué à la paix. Il en vit le fruit peu de tems après ſon arrivée à Rome ; puiſque la paix ſe fit entre la Hongrie & la Pologne. Le roi de Hongrie écrivant au pape & aux princes, ſe vante d'avoir pû battre les armées des Polonois & des Bohémiens, s'il n'avoit pas voulu les ménager, faiſant profeſſion d'une même religion que ſes ennemis. Peut-être s'en faiſoit-il un peu trop accroire. On ne peut nier toutefois que Matthias n'eût beaucoup plus d'experience que Caſimir & Uladiſlas roi de Bohéme qui étoit fort jeune. Les conditions de la paix étoient, que Matthias auroit la Moravie & la Sileſie, Uladiſlas la Boheme & la Luſace, & que ſi l'un ou l'autre venoit à mourir ſans enfans, le ſurvivant jouiroit du tout; que cependant ils porteroient le titre de roi de Boheme. Après ce traité Uladiſlas s'en retourna à Prague, où les Huſſites ſe révoltérent contre lui, juſqu'à menacer de le chaſſer du roïaume & de le mettre en priſon. Matthias fut ſoupçonné d'avoir eu quelque part dans cette révolte.

Bonfin. lib. 4. dec. 3.

XXXVIII. Vaines promeſſes du roi de Perſe contre les Turcs.

L'ambaſſadeur de la république de Veniſe auprès d'Uſum-Caſſan roi de Perſe, revint en Europe avec les envoyez de ce prince, pour engager à la guerre contre les Turcs ceux qui avoient interêt à défendre la religion. Ces Perſans engagerent fort la puiſſance de leur roi; ils promirent qu'au printems prochain il attaqueroit Mahomet avec une armée compoſée d'un million d'hommes, & offrirent à un des fils de Caſimir roi de Pologne, la fille que leur maître avoit euë de

Michou, l. 24. c. 70.
Cromer. lib. 28.

Catherine fille de l'empereur de Trebizonde. Mais Casimir qui ajoûtoit peu de foi à ces fastueuses promesses, répondit seulement qu'il envoïeroit ses ambassadeurs au roi. Il fit ensuite conduire les Persans à Rome, où ils renouvellerent leurs mêmes promesses sans qu'on les crût ; parce qu'ils demandoient surtout qu'on fournît beaucoup d'argent à leur maître, & qu'on lui promît l'empire de Trebizonde qui appartenoit à sa femme. On croit que ce prince cessa de faire la guerre au Turc, & qu'il en fut empêché par la révolte de son jeune fils, qui sur un faux bruit de la mort de son pere, s'étoit rendu maître du roïaume : mais informé que son pere étoit en vie, & desesperant de pouvoir obtenir le pardon de sa révolte, il se réfugia à Constantinople auprès de Mahomet, qui lui fournit des troupes pour détrôner son pere. Ce fils rebelle fut enfin arrêté par les satrapes, & mis à mort.

AN 1474.

XXXIX. Flotte des Venitiens contre les Turcs.

Les Turcs toujours avides de s'agrandir, assiégerent Scutari en Albanie avec quatre-vingt mille hommes. Mocenigo ayant appris cette nouvelle au port de Modon, où il étoit, repassa promtement en Albanie pour secourir cette place qui étoit très-importante. Antoine Loredano fut nommé par le sénat pour la défendre, & on en dut principalement la conservation à ses soins & à sa valeur. Les Chrétiens se défendirent avec bravoure. L'eau leur manquant, ils firent une sortie sur les Turcs avec tant de courage & de hardiesse, qu'ils s'ouvrirent un passage libre pour en aller chercher. Enfin les Turcs furent obligez de lever le siége, après avoir perdu un grand nombre des leurs. Mocenigo qui avoit fait aussi

AN. 1474. des actions éclatantes, étant de retour dans sa patrie, fut élu doge de Venise en la place de Nicolas Marcelle mort depuis peu, & le commandement de la flotte fut donné à Loredano.

XL. Affaires du royaume de Castille.

Mariana lib. 24. Sabellic. 3. dec. 10.

Une querelle assez vive arrivée cette année entre le comte de Benevent & le marquis de Sentillane, partagea toute la cour de Castille. Les deux partis prirent les armes, & le roi fut obligé de se mettre en campagne pour les accommoder. Le marquis de Villena qui avoit fait sa paix, mena ce prince à Truchillo, dans l'intention de se rendre maître de cette place par son autorité. Mais Gratian qui commandoit dans le château, refusa d'obéir aux ordres de son maître; ce qui obligea Henri de s'en retourner à Madrid. Le marquis resta à Sainte-Croix, qui est à deux lieuës de Truchillo, & traita avec Gratian, qui remit la ville en son pouvoir, moyennant celle de Saint-Felix, dont il fut récompensé. Pendant qu'on travailloit à cet accommodement, le marquis mourut d'un abcès à la gorge, qui fut suivi d'une homorragie; mais son fils cacha sa mort jusqu'à ce que le traité fût exécuté. Le roi lui conserva tous les gouvernemens de son pere, & la grande maîtrise de S. Jacques.

XLI. Mort de Henri IV. roi de Castille.

Mariana. lib. 24.

Ce fut la derniere action du roi Henri, qui tomba malade peu de jours après à Ségovie, d'une douleur de côté. Henri se promenoit alors avec le roi Ferdinand & l'infante Isabelle. Le mal fut d'abord si violent, qu'on fut obligé de le transporter aussitôt dans son palais. Le peuple publia qu'il avoit été empoisonné. On fit des prieres & des processions publiques dans tout le royaume pour le rétablissement de sa santé, & on espera en effet qu'il pourroit la re-

couvrer. On voulut profiter de ces momens favorables pour conclure un accommodement ſolide entre lui & Ferdinand d'Arragon, & pour l'engager à déclarer l'infante Iſabelle ſon heritiere, comme la juſtice le demandoit : mais on ne put l'y réſoudre ; ce qui cauſa beaucoup de diviſions. Tous ces troubles augmenterent ſes incommoditez ; il fut obligé de retourner à Madrid, où il mourut un dimanche onziéme de Novembre, âgé de quarante-cinq ans, dans la vingt-uniéme année de ſon regne. Il ne fit point de teſtament dans les formes. Comme il étoit près d'expirer, ſon confeſſeur lui demanda qui il nommoit pour lui ſucceder. Henri répondit qu'il laiſſoit ſa couronne & ſon roïaume à la princeſſe Jeanne, qu'il reconnoiſſoit pour ſa fille. Mais malgré cet aveu, toute l'Eſpagne demeura perſuadée qu'il n'en étoit pas le pere. Roderic Santius évêque de Palencia en Eſpagne, & que Paul II. fit capitaine du château Saint-Ange, finit ici ſon hiſtoire, & fait de grands éloges de ce roi.

AN. 1474.

XLII. On eſt partagé en Caſtille pour reconnoître Iſabelle.

La mort du roi de Caſtille fut ſuivie de grandes guerres. La princeſſe Iſabelle étoit alors à Segovie où le cardinal d'Eſpagne, dom Alonzo Camillo archevêque de Tolede, dom Alphonſe Henriquez amirante de Caſtille, le marquis de Sentillane, le duc d'Albe, le connétable du royaume, la Cueva duc d'Albuquerque, le comte de Treſigno & pluſieurs autres allerent la ſaluer, & la reconnurent pour reine de Caſtille & de Leon. Les principales villes lui envoyerent leurs députez pour l'aſſurer de leurs ſoumiſſions & de leur obéiſſance. Mais d'un autre côté le marquis de Villena fils de Pacheco, le duc d'Arre-

AN. 1474.

valo, Rodrigue Tellez, le comte d'Aregna, & le grand maître de Calatrava se déclarerent pour Jeanne. Ferdinand qui étoit à Sarragosse auprès de son pere se rendit à Ségovie aussi tôt qu'il eut apris la mort de son beau frere, pour soutenir les droits de son épouse.

XLIII. Assemblée des états, & accord entre Ferdinand & Isabelle.

Il y eut une grande contestation parmi les grands pour sçavoir si l'on devoit reconnoître Ferdinand pour roi de Castille en son nom ou comme mari d'Isabelle. Les états s'assemblerent à ce sujet; & l'on convint que les filles en ligne directe excluoient les mâles en ligne collaterale, comme on le fit voir par beaucoup d'exemples. Cependant Isabelle pour donner à son mari des témoignages de l'amitié & de l'union parfaite qui étoit entre eux, voulut bien que Ferdinand eût part au gouvernement du royaume, & consentit que dans tous les actes publics, & sur la monnoie on mettroit le nom du prince devant celui d'Isabelle; que leur écusson porteroit de Castille parti d'Arragon; que sous le nom d'Isabelle toutes les forteresses de Castille seroient tenuës, & les tributs levez; que la reine donneroit les benefices sous le nom de son mari & le sien, & que quand ils seroient ensemble dans le même lieu, les peuples leur demanderoient la justice à tous deux, & que quand ils seroient séparez, chacun exerceroit la justice sous son nom particulier. Après qu'on eut ainsi reglé toutes ces formalitez, on s'appliqua à réformer les abus qui s'étoient introduits sous le précedent regne, tant dans l'administration de la justice, que dans le maniement des finances; & l'on députa une celebre ambassade à Louis XI. pour renouveller les anciennes alliances & lui demander la restitution du Roussil-

lon. Mais ce prince qui donnoit tout à la politique, bien loin d'accorder ce qu'on lui demandoit, penſa plûtôt à s'emparer d'autres places, pendant que Ferdinand & Iſabelle avoient tant d'affaires chez eux pour ſe maintenir dans leur élevation.

XLIV. On dépoſe Simeon patriarche Grec de Conſtantinople.

On croit que ce fut à la fin de cette année que Simeon patriarche Grec de Conſtantinople, ayant tenu le ſiege un peu plus de trois ans & demi, en fut chaſſé par les brigues d'un certain Raphaël moine de Servie, qui promettoit ſeulement pour ſon entrée cinq cens écus d'or à quelques grands ſeigneurs Turcs, outre le tribut de deux mille écus d'or. Mahomet acceptant ces offres, chaſſa Simeon pour inſtaller ce Raphaël qui étoit entierement ignorant dans la langue Grecque, & ſi adonné au vin, qu'il ne paſſoit pas un jour ſans en boire juſqu'à perdre la raiſon : ce qui le rendit odieux à tout le monde : il y eut très-peu de prélats à ſon ſacre, & il fallut faire violence aux prélats pour le ſervir à l'autel. Enfin ſe trouvant hors d'état de païer le tribut dans l'année, comme il l'avoit promis, il fut mis en priſon, d'où on ne le laiſſa ſortir que pour aller mendier ce tribut de porte en porte, enchaîné & accompagné d'un ſoldat Turc. Cet indigne patriarche mourut peu de tems après.

Turco-gracia lib. 1.

XLV. Le pape célébre le grand jubilé à Rome.

Dès la veille de Noël on commença de celebrer à Rome le jubilé que le pape avoit indiqué pour l'année 1475. & qu'il avoit réduit à tous les vingt-cinq ans. Le nombre des fideles qui firent le voyage pour avoir part à cette indulgence, auroit été beaucoup plus grand, ſi la guerre n'eût pas été en France, en Angleterre, en Eſpagne, en Hongrie &

Ciacon. & Onuphr. in Sixt. IV.

Victorel de jubil. p. 7.

AN 1474.

en Pologne. Ferdinand roi de Naples fut le plus distingué de tous ceux qui vinrent à Rome, & le pape pour le gratifier lui remit le tribut qu'il devoit à l'égliſe Romaine, à condition qu'il lui feroit préſenter tous les ans une haquenée blanche, c'eſt-à-dire un cheval blanc tout enharnaché, comme une preuve que ce royaume relevoit du ſaint ſiége à qui appartenoit le fief. Cette cérémonie s'obſerve encore aujourd'hui, & on l'appelle le préſent de la haquenée. Un ambaſſadeur la préſente au pape tous les ans le jour ou la veille de la fête de ſaint Pierre.

XLVI. Préſent de la haquenée au pape pour le royaume de Naples.

L'on crut que le voyage que Ferdinand fit à Rome pour avoir part aux graces du jubilé, ne fut qu'un prétexte dont il voulut ſe ſervir pour rompre l'alliance entre les Venitiens, le duc de Milan & les Florentins, comme il le fit en effet. Catherine reine de Boſnie vint auſſi à Rome avec quarante chevaux. Le pape la défraïa en tout, & lui fit beaucoup d'honneur; on croit qu'elle demeura à Rome juſqu'à ſa mort. Le roi de Boſnie & de Valachie fit auſſi ce voyage dans un âge avancé; mais on ne ſçait ſi ce fut dans l'année du jubilé. Charlotte reine de Chypre y parut auſſi. Le pape accorda les mêmes indulgences au roi & à la reine de Caſtille, & aux autres princes qui ne purent pas venir à Rome, à condition de viſiter certaines égliſes, & de faire quelques autres pratiques de piete qu'il leur impoſa.

Palmer. in chronic.

Onuph. in Sixt. IV.

XLVII. Victoire du vaivode de Moldavie ſur les Turcs.

Michou, l. 4. c. 70.

Cromer, lib. 28.

Mahomet étant entré en Moldavie avec une armée de ſix-vingt mille hommes, le viavode marcha à ſa rencontre, n'ayant avec lui qu'environ quarante mille hommes. On en vint pluſieurs fois aux mains dans le mois de Janvier, & le Turc eut le deſſous.

Cet-

AN. 1475.

Cette nombreuſe armée fut taillée en pieces; entre les morts il y eut quatre Bachas, & on leur prit plus de cent drapeaux. Le vaivode uſa de ſa victoire avec beaucoup de modération. En action de graces il jeûna quatre jours au pain & à l'eau, & envoïa au pape, aux rois de Pologne & de Hongrie une partie des dépoüilles qu'il avoit remportées. Vers le même-tems les Turcs inveſtirent la ville de Lepante avec trente mille ſoldats, & fatiguerent les aſſiegez pendant huit mois; mais le genéral Loredano les obligea enfin de l'abandonner. Ils ne ſe retirerent que pour aſſiéger l'iſle de Lemnos que Loredano délivra auſſi lorſqu'elle étoit prête de tomber ſous les efforts de l'armée ennemie. On dit cependant qu'elle fut principalement redevable de ſa conſervation à une jeune fille nommée Merulla. Cette nouvelle héroïne voïant que les Janiſſaires étoient prêts d'entrer dans la place, & que ſon pere venoit d'être tué, prit ſes armes, & s'engagea avec tant de hardieſſe au milieu des ennemis, qu'elle r'anima les aſſiégez, & les fit venir à la charge avec tant de réſolution, qu'ils chaſſerent les Turcs, en tuerent un grand nombre, & ſauverent la ville.

Bonfin. 4, dec. 5. in fine. Michou, cap 71.

Mahomet ſans être rebuté par ces mauvais ſuccès, vint mettre le ſiege devant Croie. Les commencemens furent heureux pour les Chrétiens: ils s'emparerent de deux forts qu'on avoit élevez pour ſerrer la ville. Mais l'avidité du pillage les perdit. Les ennemis qui fuïoient, voïant les Venitiens embarraſſez de leur butin & débandez, revinrent à la charge & les défirent. Contarini gouverneur de l'Albanie voulut en vain les rallier, il fut tué lui-même après

AN. 1475.

XLVII. Les Genois laissent prendre Caffa aux Turcs.

une longue & genereuse résistance. Les Turcs surprirent aussi la ville de Caffa qu'on nommoit autrefois Theodosie, dans la petite Tartarie sur le bord de la mer noire du côté de l'anciene Bosphore Cimmerien. Les Genois s'etoient rendus maîtres de cette ville dans le treiziéme siecle du tems de la guerre sainte & de la décadence de l'empire d'Orient. C'étoit le plus celebre port de tout le Pont-Euxin, & qui leur étoit le plus avantageux. La rade étoit commode & fort assurée pour les vaisseaux, ce qui leur facilitoit un plus grand commerce qu'en aucun autre port de la mer noire. Mais les Genois perdirent tous ces avantages par l'avarice de quelques-uns d'entre eux, & par la perfidie d'un certain gouverneur du roi des Tartares leur ami, qui y possedoit beaucoup de terres. A la priere de ce gouverneur qui avoit déja assiégé la place avec un grand nombre de Tartares, Mahomet envoya le Bacha Achmet avec une flotte de près de cinq cens voiles qu'on avoit équipée pour l'isle de Candie. Ce qui obligea les assiegez de se rendre en fort peu de tems avec le roi même des Tartares qui se trouva enfermé dans la ville, ses deux freres & quelques seigneurs Genois qui furent tous conduits à Constantinople avec les principaux de la ville; en sorte que tout le païs fut réduit sous la puissance de Mahomet: ce qui donna beaucoup de peur aux Polonois, & mit tout l'Orient en combustion.

Volat. l. 11.

Papiens. epist. 641.

Leunclav. Pandect. Turc. a. 1475.

On croit que ce fut dans cette année que le pape Sixte IV. érigea l'église d'Avignon en métropole, & lui donna pour suffragans Carpentras, Cavaillon & Vaisons. Avant ce tems-là c'étoit le siege d'un évê-

XLIX. L'église d'Avignon érigée en métropole.

Nouguier hist. de l'église d'Avignon.

ché ſuffragant d'Arles. Il y a un celebre chapitre dont les chanoines prirent la regle de ſaint Auguſtin en 1096. en preſence du pape Urbain II. & furent ſécu-lariſez en 1481. par Sixte IV. L'égliſe métropole ſous le titre de Notre-Dame de Doms eſt ancienne & magnifique. Elle reconnoît ſaint Ruf pour ſon premier évêque. Le cardinal Julien de la Rouerre qui fut depuis pape ſous le nom de Jules II. gouverna cette égliſe & y fonda le vingt-deuxiéme du mois d'Août de l'année ſuivante 1476. le college dit du Roure.

AN. 1475.

S. Marth. Gallia chriſtian. Bouche. hiſt. de Provence.

Le roi & la reine de Caſtille eurent dans cette année une guerre aſſez rude à ſoutenir contre les partiſans de Jeanne fille de Henri, qu'il avoit nommée ſon heritiere en mourant. Le marquis de Villena jugeant qu'il lui étoit impoſſible de faire valoir les droits de cette derniere ſans être aidé de quelque puiſſance étrangere, eut recours à Alphonſe roi de Portugal qui étoit oncle de Jeanne. On lui promit la couronne de Caſtille s'il vouloit épouſer cette princeſſe. Alphonſe y conſentit, & fit ſommer Ferdinand & Iſabelle de lui remettre les royaumes de Caſtille & de Leon, & au refus leur déclara la guerre. Ferdinand ſe chargea de défendre la vieille Caſtille avec le royaume de Leon, & Iſabelle avec le ſecours du duc d'Albe & de l'infant de Tolede, défendit l'Andalouſie & la Murcie. Cependant Alphonſe étant arrivé à Placentia, fut fiancé avec Jeanne que le marquis de Villena lui avoit amené. Le pape lui en avoit accordé la diſpenſe : enſuite il ſe fit proclamer roi de Caſtille en vertu des droits de Jeanne. Il s'approcha enſuite de Badajox avec une armée de quatorze mille hommes de pied & de cinq mille che-

L. Alphonſe roi de Portugal ſoutient les droits de Jeanne de Caſtille.

LI. Il eſt fiancé avec elle, & ſe fait proclamer roi de Caſtille. *Mariana, lib. 24.*

AN 1475. vaux. De-là il s'avança vers Tiro où il fut reçu avec la princeſſe. Il ſe rendit maître de Zamora, de Pegnafiel & de Bultagnaz, & fit priſonnier le comte de Benevent qui avoit voulu s'oppoſer à ſes conquêtes.

LII. Ferdinand re, prend Zamora, & ſon armée échouë devant Ceuta.

Mais pendant qu'Alphonſe ſe repoſoit à Zamora, le gouverneur qu'il y avoit établi, y fit entrer la nuit des ſoldats de Ferdinand, qui firent un grand maſſacre des Portugais. Ce qui obligea le roi de Portugal à s'en retourner à Tiro. Son fils dom Juan étant arrivé peu de jours après avec de nouvelles troupes, ils allerent enſemble remettre le ſiége devant Zamora, qu'ils ne purent prendre. Ferdinand voulant faire une diverſion, envoïa des troupes en Afrique pour aſſiéger Ceuta. Les Caſtillans trouverent que les Maures commençoient déja à battre cette place du côté de la terre, tandis qu'eux l'alloient attaquer par mer. Mais les infideles craignant d'avoir à combattre contre le parti victorieux, firent offrir au gouverneur d'aller charger les Caſtillans, s'il vouloit leur laiſſer traverſer la ville. Cette propoſition n'aïant point été acceptée, les Maures ſe retirerent. & les Caſtillans, après avoir perdu beaucoup de monde, furent contraints d'en faire autant.

LIII. Traité du roi de France avec les Suiſſes.

Le roi de France conclut cette année un traité avec les Suiſſes qui en dreſſerent eux-mêmes les articles. Les trois principaux étoient: 1. Que cette alliance ne dureroit que dix ans, à moins que les parties ne jugeaſſent à propos de la prolonger. 2. Que Louis donneroit à chaque Canton ſix mille écus de penſion par an, à condition que les Suiſſes lui fourniroient pour une certaine ſomme autant de gens de guerre qu'il en auroit beſoin. 3. Qu'ils ne pour-

roient être emploïez contre les états avec lesquels ils étoient alliez, & qu'on ne les occuperoit point aux sieges des villes ni des forteresses. Après que ce traité eut été ratifié, le roi proposa aux Suisses de rétablir Sigismond dans le comté de Ferrette; ils répondirent qu'ils le vouloient bien, mais à condition que Sigismond leur accorderoit à perpetuité le droit de passer forts ou foibles quand il leur plairoit dans quatre villes de ce comté, après qu'ils l'auroient recouvré. Le duc d'Autriche eut de la peine à se rendre à cette proposition; il s'en rapporta néanmoins à Louis XI. qui la lui fit accepter. AN. 1475.

LIV. Les Suisses se rendent maîtres du comté de Ferrette.

Les Suisses se préparerent aussi-tôt à recouvrer le comté, ce qu'ils firent en une nuit: comme on ne les attendoit point, ils ne trouverent aucune resistance. Ils firent prisonniers huit cent hommes de garnison avec le gouverneur que le duc de Bourgogne y avoit mis: ils renvoyerent les soldats sans aucune rançon, mais ils firent trancher la tête au gouverneur pour se venger de quelques violences qu'il avoit exercées sur leurs terres. De-là les Suisses descendirent dans le comté de Bourgogne, où ils prirent les villes de Blamont & d'Hericourt, défirent les milices du païs, & firent beaucoup de désordres. La treve entre la France & le duc de Bourgogne étant expirée, Louis fit entrer une partie de ses troupes en Bourgogne où elles défirent auprès de Gray le comte de Roussy gouverneur de cette province, fils du connétable de saint Pol, & le fit prisonnier. L'autre partie de l'armée Françoise prit les villes de Tronquoy, Montdidier, Roye, Corbie, & s'avança jusqu'aux portes d'Arras, dont on fit toute la cavallerie prisonniere

AN. 1475.

de guerre, parce que dans une sortie elle s'étoit avancée trop loin. Cette action se passa le vingtiéme Juin, & on en fut redevable au seigneur de Combronde.

LV. Le duc de Bourgogne leve le siége de Nuitz.

Le duc de Bourgogne étoit toujours devant Nuitz dont il esperoit enfin se rendre maître dans peu. Les efforts de l'empereur & des princes d'Allemagne n'avoient pû délivrer cette place, & le duc ne vouloit point l'abandonner, croyant qu'il étoit de son honneur de la prendre. Mais les Anglois l'obligerent à la quitter. Ils vouloient faire une descente en France, selon qu'ils l'avoient conclu avec lui; il les avoit arrêté jusqu'alors ; mais las enfin d'attendre, ils lui firent sçavoir qu'ils alloient s'embarquer; & que si en descendant à Calais ils le trouvoient encore occupé au siege de Nuitz, ils s'en retourneroient aussi-tôt. La cainte de perdre leur alliance l'emporta sur l'esperance d'une victoire prochaine. Le duc ne chercha plus qu'un prétexte pour lever le siege. Alexandre évêque de Forli, que le pape Sixte IV. avoit envoyé pour négocier la paix entre les Almands & le duc, proposa de remettre à l'arbitrage de sa saintetéle differend des princes Herman & Rupert pour l'archevêché de Cologne, & de lui livrer à lui-même dans le moment la ville de Nuitz, pour la garder jusqu'à la décision du procès. L'expedient fut accepté. Aussi-tôt les dex armées se séparerent, & celle du duc de Bourgogne prit la route de Lorraine.

LVI. Le roi d'Angleterre déclare la guerre au roi de France.

Aussi-tôt que le roi d'Angleterre en eut reçû la nouvelle, il se prépara à s'embarquer pour se rendre à Calais: mais avant que de sortir de son royaume, il envoya à Louis XI. un heraut nommé Jartiere,

Mem de Co-

avec une lettre par laquelle il lui demandoit la reſtitution du royaume de France ; & en cas de refus, lui déclaroit la guerre. Louis XI. ayant lû la lettre ſeul, fit appeller le heraut quelques momens après, & lui dit : Qu'il ſçavoit bien que le roi d'Angleterre ne s'embarquoit qu'à la ſollicitation du duc de Bourgogne, du duc de Bretagne & du connêtable de France : que la ſaiſon étoit déja ſi avancée, qu'elle ne donnoit pas lieu à de grandes entrepriſes, que l'armée de Bourgogne affoiblie par un an de ſiege devant Nuitz, n'étoit pas en état d'agir : que le connêtable n'étoit pas aſſez puiſſant pour attirer à la France une nouvelle guerre : que c'étoit un broüillon, un diſſimulé, un fourbe, qui n'avoit point d'autre vûë que de ſe faire rechercher & redouter par tous les partis, pour s'attirer de la confiance, & ſe livrer à celui qui lui feroit les plus grands avantages : qu'il favoriſoit tantôt les uns, tantôt les autres, & qu'il n'avoit point d'autre deſſein que de les épuiſer tous pour s'enrichir à leurs dépens. Il dit encore pluſieurs autres choſes au heraut pour l'engager à conſeiller au roi d'Angleterre de faire la paix avec lui : il accompagna ces paroles d'un preſent de trois cens écus, & de trente aulnes de velours cramoiſi qu'il donna à ce heraut, lui promettant encore mille écus ſi la paix ſe faiſoit. Jartierre repartit qu'il ne tiendroit pas à lui que la paix ne ſe fît entre l'Angleterre & la France : mais qu'il falloit attendre que le roi ſon maître eût paſſé la mer : & que quand il auroit débarqué, qu'on envoyât un heraut pour demander un ſauf conduit, afin d'envoyer des ambaſſadeurs à Edouard ; & qu'au lieu de s'adreſſer à ce prince, on

AN. 1475.

mines, liv. 4. h. 4.

LV.I.

Louis XI. gagne le deputé du roi d'Angleterre.

Mem. de Comines, ibid.

AN. 1475.

s'adreſſât aux ſeigneurs de Hawart & de Stanlay; pour conduire ce heraut. Louis content de cet avis, chargea Comines d'entretenir toûjours ce député d'Edouard, & de ne le laiſſer parler en particulier à perſonne, juſqu'à ce qu'on lui eût donné compagnie pour le conduire

LVIII. Arrivée du roi d'Angleterre à Calais.

Le roi d'Angleterre fut trois ſemaines à faire le trajet de Douvres à Calais, quoiqu'il n'y ait que ſept lieuës. Dès qu'il y fut arrivé, le duc de Bourgogne vint l'y trouver avec quelques cavaliers ſeulement. L'accüeil fut très-froid des deux côtez. Les Anglois s'étoient attendus que toute la cour de Bourgogne viendroit les recevoir avec une nombreuſe armée. Edouard s'en plaignit. Le duc lui répondit que ſes troupes le joindroient au premier ordre; qu'il les avoit envoïées en Lorraine pour s'y rafraîchir aux dépens du duc qui lui avoit déclaré la guerre. Il conduiſit les Anglois à Boulogne, enſuite à Peronne, où le ſeigneur de Creville vint complimenter Edouard & le duc de Bourgogne de la part du connétable de ſaint Pol. Il leur dit que ſon maître ne s'étoit pas encore déſaiſi de Saint-Quentin, parce qu'il n'étoit pas tems, & que les intelligences qu'il avoit en France euſſent trop éclatées; mais qu'à préſent l'armée Angloiſe étant arrivée, il ne garderoit plus de meſures avec Louis XI. Qu'il étoit tout prêt à livrer Saint-Quentin, ſi le duc de Bourgogne le jugeoit à propos. De Creville donna auſſi au duc de Bourgogne une lettre de ſon maître adreſſée au roi d'Angleterre, par laquelle le connétable prioit le roi d'ajouter foi à tout ce que le duc lui diroit ou lui promettroit, comme ſi c'étoit lui-même qui lui parlât.

LIX. Le connétable promet de céder Saint Quentin au roi d'Angleterre.

parlât. Sur ces assurances, Edouard de concert avec le duc, fit marcher ses troupes vers Saint-Quentin. Il se flattoit que les portes lui en seroient ouvertes dès qu'il paroîtroit; mais loin d'y être reçu, le connétable fit tirer le canon sur les pemiers soldats Anglois qui parurent, & la garnison fit une sortie sur eux, & il y en eut quatre ou cinq de tuez. Le roi d'Angleterre outré de cet affront, voulut rendre le duc de Bourgogne responsable de l'infidelité du connétable, & peu s'en fallut qu'il ne l'accusât d'être complice. Le duc fit ce qu'il put pour excuser le connétable, mais tout ce qu'il dit ne servit qu'à augmenter la défiance des Anglois. Dans le même tems le duc partit précipitamment pour la Lorraine; & en prenant congé du roi, il promit d'en ramener ses troupes; mais cette démarche augmenta les soupçons qu'on avoit contre lui & fit croire qu'il vouloit abandonner les Anglois.

AN 1475.

LX.
Il lui en refuse ensuite l'entrée

Louis XI. fut bien-tôt informé de ces nouvelles, & un valet d'un gentilhomme de sa maison que les Anglois avoient pris & renvoyé, & que Louis avoit d'abord regardé comme un espion, les lui confirma. Alors il crut qu'il étoit à propos de suivre les avis du heraut d'Edouard. Il chargea donc Philippe de Comines d'aller chercher un valet du seigneur des Halles ou de Salles fils de Merichon de la Rochelle, & de lui proposer s'il vouloit aller trouver le roi d'Angleterre de la part de Louis en habit de heraut. Comines exécuta ces ordres, & fut fort étonné quand il vit ce valet qui ne lui paroissoit pas homme à ménager une telle negociation, mais qui toutefois avoit beaucoup de bons sens, & des manieres fort engageantes. Le

LXI.
Louis XI. envoye à Edouard un valet vêtu en heraut pour lui parler de paix.
Mem. de Comines, liv. 4. ch. 7.

AN. 1475.

roi ne lui avoit parlé qu'une fois, & l'avoit jugé capable d'une telle commiſſion. Le valet fort ſurpris de la propoſition qu'on lui fit ſe jetta aux genoux de Comines, croyant déja être mort. On le raſſura, on lui promit une élection dans l'iſle de Rhé, & de l'argent. Il parut devant le roi, il fut équipé comme un heraut, on lui donna ſes inſtructions, & on le fit partir.

LXII. Ce heraut propoſe la paix au roi d'Angleterre.

Le heraut traveſti étant arrivé au camp des Anglois, fut arrêté & conduit devant la tente du roi où on lui demanda ce qu'il venoit faire. Il répondit qu'il venoit de la part de Louis XI. pour parler au roi d'Angleterre, & qu'il avoit ordre de s'adreſſer aux ſeigneurs de Hawart & de Stanlay. Comme le roi dînoit à l'heure qu'il arriva, on le fit dîner auſſi & enſuite on le préſenta au roi. On ne lui avoit rien donné par écrit; mais comme on l'avoit bien inſtruit, il parla avec beaucoup de ſageſſe; il expoſa que Louis XI. depuis ſon avenemnt à la couronne, n'avoit rien oublié de ce qui pouvoit contribuer à une paix ſolide & conſtante entre les deux monarchies de France & d'Angleterre ſans avoir pû en venir à bout, qu'il ne ſe relâchoit pas d'une conduite ſi chrétienne; que s'il avoit autrefois donné retraite au comte de Warvick, il l'avoit fait moins pour nuire à Edouard, qu'au duc de Bourgogne dont le comte étoit l'ennemi mortel. Il ajouta que ce duc n'avoit appellé les Anglois en France que pour obtenir de Louis une paix plus avantageuſe, & que le duc de Bretagne & le connétable n'étoient pas mieux diſpoſez en faveur des Anglois. Qu'Edouard en protegeant les mauvais François, inviteroit le roi très-

chrétien à proteger à ſon tour les Anglois rebelles de la faction de Lancaſtre, & qu'alors l'Angleterre ne ſeroit pas moins embarraſſée que l'étoit préſentement la France. Que le roi Edouard avoit déja fait beaucoup de dépenſe ſans qu'aucun de ſes alliez fût en état de le rembourſer. Que les ducs de Bourgogne & de Bretagne lui avoient manqué de parole après l'avoir ſi long-tems & ſi fortement ſollicité de venir en France, & qu'il ne devoit pas eſperer qu'ils lui fuſſent à l'avenir plus fidéles. Que ſi ces conſiderations lui paroiſſoient juſtes, il trouveroit Louis XI. diſpoſé à faire la moitié des avances pour l'accommodement, & à convenir du lieu où les députez des deux nations s'aſſembleroient. AN. 1475.

LXIII. Les propoſitions de paix ſont acceptées par le roi d'Angleterre. *Mem. de Comines, l. 4. c. 8.*

Le conſeil d'Angleterre approuva les raiſons du heraut, il y eut des ſauf-conduits expediez de part & d'autre; & dès le lendemain qu'on les eut reçus, les ambaſſadeurs des deux couronnes ſe trouverent dans un village proche Amiens: de la part de Louis XI. étoient le bâtard de Bourbon amiral de France, le ſeigneur de ſaint Pierre, & l'évêque d'Evreux appellez Herberge; pour le roi d'Angleterre Hawart, un nommé Chalanger, & le docteur Morton qui fut depuis chancelier d'Angleterre & archevêque de Cantorberi. Les Anglois firent d'abord quelques propoſitions vagues, comme de reſtituer à Edouard le royaume de France, ou du moins la Guyenne & la Normandie; mais on ſe rapprocha bien-tôt après, parce que les deux rois avoient envie de conclure; & les principaux articles du traité furent que le roi d'Angleterre ſe contenteroit de ſoixante & douze mille écus pour les frais de la guerre; que le dauphin

LXIV. Articles du traité entre les deux rois. *Tili. in tract. Franc. & Angl.*

AN 1475. de France épouseroit une fille d'Edouard qui n'avoit encore que trois ans; & que durant neuf années qui s'écouleroient jusqu'à la consommation du mariage, la princesse auroit pour douaire anticipé tout le revenu de la Guyenne, si Louis XI. n'aimoit mieux lui faire payer à Londres cinquante mille écus par chaque année. Qu'au jour de ce mariage les époux seroient mis en possession de la Guyenne; & qu'il y auroit entre les deux couronnes pour neuf ans une alliance dans laquelle les ducs de Bourgogne, de Bretagne & tels autres François qu'il plairoit à l'Angleterre de nommer avant la conclusion du traité, seroient compris.

On fit aussi un compromis par lequel les deux rois s'obligeoient de terminer leurs differends dans l'espace de trois ans par arbitrage, sous peine de trois millions d'écus que payeroit celui qui ne voudroit pas se soûmettre. On conclut une ligue offensive & défensive; & l'on convint qu'en cas de guerre civille Louis ne soutiendroit point les rebelles d'Angleterre, ni Edouard ceux de France. Les Anglois ajouterent que le roi leur maître, pour montrer avec quelle sincerité il prétendoit entrer dans l'alliance, & par conséquent dans les interêts des François, reveleroit au roi de France ceux qui le trahiroient, & lui en produiroit des preuves indubitables. Un autre avantage de ce traité fut le recouvrement de la liberté de Marguerite d'Anjou veuve d'Henri VI. roi d'Angleterre pour venir demeurer en France, où elle mourut six ou sept ans après. Mais Edouard exigea d'elle avant son départ qu'elle renonçât à tous les droits qu'elle pouvoit prétendre en Angle-

XLV. Marguerite d'Anjou recouvre sa liberté & revient en France.

terre, ſoit pour ſon douaire, ſoit pour ſa dot, ou à quelque autre titre que ce fût.

AN 1475.

LXVI. Entrevûë des deux rois à Pequigny.

Après la concluſion de ce traité, les deux rois ſe virent le vingtiéme d'Août ſur le pont de Pequigny proche la ville d'Amiens avec toutes les précautions accoutumées en de ſemblables occaſions. La paix y fut jurée ſolemnellement, & les deux princes eurent une conference particuliere. Le deſſein de Louis XI. étoit de mettre le duc de Bretagne hors d'état de lui nuire, il en fit quelque ouverture à Edouard; mais ce prince lui répartit que ce duc étoit ſon ancien allié & ne lui avoit jamais manqué de parole; que par conſéquent toutes les fois que la Bretagne ſeroit attaquée, il iroit en perſonne la ſecourir contre qui que ce fut. Louis changeant de diſcours pour ne pas mettre le roi d'Angleterre de mauvaiſe humeur, lui parla du duc de Bourgogne, & lui demanda ce qu'il y auroit à faire en cas que ce duc ne voulût pas être compris dans leur traité. Edouard répondit qu'il l'en ſommeroit encore une fois, & que s'il refuſoit de le faire, il ne ſe mêleroit plus à l'avenir des differends qu'il pourroit avoir avec la France. Dans cette entrevûë les deux rois s'entretenant des beautez de la ville de Paris, Edouard témoigna quelque envie de les voir. Ses favoris l'en preſſerent, Haward en fit la propoſition au roi de France, qui répondit qu'il auroit beaucoup de joye, s'il vouloit bien honorer cette ville de ſa préſence; mais cependant craignant que les charmes qu'Edouard trouveroit dans Paris ne l'engageaſſent à y demeurer trop long-tems, & peut-être même à y revenir; il fit entendre à Edouard qu'il étoit obligé de s'avancer avec ſon armée ſur les frontieres de

AN. 1475

Champagne pour défendre le duché de Lorraine contre le duc de Bourgogne. Ce qui obligea Edouard de s'embarquer pour l'Angleterre ſans avoir ſatisfait ſa curioſité.

LXVII. Chagrin du duc de Bourgogne en apprenant le traité entre les deux rois.

Quand le duc de Bourgogne qui étoit à Luxembourg eut reçu avis du traité que les deux rois venoient de faire, il vint promtement avec quinze perſonnes trouver Edouard, & lui demanda s'il étoit vrai qu'il fût d'accord avec le roi de France. Edouard avoua qu'il avoit fait une tréve avec Louis XI. & qu'il ne tiendroit qu'à lui d'y être compris. Le duc répondit fierement qu'il ne l'avoit pas tant appellé en France pour aucun beſoin qu'il eût de ſon ſecours, que pour lui faire recouvrer ce que ſes prédeceſſeurs y avoient perdu; que pour lui il renonçoit à la liberté qu'on lui accordoit d'entrer dans le traité, qu'il ne vouloit ni paix, ni tréve avec la France, qu'ils n'euſſent auparavant repaſſé la mer, & que le tems qu'ils avoient pris pour comprendre leurs alliez dans l'accommodement ne fut expiré. Après ces paroles il ſe retira aſſez précipitamment, & n'accepta la tréve que dans le mois d'Octobre.

LXVIII. Le connétable envoye ſon ſecretaire au roi de France. *Mem. de Comines, l. 4. ch. 8.*

Le connétable ſurpris de même du traité fait avec les Anglois, & n'oſant plus s'adreſſer à Edouard qu'il jugeoit bien devoir être irrité de l'affront qu'il avoit reçu devant Saint-Quentin, eut recours au roi de France, & lui envoya ſon ſecretaire Richer & le ſeigneur de Creville. Le roi refuſa d'abord de les entendre; mais ſachant qu'ils n'étoient pas favorables au duc de Bourgogne, il leur donna audience avec cette précaution qu'il fit cacher le ſieur Contay derriere un paravent pour entendre leur rapport. Con-

tay étoit ami du duc de Bourgone & grand ennemi du connétable, & avoit été fait prisonnier avec la garnison d'Arras. Ce seigneur ainsi caché, Creville & Richer entrerent; ils dirent que le connétable les ayant envoyé dans les Bays-Bas pour détacher le duc de Bourgogne des Anglois, ils l'avoient si fort animé contre eux, que peu s'en étoit fallu qu'ils ne l'eussent déterminé à les abandonner. Là-dessus croyant plaire au roi, Creville contrefit le duc de Bourgogne, le faisant parler du roi d'Angleterre avec beaucoup de mépris. Ils ajoutererent que dans de pareilles circonstances; le plus sûr pour sa majesté, étoit de faire une tréve avec les Anglois, & que le connérable se chargeroit volontiers de la négocier, pourvû que le roi voulût s'engager à accorder aux Anglois pour quartier d'hyver, quelques villes peu considerables, par où ils sembloient insinuer celles d'Eu ou de Saint-Valery. Le roi à qui il suffisoit d'avoir joué son personnage, & d'avoir fait entendre à Contay ce que le connétable disoit & faisoit dire par ses gens, ne leur répondit rien de désobligeant: il se contenta de leur dire: J'envoyerai vers mon frere, parlant du connétable, & je lui ferai sçavoir de mes nouvelles. Ensuite il congedia les députez. AN. 1475.

Dès qu'ils furent sortis, Contay qui avoit tout entendu, saisi d'indignation, étoit impatient d'apprendre au duc de Bourgogne tout ce qu'il venoit d'entendre. Il eut lieu de se satisfaire promtement, car le roi l'envoya vers ce duc avec une lettre de créance. Le duc indigné jura dès-lors la perte du connétable, & prit la résolution de traiter avec Louis XI. en faisant avec lui une tréve pour neuf ans. Elle fut peu

LXIX. Le duc de Bourgogne jure la perte au connétable.

AN. 1475.

de tems après concluë à Vervins. Tout conſpira en même tems à la ruine du connétable; & ce fut là où aboutirent les raffinemens de ſa politique. Edouard fournit au roi de France les lettres qu'il en avoit reçuës; le duc de Bourgogne en envoya d'autres; & le connétable informé de tout, ne prit point d'autre parti que de demander un ſauf-conduit au duc de Bourgogne, parce qu'il ſçavoit que Louis XI. aſſembloit ſes troupes pour l'inveſtire dans Saint-Quentin. A la faveur de ce ſauf-conduit qui lui fut accordé il ſe retira à Mons, pour ſa ruine, parce que dans le traité de Vervins le roi & le duc étoient demeurez d'accord que le premier des deux qui l'auroit dans ſon pouvoir, ſeroit obligé dans les huit jours ſuivans de le faire mourir ou de le livrer à l'autre. C'eſt pourquoi le roi ne ſçut pas plutôt ſa retraite, qu'il ſe mit à la tête de ſept ou huit cens lances, & alla ſe rendre maître de Saint-Quentin, dont on lui ouvrit auſſitôt les portes; il en donna avis au duc, à qui il fit déclarer qu'il ne lui remettroit point la place, que le connétable ne lui fût livré vif ou mort.

LXX. Il ſe retire à Mons avec un ſauf-conduit du duc de Bourgogne.

Le duc de Bourgogne eſperant de recouvrer cette ville par le moyen du connétable, fut fâché que le roi s'en fût rendu maître; d'autant plus qu'il ne pouvoit y rentrer que par une infidelité, & en violant le droit des gens. Il ne laiſſa pas d'envoyer ordre au grand bailli du Hainaut d'arrêter le connétable, mais ce n'étoit pas dans le deſſein de le livrer au roi. Le duc qui étoit occupé au ſiége de Nancy, s'imagina qu'il acheveroit dans peu de jours la conquête de la Lorraine, & qu'il meneroit auſſi-tôt après ſon armée victorieuſe devant Saint-Quentin. Que le connéta-

ble

ble qui n'avoit plus rien à ménager, lui fourniroit pour le ſiége de cette ville les vivres dont il avoit fait de grands magaſins dans Bohain & Ham, & que par là il ſeroit proprietaire des belles terres qu'il avoit en Flandre, outre qu'il pourroit exciter une révolte genérale en France par les intelligences qu'il y entretenoit encore. AN 1475.

LXXI. Le duc de Bourgogne donne ordre d'arrêter le connétable.

Mais comme le roi avoit envoyé le ſeigneur du Bouchage au duc pour le ſommer d'exécuter ſa parole; le duc promit à ce ſeigneur de mettre le connétable entre les mains de Louis XI. le vingt-uniéme de Novembre, parce qu'il comptoit que Nancy ſe rendroit le vingt-uniéme du même mois; & il en expédia l'ordre qu'il envoya à ſon chancelier Hugonet & au ſieur d'Imbercourt, prétendant révoquer cet ordre auſſi-tôt qu'il ſeroit maître de Nancy. Mais il manqua ſon coup par la perfidie d'un Napolitain nommé Campo Baſſo, qui s'étant d'abord attaché à la faction d'Anjou, s'étoit donné au duc de Bourgogne dont il avoit reçu quarante mille écus pour aller en Italie lever quatre cens lances. En paſſant à Lion il fit connoiſſance avec un Italien nommé Simon, médecin, qui ſervoit d'Emiſſaire à Louis XI. pour obſerver les mouvemens de la ducheſſe douairiere de Savoye. Campo-Baſſo lui propoſa que ſi le roi vouloit lui donner vingt-mille écus comptant, il lui livreroit le duc de Bourgogne ou le tueroit. Simon n'ayant point exécuté ſa commiſſion, Campo-Baſſo s'adreſſa à Dupray ou de Saint-Pray ambaſſadeur du roi en Piémont, mais-celui-ci ne fut pas plus diligent que l'autre; de ſorte que Campo-Baſſo après avoir levé ces quatre cens lances en Italie, & les avoir

LXXII. Ce duc eſt trahi par Campo-Baſſo

Mem. de Comines, l. 4. ch. 13. vers la fin.

AN. 1475. conduits dans les Pays-Bas, fit propser la même affaire au roi par une perſonne affidée.

Louis XI. eut horreur de la perfidie de ce Napolitain, & fit informer le duc de Bourgogne de tout ce que Campo-Baſſo machinoit contre lui; mais le duc trop prévenu en faveur de cet officier, ne profita pas de cet avis; il crut que le billet du roi étoit faux, & qu'on vouloit le mettre mal avec le meilleur capitaine qu'il eût dans ſon armée. Cet officier ravi de l'aveuglement de ſon maître, s'adreſſa pour le perdre au duc de Lorraine, qui accepta l'offre, mais ne voulut donner qu'à bonnes enſeignes l'argent qu'on exigeoit. Le marché n'étoit pas encore conclu, que le jour arriva auquel le connétable devoit être livré aux François. Campo-Baſſo qui commandoit au ſiége de Nancy ſous le duc de Bourgogne, empêcha la priſe de la ville juſqu'à la concluſion du traité: & le duc voyant qu'il n'y étoit pas entré le jour qu'il l'avoit cru, dépêcha un courier pour révoquer l'ordre donné contre le connétable; mais ce courier arriva trop tard; trois heures avant ſon arrivée, le coupable avoit été conduit à Peronne pour être mis entre les mains du bâtard de Bourbon qui le fit conduire à Paris, & enfermer dans la Baſtille le deuxiéme de Decembre.

LXXIII. Le connétable eſt livré au roi, & enfermé dans la Baſtille. *Mem. de Comines livre 4. ch. 12.*

On lui fit auſſi-tôt ſon procès. Le chancelier de France y préſidoit. Il fut interrogé: ſon crime étoit public, il ne pouvoit deſavouer; ainſi il fut condamné à perdre la tête en place de Gréve, ce qui fut exécuté le dix-neuviéme du même mois 1475. Il avoit alors ſoixante-trois ans. Il ne fut point regretté, parce que tout le monde avoit horreur de ſes

LXXIV. Il eſt condamné à perdre la tête & meurt. *Mem. de Comines, ibid. Mezeray, abregé chronol. de l'hiſt. de Louis XI. an 12.*

perfidies qu'il avoit continuées dix ans entiers. Il souffrit la mort en sincere pénitent, & avec de grands sentimens de pieté, s'il est permis en matiere de religion de juger sur les apparences, & d'ajouter quelque foi à de beaux dehors: ce qui souvent est assez équivoque. Le roi fut ravi d'être délivré d'un si dangereux ennemi; & le duc de Bourgogne y trouva son compte, par le recouvrement de la ville de Saint-Quentin & des autres places que Louis XI. lui remit de bonne foi. Le roi donna aussi le comté de Ligny en Barrois à George de la Trimouille seigneur de Craon, & le comté de Brienne à Charles d'Amboise seigneur de Chaumont. Ces deux terres appartenoient au connétable. Louis s'empara des autres. La plûpart étoient dans les états du duc de Bourgogne. AN 1475.

LXXV. Traité entre le roi de France & le duc de Bretagne.

Six semaines avant la mort du connétable, le roi de France avoit fait un traité avec le duc de Bretagne, par lequel il s'engageoit à le laisser joüir de tous ses états dans la même liberté & avec les mêmes franchises & privileges qu'il avoit sous le regne de Charles VII. De son côté le duc renonçoit entierement & sincerement à toutes les alliances qu'il avoit faites jusqu'alors au prejudice du roi Louis; & il y avoit une ligue défensive signée entre eux. Cette alliance jointe à la tréve pour neuf ans que sa majesté avoit faite avec le duc de Bourgogne la mettoit en repos, d'autant plus qu'elle paroissoit n'avoir rien à craindre de l'inconstance de ce duc, qui étoit près de s'engager dans de grands embarras du côté de l'Allemagne en attaquant les Suisses. Il étoit presque maître de toute la Lorraine, s'il prenoit Nanci. Louis XI. par un article secret s'étoit engagé à ne prendre

AN 1475.

LXXVI. Vaſtes projets du duc de Bourgogne.

aucune part dans les affaires du duc René : le duc de Bourgogne qui l'avoit ſçû, penſa à étendre ſes états, à ſecouer le joug de la France dont il étoit feudataire, à ſe rendre maître du païs des Suiſſes, dont il vouloit ſe venger, à unir la Savoye & la Provence à ce qu'il poſſedoit déja, à y joindre même le duché de Milan & le royaume de Naples. Voyons comme il s'y prit pour l'exécution d'un deſſein auſſi chimerique, & commençons par la Savoye.

Celui qui regnoit étoit fils d'Amedée IX. que ſon pere laiſſa encore enfant ſous la tutelle d'Yoland de France ſa mere, ſœur de Louis XI. Mais elle avoit perdu toute l'inclination pour la France ſa patrie, fâchée peut-être de l'échange fait en ſa perſonne, lorſqu'on l'avoit donnée en mariage à Amedée pour avoir Charlotte ſœur du même, en qualité d'épouſe de Louis XI. ou plutôt elle étoit tellement portée en faveur de ſon fils, que cet amour avoit éteint dans ſon ame toutes les autres tendreſſes. Le duc de Bourgogne pour la gagner, lui fit propoſer le mariage de ſa fille avec le jeune duc de Savoye : & la ducheſſe n'eut pas plutôt écouté la propoſition, qu'au préjudice du roi de France ſon propre frere, elle entra dans le projet chimerique du duc, elle leva cinq mille hommes parmi les ſujets les plus aguerris de ſon fils, & les joignit à l'armée des Bourguignons. Par cette alliance ce prince auroit formé une ſuite d'états d'une très-grande étenduë, depuis l'extrémité de la Friſe juſqu'au duché de Milan, qui étoit le ſecond objet de l'ambition du duc de Bourgogne.

LXXVII. Il promet ſa fille au jeune duc de Savoye.

LXXVIII. Le duc de Milan demande au

Le duc de Milan étoit alors Galeas Sforce, fils du bâtard François Sforce qui ayant la qualité de gené-

ral des Venitiens, s'étoit emparé de cet état, & ſon fils par conſéquent ne le poſſedoit qu'à titre d'uſurpation. Les Milanois accoutumez à la domination moderéé de François Sforce, regardoient Galeas comme un monſtre qu'il falloit exterminer; & la conſpiration dans laquelle il fut depuis maſſacré, étoit déja preſque formée. Il devoit s'en douter; & comme le ſeul bruit de l'alliance de l'heritiere de Bourgogne avec le duc de Savoye, lui avoit donné lieu de craindre qu'elle n'eût été conclue que pour le punir de ce qu'il avoit autrefois fourni quatre cens lances au ſecours de Louis XI. durant la guerre du bien public, il crut devoir aller au-devant de l'orage qu'il appréhendoit. Il envoya au duc de Bourgogne un homme de confiance pour lui demander ſon amitié. La propoſition fut acceptée avec aſſez de mépris, à cauſe de la lâcheté qu'on lui voyoit commettre: mais le deſſein du duc de Bourgogne étoit de tirer de Galeas des ſecours d'argent & de ſoldats. Il en tira en effet juſqu'à quinze mille hommes, & réduiſit le duc de Milan dans un tel état, que l'armée des Bourguignons n'avoit qu'à mettre le pied dans ſon duché pour le conquerir.

AN. 1475. duc de Bourgogne ſon alliance.

Le royaume de Naples flattoit encore l'ambition du duc de Bourgogne. La maiſon d'Anjou en avoit été chaſſée ſans eſperance de s'y rétablir. René d'Anjou étoit fort vieux, & il ne lui reſtoit que René duc de Lorraine, fils de ſa fille, qui alloit être dépoüillée de ſes états, & qui par conſéquent ne ſeroit pas en état de recouvrer le royaume de Naples, Louis XI. non-ſeulement n'avoit jamais voulu ſecourir René d'Anjou; mais il s'étoit depuis peu em-

LXXIX. René d'Anjou eſt mécontent du roi de France.

AN 1475. paré des châteaux d'Angers & de Bar, où René avoit garniſon, de peur qu'il ne lui prît envie pour ſe venger de les remettre aux ennemis de la France. René irrité à l'excès de cette derniere injure, ne penſa plus qu'à la vengeance; & comme il jouiſſoit de la Provence, il vouloit choiſir le duc de Bourgogne, & le faire heritier de ce comté, lorſqu'il en fut adroitement détourné par Jean Coſſa ſon principal confident, & grand ſenéchal de Provence, comme on verra dans la ſuite.

LXXX. Prétexte du duc de Bourgogne pour déclarer la guerre aux Suiſſes.

Il ne reſtoit plus au duc de Bourgogne pour exécuter tous ces vaſtes projets, que de ſe faire un paſſage par la Suiſſe, d'où il prétendoit pénetrer dans le duché de Milan: mais pour en venir à bout, il falloit déclarer la guerre aux Suiſſes, & le ſujet qu'il en avoit étoit fort plauſible, puiſqu'ils l'avoient chaſſé du comté de Ferrette. Cependant il prit un autre prétexte beaucoup plus leger, & ſi on l'oſe dire, ridicule. Un marchand Suiſſe faiſoit paſſer par le pays de Vaux une charette chargée de peaux de mouton: ſur le refus d'en payer le péage, parce qu'on demandoit beaucoup plus qu'il ne falloit, les peaux furent arrêtées, & le marchand s'en plaignit. Les Suiſſes demanderent réparation & des dédommagemens aux ſeigneurs des lieux, Jacques comte de Romont de la maiſon de Savoye, & le ſeigneur de Château-Guyon, frere du prince d'Orange: mais ces deux ſeigneurs en ayant fait refus, les Suiſſes entrerent armez dans le bailliage de Vaux, s'emparerent de quelques châteaux, & les garderent en nantiſſement. Le duc de Bourgogne prit le parti de ces deux ſeigneurs, & promit de les ſecourir; en ſorte qu'auſ-

AN. 1475.

si-tôt qu'il fut maître de Nancy, il se mit en devoir de s'acquitter de sa promesse.

Les Suisses qui craignoient de succomber, rentrerent en eux-mêmes, & proposerent des conditions si avantageuses, qu'il n'y avoit aucune apparence qu'on les refusât. Ils offroient de demander en posture de suppliant la paix & l'alliance du duc, de renoncer à toutes les alliances étrangeres, de donner à Romont & à Château-Guyon toute la satisfaction qu'on jugeroit raisonnable, de fournir six mille hommes au duc. Mais les députez des Suisses ne furent point écoutez, & le duc de Bourgogne se prépara à les attaquer.

LXXXI. Louis XI. veut rétablir la fête de S. Charlemagne.

Louis XI. donna cette année un édit par lequel il ordonna qu'on solemniseroit la fête de saint Charlemagne, que l'université avoit choisie pour son patron dès le commencement de l'onziéme siécle.

LXXXII. Débordement du Tibre à Rome. *Papiensis epist. 642. Palmer. in chron. Trithem. catal. vir. illust.*

Dès le commencement de Janvier de l'année 1476. les neiges fonduës causerent un si furieux débordement du Tibre à Rome, qu'on appréhendoit d'y voir un second déluge, dit le cardinal de Pavie; ce qui causa beaucoup de dommage dans la ville & à la campagne. Ce fleau fut suivi d'un second encore plus fâcheux: la peste emporta un si grand nombre de personnes, que le pape fut obligé de sortir de Rome: on regretta beaucoup parmi les morts Jean de Royaumont, Allemand, que Sixte IV. avoit appellé auprès de lui pour corriger le cycle pascal de Denys le Petit, Il passoit pour être le plus habile homme dans ce genre d'érudition. On dit qu'il étoit encore excellent orateur, & qu'il entendoit parfaitement les auteurs Grecs & Latins. Le roi de Hongrie & la ville

AN 1476.

de Nuremberg l'avoient gratifié d'une penſion conſiderable. Il avoit été diſciple de George Burbach de Baviere, l'on a beaucoup d'ouvrages de ſa compoſition.

LXXXIII. Bulle du pape touchant la fête de la Conception de la ſainte Vierge. *Collect. concil. P. Labbe, tom. 13. p. 1442.*

Ce fut pour détourner les fleaux de la peſte & des inondations, & augmenter la dévotion des fidéles envers la ſainte Vierge, que le ſouverain pontife fit une bulle datée de Rome le premier jour de Mars de cette année, par laquelle il accordoit les mêmes indulgences que les papes Urbain IV. & Martin V. avoient accordées pour la fête du Saint-Sacrement, à tous ceux qui célebreroient avec dévotion la fête de la Conception de la ſainte Vierge qu'il nomma immaculée dans ſon decret, & qui reciteroient l'office que ſa ſainteté avoit approuvé, & qui avoit été compoſé par deux religieux de ſon ordre, Leonard de Nogarellis & Bernardin de Buſtis. Mais cet office peu de tems après fut rejetté par l'égliſe Romaine, qui jugea plus à propos de ſe ſervir de celui de la Nativité de la ſainte Vierge.

LXXXIV. Premier decret de l'égliſe Romaine ſur cette fête. *Richer. conc. gener. l. 3. c. 3. p. 140. & 146. Gavant. rubr. feſt. part. 2. p. 139.*

Cette fête juſqu'à la bulle de Sixte IV. avoit été d'obſervation libre & arbitraire, ſans aucun decret qui en rendît la ſolemnité publique, tant à Rome & en Italie, qu'en France, lorſqu'en 1439. le concile de Baſle fit une conſtitution pour la preſcrire par toute l'égliſe. Mais comme on avoit rejetté ce decret à Rome, où le pape Eugene IV. regardoit l'aſſemblée de Baſle comme ſchiſmatique & illégitime, on reçut avec plaiſir cette conſtitution de Sixte IV. Ce fut donc le premier decret qui parut de l'égliſe Romaine touchant la fête de la Conception. Il la mit dans la claſſe des doubles, ſans la rendre d'obligation

néanmoins

néanmoins, & y attacha beaucoup d'indulgences. Quelques-uns prétendent, quoique ſans fondement, qu'il inſtitua l'octave dont on l'a depuis accompagnée, malgré la conſideration de l'Avent qui devoit être un obſtacle. AN. 1476.

Le huitiéme de Janvier de la même année Louis XI. fit publier un édit qui portoit que les rois de France ayant obtenu du concile de Conſtance le pouvoir de demander au pape la convocation d'un concile genéral, & cela n'ayant pû s'exécuter à cauſe des guerres, d'où il étoit arrivé beaucoup de maux & de ſcandales ; il avoit réſolu de demander ce concile au plûtôt, & qu'à ce ſujet il ordonnoit à tous les archevêques, évêques & autres prélats de ſe retirer dans leurs dioceſes dans l'eſpace de ſix mois, à peine de ſaiſie du temporel, & d'attendre là le jour auquel ils ſeroient convoquez, pour ſe diſpoſer à ce concile. Cet édit ordonnoit encore à tous ceux qui viendroient de Rome de montrer à l'entrée du royaume les lettres, bulles, & autres écrits dont ils ſeroient chargez, afin qu'on pût voir s'il n'y avoit rien qui portât préjudice à l'état & aux autres interêts de l'égliſe Gallicane. Il défendit encore pour le même ſujet par un autre édit du mois de Septembre, qu'aucun abbé, prieur ou religieux n'allât au chapitre de ſon ordre, s'il ſe tenoit hors du royaume, ſur peine de banniſſement, & d'autres peines plus griévee. On a fait pluſieurs fois la même défenſe en France.

LXXXV. Divers édits de Louis XI. qui concernent les évêques & les religieux.

Bochel. in decret. eccleſ. Gallic. lib. 5. tit. 20. c. 38.

Preuves des libertez de l'égliſe Gallic. to. 1. pag. 430. & ſuiv.

Tous ces édits n'étoient publiez que pour intimider Julien cardinal de ſaint Pierre-aux-Liens neveu du pape, qui étoit venu en France en qualité de lé-

Le cardinal de ſaint Pierre-aux liens légat en France.

AN. 1476.

Papienſ. epiſt. 647. & 648.

gat, & qui en paſſant à Avignon eut d'abord quelque differend avec Charles de Bourbon vice-légat dans cette ville & archevêque de Lion. Le ſujet de la diſpute entre le légat & ce prélat, étoit fondé ſur quelques droits que Charles de Bourbon prétendoit être attachez à la légation d'Avignon, & qu'il vouloit concilier avec les libertez & privileges du royaume de France. A quoi le légat s'oppoſoit, d'autant plus que le roi favoriſoit beaucoup l'archevêque ſon parent. Mais ce qui intriguoit d'avantage le cardinal légat, étoit le bruit qui ſe répandoit que le deſſein de Louis XI. en envoyant une armée en Provence pour empêcher René d'Anjou de mettre cette province entre les mains du duc de Bourgogne, étoit de ſe ſervir auſſi du comtat d'Avignon qui appartenoit à l'égliſe Romaine. Le légat tout émû vint trouver le roi qui le déſabuſa en lui apprenant que la reconciliation étoit faite entre ſa majeſté & René d'Anjou, & par-là le duc de Bourgogne fruſtré des prétentions qu'il croyoit avoir ſur la Provence. Elle fut en effet cedée au roi à certaines conditions.

LXXXVII. *Le duc de Bourgogne fait la guerre aux Suiſſes, & prend Granſon.*

Cependant le duc ſe flattant toujours d'être maître de cette province, avoit dans ce deſſein déclaré la guerre aux Suiſſes. Après avoir pris Lauſane il alla aſſieger Granſon qu'il réduiſit en poudre en peu de tems ; en ſorte que la garniſon ne pouvant plus s'y mettre à couvert ſe retira dans le château. Elle s'y défendit juſqu'à l'extrémité, & demanda enſuite une capitulation honorable qui lui fut accordée, mais le duc la viola dans tous ſes articles, quoiqu'il l'eut lui-même ſignée. Il retint les aſſiegez, il en fit pendre un tiers, l'autre fut noïé dans un lac voiſin,

& le dernier fut mis aux fers. Les villes imperiales de deça le Rhin informées de cette cruauté, réſolurent de rétablir le duc de Lorraine, & envoyerent aux Suiſſes un ſecours conſidérable dont ils n'eurent pas beſoin. Ce peuple groſſier qui ne connoiſſoit pas encore ſes forces, s'étoit aſſemblé tumultuairement au premier bruit du ſiége de Granſon ; il n'y avoit qu'environ ſix mille hommes, au lieu que le duc avoit une armée de près de cinquante mille ſoldats. Les Suiſſes étant en trop petit nombre pour oſer venir attaquer les Bourguignons dans leur camp, ſe retirerent du côté d'Yverdon au bout du lac de Neufchâtel, & ſe retrancherent dans des défilez de montagnes d'où ils pouvoient aiſément défaire leurs ennemis s'ils y étoient attaquez. Mais le duc s'imagina que ſa réputation ſeroit flêtrie, s'il ne tâchoit de forcer la nature, & que le nombre des ſes ſoldats qui étoient dix contre un, devoit ſuppléer à l'avantage du lieu où ſes ennemis étoient campez.

AN. 1476.

LXXXVIII. Il s'obſtine à vouloir attaquer les Suiſſes dans leurs défilez.

Il s'obſtina donc à les combattre, quoique ſes plus ſages capitaines lui remontraſſent que les Suiſſes ne s'étoient avancez juſques-là que dans l'eſperance de ſecourir Granſon, qu'ils ſeroient fort embarraſſez de leur contenance lorſqu'ils ſçauroient que la place avoit été priſe ; qu'ils n'avoient point apporté de vivres avec eux, & qu'ils ſeroient bientôt contraints de s'en retourner, à moins qu'ils ne priſſent le parti de deſcendre dans la plaine où leur défaite étoit aſſurée. Mais le duc n'écouta point ces avis, & courut à ſa propre perte. Il fit trois corps de ſon armée, il commanda à ſon avant-garde de forcer l'entrée des montagnes, il la ſuivit de près avec

Olivier de la Marche, liv. 2. ch. 8.

AN. 1476. le corps de bataille, & l'arriere-garde marcha dans une distance proportionnée. Les Suisses les attendirent de pied ferme, ils disposerent leurs arquequebusiers & leurs arbalétiers dans les détours des montagnes ; un gros de l'armée attendoit l'ennemi dans l'enfoncement du chemin, laissant devant lui un espace suffisant pour y laisser entrer toute l'avant-garde ; l'autre gros occupoit à droit & à gauche la premiere avenuë de la montagne, dans le dessein de fermer le passage lorsqu'il y auroit un assez grand nombre de Bourguignons entrez, & de les attaquer par derriere.

LXXXIX. L'armée du duc de Bourgogne est défaite par les Suisses.

L'affaire arriva comme les Suisses l'avoient projetté. Une partie de l'avant-garde des Bourguignons entra dans les montagnes sans aucun obstacle. Les premiers soldats coururent précipitament contre le gros des Suisses qui les attendoit. La foule de ceux qui les suivoient fut si grande, que le vuide laissé à dessein fut rempli dans un instant. Alors on donna le signal ; & les Suisses disposez à droit & à gauche sur l'avenuë s'en saisirent : ils repousserent le reste de l'avant-garde qui ne pouvoit ni avancer à cause du gros des Suisses qui lui présentoit les pointes des piques, ni reculer à cause de l'autre gros qui l'enfermoit par derriere. Les Bourguignons étoient si pressez qu'ils ne pouvoient pas même se remuer ; ils se sentoient percez sans voir d'où venoit le coup, & tous ceux qui étoient passez entre les montagnes furent tuez, sans qu'il s'en sauvât un seul ; le reste de l'avant-garde voulant fuir se renversa sur le corps de bataille : les Suisses profiterent de ce désordre, & s'étant réunis en un seul gros se mirent à ses trous-

Mem. de Comines l. 5. ch. 1.

ſes. Ils n'eurent pas beſoin de combattre pour achever de remporter la victoire, parce que la peur ſaiſit le reſte, qui ne ſongeant plus qu'à fuir, ſe renverſa ſur le corps de bataille qui étoit commandé par le duc de Bourgogne, qui après avoir évité un grand nombre de dangers ſe ſauva à toutes jambes vers Joigné ſur la frontiere du comté de Bourgogne; & il y arriva lui cinquiéme, ayant fait plus de quinze lieuës de France ſans débrider.

AN 1476.

XC. Le duc prend la fuite lui cinquiéme.

Il ne perdit que ſept cavaliers, parce qu'il n'y eut que ces ſept qui firent leur devoir. Pierre de Lignane, les ſeigneurs de Château-Guïon, de Mont-Saint-Sorlin, de Lalain, de Pruſeli, abandonnez du ſoldat demeurerent ſur la place. Toute l'infanterie, tous les canons furent en proïe aux vainqueurs, avec le bagage du duc, ſon argent & ſes pierreries. Le Suiſſe qui eut le gros diamant du duc, auquel étoit attachée une perle, & qui étoit un des plus beaux qu'il y eut dans l'Europe, s'y connoiſſoit ſi peu, qu'après l'avoir conſideré il le remit dans ſon étui, & le jetta ſous un chariot; il revint toutefois le reprendre, mais ce ne fut que pour le vendre un florin à un prêtre qui ne connoiſſant pas mieux ſon prix, le porta au genéral des Suiſſes qui lui en donna un écu. Les Suiſſes après cette victoire reprirent Granſon, & firent à la garniſon Bourguignone le même traitement qu'on leur avoit fait.

Mem. de Comines, liv. 5. ch. 2.

Louis XI. étoit au Puy-en-Velay, quand il apprit la déroute de l'armée du duc de Bourgogne. Il ſçut aſſez moderer ſa joïe, & cette modération, quoique feinte, lui fit beaucoup d'honneur. Du Puy il ſe rendit à Lion où Contay le vint trouver de la part

XCI. Il députe Contay au roi de France.

AN. 1476.

du duc. Cette ambaſſade n'étoit plus conforme à l'humeur de celui de qui elle venoit. Contay ſe mit en poſture de ſuppliant ; il ne diſſimula pas la peur qu'avoit ſon maître que la France ne voulût tirer avantage du malheur qui venoit de lui arriver, & il repreſenta au roi tous les motifs de g nérosité qui devoient le porter à ne pas rompre la tréve. Sa majeſté reçut fort gracieuſement Contay, & le renvoïa avec toutes les aſſurances qu'il demandoit, il lui promit que la treve ſeroit religieuſement obſervée, & lui témoigna qu'il ne penſoit qu'à vivre tranquille & en repos.

XCII. Envoïé du duc de Milan à Loüis XI. pour lui demander ſon alliance.

Après que Contay fut parti de Lion, le roi reçut une autre ambaſſade de Galeas Sforce duc de Milan. Il n'y avoit que vingt-un jours que ce duc avoit conclu avec le duc de Bourgogne une ligue offenſive & défenſive envers & contre tous ſans en excepter la France ; & il s'en étoit repenti dans la crainte que la perte de la bataille de Granſon ne rejaillît ſur lui. Il ne donna point d'autre inſtruction que de vivre voix à ſon député qui étoit un homme inconnu ; & ſa lettre de créance étoit conçûë en termes fort généraux. Le député ne laiſſa pas de réuſſir. Il avoüa ingenuëment au roi que le duc de Milan avoit fait une faute de s'allier avec le duc de Bourgogne, & qu'il s'en repentoit. Il offrit de renoncer à cette alliance, de confirmer celle de France, & d'ajouter cent mille ducats ſi le roi vouloit profiter du mauvais état des affaires de ce duc. Le roi ne voulant ni le rebuter entierement, pour ne pas perdre l'occaſion d'ôter un allié au duc de Bourgogne, ni lui accorder tout ce qu'il demandoit, de peur

que cette impunité ne le portât à faire de nouvelles fautes : il lui répondit qu'il n'avoit pas besoin de l'argent de son maître : mais que si le duc de Milan se repentoit sincerement de s'être détaché de son alliance, il consentit de la renouveller dans les propres termes qu'elle avoit été conçûë. Le Milanois y consentit ; & le jour même le traité fut signé, ratifié & publié à Paris, à l'insçu du duc de Bourgogne. AN. 1476.

XCIII. René d'Anjou s'accommode avec Louis XI. pour la Provence.

Ce ne fut pas la seule protection qu'il perdit. René d'Anjou roi de Sicile l'abandonna aussi, & le duc perdit avec cet appui la Provence que René devoit lui ceder. Tout s'élevoit contre le duc. Château-Guïon qu'il avoit envoïé en Piémont pour y lever des troupes avec lesquelles il devoit s'emparer de la Provence, fut dépoüillé de l'argent destiné à faire cette levée par Philippe comte de Bresse, cadet de la maison de Savoie. Il eut bien de la peine à se sauver lui-même, on arrêta ses domestiques, on se saisit de ses papiers, & l'on y trouva le projet du duc sur la Provence. Le comte de Bresse l'envoïa aussitôt au roi, qui après l'avoir examiné, & reconnu l'avantage qu'il en pouvoit tirer, le fit communiquer au roi de Sicile son oncle : celui-ci ne l'eût pas plûtôt vû qu'il fut indigné contre le duc de Bourgogne ; il le traita d'ingrat, & le jugea indigne de sa succession. Cosse qui avoit mis l'affaire en train en faveur de Louis XI. profita de ces dipositions, il remontra au roi de Sicile que pour éviter les poursuites du duc de Bourgogne, qui peut-être voudroit s'emparer de la Provence par la voïe des armes, il falloit s'accommoder avec le roi de France, qui du

Mem. de Comines, liv. 5. ch. 2.

AN. 1476.

moins le laisseroit jouir de ses états pendant sa vie. René goûta si bien ces raisons, qu'il donna sur le champ ordre à Cosse de ménager sa réconciliation avec le roi de France son neveu.

XCIV. Entrevuë du roi de France & du duc d'Anjou à Lion.

Mem. de Comines., l. 5. ch. 2.

Cosse écrivit aussi-tôt à Louis XI. qu'il n'y avoit point de tems à perdre, & que s'il vouloit être maître de la Provence, il rendît promptement à son oncle les châteaux d'Angers & de Bar. Le roi répondit qu'il y consentoit ; mais que pour témoigner que René le faisoit volontairement, il prioit ce prince de venir le trouver à Lion où il recevroit toute la satisfaction qu'il pouvoit souhaiter. René vint à Lion, il y fut reçu avec des marques d'affection qui le charmerent ; & ce fut-là où Cosse prit la liberté d'expliquer devant les deux rois quelle avoit été sa conduite. Commines qui se trouva à cette entrevûë & qui entendit tout l'entretien, rapporte ces paroles de Cosse à Louis XI. " Sire, ne vous émerveillez pas „ si le roi mon maître votre oncle a offert au duc de „ Bourgogne de le faire son heritier ; car il en a été „ conseillé par ses serviteurs, & specialement par „ moi ; vû que vous qui êtes fils de sa sœur & son „ propre neveu, lui avez fait si grand tort que de „ lui enlever les châteaux de Bar & d'Angers, & „ l'avez si maltraité dans toutes les autres affaires. „ Nous avons bien voulu mettre en avant ce mar- „ ché avec ledit duc, afin que vous en appriſſiez la „ nouvelle pour vous donner envie de nous faire „ raison, & connoître que le roi mon maître est vo- „ tre oncle ; mais nous n'eumes jamais envie de me- „ ner ce marché jusqu'au bout.

Le roi, continuë Comines, recut très-bien cette remontrance

remontrance de Coſſe; ce prince avoüa même qu'il lui étoit redevable de l'eſperance de voir bien-tôt la Provence réunie à ſa couronne. En effet Charles d'Anjou comte du Maine & neveu de René qui l'inſtitua ſon heritier univerſel, s'en étant mis en poſſeſſion après la mort du roi de Sicile, cinq ans après légua au roi tous ſes états par teſtament, au préjudice de René duc de Lorraine petit-fils du roi de Sicile. Louis XI. fut redevable de cette ceſſion à Palamede de Fourbin ſeigneur de Soliers qui ménagea l'eſprit du comte du Maine, & qui par reconnoiſſance fut fait lieutenant général de Provence. Ainſi le traité des deux rois de France & de Sicile ne regardoit pas la ceſſion actuelle de la Provence à Louis XI. & ne ſe réduiſoit qu'à rompre entierement avec le duc de Bourgogne & le fruſtrer de cette ſucceſſion qu'il eſperoit. Le roi n'en fut point declaré heritier; mais il obtint de Marguerite d'Anjou fille du vieux René, qui avoit été priſonniere en Angleterre avec Henri VI. ſon mari, une ceſſion de tous les droits qu'elle avoit aux biens & aux prétentions de ſon pere; moyennant cinquante mille écus qu'il paya pour ſa rançon au roi Edouard.

AN 1476.

XCV.
Ce que contenoit le traité du roi de Sicile avec Louis XI.

Il ne reſtoit plus d'autres alliez au duc de Bourgogne que le roi de Naples & la ducheſſe de Savoie; & tous deux prirent des meſures pour n'être pas enveloppez dans la ruine qui le menaçoit. Ferdinand rappella le prince Frederic ſon fils qu'il avoit envoyé à la cour de Bourgogne; & la ducheſſe de Savoye ne doutant pas que Louis XI. ſon frere ne traverſât le mariage du duc de Savoie ſon fils avec l'héritiere de Bourgogne; & informée de la défaite

XCVI.
La ducheſſe de Savoie ſe réconcilie avec Louis XI.

AN. 1476.

du duc à Granſon, craignit de perdre les états de ſon fils en penſant y ajouter les pays-bas. Sur ces réflexions elle dépêcha vers Louis XI. un gentilhomme de mérite nommé Montigny, pour travailler à ſa réconciliation, le roi ne rebuta pas cet envoyé, mais il ne voulut rien conclure qu'il n'eût vû le ſuccès des nouvelles troupes que levoit le duc de Bourgogne; & tels étoient auſſi les ſentimens de la ducheſſe. Ce duc avoit aſſemblé une nombreuſe armée qu'il conduiſit lui-même au mois de Juin devant la petite ville de Morat en Suiſſe aſſez proche de Berne. Il l'inveſtit le neuviéme du même mois, & la preſſa très-vivement durant treize jours. Les Suiſſes s'étoient mis ſur la défenſive, les villes imperiales leur avoient fourni quatre mille cavaliers aguerris; mais toutes ces troupes manquoient de genéral; & Louis XI. conſeilla aux Suiſſes de choiſir René duc de Lorraine déja intereſſé dans cette affaire, pour avoir été dépouillé de ſes états par le duc de Bourgogne qui l'avoit contraint d'aller chercher un azyle en France, ſans eſperance de recouvrer jamais ſon duché.

XCVII. Le duc de Bourgogne aſſiége Morat.

Auſſi-tôt que les Suiſſes l'eurent choiſi pour leur genéral, Louis lui donna un grand corps de cavalerie Françoiſe qui le conduiſit par la Lorraine, d'où il alla ſans danger ſe joindre aux Suiſſes & aux Allemands. Son armee étoit de trente-cinq mille hommes, il parut à la vûë de Morat le dixiéme jour du ſiége, employa trois jours à reconnoître la ſituation du camp des Bourguignons. Il ne fit qu'un ſeul corps de toutes ſes troupes; il jetta la cavalerie ſur les aîles, afin de n'être pas enveloppé par l'armée ennemie; & après avoir été dans l'inaction depuis,

le dix-neuviéme juſqu'au vingt-deuxiéme il les attaqua enfin. Il étoit convenu avec la garniſon de Morat d'un ſignal auquel elle devoit faire une ſortie générale ſur l'avant-garde des Bourguignons, compoſée de huit mille hommes, & il mena toute ſon armée contre l'arriere-garde ennemie. La ſortie ſe fit à point nommé; & les Bourguignons furent en même tems attaquez par devant & par derriere: on eut beaucoup de peine à emporter leurs retranchemens : mais enfin l'effort des Suiſſes fut ſi grand, qu'ils entrerent dans le quartier du comte de Romont; & les Bourguignons furent auſſi-tôt ſaiſis d'une terreur panique ; l'avant-garde fut taillée en piéces, & le comte de Romont fut obligé de ſe retirer au corps de bataille. Sa préſence produiſit le même effet qu'à l'avant-garde, & le poſte fut abandonné avec tant de précipitation, que les généraux furent obligez de ſuivre les fuïards qui furent pourſuivis par la cavalerie poſtée ſur les aîles, & dont on fit un grand carnage, ſans qu'on s'amusât à faire des priſonniers.

Quelques hiſtoriens font monter la perte des Bourguignons qui furent tuez ou noïez dans le lac de Morat à quatorze mille hommes ; d'autres à dix-huit ou vingt. Le fils aîné du connétable de ſaint Pol Jean de Luxembourg, le ſeigneur de Grimberge, Jacques de Maës porte-étendart furent du nombre des morts. Le comte de Romont acheva de perdre ſon comté. Le duc de Bourgogne prit au plus vîte la route de Beſançon, dans la crainte que les vainqueurs ne s'emparaſſent de ce païs. Le duc de Lorraine eut la moitié du butin, & conclut avec les Al-

AN. 1476.

XCVIII. Défaite entiere de l'armée du duc de Bourgogne par les Suiſſes.

AN. 1476.

XCIX.

Le duc de Bourgogne fait enlever la ducheſſe de Savoie & conduire à Rouvre.

lemands & les Suiſſes une alliance pour dix ans.

Le duc de Bourgogne informé de la négociation de la ducheſſe de Savoye avec Louis XI. voulut prévenir l'inconſtance de cette princeſſe en la faiſant enlever. Il envoïa un ordre à Olivier de la Marche ſon ſujet, qui ſe trouvoit alors à Geneve, pour faire cet enlevement, & conduire la ducheſſe en Bourgogne avec ſes enfans. L'ordre fut exécuté ſur le chemin de Chambery à Geneve. La princeſſe fut inveſtir lorſqu'elle y penſoit le moins, on ſe ſaiſit de ſon ſecond fils & de ſes deux filles avec elle, on les conduiſit d'abord à ſaint Claude & de-là auprès du duc de Bourgogne qui reçut la Marche aſſez froidement, parce qu'il avoit laiſſé échapper l'aîné des enfans de la ducheſſe, & le troiſiéme de ſes fils que quelques domeſtiques ſauverent & conduiſirent chez l'évêque de Geneve leur oncle paternel. La ducheſſe & ſes trois autres enfans furent menez dans le château de Rouvre au duché de Bourgogne proche Dijon. Le roi qui craignoit que le duc ne s'emparât des états de Savoye, voulut avoir en ſa puiſſance le jeune duc de Savoye, & ſon autre frere avec les châteaux de Chambery & de Montmelian. Il gagna l'évêque de Geneve par préſens & par promeſſes; & les deux princes furent conduits à Lion ſous bonne eſcorte, & mis auprès du dauphin. Le gouvernement de la Savoie fut laiſſé à l'évêque, & celui de Piémont au comte de Breſſe.

C.

Elle ſort de ſa priſon, & va trouver le roi à Tours.

Pendant toute cette négociation la ducheſſe avoit envoyé au roi ſon frere Rivarol ſon maître d'hôtel, pour conjurer ſa majeſté de la tirer de priſon, en lui repréſentant la facilité avec laquelle on pouvoit le

faire, paree qu'elle n'étoit pas beaucoup obſervée. Le roi promit d'envoyer ſes ordres à Charles d'Amboiſe gouverneur de Champagne; & ſur cette promeſſe Rivarol revint trouver la ducheſſe qui eut beaucoup de joie de cette nouvelle. Cependant elle fit partir ſur le champ un ſecond député qu'elle chargea de ſupplier le roi de l'aſſurer qu'il la laiſſeroit aller en Savoye, qu'il lui rendroit ſes fils & les places qui lui appartenoient & qu'il l'aideroit à maintenir ſon autorité en Savoie. Le roi lui promit tout ce qu'elle demandoit & auſſi-tôt fit partir un homme vers Charles d'Amboiſe ſeigneur de Chaumont pour lui ordonner ce qu'il avoit promis à Rivarol. D'Amboiſe executa ſi bien ſa commiſſion, qu'il délivra la princeſſe ſans beaucoup de peine. Louis XI. ravi de cet heureux ſuccès, manda à ſa ſœur de le venir trouver inceſſamment à Tours; il envoya audevant d'elle beaucoup de ſeigneurs, & alla lui-même pour la recevoir à la porte du Pleſſis-lez-Tours. Quoiqu'il eut réſolu de ne rien dire à la ducheſſe qui pût la fâcher, il ne put s'empêcher de l'appeller madame de Bourgogne en la ſaluant: Madame de Bourgogne, lui dit-il, vous ſoyez la très-bien venuë. Elle connut bien que le roi vouloit badiner, & répondit qu'elle étoit toute Françoiſe & prête d'obéir au roi dans ce qu'il voudroit lui commander. Elle ne demeura que ſept ou huit jours au Pleſſis; on lui fournit de l'argent pour ſon voyage; il y eut un traité dont deux copies furent données de part & d'autre. Le roi lui rendit ſes enfans, & lui fit reprendre la régence; il la remit en poſſeſſion des châteaux de Montmelian & de Chambery, & la ducheſſe partit

AN. 1476.

Mem. de Comines, l. 5. ch. 4.

CI. Elle retourne en Savoie fort contente.

AN 1476.

fort contente du roi, avec lequel elle vécut toûjours dans une parfaite intelligence, obſervant le traité qu'elle avoit fait avec beaucoup d'exactitude.

Le duc de Bourgogne n'eut pas laiſſé impuni l'attentat du gouverneur de Champagne, ſi une affaire plus intereſſante ne l'eût obligé à conduire ailleurs ce qui lui reſtoit de troupes. Le duc de Lorraine étoit allé mettre le ſiege devant Nanci dont la garniſon étoit de douze cens hommes, parmi leſquels il y avoit trois cens Anglois commandez par un nommé Cochin, & le gouverneur de la ville étoit le ſeigneur de Bievres. Les aſſiegeans avancerent peu leurs travaux en quarante jours de ſiege, & les aſſiegez ne laiſſoient pas néanmoins de preſſer le duc de Bourgogne de venir les dégager. Mais ce prince étoit alors poſſedé d'une mélancolie ſi noire, qu'il avoit perdu & la ſanté du corps & la tranquillité de l'eſprit; il étoit tellement échauffé qu'il ne pouvoit ſe rafraîchir, quoique réduit à la ptiſane ſans oſer boire de vin. Un excès de bile noire ſucceda, & le duc eut autant de froid qu'il avoit reſſenti de chaud; le meilleur vin n'étoit pas capable de le réchauffer; & Comines dit qu'il falloit mettre des étoupes ardentes dans des ventouſes, & les appliquer à l'endroit du cœur pour y attirer le ſang. Son chagrin entretint cette mauvaiſe honneur, qui dégenera en une mélancolie hipocondriaque, ce qui lui fit remettre à Campo-Baſſo, dont on a déja parlé, le ſoin de dégager Nanci. Mais Campo-Baſſo au lieu de reconnoître la confiance que ce prince avoit en lui, ne chercha que de nouvelles occaſions de le perdre.

CII. Incommoditez du duc de Bourgogne.

Mem. de Comines. l. 5. ch 5.

AN 1476.

Il ſollicita encore une fois Louis XI. par l'entremiſe du ſeigneur de Craon qui commandoit un camp volant pour la France dans le Barrois ; & ſur le refus réïteré du roi, il s'adreſſa au duc de Lorraine, & lui promit d'empêcher le ſecours de Nanci. Il amuſa le duc de Bourgogne qui étoit avec ſon armée à quatre lieuës de Nanci ; il lui fit accroire que les aſſigez n'étoient pas ſi preſſez qu'ils le mandoient. Cependant la place capitula le ſixiéme d'Octobre. Les Anglois dont le capitaine Cochin avoit été tué, ne voulurent plus obéir au gouverneur, & dreſſerent eux-mêmes les articles d'une capitulation avec le duc de Lorraine. Ils contraignirent le gouverneur à la ſigner, après avoir ſoulevé contre lui la meilleure partie de la garniſon. La place fut donc renduë, & le lendemain de ſa reddition le duc de Bourgogne arriva devant la ville. Il connut que s'il ſe fut hâté, il l'auroit infalliblement ſauvé ; ſa premiere penſée fut de bloquer la ville, & tous ſes officiers excepté Campo-Baſſo, furent de cet avis ; ce traître pour venir plus facilement à bout d'exécuter le deſſein qu'il avoit formé de tuer le duc, ou de procurer ſa priſe & la défaite de ſon armée, ſoutint ſeul avec beaucoup d'opiniâtetré qu'il falloit aſſiéger la place régulierement.

CIII. Nancy ſe rend au duc de Lorraine par la trahiſon de Campobaſſo.

Elle fut donc aſſiégée en forme & tellement preſſée, que le duc de Lorraine en attendant le ſecours qu'on lui préparoit, hazarda un grand convoi, ſur l'aſſurance que Campo-Baſſo lui donna qu'on le laiſſeroit entrer dans la ville. Cependant le convoi fut attaqué, & ceux qui le conduiſoient, furent tuez ou pris. Parmi les priſonniers ſe trouva un gentilhom-

AN. 1476.

CIV. Le duc de Bourgogn manque l'occasion de découvrir la trahison.

me Provençal nommé Cifron domeſtique du duc de Lorraine, avec lequel Campo-Baſſo avoit eu pluſieurs conferences, & qui ſçavoit le ſecret de tout ce qui ſe tramoit contre le duc de Bourgogne. Le perfide officier conſeilla au duc de le faire pendre, & l'ordre en fût auſſi-tôt donné, quoique contre les loix de la guerre. Cifron ſurpris de ce genre de mort, crut pouvoir ſauver ſa vie en découvrant la trahiſon de Campo-Baſſo. Il fit dire au duc qu'il avoit un ſecret important à lui relever, & de telle conſequence, qu'il ne pouvoit être confié qu'à lui ſeul. Le duc en fut averti, maïs le Napolitain ſçut détourner le coup & envoya un ordre précis au boureau de pendre Cifron; ce qui fut fait, ſans que ce malheureux eût rien déclaré de ce qu'il ſçavoit. A la faveur de ce ſilence, Campo-Baſſo travailla ſans embarras à executer ſa trahiſon.

Mem. de Comines, liv. 5. ch. 6.

CV. Louis XI. donne indirectement du ſecours au duc de Lorraine.

Le ſiege de Nanci continuoit toujours avec vigueur; & Louis XI. convint de ſecourir le duc de Lorraine par des voies ſecretes. Il écrivit au ſeigneur de Craon qui commandoit ſes troupes dans le Barrois, de s'approcher de Nancy le plus près qu'il pourroit, ſans toutefois entrer ſur les terres de Lorraine, & d'aſſembler un grand convoi pour faire croire aux aſſiegeans qu'on vouloit ſoulager les aſſiegez, afin que le duc de Bourgogne fit quelque détachement de ſon armée. Le roi licentia encore quelques regimens de cavalerie, pour fournir aux ſoldats l'occaſion d'aller ſervir ſous le duc de Lorraine. Enfin il fit entendre à la nobleſſe de Champagne & de Picardie l'interêt qu'elle avoit de ne pas laiſſer augmenter la puiſſance des Bourguignons, qui ne l'incommodoient déja

déja que trop;& pluſieurs gentils hommes allerent ſecourir le duc de Lorraine, à qui le roi fit toucher vingt-trois mille écus d'or, qui furent pour lever dix mille Suiſſes & cinq cens Allemands, que ce duc joignit à ſes autres troupes. AN. 1476.

CVI.
Bataille entre les deux armées où celle du duc de Bourgogne eſt défaite.

Il marcha avec tant de diligence, qu'il prévint les Bourguignons, & ſe ſaiſit du pont de Saint-Nicolas ; ce qui ranima la valeur des aſſiégez pêts à ſe rendre à diſcretion. Le duc de Bourgogne là-deſſus aſſembla ſon conſeil, & tous lui conſeillerent de ſe retirer ſous le canon de Pont-à-Mouſſon, & s'y retrancher. Ce duc n'avoit pas plus de quatre mille hommes dans ſon armée, la plûpart malades; & ſur l'avis de Campo-Baſſo, il reſolut la bataille. Il tira ſes troupes de ſes retranchemens, n'aïant pas aſſez de monde pour les garder, & alla ſe poſter à la maladrerie de la Magdelaine. Les deux armées en vinrent aux mains. Les Bourguignons expoſez à la rigueur du froid, qui étoit violent alors, & aïant dans les yeux la neige qui tomboit en abondance, ne pouvoient ni ſûrement tirer leurs coups, ni éviter ceux que les Lorrains leur portoient. Mais ils étoient à couvert de tous côtez par un défilé, par un ruiſſeau, par une forte haie, par des collines, & par un bois. Le duc de Lorraine ne ſachant comment les attaquer, prit un chemin par les collines, que les ſeuls habitans du païs connoiſſoient;il évita par ce moïen l'artillerie des Bourguignons placée à l'avant-garde, & tomba, lorſqu'ils y penſoient le moins, du haut en bas ſur le flanc gauche de leur corps de bataille. La cavalerie ſoutint aſſez vigoureuſement leurs efforts ; mais l'infanterie lâcha le pied, & ſe retira dans le bois, où les

AN. 1476.

païſans firent main-baſſe ſur elle. Les hommes d'armes furent preſque tous tuez ou priſonniers. L'avant-garde & l'arriere-garde voïant tailler en pieces leur corps de bataille, prirent la fuite vers Condé petite ville proche de-là, où Campo-Baſſo les attendoit. Tout ce qui s'y préſenta fut arrêté, maſſacré, dépoüillé; il y en mourut un plus grand nombre qu'il n'en étoit reſté ſur le champ de bataille; beaucoup ſe jetterent dans la rivierre & y perirent.

Cette bataille fut donnée le cinquiéme de Janvier, qui étoit un dimanche veille des Rois de l'année ſuivante 1477. quoique Comines le marque en 1476. ce qui eſt vrai, ſelon la maniere de compter de ce tems-là, où l'on ne commençoit l'année qu'au mois de Mars. Les principaux ſeigneurs qui périrent dans cette action, furent Jean de Rubempré, Contay, Croy, Chimay & la Vieuville. Olivier de la Marche & Lalin furent faits priſonniers, avec le comte de Naſſau, le marquis de Roetelin, le fils aîné de Contay, le jeune Montaigu, les deux bâtards de Bourgogne, & beaucoup d'autres gentilshommes. Le duc de Bourgogne lui-même demeura mort ſur le champ de bataille: mais on fut quelque tems ſans être informé de ſa mort, & ſans ſçavoir ce qu'il étoit devenu. Ce ne fut que le lendemain de la bataille que Campo-Baſſo préſenta au duc de Lorraine un page qui l'aſſura que le duc de Bourgogne avoit été tué, & qui lui montra le lieu où l'on devoit trouver ſon corps; on l'y chercha, & on le reconnut. Il étoit tout nud, couché ſur le ventre, ſon viſage tenant à un glaçon. Il avoit été bleſſé de trois coups; l'un étoit un coup de hache qui lui avoit fendu la ma-

CVII. Le duc de Bourgogne eſt tué dans la bataille.

choire, les deux autres étoient des coups de pique, dont l'un lui perçoit les deux cuiſſes de part en part, & l'autre étoit dans le fondement. AN. 1476.

Comines dit que quelques-uns le virent tomber par terre, & ne purent le ſecourir, parce qu'ils étoient priſonniers, qu'il ne fut point tué devant eux; qu'une foule de ſoldats étant ſurvenuë, le mirent à mort, & le dépoüillerent ſans le connoître. D'autres obſerverent qu'il périt à cent pas de la chambre où il avoit ſigné l'ordre pour liver aux François le connétable de ſaint Pol. Il étoit dans ſa quarante-ſixiéme année, & avoit gouverné ſes états près de dix ans. Le duc de Lorraine fit porter ſon corps à Nancy, où il fut expoſé ſur un lit de parade dans une ſalle tenduë de velours noir. Il y vint en habit de deüil avec une barbe dorée à la mode des Preux, dit Mezeray, jetta ſur ſon corps de l'eau benîte, & le fit inhumer dans l'égliſe principale de Nancy. Le peuple toûjours crédule, s'imagina que le prince s'étoit ſauvé; & que la honte d'avoir été ainſi battu, l'avoit obligé de s'aller cacher dans un hermitage, d'où il ne devoit ſortir qu'après ſept ans de penitence; enſorte que pluſieurs prêtoient de l'argent à un gros interêt; c'eſt-à-dire, à rendre le double quand il reviendroit. Son humeur atrabilaire, & certain homme qu'on avoit vû dans la Soüabe qui lui reſſembloit fort, donna lieu à cette fable.

Memoires de Comines, l. 5. c. 8. vers la fin.

Mezerai, abregé chronol. de l'hiſt. de Louis XI. to. 3. in-12. Gaguin, liç. 20, Nancler. general. 50.

CVIII. Prédiction d'Angelo Catto ſur la mort de ce duc.

En rapportant la mort du duc de Bourgogne, Comines dit que le fameux Angelo Catto, qui après avoir été domeſtique de ce duc, l'avoit quitté après la bataille de Morat pour ſe donner à Louis XI. diſant la meſſe en préſence de ſa majeſté dans l'égliſe de

Mem. de Comines, liv. 5. c. 3.

AN. 1476.

saint Martin de Tours, lorsqu'on se battoit à Nancy, présenta au roi la patene à baiser, & lui dit ces paroles en latin, *consummatum est*. Sire, Dieu vous donne la paix, il ne tiendra désormais qu'à votre majesté d'en profiter, l'armée du duc de Bourgogne vient présentement d'être défaite, & lui-même d'être tué. Louis écouta le discours de Catto, qu'il avoit fait archevêque de Vienne, avec un transport mêlé de surprise & de joïe; & il y a quelque apparence qu'il étoit déja prevenu, aussi-bien que Comines & beaucoup d'autres courtisans que ce prélat étoit un vrai prophete, puisque dans le moment sa majesté promit avec vœu de changer en un treillis d'argent celui de fer qui environnoit le tombeau de saint Martin, ce qu'elle executa en 1479. Cette grille d'argent étoit du poids de six mille sept cens soixante & seize marcs, deux onces moins un gros, selon l'auteur de la nouvelle vie de S. Martin. Cet archevêque de Vienne est celui à qui Comines adresse souvent la parole dans ses mémoires, à la fin desquels on trouve sa vie.

Voyez l'édition des Mem. de Comines, de 1723. en 5. volumes.

CIV. Les Turcs portent la guerre en Moldavie.

Dans le mois de Juillet de cette année 1476. le cardinal de Pavie écrivit à celui de Mantouë, que Mahomet II. se préparoit à descendre en Moldavie avec une armée de cinqcens mille hommes. Les historiens Polonois disent que les Tartares y vinrent aussi, & que le vaivode Etienne qui l'année précedente avoit remporté une si complette victoire, alla au-devant d'eux, les en chassa, & fit un riche butin. Mahomet toutefois aïant passé le Danube, fit beaucoup de mal, quoiqu'Etienne lui eût tué en differentes rencontres plus de trente mille hommes, perte qui n'étoit pas importante pour une armée aussi nombreuse que

Papiens. epist. 648.
Michou, lib. 4. cap. 71.
Cromer. lib. 28.

celle des Turcs. Les Moldaves ou ſe défiant de leurs forces, ou n'aïant plus pour le vaivode la même affection & le même zele, ne penſerent qu'à ſe retirer; ce qui l'obligea d'attendre une occaſion plus favorable. Les Turcs après avoir pillé quelques provinces voiſines de la Pologne, s'en allerent en leur païs, ſoit par la crainte de Caſimir qui venoit contre eux, ſoit à cauſe de la peſte & de la famine qui leur faiſoient périr beaucoup de monde, ſoit à cauſe de la proximité de l'hiver, ſoit enfin parce que la flotte qui leur fourniſſoit des troupes & des machines de guerre fut battuë d'une rude tempête qui la ſubmergea preſque toute entiere. AN. 1476.

CX. Vanité du roi de Hongrie ſur la retraite des Turcs.

Matthias roi de Hongrie ſçachant que l'armée de Mahomet s'étoit retirée, ne manqua pas de publier par tout, avec ſa vanité ordinaire, que c'étoit lui qui l'avoit chaſſée. Le pape, les princes, les peuples & la plûpart des villes furent aſſez ſimples pour le croire. Il toucha deux cens mille écus d'or en récompenſe de ſa prétenduë valeur, & afin qu'il pût fournir aux frais de la guerre. Le duc de Milan, moins crédule, ne voulut point y contribuer. Ferdinand de ſon côté appuïoit les hauts faits prétendus de Matthias; il y avoit interêt, lui aïant fait épouſer Beatrix ſa fille naturelle. Mais la vanité de ce prince fut bien-tôt découverte, par les courſes que les Turcs firent dans la Carniole, dans la Carinthie & dans une partie de la Stirie, où ils commirent pluſieurs, maſſacres, firent un grand nombre de priſonniers, & forcerent pluſieurs places avec d'autant plus de hardieſſe & de fureur, que Mahomet n'en étoit pas loin avec des troupes. Bonfinius le panegyriſte de Mat-

Papienſ epiſt. 656.

CXI. Conquêtes des Turcs ſur ce prince.

Bonfin. 4. dec. 4.

AN. 1476.

thias reconnoît cette perte, & dit que presque toute la Hongrie s'étant assemblée pour la solemnité des nôces du roi, Mahomet saisit cette occasion, ramassa secretement quarante mille soldats, prit de force les places que Matthias avoit fait construire, en enleva les munitions, & mit tout à feu & à sang dans la Dace ou Mœsie, d'où il emmena quarante mille prisonniers tant hommes que femmes; ce qui abbattit tellement le courage du roi de Hongrie, qu'il n'osa plus rien entreprendre.

Papiens. epist. 644. Kranz. l. 13. Blond 18.

Le pape toutefois l'élevoit à Rome jusqu'au ciel, & faisoit faire des prieres publiques pour l'heureux succès de ses armes; il le loüoit de ce qu'il croïoit que pendant les rigueurs de l'hyver, il exposoit sa vie pour le salut des Chrétiens, pendant que durant ce même hyver ce prince étoit occupé dans ses états à la célebration de ses nôces.

CXII. Victoire des Turcs sur les Venitiens.

Sabellic. 3. dec. 10. Justiniani, lib. 9.

L'armée de Mahomet fut aussi victorieuse en Italie. Jerôme de Verone general de l'armée Venitienne, y fut tué, & le commandant des Turcs blessé; on l'appelloit Marbege ou Azabege. C'étoit un vaillant capitaine, & fort entendu dans la guerre. Il mit tout à feu & à sang dans le païs, fit un très-grand nombre de prisonniers, & répandit par tout une si grande fraïeur, que les Venitiens furent fort déconcertez. Sabellicus témoin oculaire rapporte des choses incroïables de la hardiesse & de la témerité des infideles à traverser avec une armée nombreuse des endroits des Alpes qui étoient inaccessibles. Cependant ils firent très-peu de progrès, aïant été arrêtez par la prudence de Charles de Monton capitaine des mêmes Venitiens. C'est ici où Georges Phranzes offi-

Phranz. l. 3. c 30. & lib. 1. cap. 35.

cier de la cour de l'empereur des Grecs, finit ſon hiſtoire Bizantine, qui commence en 1260. Il ſe fit religieux, comme on a dit ailleurs, & vécut encore quelques années, puiſqu'il a écrit la vie de Mahomet qui ne mourut que cinq ans après toutes ces expeditions. AN. 1476.

CXIII. Maxime élû patriarche de Conſtantinople *Turco gracia. l. 1. & 2.*

Raphaël patriarche Grec de Conſtantinople élû en 1474. étant mort, les Grecs s'aſſemblerent en concile pour lui donner un ſucceſſeur; & après pluſieurs conſultations, on élut d'un commun conſentement un nommé Manuel eccleſiaſtique; c'eſt-à-dire celui qui étoit chargé du ſoin des égliſes, homme ſçavant & de bonnes mœurs, à qui l'on avoit fendu le nez pour la défenſe de la juſtice. Dès qu'il fut nommé, on le fit moine ſelon la coûtume des Grecs qui n'ont point d'évêques qui n'aïent été moines auparavant. On le préſenta à Mahomet, à qui l'on donna d'abord cinq cens écus d'or pour l'entrée du nouveau patriarche, outre deux mille qu'on lui païa tous les ans pour le tribut. Le nouveau patriarche changea ſon nom en celui de Maxime. L'égliſe joüit d'une ſi profonde paix ſous ſon pontificat, que Mahomet voulut s'entretenir avec lui, & lui demanda explication de beaucoup d'articles de notre religion. Le ſultan parut ſatisfait des réponſes du patriarche; mais il ne laiſſa pas de perſécuter les Chrétiens juſqu'à la mort.

CXIV. Galeas Sforce duc de Milan eſt aſſaſſiné dans l'égliſe. *Lettre du cardinal Rob. apud Marten. th. nov. t. 1.*

Le vingt-ſixiéme Décembre de la même année, Galeas duc de Milan fut aſſaſſiné à la porte de l'égliſe de ſaint Etienne de cette ville. Voici qu'elle fut l'occaſion de ce meurtre. Jean-André Lampugnan ſorti d'une noble & illuſtre famille de Milan, & qui

AN. 1476.

Corio part. 6. Ripamont. hiſtor. eccleſ. Mediolan. l. 13.

avoit été élevé à la cour de François Sforce, avoit une diſpute avec l'évêque de Come de la famille des Caſtillons, au ſujet d'un bénefice où l'un & l'autre prétendoit. L'évêque étoit favori du duc, & par ſon crédit il faiſoit traîner l'affaire depuis pluſieurs années. Lampugnan s'en étoit plaint pluſieurs fois au duc, & quelquefois avec aigreur, & même avec menaces. Une fois entre autres il lui dit en colere, que c'étoit un grand mal de ne point rendre la juſtice à des citoïens. Le duc irrité le menaça de le faire pendre, ce qui aigrit encore davantage l'eſprit de Lampugnan, & depuis ce moment il ne s'occupa plus que du deſſein d'aſſaſſiner Galeas. Il s'en ouvrit à Jerôme Olgiati d'une noble famille, jeune homme lettré & courageux. Il n'eut pas de peine à le gagner. Quelques mois après ils s'aſſocierent pour troiſiéme un nommé Charles de la famille de Viſconti; il étoit ſecretaire ou chancelier auprès des ſeigneuts du conſeil ſecret du duc. Jean & Jerôme ſe repentirent quelque tems après de lui avoir découvert leur deſſein, & réſolurent de le tuer; mais s'étant plus aſſurez de la fidelité, ils agirent tous les trois de concert; l'occaſion favorable à leur deſſein ſe préſenta enfin. Le jour de ſaint Etienne vingt-ſixiéme de Decembre, le duc étant ſorti à cheval accompagné d'un grand nombre de ſoldats & de gens de ſa cour pour ſe trouver à l'office que l'on alloit celebrer dans l'égliſe de S. Etienne, les conjurez qui en furent informez le devancerent. Quand le duc fut proche de la porte de l'égliſe, Jean ſe préſenta ſous prétexte de faire retirer le peuple & de donner au duc un paſſage plus libre; & dans l'inſtant aïant tiré le poignard qu'il

AN. 1476.

qu'il tenoit caché, il en bleſſa le duc mortellement du premier coup. Ses deux compagnons le ſeconderent auſſi-tôt, attaquerent le duc par derriere, & le firent tomber ſous leurs coups. Galeas reçut quatorze bleſſures dont onze étoient mortelles; & il mourut ſans avoir dit un ſeul mot; il ne fit qu'un léger ſoupir que l'on entendit à peine. Un domeſtique de Jean-André qui avoit auſſi frappé le duc, fut tué par un des gardes, & ſa mort fut auſſi-tôt vengée par les deux compagnons de Jean qui tuerent le garde. Jean-André voulant ſe ſauver par l'égliſe, fut arrêté par le nombre de femmes qui étoient à genoux, & les gardes les tuerent auſſi-tôt. Jérôme & Charles s'étant mêlez parmi les hommes ne furent point reconnus. Ils reſterent deux jours cachez chez quelques-uns de leurs amis; mais enfin aïant été découverts, ils furent pris & enfermez dans les priſons de Milan. On les condamna à être écartelez, ce qui fut exécuté. Ceux du conſeil de Galeas demanderent à Jérôme au milieu des tourmens, pourquoi il avoit oſé mettre la main ſur ſon prince. Je l'ai fait, dit-il, parce que je ſçavois bien que vous le haïſſiez plus que moi, & que vous déſiriez vous en défaire, mais vous ne l'avez pas exécuté, parce que vous n'en avez pas eu le courage. Pour moi je ne peux me repentir de l'avoir tué, parce que j'ai cru qu'un prince qui ne gardoit aucune de ſes promeſſes, & qui s'étoit rendu odieux par tant de vices, n'étoit pas digne de vivre. C'eſt le bien public que j'ai eu en vûë. Le tyran eſt mort, je ne me ſoucie plus de mourir moi-même. Il dit encore pluſieurs autres choſes pour relever ſes deux compagnons, & mourut ainſi en prétendant tou-

AN 1476.

jours juſtifier une action auſſi horrible, par des ſentimens dignes de la même exécration.

CXV
Son fils Jean Galeas-Marie lui ſuccede.

Galeas, malgré ſes débauches, étoit liberal, magnifique, aimoit les lettres & les hommes ſçavans; il n'avoit qu'environ trente-trois ans lorſqu'il fut tué; & on l'enterra avec beaucoup d'honneur dans la grande égliſe de Notre-Dame. Le trouble que ſa mort cauſa dans Milan, & dont le pape appréhendoit les ſuites, à cauſe du grand nombre de prétendans au duché, fut bien-tôt appaiſé par le conſentement unanime des Milanois, qui proclamerent Jean-Galeas-Marie fils aîné du défunt, encore enfant, ſous la tutelle de ſa mere, avec un conſeil des principaux ſeigneurs, qui fut établi pour ce ſujet.

CXVI.
Guerre entre Ferdinand d'Arragon & Alphonſe roi de Portugal.

Le pape dans cette année déclara nul le mariage d'Alphonſe roi de Portugal avec Jeanne fille de Henri roi de Caſtille, quoiqu'il eût été contracté avec une diſpenſe du ſouverain pontife; mais que ſa ſainteté prétendoit être ſubreptice. Cette démarche du ſaint pere fut très favorable à Ferdinand d'Arragon qui avoit épouſé Iſabelle ſœur du même Henri, & qui s'étant mis en campagne livra bataille à Alphonſe entre Tiro & Zamora. Le prince dom Juan qui commandoit l'aîle gauche de l'armée Portuguaiſe, défit la droite des Caſtillans où Ferdinand étoit en perſonne; & la droite des Portugais que commandoit Alphonſe, fut entierement rompuë: ce qui l'obligea de ſe ſauver preſque ſeul à Caſtro-Nugno, où dom Pedre de Mendaha qui en étoit gouverneur, le reçut avec beaucoup d'honneur. Cependant les Portugais n'apprennant aucune nouvelle de leur roi, le crurent mort, & ſe révolterent: ce qui donna moïen à Fer-

dinand de reprendre toutes les places qu'Alphonſe avoit conquiſes. Les Caſtillans qui avoient ſuivi le parti de Jeanne, l'abandonnerent, & s'accommoderent avec Ferdinand: ce qui ôta toute eſperance au roi de Portugal, & l'obligea de paſſer lui-même en France pour engager Loüis XI. à faire la guerre à Ferdinand; en quoi toutefois il ne réuſſit pas. AN 1476.

CXVII. Le roi de Portugal vient en France trouver Loüis XI.

Mem. de Comines, l. 5. c. 7. Imhoff. regn. Luſitan. Mariana hiſt. Hiſpan l. 24.

Il ſe rendit d'abord à Mirande, & aiant remis le gouvernement de ſes états à ſon fils, il alla trouver le roi de France à Tours. Il en fut très-bien reçu; mais Loüis XI. s'excuſa d'entreprendre une nouvelle guerre, avant qu'il fût débarraſſé de celle dans laquelle le duc de Bourgogne qui vivoit encore, l'avoit engagé, & qu'il n'en eût vû la fin. Alphonſe s'imaginant pouvoir pacifier tous les differends qui étoient entre Loüis XI. & le duc de Bourgogne; & croyant qu'il ſeroit ſecouru s'il réuſſiſſoit, alla trouver le duc devant Nancy qu'il aſſiegeoit; mais voyant qu'il ne pouvoit le gagner, après avoir demeuré deux jours dans ſon camp, il revint à la cour de Loüis XI. Là craignant que le roi de France ne voulût le livrer à Ferdinand ſon ennemi, il écrivit au prince dom Juan ſon fils, qu'il lui remettoit entierement la conduite de ſes états, & qu'il n'eut aucune inquietude pour s'informer de lui. Enſuite il prit un habit déguiſé, & partit ſeul & ſecretement pour aller à Rome dans le deſſein de s'enfermer dans un monaſtere pour y dévorer ſon chagrin en ſilence.

CXVIII. Il veut ſe retirer à Rome déguiſé, & eſt arrêté en chemin.

Mais il fut reconnu en chemin, & pris par un nommé Robinet le Bœuf Normand. Le roi de France en ayant eu avis fut fort ſenſible à ſon malheur; & pour faire connoître à tout le monde combien étoit mal

AN 1476.

fondée l'appréhenſion qu'Alphonſe avoit euë qu'on ne le livrât à ſon ennemi, il fit équipper ſur les côtes de Normandie pluſieurs vaiſſeaux dont il donna le commandement à George Leger qui reconduiſit Alphonſe en Portugal. Le prince dom Juan ſon fils le recut avec beaucoup de joie dans le bourg de Caſcelo & l'obligea à reprendre la conduite de ſon royaume qu'il gouverna encore quelques années, ſans eſperance toutefois de poſſeder la Caſtille ſur laquelle les parties s'accorderent depuis. Philipe de Comines croit que ſi le roi de France eût voulu lui accorder des troupes, il auroit pû aiſément réüſſir, ayant déja beaucoup de places dans ce royaume. Ce fut ſous le regne de ce prince, & pendant les troubles de cette année que ſes ſujets firent de nouvelles découvertes dans l'Amerique. Juan de Santarin & Eſcowar firent bâtir le château de la Mine, Fernand de Pô donna ſon nom à une iſle qu'il avoit trouvée; & Seguerra découvrit le Cap qu'il appella de Sainte-Catherine, parce qu'il y avoit abordé le jour de la fête de cette Sainte.

Mem. de Comines l. 5. c. 7.

CXIX. Loüis XI. penſe à ſe rendre maître des deux Bourgognes.

Le roi Loüis XI. qui avoit établi l'uſage des poſtes en France par un édit de 1464. fut bien-tôt informé de la défaite de l'armée Bourguignone devant Nancy par un courier qui lui fut envoyé par le ſeigneur de Craon; mais on ne lui apprenoit encore rien de la mort du duc. Cette incertitude ſuſpendit pour quelque tems l'exécution de ſes projets. Mais à peine eut-il la nouvelle de cette mort, qu'il ne penſa plus qu'à s'emparer d'un partie des états du défunt, en gagnant les ſeigneurs des deux Bourgognes qui étoient entierement dévoüez aux interêts de la princeſſe de

Bourgogne leur heritiere. Il fit entrer dans ſes interêts Antoine de Bourgogne frere naturel du duc, il avoit été fait priſonnier devant Nancy. Le duc de Lorraine l'envoya au roi ſur les inſtances qu'il lui en fit; & ſa majeſté le combla de tant de biens, qu'il n'eut pas ſujet de ſe répentir d'avoir changé de maître, & de s'être donné à la France. Loüis XI. ſe concilia enſuite les maiſons de Neufchâtel, de Vergi, de Vienne, de Châlon; & lorſqu'il ſe crut aſſez fort pour obtenir à la pluralité des ſuffrages ce qu'il prétendoit, il convoqua les états du duché de Bourgogne pour la fin du mois de Janvier de cette année 1477. AN 1477.

CXX. Raiſons du roi pour s'emparer des états de l'héritiere de Bourgogne.

On y repréſenta de ſa part qu'il avoit trois titres à l'égard de l'heritiere. Le premier, qu'il étoit ſeigneur ſuzerain de cette princeſſe à cauſe du duché de Bourgogne, des comtez de Flandres, d'Artois, de Charolois, & de pluſieurs autres terres enfermées dans les Païs-Bas qui relevoient de lui. Le ſecond, qu'il étoit ſon plus proche parent, & qu'en cette qualité il avoit plus d'interêt de prendre garde que ſes biens ne paſſaſſent en des mains étrangeres. Le troiſiéme, qu'il étoit ſon parain; qu'il ſe fondoit là-deſſus pour demander aux états que le duché de Bourgogne lui fût remis pour le garder à leur princeſſe, juſqu'à ce qu'elle eût achevé de recuëillir la ſucceſſion de ſon pere; qu'il leur donnoit ſa parole roïale qu'il le rendoit alors de bonne foi. Les états y conſentirent; & Loüis fut mis en poſſeſſion du duché de Bourgogne, à l'exception de quelques villes qui refuſerent. Il ne réüſſit pas ſi bien à l'égard du comté de Bourgogne, qu'on appelle aujourd'hui la

AN. 1477.

CXXI.

Il ſe ſaiſit de quelques places de Picardie & d'Artois.

Mem. de Comines, l. 5. c. 11

Franche-Comté, quoiqu'il eût cru avoir pris d'aſſez juſtes meſures pour s'en rendre le maître.

Mais comme il avoit auſſi ſes vûës ſur les villes de Picardie, d'Artois & de Flandres, comme des fiefs qui relevoient de la monarchie Françoiſe, il envoïa le bâtard de Bourbon & Comines pour s'en ſaiſir. Le ſeigneur de Torcy s'étoit déja emparé d'Abbeville, après avoir pris le parti du roi. Arras ne ſe rendit pas facilement. Raveſtein frere du ſeigneur de Cleves, & le ſeigneur de Crevecœur qu'on appelloit des Cordes ou de Querdes, y avoient été mis par le duc de Bourgogne. Ils répondirent que le comté d'Artois étoit un fief feminin porté par Marguerite de Flandres dans la maiſon de Bourgogne; que Marie qui ſuccedoit à ſon pere, étoit la ſeule heritiere; & que puiſque la tréve concluë entre ſes états & la France duroit encore, il convenoit de donner à une orpheline le loiſir de pleurer en paix la mort de ſon pere qu'elle venoit de perdre dans des circonſtances tout-à-fait affligeantes. Il y eut une entrevûë de ces ſeigneurs avec les députez du roi dans l'abbaïe du Mont-Saint-Eloi proche la ville d'Arras; mais les conferences ne durerent pas long-tems. Comines cependant ne ſe retira pas, dans l'eſperance de gagner quelques ſeigneurs, qui devinrent dans la ſuite bons ſerviteurs du roi.

CXXII.

On propoſe au roi le mariage du dauphin avec Marie de Bourgogne.

Le roi cependant étoit parti de Tours pour venir en Artois, & avoit fait écrire pluſieurs lettres pour engager les ſeigneurs du païs à entrer dans ſes interêts; il apprit en chemin que les villes de Saint-Quentin, de Bohain, de Peronne & de Ham s'étoient remiſes ſous ſon obéiſſance, ce qui lui cauſa une

grande joie ; & dès-lors il changea le deſſein qu'il avoit d'abord de marier le dauphin ſon fils avec l'heritiere de Bourgogne ; de quoi Comines le blâme fort. Il eſt vrai que le jeune prince n'avoit que ſept ans, & la princeſſe vingt-un ; mais le roi pouvoit lui donner pour époux quelque autre ſeigneur du roïaume, comme le comte d'Angoulême qui fut pere de François I. Le changement du roi n'étoit que l'effet de l'averſion extrême qu'il avoit pour la maiſon de Bourgogne. Les Flamands toutefois ſouhaitoient ce mariage, & les ſeigneurs qui ſervoient de conſeil à la ducheſſe, ſe firent députer vers Louis XI. pour lui en faire la propoſition. Ces ſeigneurs étoient d'Imbercour, de la Vere, de Grutuſe, le chanchelier Hugonet & pluſieurs autres avec leſquels ſa majeſté s'entretint pluſieurs fois dans la vûë de les détacher des interêts de la princeſſe pour les gagner. Mais il ne put y réuſſir, & ils ne ſe départirent point des promeſſes qu'ils lui étoient venus faire. AN. 1477.

Ces ſeigneurs arrivez à Peronne où étoit le roi, furent admis à ſon audiance. Ils lui propoſerent le mariage de leur ducheſſe avec le dauphin : ſa majeſté ne ſe retrancha que ſur l'âge de ſon fils, qui étoit d'une très-foible complexion, & fort délicat : ce qui fit connoître aux députez que ce prince ne vouloit pas y conſentir, & ce qui les engagea à demander en la place du dauphin le comte d'Angoulême. A cette propoſition le roi répondit bruſquement qu'une expérience de neuf ans ne lui avoit que trop appris le malheur auquel on s'expoſoit d'avoir pour voiſin un prince du ſang maître des Païs-Bas ; que Dieu l'en ayant delivré, il n'avoit garde de ſe jetter dans le

AN. 1477.

même embarras; & qu'il lui étoit moins préjudiciable que Marie de Bourgogne épousât un prince de quelque autre maiſon ſouveraine, que de celle de France, à moins qu'elle & ſes ſujets n'aimaſſent mieux attendre que le dauphin fût en état de ſe marier. Ce diſcours déconcerta les Flamands; ils s'imaginerent que Loüis vouloit être maître des villes & provinces de la maiſon de Bourgogne avant qu'on parlât de mariage, afin qu'on ne prétendît pas un jour que tous ces états n'avoient été rendus qu'en conſidération de cette alliance, & non préciſément, parce qu'ils étoient des fiefs reverſibles à la France au défaut d'hoirs mâles.

CXXIII. Le roi demande la cité d'Arras, qu'on lui livre.

Sur cette ſuppoſition imaginaire les Flamands qui avoient ordre de la ducheſſe de ne rien épargner pour la faire dauphine, prierent le roi de s'expliquer plus nettement; Et ſur ce qu'il leur demandoit la cité d'Arras dont des Cordes étoit gouverneur, ils répondirent à ſa majeſté, qu'il falloit auparavant diſpoſer les bourgeois à devenir François, qu'ils alloient y travailler en engageant la ducheſſe à établir un conſeil de perſonnes affectionnées à la France, afin qu'on ſatisfiſt le roi; & pour convaincre Loüis XI. de ce qu'ils avançoient, ils lui rendirent une lettre écrite & ſignée par la ducheſſe, qui déclaroit la liaiſon dans laquelle elle vouloit vivre avec la France, & promettoit que ſon conſeil ne ſeroit compoſé que de quatre perſonnes toutes affectionnées à cette couronne, ſçavoir la ducheſſe de Bourgogne ſa belle-mere, Raveſtein ſon oncle, Hugonet ſon chancelier, & le ſeigneur d'Imbercour. La choſe arriva ſuivant les vûës du roi. Les Flamands retournez à Gand

où

où étoit Marie de Bourgogne, excepté des Cordes qui reſta auprès du roi, firent convenir la ducheſſe de livrer la cité d'Arras à Louis XI. & des Cordes y alla introduire du Lude avec une forte garniſon, & revint enſuite auprès du roi. Il ne s'agiſſoit que de la cité que du Lude vexa beaucoup par ſes concuſſions. Les habitans de la ville craignant d'être traitez de même, firent venir de Doüai du ſecours pour ſe défendre; mais ces troupes commandées par Vergi furent taillées en pieces ſur le chemin. Vergi lui-même fut fait priſonnier, mis dans un cachot, d'où il ne ſortit qu'en prenant le parti du roi à la ſollicitation de ſa mere qui ne ſçavoit pas d'autre moyen pour procurer la liberté à ſon fils.

AN 1477.

CXXIV. Ceux de la ville d'Arras ouvrent auſſi leurs portes au roi. *Gaguin. hiſt. Franc. lib* 10.

La défaite de ſes troupes déconcerta fort les habitans de la ville d'Arras; d'autant plus que le roi arriva le lendemain dans la cité avec ſon armée, qu'il fit pendre une partie des priſonniers qu'on avoit faits, & dreſſer une batterie de canon contre la ville. Des Cordes s'étant hazardé d'y entrer, ménagea les eſprits avec tant d'adreſſe, qu'ils ouvrirent les portes aux François. Le roi fit pendre les plus mutins, y mit une bonne garniſon, & condamna les habitans à payer ſoixante mille écus. Quelques-uns furent ſi opiniâtres, qu'ils aimerent mieux mourir que de crier, vive le roi. Ce fut à cette occaſion que Louis XI. voulut changer le nom d'Arras en celui de Franchiſe ou Francie, comme on la voit encore nommée dans quelques actes publics, *Franchiſe, aliàs Arras.* Mais il n'en put venir à bout, le premier nom étant toujours reſté.

Pendant qu'on battoit la ville, Chauvin chance-

AN. 1475.

CXXV.

Louis XI fait mettre en prison le chancelier de Bretagne.

lier de Bretagne arriva au camp pour assurer le roi de la fidelité de son maître; mais à peine fût-il descendu de cheval que Louis le fit arrêter & tous ceux de sa suite, malgré le traité qui avoit été signé entre sa majesté & le duc dans l'abbaye de la Victoire proche Senlis. La prison du chancelier dura douze jours au bout desquels le roi le fit venir, & lui dit qu'il ne l'avoit fait arrêter que parce qu'il sçavoit que le duc son maître entretenoit de secretes intelligences avec le roi d'Angleterre contre la France. A quoi le chancelier ayant repliqué qu'il assuroit le contraire sur sa tête, Louis lui montra vingt-deux lettres en original, douze écrites par le secretaire du duc, qui seulement les avoit signées, & dix autres du roi d'Angleterre. Le chancelier les lut, fut fort surpris, n'eut rien à repondre, reconnoissant les signatures, & pria le roi de lui laisser ces lettres, pour les porter à son maître; ce que sa majesté lui accorda. Le duc vit ces lettres, soupçonna son secrétaire qui étoit un nommé Landais, fils d'un tailleur de Vitré, qui par differens dégrez avoit enfin obtenu la principale confidence du duc, Landais se justifia, & connut qu'il étoit trahi par celui qu'il en chargeoit. Le courier s'étoit laissé corrompre par un espion du roi de France qui avoit le secret pour contrefaire en perfection l'écriture & les cachets; cet espion gardoit les lettres originales qu'il envoyoit à Louis XI. & remettoit au courier les contrefaites.

Voyez plus bas liv. CLV. n. 1670.

CXXVI.

Les Gantois usurpent l'autorité de la duchesse de Bourgogne.

Les Gantois avoient été ptivez de tous leurs privileges sous la domination de la maison de Bourgogne, & fort maltraitez sous Philippe le Bon & sous Charles son fils. Celui-ci leur avoit ôté le pouvoir

AN. 1477.

d'élire leurs magiſtrats, & leur avoit donné vingt-ſix hommes affidez qui ſous prétexte de leur rendre juſtice, les tenoient dans le devoir. A peine ces peuples eurent-ils appris la mort de leur duc, qu'ils penſerent à recouvrer leur ancienne liberté, ils prirent ſous un prétexte aſſez leger, la réſolution de maſſacrer ces vingt-ſix juges; ils coururent à leurs maiſons, les tuerent, s'aſſurerent de la ducheſſe & s'emparerent du gouvernement des Pays-Bas. Louis XI. travailla à entretenir cette révolte dans l'eſperance de dépoüiller la princeſſe. Il ſçavoit l'extrême averſion que les Gantois avoient pour Hugonet & Imbercourt; il craignoit que ſi ces deux ſeigneurs gagnoient les habitans, la France ne fût fruſtrée de la conquête des Pays-Bas; & pour prévenir cet inconvenient il prit la réſolution d'exciter les Gantois à faire mourir ces deux miniſtres.

L'occaſion en étoit d'autant plus favorable, que ces peuples avoient député vers le roi pour lui rendre compte, comme à leur ſeigneur ſuzerain, raiſon de ce qu'ils venoient de faire. Ces députez arriverent au camp devant Arras où le roi étoit encore, ils le prierent de ſuſpendre l'action de ces armées, de convenir avec eux d'une tréve aſſez longne, où toutes les affaires entre ſa majeſté & Marie de Bourgogne ſeroient terminées, & déclarerent que cette princeſſe ſe conduiroit à l'avenir par le conſeil des trois états des Pays-Bas qui haïſſoient mortellement les Bourguignons. Le roi leur répondit qu'ils ſe trompoient, que Marie de Bourgone n'avoit pas tant de créance en eux qu'ils ſe l'imaginoient; qu'elle s'étoit fait un conſeil compoſé ſeulement de quatre per-

AN. 1477.

sonnes, qui toutes intereſſées à la continuation de la guerre, feroient durer autant qu'elles pourroient. Les députez pour convaincre le roi du contraire, lui montrerent leurs ordres écrits & ſignez de la ducheſſe, mais Louis XI. de ſon côté produiſit la lettre qu'Hugonet & d'Imbercourt lui avoient laiſſée à Perone. Les députez l'examinerent, la connurent veritable, & conjurerent dans le moment la perte de ces deux ſeigneurs, en priant ſa majeſté de leur laiſſer cette lettre; à quoi elle conſentit avec d'autant plus de facilité, qu'elle ne la leur avoit montrée que pour leur faire naître un plus grand déſir de l'avoir.

CXXVII. Les Gantois jurent la perte de Hugonet & d'Imbercourt.

Les députez s'en retournerent à Gand, bien réſolus de ſe venger de l'affront qu'on leur faiſoit. Ils firent leur rapport en public devant la ducheſſe aſſiſtée de ſa belle mere, du duc de Cleves, de Raveſtein, des évêques de Liege & de Therouanne, de Hugonet, & d'Imbercourt. Ils reprocherent à leur ſouveraine qu'elle avoit écrit que ſon conſeil ne ſeroit compoſé que de quatre perſonnes affidées; ce qui étoit renverſer l'ordre du gouvernement. Soit que la princeſſe ne ſe ſouvint plus d'avoir écrit cette lettre, ou qu'elle ne crut pas que le roi eut découvert ſon ſecret, elle nia abſolument qu'elle eût jamais rien écrit de ſemblable, & qu'elle ne ſavoit ce que le roi vouloit dire; mais elle n'eut pas plutôt lâché ces paroles, qu'on lui mit la lettre entre les mains. La ducheſſe rougit plus de dépit que de honte d'avoir été convaincuë d'un menſonge dans une aſſemblée ſi célebre; elle rompit l'aſſemblée, & elle alla prendre de funeſtes meſures pour ſe venger du roi qui l'avoit ainſi trahie, pour ſe rendre mal-

AN 1477.

heureuſe, & pour envelopper dans une commune miſere ſes ſujets avec ceux du roi.

CXXVIII. On les arrête, & on fait leur procès.

On arrêta Hugonet & d'Imbercourt, & on leur donna des juges, on les accuſa d'avoir autoriſé des Cordes à rendre la cité d'Arras aux François; que dans un procès intenté à Gand contre un bourgeois particulier ils avoient pris de l'argent; qu'ils avoient donné atteinte aux privileges de la ville. Ces deux miniſtres habiles & innocens ſe ſeroient aiſément défendus de tous ces chefs d'accuſation, ſi on leur en eût donné le loiſir; mais leurs parties furent leurs juges, leurs meilleurs amis les abandonnerent; & on ne leur donna que trois heures pour ſe préparer à la mort. Marie de Bourgogne l'apprit avec un dépit qui dégenera preſque en fureur, elle connoiſſoit la probité de ces deux ſeigneurs, elle ſçavoit avec quelle fidelité ils avoient ſervi ſon ayeul & ſon pere; elle parut en ſuppliante devant un tribunal compoſé de ſes propres ſujets, elle y demanda une grace qu'elle auroit dû accorder, & elle eut le chagrin d'être refuſée. On les conduiſit dans la place où l'échaffaut étoit dreſſé; elle s'y tranſporta, elle la trouva pleine de peuple, elle y parut ſans coëffure, les cheveux éparts, les yeux baignez de larmes, & en habit fort negligé. Peu s'en fallut que ſon éloquence ne l'emportât ſur l'averſion & l'envie du gouvernement: ceux qu'elle avoit émus furent ſur le point de tourner leurs armes contre ceux qui demeuroient inflexibles, pluſieurs même crierent grace, grace, mais les plus furieux ſe trouverent les plus forts; & les bourreaux intimidez trancherent les deux têtes à la vûë de la princeſſe, qu'on rem-

CXXIX. Ils ſont condamnez à perdre la tête. *Mem. de Comines, l. 5. c. 17.*

AN 1477. porta toute pâmée dans ſon palais.

La ducheſſe de Bourgogne revenuë à elle, crut que les Gantois ſeroient contens d'avoir affermi leur autorité par le ſupplice de deux hommes ſi célebres. Mais elle reconnut bien-tôt qu'elle ſe trompoit. La ducheſſe douairiere ſa belle-mere fut obligée de ſortir de la ville auſſi-bien que Raveſtein. Les Gantois garderent leur ſouveraine à vûë, changerent tous ſes domeſtiques, proſcrivirent tous ceux qui lui avoient été attachez, pillerent leurs maiſons & confiſquerent leurs biens. Ils leverent quinze mille hommes d'infanterie & quelques troupes de cavalerie dont ils donnerent le commandement à Adolphe duc de Gueldres, que Charles duc de Bourgogne avoit fait enfermer dans le château de Namur; ils le declarerent leur genéral, & pour achever d'accabler la ducheſſe, ils voulurent lui faire épouſer cet Adolphe un des plus méchans hommes & des plus débauchez qui fuſſent au monde. Mais le roi ſans y penſer la délivra de cet alliance. Il voulut négocier ſecretement avec elle, & dans ce deſſein il envoya en Flandre un homme qui étoit né dans le village d'Odenfort proche Gand, & qui par ſon eſprit & ſes manieres enjouées s'étoit inſinué fort avant dans les bonnes graces de Louis XI. il fut d'abord ſon barbier, & ſa majeſté lui donna le nom d'Olivier le Daim.

CXXX. Les Gantois veulent marier la ducheſſe avec Alphonſe duc de Gueldres.

CXXXI. Le roi députe Olivier le Daim à la ducheſſe. *Mem de Comines, l. 5. c. 17.*

Comme il ſçavoit le Flamand, & qu'il pouvoit paſſer pour Gantois, Louis jetta les yeux ſur lui pour l'envoyer à la ducheſſe, ſans lui rien donner par écrit. Le ſujet de ſa commiſſion étoit de parler en particulier à la ducheſſe de Bourgogne, de lui marquer le chagrin que donnoit au roi la contrainte où elle

étoit, & de convenir avec elle des mesures qu'il y auroit à prendre en cas qu'elle voulut se livrer aux François, pour la délivrer de la tyrannie de ceux de Gand; de sonder ensuite ceux-ci pour connoître leurs dispositions à l'égard de la France, & leur promettre le rétablissement de leurs privileges s'ils vouloient entrer dans son parti. Le Daim se travestit & prit le nom de comte de Meulan. Il présenta ses lettres de créance au conseil de la princesse; mais il ne put jamais lui parler en particulier; on le reconnut, & intimidé par quelques menaces, il se sauva à Tournay où il nétoit pas moins en sûreté qu'à la cour de France. Il trouva moyen de surprendre cette ville, en y faisant entrer pendant la nuit des troupes par une porte dont il avoit corrompu les gardes. Les Gantois pour en chasser les François envoyerent Adolphe de Gueldres avec leur armée, & lui promirent qu'à son retour ils contraindroient leur duchesse à l'épouser; mais il y fut tué, & la joye qu'en eut la princasse, fit qu'elle fut peu touchée de la nouvelle qu'elle reçut de la perte des deux Bourgognes, dont le roi s'empara par la négociation du prince d'Orange.

CXXXII. Il se rend maitre des deux Bourgognes.

Louis XI. cependant continuoit ses intrigues dans les Pays-Bas. Il tenta la ville de Saint-Omer sans aucun succès. Du Lude qui ne cherchoit que ses interêts, fit des propositions si exorbitantes à la noblesse qui marchandoit pour se rendre Françoise, que ses députez choquez rompirent la conference, & se retirerent. Le roi ne trouva de quoi se consoler de tous ses contre-tems que dans la reddition volontaire de Cambray qui lui étoit d'une très-grande conséquence, avec son petit territoire. Cette ville étoit impé-

CXXXIII. Cambrai se rend volontairement au roi.

AN 1477.

riale, & ſes évêques y paſſoient pour ſouverains temporels, partageant toutefois l'autorité avec les magiſtrats. Comme les habitans mépriſoient fort leur prélat qui ne ſçavoit pas ſe faire obeïr, & n'avoient pas beaucoup d'eſtime pour leurs magiſtrats incapables de commander, ils traiterent avec les François qui ſe preſenterent devant la ville, & y furent introduits. Ils n'y firent aucun changement, & ils ſe contenterent d'en garder les murailles ſans toucher aux privileges & aux libertez.

On étoit fort ſurpris au milieu de toutes ces conquêtes de la France, que le roi d'Angleterre fût dans l'inaction, & n'empêchât pas l'agrandiſſement de Louis XI. d'autant plus que ce prince augmentoit ſes états du côté de Calais, & étoit déja maître de Boulogne qu'il avoit eu de Bertrand de la Tour comte d'Auvergne, en échange de Lauraguais érigé en comté. Les Anglois en murmuroient; mais Edouard aimoit trop le repos pour s'engager dans une nouvelle guerre; cinquante mille écus d'or que la France lui payoit tous les ans; l'eſperance de marier ſa fille au dauphin; l'argent que Louis diſtribuoit dans le conſeil d'Angleterre, firent qu'il ſe contenta ſeulement de faire au roi de France quelques remontrances ſur les interêts de Marie de Bourgogne qui l'en ſollicitoit; mais tout cela n'aboutit à rien. Une ſeule raiſon l'auroit pû faire agir; c'étoit ſi l'heritiere de Bourgogne eût épouſé le comte de Riviers frere de la reine d'Angleterre. Les Anglois promettoient de rompre la tréve avec la France en cas que ce mariage ſe fît, & de faire une ligue avec les Pays-Bas contre Louis XI. Ces propoſitions étoient avantageu-

CXXXIV. On veut marier la ducheſſe de Bourgogne au comte de Riviers.

ſes;

ſes; mais le comte de Riviers n'étant pas d'une maiſon ſouveraine, Marie de Bourgogne ſe tourna du côté de Maximilien fils de l'empereur Frederic. AN 1477.

Le roi de France informé de ce deſſein de la ducheſſe, mit tout en uſage pour empêcher cette alliance; il projetta de rappeller les Anglois en France, ſans penſer qu'il s'expoſoit par-là à rentrer dans le labyrinthe dont Charles VII. ſon pere n'étoit ſorti que par miracle; il invita Edouard à la conquête de la Flandre & du Brabant; il lui en applanit toutes les difficultez; il lui propoſa de lui céder ces ſouverainetez, ſans qu'elles relevaſſent à l'avenir de la monarchie Françoiſe; il offrit de donner par avance la ſolde de dix mille archers pour quatre mois; de faire entrer dans le Hainaut ſon armée en même tems que les Anglois entreroient en Flandre: de faire conduire à Calais autant de pieces d'artillerie qu'ils en demanderoient, ſans qu'il leur en coûtât rien: enfin il promit de faire à ſes frais le ſiége des quatre plus groſſes villes de Brabant, & de les donner enſuite aux Anglois. Mais quelque avantageuſes que fuſſent ces offres, Edoüard avoit une ſi grande averſion pour la guerre, qu'il ſe contenta de remercier Louis XI. ſans que la négociation allât plus avant. Celle qui ſe faiſoit à la cour de Bourgogne pour donner un époux à la ducheſſe, ſe termina plus heureuſement.

CXXXV. Louis XI. veut attirer les Anglois en France pour les oppoſer aux Flamands.

Le choix de la ducheſſe rouloit ſur quatre perſonnes, le dauphin de France, le comte d'Angoulême, le fils du duc de Clevres, & l'archiduc Maximilien fils de l'empereur. Quoique Loüis XI. parût n'y plus penſer pour ſon fils, Loüis de Bourbon évêque de Liege & oncle de Marie de Bourgogne, n'avoit pas

CXXXVI. Négociation pour marier la ducheſſe de Bourgogne.

AN 1477.

laiſſé de former par ſon crédit une puiſſante brigue à la cour de Flandre en faveur du dauphin; mais il ſuccomba par la perfidie de Guillaume de la Mark ſon favori qui le tua de ſa propre main, le dépoüilla, le traîna juſqu'au bord de la Meuſe, & le jetta dans cette riviere, dans le deſſein de mettre les puîné de ſes enfans ſur le ſiége de l'égliſe de Liege. Par cette mort la ducheſſe fut délivrée de la faction favorable au dauphin; elle ſe délivra elle-même du fils aîné du duc de Cleves qui n'avoit que deux ans plus qu'elle, parce que les Gantois ne vouloient pas de prince qui eût ſes états auprès d'eux; ainſi l'averſion que la princeſſe avoit pour lui, jointe à l'oppoſition que formoient ceux de Gand, lui donna l'excluſion. Pour le comte d'Angoulême, on ſçavoit que Louis XI. n'y conſentiroit jamais, ne voulant pas qu'une ſucceſſion ſi conſidérable échût à un prince de ſon ſang, qui par-là deviendroit ſon plus grand ennemi.

CXXXVII. On agit pour ſon mariage avec l'archiduc Maximilien.

Il ne reſtoit que Maximilien qui étoit dans ſa vingt-uniéme année, bien fait, aſſez d'eſprit, & qui n'avoit point d'autre défaut que d'aimer un peu trop la chaſſe. Il eſperoit de ſucceder à l'empereur étant ſon fils unique. Son pere, prince le plus avare & le plus pareſſeux de ſon tems, l'avoit abandonné à lui-même par le ſeul motif d'épargner la dépenſe d'un gouverneur & d'un maître; enſorte qu'il n'avoit que ce que fournit un bon naturel, & la ſobrieté le diſtinguoit des autres princes Allemands. Il étoit donc celui qui convenoit mieux à la ducheſſe de Bourgogne, & il y avoit eu quelques avances faites de la part du feu duc, puiſqu'il avoit obligé ſa fille dans le tems qu'il négocioit ce mariage, d'envoyer à l'archiduc

une lettre écrite de ſa propre main, qui contenoit une promeſſe de l'épouſer, & à laquelle elle avoit joint un anneau d'or, enrichi d'un beau diamant. AN. 1477.

CXXXVIII. L'empereur envoïe ſes ambaſſadeurs pour demander la ducheſſe. *Men. de Comines, l 6. c. 2. Gaguin. hiſt. Franc. lib. 10.*

Les Allemands informez de l'éloignement qu'avoit Loüis XI. pour conclure le mariage de ſon fils avec la ducheſſe, engagerent Maximilien à en profiter. Frederic ſon pere envoya ſes ambaſſadeurs pour en faire la demande. Ils arriverent à Bruxelles où le duc de Cleves n'oublia rien pour les rebuter ; mais la doüairiere de Bourgogne retirée à Malines les preſſa de paſſer outre, & de ſe rendre inceſſament à Gand, où tout étoit diſpoſé pour les bien recevoir, & leur donna les instructions néceſſaires. Ils arriverent donc à Gand ; ce qui chagrina fort Loüis XI. qui reconnut ſa ſaute, mais trop tard ; & qui pour traverſer ce mariage envoya en Flandre Robert Gaguin genéral des Trinitaires, mais ce fut ſans ſuccès. Les ambaſſadeurs furent admis à l'audience de la princeſſe, & lui expoſerent le ſujet de leur députation ; ils lui montrerent la lettre avec l'anneau qu'elle avoit envoyé à Maximilien, du conſentement du duc de Bourgogne ſon pere, & la prierent d'exécuter ſa promeſſe. Marie de Bourgogne leur répondit favorablement : on travailla au traité de mariage ; on envoya des ambaſſadeurs à Maximilien qui s'étoit avancé juſqu'à Cologne ſans équipage, parce que ſon pere étoit trop avare pour lui en fournir un. La princeſſe y ſupléa, & lui envoya huit-cens chevaux, & de l'argent pour ſon voyage depuis Cologne juſqu'à Gand, où il fut très-bien reçu, & où la ducheſſe l'épouſa le dix-huitiéme d'Août 1477.

CXXXIX. La ducheſſe de Bourgogne épouſe l'archiduc Maximilien.

Marie de Bourgogne ne tira pas d'abord de grands

AN. 1477.

avantages de l'époux qu'elle venoit de prendre; il n'étoit point ſecouru de l'empereur ſon pere, ni de Sigiſmond ſon oncle qui étoit preſque imbecile, & qui ne prenoit aucune part aux affaires. Maximilien eut donc recours aux Flamands qui lui leverent une armée à laquelle joignant huit cens chevaux qui lui vinrent d'Allemagne, il alla du côté de Valenciennes & de Doüay pour s'oppoſer à l'armée Françoiſe. Loüis XI. ſurpris de voir l'archiduc ſi-tôt en campagne, lui fit propoſer une trêve par le comte de Chimay, & en même tems la reddition du Quênoi, de Bouchain & la neutralité de Cambray. Maximilien accepta ces offres; & la trêve fut concluë à Lens le dix-huitiéme de Septembre, mais elle ne dura pas long-tems.

CXL. Trêve entre le roi de France & Maximilien.

Mem. de Comines, l. 3. c. 6. in fine.

Le Turc continuoit toûjours à faire la guerre aux Chrétiens. Croye en Epire après avoir ſouffert un an de ſiége, ſe rendit à compoſition. Ce ne fut pas le ſeul avantage que le Turc remporta. Scutari qui s'étoit bien defenduë juſqu'alors, ſuccomba enfin. Les Venitiens cédant à la force & faute de ſecours, furent obligez de la rendre. D'ailleurs ils ne pouvoient ſe trouver par-tout. Matthias roi de Hongrie chargé de s'oppoſer aux progrez des Turcs en Italie, s'étoit retiré; Mahomet profitant de cette retraite y avoit envoyé une armée conſiderable; les Venitiens ſe trouvoient ſeuls à s'y oppoſer. Voilà ce qui les obligea à rendre Scutari, le promontoire de Tenare dans le Peloponnéſe proche Sparte, aujourd'hui Capo-Matapan, avec l'iſle de Lemnos dans la Mer Egée; & de païer au Turc un tribut annuel de mille écus d'or, afin de pouvoir naviger ſûrement dans les ports de la Gréce. Mais preſque tous les habitans de Scutari

CXLI. Les Turcs ſe rendent maîtres de Croye & de Scutari.

Marin Barlet dans l'hiſt. du ſiége de Scutari.

aimant mieux se bannir volontairement que de vivre sous la domination du Turc, se retirerent sur les terres de la république de Venise, où on les réçut avec beaucoup de bonté. AN. 1477.

CXLII. Le roi de Hongrie fait la guerre à l'empereur, & assiége Vienne.

Il semble que Matthias roi de Hongrie n'avoit cessé de soûtenir la guerre contre Mahomet, que pour la déclarer à l'empereur Frederic, aussi-tôt après son mariage avec Beatrix : car sans perdre le tems à déliberer sur cette résolution, il entra à main armée dans l'Autriche, & après y avoir exercé beaucoup d'hostilitez il assiégea Vienne. Frederic qui n'aimoit pas la guerre à cause des dépenses qu'il y falloit faire, & qui n'y entendoit rien, en vint à un accommodement par lequel il renonça à toutes ses prétentions sur la couronne de Hongrie, donna à Matthias l'investiture du royaume de Bohême avec cent quatre-vingt mille florins, selon les historiens Polonois qui ne sont pas favorables à Matthias : car Bonfinius ne parle que du renouvellement de l'ancienne alliance, & de cent cinquante mille écus, auxquelles conditions le roi de Hongrie leva le siége de Vienne, & se retira. Aussi-tôt que le pape & les Venitiens virent que Matthias avoit déclaré la guerre à l'empereur, ils cesserent de lui donner les cent mille écus d'or qu'ils lui fournissoient tous les ans pour entretenir son armée contre les Turcs, afin qu'on ne crût point qu'ils l'assistassent contre Frederic.

Bonfin. 4. dec. 5. Comer. l. 8. in fine. Michou l. 4. c. 72.

CXLIII. Le pape fait une promotion de cinq cardinaux, & une autre de sept.

Le pape avoit fait l'année précedente une promotion de cinq cardinaux, qui furent George Costa Portugais, archevêque de Lisbonne, prêtre cardinal du titre de saint Pierre & de saint Marcellin; Charles de Bourbon François, archevêque de Lyon, du titre de

AN. 1477.

saint Martin-aux-Monts Pierre Ferriz Espagnol, archevêque de Tarragonne du titre de saint Xiste; Jean-Baptiste Mellini Romain, évêque d'Aviano, de Sutri, puis d'Urbin, du titre des saints Nerée & Achillée; Pierre de Foix François, évêque de Vannes, & cardinal diacre du titre de sant Xiste. Il y eut encore une autre promotion de sept cardinaux le dixiéme Decembre dans cette année 1477. dont voici les noms. Christophle de la Rouere de Turin archevêque de Tarantaise, du titre de saint Vital: Jerôme Basso de la Rouere, neveu du pape, évêque de Recanati, du titre de sainte Balbine, puis de saint Chrysogone, & évêque de Palestrine; George Hesster Allemand, évêque de Wirtzbourg, du titre de sainte Lucie; Gabriel Rangoni Modenois, religieux de l'ordre des freres Mineurs, du titre de saint Serge & de saint Bacche, évêque d'Albe & d'Agria; Pierre Foscaro Venitien, primicier de saint Marc de Venise, évêque de Padouë, du titre de saint Nicolas *in carcere*, puis de saint Sixte; Jean d'Arragon fils de Ferdinand roi de Naples, diacre cardinal du titre de saint Adrien, puis prêtre du titre de sainte Sabine & de saint Laurent *in Lucina*: Raphaël Sansoni Riario de Savonne, du titre de sainte Sabine, archevêque de Cozence, de Salerne, & évêque d'Ostie.

CXLIV. Poëme composé à la loüange de Sixte IV.

Un Anglois nommé Robert Fleming se trouvant à Rome, composa cette même année un poëme à la loüange du pape Sixte IV. intitulé: *Lucubrationes Tiburtinæ*, dans lequel il fait l'histoire & le panégyrique de ce souverain pontife en vers héroïques assez durs. Cet ouvrage fut imprimé à Rome dans le même tems; & l'auteur, après avoir passé quelque tems dans cette

ville, revint dans son païs, où il fut élû doïen de l'église de Lincoln en Angleterre. AN. 1477.

Pendant que la guerre continuoit entre les Portugais & les Castillans, la Navarre étoit toûjours divisée par les deux factions de Beaumont & de Grammont. Dom Juan roi d'Arragon qui avoit toûjours l'administration de ce royaume pendant la minorité de François Phœbus comte de Foix son petit-fils, manda à Sarragosse le comte de Leva, & le connétable dom Pedro Panniel chefs des deux factions; & aïant pris connoissance de leurs differends, il trouva moïen de les accommoder dans la suite.

CXLV. Affaires des Maures avec Ferdinand roi d'Arragon.

Le roi de Grenade voyant que Ferdinand prince d'Arragon, & mari d'Isabelle, réüssissoit dans tous ses desseins, que le parti de Jeanne fille de Henri, se détruisoit de jour en jour, & qu'elle perdroit enfin les états dont son pere l'avoit fait héritiere en mourant, craignit que Ferdinand après avoir fait sa paix avec le Portugal, ne tournât ses armes contre lui. Pour aller au-devant, il envoya un député à ce prince pour lui proposer la continuation de la trêve. Ferdinand y consentit, à condition que le roi des Maures lui païeroit les arrerages du tribut qu'il lui devoit.. Mais celui-ci répondit avec une fierté qui auroit été suivie d'un prompt châtiment, si le prince d'Arragon devenu roi de Castille, n'eût pas été embarrassé ailleurs. Comme il étoit un des plus grands politiques de son tems, il dissimula son ressentiment jusqu'à ce qu'il eût terminé les affaires qui l'occupoient par rapport à la couronne de Castille & à celle de Portugal.

CXLVI. Divisions à Florence entre

La république de Florence fut fort troublée dans l'année 1478. par la division qui se mit entre les deux

AN. 1478.

familles des Medicis & des Pazzi, qui surpassoient toutes les autres en crédit & en richesses. Ceux-ci étoient plus anciens & fort riches ; mais ceux-là avoient plus d'autorité dans Florence, & même dans toute l'Italie. Ils étoient redevables au vieux Cosme, un des plus sages & des plus honnêtes hommes de son siécle ; que le bonheur, la gloire & l'amour des peuples accompagnerent jusqu'au tombeau, & qu'on appelloit à juste titre le pere du peuple, & le libérateur de la patrie. Cosme laissa son fils Pierre heritier de son autorité & de ses richesses ; & ce fils n'ayant pas vêcu long-tems, eut pour successeurs deux de ses enfans, Laurent & Julien, qui moins heureux que leur ayeul & leur pere, sentirent tous les effets les plus funestes que la jalousie & l'envie peuvent inspirer à des ames ambitieuses qui veulent s'élever au-dessus des autres aux dépens de l'honneur & de l'équité.

les Medicis & les Pazzi.

Mem. de Comines, l. 6. c. 5. Angel. polit. in epist. Brut. l. 6. & 7.

CXLVII.

Les Pazzi forment une conjuration contre les Medicis.

Le pape n'aimoit point les Médicis, parce qu'ils s'opposoient à la grandeur de Jerôme Riario son neveu : les Pazzi avoient toute son estime. Que n'ose-t-on point quand on se sent de l'autorité & du crédit? Les Pazzi se trouvant dans cette situation, conspirerent contre les deux freres Laurent & Julien. Chacun avoit cependant ses partisans, en grand nombre, & de puissans. Cela divisa l'Italie en deux factions. Ferdinand roi de Naples s'unit au pape pour agir de concert avec les Pazzi : les Venitiens & le duc de Milan s'allierent aux Florentins en faveur des Médicis. Alphonse fils de Ferdinand vint les attaquer avec une armée, sous prétexte de retirer quelques places du patrimoine de l'église, occupées dans la Toscane par quelques

Machiavel histor. Florent. l. 8. Onuphr. in Sixt. IV.

quelques ſeigneurs ; mais en effet pour perdre les Medicis, afin qu'après leur mort le pape pût diſpoſer de Florence en maître abſolu. AN. 1478.

Le nombre des conjurez étoit grand ; le neveu du pape les animoit & les protegeoit autant qu'il étoit en lui. Leur deſſein étoit de faire mourir les deux freres, Laurent & Julien. Pour l'executer, ils prierent Sixte IV. qui n'étoit point informé de leur projet, de leur envoïer le cardinal de ſaint George, fils de la ſœur de Jerôme Riario, & petit neveu du pape, pour voir la ville de Florence par divertiſſement, afin qu'à cette occaſion ils puſſent s'aſſembler ſans ſoupçon, & mieux ſurprendre Laurent & Julien, lorſqu'ils viendroient rendre leurs devoirs au cardinal: mais n'aïant pû réuſſir ni dans la viſite que les Medicis rendirent au petit neveu du pape, ni dans le repas qu'ils lui donnerent, ils réſolurent pour ne pas manquer leur coup de tuer les deux freres un dimanche vingt-ſixiéme d'Avril, lorſque le cardinal iroit entendre la meſſe qu'on celebreroit ſolemnellement dans la grande égliſe de Florence, dite de ſainte Repareco, & à laquelle les Medicis ne manqueroient pas d'aſſiſter. L'on prit pour ſignal de l'execution le tems auquel le prêtre diroit le *ſanctus*. Julien fut poignardé & mourut ſur la place. Laurent qui étoit ſon aîné, n'ayant reçu qu'une legere plaie à la gorge, ſe ſauva dans la ſacriſtie, où l'on ferma ſur lui les portes de cuivre que ſon pere y avoit fait mettre. Un ſerviteur qu'il avoit tiré de priſon deux jours auparavant, lui fut d'un grand ſecours dans cette occaſion, & reçut pluſieurs bleſſures.

CXLVIII. Ils conviennent d'aſſaſſiner les deux freres Medicis pendant la meſſe.

CXLIX. Julien eſt aſſaſſiné, & Laurent ſe ſauve.

La faction des Pazzi qui ne fut pas ſecondée par le

AN 1478.

peuple autant qu'on l'eſperoit, fut fort déconcertée, lorſqu'elle apprit que Laurent s'étoit ſauvé. Quelques conjurez qui croïoient d'abord avoir tout gagné, monterent au palais, dans le deſſein d'égorger les magiſtrats qui étoient au nombre de neuf, mais ils ne furent pas ſuivis; l'on ferma la porte ſur eux; ces conjurez, qui n'étoient que quatre ou cinq, fort épouvantez, ne ſçavoient quel parti prendre. Les magiſtrats & leurs domeſtiques ſe mirent aux fenêtres, d'où ils apperçurent l'émotion de la ville, & un des Pazzi criant dans la place: *Liberta*, *Liberta*, & *Popolo*, *Popolo*, qui étoient le ſignal dont on étoit convenu pour exciter le peuple à la révolte. Mais tout le monde étant demeuré tranquille ſans prendre aucun parti, Jacques de Pazzi commença à prendre la fuite, confus d'avoir ſi mal réuſſi. Les magiſtrats enfermez dans le palais, ſe voïant les plus forts, ſe ſaiſirent des quatre ou cinq conjurez qui étoient montez pour les ſurpendre, & les firent pendre ſur le champ aux fenêtres du palais. Preſque tous les autres furent auſſi arrêtez & punis. François Salviati archevêque de Piſe, étant du nombre des conjurez qui étoient entrez au palais, fut auſſi pendu avec les autres: & c'eſt ce qui fournit au pape un prétexte pour excommunier les Florentins.

CL. On pend aux fenêtres les principaux conjurez, entr'autres l'archevêque de Piſe.

Marchiave lut ſuprà. Mem. de Comines, l. 6. ch. 5.

La plûpart des Pazzi furent differemment punis, & leurs biens pillez: on traîna dans les ruës les corps de ceux qui avoient été mis à mort, ſans que le peuple ſe mît beaucoup en peine de la liberté qu'ils lui avoient annoncée; il redoubla au contraire ſon affection pour Laurent de Medicis de telle maniere, qu'on lui donna des gardes pour la ſeureté de ſa perſonne,

& qu'on le combla de biens. Les magiſtrats voïant toute la ville ſe déclarer en ſa faveur, envoïerent des troupes ſur les chemins pour arrêter tous ceux qui avoient pris la fuite, & pour les amener à Florence. Jacques de Pazzi fut pris avec un officier que le pape avoit envoïé pour commander quelques troupes ſous le comte Jerôme Riario : cet officier eut la tête tranchée, & Jacques fut pendu avec Franciſque, qui étoit de la famille des Pazzi. Ceux qu'on exécuta furent au nombre de quatorze ou quinze, ſans compter quelques ſerviteurs qui furent tuez dans la ville. Julien fut ſolemnellement enterré. Il laiſſa d'un mariage clandeſtin un fils poſthume qui fut depuis pape ſous le nom de Clement VII. AN. 1478.

CLI. Le pape interdit Florence, & excommunie Laurent de Medicis.

Le pape Sixte IV. aiant appris tout ce qui venoit d'être fait à Florence, déclara la guerre aux Florentins, interdit leur ville, tant pour divers ſujets de plainte que ces peuples lui avoient déja donnez, que pour avoir fait pendre ſans connoiſſance de cauſe, & ſans aucune procedure juridique l'archevêque de Piſe, & arrêté le cardinal de ſaint George ſur de faux ſoupçons. Il excommunia auſſi Laurent de Medicis, comme en aïant été l'auteur, & fit inſinuer aux Florentins que s'ils vouloient chaſſer Laurent de leur ville, ils ſeroient bien-tôt d'accord avec ſa ſainteté. Les Florentins au contraire rejettant toute la faute ſur le pape qui avoit donné occaſion à un ſi grand crime commis dans l'égliſe, pendant la célébration des divins myſteres, implorerent le ſecours du roi de France, des Venitiens & du duc de Milan, aſſemblerent les évêques de Toſcane, afin d'appeller du pape au concile genéral, & tâcherent par leurs

AN. 1478.

lettres & par leurs députations d'exciter les princes chrétiens contre le ſouverain pontife, obligeant les prêtres à célébrer la meſſe & le ſervice divin malgré l'interdit. Cependant pour ne pas irriter davantage ſa ſainteté contre eux, ils laiſſerent aller à Rome le cardinal de ſaint George, ſçachant bien qu'il n'avoit point trempé dans la conjuration contre les Medecis.

CLII. Les Venitiens aſſiſtent ſecretement les Florentins.

Mem. de Comines. l. 6. ch. 5.

Quoique les Venitiens ſe fuſſent excuſez d'envoyer des ſecours aux Florentins, parce que leurs affaires, diſoient-ils, ne regardoient que Laurent en particulier, & non pas le public; ils ne laiſſerent pas de les aſſiſter ſecretement par d'autres voïes. Le roi de France auquel ils s'étoient auſſi adreſſez en vertu des traitez d'alliance faits avec les rois ſes prédeceſſeurs, s'excuſa ſur la guerre qu'il avoit en Flandre, & ſe contenta de leur députer Philippe de Comines, qu'il fit partir promptement, avec ordre de demander en paſſant des troupes à la ducheſſe de Savoie & au duc de Milan, & de tâcher par ſa prudence & par ſon crédit de rétablir la paix, & réünir les eſprits. Le duc de Milan lui accorda trois cens cavaliers: on croit que la ducheſſe de Savoie en fit autant; Comines n'en dit rien. Avec ces troupes & d'autres qui vinrent enſuite, jointes avec les ſecours des princes de Mantouë & de Ferrare, Louis ſoutint quelque tems ceux de Florence. Mais voyant qu'il ne pouvoit les ſecourir long-tems comme il auroit voulu, parce qu'il avoit beſoin de toutes ſes forces pour s'oppoſer à l'archiduc qui faiſoit venir une armée d'Allemagne, & ſe préparoit à lui faire la guerre dès que la trêve ſeroit finie, il s'aviſa d'un autre ex-

CLIII. Articles du roi de France pour embarraſſer le pape.

Gaguin. hiſt. Franc. lib. 8.
Paul. Emil. in Ludovic. XI.

pédient pour embarraſſer le pape. Il aſſembla ſon clergé & les grands de ſon royaume à Orleans pour rétablir la pragmatique-ſanction, & abolir les annates ; c'eſt ce que M. Dupin appelle le concile d'Orleans, qu'il place ſans raiſon en 1477. avant l'affaire des Pazzi & des Medicis. Le roi envoya enſuite ſes ambaſſadeurs à ſa ſainteté pour la prier de lever l'interdit de Florence, & punir les coupables, ou aſſembler un concile général. Le chef de cette ambaſſade étoit Guy d'Arpajou vicomte de Lautrec, & chambellan. Il étoit chargé, en cas de refus de la part du pape, de faire ſes proteſtations, de menacer ſa ſainteté qu'il ſe ſouſtrairoit de ſon obéiſſance, qu'il appelloit au concile, & qu'il y feroit appeller les Venitiens & le duc de Milan. Il ordonna auſſi à tous les bénéficiers de France d'aller au plûtôt réſider dans leurs bénéfices, ſur peine d'être privez de leur revenu. AN. 1478.

Cependant l'aſſemblée d'Orleans ne conclut rien. Il eſt vrai qu'on y propoſa de rétablir la pragmatique-ſanction, & qu'on y parla de faire défenſe d'envoyer aucun argent à Rome : mais ce fut ſans prendre aucunes meſures pour l'exécution ; & le tout fut remis à une autre aſſemblée qu'on devoit tenir à Lion, & qu'on ne tint pas. Le roi qui étoit habile dans ces ſortes d'artifices, ſe contenta d'avoir intimidé le pape en faveur des Florentins. Il fit pourtant un édit daté du mois d'Août, dans lequel, après s'être plaint de la rigueur du pape contre la république de Florence, au grand ſcandale de l'égliſe, & des ſommes exceſſives qu'il en coûte au royaume pour les expectatives des bénéfices, & autres com-

CLIV. Aſſemblée d'Orleans pour intimider le pape.

Boehel. in decret. eccleſ. Gallic. l. 4. tit. 42. c. 8.

AN. 1478.

merces qu'il appelle illicites, comme de beaucoup d'autres pratiques injuſtes ; il défend étroitement à tous ſes ſujets d'aller à Rome pour obtenir des bénéfices, & d'y envoïer aucun argent.

CLV. Sentimens du cardinal de Pavie ſur l'ambaſſade de Louis XI. au pape.

Papienſ. epiſt. 677.

Le cardinal de Pavie aïant ſçu les ordres dont l'ambaſſadeur de France étoit chargé, écrivit le ſeiziéme de Juillet au pape pour lui en dire ſon ſentiment. Il lui repréſente que quelque parti qu'il prenne, il y a toujours de grands inconveniens à craindre. Que ſi l'on refuſe au roi ſes demandes, des menaces il en viendra aux effets, ce qui mettroit l'égliſe en confuſion & en danger, dans l'appréhenſion que beaucoup d'autres n'imitaſſent l'exemple de Louis XI. Que ſi d'un autre côté on lui accorde ce qu'il exige, & que le pape ſe retracte ſi promptement de ce qu'il vient de faire ; ce ſera une honte au ſiége de Rome, & un affront plus inſupportable que la mort, une très-grande brêche à ſon autorité, qui ne pourroit plus déſormais réprimer le mal, à cauſe du recours qu'on auroit à la puiſſance ſéculiere contre les cenſures de l'égliſe.

CLVI. Ce qu'il conſeille au pape de répondre à l'ambaſſadeur de France.

Il conſeille au pape de prendre un milieu ; de témoigner avec modération à l'ambaſſadeur de France, qu'il avoit beaucoup de chagrin que les impies euſſent eu tant de pouvoir ſur l'eſprit du roi, d'un monarque ſi fidéle & ſi équitable, par les fauſſetez qu'ils lui ont expoſées, que de l'engager à demander, contre la coutume de ſes prédéceſſeurs, des choſes ſi peu agréables à Dieu & préjudiciables au ſaint ſiége, que la cruauté des Florentins avoit été extrême contre les prêtres & les oints du Seigneur, en commettant des meurtres ſans diſtinction de perſonnes,

& arrêtant un cardinal tout-à-fait innocent; ce qui méritoit une punition exemplaire. Que cependant il leur eût pardonné en bon pere, s'ils euſſent donné la moindre marque de repentir; mais qu'ils ſembloient plûtôt livrez à leur ſens réprouvé malgré les remontrances des Venitiens & de leurs autres amis. Enfin que quoiqu'ils ſoient indignes de ſecours, & d'aucune communication, il ne refuſe pas d'écouter les demandes du roi, qu'il en comprenoit toute l'importance, & qu'il ne demandoit qu'une grace, c'étoit de les examiner avec maturité. AN. 1478.

Le cardinal dit au pape qu'il ne lui donnoit pas ces avis comme un remede capable de guérir les maux qu'il craignoit, s'ils arrivoient, mais comme propres à les éloigner & à faire gagner du tems. Il faut eſperer, dit-il, que ſi on nous en laiſſe nous trouverons des moïens pour nous ſauver. Le prétexte de demander du tems étoit très-plauſible. La peſte affligeoit Rome: le pape avoit été contraint d'en ſortir: le lieu où il étoit, contenoit à peine tout ſon domeſtique; ainſi les cardinaux s'étoient retirez en differens lieux; les raſſembler n'étoit pas choſe facile. Ce n'étoit cependant qu'avec eux qu'il convenoit d'examiner ce que Louis demandoit. Le cardinal ajoutoit à la fin de ſa lettre, que ſi le vicomte de Lautrec goûtoit cette réponſe, le pape auroit le tems d'y pourvoir; ſinon qu'on imputeroit à ſon impatience tout le mal qui en arriveroit, vû qu'on ne lui avoit rien caché, & qu'on lui avoit ſeulement demandé du tems pour en déliberer.

CLVII. Réponſe du pape au vicom-

Le pape ſuivit en partie les avis du cardinal; mais il ne put s'empêcher de parler avec vivacité ſur les

AN. 1478.

te de Lautrec ambaſſadeur.

Bzov. annal. eccleſ. hoc anno 1478.

prétentions de la cour de Rome, & de les confondre avec l'autorité légitime que les canons lui accordent: il répondit donc à l'ambaſſadeur que ſi le roi très-chrétien ſi zélé pour la juſtice, & ſi religieux défenſeur des libertez de l'égliſe, eût écouté auſſi volontiers quelqu'un de la part du ſaint ſiége, que l'envoïé de Laurent de Medicis, il ne lui auroit jamais député une pareille ambaſſade; que tout ce que le ſaint ſiége avoit fait étoit du conſentement des cardinaux, après une mûre déliberation; qu'il ſçavoit que les rois ne doivent point penſer à vouloir réformer les jugemens de Dieu, pour ne point encourir les peines que méritent ceux qui rejettent les ſentences des vicaires de Jeſus-Chriſt; qu'ils penſent plûtôt comme Charlemagne de qui ils ſont deſcendus; qu'en mémoire du bienheureux apôtre S. Pierre il faut honorer la ſainte égliſe Romaine & le ſiége apoſtolique, afin que celle qui eſt la mere de la dignité ſacerdotale, ſoit auſſi la maîtreſſe des jugemens eccleſiaſtiques. D'ailleurs, ajoûta le ſouverain pontife, quoique le pape, ſuivant les ſaints canons, ne ſoit point obligé de rendre raiſon de ſa conduite à perſonne, cependant il l'a fait en particulier au roi Loüis par ſon nonce, & il eſt encore prêt à le faire à ſes ambaſſadeurs; dès qu'après la peſte ceſſée, il lui ſera permis de retourner à Rome. Que quant à ce que le vicomte de Lautrec demandoit, qu'on ne traitât point du fond de l'affaire, qu'on levât ſeulement les cenſures, & qu'on poſât les armes, ſi on vouloit l'empêcher d'exécuter ſon deſſein; c'étoit la même choſe que de demander qu'on révoquât ſans aucun ſujet ce qu'on avoit fait pour de bonnes raiſons.

Quant

Quant à la convocation d'un concile ſur laquelle l'ambaſſadeur avoit inſiſté, le pape lui dit que s'il étoit facile de le convoquer, rien ne ſeroit plus avantageux pour lui, parce que les rois ni les princes chrétiens n'y préſidoient pas, mais ſeulement le ſouverain pontife; que parmi les évêques & les prêtres qui peuvent y aſſiſter de droit, aucun d'eux ne ſeroit contraire à la dignité ni à la liberté de l'égliſe, ni au droit que le pape ne pouvoit leur ôter, & que Laurent de Medicis venoit de violer d'une maniere honteuſe, en faiſant indignement mourir un archevêque, ſans avoir été dégradé, ni condamné juridiquement. Qu'il ne pouvoit donc rien ſouhaiter de plus favorable au ſaint ſiége que le concile demandé par le roi, mais qu'il n'en voyoit point la néceſſité; que d'ailleurs cette convocation exigeoit un tems très-conſidérable, parce qu'il étoit néceſſaire de conſulter là-deſſus l'empereur & les princes chrétiens, & d'y inviter les évêques de toute la chrétienté.

AN. 1478. CLVIII. Ce que le pape répond touchant la convocation d'un concile.

Le pape tâcha de ſatisfaire encore l'ambaſſadeur ſur ſes autres demandes. Il dit touchant la pragmatique ſanction, que le roi ne pouvoit ni en conſcience, ni avec honneur penſer à la rétablir; que ſi elle étoit juſte, il avoit mal fait de l'abolir ſi ſolemnellement par ſes édits; & que ſi elle ne l'étoit pas, il n'y avoit point de moyen légitime qu'on pût employer pour la rétablir. Il ajoûta que pour le jugement des eccleſiaſtiques & des affaires de l'égliſe, il n'appartenoit point au roi. Et parce que Louis XI. vouloit rappeller les François qui étoient à Rome, le pape répartit que c'étoit vouloir chercher que-

CLIX. Sa réponſe touchant la pragmatique-ſanction.

AN. 1478.

relle au saint siege ; qu'il croyoit assurément que si sa majesté eût attentivement consideré toute cette affaire, il n'eût pas chargé ses ambassadeurs d'une pareille commission, & leur eût plûtôt ordonné d'engager Laurent de Medicis à reconnoître sa faute, & à faire pénitence du crime qu'il avoit commis ; il prétendit même qu'il étoit à propos de se soumettre à la sentence prononcée contre lui, quand elle seroit injuste, & de l'obliger d'y satisfaire avec humilité ; la raison sur laquelle il appuïa cette prétention étoit encore plus singuliere ; c'est, dit-il, qu'en se soumettant ainsi, il est plus aisé d'en venir à un accommodement : comme s'il étoit permis de punir un innocent par préalable, parce qu'on peut lui pardonner ensuite.

CLX. L'ambassadeur de France est mécontent de la réponse du pape.

L'ambassadeur qui eut raison d'être peu satisfait de cette réponse, signifia au souverain pontife de la part du roi son maître qu'on tiendroit un concile en France, & qu'on y rétabliroit la pragmatique-sanction. Il ordonna aux prélats François qui étoient à Rome d'aller résider dans leurs dioceses. Les ambassadeurs des Venitiens, du duc de Milan & des Florentins en firent autant, comme on l'apprend par le monitoire du pape à l'empereur Frederic, dans lequel il expose toute l'affaire à sa majeste imperiale ; il accuse les Venitiens d'avoir très-mal répondu aux bonnes manieres dont il en a usé à leur égard, & de n'avoir pas été réconnoissans de tout le bien qu'il leur a fait : il se plaint fort de la dureté de Louis XI. priant l'empereur de lui en écrire, ce qu'il fit dans le tems même ; sans quoi les choses auroient été poussées fort loin. Frederic obtint du roi de France & des

princes d'Italie qu'ils envoyeroient leurs ambaſſadeurs à Florence pour employer leurs ſoins à trouver quelque voye d'accommodement. On y réſolut d'abord que les Florentins députeroient vers le pape pour lui demander la paix; mais ces républiquains n'ayant pas voulu accepter les conditions propoſées par ſa ſainteté, la guerre continua encore quelque tems, juſqu'à ce que Laurent de Medicis alla trouver Ferdinand à Naples, fit ſa paix avec lui, & enſuite avec le ſouverain pontife. AN. 1478.

CLXI. Les Florentins font leur paix avec le pape.

Cependant le roi Louis XI. qui n'avoit pas envie de faire au pape tout le mal dont il le menaçoit, s'adoucit beaucoup, & ne tint point d'aſſemblée à Lyon comme il l'avoit publié. Ses méfiances augmenterent conſidérablement lorſqu'il eut appris la fin tragique de Julien de Medicis; il craignit que quelque jour on ne le traitât de même, il choiſit pour ſa garde cent gentilshommes dont la fidélité & le zéle lui étoient connus, & il y ajouta un corps conſidérable d'hommes de main qu'il appelloit ſes penſionnaires, & qui reconnoiſſoient Comines pour leur chef, comme les cent gentilshommes obéiſſoient au ſeigneur de la Châtre. Les uns & les autres gardoient le prince pendant le jour & la nuit; & de plus un page toujours à côté de ſa majeſté portoit une pertuiſane qu'il devoit paſſer au travers du corps de quiconque auroit la hardieſſe d'approcher du roi ſans en avoir auparavant obtenu la permiſſion.

CLXII. Précautions de Louis XI. pour ſa garde.

La trêve que ce prince avoit faite avec Maximilien d'Autriche étoit finie; & ce dernier voyant la ſucceſſion des pays-bas affermie dans ſa maiſon par la naiſſance d'un fils dont Marie de Bourgogne ac-

CLXIII. Marie de Bourgogne accouche d'un fils.

Mem. d'Olivier de la Mar-

AN. 1478. *Che. liv. 2. & 9.*

coucha dans cette année 1478. ſe propoſa de recouvrer ce que les François en avoient détaché ; & les hoſtilitez recommencerent de part & d'autre. Louis XI. ſe rendit maître de Condé ; & pour empêcher l'archiduc de ſe reprendre, il y fit mettre le feu, de même qu'à Mortagne. Le roi d'Angleterre s'offrit d'être médiateur par un député qu'il envoya en France; c'étoit le ſeigneur Hawart. Le pape fit auſſi agir ſon légat pour le même ſujet. Ces négociations produiſirent une ſuſpenſion d'armes dans les Pays-bas pour quelque tems, mais non pas en Bourgogne, où le prince d'Orange donnoit beaucoup d'exercice aux François. Il avoit quitté le parti de la France, parce que Georges de la Trimouille ſeigneur de Craon, qui commandoit les armées du roi dans cette province, ſans avoir égard à l'ordre exprès qu'il avoit reçu du roi de rendre à ce prince ſes terres comme il lui avoit promis, & de lui donner ſatisfaction, ne laiſſa paſſer aucune occaſion de le mécontenter. Il ſe rejoignit avec Claude de Vaudray & quelques autres ſeigneurs du pays, & engagea preſque toute la province dans les interêts de l'archiduc.

Matthieu, hiſt. de Louis XI. liv. 9.

Il eſt vrai que la bataille qu'il perdit enſuite prés de Montguyon, ramena au roi le duché de Bourgogne; mais la guerre ne finit pas pour cela dans le Comté. Le ſeigneur de Craon leva honteuſement le ſiége de Dole, & y perdit toute ſon artillerie. Le roi en fut ſi irrité, qu'il le révoqua, & mit en ſa place Charles d'Amboiſe ſeigneur de Chaumont, qui avec le ſecours des Suiſſes, rétablit les affaires du roi. Ce fut lui qui jetta les fondemens de la premiere ligue qu'on ait faite en France avec les Suiſſes. Il convint

CLXIV. Premiere ligue de la France avec les Suiſſes. *Mem. de Comines l. 6. ch. 4.*

que Louis XI. donneroit une penſion de vingt mille livres par an aux Cantons, & autant à quelques particuliers ; qu'ils fourniroient ſix mille hommes à ſa ſolde, & lui donneroient la qualité de premier de leurs alliez : ils refuſerent d'abord ce dernier article, ayant toujours donné ce titre au duc de Savoie ; mais Chaumont fit tant qu'à la fin ils y conſentirent. La conduite ſage & prudente de ce ſeigneur fit rentrer pluſieurs villes ſous l'obéiſſance du roi. Il reprit Dole, & y mit le feu : il aſſiégea Auſſonne qui ſe rendit. Beſançon le reçut avec beaucoup d'honneur ; & par ce moyen toute la province fut ſoumiſe, à l'exception du château de Joux, & deux ou trois autres qui tenoient encore pour la ducheſſe de Bourgogne. Toutes ces conquêtes engagerent l'archiduc à renouveller la trêve pour quelque mois ſeulement. Elle fut ſignée dans le mois de Juillet à Arras, où Maximilien & les villes de Flandres avoient envoyez leurs députez. AN. 1478.

CLXV. Seconde trêve entre le roi de France & l'archiduc.

Pendant cette trêve le roi fit un traité avec Philippe comte de Breſſe oncle du duc de Savoie, & il s'obligea de lui faire une penſion de douze mille livres, & de lui donner en France une terre de quatre mille livres de rente avec le titre de comté. La mort de la ducheſſe de Savoye qui arriva cette année, obligea encore Louis à veiller de ce côté-là ſur les interêts du jeune duc Philibert ſon neveu, & ſur le gouvernement de cet état pendant la minorité de ce prince fils d'Amedée IX. dont on a rapporté plus haut la mort. *Sup liv. CXIIX. n.146.*

CLXVI. Troubles dans l'archevêche de

Rupert archevêque de Cologne dont on a déja parlé, ayant violé le traité fait à Nuitz après le ſiége

AN. 1478.

Cologne.
Krantz. 12.
Saxon. 22.

de cette ville par le duc de Bourgogne, & le land-grave de Heſſe le fit mettre en priſon du conſentement du chapitre même. Il y demeura deux ans, & y mourut; le pape avoit ſouvent, mais en vain, ſollicité ſa liberté. On élut en ſa place Herman frere du land-grave qui avoit ſi bien défendu Nuitz.

CLXVII. Empriſonnement de l'archevêque de Riga.

Krantz. 15. *Waudall c.* 16.

Le grand-maître des chevaliers Teutons, (on croit que c'étoit Henri de Riſerberg) fit auſſi arrêter Silveſtre archevêque de Riga. Ce grand-maître étoit un homme violent, qui dans ſes emportemens alloit juſqu'à la fureur. Fier de ſon autorité, il ne pouvoit ſouffrir qu'on lui réſiſtât. Silveſtre lui devoit ſon élevation: il l'avoit fait d'abord chancelier de l'ordre, & voulant en faire un miniſtre aveugle de toutes ſes volontez, il le fit placer ſur le ſiége de Riga. Mais l'archevêque connoſſoit ſon devoir, & le préferà toujours à une reconnoiſſance criminelle. Cette fermeté lui attira beaucoup de perſécutions. Il n'y oppoſa d'abord que la patience, il y joignit enſuite les voies de rigueurs. Le grand maître ſoutenu des chevaliers fit empriſonner l'archevêque, & & malgré l'interdit qui fut jetté ſur la ville, ils s'emparerent des châteaux qui appartenoient à l'égliſe, brûlerent les titres de ſes priviléges & tous les autres actes publics qu'ils y trouverent. La ville ſe ſouleva contre les chevaliers, & cette diviſion dura longtems, & cauſa beaucoup de maux. On dit que Silveſtre mourut de faim dans ſa priſon.

CLXVIII. Differend en Allemagne entre quelques évêques & les religieux mendians.

En Allemagne quelques religieux mendians ſortans des bornes de leur état, prétendirent être en droit d'exercer les fonctions du miniſtere paſtoral, au préjudice des curez, & ſans l'approbation de l'or-

dinaire. Les curez s'oppoſerent à ce ſcandale ; quelques prélats intereſſez à les ſoutenir ſe joignirent à eux. Le pape informé de ces diviſions nomma des commiſſaires pour examiner ce differend. C'étoient quatre cardinaux. On entendit les parties : l'affaire n'étoit pas difficile à juger, le droit des curez étant inconteſtable. On défendit aux religieux de les troubler, & ils ſe ſoumirent. Le ſaint pere confirma la ſentence des commiſſaires par une bulle du dix-ſeptiéme de Juin, où il défend aux religieux mendians de prêcher contre l'aſſiſtance des fidéles à la meſſe de paroiſſe les fêtes & les dimanches ; de ſolliciter les laiques à choiſir une ſépulture chez eux, parce qu'elle doit être libre ; d'enſeigner que les fidéles ne ſont pas obligez de ſe confeſſer au moins à Pâques à leurs curez, parce que les paroiſſiens ſont tenus de droit de le faire à leur propre prêtre. Il déclare que ces défenſes n'excluënt pas les religieux mendians d'entendre les confeſſions, & d'impoſer des pénitences, ſuivant la diſpoſition du droit commun qui leur eſt favorable, & les priviléges qui leur ont été accordez. Il exhorte les curez à ne point nuir aux mendians, mais à les favoriſer, enſorte qu'il paroiſſe entre eux beaucoup d'union & de charité. Il régle auſſi que l'on obſervera l'uſage touchant les heures de l'office. Ce jugement du pape leva entierement la difficulté au ſujet de la communion paſchale, & décida la queſtion en faveur des curez : ce qui étoit conforme à la juſtice & au droit. Il donna la même année une autre bulle pour ôter les cas réſervez à pluſieurs perſonnes ſeculieres & regulieres, parce que cela tournoit au mépris de la juriſdiction eccleſiaſtique, & faiſoit

AN. 1478.

Extrav. l. 1. tit. 9. & lib. 5. tit. 9. de pœnit. & remiſſ. peccator. cap. 5.

AN. 1478.

que le peuple commettoit le crime avec plus de licence, la satisfaction étant si legere.

CLXIX. Etablissement de l'inquisition en Espagne. *Mariana, histor. Hisp. lib. 4. c. 17. Frapaolo de origine inquisitionis.*

On rapporte à cette année, selon Mariana, l'établissement de l'inquisition, ou plûtôt de certains juges de la foi pour connoître les crimes d'hérésie & d'infidelité dans le royaume de Castille. Le roi Ferdinand & Isabelle voyant que plusieurs Maures & Juifs convertis retournoient tous les jours au Mahométisme & au Judaïsme, & pervertissoient même quelques Chrétiens, eurent recours à ce remede, & établirent une inquisition indépendante des évêques, telle qu'on la voit aujourd'hui dans toute l'Espagne: ce qu'ils firent par le conseil du cardinal Pierre Gonzalez de Mendosa archevêque de Seville, & par l'autorité du pape Sixte IV. De-là après la prise de Grenade & des autres places des Maures, elle s'étendit dans tout ce païs conquis. Elle fut aussi établie dans les royaumes de Sicile & de Sardaigne, dans les Indes & generalement dans tous les états du roi d'Espagne, à la réserve du royaume de Naples & des Pays-bas, où toutes les fois qu'on à tâché de l'introduire, les peuples se sont soûlevez, n'en pouvant pas seulement souffrir le nom, comme il arriva sous l'empereur Charles-Quint en 1550. & sous Philippe II. roi d'Espagne, quelques années après. Il ne sera pas inutile de rapporter ici en peu de mots son origine, & la maniere dont on l'exerce dans les pays où elle est établie.

LCXX. Histoire de l'origine de l'inquisition.

Dès les premiers siécles de l'église, jusqu'à la conversion de l'empereur Constantin, on ne punissoit les hérétiques que par l'excommunication; & il n'y avoit point d'autre tribunal que celui des évêques, non

AN 1478.

non-seulement pour juger de la doctrine, mais encore pour punir ceux qui s'obstinoient à soutenir celle qu'on avoit condamnée d'heresie. Dans la suite les empereurs firent des loix pour faire le procès à ceux que les évêques avoient déclarez herétiques; & cela dura jusqu'au douziéme siécle. Mais les heresies venant à se multiplier, & les herétiques s'étant rendus trop puissans, on fut contraint de tolerer beaucoup de choses ausquelles on ne pouvoit remedier. Tout ce que purent faire les évêques, & surtout les papes, ce fut d'envoyer des prédicateurs & des légats pour convertir les herétiques, & particulierement les Albigeois, qui causoient de grands désordres en Languedoc, comme fit le pape Innocent III. Mais en 1229. le cardinal Romain de Saint-Ange légat du pape Gregoire IX. tint à Toulouse un concile où l'on fit seize decrets touchant les moyens qu'on devoit employer pour rechercher & pour punir les herétiques. Et c'est là proprement qu'on a commencé d'établir une inquisition reglée, qui dépendoit alors entierement des évêques comme étant les juges naturels de la doctrine.

Le pape Gregoire plein de zéle ne trouvant pas que les évêques agissent assez severement à son gré, attribua trois ans après aux seuls religieux de saint Dominique ce tribunal de l'inquisition. Ces religieux voulant éviter ce qu'on avoit trouvé à redire dans la conduite des évêques accusez d'avoir été trop indulgens, donnerent dans l'autre extrémité, & exercerent leur charge avec tant de rigueur, que le comte & le peuple de Toulouse chasserent de leur ville ces inquisiteurs avec tous les autres Dominiquains, &

AN. 1478.

l'évêque même nommé Raymond, qui étant de leur ordre, les favorisoit beaucoup. Ils furent pourtant rétablis quelques années après ; mais on leur donna pour collégue un sçavant Cordelier, afin que par sa prudence il moderât la trop grande ardeur de leur zéle. Ce temperament n'empêcha pas qu'on ne trouvât l'inquisition encore trop rude ; & l'on ne pût s'en accommoder en France. L'empereur Frideric II. fit en 1224. un édit très-sévere contre les herétiques, & prit sous sa protection les inquisiteurs, ausquels il ordonna d'examiner ceux qui seroient accusez d'hérésie, pour être condamnez au feu par les juges séculiers, s'ils étoient opiniâtres, ou à une prison perpetuelle, s'ils abjuroient.

Mais comme immédiatement après il eut de nouveaux démêlez avec le pape Innocent IV. qui le déposa de l'empire au concile de Lyon, cet édit ne fut point exécuté, & l'heresie durant ces troubles s'accrut beaucoup, sans qu'on pût agir efficacement contre ceux qui l'embrasserent, jusqu'à la mort de cet empereur, qui arriva en 1250. Alors le pape Innocent qui pouvoit faire valoir plus aisément son autorité en Italie, y rétablit l'inquisition en 1251. & en confia l'administration aux Dominiquains & aux Cordeliers, mais conjointement avec les évêques comme juges légitimes du crime d'heresie ; & les assesseurs nommez par le magistrat pour condamner les coupables aux peines portées par les loix. L'inquisition ainsi reglée par le pape, fut reçue dans une bonne partie de l'Italie, & cette jurisdiction fut nommée le saint Office. Elle n'est qu'une jurisdiction ecclesiastique établie dans les états du pape, du roi d'Es-

pagne & du roi de Portugal, pour connoître des crimes d'heréſie, de judaïſme, de mahometiſme, de ſortilége, de ſodomie, & de polygamie. AN. 1478.

CLXXI. De quels juges ce tribunal eſt compoſé.

La coutume eſt que le roi d'Eſpagne nomme au pape un inquiſiteur genéral pour tous ſes royaumes, & ſa ſainteté le confirme. Cet inquiſiteur genéral nomme enſuite les inquiſiteurs particuliers de chaque lieu, qui ne peuvent pourtant exercer leur charge ſans le conſentement & l'agrément du roi. De plus, le prince met un conſeil ou un ſénat pour cette matiere, dans le lieu où eſt le ſouverain inquiſiteur ou préſident; & ce conſeil a une juriſdiction ſouveraine ſur toutes les affaires qui regardent l'inquiſition. On choiſit les ſeigneurs les plus conſiderables pour ſes officiers, qui exercent ſous le nom de Familiers. Leur fonction eſt de faire la captute des accuſez. Le grand reſpect qu'on leur porte, & la terreur que cette juriſdiction jette dans les eſprits, autoriſe ſi fort les empriſonnemens, qu'un accuſé ſe laiſſe emmener ſans oſer rien dire, dès qu'un des Familiers lui a prononcé ces paroles: De la part de la ſainte inquiſition, aucun voiſin n'oſe murmurer; le pere même livre ſes enfans, & le mari ſa femme; & s'il arrivoit quelque révolte, on mettroit en la place du criminel tous ceux qui auroient refuſé de donner main-forte pour empêcher l'évaſion du coupable.

CLXXII. Maniere dont l'inquiſition exerce ſes jugemens. *Phil. à Limbroc. hiſt. inquiſit.*

On met les priſonniers chacun dans un affreux cachot, où ils demeurent pluſieurs mois ſans être interrogez, & l'on attend qu'ils déclarent eux-mêmes le ſujet de leur empriſonnement, & qu'ils ſoient leurs propres accuſateurs; car jamais on ne leur confronte de temoins. D'abord tous les parens du criminel s'ha-

AN. 1478.

billent en deüil, & en parlent comme d'un homme mort; ils n'oſent ſolliciter pour lui, ni même approcher de ſa priſon, tant ils craignent d'être ſuſpects & enveloppez dans le même malheur; juſques-là que les parents ſe réfugient quelquefois dans les pays étrangers, dans l'apprehenſion d'être pris pour complices. Quand il n'y a point de preuves contre l'accuſé, on le renvoye après une longue priſon; mais il perd toujours la meilleure partie de ſon bien qui ſe conſume aux frais de l'inquiſition. Le ſecret de toute la procedure eſt garde ſi étroitement, qu'on ne ſçait jamais le jour deſtiné à prononcer la ſentence: ce jugement ſe fait pour tous les accuſez une fois l'année, en un jour choiſi par les inquiſiteurs,

L'arrêt qu'on y rend s'appelle *Auto de fe*, c'eſt-à-dire, un arrêt de foi, ou en matiere de religion; & il eſt auſſi-tôt ſuivi de l'exécution des coupables. On prononce cet acte en public avec de grandes ſolemnitez; on éleve en Portugal un grand théatre de charpente qui occupe preſque toute la place publique, & qui peut contenir juſqu'à trois mille perſonnes. On y dreſſe un autel richement paré, aux côtez duquel on place des ſiéges en façon d'amphithéatre, pour faire aſſeoir les familiers & les accuſez. Vis-à-vis eſt une chaire fort haute, où un des inquiſiteurs appelle chaque accuſé l'un après l'autre, pour écouter la lecture des crimes dont on le charge, & l'arrêt de condamnation qu'on lui prononce. Les priſonniers qui ſortent de la priſon pour venir ſur ce théatre, jugent de leur deſtiné par les differens habits qu'on leur a donnez: ceux qui ont leurs habits ordinaires, en ſont quittes pour une amende: ceux

AN 1478.

qui ont un *ſan-benito*, qui eſt une maniere de juſte-au-corps jaune ſans manches, chargé d'une croix rouge de ſaint André couſuë deſſus, ſont aſſurez de la vie, mais ils perdent leur bien, ou la plus grande partie qui eſt confiſquée au profit de l'inquiſition, c'eſt-à-dire, de la chambre royale, pour payer les frais de l'inquiſition. Ceux à qui l'on fait porter ſur leur *ſan-benito* quantité de flammes de ſerge rouge, ſans aucune croix, ſont convaincus d'être relaps, & d'avoir déja eu une fois leur grace, ce qui ſignifie qu'ils ſont menacez d'être brûlez en cas de rechûte: mais ceux qui outre ces flammes rouges portent leur propre tableau environné de figures de diables, ſont deſtinez à la mort. Il y a impunité juſqu'à deux fois pour ceux qui promettent de renoncer au judaïſme, & qui ont fidélement révelé tous les complices; mais à la troiſiéme fois il n'y a plus de pardon.

Les inquiſiteurs étant eccleſiaſtiques, ne prononcent point l'arrêt de mort; ils dreſſent ſeulement un acte qu'ils liſent à l'accuſé, où ils marquent que le coupable ayant été convaincu d'un tel crime, & l'ayant lui-même avoüé, l'inquiſition le livre au bras ſéculier. Cet acte eſt mis entre les mains de ſept juges, qui ſont au côté gauche de l'autel, leſquels condamnent les criminels à être brûlez, après avoir été étranglez.

CLXXIII. Ferdinand & Iſabelle ſe liguent avec l'Angleterre & l'archiduc. *Mariana, hiſt. Hiſpan. lib.* 24.

Ferdinand & Iſabelle après avoir ainſi établi l'inquiſition dans leur royaume, ſans en prévoir les conſéquences, ne penſerent plus qu'à s'établir contre les prétentions de Jeanne fille de Henri. Ils firent un traité avec Edouard roi d'Angleterre & l'archiduc Maximilien. Cette alliance qui intriguoit fort

AN. 1478. Louis XI. l'obligea à faire une tréve avec les Caſtillans, qui l'accepterent d'abord, afin de conſerver Fontarabie, dont ce prince penſoit à ſe ſaiſir. Enſuite il travailla à détacher Ferdinand & Iſabelle du roi d'Angleterre & de l'archiduc; il leur députa pour cet effet l'évêque de Lombez, qui étoit abbé de ſaint Denys, le ſeigneur de Leſcun, un préſident du parlement de Bourdeaux, nommé Jean de la Chaſſaigne, & le baillif de Montargis, qu'on nommoit Guillaume de Souppleinville, qui étoient chargez de repreſenter à leurs majeſtez catholiques, que ſi Iſabelle étoit ſur le thrône, elle en avoit en quelque maniere obligation à la France, qui avoit envoyé Bertrand de Gueſclin au ſecours de Henri de Tranſtamare, dont la princeſſe deſcendoit, pour lui aſſurer la couronne, (ce qui étoit arrivé ſous Charles V.) que les Anglois n'avoient jamais voulu de bien aux Caſtillans, & en particulier à la maiſon de Tranſtamare, parce qu'ils prétendoient qu'elle avoit enlevé la Caſtille aux Lancaſtres; que Maximilien n'étant point ſecouru par l'empereur, ſeroit aſſez embarraſſé à ſe défendre & à contenter ſes ſujets toujours prêts à la revolte; au lieu qu'en s'uniſſant à la France, Ferdinand pourroit compter ſur un ſecours puiſſant pour détruire le parti de Jeanne. Les mêmes ambaſſadeurs avoient auſſi des ordres pour renvoyer l'affaire du Rouſſillon & de la Cerdaigne engagez à la France, à la déciſion d'arbitres qui ſeroient choiſis de part & d'autres.

CLXXIV. Traité d'alliance entre la France & la Caſtille. *Mariana, ibid.*

Le ſuccès répondit aux intentions du roi de France; ſes ambaſſadeurs remplirent exactement leur commiſſion; & ſoit que leurs raiſons euſſent fait im-

preſſion ſur l'eſprit de Ferdinand & d'Iſabelle, ſoit que le prince & la princeſſe appréhendaſſent quelque alliance de Louis XI. avec le Portugal, le traité fut fait à Saint-Jean-du-Luz, & arrêté le neuviéme d'Octobre. Du côté des Caſtillans, on renoncoit à toutes les alliances faites juſqu'alors avec Edouard & Maximilien: du côté de la France, à celle qu'elle avoit faite avec le roi de Portugal & Jeanne de Caſtille. On conſentoit auſſi que les differends ſur les comtez de Rouſſillon & de Cerdaigne ſeroient mis en arbitrage; & il y eut des promeſſes réciproques de ſe ſecourir les uns les autres, à l'exception du roi d'Arragon, contre lequel Ferdinand & Iſabelle ne prendroient point les armes, & s'appliqueroient ſeulement par leur médiation à le detourner de faire la guerre à la France. Enfin tous les anciens traitez entre les deux couronnes furent confirmez par celui-ci; & cette nouvelle cauſa beaucoup de joye à Paris. AN. 1478.

Le pape étant revenu à Rome d'où la peſte l'avoit exilé, comme nous l'avons vû, fit une cinquiéme promotion le onziéme de Février, dans laquelle il ne créa qu'un cardinal. Ce fut Dominique de la Roüere, de Turin, frere du cardinal de Tarantaiſe, qui étoit mort depuis peu. De la Roüere eut le titre de ſaint Vital, & dans la ſuite celui de ſaint Clement.

CLXXV. Le pape fait un cardinal. *Addit. ad Ciacon. in Sixt. IV.*

La reine de Boſnie femme du roi Thomas, qui étoit venuë à Rome en 1475. dans le tems du jubilé, y mourut dans cette année 1478. Le pape lui fit ériger un tombeau que l'on voit encore en l'égliſe de *Scala Cœli*. Par ſon teſtament elle laiſſoit ſon royaume à l'égliſe Romaine, ſous condition de reverſion à

CLXXVI. La reine de Boſnie meurt à Rome, & laiſſe ſon royaume au ſaint ſiége. *Papienſis epiſt. 679. Chalcond. hiſt. des Turcs l. 10.*

AN. 1476. *Leunclav. Pandect. 141. & 162.*

son fils, si abandonnant le parti des Turcs, & quittant le Mahometisme, il rentroit dans le sein de l'église. Des que la princesse fut morte, deux de ses domestiques présenterent le testament au pape, qui le lut & l'accepta aux conditions y portées. Ensuite ils lui remirent l'épée & les éperons, & il fit mettre dans les archives l'acte d'acceptation de ce royaume, qui avoit eu ses rois propres depuis l'an 1357. jusqu'en 1465.

CLXXVII. Mort d'Usum-Cassan roi de Perse. *Palmer. in chron.*

Usum-Cassan roi de Perse mourut aussi dans cette même année âgé de soixante & dix-huit ans, laissant pour son successeur Jacupa le plus jeune de ses fils, qu'on surnommoit Chiorzemal, c'est-à-dire, privé d'un œil. Ce jeune prince, pour regner seul, tua son frere la même nuit que son pere mourut, selon quelques historiens: mais d'autres ont dit qu'Usum-Cassan laissa quatre fils, un de sa premiere femme, & trois de la seconde, que la même nuit que la mort du pere arriva, les trois freres uterins firent étrangler leur aîné; que le second fit aussi tuer celui qui étoit avant lui; & qu'ayant regné sept ans ou environ assez tranquillement, il fut empoisonné par sa femme, qui menoit une vie fort déreglée, & qui peu de tems après fut aussi empoisonnée elle-même. Il y eut après ce prince plusieurs rois qui ne furent pas beaucoup estimez, jusqu'au fameux Ismaël-Sophi, dont on aura lieu de parler dans la suite.

CLXXVIII. Mort de Henri Harphius & de Laurent Calcaneus.

Henri Harphius Flamand, de l'ordre des Freres Mineurs de l'Observance, mourut cette année à Malines. Il excelloit dans la théologie mystique, dont il a composé trois livres: le premier sous le titre d'épitalame; le second appellé directoire d'or des contemplatifs,

templatifs; & le troiſiéme, *Edem*, ou le paradis terreſtre des contemplatifs. Ces ouvrages après avoir été imprimez à Cologne en 1538. furent enſuite corrigez à Rome par ordre du pape en 1585. Cet auteur a encore compoſé quelques autres traitez, comme le miroir d'or ſur les préceptes du décalogue; le miroir de la perfection; trois conferences de la perfection de la vie, ou l'abregé du directoire; des ſermons avec un diſcours des trois parties de la penitence, & un du triple avénement de Jeſus-Chriſt. Il avoit écrit tous ces ouvrages en Flamand, mais on les a depuis traduits en Latin. Calcaneus de Breſſe en Italie, chevalier, docteur en droit, mourut auſſi vers le même tems. Il a laiſſé un ouvrage de la recommandation des études; un autre ſur la conception de la ſainte Vierge; & un traité des ſept pechez mortels. AN. 1478.

CLXXIX. Jean Mercure fameux philoſophe.

Un nommé Jean Mercure qui ſe croïoit plus habile que tous les anciens Hébreux, Grecs & Latins vint cette année à Lyon. Sponde le renvoïe mal-à-propos au regne de Louis XII. Ce philoſophe avoit avec lui ſa femme & ſes enfans, il étoit vêtu de lin, & portoit à ſon col une chaîne de fer à l'imitation d'Apollonius de Thyane dont il ſe diſoit le diſciple. Il étoit fort ſérieux, & faiſoit le philoſophe & le médecin, ſe vantant de guérir toutes ſortes de maladies; ce qui lui acquit beaucoup de réputation, parce qu'il réuſſit dans quelques-unes. On en donna avis au roi qui le fit examiner à Lyon par les plus habiles médecins de ſon roïaume, auſquels il répondit avec tant de ſolidité, qu'on ne l'inquiéta point. Sur le rapport que ces médecins firent au roi, que la ſcience de cet homme étoit plus qu'humaine, ſa majeſté

Guyon, diverſes leçons, lib. 4. c. 22.
Trithem. in chronic.
Sphanheim.

AN. 1478.

voulut le voir, elle l'entretint, & elle en recut deux préſens dont l'un conſiſtoit dans une épée très-riche qui renfermoit cent quatre-vingt petits glaives ou coûteaux; & l'autre étoit un bouclier orné d'un miroir qu'il diſoit contenir beaucoup de vertus ſecretes. Cet homme étoit ſi déſintereſſé, qu'il diſtribua aux pauvres tout l'argent qu'il reçut du roi. Il ne demeura que quelques mois dans Lyon, & diſparut tout d'un coup, ſans qu'on pût ſçavoir ce qu'il étoit devenu. Tritheme rapporte ce fait à l'an 1501. Tout cela ſentoit bien l'impoſteur, d'autant plus qu'il ſe vantoit d'avoir la pierre philoſophale, & de tranſmuer les métaux.

CLXXX.
Le roi d'Angleterre tente d'avoir le comté de Richemont ſans ſuccès.

Bacon. hiſt Henric. VII.

Quoique le roi d'Angleterre parut aſſez bien affermi ſur ſon trône depuis qu'il avoit fait mourir tous ceux qui pouvoient y avoir quelque droit; le comte de Richemont qui s'étoit retiré en Bretagne l'inquiétoit toûjours, parce qu'il étoit de la famille de Lancaſtre, & qu'en cette qualité il avoit droit au roïaume. Edouard tenta donc le duc de Bretagne, il lui fit propoſer le mariage du comte avec la princeſſe d'Angleterre, afin d'unir les deux branches d'Yorck & de Lancaſtre d'un lien indiſſoluble. Le duc donna dans ce panneau, Landais l'y fit conſentir parce qu'il étoit gagné; & quelques remontrances que fit le comte, qu'Edouard ne vouloit l'avoir dans ſon roïaume que pour lui faire perdre la tête, il ſut tiré de la fortereſſe & conduit à Saint-Malo, où ſur le point d'entrer dans le vaiſſeau deſtiné à ſon paſſage, il ſe refugia dans l'égliſe cathedrale qui joüiſſoit d'un droit d'aſile inviolable. Pendant qu'on ſollicitoit le doïen & les chanoines pour les engager à ceder le

comte & souffrir qu'on le tirât de son azile; Kenlet qui étoit absent de Nantes au départ du comte, vint en toute diligence trouver le duc de Bretagne, blâma hautement la conduite du conseil, & engagea le duc à dépêcher un courier à Saint-Malo pour ramener incessamment le comte dans la forteresse d'où on l'avoit tiré; ce qui fut exécuté sur le champ; & les Anglois qui devoient l'emmener en Angleterre mirent à la voile privez de leur proie. Ce qui irrita si fort Edouard, que devenu soupçonneux jusqu'à l'excès, il fit condamner son propre frere le duc de Clarence à être ouvert tout vif pour lui arracher les entrailles & les jetter au feu, & à avoir ensuite la tête tranchée. Mais sa mere aïant par ses prieres fait moderer cette sentence, on laissa à ce prince le choix de son supplice. Il choisit d'être plongé la tête en bas dans un tonneau de malvoisie, genre de mort fort extraordinaire, mais qui fut de son choix. On lui trancha néanmoins la tête après qu'il eût été suffoqué dans ce tonneau, & son corps fut enterré dans l'église des Carmes de Londres où étoit déja le tombeau de sa femme.

AN 1478.

CLXXXI. Il fait mourir le duc de Clarence son frere

Duchesne. hist. d'Angl. liv. 19. Bacon. hist. Henric. VII. Polyd. Virg. l. 24.

La mort du duc de Clarence fut fatale à Edouard; car outre qu'il le suivit d'assez près, on rapporte que depuis ce tems là toutes les fois qu'on lui demandoit grace pour quelqu'un, il l'accordoit sans délai, en proferant ces paroles avec de grands soupirs. „ Helas! mon pauvre frere n'a eu personne qui ait demandé grace pour lui „ Ce fut là toute la penitence de son crime; ce qu'il y a de plus surprenant dans la conduite de ce roi, au milieu de tous ses supçons, qui sans raison le porterent à faire perdre la vie à son

AN. 1478.

propre frere, eſt qu'il n'ait pas ſeulement ſoupçonné le duc de Gloceſter l'un des plus méchans princes de ſon ſiécle, & qui fut celui qui uſurpa la couronne ſur les enfans d'Edouard dont il étoit ſecond frere. On a cru que la mort du duc de Clarence fut le fruit de ſes intrigues & de ſes calomnies, que ce fut lui qui le rendit ſuſpect au roi d'Angleterre, & qui lui fit prendre la réſolution de le perdre; peut-être auſſi que l'averſion que le roi avoit pour ce duc provenoit de ce qu'il s'étoit joint contre lui au comte de Warwik.

CLXXXII. Troubles en Ecoſſe dont le roi Jacques III. eſt cauſe.

Buchananan. histor. Scot. lib. 12.

La trop grande crédulité de Jacques III. roi d'Ecoſſe, en faveur des prédictions & des réveries des aſtrologues & des magiciens, cauſa encore de grands troubles dans ſon roïaume. Ce prince étoit jeune & promettoit beaucoup; mais écoutant trop favorablement un medecin nommé André, qui ſe mêloit d'aſtrologie, il devint le tiran de ſes freres, de ſes proches, & des plus grands ſeigneurs de ſa cour, parce que ce medecin lui avoit prédit que ces parens le priveroient de ſon roïaume. Ses deux freres Alexandre & Jean ſe joignirent aux baronspour remedier à tous ces maux; & Jean le plus jeune ayant fait des remontrances aſſez fortes au roi ſur la ſituation des affaires; les conſeillers, tous gens de baſſe naiſſance, ſe ſaiſirent de ce jeune prince & le condamnerent à la mort. Ce qui fut executé en lui faiſant couper les veines. Alexandre fut auſſi enfermé dans la forteresſe d'Edimbourg, d'où il ſe ſauva & vint en France trouver Louis XI. qui le reçut avec beaucoup de bonté, & lui fit même épouſer la fille du comte de Boulogne ſur mer. Mais ce Seigneur voïant dans la ſuite qu'il ne pouvoit obtenir aucun ſecours du roi de

France à cauſe de l'alliance entre les deux couronnes, il paſſa en Angleterre.

AN. 1478

CLXXXIII. Les ſeigneurs ſe ſaiſiſſent du roi d'Ecoſſe & le mettent en priſon.

Pendant le ſéjour qu'il y fit, le comte Archambaut Douglas & quelques autres ſeigneurs conſpirerent contre le roi d'Ecoſſe, ſe ſaiſirent dans ſa chambre même de ſes conſeillers qu'ils firent pendre, & mirent Jacques en priſon à Edimbourg. Alexandre arriva ſur ces entrefaites avec des troupes Angloiſes conduites par Richard comte de Gloceſter, & tira ſon frere de priſon pour lui laiſſer gouverner librement ſon roïaume; juſqu'à ce que de nouveaux troubles étant ſurvenus dans la ſuite, il ſe retira une ſeconde fois en Angleterre.

LIVRE CENT-QUINZIE'ME.

AN 1479.

LA paix entre le pape & les Florentins ne se fit pas aussi promptement qu'on se l'étoit imaginé, quelques remontrances & quelques menaces que firent les ambassadeurs de France. Entre les lettres du cardinal de Pavie, on trouve une dattée du premier de Janvier de cette année 1479. qu'un ami lui écrivoit de Rome pour l'informer de l'état des affaires de Milan. Il lui apprend que les ambassadeurs envoïez de toutes parts à sa sainteté n'avoient pû rien gagner sur son esprit, ni la fléchir, parce qu'elle demandoit pour premiere condition qu'on chassât de Florence Laurent de Medicis, & qu'on le remît entre ses mains. Ce même ami exhorte fort le cardinal à remontrer au pape qu'on s'étoit assez battu, qu'il n'y avoit pas tant de raisons pour presser la vengeance de la mort de l'archevêque de Pise, que l'armée des Turcs déja aux frontieres d'Italie profitoit de ces divisions. Mais la colere du souverain pontife ne s'appaisa que plus d'un an après. Celui qui prêchoit sans cesse aux rois & aux princes chrétiens l'union entre eux, pour faire la guerre aux Turcs, ne vouloit point accorder la paix à des chrétiens : si l'on en croit la plûpart des historiens, il cherchoit par cette conduite à se venger des Medicis.

I. Le pape ne veut pas accorder la paix aux Florentins.

Papiens. epist. 620.

II. Erreurs de Pierre d'Osma condamnées.

Il confirma la condamnation qu'Alphonse Carillo archevêque de Tolede avoit faite des erreurs de Pierre d'Osma professeur de théologie à Salamanque, qui dans un traité de la confession imprimé, ensei-

ANI. 479.

gnoit quelques propoſitions erronées. 1. Que les pechez mortels quant à la coulpe & à la peine de l'autre vie, ſont effacez par la ſeule contrition du cœur, ſans ordre aux clefs de l'égliſe. 2. Que la confeſſion des pechez en particulier & quant à l'eſpece n'eſt point de droit divin, mais ſeulement fondée ſur un ſtatut de l'égliſe univerſelle. 3. Qu'on ne doit point ſe confeſſer des mauvaiſes penſées qui ſont effacées par l'averſion qu'on en a ſans rapport à la confeſſion. 4. Que la confeſſion doit ſe faire des pechez ſecrets, & non de ceux qui ſont connus. 5. Qu'il ne faut point donner l'abſolution aux pénitens avant qu'ils aient accompli la ſatisfaction qui leur a été enjointe. 6. Que le pape ne pouvoit remettre les peines du purgatoire. 7. Que l'égliſe de la ville de Rome pouvoit errer dans ſes déciſions. 8. Que le pape ne peut pas diſpenſer des decrets de l'égliſe univerſelle. 9. Que le ſacrement de penitence quant à la grace qu'il produit, eſt un ſacrement de la loi de nature, nullement établi dans l'ancien & dans le nouveau teſtament. Le pere Alexandre en rapportant ces erreurs ne fait aucune mention des ſix, ſept & huit articles qui ſe trouvent pourtant dans la ſomme des conciles de Caranza.

D'Argentré collect. judic. de nov. error. p. 298.

P. Alexand. hiſt eccleſ. parte 1. ſæc. 15. & 16. pag. 419. & Caranza ſumma concil. ad hunc annum.

Ces propoſitions aïant été examinées pendant pluſieurs jours par un grand nombre de docteurs; Alphonſe Carillo archevêque de Tolede qui avoit aſſemblé à ce ſujet les plus ſçavans de ſon dioceſe, les condamna par un mandement du vingt-quatriéme de Mai, comme heretiques, erronées, ſcandaleuſes, mal ſonnantes; & le livre de l'auteur fut brûlé par les ſoins du promoteur. On frappa d'anathême celui qui

III.
La ſentence de l'archevêque de Tolede eſt confirmée par le pape.

AN. 1479.

avoit avancé ces erreurs s'il ne se retractoit. La sentence du prélat fut confirmée par une constitution du pape Sixte IV. datée de Rome le cinquiéme des Ides du mois d'Août, c'est-à-dire le neuviéme de ce même mois, ne voulant pas, dit-il, raporter ces erreurs en détail ni les particulariser à cause de leur énormité, afin que ceux qui les sçavent déja les puissent plûtôt oublier, & que ceux qui les ignorent n'apprennent rien de nouveau. On trouve cette constitution tout au long dans la collection de M. d'Argentré évêque de Tulles, aussi-bien que la rétraction de Pierre d'Osma contre lequel un excellent théologien nommé Jean Praxan fit un traité.

D'Argentré, ibid. p. 300. Bannez in-2. S. Th. qu. 1. art. 10. Bullar. t. 1. Six. IV. const. 17.

IV. Condamnation de Jean de Vesalie par l'inquisition.

Dans la même année Jean de Vesalie docteur en théologie & prédicateur de Wormes, avoit avancé quelques propositions qui furent condamnées par l'inquisition. Ce docteur nioit que les évêques eussent le pouvoir d'établir des loix ; que les indulgences n'étoient rien ; qu'il ne falloit avoir aucune créance pour les écrits des saints ; que les ordonnances de l'église n'engageoient pas sous peine de peché. Il enseignoit sur la grace, que les élus sont sauvez par la seule grace de Dieu, qui si en la donnant il veut sauver quelqu'un, quand tous les prêtres le damneroient & l'excommunieroient, il seroit sauvé : de même celui que Dieu veut damner sera damné, quand tous les prêtres & le pape même voudroient le sauver ; que quand il n'y auroit point de pape, les élus seroient toujours sauvez ; parce que ni le pape, ni les évêques, ni les prêtres ne contribuent point au salut. Que si saint Pierre avoit institué le jeune, il ne l'auroit sans doute fait qu'afin de mieux vendre ses poissons,

D'Argentré, ibid. p. 290. in fasciculo rerum nov. edit. tom. 7. p. 325.

poiſſons. Que Jeſus-Chriſt n'a établi aucun jeûne, & n'a point défendu l'uſage des viandes en quelque jour que ce fut; que l'huile ſainte n'eſt pas differente de l'huile ordinaire. Que le fils de Dieu n'a point ordonné de fêtes, ni de prieres, excepté l'oraiſon dominicale, qu'il n'a point ordonné aux prêtres de reciter ou chanter les heures canoniques; que la meſſe eſt à charge; que ſaint Pierre n'a celebré qu'en récitant le *Pater noſter*. Que l'écriture ſainte ne dit pas que le ſaint-Eſprit procede du fils; que ceux-là qui vont à Rome en pelerinage, ſont fols, enfin qu'au ſymbole il ne faut point ajouter catholique au mot d'égliſe. AN. 1479.

V. On oblige Jean de Veſalie à ſe retracter. *D'Argentré ibid. p. 297.*

L'archevêque de Mayence écrivit aux univerſitez de Heidelberg & de Cologne, pour les prier d'examiner ces propoſitions de Jean de Veſalie. Il y eut pluſieurs aſſemblées tenuës à ce ſujet. Jean y comparut & fut interrogé ſur les indulgences, ſur la compenſation des peines dûës pour les pechez, ſur le pouvoir de l'égliſe, ſur la conſecration & benediction des autels & de tout ce qui ſert au ſacrifice, ſur le mariage, & ſur les dégrez de parenté, & ſur le ſalut des prédeſtinez. Après cet interrogatoire on tint encore pluſieurs ſéances. Dans l'une on conclut qu'on envoyeroit à l'accuſé trois perſonnes pour l'exhorter à retracter ſes erreurs. Il refuſa d'abord, mais deux jours après il répondit qu'il étoit prêt à le faire. Jean de Veſalie parut donc en préſence de l'archevêque, de quelques évêques, d'un grand nombre de docteurs devant leſquels l'inquiſiteur lui fit faire ſa retractation. Comme on agit à ſon égard avec beaucoup de chaleur, la conduite des examinateurs fut

ANI479.

blâmée par quelques-uns qui croyoient qu'on pouvoit le traiter avec plus de douceur & de bonté d'autant plus qu'entre les propoſitions qu'on lui attribuoit, quelques-unes étant expliquées pouvoient ſe ſoutenir.

VI. Mort du cardinal de Pavie.

Jacques cardinal de Pavie, connu ſous le nom d'Ammanato & de Piccolomini mourut dans cette année. Il étoit né à Luques d'une famille peu conſiderable, & fit d'aſſez grands progrès dans les lettres; il alla à Rome où il fut d'abord ſecretaire du cardinal Capranica, enſuite du pape Callixte III. & enfin de Pie II. Ce dernier qui aimoit les gens ſçavans eut beaucoup d'inclination pour lui; il l'adopta dans la famille de Piccolomini qui étoit la ſienne, lui donna l'évêché de Pavie & le fit cardinal en 1461. Il exerça de grands emplois ſous ce pontificat & ſous celui de Sixte IV. qui l'envoya légat en Ombrie, & lui donna les évêchez de Freſcati & de Lucques. Il a écrit divers ouvrages dont il nous reſte un volume de lettres, & l'hiſtoire de ſon tems, ou memoires diviſez en ſept livres, qui contiennent le récit de tout ce qui s'eſt paſſé dans l'Europe depuis le voyage de Pie II. à Ancone, juſqu'à la mort du cardinal de Carvajal, c'eſt-à-dire, depuis 1464. juſqu'en l'année 1469. Ce grand homme ſe ſentant attaqué d'une fiévre quarte aſſez legere, ſe fia à un medecin de village fort ignorant, qui lui donna un remede ſi violent, qu'il mourut quelque tems après l'avoir pris, à l'âge de cinquante-ſept ans, ſix mois & deux jours, le dixiéme de Septembre, à Saint-Laurent près du lac de Bolſena. Son corps fut porté à Rome par ordre du pape & des cardinaux, & enterré dans l'égliſe des Auguſtins, quoiqu'il eût

Aubery, hiſt. des cardinaux. Paul Jove in elog. c. 20. Leandr. Alberti, deſcript. Ital.

Paul Jove in elog. c. 20.

ordonné par ſon teſtament qu'on lit à la fin de ſes épitres, d'être inhumé dans l'égliſe de ſaint Pierre auprès de Pie II. ſon bienfaiteur. Quelques raiſons en empêcherent l'exécution. Jacques Volaterran ſon ſecretaire a écrit l'hiſtoire de ſa vie fort abregée, & nous apprend qu'outre ſon commentaire & ſes épitres, il avoit compoſé les vies des papes qui n'ont jamais paru. On voit dans ſes mêmes épitres qu'il avoit conçu le deſſein de faire une ample hiſtoire de tout ce qui s'étoit paſſé de ſon tems. Ses commentaires qui ont été imprimez, ſont dédiez au cardinal d'Amboiſe.

AN. 1479.

Extat ante opera card. Papienſ.

Le pape eut beaucoup de regret de la mort de ce cardinal. Preſque dans le même tems il apprit que les Hongrois avoient défait les Turcs. Une armée de cent mille infidéles commandée par cinq Bachas étoit entrée dans la Tranſylvanie: les Hongrois informez de leur marche, allerent au-devant d'eux avec leurs troupes partagées en trois corps avec autant de chefs. Etienne Batori qui étoit un de ces chefs, ayant par hazard rencontré le premier les Turcs, les attaqua. Le combat fut rude & opiniâtre; & Batory auroit infailliblement ſuccombé, ſi les deux autres chefs ne fuſſent promptement venus à ſon ſecours. Ces trois corps d'armée ainſi réunis, battirent les Turcs & en firent un grand carnage. Batory voulut attribuer l'honneur de cette victoire à Matthias roi de Hongrie. Mais ce prince étoit alors dans ſes états, attaqué de la goutte. Malgré ſes infirmitez il renouvella vers le même tems la guerre contre l'empereur Frederic. Matthias étoit irrité contre ce prince, ſoit parce que Frederic ne vouloit pas payer la ſomme

VII. Défaite de l'armée des Turcs par les Hongrois. *Cromer. l. 29. Bonfin. 4. dec. 6.*

AN. 1479.

dont il étoit convenu dans le dernier traité, ou parce qu'il retenoit la couronne de Hongrie que Bernard archevêque de Strigonie avoit emportée en Allemagne avec les tréſors du roi, pour venger l'empereur du mariage que Matthias avoit contracté au préjudice des conventions qu'il avoit fait avec Frederic, & dont ce prélat étoit l'arbitre; mais cette guerre fut bien-tôt ſuivie d'une tréve.

VIII. Commencement de l'empire des Moſcovites.

Poſſevin de rebus Moſcoviticis.

Petrus Petræus de Etleſunda chronicon Moſcoviticum.

Dans cette même année le nouvel empire du Czar de Ruſſie ou Moſcovie commença à s'élever & à paroître. On a ſi peu de connoiſſance de ſon hiſtoire ancienne, qu'il eſt aſſez difficile d'en parler auſſi ſûrement que des autres pays. Voici ce qu'on en peut recueillir des hiſtoriens. Ils diſent que Woldomire fils de Eſlaüs fut converti par les Grecs à la foi catholique l'an 988. & qu'il eſt proprement le premier duc ou prince de cet état. Il prit le nom de Baſile au baptême, & Iroſlaüs lui ſucceda. On met enſuite Wzevold, Wolodomire II. & Wzevold II. & enſuite ſept autres dont les noms ne ſont pas connus. George I. Demetrius I. George II. qui fut tué par Batus roi des Tartares l'an 1237. Iroſlaüs frere de George II. Alexandre, Daniel, Jean dit *Kaleta*, c'eſt-à-dire la Bourſe, parce qu'il en portoit une ordinairement pour faire l'aumône aux pauvres. Simeon, Jean II. Demetrius II. qui vivoit l'an 1400. celui-là frere & l'autre fils de Baſile II. Jean Baſilides ſurnommé le Grand lui ſucceda, & ſecoua le joug des Tartares qui traitoient les ducs de Moſcovie en eſclaves & d'une maniere très-indigne. Ce prince épouſa Sophie Paleologue fille de Thomas, qui étoit frere de Conſtantin XV. dernier empereur de Conſtantinople, qui fut tué à la priſe de cette ville.

Jean Basilides secoua donc le joug de la servitude à laquelle les Tartares l'avoient réduit. Il conquit plusieurs villes dans la Russie blanche qui obéissoit au duc de Lituanie, & réduisit sous son obéissance la grande & fameuse ville de Novograde capitale de Russie. Après cette conquête il fit sortir de la ville tous les grands seigneurs & les fit conduire à Moscou, qui prend son nom de la riviere sur laquelle cette ville est située, & qui le donne à tout cet état. Là sous prétexte de régaler les principaux habitans, ayant ses troupes toutes prêtes aux environs, il menaçoit ces peuples que s'ils ne se rendoient, il alloit assieger leur ville & la ruiner. Ces habitans se soumirent, voyant que le prince avoit en sa puissance tous les seigneurs du pays. Moscou étoit l'abord de tout le septentrion, & payoit chaque année cent mille écus d'or au grand duc de Lithuanie, depuis qu'Alexandre Withold l'avoit subjugée. Basilides trouva l'archevêque & les peuples si riches, qu'en leur laissant le tiers de leurs biens, il fit transporter de cette ville trois cens chariots chargez d'or, d'argent, de perles, de pierreries, & devint très-puissant.

AN 1479. X. Jean Basilides duc de Moscovie secouë le joug des Tartares. *Michou, lib. 4. c. 72. Cromer. l. 29.*

Ce fut à la persuasion de son épouse qu'il secoua le dur joug des Tartares qui habitoient au de-là du Volga. La Russie leur étoit tributaire, & leur duc étoit obligé d'aller fort loin à pied au-devant de leurs ambassadeurs qui étoient à cheval, & de faire la même chose à l'égard des envoyez qui venoient exiger le tribut, ou pour d'autres sujets; de leur presenter avec beaucoup de respect du lait à boire, liqueur que les Tartares aiment fort; & s'il en tomboit quelques goutes sur le col des chevaux, le duc étoit obligé de

X. Servitude des ducs de Moscovie sous les Tartares. *Krantz. l. 13. Vandal. l. 15.*

AN. 1479.

le lécher. Lorſqu'on liſoit les lettres du cham ou empereur des Tartares, on faiſoit mettre le duc de Moſcovie à genoux pour en écouter la lecture; & il ne pourvoit refuſer de ſe ſoumettre à quelque ordre qui vînt de ſa part, quand même il auroit fallu faire la guerre aux Chrétiens, ou à ſes parens ou alliez. Mais dès que Baſilides ſe fut rendu maître de Novograde & de Moſcou, il devint ſi abſolu, ſi puiſſant & ſi redoutable, que le roi de Pologne & le grand duc de Lithuanie furent contraints de faire une tréve avec lui & de le laiſſer en paix. Le fils de Baſilides fut le premier qui prit le titre de Czar de Moſcovie & de Ruſſie, qui ſelon quelques auteurs; veut dire la même choſe que Ceſar. En 1721. le Czar des Moſcovites a commencé de prendre le titre d'empereur de Ruſſie qui lui a été accordé par l'empereur des Turcs, & il fut reconnu tel par les états de Hollande en 1722.

XI. Quel eſt le premier qui a pris le titre de Czar.

Quelques auteurs dans la deſcription qu'ils ont faite de la Moſcovie, ont dit que Baſilides fut introduit dans Novograde par les intrigues de l'archevêque Theophile qui avoit la ſouveraine autorité dans cette ville, & qui vouloit ſe venger des principaux habitans, dont le deſſein étoit de changer leurs cerémonies ſemblables à celles des Grecs, & de ſubſtituer en leur place celles de l'égliſe Romaine; les Ruſſiens étant alors ſous la juriſdiction du patriarche de Conſtantinople, ſuivoient en tout le rit grec: dans la ſuite ils ont embraſſé la ſecte de Luther & de Zuingle. L'archevêque malgré le ſervice qu'il avoit rendu à Baſilides, fut chaſſé de ſon égliſe par ce prince qui mit en ſa place un autre avec très-peu de revenu. Il étendit auſſi ſa principauté de Novograde juſqu'en

AN. 1479.

Lithuanie, dans la Finlande, la Suede & la Norvege. Il n'avoit alors que trente-huit à trente-neuf ans, & avoit l'exterieur & la majesté d'un roi, selon Contarini Venitien, qui dans son voyage de Perse parle très-avantageusement de ce prince, dont il fut très-content dans plusieurs entretiens qu'il eut avec lui. C'est le même qui fut envoyé par les Venitiens ambassadeur auprès d'Usum-Cassan roi de Perse, que les Orientaux nomment Osum-Asambeg, en 1472. & à son retour en 1477. il publia en Italien la rélation de ce voyage que Jacques Guederus a traduit depuis en Latin, & qui se trouve dans le recueil des auteurs de l'histoire de Perse.

Contarini dans son journal de voyage de Perse.

XII. Mort de dom Juan roi d'Arragon.

Mariana, hist. Hist. l. 4. c. 18. Surita l. 20. c. 27.

Dom Juan d'Arragon étant mort dans le mois de Janvier de cette année à Barcelone, âgé de près de quatre-vingt-deux ans; on parla de paix entre les Portugais & les Castillans. Ce prince avoit regné cinquante-trois ans en Navarre, & près de vingt-deux ans en Arragon. Il institua par son testament Ferdinand heritier de ce dernier royaume, laissant la Navarre à Eleonore sa fille veuve du comte de Foix. Beatrix tante d'Isabelle reine de Castille, belle mere de Jean prince de Portugal, & qui avoit une grande sagesse jointe à beaucoup d'autorité, travailla fortement à la paix qui fut enfin concluë. Une des conditions, disent les historiens, fut qu'Alphonse roi de Portugal quitteroit le titre de roi de Castille, & Ferdinand la qualité de roi de Portugal qu'il avoit prise en même tems. Que Jeanne ne se feroit plus nommer reine ni princesse; qu'Alphonse se marieroit avec Isabelle fille aînée de Ferdinand, & Jeanne avec dom Juan prince des Asturies; mais que com-

AN 1479.

me ce prince & sa sœur étoient encore enfans, ils seroient mis entre les mains de Beatrix jusqu'à ce qu'ils fussent en âge de consommer le mariage. Que si dom Juan ne vouloit pas épouser Jeanne quand il

XIII. Paix entre les Castillans & les Portugais. *Mariana. ibid.*

seroit en état de le faire, cette princesse auroit en Castille une pension de cent mille pistoles, ou la ville de Taro avec ses dépendances; & que si elle ne vouloit accepter aucun de ces partis, elle seroit obligée d'entrer dans un des cinq monasteres qu'on nommoit dans le traité. Jeanne prit ce dernier parti lorsqu'elle se vit déchûë de toutes ses esperances. Elle prit le voile & fit profession dans le monastere des religieuses de sainte Claire de Conimbre, où elle vêcut plusieurs années avec beaucoup de pieté.

XIV. Eleonore veuve du comte de Foix, devient reine de Navarre. *Mariana, l. 20. c. 19.*

Eleonore sœur paternelle de Ferdinand, & sœur de pere & de mere de Charles prince de Viane, veuve de Gaston comte de Foix, avoit donc succedé au royaume de Navarre qui lui appartenoit de droit du côte de sa mere. Mais cette princesse ne jouit pas long-tems de la couronne, & mourut bien-tôt après, laissant quatre garçons & cinq filles. François fils de Gaston l'aîné de ses enfans mâles, mourut avant son pere & sa mere le vingt-troisiéme de Novembre en 1470. & laissa François Phœbus, qui n'ayant qu'onze ans fut mis sous la tutelle de Magdelaine sa mere, fille de Charles VII. & de son oncle Pierre cardinal de Foix, imitateur des vertus de l'ancien cardinal de ce nom, qui employa ses soins pour appaiser les troubles d'Arragon. Ce Phœbus fut roi de Navarre, & mourut de poison sans avoir été marié le vingtiéme Janvier 1483.

XV. Les Castillans

Après la paix concluë entre les Castillans & les Portugais

Portugais, Ferdinand envoïa à Naples une flotte de soixante & dix voiles, commandée par dom Francisque Henriquez frere de l'amirante de Castille, qui chassa de l'Italie les Turcs dont les incursions faisoient de grands ravages dans la Pouille où ils avoient fait une descente. Une autre flotte fit la découverte des isles Canaries & en commença la conquête. Ces isles sont à l'occident de l'Afrique, à l'opposite de la Mauritanie Tingitane, aujourd'hui de Fez & de Maroc, & presque vis-à-vis des caps de Boyador & de Non. Les anciens les nommoient Fortunées, & elles sont au nombre de sept, quoiqu'anciennement on n'en connut que six. La plus importante est Canarie avec une isle du même nom, qui a dix-huit ou vingt lieuës de tour, qui est très-fertile & où le gouverneur fait sa demeure. Les grains s'y recueillent deux fois l'année, & il y a par-tout une grande quantité de fruits. Les autres isles sont Tenerife, l'Isle de Palma, l'isle de Fez, Fuerteventura, Gomera & Lancelote. Dès l'année 1291. Doria & Viraldo entreprirent un voïage vers les côtes d'Afrique avec deux galeres, mais on n'apprit d'eux aucunes nouvelles. La même chose fut tentée dans la suite par Louis de la Cerda comte de Clermont petit-fils d'Alphonse X. roi de Castille. Le pape Clement VI. les lui donna & l'en couronna roi dans Avignon; mais ce comte ne poursuivit pas ce dessein. En 1401. Henri III. roi de Castille en permit la conquête à Robert de Braquemont, qui en donna la commission à Jean de Bretacour son parent; & celui-ci obtint le titre de roi, & fit bâtir une forteresse dans l'isle de Lancelote en 1417. Elles ont eu depuis differens noms en divers tems,

AN. 1479.

font la conquête des isles Canaries.

Hyer. Surita. comment. in itiner. Antonini. Gomer. hist. Indic.

AN. 1479.

jusqu'en cette année 1479. que Ferdinand & Isabelle commencerent à en faire la conquête.

XVI. Les Genois secoüent le joug du duc de Milan.

La république de Genes secoua cette année le joug du duc de Milan qu'elle souffroit depuis environ quinze ans. Après beaucoup de troubles qui produisirent des guerres civiles & qui coûterent la vie à un grand nombre, ils élûrent pour leur chef Jean-Baptiste Fregose & lui donnerent huit conseillers pour gouverner conjointement avec lui. Le duc de Milan fâché de cette perte tâcha de la réparer. Comme il tenoit la principauté de Genes du roi de France, Bonne de Savoie mere de Galeas en fit hommage avec serment de fidelité au nom de son fils à Philippe de Comines qui revenoit de France, & passoit par Milan, ce qu'il faisoit, disent quelques auteurs, pour engager Louis XI. au recouvrement de cet état. Mais ce prince s'en mettoit peu en peine; il ne vouloit pas faire passer ses troupes hors de son roïaume, ni s'engager avec des peuples sur lesquels on ne pouvoit jamais compter. On dit même que les Genois lui aïant un jour offert de se donner à lui, il ne leur fit point d'autre réponse que celle-ci; „ Vous vous „ donnez à moi, & moi je vous donne au diable; „ leur faisant entendre par-là, qu'il ne vouloit point d'eux, & qu'il les connoissoit trop inconstans, pour compter sur leur fidelité. Les ducs de Milan néanmoins lui faisoient toujours hommage pour Genes, & le roi lui même prenoit la qualité de seigneur de Genes, comme on le voit dans plusieurs titres.

Daniel hist. de France, tom. IV. p. 732. in 4.

XVII. Louis XI. sollicite le roi d'Angleterre contre l'archiduc.

Pendant que Louis XI. faisoit si peu de cas des offres des Genois, il employoit toutes sortes de moïens pour entretenir le roi d'Angleterre dans son parti, ou

au moins pour l'engager à demeurer neutre. Maximilien d'Autriche de ſon côté faiſoit tous ſes efforts pour rompre les engagemens qu'Edoüard avoit avec la France, & pour l'obliger à entrer dans ſes interêts ; il l'en avoit fait ſolliciter l'année précedente par ſon parlement, & il n'y avoit point d'Anglois qui ne ſouhaitât la guerre avec les François, & qui ne repreſentât à leur roi la neceſſité de ſe liguer avec les Flamands contre la France. Louis XI. prévoyoit l'orage qui le menaçoit ; il augmenta les penſions de ceux qui pouvoient le ſervir en Angleterre ; il combloit d'honneurs les envoyez d'Edoüard ; il rendoit d'avantageux témoignages de leur habileté. Haſtings grand chambellan d'Angleterre, fut celui qui le ſervit plus efficacement. Il devint penſionnaire de Louis XI. L'argent diſtribué avec tant de largeſſe en Angleterre, produiſit une prolongation de la trêve : mais ce ne fut pas ſans obſtacles.

AN. 1479. *Mem. de Comines, l. 6. ch. 2.*

XVIII. La ducheſſe doüairiere de Bourgogne va en Angleterre pour agir contre Louis XI.

Maximilien avoit prié Marguerite d'York bellemere de ſon épouſe, & ſœur du roi Edouard IV. de ſe charger de la négociation auprès de ſon frere. Il avoit ſes vûës en l'éloignant ; il avoit appris que Jules de la Roüere cardinal de ſaint Pierre-aux-liens, & depuis pape ſous le nom de Jules II. devoit venir en qualité de légat auprès de Louis XI. qu'enſuite il devoit aller en Flandre propoſer à cette ducheſſe doüairiere de Bourgogne un mariage avantageux & de grands biens, pourvû qu'elle s'engageât à lui rendre ſervice. Si la ducheſſe eût goûté les propoſitions du légat, cela auroit fort dérangé les affaires de Maximilien ; auſſi pour y mettre ordre, il la pria d'aller elle-même en Angleterre, & elle y conſentit. Elle

AN. 1479.

fit le voyage, & travailla à détacher ſon frere des engagemens qu'il avoit avec la France, & en obtenir des troupes. Mais les engagemens d'Edoüard étoient trop forts pour qu'on pût ſi aiſément les rompre. Une penſion de cinquante mille écus qui lui étoit exactement payée ; le mariage d'Eliſabeth ſa fille arrêté avec le dauphin, étoient des liens qu'il n'étoit pas facile de rompre. Loin de s'en dégager, il traita avec la France. Le traité fut conclu à Londres dans le mois de Janvier de cette année. Edouard y prend la qualité de roi de France. C'eſt le pere Daniel qui place ce traité dans cette année, & qui cite pour ſon garant le recueil des traitez de Leonard : mais je ne ſçai s'il ne faudroit pas le reculer à l'année ſuivante, puiſque dans le cinquiéme volume de la derniere édition des mémoires de Comines, on trouve des lettres de la ducheſſe doüairiere de Bourgogne à Maximilien, datées des vingt-ſeptiéme Juillet, & quatorziéme Septembre 1479. & une du roi d'Angleterre au même, pour lui donner avis du départ de la ducheſſe, auquel tems le traité avec la France n'étoit pas encore conclu. Il faut donc le placer au commencement de 1480.

XIX. Traité entre les rois de France & d'Angleterre.

Mem. de Comines, de l'édit de 1723. tom. V. p. 114. & ſuiv.

XX. Les Flamands levent une armée en faveur de Maximilien.

Mem. de Comines, l. 6. c. 6.

Maximilien ainſi abandonné par le roi d'Angleterre, ſe propoſa d'intéreſſer l'Allemagne dans ſon different avec Louis XI. mais ce fut ſans ſuccès ; ce qui l'obligea de courir aux Flamands. La conjoncture étoit favorable ; l'archiduc avoit un fils à qui ces peuples vouloient conſerver la ſucceſſion de ſon aïeul auſſi entiere que celui-ci l'avoit laiſſée. Ils lui fournirent donc vingt-cinq mille hommes, & lui donnerent aſſez d'argent pour faire des levées conſi-

derables en Allemagne. Toutes ces avances lui firent refuſer de prolonger la trêve avec la France. Le roi lui avoit envoïé à ce ſujet le ſeigneur de Courton & Blandelli. Ils trouverent l'archiduc au Pont-Aventin avec ſon armée de Flamands, auſquels il avoit joint quelques Allemands, & environ trois cens Anglois. Maximilien rebuta ces envoïez du roi avec beaucoup de fierté. Peu de tems après réflechiſſant ſur la faute qu'il venoit de commettre, il renvoïa Olivier de la Marche au roi pour lui propoſer une entrevûë, mais celui-ci aïant été auſſi mal reçu que les envoïez de ſa majeſté, on ne penſa plus qu'à la guerre. AN. 1479.

XXI. L'archiduc aſſiege Teroüane.

L'archiduc ſe flattoit déja pour ſon coup d'eſſai de reprendre tout ce que Louis XI. avoit enlevé à ſon épouſe. Il paſſa le Pont-Aventin, & vint dans le mois d'Août mettre le ſiege devant Teroüanne. Le ſeigneur de Saint-André qui en étoit gouverneur, ſe défendit avec beaucoup de valeur. Des Cordes qui commandoit l'armée Françoiſe en Picardie, s'avança pour combattre Maximilien, & l'obliger à lever le ſiege. L'archiduc fit une faute; il ne voulut ni demeurer dans ſes lignes, ni diviſer ſes toupes; il leva le ſiege, & mena toute ſon armée contre les François. Il n'en avoit fait qu'un corps, dont l'infanterie qu'il commandoit lui même avec les comtes de Naſſau & de Romon, occupoit le milieu; & la cavalerie, ſous la conduite du ſeigneur de Raveſtein; étoit ſur les aîles. Des Cordes ſe trouva dans cette ſituation à Guinegate, entre les villes d'Aire & de Teroüanne, & mit ſes toupes en bataille. Il ſe réſerva l'infanterie, & donna ordre à Jean d'Eſtouteville ſei-

Comines, liv. 6. ch. 6.

AN. 1479.

gneur de Torcy, d'être à la tête de la cavalerie, & de la mener au combat.

XXII. Bataille de Guingate.

Torcy fit au-de là de ce qu'avoit eſperé ſon general, quoiqu'il n'eût qu'une partie de ſeshommes d'armes, l'autre ayant été laiſſée pour ſoutenir l'infanterie. Il chargea avec tant de vigueur la cavalerie ennemi de l'aîle droite, qu'il la mit en fuite, ſans eſperance de pouvoir ſe rallier. Mais ce commencement de bonheur ne fut pas ſuivi. Des Cordes jaloux du ſuccès de ſon lieutenant, voulut y avoir part; il ſe mit à la tête du reſte de la cavalerie, il donna ſur l'aîle gauche de Maximilien, il l'ébranla du premier choc, & le renverſa au ſecond. Les cavaliers qu'il venoit de battre, & ceux que Torcy avoit battus, fuyoient vers Aire, & il ſuffiſoit de mettre à leurs trouſſes une partie de la Cavalerie Françoiſe pour les empêcher de ſe rallier, & joindre le reſte à l'infanterie Françoiſe: mais des Cordes plus ſoldat que capitaine, non ſeulement envoya Torcy à la pourſuite des fuïards, il voulut encore y aller lui-même; & la cavalerie Françoiſe ſe trouva ſans y penſer, ſi éloignée de ſon infanterie, qu'elle ne pouvoit plus la ſecourir au beſoin. Les generaux de Maximilien profiterent de cette imprudence; ils arrêterent l'infanterie Flamande prête à prendre la fuite; ils lui repreſenterent que ſi elle n'avoit point de cavalerie pour la ſoutenir, les François n'en avoient point non plus, & que les Flamands étoient beaucoup plus forts que leurs ennemis. Ces remontrances eurent leur effet, l'infanterie Flamande attaqua & vainquit la Françoiſe, en ſorte que le champ de bataille demeura à l'archiduc, à qui l'on ajugea l'avantage, quoiqu'il y eut plus de morts de

Mem. de Comines, ibid. p. 396.

XXIII. Le champ de bataille demeure à l'archiduc.

son côté que de l'autre, qu'il perdît jusqu'à neuf mille hommes, au lieu que les François n'en perdidirent que quatre mille, & que des Cordes fit neuf cens prisonniers. AN. 1479.

La perte que fit Maximilien ne laissa pas d'être assez grande pour l'empêcher de continuer le siege de Teroüanne. Il alla s'amuser mal à propos devant le château de Malaunoy, où il y avoit environ cent cinquante Gascons commandez par un nommé Raimonnet, qui exerça long-tems l'archiduc. Ces Gascons ne succomberent qu'à un troisiéme assaut, ils se firent presque tous égorger sur la brêche, & Raimonnet fait prisonnier, fut conduit à Maximilien, qui le fit pendre, contre les loix de la guerre. Louis XI. outré, vengea cette mort honteuse par celle de cinquante des meilleurs prisonniers faits à Guinegate, qui furent tous pendus en differens endroits; sept des plus distinguez dans le lieu même où Raimonnet avoit été executé, dix devant la ville de Doüai, autant devant Saint-Omer, Arras & Lille. Ces executions furent faites par le boureau, accompagné du grand prevôt, avec huit cens lances & six mille francs-archers, qui après s'être acquittez de leur commission, vinrent dans le comté de Guines, de là en Flandres, se saisirent de dix-sept places ou châteaux, tuerent ou brulerent tout ce qui se présenta, emmenerent bœufs, vaches, chevaux, & mirent tout à feu & à sang. Un corsaire Normand nommé Coulon, punit encore les Flamands, à qui il enleva quatre-vingt vaisseaux qui venoient de charger de bleds en Prusse, & toute la pêche des harangs; ce qui causa beaucoup de dommage à tout le païs. La campagne finit

XXIV.
Il quitte le siége de Teroüanne, & s'amuse à un château.

Chronique scandal dans les Mem. de Comines de la derniere édit. tom. 2. p. 259.

AN 1479.

de bonne heure, & l'on ne fit plus rien du reſte de l'année. Dans la ſuivante on parla de paix, & le pape pour en être le médiateur, envoïa ſon légat en France.

XXV. Le Cardinal de Saint Pierre aux-liens, legat en Frane.

Ce légat étoit le cardinal Julien de la Roüere, du titre de ſaint Pierre-aux-liens. Il avoit déja paru en France avec le même titre quatre ans auparavant. Sa principale commiſſion étoit de ſe rendre l'arbitre de la paix entre le roi Loüis XI. & Maximilien duc d'Autriche. Il arriva à Paris dans le mois de Septembre de cette année 1480. & y fut reçu avec beaucoup d'honneur. Il trouva le roi beaucoup plus diſpoſé à la paix qu'il ne s'etoit imaginé. Ce monarque étoit fort touché de la journée de Guinegate; il croïoit qu'il y avoit beaucoup plus de François tuez qu'on ne lui avoit dit, & il ne doutoit pas que Maximilien n'eût recouvré tout ce que ſon épouſe avoit perdu dans les Païs-Bas, s'il eût ſçû uſer de ſa victoire. Des Cordes n'avoit eu permiſſion de hazarder le combat, que parce que la ſuite des proſperitez preſque continuelles de Louis XI. depuis la mort du duc de Bourgogne, l'avoit fait conſentir, contre ſon inclination naturelle, à cette bataille. Il penſoit d'ailleurs que s'il l'eût gagnée, il auroit infailliblement conquis le reſte des Païs-Bas.

Mem. de Comines, l. 6. ch. 6.

Une autre raiſon qui faiſoit ſouhaiter la paix à ce prince, étoit que ſa ſanté diminuoit tous les jours. Il ſçavoit auſſi que tous les grands de ſon roïaume le haïſſoient, ſon fils étoit mineur, & ſelon toutes les apparences, l'état en changeant de maître, entreroit dans une guerre civile. La raiſon vouloit que ſon fils ne ſe trouvât embarraſſé d'aucune guerre étrangere; &

ſans

sans cette précaution, il ne pouvoit manquer de perdre tout ce qu'il avoit pris sur l'heritiere de Bourgogne. Ces considérations lui ôterent l'esperance de conquerir le reste des Païs-Bas, & ne lui laisserent que le soin de conserver ce qu'il y avoit acquis. Ce fut ce qui l'obligea de donner si aisément dans les vûës du légat, & de répondre au dessein qu'il avoit de ménager la paix entre lui & l'archiduc. Ce cardinal étoit l'homme du monde le plus propre à cette négociation. Quoique neveu du pape, il avoit l'inclination toute Françoise, & sembloit être né pour les grandes choses. AN. 1480.

XXVI. Trêve entre Louis XI. & l'archiduc.

Il y avoit déja une trêve faite entre Loüis XI. & l'archiduc. C'étoit celui-ci qui en avoit proposé les conditions, & il paroît que le roi de France les avoit accéptées. Cette trêve fut concluë au mois d'Août, & devoit durer sept mois. On étoit convenu: Qu'on ne la publieroit d'abord que pour trois mois, lesquels étant expirez, on feroit une seconde publication pour quatre mois: Que le roi d'Angleterre & le duc de Bretagne seroient les garants de la trêve: Que pendant ce tems-là on ne feroit aucune hostilité: Que les ambassadeurs engageroient le roi à remettre au seigneur de Romont l'une de ces trois villes, Teroüanne, Bethune ou Peronne, sans toutefois que le refus du roi les arrêtât: Et que cette trêve devant être regardée comme un acheminement à la paix, le roi seroit prié d'envoïer ses ambassadeurs pour le quinziéme d'Octobre à Téroüanne, Bethune ou Arras, pendant que le duc d'Autriche envoïeroit les siens à Saint-Omer, à Lille ou à Doüai.

Mem. de Comines. Tome V. dern. édit. p. 79.

Marguerite ducheſſe doüairiere de Bourgogne, XXVII. Lettre de la du-

AN. 1480

cheſſe doüairiere à Maximilien ſur cette trêve.

Memoires de Comines, ibid.

qui n'étoit pas encore de retour d'Angleterre, & qui avoit aſſuré que l'archiduc ſe laiſſeroit entierement conduire par Edoüard, & qu'il ne feroit rien ſans ſa participation, informée de toute cette négociation, en écrivit à Maximilien, & lui apprit le mécontentement du conſeil d'Angleterre touchant la trêve qu'il venoit de faire avec la France ſans la participation du roi Edoüard, l'entrevûë propoſée avec Louis XI. ſes intelligences avec le roi d'Ecoſſe, le départ des troupes Angloiſes pour la Flandre, & ſon prochain départ. Sa lettre eſt du quatorziéme de Septembre datée de Rocheſter. Dans une autre lettre du troiſiéme d'Octobre, elle lui mande qu'elle avoit fait au roi d'Angleterre ſes excuſes de ce qu'il s'étoit engagé ſans ſa participation à une conference pour les differends qu'il avoit avec Louis XI. qu'elle avoit des affaires ſecretes à lui communiquer avant cette conference, & qu'elle lui feroit ſçavoir la réponſe d'Edoüard touchant le cardinal légat.

XXVIII. Maximilien refuſe de donner audience au légat.

Mem. de Commines, loco ſuprà cit. p. 89.

Ce cardinal s'étoit avancé juſqu'à Peronne pour traiter avec les députez de l'archiduc; mais n'aïant pû obtenir de ſauf-conduit, il fut obligé de revenir à Paris, d'où il lui écrivit d'abord le cinquiéme de Septembre, pour l'informer qu'il étoit arrivé en France dans le deſſein d'exhorter Loüis XI. à la paix, & qu'il l'y avoit trouvé tout-à-fait diſpoſé. Il ajoûte, qu'après avoir reſté ſeulement quatre jours à Vendôme, il étoit venu à Paris, d'où il devoit aller le trouver en Flandres, pour l'engager à conſentir à une ſi bonne œuvre. Maximilien lui répondit que ſon conſeil n'étoit pas avec lui; qu'il vouloit le conſulter, & prioit le légat de differer ſon voïage juſqu'à ce qu'il eût ſa

réponſe, qu'il recevroit dans peu de jours. Maximilien vouloit bien le recevoir comme cardinal, mais non comme légat. Le pape qui avoit été informé d'abord de ce refus, envoïa un bref à l'archiduc, où il lui repréſente que le cardinal avoit déja fait la fonction de légat en France, & le prie de le reconnoître & de le recevoir en cette qualité. Ce bref eſt du ſeizieme Septembre. Comme il ne fit point changer de réſolution à l'archiduc, le légat lui écrivit de Peronne dans le même mois, pour le prier de ne le pas laiſſer davantage en ſuſpens ſur ſon voïage dans les païs-Bas, attendu qu'il ne peut, ſans deshonneur demeurer où il eſt. Et en même-tems il donna une lettre de créance à Marc archevêque de Colocz en Hongrie, & à un docteur en droit qu'il envoïoit à Maximilien pour ſçavoir ſa volonté ſur le voïage des Païs-Bas auquel il ſe diſpoſoit, & ſi ce prince l'agréeroit.

Comme l'archiduc perſiſtoit toûjours dans ſon refus, le legat ſe plaignit vivement du peu d'égard qu'il avoit au bref du pape, & le pria de l'informer du parti qu'il devoit prendre. Cette lettre eſt datée de Peronne le cinquiéme d'Octobre. Il lui en écrivit une autre le vingtiéme du même mois, pour lui demander la permiſſion de ſe rendre auprès de lui au moins dans un lieu neutre & ſans aucunes conditions; eſperant que par cette voie il quitteroit les injuſtes ſoupçons qu'il avoit conçus contre lui. L'archiduc envoïa enfin ſes inſtructions à Jean d'Auffay maître des requêtes de ſon conſeil pour traiter avec le légat. Il prit ce parti ſur une lettre qu'il reçut du roi d'Angleterre, dans laquelle ſa majeſté lui mandoit qu'il

AN 1480.

XXIX. Bref du pape à l'archiduc pour recevoir le légat.

LXX. Il envoie ſes inſtructions pour entendre le légat.

AN 1480.

pouvoit donner audience au légat; & le prioit en même-tems de ne rien conclure avec lui ſans l'en avoir auparavant averti. Le légat étoit trop habile pour n'avoir pas informé la cour d'Angleterre du ſujet de ſa légation, & la doüairiere de Bourgogne des vûës, que le roi de France avoit de la remarier richement.

D'un autre côté Maximilien négocioit ſéparément pour tâcher de s'accommoder avec Louis XI. & pour y réüſſir il convint de cette conference dont on a déja parlé, qui devoit ſe tenir le quinziéme d'Octobre, & propoſa même une entrevûë avec le roi. Edoüard n'auroit pas été fâché que le légat fût entré dans cette négociation, il croïoit ſon entremiſe néceſſaire pour fixer la legereté de l'archiduc qui s'obſtinoit toûjours à ne point recevoir ce cardinal qui lui étoit ſuſpect, enſorte que malgré les inſtructions qu'il avoit envoïées à un de ſes conſeillers, il lui refuſa toûjours une audience particuliere. La maladie dangereuſe de Louis dérangea ces négociations, le roi d'Angleterre changea même de vûës, & au lieu de travailler à la paix, comme il paroiſſoit y être porté, il conſeilla à l'archiduc d'obtenir une trêve de deux ans, en attendant la mort du roi de France qui paroiſſoit certaine. Sa maladie fut une attaque d'apoplexie qui le ſurprit pendant ſon dîné dans un village proche la ville de Chinon en Touraine; il perdit dans un moment l'uſage de tous ſes ſens, & ne reconnut plus perſonne; ſes domeſtiques le porterent au lit, & avec quelques remedes il eut le courage de retourner coucher à Forges, d'où il étoit parti le matin. Il recouvra la parole trois jour s

Mem. de Comines, loc. cit, pag. 139.

XXXI.
Louis XI. eſt attaqué d'apoplexie.

Mem. de Comines l. 6. c. 7.

après ; mais ce qu'il disoit, étoit si peu articulé, qu'il n'y avoit que ses officiers qui l'entendissent. AN. 1480.

Comme pendant son attaque d'apoplexie, il s'étoit efforcé d'approcher d'une fenêtre, on l'avoit fermée de peur qu'il ne se précipitât, & on le gardoit à vûë. Quand il fut un peu revenu à lui-même, il demanda qui étoient ceux qui l'avoient retiré de cette fenêtre ; à peine en eut-il sçu les noms, qu'il les chassa tous de sa maison, & ôta les emplois à plusieurs. C'est qu'il avoit honte de voir ceux qui avoient été les témoins de sa foibsesse. Ce fut par une même delicatesse, que pour persuader au public qu'il étoit encore capable de grandes affaires, dix ou douze jours après son attaque d'apoplexie, il assembla son conseil pour s'informer des expeditions qu'on avoit faites pendant ce tems-là. Il fit appeller les six personnes qui lui servoient alors de ministres, le comte de Beaujeu, Charles d'Amboise, l'évêque d'Autun, Pierre de Rohan maréchal de Gié, Philippe de Comines, & le seigneur de Lude ; il les obligea tous l'un après l'autre à parler sur les matieres dont il s'agissoit ; quoiqu'il n'entendît pas trop ce qu'on disoit, il faisoit toutefois semblant de l'entendre, il prenoit les lettres entre ses mains, & vouloit quelquefois les lire sans y rien comprendre, dit Comines, il les tournoit souvent à rebours, ajoûte un autre historien ; mais il ne falloit pas faire connoître qu'on s'en apperçût. Enfin il n'oublioit rien pour faire accroire au public qu'il étoit parfaitement guéri, & qu'il reprenoit avec autant d'exactitude qu'auparavant le soin des affaires de son roïaume.

XXXII. Conduire bizare & affectée de ce prince. *Mem. de Comines, l. 6. c. 7.*

Matthieu, hist. de Louis XI. liv. 10.

XXXIII. Le légat de-

Le légat profita de cette indisposition du roi pour

AN. 1480.

mande la liberté du cardinal Baluë, & l'obtient.

lui demander la liberté du cardinal Baluë, qui depuis treize ou quatorze ans languiſſoit dans une étroite priſon pour expier ſa perfidie & ſes trahiſons. Les ſollicitations preſque continuelles de la cour de Rome durant un ſi long-tems n'avoient pû le délivrer. Le légat pria le roi avec tant d'inſtance de lui rendre la liberté, que Louis, qui croioit d'ailleurs ſa vengeance aſſez ſatisfaite par la longue captivité du cardinal, lui en accorda enfin la délivrance. Comines dit que le roi ſe fit abſoudre de la conduite qu'il avoit tenuë envers Baluë par un bref que le pape envoïa à ſa requête. D'autres auteurs ont publié que ce cardinal trompa le roi & les medecins; qu'aïant feint une retention d'urine, il fut rendu au légat qui l'emmena en Italie ſans avoir vû Louis XI. qu'il fut reçu du pape & des cardinaux avec beaucoup de bonté, & qu'auſſi-tôt après ſon arrivée ſa ſainteté le pourvut de l'évêché d'Albano.

Mem. de Comines, liv. 6. c. 7 p. 403. Addit. ad Ciacon. Garimbert. de Cardin. l. 7. c. 5.

XXXIV.

Reforme des francs archers; les Suiſſes ſont mis en leur place.

La trêve que Louis venoit de faire avec Maximilien l'obligea de réformer ſes troupes; il caſſa tous les francs-archers établis par Charles VII. parce qu'ils étoient extrémement à charge au peuple, & qu'ils nuiſoient plus, qu'ils n'étoient utiles dans un jour de bataille, étant trop ardens au pillage, comme il avoit paru à la journée de Guinegate. Le roi pour les remplacer fit venir en France un grand nombre de Suiſſes qu'il ſe chargea de défraïer lui-même; cette nation s'étoit obligée à fournir toûjours ſix mille ſoldats au roïaume par un traité fait en 1477. On arma ces Suiſſes de piques, de hallebardes, & de larges épées comme des ſabres, au lieu des arquebuſes dont on avoit armé les francs-archers; l'on en don-

Chronique ſcandaleuſe de Louis XI. au tome 2. de Comines, p. 263.

ma auſſi à quelques troupes Françoiſes.

René d'Anjou comte de Provence, mourut le dixiéme de Juillet de cette année à Aix en Provence âgé de ſoixante-dix-huit ans, prince fort vertueux, & qui ſupporta avec beaucoup de conſtance tous les malheurs qui lui arriverent preſque dans toutes les guerres qu'il entreprit. Il étoit ſi affable envers tout le monde, qu'on le ſurnomma le Bon. Il aimoit l'hiſtoire, la poëſie, & ſur-tout la peinture dans laquelle il réuſſit aſſez bien, comme on le voit encore aujourd'hui dans quelques ouvrages qui reſtent de lui à Aix, à Marſeille, à Lyon, & en d'autres endroits. Il avoit ordonné que ſon corps ſeroit tranſporté à Angers dans le tombeau de ſes ancêtres, mais ſes ordres ne furent point exécutez d'abord. Les habitans d'Aix ne voulurent jamais y conſentir: tout ce que Jeanne ſon épouſe put obtenir, fut ſeulement le tranſport de ſon cœur; & ſon corps ne fut tranſporté que quelques années après; encore le fit-on fort ſecrettement. Il fut enterré dans l'égliſe de ſaint Maurice avec beaucoup de pompe. Cinq de ſes fils & trois de ſes petits fils étant morts avant lui, il inſtitua heritier de tous ſes états Charles duc de Calabre, comte du Maine, fils de Charles ſon frere, & non pas Louis XI. comme quelques auteurs l'ont écrit; mais ce comte n'en fut pas long-tems poſſeſſeur, & la Provence fut bien-tôt après au pouvoir du roi.

Ce prince étant allé à Marſeille pour prendre poſſeſſion de la Provence, y mourut l'année ſuivante 1481. & avant ſa mort il fit par ſon teſtament le roi Louis XI. ſon heritier univerſel en toutes ſes terres pour en joüir lui & tous les rois de France ſes ſuc-

AN. 1480.

XXXV. Mort de René d'Anjou roi de Sicile.

Belleforeſt, hiſt. de France l. 5. ch. 146.

S. *Marth. genealog. Franc. liv. II. ch. 4.*

XXXVI. Il laiſſe pour heritier Charles comte du Maine.

XXXVII. Ce comte meurt, & laiſſe Louis XI. ſon heritier.

AN. 1480.

ceſſeurs, lui recommandant avec beaucoup d'inſtance de maintenir la Provence dans toutes ſes libertez, prérogatives, privileges, & coûtumes. René duc de Lorraine, fils d'Yolande d'Anjou, reclama contre cette inſtitution, pretendant qu'elle n'avoit pû ſe faire à ſon préjudice. Le roi au contraire la ſoûtint bonne, parce que la Provence eſt un païs régi par le droit écrit, ſuivant lequel chacun peut diſpoſer de ſes biens en faveur de qui il lui plaît; outre que les comtes de Provence avoient toûjours appellez les mâles à leur ſucceſſion au préjudice des filles. Palamedes de Fourbin ſeigneur de Souliers proche Toulon, qui conduiſoit l'eſprit de Charles comte du Maine, lui fit goûter toutes ces raiſons pour l'engager à inſtituer Louis XI. ſon héritier. Il y réuſſit, & il fut récompenſé du gouvernement de la Provence pendant ſa vie.

XXXVIII. Mahomet II. entreprend le ſiége de l'Iſle de Rhodes.

Boſius, tom. 2. l. 11. & 12.

Les Turcs pourſuivoient toûjours leurs conquêtes au grand regret du pape & de tous ceux qui étoient zélez pour la conſervation de la foi. Mahomet II. après avoir fait quelques incurſions en Italie, ne pouvant ſouffrir que l'iſle de Rhodes fut ſi proche de ſes états, & poſſedée par les chevaliers de ſaint Jean de Jeruſalem qui ôtoient à ſes ſujets la liberté de la mer, & qui les avoient ſouvent battus avec perte, prit enfin la réſolution d'aſſiéger cette iſle, ou plûtôt la ville qui en eſt la capitale: ce qu'il ne fit qu'après une mûre & longue déliberation; ſollicité par quelques traîtres qui s'étoient refugiez vers lui. Aïant donc fait équiper une nombreuſe flotte le plus ſecretemet qu'il lui fut poſſible, il en donna le commandement au Viſir Meſlith iſſu de la race des

Paleologues,

Paleologues, qui descendit avec son armée dans l'isle le vingt-troisiéme de Mai de cette année 1480. AN. 1480.

Cette isle est dans l'Asie sur la mer mediterranée. Du côté du Septentrion elle regarde la Caramanie partie de la Natolie, le canal de mer entre deux est de la largeur d'environ vingt-milles. Du côté du Levant elle a l'isle de Chypre, au Couchant l'isle de Candie & au Midi l'Egypte. Elle a environ six vingt-milles de tour. La ville capitale est située au bord de la mer sur la pente d'une coline qui s'éleve insensiblement & dans une plaine agréable au Septentrion de cette isle. Elle avoit alors une double enceinte de murailles fortifiées de plusieurs grosses tours; mais au midi & du côté que les Juifs habitoient dans la basse ville, les tours étoient plus éloignées les unes des autres; ce qui rendoit cet endroit plus foible. Le quartier où demeuroient les chevaliers étoit le plus fort; car outre que la mer l'enfermoit au septentrion & à l'orient, il étoit défendu par des bastions & par des tours. Le Golfe qui regarde le septentrion étoit fermé par un mole qui entroit plus de trois cens pas dans la mer, & à l'extremité de ce mole il y avoit un fort qu'on appelloit la tour de saint Nicolas.

XXXIX. Situation de cette isle & de la ville.

Mahomet regardoit cette isle comme un lieu qui pouvoit lui faciliter la conquête de l'Egypte & de la Syrie. Sa flotte étoit composée de cent-soixante voiles & faisoit pour le moins cent mille combattans. Les Turcs ayant mis pied à terre, se logerent d'abord sur le mont Saint-Etienne & dans les plaines voisines. A peine furent-ils campez, qu'une troupe d'avanturiers alla escarmoucher jusqu'aux portes de la ville; mais

XL. Les Turcs en commencent l'attaque. *Chalcond. hist. des Turcs, l.* 11.

AN 1480. ils furent taillez en pieces par le vicomte de Monteil frere aîné du grand maître Pierre d'Aubuſſon. Demetrius qui les conduiſoit, eut l'avantage d'y mourir les armes à la main; mort trop belle & trop glorieuſe pour un renegat & un traître. Ces premieres tentatives n'ayant pas réuſſi aux infidéles, un ingénieur Allemand nommé George Frapam fut d'avis qu'on attaquât & qu'on battît la tour de ſaint Nicolas. Le lendemain cet ingénieur ſe preſenta au bord du foſſé de la ville vis-à-vis le palais du grand maître, & demanda à entrer; ce qu'on lui accorda. Il feignit de ſe vouloir ranger du côté des aſſiegez, préferant l'interêt de ſon ſalut à celui de ſa fortune. Le grand maître crut qu'il falloit ſe ſervir de cet ingénieur ſans toutefois ſe fier à lui, & il le fit obſerver comme un eſpion toujours ſuivis par des gens qui le gardoient à vûë.

Chalcond. ibid. n. 27.

XLI. La flotte des Turcs eſt maltraitée par les chevaliers de Rhodes.

Cependant le Viſir Meſſith fit conduire de plus groſſes pieces d'artillerie dans l'endroit où l'on avoit dreſſé la premiere batterie. La tour de ſaint Nicolas fut ébranlée & fracaſſée en pluſieurs endroits L'épouvante ayant ſaiſi les habitans, les eſprits furent raſſurez par les exhortations d'Antoine Fradin religieux Cordelier, qui faiſoit preſque à Rhodes ce que Jean Capiſtran avoit fait a Belgrade. Le grand-Maître d'Aubuſſon ſachant de quelle importance étoit ce poſte pour la conſervation de la ville, n'épargna rien pendant toute la nuit pour le mettre en état de défenſe, & s'enferma dans la tour avec ſon frere le vicomte de Monteil. Le lendemain les Turcs leverent l'ancre de devant le mont Saint-Etienne, & approcherent de la tour de ſaint Nicolas au ſon des tam-

bours & des trompettes. Les infidéles ſauterent à terre & monterent à l'aſſaut avec fureur. Du côté des aſſiégez les feux d'artifices & les volées de canon, avec une grêle de Mouſquetades, de fleches & de pierres faiſoient un effet terrible. D'ailleurs les brûlots mirent le feu à pluſieurs galeres des Turcs, & l'artillerie de la ville les maltraita fort. AN 1480

Enfin les ennemis prirent la fuite, & rentrerent dans leurs galeres avec précipitation. Le Viſir ayant ſi mal réuſſi de ce côté-là, fit conduire huit groſſes pieces de canon devant la muraille des Juifs proche du poſte d'Italie, où les canons & les mortiers des Turcs faiſoient un ſi horrible fracas, que les Italiens avec les Eſpagnols cabaloient déja pour exciter le grand-maître à rendre la ville. Mais leur propoſition ne ſervit qu'à faire connoître leur lâcheté dont ils ſe repentirent bien-tôt. Le viſir qui avoit prétendu réduire la place par la décharge des groſſes pieces, voyant que les aſſiégez ne parloient point de capituler; & ne voulant point hazarder l'aſſaut, eut recours à la trahiſon. Il fit venir deux transfuges qui étoient paſſez au camp des Turcs dès le commencement, & avoient abjuré la foi chrétienne: il leur propoſa une grande recompenſe, ſi entrant dans la ville ils pouvoient aſſaſſiner le grand-maître, ou l'empoiſonner. Les transfuges renegats s'offrirent à faire le coup, & retournerent à Rhodes, feignant qu'ils étoient tombez entre les mains des Turcs à la ſeconde ſortie. Ils y furent reçûs comme des gens qui s'étoient ſauvez de la captivité. Mais on découvrit leur trahiſon, & on les exécuta publiquement.

XLII. Le Viſir tente de faire aſſaſſiner le grand-maître. *Chalcond. liv.* II. *n.* 28.

Alors le Viſir ne ſongea plus qu'à emporter de for-

AN 1480.

ce, ce qu'il ne pouvoit gagner par artifice. Il tourna tous ſes efforts contre la tour de ſaint Nicolas qu'il avoit abandonnée. Pour cette nouvelle attaque il fit conſtruire un pont de bois afin d'approcher de la tour, & y donna un furieux aſſaut qui fut vigoureuſement ſoutenu par le grand-maître. Le pont fut mis en pieces par les batteries de la tour, qui coulerent auſſi à fond quatre galeres avec pluſieurs vaiſſeaux de guerre. Cela n'empêcha pas les infideles d'opiniâtrer leur attaque où leurs chefs les plus diſtinguez demeurerent ſur la place, entr'autres Ibrahim genre de Mahomet. La mort de ce chef ralentit l'ardeur des barbares; ils lâcherent le pied malgré les remontrances du Viſir qui les exhortoit à venger la mort du gendre du grand-ſeigneur. Une retraite ſi honteuſe le jetta dans une profonde triſteſſe, & l'obligea à ne plus rien entreprendre contre la tour de ſaint Nicolas, qui lui parut imprenable. Il conçut le deſſein de réduire la ville en diviſant les aſſiégez, & en formant ſes attaques en pluſieurs endroits dans le même tems.

XLIII. Vigoureuſe réſiſtance des Rhodiens, qui obligent le Viſir à lever le ſiége. *Chalcond. liv. II. n. 29.*

Cependant l'ingénieur Allemand fut reconnu pour un traître; & après avoir confeſſé ſon crime il fut pendu dans la grande place. Le viſir fut fort affligé de la mort de ce renegat ſur lequel il comptoit beaucoup; & après avoir fait ſommer la ville de ſe rendre d'abord avec de belles promeſſes, enſuite avec de grandes menaces; il commanda qu'on mît en œuvre toutes les machines, & qu'on battît la ville jour & nuit. On tira en peu de tems plus de trois mille cinq cens coups; mais cela n'effraya pas les Rhodiens qui ſe préparerent à ſoutenir l'aſſaut. Enfin le vingt-ſeptiéme de Juillet l'armée Turque attaqua la ville

de tous les côtez, & gagna d'abord le quartier des Juifs que les chevaliers reprirent après un combat de deux heures. Les infidéles revinrent à la charge, & eurent ordre du Visir de choisir le grand-maître dans la mêlée, & de ne le pas manquer. Ces gens frais se jetterent comme des bêtes feroces sur les Chrétiens, & les plus hardis avancerent contre le grand-maître qui reçut dans cette occosion cinq blessures. Ils furent toutefois contraints de prendre la fuite, & les autres Turcs qui avoient trouvé une vigoureuse résistance de tous côtez, quitterent leurs attaques, dès qu'ils virent la muraille des Juifs abandonnée. Les Rhodiens sortirent en foule en même tems par les brêches, & poursuivirent l'armée ennemie jusques dans son camp. Le Visir tâcha inutilement de rallier ses troupes, & fut forcé lui-même de regagner le rivage. AN 1480.

Les chevaliers victorieux rentrerent dans la ville avec l'étendart imperial qu'ils avoient énlevé devant la tente du Visir. Plusieurs transfuges qui se vinrent rendre aux chevaliers dans le tems que les troupes victorieuses revenoient, raconterent que dans la chaleur du combat les Turcs avoient apperçû dans l'air une croix d'or toute environnée de lumiere, qu'ils avoient vû une dame extrémement belle vêtuë d'une robbe blanche, la lance à la main, & le bouclier au bras, accompagnée d'un homme sévere qui portoit un vêtement de poil de chameau, & suivi d'une troupe de jeunes guerriers tous armez d'épées flamboyantes. Ils ajouterent que cette vision avoit fort allarmé les infidéles; & que quand on éleva l'étendard de la religion, où les images de la sainte Vierge

Spond. continu. annal. ad ann. 1480. n. 2. Chalcond. hist. des Turcs, impr. de Closer, de la trad. de Vigenere, p. 274.

AN 1480.

& de saint Jean-baptiste étoient peintes, plusieurs étoient tombez morts, sans avoir reçu aucunes blessures des ennemis. C'est Chalcondyle qui rapporte ces visions dignes d'un auteur Grec, & ausquelles on doit moins attribuer la retraite des Turcs, qu'à la valeur & à la prudence du grand-maître Pierre d'Aubusson.

Voyez le pere Bouhours, hist. de d'Aubusson.

XLIV. Le roi de Naples envoye deux vaisseaux au secours des Rhodiens.

Pendant que les Turcs embarquoient leurs machines de guerre & tout leur bagage, deux grands navires envoyez par Ferdinand roi de Naples, parurent à la vûe de l'isle pour venir au secours des Rhodiens. Le Visir les fit battre du rivage avec les pieces d'artillerie qui n'étoient point encore embarquées, ne pouvant les faire attaquer par ses vaisseaux qui avoient le vent contraire. Un de ses amis entra heureusement dans le port; l'autre relâcha dans le canal à cause de la tourmente, & se trouva le lendemain assez près de la flotte des infidéles. Le Visir envoya vingt galeres pour s'en saisir, & ordonna à celui qui commandoit ces galeres de s'y comporter vaillamment. Mais après un sanglant combat qui dura près de trois heures, les Turcs furent obligez de ceder, & la mort du commandant des galeres, leur fit abandonner le navire de Naples. Ainsi la flotte Ottomanne quitta la rade le dix-neuviéme du mois d'Août, & fit voile vers le port de Fiesco, où ayant débarqué l'armée de terre, elle continua son chemin vers Constantinople.

XLV. La flotte des Turcs se retire.

XLVI. Le grand maître fait bâtir une église en actions de graces.

Dès que le grand-maître fut guéri de ses blessures, il fit vœu de faire bâtir une église magnifique sous le titre de sainte Marie de la Victoire, & l'on travailla à ce grand ouvrage aussi-tôt que les forti-

fications de la ville furent réparées. Et parce que la victoire se remporta le jour que les Grecs solennisent la fête de saint Pantaleon, le grand-maître Pierre d'Aubusson voulut qu'on bâtît près de cette église une superbe chapelle en l'honneur de ce saint martyr, pour être déservie selon le rit grec. Il résolut de bâtir aussi une église à Genes proche la chapelle où reposent les cendres précieuses de saint Jean-Baptiste dans l'église cathédrale de saint Laurent. Ce qui fut exécuté. On aura occasion de parler encore de ce digne grand-maître qui soutint les furieux assauts des Turcs pendant trois mois avec beaucoup de valeur, & se comporta en grand capitaine, qu'il contraignit le visir Messith à lever le siége, & à abandonner honteusement l'isle de Rhodes, après y avoir perdu neuf à dix mille hommes, & beaucoup de ses vaisseaux & galeres.

AN 1480.

Bosius, t. 2. l. 11. & 12.

Le siége que les Turcs avoient mis devant Rhodes, fut en partie cause de la paix que le pape accorda aux Florentins, après l'avoir refusée pendant plus de deux ans. Comme cette paix fut faite à l'insçu des Venitiens, ceux-ci s'en plaignirent hautement, irriterent fort le saint pere, & causerent dans Florence de grands troubles qu'on ne pût appaiser qu'en envoyant aux Venitiens des députez pour les informer du fait. Les Florentins envoyerent aussi leurs ambassadeurs à sa sainteté; mais ils ne furent admis à son audience qu'à condition qu'ils accepteroient les conditions de paix proposées par elle-même, & par Ferdinand roi de Naples, ce qu'ils promirent. On les admit donc à l'entrée de l'église de saint Pierre, où étant prosternez on leur donna l'absolution, & chacun

XLVII. Paix accordée aux Florentins par le pape.

Volaterr. l. 5. Brutus hist. Florent. l. 5.

AN. 1480.

d'eux reçut un coup de verge ſelon la coutume. Ils entrerent enſuite dans l'égliſe, & y aſſiſterent à la meſſe. Un des articles de cette paix étoit que les Florentins fourniroient quinze vaiſſeaux au roi Ferdinand pour s'oppoſer aux Turcs, & les entretiendroient à leurs dépens, tant que l'armée de Mahomet ſeroit en Italie, où les infidéles vinrent faire beaucoup de ravages, irritez & furieux de n'avoir pû forcer Rhodes : & c'eſt ce qui fut cauſe que le pape conſentit ſi aiſément à cette paix.

XLVIII. Les Turcs font des incurſions en Italie. *Krantz* 13. *Wandal.* 19. & 12. *Sax.* 38.

Celui qui commandoit l'armée des Turcs en Italie, étoit le bacha Geduc Acmet. Son deſſein étoit de ſe rendre maître principalement du royaume de Naples, & d'en dépouiller Ferdinand, ſoit que les Venitiens, ſelon Krantzius, l'y euſſent excité, parce qu'au préjudice de leurs droits ce prince avoit voulu s'emparer du royaume de Chypre, ſoit qu'Acmet voulût ſe venger du roi de Naples, qui avoit ſouvent procuré du ſecours aux Chrétiens contre les Turcs.

XLIX. Ils ſe rendent maîtres d'Otrante, *Chalcond. hiſt. des Turcs, l.* 11. *n.* 2.

Enfin de quelque motif que le bacha fût animé, s'étant embarqué à la Valonne en Epire, il aborda le vingt-huitiéme d'Août à Otrante ville maritime de la Calabre, qui n'en eſt éloignée que de ſoixante milles, & il ne ceſſa de la battre jour & nuit, enſorte qu'il la força en dix-ſept jours, & mit tout à feu & à ſang. L'on compta juſqu'à douze mille Chrétiens tuez ou faits priſonniers, parmi leſquels ſe trouva l'archevêque fort infirme & accablé de vieilleſſe, qui tenant la croix & exhortant les Chrétiens à demeurer ferme dans la foi, fut ſcié en deux avec une ſcie de bois, ſelon quelques hiſtoriens, & écorché vif, ſelon d'autres. Huit cens furent menez hors de la ville

tout

tout nuds, & égorgez dans une petite vallée qu'on a nommée depuis la vallée des martyrs, parce qu'ils aimerent mieux ſouffrir la mort, que de renoncer à leur religion. AN 1480.

La priſe d'Otrante étonna tellement toute l'Italie, qu'on penſoit plûtôt à prendre la fuite qu'à la défendre. Bonfinius ajoûte que le pape eut deſſein d'abord de quitter Rome, & de ſe retirer en France; mais qu'étant un peu revenu de ſa crainte & de ſa timidité, il prit de plus juſtes meſures pour conſerver les terres de l'état eccleſiaſtique. Il fit la paix avec les Florentins, comme on a vû plus haut, il engagea Ferdinand roi de Naples à faire revenir ſon fils Alphonſe de la Toſcane; il exhorta l'empereur, les rois & les princes à donner du ſecours aux Chrétiens, & fit conduire dans la Poüille avec tout le ſoin & toute la diligence qu'on y pût appporter les vingt-quatre galeres qu'on avoit préparées pour ſecourir les chevaliers de Rhodes. Enfin il invita les princes & les prélats à ſe trouver à Rome au plûtôt pour prendre tous enſemble les meſures néceſſaires à la conſervation de la religion chrétienne. Ces précautions étoient de la derniere importance pour arrêter les progrez du Bacha Acmet qui prit encore quelques places, & courut toutes les côtes de la mer Adriatique, dans le deſſein d'aller piller Nôtre-Dame de Lorete. Mais auſſitôt qu'il eut apperçu la flotte des Chrétiens, il prit le parti de ſe retirer promptement, & même avec beaucoup de fraïeur. Antoine de Ferrariis à compoſé en Italien l'hiſtoire de la priſe d'Otrante par les Turcs, que Michel Martiano traduiſit en latin dans l'année 1612.

Bonfin. 4. decad. 6.
Brut. hiſt. Florent. l. 7.
Onuph. in Sixt. IV.

L.
Soins du pape pour s'oppoſer aux Turcs.

AN. 1480.

LI. Mort de Jean Dlugloſſ hiſtorien polonois.

Michou, l. 4. c. 72, Cromer l. 29.

Les hiſtoriens Polonois placent dans cette année la mort de Jean Dlugloſſ Longin chanoine de Cracovie & nommé archevêque de Leopol. Il a écrit l'hiſtoire de Pologne qui eſt imprimée, & le manuſcrit eſt à Rome dans la bibliotheque des peres de l'Oratoire de ſaint Philippe de Neri. C'eſt un excellent hiſtorien. Le pape Pie II. l'eſtimoit beaucoup: auſſi eſt-il digne de loüange, tant pour ſa nobleſſe, que pour ſa vertu, ſon érudition & ſon intelligence dans les affaires, & quoiqu'il eût été fort perſécuté par le roi Caſimir au ſujet du cardinal Sbignée, ce prince toutefois lui rendit juſtice dans la ſuite; & goûta ſi bien ſon eſprit, qu'il le chargea de la conduite de ſes enfans, & l'emploïa en divers ambaſſades importantes. Ses obſeques furent magnifiques, ſelon le témoignage de Michou qui s'y trouva, & qui parle aſſez au long de ſa vie, & des ouvrages qu'il a compoſez.

LII. Diſpute touchant l'anneau de la ſainte Vierge.

Bzov. annal. eccleſ. ad ann. 1480.

Le pape tâcha d'appaiſer vers la fin du mois de Decembre la diſpute qui s'étoit élevée entre les habitans de la ville de Perouſe & ceux de Cluſe aſſiſtez des Siennois leurs alliez, au ſujet de l'anneau que ſaint Joſeph avoit donné à la ſainte Vierge en l'épouſant. Ceux de Perouſe qui, à ce qu'ils prétendoient, l'avoient eu d'une maniere miraculeuſe, étoient ſi prévenus en faveur de cette relique, qu'ils étoient prêts d'expoſer & leurs biens & leurs vies, pour l'ôter aux habitans de Cluſe qui la leur avoient dérobée. Le pape auroit fort ſouhaité terminer ce differend à l'avantage de quelque égliſe de Rome; mais n'aïant pas voulu hazarder ſon autorité en cette occaſion, de crainte de trouver des rebelles, l'affaire demeura

indéciſe juſqu'au pape Innocent VIII. ſon ſucceſſeur qui la termina en confirmant aux Peruſiens la poſſeſſion de cet anneau, dont Jean-Baptiſte Laure natif de Perouſe a fait fort au long l'hiſtoire imprimée à Rome en 1622. AN. 1480.

LIII. Le pape invite les princes à faire la guerre aux Turcs.

Les incurſions que les Turcs avoient faites en Italie, leur tentative ſur l'iſle de Rhodes, & la priſe de la ville d'Otrante ranimerent le zele du pape pour engager les princes chrétiens à s'unir contre l'ennemi commun de la foi, & à faire la paix entre eux, ou du moins une treve pour trois ans, afin d'envoïer leurs troupes contre les infidéles, & de les commander eux-mêmes en perſonne, s'il leur étoit poſſible. Le ſaint pere pour leur donner l'exemple, fit équiper vingt-quatre galeres à Genes. Ferdinand & Iſabelle rois de Caſtille & d'Arragon firent quelques efforts qui n'eurent point de ſuccès. Matthias roi de Hongrie envoïa deux mille hommes de bonnes troupes aguerries pour ſecourir ſon beau-pere Ferdinand roi des Naples; & le roi d'Ecoſſe ſacrifia ſes propres interêts pour obéir aux ordres du ſaint ſiége; dans un tems où il avoit ſon armée toute prête pour tirer vengeance de l'injure qu'il avoit reçuë des Anglois: le cardinal qui étoit légat en Angleterre aïant defendu à ce prince de paſſer outre, il obéit, quoique l'armée des Anglois ſans aucun égard aux ordres du pape, ne laiſſât pas de faire beaucoup de dégât dans l'Ecoſſe.

Mariana, lib. 24. c. 21. Bonfin. 4. dec. 6.

LIV. Mort de Mahomet II empereur des Turcs.

Cependant tout le zele du pape, & les préparatifs de quelques princes auroient été inutiles, ſi Dieu n'eût pris lui-même la défenſe de ſa religion, en ôtant du monde celui qui s'en étoit déclaré le plus

Chalcond. hiſt

AN. 1481. grand ennemi. Heureuſement pour toute l'Italie, Mahomet II. mourut à Nicomedie le troiſiéme jour de Mai de cette année 1481. lorſqu'il étoit ſur le point de remettre le ſiége devant Rhodes, & d'envoïer une nouvelle armée à Otrante. Quelques hiſtoriens diſent que ſa mort arriva dans une bourgade à une journée de la Bithyne, lorſqu'il ſe préparoit à porter la guerre en Egypte, le quatriéme du mois appellé par les Turcs Rabie premier, l'an 886. de l'hégire, ſoit qu'il ait été empoiſonné par un médecin Egyptien, ou d'une tumeur qui lui étoit venuë à la jambe. Il étoit alors âgé d'environ cinquante-trois ans, & en avoit regné trente-un. Son grand courage ne régloit pas ſeul ſes conquêtes, ſa prudence & ſa politique y avoient beaucoup de part. On a parlé ailleurs de ſes cruautez & de ſes vices. Son corps fut tranſporté à Conſtantinople. Comines dit que Mahomet, Louis XI. & Matthias roi de Hongrie étoient les trois plus grands hommes qui euſſent regné depuis cent ans. Il ajoute, en parlant du premier, qu'il ordonna par ſon teſtament qu'il avoit vû, d'abolir un impôt nouvellement mis ſur ſes ſujets. On grava ſur ſon tombeau les noms des princes, villes & provinces remarquables qu'il avoit ſubjuguées.

Turcs, l. 11. n. 3.

Voyez le tom. 22. en l'ann. 1451. n. 64. & 65.

Mem. de Comines, l. 6. c. 13.

LV. Mahomet laiſſe deux fils, Bajazet & Zizim.

Il laiſſa deux fils, dont l'aîné ſe nommoit Bajazet, & le cadet Zizim. Pendant le regne de leur pere, celui-ci avoit le gouvernement de la Lycaonie dans l'Aſie mineure, & celui-là gouvernoit la Phaphlagonie; de ſorte que ces deux freres ſe trouverent fort éloignez de Conſtantinople à la mort du ſultan. Ils avoient toujours été ſéparez l'un de l'au-

Phranz. lib. 1. cap. 33.

tre, & ne s'étoient jamais vûs qu'une ſeule fois, par la politique de Mahomet, qui craignoit que l'amitié ne les unît contre lui, ou que la jalouſie ne mît la diviſion entre eux. Zizim, dont le nom ſignifie amour en langue Turque, avoit l'eſprit vif, l'ame noble, & toutes les inclinations genereuſes; il n'avoit pas moins de paſſion pour les lettres que pour les armes, & ſçavoit les langues, entre autres, la Grecque & l'Italienne. Il entreprit même d'écrire l'hiſtoire de Mahomet ſon pere, & il y travailloit, lorſqu'il apprit la nouvelle de ſa mort. Il étoit zelé pour ſa religion, & ne laiſſoit pas d'aimer les chevaliers de Rhodes, que ſon pere haïſſoit à mort. AN. 1481.

LVI. Les deux freres diſputent de l'empire, & Bajazet l'emporte. *Chalcond. hiſt. des Turcs. l.* 12. *n.* 2. *Spond. tract. de Turc Zigom. l.* 2. *Turco-græc.*

Bajazet au contraire, dont le nom ſignifie éclair ou foudre, démentoit ce titre par les qualitez de ſon eſprit, qui étoit peſant & par ſon humeur qui ne reſpiroit rien moins que la guerre. Auſſi-tôt que les deux freres eurent appris la mort de leur pere, ils ne ſongerent tous deux qu'à s'emparer de l'empire. Bajazet ſoutenoit que la couronne lui appartenoit, parce qu'il étoit l'aîné. Zizim prétendoit monter ſur le trône, parce qu'il étoit né depuis que Mahomet avoit été empereur, & que Bajazet étoit venu au monde lorſque ſon pere n'étoit pas encore ſouverain; de ſorte que celui-ci étoit fils de Mahomet homme privé, & celui-là fils de Mahomet ſultan ou grand-ſeigneur. Cependant le parti de Bajazet fut le le plus fort; & Zizim qui n'aïant pas la commodité de la mer, fit ſon voïage par la Bithynie, y apprit en chemin le commencement de ſon frere. Une ſi triſte nouvelle ne lui fit point perdre courage, il marcha à grandes journées vers Peruſe, ancienne demeure

AN 1481.

des empereurs Ottomans, & s'empara de la ville; enſuite il tâcha par le moyen de ſes amis, d'attirer dans ſon parti les grands de la Porte, & renforça de jour en jour ſon armée, qui devint conſidérable.

LVII. Guerre entre les deux freres.

Bajazet craignant que ſon frere ne ſe rendît maître de l'Aſie, envoïa contre lui le bacha Acmet, le même qui avoit pris Otrante, avec une nombreuſe armée; il fit une extrême diligence & ſe vint camper dans une plaine peu éloignée de Peruſe. Zizim ſe mit en campagne à la tête de ſa cavalerie; & aïant découvert les troupes d'Acmet, il prit la réſolution de donner bataille, mais il fut battu; ce qui l'obligea de chercher du ſecours auprès du ſoudan d'Egypte, du roi de Cilicie, & du grand maître de Rhodes, tous mortels ennemis des Turcs. Il ſe mit donc en chemin, accompagné ſeulement de quarante chevaux; & marchant jour & nuit par des païs inconnus, il gagna peu à peu la Syrie' d'où paſſant par les deſerts de l'Arabie, il ſe rendit enfin au Caire. Gaït-Beï ſoudan d'Egypte, reçut Zizim comme un grand prince, & fit un pareil accuëil à ſa femme & à ſes enfans qui vinrent au Caire peu de tems après lui. Il voulut ſe rendre médiat ur auprès de Bajazet, & accorder les deux freres, mais ce fut inutilement. Les propoſitions d'accommodement firent perdre à Zizim un tems qu'il eût pû mieux emploïer ſelon ſes deſſeins; & il ne lui fut pas poſſible de le réparer.

Chalcond. ibid.

LVIII. Troubles arrivez à Conſtantinople après la mort de Mahomet.

Bajazet qui étoit arrivé à Conſtantinople le dix-neuviéme de Mai, ne monta pourtant plus ſur le trône ſans de grands obſtacles. La plûpart des grands favoriſoient Zizim, qu'ils regardoient comme un meilleur prince, avec lequel ils pourroient vivre

plus aiſément; & ce fut la raiſon pour laquelle Mahomet l'avoit jugé plus digne de l'empire que ſon fils aîné, qui aimoit beaucoup plus ſes plaiſirs que la guerre. La ſédition augmenta ſi fort, qu'on en vint aux mains, & qu'un des Bachas y fut tué. Les partiſans de Bajazet pour l'appaiſer, mirent ſur le trône Corchute un de ſes fils, qui étoit fort jeune, & qu'on nourriſſoit à Conſtantinople. Par là l'empire fut aſſuré à Bajazet, qui ne fut pas plûtôt arrivé, qu'il envoïa ce fils en Aſie, & lui donna quelques ſeigneuries, afin de ſouffrir avec moins de peine ſa dépoſition. Il relegua de même ſes autres enfans en differentes provinces de l'Aſie, parce qu'ils lui faiſoient ombrage. AN. 1481.

LIX. Un certain fils d'Amurat prétend à l'empire des Turcs.

Dans ce même tems Matthias roi de Hongrie avoit dans ſes états un homme qui ſe diſoit fils d'Amurat pere de Mahomet II. Les Chrétiens l'avoient fait priſonnier après la perte de Conſtantinople, n'étant encore qu'un jeune enfant, & le pape Nicolas V. l'avoit fait baptiſer & inſtruire dans les ſciences. Après avoir aſſez bien appris la langue Latine, il s'étoit retiré auprès de l'empereur Frederic, qu'il avoit quitté pour aller en Hongrie, dans l'eſperance d'y faire une plus grande fortune auprès de Matthias. Ce fut là qu'aïant apris la mort de Mahomet, & la guerre qui étoit entre Bajazet & Zizim, il écrivit au grand-maître de Rhodes pour l'engager à le ſecourir. Il repreſentoit qu'il étoit ſeul légitime héritier, parce que Mahomet étant illégitime, ni lui, ni ſes enfans n'avoient aucun droit à l'empire. Mais toutes ſes belles exhortations ne furent point écoutées. Bajazet demeura poſſeſſeur des états de ſon pere, &

Leunclav. pandect. Turc. c. 156.

AN 1481.

paya d'une extrême ingratitude les ſervices que le bacha Acmet lui avoit rendus en lui aſſurant la couronne contre ſon frere Zizim ; car il le fit aſſaſſiner ou l'aſſaſſina lui-même dans un feſtin, ſelon quelques hiſtoriens, parce qu'il redoutoit trop le credit qu'il avoit auprès des Janiſſaires.

LX. On reprend ſur les Turcs la ville d'Otrante. *Onuph. in Sixt. IV. Bzov. hoc anno.*

L'armée d'Alphonſe fils du roi de Naples, jointe à la flotte du pape & aux ſecours qu'on avoit reçus de Hongrie, obligerent la garniſon que ce bacha avoit laiſſée à Otrante, d'en ſortir à compoſition. On rapporte qu'Alphonſe arrêta & mit à ſa ſolde quinze cens de ces Turcs, pour s'en ſervir dans la guerre qu'il venoit de déclarer aux Florentins & aux Venitiens: car auſſi-tôt que l'Italie fut délivrée de l'apprehenſion de Mahomet, les princes au lieu de s'unir pour recouvrer la Grece, & profiter des diviſions qui étoient entre Bajazet & Zizim, renouvellerent la guerre entre eux, & le pape même, ſous prétexte de conſerver la liberté & de maintenir les droits de l'égliſe, s'allia d'abord avec les Venitiens contre Ferdinand de Naples; enſuite il les quitta, parce que tous les princes d'Iralie avoient fait une alliance contre eux pour s'oppoſer à leur trop grande puiſſance. Le ſouverain pontife alla même juſqu'à les excommunier, de quoi ils ſe mirent fort peu en peine, & en appellerent même au futur concile. Cette guerre après avoir duré deux ans au grand dommage de toute l'Italie, fut enfin terminée par une paix que le pape n'approuva pas.

LXI. Les charges de la cour Romaine renduës venales.

Toutes ces guerres épuiſerent tellement la cour Romaine, qu'il fallut avoir recours à de nouveaux tributs, augmenter les anciens, établir de nouvelles

charges

charges qu'on rendit venales, pour avoir de quoi fournir à toutes les dépenſes. On rétablit les abbreviateurs créez par Pie II. & caſſez par Paul II. ſon ſucceſſeur, au grand regret de Platine. On fit auſſi des aſſeſſeurs, ſans leſquels on ne pouvoit ni pourſuivre, ni faire juger aucun procès, & l'on créa beaucoup d'autres offices, qui ôterent au gens de bien & aux ſçavans les moyens de s'avancer, parce qu'ils n'étoient pas aſſez riches pour acheter ces charges. Si la néceſſité des tems avoit quelque part dans toutes ces créations d'offices, les miniſtres & les parens du pape y donnoient ſouvent les mains, parce qu'ils y trouvoient leur compte: outre que le ſaint pere lui-même faiſoit de grandes dépenſes en preſens, dont il gratifioit les uns & les autres avec une eſpece de prodigalité, en bâtimens ſuperbes, comme le rapporte Onuphre, ſur-tout quand il parle de cette célebre bibliotheque du Vatican, qu'il enrichit de manuſcrits très-rares, recherchez dans toute l'Europe; & dans laquelle il établit des bibliothequaires Grecs, Latins & Hébreux.

AN. 1481.

Primus venalia habuit curiæ officia, & nova ad lucrum excogitavit. In vita Sixti IV. to. 13. Conc. edit. Labb. p. 1442.

Onuphr. in Sixt. IV.

LXII. Etabliſſement de la fête de S. Joſeph par Sixte IV.

On attribuë à ce pape l'établiſſement de la fête de ſaint Joſeph pour toute l'égliſe. Il eſt certain qu'avant cette année 1481. elle n'étoit point encore établie, ni dans les tems des conciles de Conſtance & de Baſle; qu'elle ne s'étendoit point au-delà des cloîtres des Carmes, des religieux de ſaint François, & peut-être des Dominiquains. On peut juger qu'elle étoit inconnuë ailleurs par le zéle & l'inquiétude que fit paroître alors le célebre Gerſon pour en procurer l'inſtitution. Quelque effet que puſſent produire ſes exhortations, ſes lettres & ſes négociations, la fête

Tom. 21. de cette hiſt. l. 103. n. 206.

AN. 1481.

ne parut établie que long-tems après sa mort, & le pape Sixte IV. en fut l'instituteur pour Rome d'abord, d'une maniere qu'il sembloit insinuer qu'il ne faisoit que la renouveller, dit M. Baillet. Les breviaires Romains de son pontificat n'ont pourtant qu'un office simple pour cette fête. Ceux du tems d'Innocent VIII. son successeur, l'ont double. Plusieurs églises de France & des Pays-Bas commencerent aussi sur la fin de ce quinziéme siécle à la célebrer, & quelques-unes d'Allemagne & d'Espagne dans le siécle suivant. Ce même pape mit aussi la fête de saint François au nombre de celles qu'on doit chomer; mais elle fut retranchée dans le seiziéme siécle, & on s'est contenté d'en retenir l'office double dans quelques églises, semi-double dans d'autres.

Baillet, Vies des Saints, tom. 1. in fol. au 19. de Mars.

LXIII. Promotion de cardinaux. *Onuphr. in Sixt.*

Dès le commencement de cette année le pape augmenta le sacré college de cinq cardinaux, qui furent, 1. Paul Fregose Génois, prêtre cardinal du titre de saint Vital, puis de saint Clement. 2. Cosme de Melioratis des Ursins, Romain, archevêque de Trani, prêtre cardinal du titre des saints Nerée & Achillée. 3. Ferry de Clugny, François, évêque de Tournay, prêtre cardinal du titre de saint Vital. 4. Jean-Baptiste Savelli Romain, diacre cardinal du titre de saint Nicolas *in carcere*. 5. Jean Colonne, Romain, évêque de Riéti, diacre cardinal du titre de sainte Marie *in Aquino*.

Matthias roi de Hongrie voulant tirer avantage de la mort de Mahomet, & de la division qui regnoit entre ses deux fils, pensa à recouvrer la Mysie, l'Illyrie & la Dace. A cet effet il rassembla promptement ses troupes, & les conduisit dans ces pro-

vinces. Mais il s'arrêta ſur ce qu'il apprit dans le même tems que l'armée impériale étoit entrée dans la haute Hongrie, & y commettoit des hoſtilitez. On dit que ces déſordres ne venoient que des officiers de l'empereur qui les commettoient à ſon inſçû, & qu'il les reprima dès qu'il en fut informé. Cependant Matthias abandonnant le deſſein d'attaquer les Infidéles, tourna ſes armes contre l'empereur, & fit alliance avec Etienne vaivode de Valachie, enſuite il entra dans l'Autriche, où il ſe rendit maître de pluſieurs places, comme on le verra ailleurs.

AN. 1481.

Bonfin. in dec. 6. Palmer. in chronic.

LXIV. Le roi de Hongrie fait la guerre à l'empereur.

Jeanne fille de Henri IV. roi de Caſtille ayant fait profeſſion dans le monaſtere des religieuſes de ſainte Claire à Conimbre, Alphonſe roi de Portugal en eut tant de chagrin, qu'il prit la réſolution de ceder la couronne à ſon fils, & de ſe retirer dans le couvent de ſaint Antoine de Varatojo de l'ordre de ſaint François. Il convoqua pour ce ſujet les états de ſon royaume à Lisbonne; mais étant allé à Sintra, la fiévre l'y ſurprit, & il en mourut le vingt-huitiéme d'Août dans la même chambre où il étoit né. Il étoit âgé de près de cinquante ans, après en avoir regné quarante trois ans. On doit à ſes ſoins l'établiſſement de la religion Chrétienne dans la partie occidentale de l'Ethiopie, qu'on nomme la Guinée, qui avoit été découverte depuis peu. Il eſt auſſi le premier qui ait fait conſtruire une bibliothe que dans ſon palais; & il prenoit tant de plaiſir à racheter les priſonniers, qu'on l'appelloit ordinairement le rédempteur des captifs. Il laiſſa ſa couronne à ſon fils dom Juan II.

LXV. Mort d'Alphonſe V. roi de Portugal.

François Phœbus roi de Navarre finit auſſi ſa vie dans cette année, & laiſſa ſon royaume à ſa ſœur Ca-

LXVI. Mort de Phœbus roi de Na-

AN. 1481.

varre, & du roi de Dannemarck. *Belleforest l. 9. c. 143.*

therine après avoir regné quinze mois seulement. On croit que Christiern roi de Dannemarck mourut aussi dans cette même année, ou du moins la suivante, le vingt-deuxiéme de May après un regne de trente-trois ans. C'étoit un prince recommandable par sa bonté, par sa douceur, & sur-tout par ses liberalitez envers les pauvres ausquels il donnoit si abondamment, que quelquefois il manquoit du nécessaire. Jean son fils aîné lui succeda, & eut avec le Dannemarck les royaumes de Suede & de Norvege, laissant toutefois à son frere la qualité de roi. Ce dernier se rendit maître de la Suede sous Stenon qui la gouvernoit; mais ce fut plusieurs années apres.

LXVII. Mort de l'historien Platine. *Paul Jove in elog. c. 19. Volateran. autr. liv. 21. Vossius liv. 3. de historic. Latin.*

On marque encore dans le même tems la mort de l'historien Platine né à Piadena ou Platina proche de Cremone, de parens d'une condition fort médiocre. Son nom de baptême qui n'est marqué que par un B. a donné lieu à quelques auteurs de le nommer Baptiste: mais il y a plus d'apparence que ce B. veut dire Barthelemy, s'il est auteur d'une lettre que l'on dit qu'il a écrite au cardinal Jacques de Pavie; & dont le titre est ainsi: *Bart. Platina, Jac. cardin. Papiensi, &c.* Platine suivit quelque tems le parti des armes, & quand il l'eut quitté il vint à Rome sous le pontificat de Callixte III. Le cardinal Bessarion le reçut dans sa maison, & lui obtint par son crédit quelques benéfices sous Pie II. avec une charge d'abbréviateur apostolique. Mais Paul II. le dépouilla de tous ses biens; & l'on ne voit pas qu'il eût d'autre crime que celui d'avoir été bien auprès de Pie II. Auffi en étoit-ce un aux yeux de Paul. Platine souffrit impatiemment le tort qu'on lui faisoit. Il vou-

lut s'en plaindre au pape. Vingt jours de ſuite il ſe trouva à ſon palais ſans pouvoir obtenir une ſeule audience. Sa patience ſe laſſa : voyant qu'il ne pouvoit parler au ſaint pere ; il lui écrivit une lettre très-vive, où il le menaçoit d'avoir recours à tous les princes Chrétiens, & de les exhorter à indiquer un concile où il ſeroit obligé de rendre compte de ſa conduite. Paul II. irrité de cette lettre, fit mettre Platine en priſon où il fut très-maltraité pendant quatre mois, après leſquels il en fut délivré à la priere de Paul Gonzague, dit le cardinal de Mantoue, qui le prit ſous ſa protection. Mais trois ans après Paul II. l'ayant ſoupçonné d'avoir trempé dans une conſpiration avec un certain Gallimachus, il le fit encore empriſonner, & même appliquer pluſieurs fois à la queſtion, ſans qu'on pût tirer de lui aucun aveu du crime dont on l'accuſoit. C'eſt pourquoi le pape eut recours à d'autres voyes ; il le fit accuſer d'heréſie & de ſentimens erronez ſur l'immortalité de l'ame : on examina ſes écrits, on écouta les dépoſitions ; mais comme on ne put le convaincre d'aucune erreur, la liberté lui fut encore accordée après un an de priſon, à la priere des cardinaux Beſſarion & de Gonzague. Il ne fut cependant rétabli dans ſes emplois qu'après la mort de Paul II. ſous le pontificat de Sixte IV. qui lui fut très-favorable, & qui, outre toutes ſes charges, lui donna encore le ſoin de la bibliotheque du Vatican, & même une maiſon ſur le mont Quirinal où il mourut de la peſte, âgé de ſoixante ans.

AN. 1481.

LXVIII. Ses traverſes & ſes perſecutions. *Paul. Jov. ibid.*

LXIX. Ses ouvrages. *Voſſius, loco ſupra cit.*

Il a écrit la vie des papes depuis Jeſus-Chriſt juſqu'à la fin du pontificat de Paul II. & il dédia cet

AN. 1481.

Dupin, biblioth. des auteurs, to. 12. in. 4.

ouvrages à Sixte IV. ſon bienfaiteur. Il eſt écrit avec beaucoup de liberté, d'un ſtile paſſable, mais non pas avec tout le diſcernement & l'exactitude qui ſeroient neceſſaires. Cet 'ouvrage a été imprimé un grand nombre de fois. Mais la meilleure édition eſt celle de Veniſe de 1479. qui eſt la premiere. Toutes les éditions données par Onuphre ennemi des ſentimens de Platine, ſont alterées. Platine a encore compoſé beaucoup d'ouvrages de morale, comme trois dialogues du faux & du vrai bien; un autre contre les amours; un dialogue de la vraye nobleſſe; deux dialogues du bon citoyen, le panegyrique du cardinal Beſſarion, un diſcours à Paul II. ſur la paix de l'Italie, & ſur la déclaration de la guerre aux Turcs. On trouve toutes ſes œuvres imprimées à Cologne & à Louvain. Il y a encore un traité de lui ſur les moyens de conſerver la ſanté, ſur la nature des choſes, & ſur la ſcience de la cuiſine dédié au cardinal de la Roüere, qui fut imprimé à Boulogne en Italié en 1498, & à Lion en 1541. Platine avoit fait auſſi l'hiſtoire de la ville de Mantoue & de la famille des Gonzagues. Cet ouvrage après avoir reſté long-tems manuſcrit, fut imprimé à Vienne en Autriche en 1675. par les ſoins du célebre Lambecius.

LXX. Ambaſſadeurs d'Angleterre au roi de France.

A l'occaſion de la trêve entre la France & l'Angleterre dont on a parlé, les ambaſſadeurs du roi Edouard vinrent trouver Louis XI. dans l'année précedente. Sa Majeſté pour leur faire plus d'honneur alla au-devant d'eux juſqu'à Château-Renaud, parce qu'elle étoit alors à Tours, & leur donna audience, les reçut avec beaucoup de magnificence, & confir-

ma tous les articles dont on étoit convenu. Enſuite ces ambaſſadeurs s'en retournerent fort contens de la réception qu'on leur avoit faite; & après leur départ on publia dans tout le royaume la prolongation de cette trêve qui valoit une paix, puiſque par le traité elle ne devoit pas ſeulement durer pendant la vie des deux princes, mais encore cent ans après la mort de celui qui mourroit le premier des deux. Une des conditions étoit la continuation de la penſion de cinquante mille écus que le roi de France payoit à celui d'Angleterre, & qui ſeroit toujours payée de même par ſes ſucceſſeurs autant de tems que la trêve dureroit.

AN. 1481.

LXXI. Louis XI. eſt encore attaqué d'apoplexie. *Mem. de Comines l. 6. c. 7.*

Louis XI. eut encore dans cette année 1481. une nouvelle attaque d'apoplexie dans ſon château du Pleſſis-lez-Tours; mais les ſuites n'en furent pas plus fâcheuſes que de celle qu'il avoit déja euë à Chinon. Il fit des voyages à ſon ordinaire, il alla au Pont-de-l'Arche en Normandie auſſi-tôt qu'il pût ſouffrir l'agitation du cheval, pour y voir le camp que des Cordes lui avoit perſuadé de former, afin d'avoir toujours une armée aguerrie, prête en cas de beſoin. Celle-ci étoit compoſée de quinze cens lances, dix mille hommes d'infanterie, & deux mille cinq cens pionniers, avec beaucoup de bagage & d'artillerie. En un mot il fit fortifier ce camp comme ſi l'ennemi eut été en préſence diſpoſé à l'attaquer. Mais parce qu'on lui fit comprendre que dans le deſſein où il étoit de faire la paix avec Maximilien, ce ſeroit lui faire ombrage que d'avoir une armée ſi conſiderable ſur pied, il licentia ces troupes, & s'en retourna à Tours. En chemin il fut obligé de

ANI481.

s'arrêter durant un mois entier dans le château d'Argenton chez Philippe de Comines, de-là il alla à Thouars, d'où il envoya le même Comines avec un corps de cavalerie, pour accorder un differend survenu entre le comte de la Chambre gouverneur du duc de Savoye, & les oncles de ce jeune prince.

LXXII. Il envoye Comines en Savoye pour appaiſer les troubles.

Comme ce comte s'étoit fait beaucoup haïr par ſes violences & par ſes concuſſions, on s'en plaignit au roi. C'étoit lui qui l'avoit nommé après la mort de la régente, & il avoit donné au jeune duc le ſeigneur de Grolée-Luys pour avoir ſoin de ſon éducation. Louis XI. ſur ces plaintes envoya un ordre ſecret à l'évêque de Genéve oncle du duc, de ſe charger du gouvernement, & à Grolée-Luys de conduire le jeune prince en Dauphiné. Mais la Chambre en étant informé, arrêta le duc, l'engagea à demeurer en Savoye, & obtint ſon conſentement pour faire arrêter Grolée-Luys qu'il envoya à S. Jean de Maurienne pour être mis en priſon. Il leva encore une armée qu'il fit marcher contre l'évêque de Genéve en Piémont. Le ſeigneur de Miolans commandoit cette armée, il mit le ſiége devant Verceil, où étoit le ſeigneur de Raconis qui avoit interêt de bien défendre cette place qu'il gardoit en nantiſſement d'une ſomme qu'il avoit prêtée au duc. Louis XI. irrité du procedé de la Chambre, traita ſecretement avec le comte de Breſſe frere de l'évêque de Genéve, & l'autoriſa pour faire arrêter la Chambre, & dans la vûë de mieux couvrir ſon deſſein, il fit ſemblant d'être fort en colere contre le comte de Breſſe, qui par la crainte du ſeigneur de la Chambre, plutôt que par inclination, s'étoit engagé dans l'armée qui faiſoit

LXXIII. Il fait arrêter le comte de la Chambre gouverneur de Savoye.

la

la guerre à l'évêque de Genéve. Ce comte dont on n'avoit aucune defiance à la cour de Savoye, gagna quelques officiers, & entre autres Thomas de Saluces, qui vint à Turin, ſe fit ouvrir la chambre du duc où le comte étoit couché, l'arrêta ſur le champ de la part du roi, & le fit conduire en priſon, eſcorté par près de quinze cens hommes. AN. 1481.

Pendant que Comines s'acquittoit ainſi de ſa commiſſion dans les états du duc de Savoye, Louis XI. fit un voyage à ſaint-Claude en Franche-comté, afin d'accomplir un vœu qu'on y avoit fait pour lui. Le chemin le fatigua beaucoup, quoique ce fut en partie par eau. Après s'être acquitté du vœu, il revint à Lyon, & de-là à Grenoble, où vint auſſi le duc de Savoye. Le roi après cette entrevuë vint au Pleſſis-lez-Tours, d'où il dépêcha Comines pour negocier avec Maximilien; mais ce fut d'abord ſans aucun fruit. L'archiduc parut inflexible, parce qu'il s'étoit imaginé que Louis XI. mourroit bien-tôt; & qu'immédiatement après cette mort, la France acheteroit la paix aux dépens de tout ce qu'elle avoit pris ſur la maiſon de Bourgogne. Il differoit ainſi de conclure ſur divers prétextes; & ſon eſperance ſe nourriſſoit par les avis qu'il recevoit de tems en tems que le roi n'étoit pas moins malade d'eſprit que de corps.

LXXIV. Maximilien ne veut point faire la paix avec Louis XI.

Mais un accident imprévu le dérangea dans ſes projets. Il perdit la ducheſſe de Bourgogne ſon épouſe qui mourut dans le tems que ſes affaires commençoient à ſe rétablir; ce qui remit les brouilleries & le déſordre parmi les Flamands. Cette princeſſe étant à la chaſſe, tomba de cheval & ſe bleſſa; la fiévre la prit quelque tems après ſa bleſſure, & elle mourut

LXXV. Mort de la ducheſſe de Bourgogne épouſe de Maximilien *Mem. de Comines, l. 6. ch. 3. Preuv. des Mem. de Comines. to. V. de la dern. edit. pag. 271.*

AN. 1482.

Krantz. 12 Sax. 19. Bouter. rerum Belgic. lib. 12.

à Bruges le dix-huitiéme, ou ſelon les preuves des memoires de Comines, le vingt-ſeptiéme de Mars, peu de tems avant Pâques de cette année 1482. on crut même qu'elle étoit enceinte alors. En quatre ans de mariage elle avoit eu trois enfans, Philippe qui fut le premier du nom roi d'Eſpagne, & baptiſé dans l'égliſe de ſainte Gudule à Bruxelles, ſelon Olivier de la Marche : Marguerite que Louis XI. voulut avoir pour épouſe du dauphin ſon fils, & qui fut renvoyée en 1493. Enfin François qui vécut fort peu de tems. Comme l'archiduc n'étoit point aimé des Flamands, ils voulurent que les enfans qu'il avoit fuſſent à la garde des Gantois, & ils députerent vers le roi de France pour traiter avec lui de la paix & du mariage de Marguerite d'Autriche avec le dauphin. Ce fut une neceſſité à Maximilien de ſuivre ce torrent ; & cette négociation produiſit bien-tôt le fameux traité d'Arras, qui fut fait promptement malgré l'archiduc.

LXXVI. Des Cordes ſurprend la ville d'Aire.

Chronique de Jean Molinet au V. to. de Cominesdern. édit. p. 260.

Mais avant ce traité le ſieur des Cordes s'étoit rendu maître de la ville d'Aire en Artois. On dit qu'elle lui fut livrée par Jean ſieur de Cohem, moyennant trente mille écus, une penſion de dix mille, & cent lances. Des Cordes fit ſemblant d'aſſieger la ville en forme, & la battit avec une forte artillerie. Les Flamands étonnez manderent à Cohem qu'ils lui envoyeroient tout le ſecours neceſſaire pour ſe bien défendre; & celui-ci leur fit réponſe qu'il avoit des proviſions pour plus d'un mois, & qu'on pouvoit aſſembler l'armée à loiſir. Cependant la ville ſe rendit, & la garniſon ſe retira à Saint-Omer le vingt-huitiéme de Juillet. Ce récit ſemble prouver une intelli-

gence entre le roi & Cohem. Il paroît toutefois que ce dernier n'étoit pas gouverneur d'Aire, & l'on doute s'il étoit dans la place pendant le ſiége. Cette ville étoit ſous le gouvernement particulier de Philippe de Bourgogne ſeigneur de Bévres, dont il eſt parlé dans la capitulation, qui étoit auſſi gouverneur general de l'Artois. Antoine de Wiſſoc ſieur de Gapanes étoit bailly d'Aire, & en cette qualité il y avoit toute l'autorité. Le ſeigneur de Bévres étant pour lors abſent, Jean de Leane ſieur de Cambrin étoit capitaine du Château : ainſi il y a beaucoup d'apparence que la trahiſon du ſieur de Cohem eſt imaginaire; mais il eſt certain que la ville d'Aire fut renduë en execution d'une capitulation ſignée le vingt-huitiéme de Juillet, & qu'on trouve dans les preuves de Comines. AN. 1482.

Preuves des Mem. de Comines to. V. dern. édit. p. 262.

LXXVII. On propoſe le mariage de la fille de l'archiduc avec le dauphin.

L'archiduc fut très-ſenſible à la perte de cette place ; mais ce qui le rendoit plus chagrin, étoit qu'il ne voyoit point de remede à ſes maux. Les Gantois l'inquiétoient continuellement, & communiquoient leur eſprit de révolte aux autres villes de Flandres ; ils ne penſoient qu'à affoiblir leur prince, afin qu'il ne pût pas les ſoûmettre; & le roi Louis XI. ſçavoit profiter de toutes ces diſpoſitions. Il ménageoit ces peuples, il les traitoit avec beaucoup d'honneur, & leur fit propoſer le mariage de Marguerite fille de Maximilien avec le dauphin, ne demandant pour dot que les deux Bourgognes, & s'offrant de rendre Arras avec tout ce qu'il avoit dans l'Artois. La négociation conduite par des Cordes réuſſit. Les Gantois après avoir chagriné l'archiduc en mille manieres, l'obligerent à conſentir à ce mariage, & à faire ſa paix avec la France.

AN. 1482.

LXXVIII. Assemblée d'Arras pour la paix entre Maximilien & Louis XI.

Aussi-tôt qu'on eut obtenu son consentement, les deputez des Gantois vinrent trouver Louis XI. qui étoit à Cleri, & furent très-bien reçûs. Sa majesté leur promit d'envoyer ses ambassadeurs à Arras, qui étoit le lieu des conferences, dont on étoit convenu. Des Cordes s'y rendit de la part du roi avec Cateman lieutenant du roi de cette Ville, Jean de la Vacquerie, & Jean Guerin maître d'hôtel du roi. Maximilien y eut aussi ses députez qui furent Jean Dauffay, conseiller & maître des requêtes ordinaire de l'hôtel; Gort Rolland, conseiller pensionnaire de Bruxelles; Jacques de Steenwerper pour la ville de Gand, & d'autres des principales villes des Pays-Bas. L'on y conclut une paix finale & une alliance perpetuelle entre le roi Louis XI. le dauphin & le royaume d'une part; l'archiduc d'Autriche, ses enfans Philippe & Marguerite de l'autre; ensemble le traité de mariage dudit dauphin avec la princesse Marguerite en la maniere qui est contenuë dans les articles suivans.

Preuves des Memoires de Comines, tom. V. dern. édit pag. 272.

LXXIX. Articles du traité d'Arras.

Le premier regarde la paix jurée entre les deux parties. Le second, le mariage du dauphin avec Marguerite. Le troisiéme, que la princesse seroit amenée à Arras, & mise entre les mains du comte de Beaujeu pour être conduite à la cour de France. Le quatriéme, que ledit comte jurera au nom du roi, que la princesse âgée seulement de trois ans, seroit mariée au dauphin qui avoit douze ans, lorsqu'elle seroit en âge, & que le mariage seroit consommé. Le cinquiéme, qu'elle auroit pour dot les comtez d'Artois, de Bourgogne, les terres & seigneuries de Mâconnois, Auxerrois, Salins, Bar-sur-Seine & Noyers,

AN. 1482.

lesquelles terres retourneroient au duc Philippe faute d'hoirs mâles & femelles. Le sixiéme, que s'il arrivoit que lesdits comtez, terres & seigneuries vinssent en d'autres mains que celles du dauphin ou de ses enfans; en ce cas le roi & le dauphin & leurs successeurs rois de France pourront posseder lesdits états, jusqu'à ce que l'on ait jugé sur le droit qu'ils prétendent à l'égard des châtellenies de Lille, Douay & Orchies, en promettant de décider le differend dans l'espace de trois ans. Le septiéme, que lesdits comtez, exceptez Saint-Omer, seront gouvernez selon leurs usages & privileges, & maintenus dans leurs droits sous le nom du dauphin & de la princesse. Le huitiéme, qu'on se conduira de même à l'égard du comté de Bourgogne. Le neuviéme, que la ville d'Arras sera remise dans son ancien gouvernement sous le nom du dauphin. Le dixiéme, qu'il ne joüira de Saint-Omer qu'après la consommation du mariage. Le onziéme, que cette ville sera laissée en la garde & gouvernement des nobles, du clergé & des bourgeois qui feront serment de fidelité au roi. Le douziéme, que le domaine de cette ville demeurera durant la minorité de la princesse au profit de la même ville; que l'archiduc en nommera les officiers qui seront confirmez par le dauphin. Le treiziéme, que si le mariage n'étoit pas consommé & venoit à se rompre, on rendroit à Maximilien ou à son fils les comtez d'Artois, de Bourgogne & autres seigneuries; le roi renonçant aux châtellenies de Lille, de Douay & Orchies. Le quatorziéme, que le roi & le dauphin se chargeront de payer ce qui est dû aux particuliers sur lesdites seigneuries en l'acquit de la dé-

AN. 1482.

funte ducheſſe de Bourgogne & de Charles ſon pere. Le quinziéme, que ſi le dauphin venoit à mourir ſans poſterité, la princeſſe ſon épouſe jouiroit deſdits comtez d'Artois, de Bourgogne & autres nommez, comme de ſa dot, avec cinquante mille livres tournois par an, qui lui ſeroient aſſignées ſur les plus belles villes de Champagne, Berry & Touraine. Les autres articles concernent les ſûretez neceſſaires pour l'execution du traité, & les interêts de quelques particuliers, comme du prince d'Orange, des heritiers du connétable de ſaint Pol, des ſeigneurs de Croy, de Toulongeon, de Joigny & d'autres. Le deſſein du roi n'étoit pas d'avoir le comté d'Artois; mais les Gantois vouloient l'y ajouter, afin d'affoiblir ſi fort leur prince, qu'il ne fût jamais en état de les dominer.

LXXX. Ce traité déplaît beaucoup à Maximilien.

Ce traité fut conclu le vingt-troiſiéme de Decembre à Arras, & Louis le ratifia au Pleſſis-lez-Tours au commencement de Janvier de l'année ſuivante. Maximilien n'en étoit pas content, parce qu'il faiſoit perdre à lui & à ſon fils de ſi belles provinces: il n'avoit pas été tout-à-fait libre en le faiſant: il avoit été en quelque façon obligé de ſuivre les mouvemens impétueux des Gantois, qui lui avoient déclaré hautement qu'ils feroient ſeuls ce mariage, s'il ne vouloit pas y conſentir. Il trouvoit d'ailleurs les conditions trop dures, la dot de Marguerite ſa fille trop forte, & il ſe plaignoit que le roi Louis XI. avoit pouſſé trop loin ſon autorité, en faiſant démolir quelques places en Bourgogne.

LXXXI Mort de la ducheſſe d'Auvergne.

Le Jeudi quatriéme de Mai, Jeanne de France, épouſe de Jean duc de Bourbonnois & d'Auvergne,

mourut dans son château de Moulins en Bourbonois, d'une fiévre si violente, que tout l'art de la médecine ne put la garantir de la mort. Elle fut enterrée dans l'eglise de Notre-Dame de Moulins. L'auteur de la chronique de Louis XI. fait un grand éloge de ses vertus & de sa piété. Sa mort fut suivie de celle de beaucoup d'autres dans cette même année, des archevêques de Narbonne & de Bourges, de l'évêque de Lisieux, de Messire Jean le Boulanger premier président au parlement de Paris, & d'un nommé Nicolas Bataille qui passoit pour un des plus sçavans jurisconsulte de son tems, & qui fut fort regretté.

ANI482.

Chronique de Louis XI. au. 2. tom. de Comines, dern. édit. pag. 269.

LXXXII. L'évêque de Liege est massacré.

Guillaume de la Mark que les Liegeois appelloient le sanglier des Ardennes, soit dans l'esperance de se rendre maître de la ville de Liege, soit à cause de l'extrême aversion qu'il portoit à Louis de Bourbon qui en étoit évêque, conspira contre ce prélat, & ne pensa plus qu'à s'en défaire. On a dit que Louis XI. lui avoit donné des soldats & de l'argent pour executer une si cruelle entreprise, parce que cet évêque étoit dans les interêts de l'archiduc d'Autriche. La Marck assembla donc ses gens qu'il fit habiller de rouge, portant sur la manche gauche la figure d'une hure de sanglier, & les conduisit jusqu'au pays de Liege où il avoit des intelligences avec quelques habitans de la ville. Ceux-ci persuaderent à leur évêque d'aller au-devant de son ennemi, & de ne point attendre qu'il vînt assieger la place; promettant de le suivre & de le défendre au péril de leur vie. L'évêque fut assez credule pour ajouter foi à ces belles protestations: il sortit de la ville, il vint au devant

Chronique de Louis XI. ibid p 273. Gaguin lib 10 Suffrid. de episc. Leodien.

AN. 1482.

de la Marck; auſſi-tôt que les deux armées furent en préſence, les traîtres abandonnerent le prélat, ſe rangerent du côté de ſon ennemi, qui n'eut pas de peine à s'en ſaiſir. Il le prit & le maſſacra cruellement lui-même, & fit traîner ſon corps dans la ville de Liege, & expoſer à la vûë du peuple devant la porte de l'égliſe de ſaint Lambert. Enſuite il fit élire ſon fils par violence en la place de celui qu'il venoit de tuer. Mais peu de tems après le pape excommunia Guillaume, & Dieu permit qu'il fut pris par le ſeigneur de Horn, frere de celui que le chapitre de Liege avoit élu canoniquement pour être le ſucceſſeur de Louis Bourbon. De Horn prit le parti de ſon frere, & fit trancher la tête au meurtrier de Louis dans la ville de Maſtricht, ſelon Mezeray, ou à Utrecht, ſelon Sponde.

Spond. contin. annal. ad ann. 1482. n. 4.

Mezeray, abregé chr. de la vie de Louis XI. tom. 3. in 12.

CXXXIII. Inquiétudes de Louis XI. à l'occaſion de ſa maladie.

Quelques auteurs ont avancé ſans raiſon que la maladie dont Louis XI. fut attaqué, lui étoit arrivée en punition du ſecours qu'il avoit donné à la Marck, pour ôter la vie à l'évêque de Liege; puiſqu'il y avoit alors près de deux ans qu'il étoit malade, & qu'il étoit même déja dans un ſi mauvais état, lorſque les députez de Gand vinrent lui apporter le traité pour être ratifié, qu'à peine voulut-il ſouffrir qu'ils le viſſent. Il cherchoit tous les remedes imaginables à ſes maux. Il fit venir un grand nombre de joüeurs d'inſtrumens, & même des bergers du Bas-Poitou pour joüer devant lui, & le réjoüir; il fit faire par tout des prieres publiques & des proceſſions; il fit lui-même beaucoup de preſens aux égliſes & de pelerinages, tantôt à Saint Claude, tantôt à notre-Dame de Cleri, où étoit ſa grande dévotion.

rion. Juſqu'alors il avoit toujours été vêtu fort ſimplement, tout d'un coup il ſe fit habiller magnifiquement; ſes robes étoient de ſatin cramoiſi fourrées de martres zibelines; on n'oſoit lui rien demander, il falloit attendre que la volonté lui vînt de donner. Il affectoit beaucoup de ſéverité, pour ſe faire du moins craindre s'il n'étoit pas aimé. Son plaiſir étoit de défaire & de faire, afin qu'on ne crût pas qu'il fût ſi proche de la mort. Il faiſoit acheter dans les pays étrangers les plus beaux chevaux, des chiens de chaſſe, des animaux rares, & d'autres choſes curieuſes, afin qu'on crût qu'il jouiſſoit d'une ſanté parfaite. AN. 1482.

LXXXIV. Inſtructions du roi Louis XI. au dauphin ſon fils

Cependant avec toute cette bizarrerie, il conſervoit une grande préſence d'eſprit pour les affaires, elle parut dans la maniere dont il conduiſit le traité d'Arras, & on le voit encore mieux dans les inſtructions qu'il donna au dauphin ſon fils qu'il tenoit enfermé à Amboiſe, craignant que le duc de Bourbon & le comte de Beaujeu ne lui donnaſſent des impreſſions fâcheuſes contre le gouvernement. Il jugea à propos de l'inſtruire de vive voix, & ce fut peut-être, afin qu'il fiſt plus de réflexion ſur ce qu'il avoit à lui dire, qu'il ſe fiſt porter à Amboiſe ſur la fin de Septembre de cette année. Le P. Daniel dit qu'il fit venir le dauphin au Pleſſis; ce qui n'eſt pas contraire; puiſque ce ne fut que pour lui repeter les mêmes leçons qu'il lui avoit données quelques mois auparavant à Amboiſe, & qu'il fit mettre dans les regiſtres du parlement de Bourgogne & de la chambre des comptes, comme un monument de ſon zéle & de ſon affection pour ſes ſujets.

Daniel hiſt. de France, tom. 4. p. 730. in-4. vie de Louis XI.

La premiere choſe qu'il recommanda au dauphin

On trouve cett inſtruction tou,

AN 1482.

au long dans le V. tome des Memoires de Comines, edit. de 1723. parmi les preuves, p. 376.

fut de ne pas ſuivre ſon exemple, en ce qu'à ſon avénement à la couronne il avoit mépriſé les princes du ſang, & ôté les charges à la principale nobleſſe à qui ſon pere étoit redevable du recouvrement de la Normandie & de Guienne ſur les Anglois; d'où il étoit arrivé que tant de perſonnes de qualité & de mérite ſe voïant diſgraciées, s'en étoient hautement vengées, en expoſant le royaume à ſa ruine entiere par la ligue du bien public. Qu'il avoit reconnu ſa faute, ſans qu'il lui eût été poſſible de la réparer durant tout ſon regne. Que les grands de ſon royaume l'avoient contraint à une paix tout-à-fait honteuſe pour lui. Qu'il n'avoit depuis rien oublié de ce qui pouvoit ſervir à les gagner, & qu'il n'avoit pû recouvrer leur amitié. Que l'averſion de la nobleſſe lui avoit attiré celle du peuple, parce que la défiance dans laquelle il avoit vêcu à l'égard des grands, l'avoit réduit à demeurer toujours armé pour ſe garantir de leurs inſultes. Qu'il lui avoit fallu impoſer ſur ſes peuples de grands tributs; qu'il avoit augmenté les tailles juſqu'à quatre millions cinq cens mille livres, quoique ſon prédeceſſeur n'eût tiré de ſes ſujets au plus fort des guerres contre les Anglois que dix-ſept cens mille livres. Que puiſque la France jouiſſoit à préſent de la paix, il étoit aiſé de la ſoulager. Que la nobleſſe du royaume aimoit naturellement ſes rois; & qu'elle rentreroit bien-tôt dans ſon devoir, pourvû qu'elle fût bien traitée. Qu'il falloit ſur-tout prendre garde à ne pas faire trop de bien aux favoris, & à ne point élever les roturiers au préjudice des ſeigneurs.

Mem. de Comines, l. 6. c. 7.

Il l'exhorte encore à ſe gouverner par le conſeil

des princes du ſang & des autres perſonnes diſtinguées, à ne point changer les officiers après ſa mort, à aimer la jeune princeſſe Marguerite d'Autriche, comme devant être ſon épouſe; à conſerver la paix avec les Flamands, ſur-tout durant les cinq ou ſix premieres années de ſon regne; à ſe gouverner par les conſeils d'Anne de France ſa tante, & du duc de Beaujeu ſon époux; à ménager ceux qui l'avoient ſervi le plus fidelement, & il lui nomme entr-autres, Philippes de Comines, le ſeigneur de Bouchage, Gui Pot bailli de Vermandois, Olivier le Daim & des Cordes, à qui il devoit laiſſer le commandement des armées, & Jean Doyac à qui il croyoit devoir la prolongation de ſa vie. Il lui recommanda de plus de ne pas trop ſe fier à la reine ſa mere Charlotte de Savoye, parce qu'il l'avoit toujours reconnuë plus affectionnée à la maiſon de Bourgogne qu'à celle de France. Enfin il lui fait une eſpece d'excuſe de ce qu'il ne lui avoit point fait épouſer Marie de Bourgogne, & la raiſon qu'il en apporta, fut que cette princeſſe avoit treize ans & quelques mois plus que lui. Telles furent les inſtructions de Louis XI. au dauphin. AN. 1482.

Mem. de Comines, l. 6. c. 8. & 10.

LXXXV.

Le roi demande au pape la canoniſation de frere Jean de Gand.

Une des dévotions de ce roi, étoit d'avoir toujours avec ſoi les reliques qu'on lui envoyoit de toutes parts pour ſa gueriſon: il les baiſoit & y mettoit toute ſa pieté. Un bon hermite de ſaint Claude nommé frere Jean de Gand avoit été enterré à Troyes; mais on ne ſçavoit pas l'endroit. Louis XI. en fit faire la recherche, & le corps fut trouvé dans le couvent des Jacobins de cette ville, on le leva de terre par ordre du roi, & on l'expoſa dans un lieu public à la veneration des peuples; de plus il écrivit à Ro-

Camuſat, Miſcellanea hiſtorica, p. 524. & ſeq.

Mem. de Comines, dern. édit. tom. 5. p. 368. & ſuiv.

AN 1482.

me pour demander au pape Sixte IV. ſa canoniſation. On voit dans la nouvelle édition de Comines trois lettres que Louis XI. écrivit aux Jacobins de Troyes à ce ſujet. La premiere du treiziéme d'Octobre 1482. la ſeconde du troiſiéme de Decembre, & la troiſiéme du dix-huitiéme de Juillet de l'année ſuivante. Mais pendant que les pourſuites de cette canoniſation ſe faiſoient à Rome, Louis XI. mourut, & l'affaire en demeura là ſans avoir été exécutée.

LXXXVI. Canoniſation de S. Bonaventure.

Baillet, Vies des Saints, to. 2. in-fol. p. 224. Bullar. t. 1 Six. IV. conſt. 21.

Au lieu de cette canoniſation, Sixte IV. fit celle de ſaint Bonaventure cardinal évêque d'Albano, general de l'ordre de ſaint François, qui étoit né en Toſcane l'an 1221. dans Bagnarea petite ville du domaine de l'égliſe, de Jean Fidanza & de Rixelle, gens de pieté & d'honnête famille. Il fut dans ſon baptême appellé Jean, du nom de ſon pere; & dans une maladie dangereuſe qu'il eut à l'âge de quatre ans, ſa mere craignant de le perdre, eut recours au crédit que ſaint François avoit auprès de Dieu, & promit de conſacrer ce fils à ſon ſervice ſous la regle & l'habit de ce ſaint homme, qui étoit encore vivant, ſi elle en obtenoit la guériſon. Ses vœux furent exaucez, l'enfant recouvra la ſanté, contre le ſentiment des médecins; & ce bonheur ineſperé lui fit donner le nom de Bonaventure, qu'il conſerva toujours depuis. En 1243. il fit profeſſion dans l'ordre de ſaint François. En 1250. il commença à enſeigner la philoſophie & la théologie à Paris. En 1256. il fut élu genéral de ſon Ordre, quoiqu'abſent, & n'étant âgé que de trente-cinq ans. Il y établit la réforme en 1260. Le pape Gregoire X. le fit cardinal en 1273. & il mourut le ſeptiéme de Mars en 1274. en revenant

de Lion, où il avoit assisté au concile assemblé dans cette ville par l'ordre du même pape. AN 1482.

Après les informations faites de sa vie & de ses miracles, il fut canonisé avec toutes les formalitez requises, le samedi vingt-neuviéme d'Avril, 1482. dans l'octave de Pâques, par Sixte IV. qui avoit été religieux de son Ordre. Sa fête fut publiquement établie, non-seulement dans les maisons de saint François de l'un & l'autre sexe, mais dans toute l'église. Le pape la fit double, & voulut que l'office s'en fist comme d'un docteur de l'église. Son corps après sa mort avoit été porté dans l'église des Cordeliers de Lion où il fut inhumé; & lorsqu'on fit l'ouverture de son tombeau en 1434. pour le transporter dans une nouvelle église que ces religieux avoient fait bâtir, on trouva sa tête toute entiere, mais le reste du corps réduit en cendres. On en retira un ossement du bras pour le porter à Bagnarea lieu de sa naissance, & un autre os pour les religieux de saint François à Venise. Mais en 1562. les Calvinistes s'étant rendus maîtres de la ville de Lion, enleverent sa châsse d'argent, brûlerent ses os, & en jetterent les cendres dans la riviere de Saône: son chef toutefois fut trouvé; & c'est peut-être de ce chef qu'on a détaché la machoire inferieure garnie de presque toutes ses dents, qui est aujourd'hui à Fontainebleau dans le couvent des Mathurins, conservée dans un crystal, avec une figure du Saint.

LXXXVII. Commencement de la guerre de Grenade contre les Maures.

Il paroît que la guerre de Grenade contre les Maures commença cette année. Il n'y avoit pas longtems que Ferdinand & Isabelle en méditoient la conquête; & depuis que les Maures avoient été réduits

AN 1482.

à ce ſeul royaume de Grenade, il n'y avoit point eu de roi ſi puiſſant qu'Alboacen dix-neuviéme roi de la maiſon des Almahares. A ſon avénement à la couronne il avoit trouvé ſon état dans une profonde paix, comme la ſuite d'une tréve concluë entre les princes Chrétiens & ſon prédéceſſeur. Mais l'eſperance d'étendre ſa domination, & la conjoncture de la guerre qui ſurvint entre les rois Catholiques & Alphonſe roi de Portugal, le porterent à la rompre. Il entra donc dans l'Andalouſie & dans le royaume de Murcie avec deux puiſſantes armées; il y fit de ſi grands ravages, que Ferdinand & Iſabelle qui n'étoient pas en état de lui réſiſter, furent obligez de conclure avec lui une paix fort déſavantageuſe. Elle fut obſervée de bonne foi de la part des deux princes Chrétiens: mais le roi Maure ayant appris que l'importante place de Zahara étoit mal gardée a cauſe de la tréve, la prit de nuit par eſcalade; le gouverneur fut tué: tous ceux qui ſe trouverent dans la place furent faits priſonniers. Ceci arriva au commencement de l'année précedente vers le printems; & eut des ſuites ſi favorables à la monarchie d'Eſpagne, qu'elle s'empara bien-tôt de tout le royaume de Grenade.

LXXXVIII. Ferdinand s'empare de la ville d'Alhama ſur les Maures. *Mariana. ibid.*

Ferdinand & Iſabelle furent ſi irritez de cette perfidie du roi Maure, qu'ils firent la paix avec les Portugais, & accoururent dans l'Andalouſie avec leurs troupes victorieuſes à la bataille de Toro. La ville d'Alhama que les Maures appelloient le rempart de Grenade, fut d'abord emportée d'aſſaut, & Ferdinand entra par ce moyen dans la plaine de Grenade, où il fit un effroyable dégat, laiſſant par-tout de ſan-

glantes marques de ſa vengeance. Enfin après avoir mis de bonnes garniſons ſur la frontiere, il revint à Cordouë. Mais à peine fut-il parti, que les Maures ne pouvant ſouffrir qu'Alhama, la clef de leur royaume, fût au pouvoir de Ferdinand, l'aſſiégerent; ce qui obligea le roi Catholique à revenir promptement ſur ſes pas. Il ſecourut la place ſi à propos, que les Maures furent obligez d'abandonner leur entrepriſe. Il y mit pour gouverneur dom Diegue de Melo. La diviſion s'étant miſe enſuite parmi les Maures. Ferdinand crut en devoir profiter; il commença par le ſiége de Loya qu'il ne put prendre; il perdit dom Rodrigue Tellez grand-maître de Calatrava, qui fut tué de deux coups de fléches; ſa charge fut donnée à Garcie Lopez de Padille, à condition qu'il défendroit à ſes dépens la ville d'Alhama, après quoi le roi s'en retourna à Madrid, parce que la ſaiſon étoit trop avancée. Cette guerre dura dix ans. AN 1482.

Dès le commencement de cette année 1482. Maxime patriarche de Conſtantinople étant mort après avoir tenu le ſiege pendant ſix ans, eut pour ſucceſſeur Nyphon archevêque de Theſſalonique, beau parleur, mais peu ſçavant. Il eſt né dans le Péloponneſe d'un Albanois, & d'une Grecque qui étoit noble. Mais il s'attira l'indignation du tréſorier du ſultan, non-ſeulement pour lui avoir refuſé quelques préſens, mais encore parce qu'il avoit ſuppoſé un fils à Simeon qui avoit été patriarche, pour frauder le tréſor du ſouverain, de la confiſcation des biens que Simeon avoit laiſſez. Bajazet l'ayant appris, ordonna qu'on chaſſât Nyphon de la ville, qu'on le privât du patriarchat, & qu'on en mît un autre en

LXXXIX. Mort de Maxime patriarche de Conſtantinople. *Turco-gracia, lib. 2. Bzov. hoc anno.*

AN 1482.

sa place; ce qu'on ne fit toutefois qu'en l'année 1490. Denys reprit par l'ordre du sultan le siége qu'il avoit quitté dans l'année précedente 1481.

XC. Ses deux successeurs reçoivent le concile de Florence. *Bzov. annal. ad ann.* 1489.

Denys & Nyphon suivoient le decret du concile de Florence touchant l'union, selon les annales des Russiens; parce qu'Isidore cardinal de Russie, souhaitant que le pape Pie II. lui donnât pour successeur un certain Gregoire Zemialague, les Moscovites schismatiques n'en voulurent point, & en élurent un autre nommé Jonas. Mais le patriarche Denys dans le tems qu'il possedoit le siége pour la premiere fois, le chassa, & voulut absolument qu'on obéît à Gregoire, qui étoit favorable au concile de Florence & à l'union des deux églises. Ensuite Nyphon étant interrogé par Joseph évêque de Russie, quel parti l'on devoit prendre au sujet du concile de Florence, que les évêques de Russie & de Lithuanie qui étoient dans les sentimens de l'église Romaine, vouloient contraindre de recevoir, il répondit que c'etoit un concile légitime, & que les Grecs, pour l'avoir rejetté, avoient été soûmis à la domination des Turcs; qu'ainsi ils devoient vivre en paix avec les Latins, en observant les cérémonies du pays, comme il l'avoit ordonné aux prêtres qui étoient sous la puissance de la république de Venise, & que cela avoit été décidé par le concile de Florence.

XCI. Suite des affaires de Bajazet & de Zizim. *Chalcond. hist. des Turcs, l.* 12.

Le sultan Bajazet ne s'embarrassoit pas beaucoup de ces contestations parmi les Grecs, occupé d'ailleurs des desseins de Zizime son frere pour lui ôter l'empire. La guerre qui regnoit entre eux procura quelque tranquillité dans les états des princes Chrétiens, & les Infidéles ne penserent ni à s'emparer des

AN. 1482.

des terres de l'égliſe, ni à pourſuivre leurs conquêtes en exécutant les deſſeins du défunt empereur. Zizim avoit laiſſé ſa femme & ſes enfans au Caire ſous la protection du ſoudan, & étoit allé joindre le grand caraman, auquel le grand maître de Rhodes avoit envoïé cinq galeres. Ces deux princes camperent avec leurs troupes aſſez près de l'Aranda ville de Cappadoce. Auſſi-tôt Bajazet vint à la tête de cent mille hommes, pendant que le bacha Acmet faiſoit avancer ſon armée qui avoit paſſé l'hyver dans la Lycaonie. Le grand caraman remontra à Zizim qu'il y avoit de la témerité à donner bataille; ce qui engagea ce prince à envoïer un défi à Bajazet, pour terminer leur differend par un combat ſingulier en préſence des deux armées. Bajazet au lieu d'y répondre, lui propoſa une province telle qu'il lui plairoit ſur les frontieres de la Turquie, avec deux cens mille écus d'or chaque année, & une cour digne de ſa naiſſance. Zizim voïant qu'on l'amuſoit de belles paroles, prit enfin le parti de la retraite: l'avis qu'il eut qu'on le pourſuivoit, l'obligea de ſe ſauver avec peu de gens dans les détroits les plus déſerts du mont Taurus; & le grand caraman l'y ſuivit bien-tôt avec ſes troupes.

XCII. Zizim propoſe un duel à Bajazet.

De-là Zizim écrivit à Rhodes par un de ſes plus zélez ſerviteurs, qui fut ſurpris par les Turcs, & conduit devant Bajazet, lequel ordonna de le faire mourir ſur le champ. Dès que Zizim eut appris cette nouvelle, il quitta le mont Taurus, & prit le chemin de la Lycie vers la mer avec le grand caraman. A peine furent-ils ſortis des détroits de la montagne, que leurs troupes furent inveſties & taillées en

XCIII. Il écrit au grand maître de Rhodes pour le recevoir.

Calcond. loc. cit. l. 12.
Leunc. Iav. lib. 16.
Boſius, l. 25

AN. 1482.

pieces par Acmet. Ce nouveau malheur fit resoudre le jeune prince à envoyer au grand-maître de Rhodes deux ambassadeurs qui trouverent par hazard à cette côte une galiote de la religion où ils s'embarquerent. Comme cette affaire pouvoit être utile à la Chrétienté, si les chevaliers devenoient maistres de la destinée du prince qui étoit l'heritier de Mahomet II. il fut résolu dans le conseil qu'on recevroit Zizim, & le grand navire du tresor fut commandé avec une galere & d'autres vaisseaux pour l'aller prendre. On le rencontra le long des côtes de la Lycie où il avoit été contraint de fuir pour éviter les gens de son frere, qui avoient des ordres exprès de le poursuivre par-tout, & de le prendre mort ou vif.

XCIV. Il arrive à Rhodes où il est bien reçu.

Zizim fut reçu magnifiquement à Rhodes le quatriéme Juillet de cette année, & Bajazet n'en eut pas plûtôt appris la nouvelle, qu'il ne pensa plus qu'à conclure avec le grand maître la paix qu'on lui avoit demandée dès son avénement à la couronne. Dans cette vuë il lui renvoya les vaisseaux de la religion qui avoient été pris par les corsaires de Lycie depuis la tréve. Zizim s'imagina que son frere ne vouloit la paix que pour une occasion de le perdre; & que quand le commerce seroit libre entre les Rhodiens & les Turcs, il auroit tous les jours à craindre ou le fer ou le poison. C'est ce qui le fit résoudre à chercher un azile ailleurs; il pressa le grand-maître de lui donner son congé pour aller trouver le roi de France. Il l'obtint; mais avant son départ, il fit

XCV. Actes qu'il met entre les

expedier trois actes autentiques, qu'il mit entre les mains du grand-maître. Le premier étoit un pou-

voir très-ample de traiter avec Bajazet & de conclure la paix. Le ſecond étoit une eſpece de manifeſte pour la décharge des chevaliers, par lequel ce prince déclaroit qu'il avoit demandé lui-même à ſortir de Rhodes. Le troiſiéme, une confédération perpétuelle du prince & de ſes enfans avec la religion de S. Jean de Jeruſalem, en cas qu'il vînt à rentrer dans ſes états. Par ce dernier acte, il promettoit ſolemnellement à Dieu & à Mahomet ſon grand prophéte, que s'il recouvroit jamais ou entierement ou en partie la couronne imperiale de ſon pere, il entretiendroit une paix conſtante & une amitié inviolable avec le grand-maître de l'ordre de ſaint Jean de Jeruſalem. A quoi il s'engageoit lui & ſes enfans, & les enfans de ſes enfans. Il promettoit encore avec ſerment de rendre à la religion toutes les iſles, toutes les terres & toutes les fortereſſes que les empereurs Ortomans avoient priſes ſur les chevaliers de Rhodes.

AN. 1482. mains du grand maiſtre.

XCVI. Il quitte Rhodes & vient en France, où il eſt mis dans une commanderie.

Il partit de Rhodes le premier de Septembre 1482. dans le grand navire de la religion, accompagné du chevalier de Blanchefort & de pluſieurs autres pour lui ſervir d'eſcorte. Quelque tems après Bajazet promit de vivre en paix avec les chevaliers, à la charge que le grand-maître tiendroit toujours Zizim ſous la garde de ſes chevaliers, & feroit tout ce qu'il pourroit pour empêcher que le jeune prince ne tombât entre les mains d'aucun prince ou Chrétien ou Infidéle. Il s'engagea même à payer quarante cinq mille ducats, monnoye de Veniſe, tous les ans, pour la ſubſiſtance & la garde de Zizim. Mais celui-ci étoit arrivé en France, où le roi le reçut aſſez froidement; ce qui l'obligea de demeurer fort peu de tems à la

AN. 1482.

cour, & les chevaliers le conduisirent dans la commanderie de Bourgneuf, qui est une place sur les confins du Poitou & de la Marche, agréablement située, & assez forte où les grands-prieurs d'Auvergne faisoient leur demeure. Le chevalier de Blanchefort, auquel le grand-maître avoit confié particulierement la personne de Zizim, eut soin de le divertir & de le desennuyer : mais quelques honnêtetez qu'il lui fît, il ne laissoit pas de l'observer, pour empêcher qu'on ne le lui enlevât par artifice, ou par force.

XCVII. Le roi permet de lire les livres des nominaux.

En 1473. Louis XI. sur la requête de maître Jean Boucard & des Thomistes, avoit fait défense de lire les livres & d'enseigner la doctrine d'Okam & des philosophes nominaux ; en conséquence ces livres furent scellez & clouez dans la Bibliothéque de l'université & dans les colleges par l'évêque d'Avranches. Les nominaux de l'université de Paris présenterent leur suplique à Louis XI. contre cette défense. Ils y expliquent leur doctrine assez clairement & font voir qu'elle a été examinée mûrement & approuvée. Ils disent ensuite : Si on nous persécute aujourd'hui ; c'est parce que ceux qui sont de notre parti se sont acquis beaucoup de gloire & d'honneur, qu'ils sont superieurs aux Thomistes, & plusieurs autres dans la dispute, & enfin parce que ce sont les nominaux qui se sont le plus opposez à une hérésie qui avoit été enseignée depuis peu à Louvain, & qui avoit eu leurs ennemis pour fauteurs. Les auteurs de cette supplique veulent parler d'un certain professeur de Louvain, qui dans un traité qu'il avoit fait depuis peu, avoit enseigné que les propositions

Argentré collect. judic. pag. 303. Baluz. Miscell tom. 4. p. 581. &c.

AN. 1482.

du futur contingent, même celles qui étoient contenuës dans la bible, & que Jesus-Christ avoit dites, n'étoient point véritables. Ce traité fut déferé à la faculté de théologie de Paris, comme rempli d'erreurs. D'un autre côté l'université de Louvain fit solliciter la même faculté à l'approuver, & peut-être l'eut-il été sans les vives oppositions des nominaux qui en firent une affaire fort sérieuse. Pour cette raison ils se donnent dans cette supplique la qualité de défenseurs de la foi, & assurent que c'est leur zéle qui offense, & non pas leur doctrine. Il ne paroît pas cependant que Louis XI. eut alors égard à leur supplique. Mais en 1481. Martin Berenger docteur de Sorbonne presenta une autre requête en faveur des nominaux. Ce docteur avoit du crédit ; plusieurs personnes remontrerent au roi qu'il n'avoit pas dû défendre leur doctrine ni leurs livres ; & sur ses remontrances Louis leva la défense, & en fit écrire au recteur par Jean d'Estouteville. L'année suivante 1482. la faculté de théologie censura quatorze propositions prêchées à Tournay par un Cordelier appellé Jean Angeli, elles concernoient le sacrement de pénitence & le pouvoir des curez. La premiere proposition étoit : Le freres Mineurs presentez à l'évêque & admis, sont les propres prêtres & les vrais curez, & mieux que les prêtres des paroisses qui n'ont leur pouvoir que de l'évêque, au lieu que les religieux l'ont obtenu du pape. La deuxiéme, un paroissien qui s'est confessé à ces religieux a satisfait à la decretale, *Omnis utriusque sexus*, touchant la pénitence & la rémission de ses péchez, & n'est point obligé de se confesser à son propre curé une fois

XCVIII. Censure de quatorze propositions prêchées à Tournay.

D'Argentré, collect. pag. 305. Bochel. bibliot. canonic. cum additam. Blondeau, tom. 1. p. 786.

AN. 1482.

l'an, ni de lui demander la permiſſion de ſe confeſſer ailleurs. La troiſieme, ſi un curé refuſe la communion à ſon paroiſſien qui ſe ſera confeſſé à ces religieux, il peut aller trouver celui qui l'a confeſſé, qui lui donnera la communion. La quatriéme, un curé ne doit rien recevoir de ſes paroiſſiens pour la confeſſion & l'adminiſtration des ſacremens: mais il n'en eſt pas de même des mendians. La cinquiéme, un curé aſſurant que ſes paroiſſiens ſont tenus de ſe confeſſer à lui une fois l'an ſur peine de peché mortel, eſt excommunié & irrégulier s'il célébre. La ſixiéme, celui qui fait dire la meſſe par un prêtre qui a chez lui une femme ſuſpecte, ou qui vit mal, péche mortellement. La ſeptiéme, leſdits religieux ne ſont pas obligez de payer la quatriéme partie dont il eſt parlé dans la Clementine *Dudùm*. La huitiéme, le pape pourroit détruire tout le droit canonique & en faire un nouveau. La neuviéme, quelques Saints ſont des enragez. La dixiéme, les ames du purgatoire ſont de la juriſdiction du pape; & s'il vouloit il pourroit vuider tout le purgatoire. La onziéme, le pape pourroit ôter à un beneficier la moitié de ſes revenus, & la donner à un autre ſans en alléguer la cauſe. La douziéme, quiconque contredit la volonté du pape eſt un païen & encourt l'excommunication de fait, & le pape ne peut être repris par perſonne, ſi ce n'eſt en matiere d'héréſie. La treiziéme, la bulle accordée par le pape regnant à ces religieux, a été publiée à Paris, & approuvée par l'univerſité; enſorte que quiconque la contredit eſt excommunié. La quatorziéme, le frere Jean Angeli a ſoutenu la verité de ces propoſitions, & veut les ſoutenir à Paris & dans

tous les endroits du monde juſqu'au feu, & ne les veut point révoquer, diſant qu'il n'eſt point du nombre de ces prédicateurs qui retractent ce qu'ils ont dit. AN 1482.

XCIX. Qualifications de ces propoſitions.

La faculté de theologie de Paris, à la requête de Jean Roëre chanoine de Tournay & profeſſeur en theologie s'aſſembla, & qualifia chacune de ces propoſitions. Elle dit ſur la premiere, que, quoique le terme de propre prêtre ſoit équivoque, la propoſition ne laiſſe pas d'être ſcandaleuſe, erronée dans la foi, tendante à détruire l'ordre hierarchique pour la conſervation duquel on doit abjurer cette doctrine. Sur la ſeconde, qu'elle eſt ſcandaleuſe, contraire au droit commun, & qu'on doit la révoquer publiquement pour maintenir l'obeïſſance & le reſpect dû aux prélats. Sur la troiſiéme, qu'elle eſt fauſſe, fortement ſuſpecte d'héréſie, & contraire au droit commun. Sur la quatriéme, qu'elle eſt contre la diſpoſition du droit naturel & divin, fauſſe & notoirement heretique. Sur la cinquiéme, qu'elle eſt fauſſe & injurieuſe. Sur la ſixiéme, parce qu'elle eſt exprimée d'une maniere indeterminée, elle eſt douteuſe, téméraire, & on ne doit nullement la prêcher au peuple. Sur la ſeptiéme, qu'elle eſt contraire au droit commun. Sur la huitiéme, qu'elle eſt ſcandaleuſe, blaſphématoire, notoirement herétique & erronée. Sur la neuviéme, qu'elle eſt ſcandaleuſe, blaſphématoire, & qu'elle offenſe les oreilles pieuſes. Sur la dixiéme, qu'elle eſt douteuſe & ſuſpecte de fauſſeté, ſuivant la penſée de celui qui l'a prêchée dans les termes de la juriſdiction & de la puiſſance ordinaire: par conſequent ſcandaleuſe & nullement propre à

D' Argentré, ibid. p. 305.

AN. 1482.

être annoncée au peuple. Sur la onziéme, qu'elle eſt dangereuſe, & qu'on ne doit point la prêcher comme elle eſt conçuë. Sur la douziéme, qu'elle eſt fauſſe, ſcandaleuſe, & reſſent manifeſtement l'heréſie. Sur la treiziéme, qu'elle eſt fauſſe, & contient évidemment un menſonge. Sur la quatorziéme, qu'elle eſt d'un homme inſolent & opiniâtre; ce qui ſuffit pour proceder juridiquement contre lui, comme contre une perſonne ſuſpecte d'heréſie.

C. Cenſure d'une propoſition touchant les indulgences.

D'Argentré, collect. judic. p. 306.

Dans la même année Jean de Bethancourt docteur en théologie de Paris, & théologal de Meaux, préſenta à la faculté la propoſition ſuivante prêchée dans le diocéſe de Saintes : Que toute ame qui eſt en purgatoire, & condamnée par la juſtice divine à y demeurer un certain tems, s'envole immédiatement dans le ciel, & eſt délivrée totalement de la peine, auſſi tôt que quelqu'un donne pour elle ſix blancs d'aumône pour la réparation de l'égliſe de ſaint Pierre de Saintes. Et pour appuïer cette propoſition on ſe ſervoit de l'autorité d'une bulle d'indulgence accordée par le pape Sixte IV. à cette égliſe le deuxiéme du mois d'Août 1476. La faculté déclara par ſa concluſion du vingtiéme de Novembre, que cette propoſition ne ſe trouve point du tout dans cette bulle, & qu'on n'a pas dû l'avancer ni la prêcher. De Bethancourt en demanda acte, & on le lui donna.

CI. Le pape fait bâtir l'égliſe de la Paix.

Pennot. hiſt. cleric. regul. l. 3. cap. 33.

Le pape voulant profiter de la tranquillité parfaite qui regnoit en Italie, & de l'union qui étoit entre les princes, fit conſtruire l'égliſe de la Paix au milieu de Rome, pour s'acquitter d'un vœu qu'il avoit fait, & y fit placer une image miraculeuſe de

la

la ſainte Vierge, dont on raporte beaucoup de choſes extraordinaires. Mais ſon zéle parut encore d'avantage envers cette ſainte mere de Dieu par la bulle qu'il fit en faveur de ſa conception pour appaiſer les diſputes ſurvenuës entre les religieux de ſaint Dominique & ceux de ſaint François. Cette bulle eſt datée de Rome le quatriéme de Septembre de l'année 1483. Le ſaint pere s'y plaint des excez dans leſquels donnoient quelques prédicateurs, & auſquels il veut remedier pour éviter le danger qu'il y auroit à les laiſſer impunis, & leur ôter l'occaſion de répandre à l'avenir leurs erreurs au public ; enſuite il paſſe au ſujet de ſa bulle. ANI 483.

CII. Bulle du pape touchant la Conception de la ſainte Vierge

Collect. concil. P. Labbe.to. 13. p. 1443.

La ſainte égliſe Romaine, dit-il, aïant établi la " fête de la Conception de Marie ſans tache & tou- " jours Vierge, de même qu'un office propre pour " cette fête, nous apprenons toutefois que quelques " prédicateurs de differens Ordres ne ceſſent de prê- " cher tous les jours au peuple, que tous ceux qui " croïent que cette glorieuſe Vierge a été conçuë " ſans la tache du péché originel, pechent mortelle- " ment, ou ſont herétiques ; que ceux qui en diſent " l'office, ou entendent les ſermons des prédicateurs " enſeignant le contraire, péchent auſſi griévement. " Nous, pour arrêter leurs entrepriſes témeraires & " ſcandaleuſes, & pour obvier aux maux qui à cette " occaſion pourroient naître dans l'égliſe, de nôtre " propre mouvement & de notre ſcience certaine, " nous condamnons les propoſitions de ces prédica- " teurs qui oſent aſſurer que ceux qui tiennent la " Conception de la mere de Dieu immaculée, pé- " chent mortellement, & que ceux qui en célébrent "

AN. 1483.

„ l'office, & en écoutent les ſermons, ne ſont pas „ exemts de peché; nous déclarons ces propoſitions „ fauſſes, erronées & entierement contraires à la ve- „ rité. Nous réprouvons les livres faits contre cette „ doctrine, & leurs auteurs de quelque condition „ qu'ils ſoient; & nous prononçons contre eux la „ peine d'excommunication dont ils ne pourront „ être abſous par d'autres que par le ſouverain ponti- „ fe, ſi ce n'eſt à l'article de la mort. Et afin qu'on „ n'en prétende cauſe d'ignorance, nous ordonnons „ aux ordinaires des lieux de faire publier cette bulle „ dans les paroiſſes de leurs dioceſes, à la grande meſſe „ & au ſermon. Si quelqu'un préſume d'agir, de prê- „ cher ou d'écrire contre ce decret, nous déclarons „ qu'il encourera l'indignation de Dieu & des apô- „ tres ſaint Pierre & ſaint Paul.

CIII. Diſpute touchant les ſtigmates de ſainte Catherine de Sienne.

L'on trouve encore une autre bulle de ce pape à l'occaſion d'une diſpute qui s'éleva entre les Dominiquains & les Cordeliers: ceux-ci nioient que ſainte Catherine de Sienne eût été marquée de ſtigmates, & prétendoient que ce privilege n'avoit été accordé qu'à ſaint François leur patriarche. Ceux-là ſe fondoient ſur le témoignage de la Sainte même, & de Raimond de Capouë ſon confeſſeur. Car voici les paroles que cette Sainte adreſſe à ſon confeſſeur. „ Vous ſçavez, mon pere, que je porte les ſtigma- „ tes du Seigneur Jeſus ſur mon corps par ſa miſeri- „ corde. Il eſt vrai qu'ils reconnoiſſoient que ces ſti- gmates n'avoient pas paru ſur le corps de la Sainte, comme ſur celui de ſaint François; mais ils aſſu- roient qu'elle les avoit reçus. „ J'ai vû le Seigneur, „ dit-elle, attaché en croix, deſcendant ſur moi

avec une grande lumiere, & par l'impetuosité de " mon esprit qui vouloit aller au-devant de son créa- " teur, mon petit corps a été contraint de s'élancer. " Aussi-tôt des cinq cicatrices de ses sacrées plaïes j'ai " vû tomber sur moi cinq raïons de sang qui tendoient " à mes mains, à mes pieds & à mon cœur. Connois- " sant que c'étoit un mystere, je me suis écriée d'a- " bord, oüi, mon Seigneur & mon Dieu, je vous " prie que ces cicatrices ne paroissent point sur mon " corps à l'exterieur. Jesus-Christ me répondit, & " me parloit encore lorsque ces raïons de sang de- " vinrent tous brillans, & furent portez aux cinq " endroits de mon corps que j'ai marquez. „ Les Dominiquains appuïoient encore leur sentiment du témoignage de saint Antonin & de celui du pape Pie. II. qui faisant mettre cette Sainte dans le calendrier, lui a assigné un office, dans l'hymne duquel il est dit qu'elle a exprimé sur elle la forme des playes de Jesus-Christ.

AN. 1483.

S. Antonin. chron. 3. part tit. 23. c. 14. § 10. Vulnerum formam miserata Christi expressit ipsa. In hymno officii hujus Sanctæ.

Mais les Franciscquains previnrent tellement en leur faveur le pape qui avoit été de leur ordre, qu'il défendit même sur peine des censures ecclesiastiques, de peindre les images de cette Sainte avec les stigmates. Il adoucit toutefois son decret quelque tems après, & en ôta les censures. Les Cordeliers, dit Sponde, auroient mieux fait d'imiter la pauvreté & l'humilité de leur saint fondateur, que de vouloir restraindre la grace par ces superbes disputes, parce que disputer du merite des Saints, c'est produire des contestations inutiles, d'où naissent ensuite les jalousies, l'un soûtenant un Saint, l'autre un autre, & chacun s'opiniâtrant avec orgueïl à vou-

Spond. contin. annal. ad ann. 1483. c. 8.

AN 1483.

loir que son Saint soit plus grand que celui d'un autre, comme l'a remarqué l'auteur du livre de l'imitation de Jesus-Christ.

A Kempis, l. 3. de Imit. Christi. c. 58.

CIV. Promotion de cardinaux.

Sixte IV. augmenta encore le sacré college de six cardinaux, qui furent Jean Comti Romain archevêque de Cozence, prêtre cardinal du titre de saint Vital. Elie de Bordeille. François archevêque de Tours, du titre de sainte Lucie. Jean Margarit Espagnol, évêque de Gironne, du titre de sainte Balbine. Jean-Jacques Sclafenati Milanois, évêque de Parme, du titre de saint-Etienne au mont Cœlius. Jean-Baptiste des Ursins Romain, archevêque de Carthage & de Tarente, cardinal diacre du titre de sainte-Marie-la-Neuve, depuis prêtre du titre de saint Pierre & de saint Paul. On peut y en joindre un septiéme qui fut Ascagne Marie Sforce des ducs de Milan, cardinal diacre du titre des saints Vite & Modeste, vice-chancelier de l'église de Rome, évêque de Padouë, Novarre, &c Mais quelques-uns ne le placent qu'au commencement de l'année suivante, quelque tems avant la mort du pape. Il se rendit celebre sous le pontificat suivant.

CV. Arrivée de Marguerite d'Autriche en France.

Marguerite d'Autriche fille de Maximilien, devoit être mise entre les mains de Louis XI. pour être l'épouse du dauphin dès la fin de l'année précedente. Mais comme il y avoit encore quelques difficultez à terminer, les Gantois ne l'amenerent en France qu'au mois d'Avril 1483. & les nôces furent magnifiquement celebrées à Amboise sur la fin de Juillet. Le roi d'Angleterre qui s'étoit tellement flatté de voir sa fille dauphine de France, qu'il la faisoit déja appeller ainsi, se voyant ainsi joüé par les François

& moqué par ſes ſujets, en eut tant de confuſion & de douleur, qu'il en tomba malade, & mourut le quatriéme d'Avril, délivrant la France par ſa mort de beaucoup de maux qu'il auroit pû lui faire dans la ſuite. Il laiſſa deux fils Edouard & Richard avec cinq filles, quelques-unes mariées à des ſeigneurs Anglois. Des deux freres qu'il avoit, il fit mourir le duc de Clarence, & il ne lui reſtoit que le duc de Gloceſter qui uſurpa le trône.

ANI483.

CVI. Mort d'Edouard IV. roi d'Angleterre.

Mem. de Comines, liv. 6. c. 9.

Chronique de Louis XI.

Polyd. Virgil. l. 4. in fin.

Edouard ne fut pas plûtoſt mort que quelques précautions qu'il eût priſes pour aſſurer la couronne à ſon fils aîné, on s'apperçut que celui-là même qu'il avoit chargé en mourant de la lui affermir ſur ſa tête, cabaloit pour la lui ravir. Thomas Morus fait un portrait affreux de ce duc de Gloceſter. Il dit qu'il nâquit ſans foi, ſans probité, ſans principes, ſans conſcience, fourbe, hypocrite, diſſimulé, & ne faiſant jamais plus de careſſes que quand il vouloit plus de mal. Cruel par ferocité & par ambition, comptant pour rien la mort d'un homme dont la vie nuiſoit à ſes deſſeins. Brave au reſte, mais propre à nourrir des factions & à en profiter, donnant ſon bien ſans retenuë pour réuſſir, & prenant auſſi celui des autres ſans ſe faire aucun ſcrupule. Tel étoit le duc de Gloceſter, qui ayant appris à Yorck où il étoit, la mort inopinée du roi ſon frere qui l'avoit déclaré tuteur du jeune Edouard ſon fils aîné, ne penſa plus qu'à s'emparer de la couronne. Il éloigna du jeune roi ceux qui avoient ſoin de ſa conduite, il les fit même arrêter. La reine doüairiere ſe retira dans l'azyle de Weſtminſter. Le duc ſe fit déclarer par le parlement protecteur du royaume. La reine

CVII. Le duc de Gloceſter penſe à uſurper la couronne.

Jo. Mei, hiſt Scot. l. 6. c. 20

AN. 1483.

qui avoit avec elle son second fils Richard, l'aîné étant dans Londres, lâcha ce cadet aux instantes prieres du cardinal Burschiez archevêque de Cantorberi, enſorte que le duc de Glocester se vit maître des deux princes. Il découvrit le cruel dessein qu'il avoit sur eux au duc de Buckingham qui se rendit sur la promesse qu'on le metroit en possession du comté d'Hereford qu'il prétendoit lui appartenir; & le complot fait, les deux ducs ne penserent plus qu'à former un parti.

Le duc de Glocester donna ses ordres pour les sanglantes exécutions qui devoient lui frayer le chemin au trône il fit mourir le comte de Rivers, Richard Gray & Thomas Wagham, proches parens du roi, qui étoient fort dans ses interêts; il les avoit déja fait prisonniers. Il fit couper la tête au grand chambellan Hasstings enfermé dans la tour. Il fit arrêter l'archevêque d'Yorck, l'évêque d'Ely, & Thomas Stanley. Il publia que les deux jeunes princes, fils d'Edouard IV. descendoient d'un bâtard, le défunt roi & le duc de Clarence n'étant point fils de Richard duc d'Yorck, mais de certains amans qu'il donnoit à la ducheſſe. Et comme il avoit sur-tout interêt que ses neveux passassent pour illegitimes, il s'appliqua particulierement à rappeller le souvenir du mariage de leur pere, & prétendit qu'avant qu'il épousât la reine, il s'étoit marié clandestinement à une femme qui vivoit encore, & qu'on appelloit Elisabeth de Lucis, ce qui lui avoit été révelé par l'évêque de Bath qui en avoit fait la cerémonie. Sur cette fausse supposition il s'empara du trône, prétendant être le légitime heritier de la couronne, &

CVIII. Il veut faire passer les deux fils d'Edouard pour illégitimes.

Le duc de Buckingham fit crier par le peuple, Vive le roi Richard. AN. 1483.

La premiere chose que fit le duc de Gloceſter fut de faire mourir ces neveux dont l'aîné ne regna que deux mois. Jacques Texel fut le miniſtre dont il ſe ſervit pour cette execution. Il ſe contenta de renfermer dans un château le petit comte de warvick fils du défunt comte de Clarence. Il envoya en même tems des ambaſſadeurs en Bretagne, prier le duc de continuer à garder le comte de Richemont, l'aſſurant qu'il ſeroit exact à payer les penſions promiſes par le feu roi Edouard. Ces ambaſſadeurs avoient ordre d'aller de Bretagne en France, & de demander à Louis XI. ſon amitié pour leur nouveau roi. Mais ſa majeſté refuſa de les voir, & proteſta qu'il ne vouloit avoir aucun commerce avec un uſurpateur ſoüillé du ſang innocent de ſes neveux: Action digne de terminer la vie de ce roi, qui peu de tems après laiſſa la couronne à ſon fils. Celle d'Angleterre fut impoſée ſolemnellement à Richard duc de Gloceſter, & à Anne de Neville ſa femme. Il n'avoit qu'un fils âgé de dix ans qu'il déclara prince de Galles, mais ce fils ne vêcut pas long-tems, & ſa mort donna dans la ſuite occaſion au comte de Richemont de s'emparer du trône d'Angleterre, & de rentrer dans l'heritage de la maiſon de Lancaſtre ſous le nom de Henri VII.

CIX. Il fait mourir les deux fils d'Edouard.

CX. Il ſe fait couronner roi d'Angleterre.

On lit avec plaiſir dans les hiſtoriens tout ce que la crainte de la mort & celle de perdre ſon autorité faiſoient faire à Louis XI. durant les derniers mois de ſon regne. Les danſes de jeunes filles autour de ſon logis, les bandes de joüeurs de flute qu'on amaſſoit de toutes parts pour le divertir, les proceſſions

CXI. Crainte que Louis XI. a de la mort.

AN. 1483.

qu'on ordonnoit par tout le royaume pour ſa ſanté, les prieres publiques à Dieu pour empêcher le vent de bize qui l'incommodoit beaucoup; un grand amas de reliques qu'il ſe faiſoit apporter de tous côtez, les bains du ſang des enfans dont il ſe ſervoit pour adoucir ſes humeurs acres & cuiſantes; tout cela fut mis en œuvre ſans qu'il pût prolonger ſa vie. Le pape Sixte IV. lui avoit envoyé de Rome beaucoup de reliques. Le ſultan Bajazet II. lui offrit par une ambaſſade ſolemnelle qui vint juſqu'à Marſeille, non ſeulement de rendre au roi toutes celles qui s'étoient trouvées à Conſtantinople, lorſque cette ville avoit été priſe; mais encore de païer tous les ans à la France une ſomme très conſiderable d'argent, pouvû qu'il tirât le prince Zizim ſon frere des mains des chevaliers de Rhodes, & qu'il s'aſſurât de ſa perſonne. Mais Louis bien loin de vouloir voir les ambaſſadeurs, les renvoïa de Marſeille, & leur manda qu'il ne vouloit avoir aucun commerce avec l'ennemi capital des Chrétiens. Commines dit que la ſainte ampoulle qui n'avoit jamais été tranſportée, lui fut apportée de Rheims juſques dans ſa chambre au Pleſſis-lez-Tours.

Comines dit Riez en Provence, liv. 6. de ſes Memoires, chap. 10.

CXII. Il s'enferme dans le Château du Pleſſis-lez-Tours.

Il avoit fait enfermer ce château du Pleſſis d'un treillis de gros barreaux de fer, & planter aux murailles & à la porte des broches de fer à pluſieurs pointes, avec quarante arbalêtriers qui gardoient les foſſez durant la nuit. Quatre cens archers ſe promenoient le jour autour du château, & n'en permettoient l'entrée qu'à très-peu de perſonnes. Le roi ne s'entretenoit qu'avec ceux de ſes domeſtiques qu'il eſtimoit le moins, & leur avoit défendu de lui parler

Memoires de Comines, l. 6 c. 7. & 12.

Mezeray, abregé chron. tom. 3. vie de Louis XI.

ler d'autres affaires que de celles qui regardoient son autorité & la conservation du roïaume; il leur donnoit avec profusion, & sur tout à son médecin nommé Jean Coctier qui tiroit de ce prince tous les mois plus de dix mille écus. Ce médecin avoit pris un tel ascendant sur son esprit, qu'il le gourmandoit, dit Mezeray, comme s'il eût été un valet, & qu'il lui faisoit faire tout ce qu'il vouloit. Je sçai bien, lui disoit-il quelquefois, qu'un matin vous m'envoïerez, comme vous faites d'autres; mais vous ne vivrez pas huit jours après, ce qu'il prononçoit en jurant, & ce qui effraïoit tellement le roi, qu'il n'osoit lui rien refuser, & souffroit patiemment toutes ses brutalitez & ses insolences, quelque délicat qu'il fût sur l'article du respect qui lui étoit dû. AN. 1483.

CXIII. Il fait venir à sa Cour S. François de Paule.

Le roi qui avoit grande confiance aux prieres des gens de bien, & qui croïoit par-là prolonger ses jours, avoit entendu parler d'un saint hermite de Calabre appellé François de Paule qui étoit le fondateur de l'ordre des religieux Minimes. Le bruit de sa sainteté & de ses miracles s'étant répandu au-delà de l'Italie vint jusqu'à la cour de France; & Louis XI. prit la résolution de le faire venir. Il lui fit écrire d'abord pour l'y inviter, en lui promettant tous les avantages qu'il pouvoit souhaiter pour l'établissement de son ordre & pour lui-même. Mais aïant appris que le Saint n'avoit pas été touché de ses promesses, il en fit parler au roi de Naples par son ambassadeur, & ce prince qui se soucioit peu de retenir le Saint dans ses états, fit ce qu'il put pour l'engager à donner cette satisfaction au roi de France. Mais François de Paule dit nettement qu'il ne ten-

AN 1483.

teroit point Dieu, & qu'il ne pouvoit entreprendre un voïage de quatre cens lieuës pour satisfaire des gens qui ne demandoient un miracle que par des voïes basses & trop humaines. Louis que le mal rendoit impatient, n'aïant pas réussi de ce côté-là, s'adressa au pape Sixte IV. qui envoïa deux brefs l'un fort près de l'autre au saint hermite pour l'obliger d'aller incessamment trouver le roi. François, sans déliberer davantage, se mit en chemin avec le maître d'hôtel de Louis XI. qui l'étoit venu querir. Il passa par Naples, par Rome, & alla s'embarquer à Ostie pour prendre la route de France où il arriva.

CXIV.
Le Saint arrive en France, & se rend au Plessis

Memoires de Comine, l. 6. c. 7. & 8.

Aussi-tôt que le roi eut appris l'arrivée du Saint en France, il en eut tant de joïe, qu'il fit présent à celui qui lui en porta la nouvelle d'une bourse de dix mille écus; & quand il fut proche de la Touraine, Louis manda au dauphin son fils de l'aller recevoir à Amboise; ce qu'il fit avec tous les témoignages d'estime & de respect. Le Saint arriva au château du Plessis le vingt-quatriéme d'Avril de l'année précedente 1482. & le roi étant allé au-devant de lui accompagné de sa cour, le reçut avec autant d'honneur & de soumission, dit Comines, que si ç'eût été le pape. Il se jetta à genoux devant lui, le conjurant de faire ensorte que Dieu voulût lui prolonger la vie. Le Saint lui fit entendre que la vie des rois a ses bornes, comme celle des autres hommes; & qu'au lieu de prétendre que Dieu voulût changer sur cela ce qu'il a une fois arrêté, & qui est immuable, il n'y avoit pas d'autre parti à prendre que celui de s'y soumettre. Le roi le fit loger dans la basse court du château, dans un petit appartement pro-

che la chapelle de saint Matthieu, & il lui donna un interpréte nommé Ambroise Rembaut qui sçavoit également l'Italien, le Latin & le François. Il chargea en même-tems deux de ses officiers du soin de sa subsistance & de celle des religieux qui l'avoient accompagné dans son voïage. AN. 1483.

CXV. Divers entretiens du Saint avec le roi.

Le saint hermite alloit souvent entretenir le roi des affaires de son salut: & comme l'assure Commines qui y étoit presque toûjours présent, il parloit à ce prince avec tant de sagesse & d'élevation, qu'on étoit persuadé qu'il étoit inspiré & que c'étoit le Saint-Esprit qui parloit par sa bouche : car de lui-même il n'étoit pas capable de penser & de parler comme il faisoit, n'aïant aucune teinture des lettres. Aussi la vénération que le roi, & les princes & les seigneurs de la cour les mieux sensez avoient pour lui, n'empêcha pas que plusieurs courtisans ne se mocquassent de sa simplicité, & ne l'apellassent le bon homme par dérision; ils le tournoient même en ridicule sur ses habits, ses cheveux qu'il n'avoit jamais coupé, & tout son exterieur négligé. Le médecin du roi Jacques Coctier fut du nombre de ces derniers, par je ne sçai quelle basse jalousie qui le porta à faire souvent tenter par le roi même le désintéressement du Saint, & son amour pour la pauvreté, quoiqu'il s'unit à lui en 1483. pour disposer enfin le roi à la mort qu'il craignoit tant.

CXVI. Precaurions qu'on prend pour lui annoncer sa mort.

Ainsi Louis XI. se sentant affoiblir de jour en jour, fit venir d'Amboise le dauphin son fils, & lui repeta les instructions rapportées plus haut. Comme il eut une troisiéme rechûte le vingt-sixiéme d'Août avec les mêmes symptômes, l'on crut être obligé de

Vide sup.. n. 84. Mem. de Commines, l. 6. c. 12.

AN. 1483.

lui repreſenter qu'il n'y avoit plus rien à prétendre en ce monde, & qu'il falloit ſe préparer pour l'autre. La commiſſion étoit délicate ; ce prince avoit dit plus d'une fois en pleine ſanté, que quand l'on verroit approcher ſa fin, l'on évitât avec ſoin de lui parler de la mort, & qu'on l'avertît ſimplement de mettre ſa conſcience en bon état, parce qu'il ne ſe ſentoit pas aſſez ferme pour entendre prononcer clairement ce terrible arrêt, ſans perdre connoiſſance, & ſans reſſentir dans toutes les parties de ſon corps des convulſions qui l'emporteroient à l'inſtant. Olivier le Daim & quelques autres domeſtiques l'avoient entendu parler ainſi, & ſçavoient d'ailleurs que jamais perſonne n'avoit tant appréhendé la mort, ni cherché tant de préſervatifs pour s'en garantir. Cependant ils voulurent bien être les porteurs d'une ſi triſte nouvelle, ils s'en acquitterent même ſans garder aucunes meſures. Sire, lui dirent-ils, il faut que nous nous acquittions de notre devoir, n'aïez plus d'eſperance en ce ſaint homme, c'eſt fait de vous sûrement ; & pour cela penſez à votre conſcience, car il n'y a plus de remede. Chacun lui dit quelque mot, le roi leur répondit : J'ai eſperance que Dieu m'aidera ; car par avanture, je ne ſuis pas ſi malade que vous penſez.

C'étoit S. François de Paule.

CXVII.
Il conſerve tout ſon bons ſens juſqu'à ſa mort.

Ceux qui l'avertirent de penſer à la mort, furent aſſez heureux pour être écoutez. Il recommanda le dauphin ſon fils au ſeigneur de Beaujeu ſon gendre, il envoïa le chancelier porter les ſceaux au même dauphin qu'il nomma roi, exhortant un chacun à lui être fidéle & à le bien ſervir. Il lui recommanda en particulier de donner le commandement des

troupes à des Cordes à qui il falloit défendre d'exécuter l'entrepriſe qu'il avoit formée ſur Calais, afin de renvoïer inceſſamment les Anglois au-delà de la mer, parce que le dauphin étoit trop jeune pour ſe débarraſſer habilement d'une ſemblable affaire; ſoit qu'elle réuſsît, ou qu'elle ne réuſſit pas; qu'il falloit au moins pendant cinq ou ſix ans conſerver la paix avec tout le monde. Il donna tous ces ordres avec une ſi grande préſence d'eſprit, qu'il parut, dit Comines n'avoir jamais eu tant de bon ſens. Il vêcut encore quelques jours ſans ſe plaindre dans ſa maladie: il reçut tous les ſacremens qu'on donne aux malades avec beaucoup de dévotion, parlant toujours de Dieu, & récitant quelques prieres à la ſainte Vierge, afin de lui obtenir la grace de ne mourir qu'un ſamedi. Ce qui arriva, puiſqu'il mourut le ſamedi trentiéme du mois d'Août à huit heures du ſoir, dans la ſoixante-uniéme année de ſon âge, & la vingt-troiſiéme de ſon regne, au Pleſſis-lez-Tours. Il ordonna que ſon corps fût porté à Nôtre-Dame de Clery près d'Orleans, où il avoit une très particuliere dévotion; & il avoit tellement à cœur qu'on l'inhumât dans cette égliſe, qu'il obtint du pape Sixte IV. une bulle d'excommunication contre ceux qui feroient tranſporter ſon corps ailleurs.

AN. 1483.

CXVIII. Mort de Louis XI.

Mem. de Comines, ch. 12. du liv. 6. in fin. Polyd. Virg. l. 25.

C'étoit un prince, dit Comines, fort ſage dans l'adverſité, très-habile pour pénetrer les interêts & les penſées des hommes, & pour les tourner à ſes fins; furieuſement ſoupçonneux & jaloux de ſa puiſſance, & très-abſolu dans ſes volontez, qui ne pardonnoit point, qui fouloit beaucoup ſon peuple, & en même tems le meilleur des princes de ſon ſiecle. Le

Comines, ibid. c. 13. Paul. Æmil. liv. 3. c. 7.

AN. 1483.

même auteur dit qu'il ne le vit jamais tranquille & content ; qu'il étoit toujours agité par quelque chagrin ; qu'il étoit fort attaché à ſon épouſe, ſans aimer aucune autre femme ; que quand il étoit il en guerre, il ſoupiroit après la paix ; & que quand il étoit en paix, il ne pouvoit ſupporter que la guerre. Il étoit aſſez inſtruit, aïant eu pour précepteur Jean d'Arconvalle. Jean Colleman lui avoit appris les mathématiques & les élemens d'aſtrologie ; & l'on aſſure que ce fut lui qui compoſa le livre intitulé, le roſier des guerres, pour l'inſtruction de Charles VIII. ſon fils ; du moins l'on ne peut douter qu'il n'ait fait travailler à deux excellens recuëils, l'un de la pragmatique-ſanction, l'autre ſur les droits de la France par rapport au roïaume de Naples, pour l'inſtruction du même dauphin. Il enrichit la bibliotheque du Louvre d'un grand nombre de manuſcrits ; Robert Gaguin genéral des Mathurins, qui écrivoit l'hiſtoire de France, fut ſon bibliothéquaire. Il dreſſa lui-même les ſtatuts pour l'ordre de ſaint Michel, & l'on y voit un article qui porte qu'il y auroit toujours une place affectée pour celui qui travailleroit à l'hiſtoire de cet ordre,

L'on a écrit que l'Europe lui fut redevable de l'art de tailler les perſonnes incommodées de la pierre, en permettant aux chirurgiens de Paris d'en faire l'eſſai ſur un franc-archer condamné à être pendu, l'épreuve ſe fit, & l'on réuſſit ; le franc-archer fut guéri, & vêcut long-tems après. Le diſcernement des eſprits étoit admirable dans ce prince. Il avoit entrepris de réduire toutes les meſures & tous les poids du roïaume à un ſeul, & de faire dreſſer une

coutume genérale pour toutes les provinces. Il vouloit que la juſtice fût exactement renduë aux particuliers. Il inſtitua deux parlemens, celui de Bourdeaux en 1462. & celui de Bourgogne en 1476. Il affectoit d'être dévot, & ſe confeſſoit toutes les ſemaines, faiſant ſouvent des pelerinages de dévotion. Ce fut lui qui établit la coutume de ſonner l'*Angelus* à midi. Il portoit à ſon chapeau une image de Notre-Dame, qui n'etoit que de plomb, & la baiſoit ſouvent, ſur-tout lorſqu'il recevoit quelque bonne nouvelle. Il faiſoit faire aſſez fréquemment des proceſſions, honoroit beaucoup les reliques, & donnoit liberalement aux égliſes. Mais avec toutes ces bonnes qualitez, il n'en manquoit pas de mauvaiſes. Mezeray dit qu'il avoit fait mourir plus de quatre mille perſonnes, la plûpart ſans forme de procès, pluſieurs noïez, d'autres précipitez en paſſant ſur une baſcule, d'où ils tomboient ſur des rouës armées de pointes & de tranchans. Il ne prénoit conſeil que de lui ſeul; il ne pouvoit ſouffrir les perſonnes de qualité. En un mot, jamais il n'y eut de cour où la mauvaiſe foi fut plus en regne que dans la ſienne, ſur l'exemple qu'il en donnoit lui-même.

AN. 1483.

Abr. chron. tom. 3. vie de Louis XI. in 12.

Ce prince n'étant encore que dauphin avoit été marié deux fois. Sa premiere femme fut Marguerite fille de Jacques. I. roi d'Ecoſſe, qu'il épouſa, à ce qu'on croit, en 1436. n'étant âgé que quatorze ans, elle mourut en 1445. ſans laiſſer aucun enfant, Il demeura veuf ſix ans; & il ne ſe ſeroit pas remarié tant qu'il n'auroit pas été roi, ſi la neceſſité de ſes affaires ne l'y avoit contraint; il épouſa donc pour ſeconde femme Charlotte fille du duc de Sa-

CXIX. Ses deux mariages & ſa poſterité.

S. Marth. genealog. Franc. lib. 8. ch. 9.

ANI483. voie qui n'avoit alors que ſix ans, elle fut élevée auprès de ſa mere juſqu'à treize ans, qu'elle alla trouver ſon époux en Flandre. Il en eut dès la premiere année un fils nommé Joachim duc de Normandie, qui mourut fort jeune. Le ſecond fut Charles qui ſucceda au roïaume. Le troiſiéme nommé François ne vecut pas long-tems. Il eut encore trois filles; le P. Daniel n'en met que deux; l'aînée mourut dans ſon bas âge. La ſeconde fut comteſſe de Beaujeu, & enſuite ducheſſe de Bourbon. La troiſiéme Jeanne ducheſſe d'Orleans, fonda l'ordre des Annonciades à Bourges, après avoir été répudiée par ſon époux qui devint roi de France, & ſucceſſeur de Charles VIII. ſous le nom de Louis XII.

CXX. Carles VIII. roi de France lui ſuccede.

Le ſucceſſeur de Louis XI. fut donc Charles VIII. ſon fils qui avoit treize ans accomplis & deux mois, c'eſt-à-dire qu'il étoit majeur ſuivant l'ordonnance de Charles V. ſon triſaïeul. Le roi défunt en mourant avoit laiſſé par ſon teſtamentl'adminiſtration du roïaume à Anne de France ſa fille mariée au ſeigneur de Beaujeu, juſqu'à ce que Charles fût en état de gouverner par lui-même; elle avoit de l'eſprit, de la pénetration, du courage & de la fermeté; en un mot toutes les qualitez néceſſaires pour bien s'acquitter de cet emploi; mais la paſſion de commander s'empara de tous ceux qui y avoient quelque droit; & toutes les précautions que le défunt roi avoit pû prendre, ne furent pas capables d'arrêter les troubles qui ſurvinrent à cette occaſion.

CXXI. Quelques princes diſoutent du gouvernement.

Les deux contendans à l'autorité du roïaume, étoient Louis duc d'Orleans & Jean II. duc de Bourbon frere aîné du ſeigneur de Beaujeu; le premier quoiqu'il

AN. 1483.

quoiqu'il ne fût pas encore majeur, parce qu'il étoit premier prince du ſang; le ſecond, parce qu'il avoit épouſé la tante du roi, outre qu'il s'en croyoit plus capable qu'une femme, qui en France ne devoit avoir aucune part à l'adminiſtration de l'état, parce qu'elle ne pouvoit pas regner. La cour étoit partagée ſur ces trois competiteurs, les deux ducs & la comteſſe de Beaujeu. Comme on ne put convenir de leurs droits, la déciſion du differend fut remiſe à l'aſſemblée des états généraux qu'on tint l'année ſuivante; & juſqu'à ce tems-là tous trois de concert pour s'attirer la bienveillance du peuple, abandonnerent à la ſéverité des loix, ceux qui avoient abuſé de leur crédit auprès de Louis XI. durant les dernieres années de ſa vie. Olivier le Daim fut pendu, il avoit été premier Chirurgien de Louis XI. On l'accuſa d'homicide & d'adultére. Jean Doyac procureur général du parlement fut foüetté par deux bourreaux dans tous les carrefours de Paris, enſuite on lui coupa une oreille, & on lui perça la langue avec un fer chaud; cette exécution faite on le conduiſit en Auvergne dans la ville de Montferrand lieu de ſa naiſſannce où on réitera la flagellation, & on lui coupa l'autre oreille. Il ſe rétablit dans la ſuite, lorſque Charles VIII. alla en Italie. Mezeray met cet évenement l'année ſuivante après la tenuë des états. J'ai ſuivi la chronologie du P. Daniel. Quant au médecin Jacques Coctier, il en fut quitte pour une taxe de cinquante mille écus, & conſerva tranquillement le reſte de ſes biens, ſans que dans la ſuite on l'ait jamais recherché.

Maximilien d'Autriche délivré par la mort de

AN 1483. CXXII. Maximilien pense à rentrer dans ses états après la mort de Louis XI.

Louis XI. d'un ennemi puissant, crut que le bas âge d'un prince foible lui ouvroit une voye sûre pour rentrer dans tous les pays qu'il croyoit lui appartenir. Dès la fin de cette année il envoya remontrer aux princes du sang la violence qui lui avoit été faite, lorsqu'on l'avoit obligé à signer le traité d'Arras, offrant toutefois de consentir au mariage de sa fille, pourvû que ce fût à d'autres conditions. Il tâcha d'engager Ferdinand & Isabelle rois de Castille & d'Arragon dans ses interêts, en leur promettant du secours pour reprendre le comté de Roussillon. Il chercha à faire une nouvelle alliance avec le duc de Bretagne qu'il avoit beaucoup négligé. Il fit agir auprès du duc de Lorraine dans le dessein de se liguer avec lui contre la France. Il fit sonder la bonne volonté des peuples de Bourgogne, afin de les rendre favorables à ses desseins. On trouve dans Comines l'instruction qui fut donnée à Olivier de la Marche, lorsqu'il fut envoyé vers les principaux seigneurs de France pour revenir contre le traité d'Arras; elle est dattée de cette année 1483. de même que celle qui fut donnée à Gaspard de Lopia pour le roi de Castille; une autre aux sieurs de Longueïl & de Branges pour le duc de Bretagne; une quatriéme au sieur de Fay pour le duc de Lorraine; une cinquiéme aux sieurs de Toulongeon & Autrey pour les Bourguignons; une sixiéme enfin à ce dernier seul pour tâcher de gagner le seigneur de Neufchâtel fils du maréchal de Bourgogne, qui usant de la liberté du tems, avoit quitté le service de Maximilien pour se donner au roi Louis XI.

Mem. de Comines, t. V. edit. de 1723. p. 333. & suiv.

Les troubles continuoient toujours à Genes où les

habitans conſpirerent contre Baptiſte Fregoſe dont ils ſe plaignoient fort à cauſe de ſa ſéverité & de ſon orgueil inſuportable. Le chef de la conſpiration étoit un certain Lazare Doria, & les principaux de la famille des Fregoſes y étoient même entrez juſqu'au cardinal Paul Fregoſe oncle de Baptiſte & archevêque de la ville. La conſpiration alla ſi loin que ce même Baptiſte qui étoït Doge depuis l'an 1478. fut contraint de ſe retirer ſecretement. Il adoucit l'ennui de ſon banniſſement volontaire par la compoſition de quelques ouvrages, & par la lecture des bons auteurs. Il compoſa en Italien neuf livres d'exemples mémorables ſur le modéle de Valere Maxime, & dédia cet ouvrage à ſon fils Pierre. Camille Ghilini de Milan l'a traduit en Latin. On le publia à Milan en 1519. à Baſle en 1541. & ailleurs. Il compoſa encore la vie du pape Martin V. & fit un traité des femmes ſçavantes.

AN. 1483. CXXIII. Conjuration à Genes contre Bapt. Fregoſe. *Auguſt. Schiaffim hiſt. Eccleſ. Genu. ad annum 1482. Voſſius de hiſ. toricis latinis. Fulgos. l. 9. c. 6. ad fin.*

La Bohême étoit auſſi agitée par les differentes perſécutions que les Huſſites ſuſcitoient aux Catholiques. Les premiers chaſſerent ceux-ci de Prague, en tuerent beaucoup, obligerent les religieux à ſe retirer, & ruinerent entierement les monaſteres qui n'étoient pas encore tout-à-fait rétablis. Uladiſlas ne pouvant réſiſter ni à ces hérétiques, ni à Matthias roi de Hongrie, parce qu'il étoit trop jeune & ſans expérience, laiſſoit ces déſordres impunis. L'ambition de Matthias étoit de ſe rendre maître de la Bohême, dont le roi toutefois ſe mit en devoir de châtier les herétiques. Mais les fils du roi défunt George Pogebrac l'appaiſerent en lui faiſant quelque ſatisfaction. Le repentir ne fut pas ſincere : la

CXXIV. Troubles dans le royaume de Bohême. *Dubrav. l. 31. Krantz. 13. Wandal. 38.*

AN 1483.

douceur & la trop grande facilité du prince les rendirent si insolens, qu'un d'entr'eux ayant vû le roi de Bohême aux fenêtres de son palais, cria hautement qu'il falloit tuer ce porc de Pologne qui haissoit le calice, voulant parler de la communion sous les deux especes. Matthias vouloit profiter de ces troubles pour s'emparer du royaume, mais il fut la dupe de son ambition.

CXXV. Il se forme un parti en Angleterre contre l'usurpateur Richard.

En Angleterre l'usurpateur de la couronne s'abandonna à son génie violent, hautain, interessé, & mécontenta ses meilleurs amis. Il manqua de parole au duc de Buckingham. Cet outrage piqua le duc, l'homme le plus fier de son tems; & son ressentiment fut si vif, qu'il forma dès-lors le dessein de détruire Richard. Il se retira dans une de ses maisons de campagne appellée Brechenot, où l'évêque d'Ely étoit prisonnier. Il découvrit son dessein à ce prélat qui avoit beaucoup de droiture & une grande integrité de mœurs; il fit amitié avec lui; il le gagna, & ils se jurerent l'un l'autre une fidelité inviolable. Marguerite de Sommerset mere du comte de Richemont qui étoit comme prisonnier en Bretagne, avoit formé un parti en faveur de son fils, elle alla trouver le duc de Buckingham pour lui recommander ses interêts. Le duc promit à la comtesse tout ce qui dépendoit de lui; & dès-lors il prit la résolution de mettre le comte de Richemont sur le trône. Il eut même l'adresse d'engager les partisans de la maison d'Yorck à favoriser le comte de Richemont, en lui faisant épouser la fille d'Edouard IV.

CXXVI. Révolte dans le royaume de Grenade.

Le roi de Grenade ayant répudié sa femme dont il avoit eu des enfans, épousa une chrétienne rene-

AN. 1483.

gate nommée Zaraïde. Le haut rang où elle se vit élever la rendit ambitieuse; elle pensa à conserver le royaume à ses enfans, & pour y mieux réussir, elle persuada au roi de faire mourir ceux de sa premiere femme. Ce prince se dépouillant du titre de pere en faveur de cette femme cruelle, voulut faire ce qu'elle lui conseilloit. Mais l'aîné de ces enfans qui se nommoit Mahomet Boabdil, se sauva par le secours de sa mere, & tous deux se retirerent à Cadix, & ne penserent plus qu'à la vengeance. Les grands qui détestoient la cruauté de leur roi, firent venir cet aîné, & le proclamerent roi dans l'absence de son pere. Ils s'emparerent de l'Alhambra, qui étoit comme le fort qui défendoit la ville de Grenade. Le roi ne voyant à son retour aucune apparence de rentrer dans cette ville, se retira par la vallée de Lecrin dans la forteresse de Monducar, & engagea un de ses freres grand capitaine à faire la guerre au prince son fils. Ce frere s'appelloit Zagal, & ses grandes actions lui avoient acquis le titre de brave.

Cette guerre donna lieu à Ferdinand & Isabelle d'entreprendre la conquête du royaume de Grenade, & de bannir de toute l'Espagne la secte de Mahomet, qui y avoit regné près de huit siécles. Le jeune prince sçachant ce dessein, crut qu'il pourroit tout à la fois s'opposer & à son pere & aux Chrétiens. Il vint mettre d'abord le siége devant Lucenne place du gouvernement de Loz Donzeles. Au bruit de cette démarche, le comte de Cabra qui commandoit un corps de troupes choisies dans l'Andalousie, manda au gouverneur de los Donzelés de le venir joindre avec

AN 1483. CXXVII. L'armée des Maures eſt battuë par les Eſpagnols.

le petit corps d'armée qu'il avoit compoſé des garniſons de la frontiere. La jonction s'étant faite, quoique leur armée fût beaucoup moins nombreuſe que celle du jeune roi de Grenade, ils ne laiſſerent pas de marcher en diligence pour aller ſecourir Lucenne. Mais le jeune roi ne jugea pas à propos de les attendre, il leva précipitamment le ſiége, & prit la route de Locha avec beaucoup de priſonniers & de butin. Le comte de Cabra le ſuivit de ſi près, qu'il l'atteignit, engagea le combat, mit les Maures en déſordre, & les pouſſa juſqu'au bord de la riviere, où il s'en noya un grand nombre, preſque tous les autres demeurerent ſur la place, & le jeune roi fut fait priſonnier & conduit à Cordouë.

Pendant que ces choſes ſe paſſoient du côté de Lucenne, Ferdinand étant entré avec une groſſe armée dans la plaine de Grenade, y fit un effroyable dégât, auſſi-bien qu'aux environs d'Illora & de Montefrio; & après avoir menacé pluſieurs places pour obliger les Maures à partager leurs forces, il tomba bruſquement ſur la forte place de Tachara, qu'il emporta d'aſſaut, & fit raſer juſqu'aux fondemens.

CXXVIII. Le jeune roi ſe rend tributaire de la Caſtille.

Après cette expédition, il retourna victorieux à Cordouë. A peine y fut-il, que des ambaſſadeurs du roi priſonnier arriverent, pour traiter de ſa délivrance. Ils étoient chargez d'offrir à Ferdinand & Iſabelle l'hommage perpétuel de la couronne de Grenade, douze mille ducats de tribut, & telle ſomme d'argent comptant qu'on voudroit preſcrire. Les propoſitions furent acceptées ſur les remontrances que le cardinal de Mendoze fit à Iſabelle, & le jeune roi fut remis en liberté. On promit auſſi de l'aſſiſter

contre ſon pere, à condition qu'il fourniroit trois cens eſclaves, outre les douze mille ducats qu'il devoit payer. AN 1483.

Le jeune prince Maure ne fut pas plutôt en liberté, qu'il s'en retourna à Grenade accompagné des plus conſiderables de ſon parti, qui étoient venus le joindre ſur la frontiere: mais il fut bien étonné d'y trouver les eſprits autant choquez contre lui, qu'ils avoient pris auparavant ſes interêts avec chaleur. L'infamie du traité qu'il venoit de conclure avec les rois de Caſtille & d'Arragon en étoit la cauſe; & l'on ne pouvoit ſouffrir qu'il eût rendu à perpétuité ſa couronne tributaire de celle de Caſtille. Le mécontentement même alla ſi loin, que pluſieurs quitterent ſon parti pour prendre celui de ſon oncle, & par dériſion ils appellerent le jeune roi Chianito, c'eſt-à-dire, petit, ou malheureux & infortuné.

CXXIX. Mort de Phœbus roi de Navarre. *Belleforêt. l. 3. c. 149.*

François Phœbus roi de Navarre & neveu de Louis XI. voyant que les troubles de ſon royaume, qui l'avoient obligé de ſe retirer en France, commençoient à s'appaiſer, quitta cette cour, & vint à Pampelune, accompagné de ſa mere, de ſes oncles, & d'un grand nombre de ſeigneurs, vers le commencement de Novembre de l'année precedente. Il s'y fit couronner dans le mois de Janvier de celle-ci, commanda, ſur peine de la vie, d'ôter les noms de Beaumont & de Grammont qui avoient ſi long-tems diviſé ſon royaume, & rendit l'autorité aux magiſtrats. Mais à peine fut-il arrivé en Bearn ſa patrie, qu'il mourut le troiſiéme de Février 1483. d'une maladie qui le prit ſubitement. On croit qu'on

AN. 1483.

l'avoit empoisonné. Il n'avoit encore que quinze ans, & donnoit déja de grandes esperances. Sa sœur Catherine princesse fort jeune, lui succeda, & choisit Jean d'Albret pour époux, parmi plusieurs qui la recherchoient en mariage. Ferdinand roi d'Arragon en conçut tant de dêpit, parce qu'il se flattoit qu'elle épouseroit son fils fort jeune alors, qu'il ne cessa jamais de l'inquiéter, & qu'il employa la violence & l'artifice pour la frustrer de ses états.

CXXX. Naissance de Martin Luther.

Le celebre heresiarque Martin Luther vint au monde à Isleben le dixiéme de Novembre cette année 1483. Son pere avoit nom Jean Lotter ou Lauther, & sa mere Marguerite Lindeman. Cochlée dit qu'étant né la veille de saint Martin, on lui donna le nom de ce saint évêque.

CXXXI. Mort du cardinal d'Estouteville. *Matthieu, hist. de Louis XI. l. 10.*

Pendant que l'église recevoit dans son sein, celui qui devoit être un de ses plus cruels persécuteurs, elle fut privée d'un de ses plus fermes appuis par la mort du cardinal d'Estouteville, que quelques historiens placent toutefois dans l'année précedente Il étoit fils de Jean seigneur d'Estouteville, & de Marguerite de Harcour. Il fut d'abord archidiacre d'Angers; ensuite, selon quelques modernes, prieur de saint Martin des Champs à Paris. On dit aussi qu'il fut pourvû de l'évêche de saint Jean de Maurienne en Savoye pour celui de Beziers, & enfin de l'archevêché de Rouen par le pape Nicolas V. Eugene IV. le fit cardinal en 1437. ou selon d'autres le dix-huitiéme de Decembre 1439. avec le titre de saint Martin des Monts, qu'il changea depuis pour l'évêché de Porto, & opta ensuite celui d'Ostie & de Veletri. Ce cardinal fut encore camerlingue de l'église. C'étoit

AN 1484.

toit un homme intrépide pour la juſtice. Jacques cardinal de Pavie, connu ſous le nom de *Papienſis*, lui dédia ſes commentaires : & François Philelphe le nomme le ſoutien de l'égliſe. Il mourut à Rome dans le mois de Décembre, ſelon l'opinion la plus commune, & fut enterré dans l'égliſe des Auguſtins qu'il avoit fondée, où on lui a fait ériger dans le dix-ſeptiéme ſiécle une ſtatuë de marbre avec une éloge qu'Ughel & d'autres hiſtoriens rapportent.

Ughel. Italia ſacra.
Philelph. lib. 25. epiſt 15. & lib. 31. epiſt. 50.

CXXXII. Bulles differentes du pape Sixte IV.

L'autorité du grand pénitencier à Rome ayant été beaucoup diminuée ſous les prédeceſſeurs de Sixte IV. ce ſouverain pontife voulut la rétablir, & lui donner un nouveau luſtre : ce qu'il fit par une bulle du neuviéme de Mai 1484. qu'on trouve dans le grand bullaire. Par une autre du même tems, il condamna les chanoines réguliers de ſaint Auguſtin, qu'on appelloit de Latran, & les hermites du même ſaint, qui diſputoient un peu trop vivement les uns les autres au grand ſcandale de l'égliſe touchant l'habit & l'établiſſement des religieux, qu'ils prétendoient avoir été inſtituez par ce grand docteur de l'égliſe. Le pape leur ordonne de vivre en paix & avec beaucoup de charité, ſans ſe mettre en peine de la maniere dont étoient habillez les clercs que ce ſaint avoit aſſemblez dans ſa maiſon épiſcopale pour y vivre en commun. Quoique la queſtion, ſi S. Auguſtin a été religieux, & s'il en a inſtitué qui vêcuſſent ſous une certaine regle, ait été ſouvent agitée; les parties ne ſont pas encore d'accord enſemble. Ce qu'on peut dire de plus précis là-deſſus, eſt que ce ſaint docteur étant à Hyppone, y voulut vivre dans un monaſtere, comme il avoit fait à Tagaſte; que l'évêque

Bullar. to. 1. Sixt. IV. conſtit. 28.
Pennot. in præf. hiſt. Cleric. Regul. & lib. 3. cap. 24.
Bzov. hoc anno.

AN. 1484.

M. de Tillemont, vie de S. Auguſtin.

Baillet au 28. du mois d'Aouſt.

Valere ayant ſçu ſon deſſein, lui donna, pour y contribuer, un jardin de l'égliſe, où le ſaint raſſembla des ſerviteurs de Dieu qui voulurent bien vivre dans la penitence & dans la pauvreté comme lui, ayant déja vendu ſon patrimoine qu'il avoit donné aux pauvres; qu'il paroît que chacun vivoit du travail de ſes mains dans cette communauté; en un mot, ce qu'il y a de certain, eſt qu'on y obſervoit la regle des Apôtres, c'eſt-à-dire, que perſonne n'y poſſedoit rien en propre, que tout y étoit commun, & que tout y étoit diſtribué à chacun ſelon ſes beſoins.

CXXXIII. Conteſtation entre les chanoines reguliers & les hermites de S. Auguſtin.

Les remontrances du pape n'établirent pas la paix parmi les diſciples du docteur de l'égliſe le plus humble & le plus pacifique. Les religieux malgré la bulle de Sixte IV. ſe répandirent en invectives les uns contre les autres, & même en injures ou dans leurs prédications, ou dans les ouvrages qu'ils compoſoient à ce ſujet. Dominique de Treviſe tenoit pour les chanoines reguliers, parce qu'il étoit du même ordre; Barthelemi de Pavie & Antoine Coriolan Romain, hermites de ſaint Auguſtin, attaquoient les chanoines. Coriolan étoit general de l'ordre, & ſçavant. Malglé le decret du pape, il compoſa une apologie qu'il rendit publique, & qui fut condamnée par les cardinaux, comme remplie d'invectives & de termes injurieux. Maphée de Veronne écrivit contre cette apologie. Quelque tems après la diſpute recommença avec plus d'animoſité que jamais, & la queſtion ne fut pas décidée pour cela. Le pape étant mort ſur ces entrefaites, n'y put mettre ordre.

Sixte IV. mourut à Rome dans le palais du Vatican le treizieme du mois d'Août de cette année, lorſqu'il étoit dans ſa ſoixante & onziéme année commencée, ayant occupé le ſaint ſiége treize ans & cinq jours. Il fut enterré dans l'égliſe de ſaint Pierre, & mis dans un tombeau de bronze que le cardinal Julien ſon neveu lui avoit fait faire. Nous avons de lui pluſieurs traitez, un ſur le ſang de Jeſus-Chriſt, un autre ſur la puiſſance de Dieu, contre l'erreur d'un certain religieux Carme de Boulogne qui ſoutenoit opiniâtrement que Dieu par ſa toute-puiſſance ne pouvoit pas ſauver un homme damné. Ces deux traitez ont été imprimez à Rome en 1471. On a encore de lui une explication du traité de Nicolas Richard touchant les indulgences accordées pour les ames du purgatoire. Cette explication a été imprimée avec l'ouvrage même en 1481. Il avoit fait un traité des futurs contingens & un autre ſur la conception de la Vierge. On dit qu'on les trouve manuſcrits dans les bibliotheques d'Italie. M. Baluze a donné une lettre de ce pape à Charles de Bourgogne, dans laquelle il tâche de ſatisfaire ce duc ſur pluſieurs plaintes qu'il lui avoit faites, entre autres de ce qu'il n'avoit pas fait cardinal un nommé du Clugnoc pour lequel le duc l'avoit prié. Le pape lui avoit préferé deux de ſes propres parens. Voilà ce qui fâchoit le duc : li reprochoit à Sixte que c'étoit par un amour charnel pour ſes parens qu'il les avoit préferez. Sixte ſe diſculpe de ce reproche & aſſure qu'il n'a conſulté que leur merite. Il y a dans cette lettre des réfléxions fort ſenſées. Ce pape fit huit promotions de cardinaux qui

AN. 1484.

CXXXIV. Mort du pape Sixte IV.

Onuphr. in Sixt. IV.
Cincon. in eumdem.
Brutus hiſt. Florent. lib. 8.
P. *Alexrandre hiſt. Eccleſ. t. 13. ſæc. XV. in 8.*
Miſcell. to. 4. p. 527.

AN. 1484.

ont été rapportées en leurs places. Le P. Alexandre dit qu'il avoit entrepris de concilier la doctrine de saint Thomas avec celle de Scot. Enfin l'on voit encore aujourd'hui dans Rome la magnificence des édifices qu'il y fit bâtir, entre autres le pont du Tibre qu'il fit si utilement réparer & qui porte son nom au lieu de celui d'Antonin qu'il avoit auparavant. Ce fut lui qui chargea Platine de composer les vies des papes, & pour le fixer à Rome, il lui donna l'intendance de la bibliotheque du Vatican qu'il avoit enrichie d'un grand nombre de manuscrits & de livres venus de toutes les provinces de l'Europe, & assigna des revenus pour en acheter de nouveaux.

CXXXV. Bajazet fait present de la main de S. Jean Baptiste au grand maître de Rhodes.

Surius 29. August. p. 224. Bosius tom. 2. l. 13. & 34.

Sur la fin du pontificat de Sixte, Bajazet empereur des Turcs ayant appris le zéle que le grand-maître de Rhodes Pierre d'Aubusson, témoignoit pour les reliques, & voulant lui donner des marques de reconnoissance de l'attention qu'il avoit à faire garder Zizim, lui envoya la main de saint Jean-Baptiste qui étoit dans le trésor de son pere Mahomet. Le grand-maître fit examiner la relique, & par les informations juridiques qui en furent faites, on apprit que c'étoit une tradition ancienne confirmée par les histoires des Grecs, qu'après la mort de saint-Jean Baptiste son corps fut enterré dans la ville de Sebaste entre le grand-prêtre Heli & le prophete Abdias; que saint Luc l'évangeliste se transporta la nuit sur les lieux avec quelques disciples du saint précurseur, dans le dessein de l'enlever secretement; mais qu'ayant consideré la difficulté de cette entreprise, il en sépara la main droite qui avoit baptisé Jesus-Christ, comme la partie la plus noble de

ce ſaint corps, & qu'il la porta lui-même à Antioche où il la laiſſa, lorſqu'il en partit pour aller prêcher l'évangile dans la Bithynie. Ce précieux dépôt fut conſervé & honoré publiquement par les chrétiens d'Antioche pendant l'eſpace de trois cens ans ; & lorſque Julien l'Apoſtat entreprit d'abolir le culte & la memoire des martyrs, les fidéles cacherent cette relique juſqu'à la mort de cet empereur. AN. 1484.

Juſtinien prince très-religieux ayant fait bâtir le temple de ſainte Sophie, & l'égliſe de ſaint Jean de la Pierre à Conſtantinople, y fit apporter les plus précieuſes reliques de tout l'Orient, pour rendre plus auguſte la dédicace de ces deux égliſes. La tête & la main de ſaint Jean-Baptiſte furent de ce nombre, mais ces deux reliques furent raportées l'une à Edeſſe, l'autre à Antioche. Conſtantin Porphyrogenete qui gouvernoit l'empire des Grecs dans le deuxiéme ſiecle, ſouhaitoit fort d'avoir cette main, à cauſe des miracles qui e s'y faiſoient à Antioche, & dont le bruit ſe répandoit par tout l'Orient. Ce qui porta un diacre de cette égliſe nommé Job, à dérober cette relique pour en faire preſent à l'empereur, qui la fit mettre dans l'égliſe de ſaint Jean de la Pierre, où elle demeura juſqu'au tems auquel Mahomet II. prit la ville de Conſtantinople. Ce ſultan la fit dépoſer dans le tréſor impérial avec d'autres reliques dont les chaſſes étoient très-précieuſes ; & ce fut de ce tréſor que Bajazet la tira pour en faire préſent au grand maître de Rhodes, qui après avoir pris toutes les inſtructions neceſſaires dans une choſe de cette conſequence, la fit enchaſſer dans un reliquaire d'or enrichi de prierreries, & porter en

AN. 1484.

CXXXVI.

Si cette translation de la main de S. Jean Baptiste, eſt veritable.

Baillet, Vies des ſaints, in fol. au 29 d'Août, 6. 2.

pompe dans l'égliſe de ſaint Jean de Rhodes.

Ce récit quoiqu'aſſez bien circonſtancié par Boſius & par d'autres, n'eſt pas cependant adopté par quelques hiſtoriens, qui diſent. 1. Qu'il n'y a nulle apparence que les diſciples de ſaint Jean ayent emporté le tronc de ſon coprs après qu'on lui eut coupé la tête, & qu'ils l'ayent enterré à Sebaſte ville capitale de Samarie, ſur-tout lorſqu'on penſe à l'oppoſition qui étoit entre le Juifs & les Samaritains. 2. Que quand il ſeroit vrai que ce ſaint corps eut été tranſporté de Maqueronte à Sebaſte, puiſque ſon ſon tombeau y étoit; les payens ſous Julien l'Apoſtat, l'ouvrirent & brûlerent ſes os vers l'an 362. avec ceux du prophete Eliſée; & les hiſtoriens qui le rapportent, n'ont point remarqué que l'on en ait épargné aucune partie; au contraire ces idolâtres dans leur fureur autoriſée par le prince apoſtat brûlerent avec ces ſaints corps des oſſemens de divers animaux, & ayant mêlé toutes les cendres, ils les jetterent au vent. Il aſt vrai que Rufin dit que quelques moines mêlez parmi les payens qui ramaſſoient ces os pour les brûler, en ſauverent quelques-uns qu'ils porterent à Jeruſalem; mais c'eſt un garant peu ſûr que Rufin, lorſque les Grecs gardent un profond ſilence là-deſſus. Si les reliques de ce ſaint n'ont pas été tirées de Sebaſte avant Julien l'Apoſtat, ou ſi elles n'ont pas été priſes à Alexandrie, elles ont dû être ſuſpectes. Il eſt vrai qu'on doit reſpecter celles qui ont pour garants des auteurs que nous reſpectons comme Theodoret de Cyr, ſaint Gaudence de Breſſe, ſaint Paulin de Nole; mais on n'eſt pas obligé aux mêmes conſiderations pour ceux qui n'ont pas la

Rufin. l. 2. c. 27. & 28.

même autorité. M. Baillet met au nombre des reliques douteuſes la main droite du ſaint précurſeur tranſportée de Sebaſte à Antioche par ſaint Luc, delà à Conſtantinople pluſieurs ſiécles après, & enfin à Rhodes. M. de Tillemont dit que toutes les circonſtances de cette tranſlation à Conſtantinople ne contribuent pas à rendre cette hiſtoire fort aſſurée.

AN. 1484.

Mem de M. de Tillemont, tom. 1. pag. 530. not. 25. ſur S. Jean.

CXXXVII. Déſordres du peuple à Rome après la mort du pape.

Comme l'ambition du défunt pape avoit été d'élever Jerôme Riario ſon neveu aux plus grandes dignitez, & qu'il s'étoit par-là rendu fort odieux, tout le monde lui donnoit des malédictions, bien loin de dire du bien de ſon gouvernement. Le lendemain de ſa mort dès le matin pluſieurs jeunes gens prirent leurs armes, & allerent dans le palais du comte Jerôme pour l'inſulter ; mais n'y ayant trouvé perſonne, & voyant les appartemens preſque tous démeublez, ils ſe mirent à crier, Colonne, Colonne, & en même tems pillerent le peu qu'on y avoit laiſſé. Ils rompirent les fenêtres à coups de hache, & arracherent tous les arbres du jardin. Ils briſerent ou emporterent toutes les colonnes de marbre qui étoient dans ce ſuperbe palais. Le jour ſuivant ils allerent dans le fauxbourg qui eſt au-delà du Tibre, & pillerent deux magaſins qui étoient au bord de la riviere, & qui appartenoient à des marchands Genois : ils emmenerent enſuite deux batteaux chargez de marchandiſes, qu'un marchand de la même nation avoit fait venir. De-là étant revenus dans la ville, il firent les mêmes déſordres dans toutes les maiſons des Genois qu'ils pillerent. Quelques-uns allerent au château du jubilé dont Jerôme étoit ſeigneur, enleverent environ cent vaches, un grand

AN. 1484.

nombre de chevres, de mulets, de porcs, d'oyes & de poules, & emporterent beaucoup de viandes salées & de fromage de Parmesan. Il y en eut qui allerent à l'église de saint Theodore & enfoncerent la porte des greniers de sainte Marie la neuve, en enleverent tout le bled que le défunt pape y avoit fait porter, esperant de le vendre beaucoup plus cherement cette année que la précedente. Les magistrats pour arrêter ces désordres firent publier à son de trompe des défenses sur peine de la vie de piller aucune maison; ils mirent des gardes aux portes & sur les ponts, & firent prendre les armes à tous les capitaines des quartiers, ce qui contint le peuple.

CXXXVIII. Les Colonnes s'emparent de quelques châteaux.

Les Colonnes voulant profiter de la fuite de Jerôme, reprirent le château de Cavarro dont ils tuerent le gouverneur, & environ une douzaine de soldats, & jetterent le reste de la garnison par les fenêtres dans les fossez. Ils s'emparerent aussi du château de Capranique après avoir massacré tous ceux qui le gardoient. Le gouverneur de celui de Marini demanda du secours à ceux de Camerario, & n'ayant pû rien obtenir, il se rendit à composition. L'épouse du comte Jerôme s'étoit retirée dans le château Saint-Ange, & le comte retourna avec Virginio cardinal des Ursins à l'isle dont il étoit seigneur : ce qui facilita aux Colonnes leur retour à Rome. Le cardinal de ce nom y entra suivi d'un grand concours de peuple, & fut mené comme en triomphe à son palais. Dans le même tems Prosper & Fabrice Colonne retournerent dans les leurs, accompagnez de plusieurs personnes armées de mousquets. Tous ces troubles furent cause qu'il eut peu de cardinaux

aux

aux obſeques du défunt pape, on craignoit d'être arrêté par ceux qui étoient dans le château Saint-Ange. Le peuple s'aſſembla au capitole, & réſolut de prier les cardinaux de poſer les armes, & de ſe rendre tous dans un lieu aſſuré pour y commencer le conclave. AN. 1484.

CXXXIX. Le comte rend le château ſaint-Ange & les autres places.

Le vingt-deuxiéme du mois d'Août le comte Jerôme rendit le château Saint-Ange, & les autres places fortes de l'égliſe, après avoir reçû quatre mille ducats que le ſacré college lui fit compter. Les clefs en furent confiées à l'évêque de Tivoli; qui promit de les rendre au pape futur, & d'y établir une garniſon en atendant, ſuivant les ordres qu'il en avoit reçus du ſacré college. Il fut arrêté auſſi qu'après qu'on auroit rendu le château, Virgino & tous ceux de la maiſon des Urſins, de même que les Colonnes ſortiroient de la ville, & n'y reviendroient qu'après un mois; que Jacques Conti abandonneroit la garde du Palais, & qu'il y auroit une trêve pendant deux mois entre les Colonnes & les Urſins, à commencer du jour de l'exaltation du nouveau pape.

CXL. Promeſſes que les cardinaux font au peuple.

Le vingt-quatriéme d'Août tous les cardinaux s'étant rendus à la tribune de ſaint Pierre, firent entendre au peuple qu'ils étoient réſolus de lui accorder pluſieurs graces avantageuſes, entre autres de ne conferer aucuns offices ni benefices qu'à des Romains, conformément aux bulles des papes Nicolas, Callixte & Sixte, de faire obſerver exactement celles qui avoient été faites pour les études, de n'accorder aucune ſurvivance pour les charges, & de faire obſerver par tous les catholiques qui reconnoiſſent l'égliſe Romaine l'abſtinence des viandes

AN. 1484.

défenduës. Le même jour les cardinaux Colonne, Savelli, des Urſins & Conti, vinrent dans l'égliſe de ſaint Pierre recevoir les clefs du château Saint Ange, comme il avoit été arrêté, afin qu'on pût commencer le conclave ſans aucune inquietude. Le lendemain qui étoit le jour des obſeques du défunt pape, tous les cardinaux ſe rendirent à l'égliſe de ſaint Pierre, à l'exception de Savelli & de Colonne, parce qu'au préjudice des deliberations du ſacré college, ils avoient fait entrer cent cinquante hommes bien armez dans le Château Saint-Ange; ce qui ſurprit & allarma beaucoup tous les autres cardinaux. Néanmoins la comteſſe épouſe de Jerôme en ſortit le vingt-cinquiéme d'Août avec toute ſa famille & la garniſon; ce qui rétablit le calme dans les eſprits.

CXLI. Les cardinaux entrent au conclave.

Le vingt-ſixiéme d'Août le ſacré college fut averti que Diophebes fils du comte d'Averſa étoit revenu dans ſes terres, & qu'il avoit repris ſans tirer l'épée, Roncilione & Montigiovani. Le même jour les cardinaux au nombre de vingt-cinq, entrerent au conclave, qui fut tenu dans la grande chapelle de ſaint Pierre, & y demeurerent juſqu'au vingt-neuviéme du même mois où l'élection ſe fit en la maniere ſuivante. Le ſamedi ſur le ſoir on alla aux ſcrutins. Le cardinal de ſaint Pierre-aux-Liens dit à celui de ſaint Marc qui avoit déja onze voix, que s'il vouloit promettre de donner ſon palais au cardinal d'Arragon fils du roi de Naples, il lui feroit donner encore trois voix qui lui manquoient pour avoir le nombre de quatorze neceſſaires afin d'être pape. Mais le cardinal de ſaint Marc n'accepta pas la propoſi-

Rec. Maſſon in Innoc. VIII.

tion, parce que, dit-il, étant élu de cette maniere, il ne croiroit pas que ſon élection fût canonique, & que d'ailleurs ſon palais étant fort proche du château ſaint-Ange, il cauſeroit peut-être un mal irréparable à l'égliſe & à toute la chrétienté, parce qu'il fourniroit par là un moïen infaillible à ce prince & à ſes ſucceſſeurs d'entrer quand ils voudroient dans le château & de ſe rendre maîtres de la ville. Le cardinal de ſaint Pierre-aux-Liens n'aïant pas réuſſi de ce côté-là, ſe ligua avec le vice-chancelier, & lui promit, pour l'attirer dans ſon parti, de traverſer l'élection du cardinal de ſaint Marc, qui étoit le ſeul pour lequel ce cardinal avoit beaucoup d'éloignement.

AN. 1484.

CXLII. Maniere dont ſe fit l'election

La nuit lorſque tous les cardinaux étoient retirez dans leurs cellules, celui de ſaint Pierre-aux-Liens avec le vice-chancelier, prirent ce tems pour former leurs brigues en faveur du cardinal de Melfe, noble Genois, Grec d'extraction, fils d'Aaron Cibo chevalier, grand capitaine, lieutenant de Naples ſous les rois René & Alphonſe, & ſenateur de la ville de Rome. Ils eſperoient en l'éliſant de gouverner ſous ſon pontificat. Il n'y eut que ſix des plus anciens cardinaux auſquels ils n'oſerent s'ouvrir, ſçavoir Conti, de ſaint Marc, de Gironne, de Liſbonne, de Sienne & de Naples, & peut-être celui de ſainte Marie *in porticu*. Le lendemain ceux de la faction allerent trouver les autres cardinaux, & leur dirent qu'ils avoient fait un pape; & s'étant fait un peu preſſer pour exciter leur curioſité, ils leur nommerent le cardinal de Melfe, & leur dirent qu'ils s'étoient aſſemblez pendant la nuit, & avoient réſolu

AN 1484

de lui donner leurs voix. Les anciens cardinaux voïant qu'ils ne pouvoient empêcher cette élection, puisqu'ils n'étoient que six ou sept contre dix-huit, cederent au plus grand nombre.

CXLIII. Promesses qu'on fait à quelques cardinaux pour leurs voix.

On découvrit dans la suite les moïens dont on s'étoit servi pour gagner plusieurs voix, & on apprit que pour y réussir, on avoit donné au cardinal Savelli le château de Monticelli dans l'isle avec la légation de Boulogne; au cardinal de Colonne le château de Ceperani avec la légation du patrimoine de saint Pierre & vingt-cinq mille ducats pour le rembourser des pertes qu'il avoit faites lorsqu'on avoit abbatu & brûlé sa maison, avec promesse de lui conferer un benefice de sept mille ducats de rente, lorsqu'il en vacqueroit un de pareil revenu; au cardinal des Ursins le château de Serretterre avec la légation de la Marche d'Ancone qu'on ôta au camerlingue. A Martinusius le château de Capranique & l'évêché d'Avignon. Au fils du roi d'Arragon Montecorvo: & au cardinal de Parme le Palais de saint Laurent *in Lucina*, qui étoit celui du cardinal de Melfe avant son élection. A ces conditions ce cardinal fut élu, & eut le nombre de voix necessaire.

CXLIV. On élit Jean-Baptiste Cibo cardinal de Melfe.

Aussi-tôt après son élection, il fit le cardinal de Milan archiprêtre de l'église de saint Jean de Latran & légat d'Avignon. Il donna au cardinal de saint Pierre-aux-Liens & à son frere qui étoit préfet de Rome, Fano avec cinq autres terres voisines, & promit de faire le dernier general des troupes ecclesiastiques, & d'appeller le premier dans ses conseils les plus secrets, & de ne résoudre aucune

affaire importante ſans ſa participation. On donna encore au cardinal des Urſins la garde du palais avec des appointemens conſidérables pour lui & la compagnie d'archers qu'il commandoit; mais il n'exerça cette charge qu'un jour, & ſortit de Rome fort en colere d'avoir été ſi maltraité. Perſonne n'eut bonne opinion du gouvernement du nouveau pape, parce qu'il étoit jeune, n'ayant pas plus de cinquante ans, & Genois; qu'il avoit mene une vie peu reglée, aïant eu ſept enfans de pluſieurs femmes, enfin parce qu'il n'étoit parvenu au pontificat que par des voies illicites. Cependant Onuphre en dit aſſez de bien, il louë ſa douceur & ſa bonté, & ne blâme que ſon avarice, quoiqu'il le reconnoiſſe pour avoir été aſſez genereux envers les pauvres & les affligez.

AN. 1484.

Onuphr. in Innoc. VIII.

CXLV. Il prend le nom d'Innocent VIII.

Ce pape prit le nom d'Innocent VIII. en memoire d'Innocent VI. ſon compatriote, & eut pour deviſe ces paroles du pſeaume 25. J'ai marché dans mon innocence, apparement pour marquer ce qu'il auroit dû être. Son premier ſoin fut de travailler à accorder les differends des princes d'Italie, & réunir avec le ſaint ſiege ceux que la trop grande ſeverité de ſon prédeceſſeur en avoit éloignez. Il tâcha auſſi d'unir les princes chrétiens contre les Turcs, il exhortoit les ambaſſadeurs des rois & des républiques qui étoient à Rome ou qui y venoient de toutes parts pour lui rendre obéïſſance au nom de leurs maîtres, à porter à la paix ceux qui les avoient envoïez, il parloit beaucoup des dangers & des incommoditez de la guerre, & ajoutoit que des chrétiens ne devoient la faire entre eux que lorſqu'ils y

Ego autem in innocentiâ meâ ingreſſus ſum. Pſal. 25.

AN. 1484.

étoient contraints. Il envoïa ſes légats à tous les princes pour les engager à s'oppoſer aux Turcs ; mais ſon zele n'eut pas le ſuccès qu'il en entendoit. Il fit la paix entre les Colonnes & les Urſins, & obligea ces ſeigneurs qui étoient puiſſans à Rome & qui ſe faiſoient une rude guerre, de ſacrifier leurs querelles & leurs inimitiez à la tranquilité de l'égliſe & au repos de l'état. Cependant ſa ſainteté fut contrainte elle-même de faire la guerre à Ferdinand roi de Naples, tant parce que ce prince qui étoit vaſſal & feudataire du ſaint ſiege traitoit avec tyrannie les principaux ſeigneurs de ſon roïaume, que parce qu'il refuſoit de payer le tribut dont il étoit redevable à l'égliſe Romaine. Cette guerre ne dura que deux ans, après leſquels on fit la paix, à condition que le roi de Naples païeroit tous les cens dûs à l'égliſe, & qu'il accorderoit le pardon aux ſeigneurs d'Italie qui avoient pris les armes contre lui.

CXLVI. Mort du cardinal de Bourdeille.

Aubery, hiſt. des cardinaux. Frizon. Gallia purp. S. Marth. Gall. chriſt.

L'égliſe fit une perte aſſez conſiderable en cette année par la mort d'Elie de Boudeille, cardinal archevêque de Tours. Il étoit fils d'Arnaud de Bourdeille, & de Jeanne de Chambarlhac. Il entra dans l'ordre de ſaint François, où il ſe diſtingua par ſa pieté, par ſa doctrine & par ſes talens pour la chaire. En 1447. l'égliſe de Perigueux aïant perdu Geofroi Berenger d'Arpajou ſon prélat, l'élût évêque, quoiqu'il ne fût que dans la vingt-quatriéme année de ſon âge. Le pape Nicolas V. approuva cette élection que le roi Charles VII. avoit aggréée, & accorda diſpenſe d'âge au nouveau prélat, qui n'eût rien de plus à cœur que de travailler à l'inſtruction de ſon troupeau, à la réparation des Egliſes, & à

remplir tous les devoirs de ſon miniſtere. En 1461. il ſe trouva à l'aſſemblée genérale des états du roïaume convoquée à Tours, & il s'y fit tellement eſtimer qu'on l'eleva ſur le ſiége métropolitain de cette ville, que Girard de Cruſſol lui ceda dans l'année 1468. Dans la ſuite le roi Louis XI. aïant fait arrêter le cardinal Baluë & l'évêque de Verdun, de Bourdeille s'en plaignit comme d'un attentat contre le corps du clergé; & voïant que ſes remontrances étoient mépriſées; il publia un monitoire contre les infracteurs des immunitez eccleſiaſtiques, menaçant d'excommunier ceux qui feroient quelque entrepriſe contre le clergé. Le parlement traita ce zele d'attentat, & ſomma ce prélat de révoquer ſes cenſures. Sur le refus qu'il en fit, on arrêta ſon temporel, & il eut un ajournement perſonnel. Mais le roi termina lui-même cette affaire. Claude de Seyſſel néanmoins donne à entendre que ce prince en conſerva un reſſentiment ſecret contre Bourdeille. Ce prélat avoit auſſi combattu la pragmatique ſanction par un traité fait exprès. Son zele plût à la cour de Rome, & le pape Sixte IV. le récompenſa le quinziéme de Novembre 1483. en lui envoïant le chapeau de cardinal qu'il reçut toutefois avec beaucoup d'indifference. Il ſe retira quelque tems après à la campagne où il mourut en odeur de ſainteté à Artanes près de Tours le cinquiéme de Juillet de cette année. Les miracles continuels qui ſe firent à ſon tombeau, donnerent occaſion à Jean de Planis évêque de Perigueux d'en faire informer exactement dans l'année mil cinq cent vingt-ſix.

AN. 1484.

Seyſſel hiſt. de Louis XI.

AN. 1484.

CXLVII. Le jeune Casimir roi de Hongrie; sa pieté & vertu.

Casimir roi de Pologne eut de la peine à consentir d'abord à l'élection de son fils Casimir pour le roïaume de Hongrie; il aimoit mieux l'avoir pour son successeur, parce que ce fils étoit extrémement aimé des Polonois pour sa vertu & pour sa pieté. Mais considerant qu'il avoit encore plusieurs autres enfans capables de lui succeder en Pologne, il y consentit, & envoïa le jeune Casimir en Hongrie avec une armée pour soutenir le droit de cette élection, contre le roi Matthias, qui ne se croïoit pas légitimement dépose. Les irrésolutions du jeune Casimir, jointe à la lenteur de sa marche, donnerent à Matthias le loisir de regagner les cœurs de ses sujets, & d'assembler seize mille hommes pour aller au-devant des Polonois: ce qui obligea le jeune roi à se retirer. D'ailleurs le pape Sixte se recrioit contre cette démarche, & la traitoit d'injuste. Il s'en plaignit au roi de Pologne; & celui-ci ne voulant pas mécontenter le pape, fit revenir son fils. Le jeune Casimir ravi de se voir délivré d'un engagement où il étoit entré malgré lui, se retira dans le château de Dobski, à une lieuë de Cracovie, où il emploïa les douze années qu'il vécut depuis, à se sanctifier dans la retraite.

CXLVIII. Mort de ce jeune prince.

Il mourut de phtisie le quatriéme de Mars 1484. âgé de vingt-trois ans & cinq mois dans la ville de Vilna capitale du grand duché de Lithuanie, dont il portoit le titre. Il avoit prévû sa mort long-tems avant qu'elle arrivât. Il fut enterré dans l'église du château dédiée sous le nom du martyr saint Stanislas évêque de Cracovie, lieu de la sepulture des rois, sous l'autel de la sainte Vierge. Sa sainteté fut attestée

Gregoire Swiecicki chanoine de Vilna, a fait une relation historique des miracles de ce prince, qu'on trouve dans le recueil de Bollandus.

AN. 1484.

teſtée après ſa mort par un ſi grand nombre de miracles, que l'on compoſa un livre entier de leur hiſtoire. C'eſt ce qui fit avancer les procedures de ſa canoniſation, qui ne furent cependant terminées qu'en 1521.

CXLIX. Ordre des religieuſes de la Conception. *Le Mire, origine des religieuſes, l. 5. c. 13.*

Le nouveau pape Innocent VIII. confirma dans cette année l'inſtitut des religieuſes de la Conception, que Beatrix de Sylva d'une famille noble de Portugal, avoit fondé à Tolede. Le ſouverain pontife, à la priere d'Iſabelle reine de Caſtille, les ſoumit à l'évêque ordinaire, & leur donna la regle de Cîteaux, en leur permettant de conſerver toujours le nom de religieuſes de la Conception de la ſainte Vierge, de porter la robe & le ſcapulaire blanc, avec le manteau de même couleur. Après la mort de Beatrix, ſes compagnes ſuivirent la regle de ſainte Claire, ſans rien changer ni à leurs habits, ni à leur nom. Jules II. les tira en 1511. de la dépendance de Cîteaux, & les mit ſous la conduite des Franciſcains ou Cordeliers de l'obſervance. Le même pape Innocent par une bulle du cinquiéme Decembre de cette année, donna aux inquiſiteurs de la foi tout pouvoir d'agir contre les ſorciers qui commettoient beaucoup de maux, ſur-tout en Allemagne, & parmi leſquels il y avoit des clercs.

CL. Guerre des Eſpagnols contre les Maures. *Mariana, hiſt. Hiſp. l. 25.*

Les Eſpagnols ſoutenoient toujours la guerre contre les Maures de Grenade, & tâchoient de profiter des diviſions qui troubloient ce royaume. Quinze gouverneurs de places, après avoir proteſté que leur roi n'avoit pû conclure ſans eux la paix déſavantageuſe dont on a parlé l'année précedente, ra-

AN. 1484.

massèrent tout ce qu'ils purent de troupes, & entrerent dans l'Andalousie pour y faire le dégât. Mais dom Louis Hernandez Portocarrero averti de leur projet, les chargea si vivement lorsqu'ils s'y attendoient le moins, qu'il les defit avant qu'ils eussent eu le tems de se reconnoître, & de se mettre en bataille : d'un autre côté le marquis de Cadix qui ne cherchoit qu'à se venger de sa defaite, les ayant rencontrez dans leur retraite après avoir été battus, leur donna si rudement la chasse, qu'ils furent contraints de sortir de l'Andalousie, après y avoir perdu presque tous leurs soldats, leurs enseignes, & leur bagage. Ce marquis marcha ensuite du côté de Zara, emporta la place, tua le gouverneur, & en ayant chassé les Maures, il mit en leur place des Chrétiens pour habiter la ville.

CLI. Le jeune roi de Grenade s'accommode avec Ferdinand.

Tous ces mauvais succès redoubloient la haine des Grenadins contre leur jeune roi, qui ne croyant pas sa vie en sûreté avec eux, se retira à Almerie. Zagal son oncle averti de sa sortie, ne manqua pas d'en profiter; il se presenta devant Grenade, & y fut reçu avec beaucoup de joye. A peine en fut-il maître, que le désir de regner le porta à faire mourir le vieux roi. Ce crime le rendit odieux, & le jeune roi profitant de la conjoncture, la guerre recommença avec plus de fureur que jamais. Ferdinand & Isabelle informez de ces divisions, firent avertir le jeune roi qu'ils n'en vouloient ni à lui, ni à ceux qui suivoient son parti; qu'ils prétendoient même que la guerre se fît à son profit; qu'ils ne l'auroient pas renouvellée, si les gouverneurs des pla-

ces frontieres étoient demeurées en repos, & qu'ils ne la continuoient que pour convaincre ceux qui avoient pris le parti de ſon oncle, que leur veritable interêt conſiſtoit à obſerver la paix qu'il venoit de faire avec eux. Ce jeune prince qui n'avoit pas d'autre parti à prendre que de ſe fier à ſes ennemis, aſſura les rois Catholiques qu'il ne s'oppoſeroit point à leurs deſſeins, & que même il les aideroit autant qu'il pourroit. Ainſi Ferdinand n'ayant plus rien à craindre de ce côté-là, entra dans le royaume de Grenade, y fit un grand dégât, prit d'aſſaut la ville d'Alores, & effroya tellement celles d'Alocayne & de Setenil, qu'elles ſe rendirent. Comme l'hyver approchoit, le roi Catholique donna des quartiers d'hyver à ſes troupes, & s'en alla à Seville. AN. 1484.

CLII. Conteſtations en France au ſujet du gouvernement.

Il nâquit pour lors d'aſſez grandes conteſtations en France au ſujet du gouvernement du royaume. Le duc d'Orleans qui y prétendoit, crut que pour fortifier ſon parti, il lui étoit avantageux de s'unir avec François II. duc de Bretagne, dont les états pouvoient lui ſervir de retraite en cas qu'il eût du deſſous. L'occaſion lui étoit favorable pour entrer dans cette union. Landais dont on a déja parlé, & qui étoit le fils d'un tailleur, étoit devenu le favori & le principal miniſtre du duc de Bretagne, homme impudent, dont le pouvoir étoit ſi tyranique, qu'il s'étoit attiré beaucoup d'envieux, avoit choqué le prince d'Orange Jean de Chalons, qui négocioit à la cour de Bretagne le mariage de la fille aînée du duc avec Maximilien d'Autriche. C'eſt ce qui fit entrer ce ſeigneur dans une conju-

AN. 1484.

ration formée contre Landais, à la tête de laquelle étoit le maréchal de Rieux. On alla inveſtir le palais du duc, où l'on croyoit trouver le favori; on foüilla par-tout ſans excepter ſon appartement; mais Landais s'étant retiré à ſa maiſon de la Pabautiere, on s'y tranſporta pour ſe ſaiſir de lui. Il fut aſſez adroit pour ſe ſauver & ſe refugier dans le château de Poüancé, où il demeura caché pendant quelques jours, juſqu'à ce que le duc informé du lieu où il étoit, l'envoya querir avec une bonne eſcorte. A ſon retour le duc fit faire le procès aux conjurez; mais ils éviterent le châtiment par la fuite; & la plûpart s'étant retirez en France pour demander du ſecours, s'adreſſerent à la dame de Beaujeu, ſans voir le duc d'Orleans: ce qui irrita fort ce dernier.

CLIII. Le duc d'Orleans ſe retire en Bretagne auprès du duc.

Landais informé que ce duc n'étoit pas ſatisfait du gouvernement, & voyoit avec chagrin la comteſſe de Beaujeu maîtreſſe de toutes les affaires, engagea le duc de Bretagne ſon maître à lui écrire pour lui donner avis de la révolte de quelques mutins qui s'étoient ſoulevez contre lui, & pour l'inviter à venir en Bretagne, l'aſſurant que ce voyage ne lui ſeroit pas inutile. Le duc d'Orleans reçut cette lettre avec plaiſir, parce qu'il ſe flattoit que cette occaſion pourroit lui procurer l'avantage d'épouſer l'héritiere de Bretagne, le duc n'ayant point d'enfans mâles, qu'il lui ſeroit aiſé de s'inſinuer dans le cœur du pere & de la fille, & que quoiqu'il fût déja marié avec Jeanne de France, ce n'étoit point un obſtacle, puiſqu'il pourroit aiſément obtenir la diſſolution de ſon mariage; qu'enfin il ſeroit plus en en état de recouvrer

le duché de Milan que les Sforces lui avoient usurpé. Le comte de Dunois son principal confident, appuya ce dessein, & le duc d'Orleans partit pour la Bretagne avec lui & le duc d'Alençon, qui vint les joindre à Blois. La comtesse de Beaujeu informée que l'entrevûë s'étoit faite avec de grands témoignages d'amitié, & craignant que ces princes n'agissent contre elle, leur fit ordonner par le roi de se rendre incessamment en France pour assister aux états de Tours & à son sacre. Les princes ne purent refuser d'obéïr, ils quitterent la cour de Bretagne avec regret, principalement le duc d'Orleans, à qui l'heritiere fille du duc plaisoit fort, & qui commençoit à en être aimé. AN. 1484.

CLVI. Ouverture de l'assemblée des états à Tours.

L'ouverture des états se fit donc à Tours au commencement de l'été de 1484. quoique Mezerai les place sans raison dans le mois de Janvier. Le roi accompagné des princes du sang & de tout ce qu'il y avoit de plus grand dans son royaume, s'y rendit; & Guillaume de Rochefort son chancelier en fit l'ouverture. La premiere affaire qu'on y traita fut celle qui regardoit la personne du roi & le gouvernement du royaume. La comtesse de Beaujeu qui avoit rendu sa brigue assez forte par le rappel de quelques seigneurs exilez sous Louis XI. & qui craignoit le duc de Bourbon son beaufrere beaucoup plus que le duc d'Orleans, pensa à le faire désister de ses prétentions, & à l'engager à s'unir avec elle contre le duc. Elle y réussit, elle lui fit donner la charge de connêtable de France, quoique sa foiblesse & ses infirmitez le rendissent

AN. 1484.

incapable des fonctions de la guerre. Ainſi par le déſiſtement de ce duc, la comteſſe de Beaujeu fut chargée par les états, non pas de la régence du royaume, parce que Charles VIII. étoit majeur & avoit plus de quatorze ans, mais du ſoin de la perſonne du roi, juſqu'à ce qu'il fut en âge de gouverner par lui-même; & pour detacher du duc d'Orleans ceux qui lui étoient trop favorables, la comteſſe n'eut l'adminiſtration des affaires qu'à deux conditions. L'une que les princes du ſang entreroient dans le conſeil étroit où le roi ne pourroit conclure aucune choſe importante ſans le conſentement de la plus grande partie; l'autre que les états choiſiroient douze perſonnes de leurs corps qui y auroient voye délibérative & déciſive. Enfin les ſuffrages furent ſi généralement pour la dame de Beaujeu, que le duc d'Orleans n'eut que ceux de ſon appanage.

CLV. Les états adjugent à la comteſſe de Beaujeu le gouvernement du royaume.

CLXVI. On y examine les griefs du clergé de France. *Obſervat. ſur l'hiſt. de Charles VIII.*

Dans une autre ſéance on écouta les griefs du clergé de France. Jean de Retz ou de Rely docteur de Sorbonne & chanoine de Notre-Dame de Paris fit un long diſcours, dans lequel il s'éleva beaucoup contre les vexations de la cour de Rome, & ſupplia le roi de délivrer l'égliſe Gallicane, dont il étoit le protecteur, des exactions onereuſes de cette cour. Il ajouta que le prince ne devoit point ſouffrir que le pape fit quelque choſe au préjudice de la pragmatique ſanction contre les libertez de l'égliſe de France, les droits du roi & les canons des conciles de Conſtance & de Baſle. Il conclut enfin que s'il ſe trouvoit quelque choſe d'injurieux au ſaint

AN. 1484.

siége dans les décrets de la pragmatique, les trois états du royaume étoient prêts de déferer au jugement du concile general qui devoit se tenir. La seance ne se passa pas sans contestation: l'archevêque de Lion qui étoit le cardinal de Bourbon avec un autre archevêque forma opposition à tout ce que le docteur venoit de dire; & l'on ne voulut rien déterminer là-dessus, parce qu'on ne vouloit pas se broüiller avec le pape, & qu'au commencement d'un regne on ne devoit faire aucune démarche qui troublât la tranquillité de l'état.

CLVII. Plaintes de la noblesse aux états.

On fit quelque attention à la requête de la noblesse, qui se plaignoit de la convocation trop fréquente du ban & de l'arriere ban trop à charge aux gentilshommes, du refus qu'on leur faisoit de chasser sur leurs propres terres & dans les bois qui appartenoient au roi, des vexations qu'on leur faisoit à ce sujet: Louis XI. avoit été si jaloux de ce droit, qu'il le voulut ôter à son avenement à la couronne, & défendit sous peine de la vie à toutes sortes de personnes la chasse & la venerie en troupe ou seul sans une permission nouvelle & par écrit de sa majesté. Cette loi étoit si générale qu'elle s'étendoit jusqu'aux princes du sang; & l'on croit que ce reglement fut la principale occasion de la guerre du bien publique. La noblesse s'en plaignit, & le roi qui ne vouloit pas l'aigrir, la rétablit dans ses droits pour la chasse, & lui accorda le rachat des rentes qu'elle demandoit encore; avec promesse qu'à l'avenir on ne convoqueroit pas le ban & l'arriere-ban sans une extrême necessité.

AN 1484. CLVIII. Le tiers état se plaint aussi.

Le tiers état fut de même oüi dans ses griéfs. Il se plaignit fort de la disette d'argent dans le royaume, causée par le transport que les légats du pape en faisoient lorsqu'ils s'en retournoient à Rome. Il ajouta qu'on en faisoit aussi beaucoup passer dans les autres pays étrangers par le moyen des foires de Lion. Il s'étendit fort sur les continuels passages des gens de guerre qui étoient à charge au peuple, sur les tailles exorbitantes qu'on exigeoit durement & sans pitié, sur la contrainte qu'on faisoit à ceux qui n'avoient aucuns fiefs, de marcher à l'arriere-ban, quoiqu'ils fussent sujets à la taille. Il demandoit aussi qu'on rétablît la gendarmerie sur le même pied qu'elle étoit du tems de Charles VII. qu'on lui permît de racheter les rentes des emprunts qu'on avoit été obligé de faire sous Louis XI. & qu'on le confirmât dans ses anciens privileges, auxquels on avoit donné atteinte sous les regnes précedens. Le roi accorda une partie de ses demandes, & refusa l'autre; il permit le rachat des rentes; il dispensa de l'arriere-ban ceux qui n'avoient point de fiefs, il confirma les anciens privileges; mais il ne décida rien sur ce qui regardoit les légats du pape, & sur l'argent du royaume qu'on transportoit à Rome. L'assemblée des états après avoir été si favorablement traitée, se piqua de ne pas ceder en civilité, & fit part de ses biens au roi en lui accordant un don gratuit de deux millions cinq cens mille livres, outre trois cens mille livres qu'on y ajouta pour son joïeux avenement. Après quoi l'on se sépara, en assurant le roi qu'on lui seroit toujours fidele.

Les

AN. 1484.
CLIX.
Sacre du roi Charles VIII.

Les états ne furent pas plutôt congediez, qu'on fit tous les préparatifs néceſſaires pour le ſacre de ſa majeſté, qui fut fait à Reims le trentiéme de Mai, & où ſe trouverent le duc d'Orleans, le duc d'Alençon, le ſeigneur de Beaujeu, le comte dauphin d'Auvergne, le comte de Vendôme, & Philippe de Savoye comte de Breſſe, qui repreſentoient les ſix pairs laïques, le maréchal de Gié faiſant la fonction de connétable. Après cette cérémonie le roi vint à Paris, y fit ſon entrée, renouvella l'ancienne alliance avec le roi d'Ecoſſe, confirma celle qu'on avoit déja faite avec les Suiſſes, rappella pluſieurs ſeigneurs exilez, rétablit quelques familles dans leurs biens qu'on avoit confiſquez, & ménagea un accommodement entre Jean de Foix comte de Narbonne, & la princeſſe de Viane, qui étoient fort brouillez enſemble, juſqu'à vouloir prendre les armes, & en venir à une guerre ouverte.

CLX.
On a deſſein d'arrêter le duc d'Orleans, qui ſe retire à Verneüil.

Le duc d'Orleans qui étoit revenu de Bretagne pour aſſiſter aux états & à ce ſacre, ſupportoit avec peine que toute l'autorité fût entre les mains de la comteſſe de Beaujeu; il ſe rendit à Tours, & de-là à Paris, où il travailla à ſe faire un parti conſiderable; il aſſiſta avec aſſiduité au conſeil. Mais pour contredire la gouvernante du royaume, & afin de gagner les grands, il leur repréſentoit qu'elle avoit ſupplanté le duc d'Oleans, & que c'étoit un affront qui réjailliſſoit ſur eux. La cour étoit alors à Melun; le duc s'y rendit, & étant entré dans une partie de paume qu'on joüoit devant le roi, une conteſtation qui ſurvint ſur un coup, obligea de con-

AN 1484.

sulter ceux qui étoïent préſens. La comteſſe de Beaujeu qui étoit du nombre décida contre le duc, qui en fut ſi irrité, qu'il s'échappa en injures groſſieres contre l'honneur & la réputation de la gouvernante. Celle-ci ne voulant pas laiſſer un ſi mauvais traitement impuni, aſſembla extraordinairement le conſeil, & on conclut d'arrêter le duc d'Orleans. Mais il prévint le coup, & ſur l'avis que lui en donna Jean de Louvain un de ſes gentilshommes, il ſe retira à Verneüil dans le Perche, auprès de René duc d'Alençon.

CLXI. Un grand nombre de ſeigneurs ſe joignent à lui.

Dans ſa retraite il ne penſa qu'à lever des troupes, & ſon crédit joint à celui du duc d'Alençon, alla juſqu'à mettre ſur pied cent lances & de l'infanterie à proportion. Son parti devint puiſſant, & le comte de Dunois y fit entrer des perſonnes dont la comteſſe de Beaujeu ſe défioit le moins. Celui dont l'inconſtance la ſurprit davantage, fut le duc de Bourbon ſon beau-frere, qu'on venoit d'élever à la charge de connétable de France; elle apprit qu'il aſſembloit pour le duc d'Orleans des troupes en Auvergne, que le comte d'Angoulême faiſoit la même choſe en Poitou; & que les ſeigneurs de Foix & d'Albret étoient d'intelligence avec eux; enfin que le prince d'Orange & le duc de Lorraine qui étoient alors en cour, favoriſoient ſon ennemi, & étoient de ſon complot. Il falut en prévenir les ſuites fâcheuſes, & le meilleur remede qu'elle y put apporter, fut de faire veiller ſur les démarches de ces ſeigneurs, d'éloigner de la perſonne du roi ceux qui lui étoient contraires, & d'envoyer ordre aux gou-

verneurs des places des frontieres de Bretagne, de prendre garde à tous ceux qui passeroient dans cette province, parce qu'on ne doutoit point que le duc d'Orleans n'y mît sa principale ressource. On arma aussi quelques vaisseaux pour croiser sur ces côtes, & l'on envoya des troupes pour s'opposer au passage de celles que les ducs de Bourbon & d'Angoulême avoient assemblées.

AN 1484. *Saint-Gelais, vie de Louis XII.*

Ces démarches déconcerterent le duc d'Orleans, qui écouta quelques personnes affidées qu'on lui avoit envoyées pour le ramener à la cour, elles lui promirent de le réconcilier avec la comtesse de Beaujeu, & de lui faire expédier une amnistie pour plus de sureté. Quelque mauvaise opinion qu'il eût de cette comtesse pour croire qu'elle sacrifiât de bonne foi le désir de se venger au repos public, il ne laissa pas de partir après avoir pris toutes ses suretez, & de la venir trouver à Evreux, parce qu'il craignoit qu'on ne l'investît dans Verneüil; il eut une entrevûë avec la dame de Beaujeu; mais commençant à craindre pour sa personne, il partit brusquement & se retira à Blois, pour y prendre avec ses amis les mesures nécessaires à ses projets. Le comte de Dunois lui conseilla de commencer par la prise d'Orleans qui étoit la capitale de son appanage. Ses raisons étoient que par-là les mécontens établiroient leur reputation, & que leurs troupes seroient en sureté sous le canon de cette place jusqu'à ce qu'ils eussent été renforcées par d'autres; & ce conseil fut suivi.

Mais comme la cour avoit pénetré les desseins du

AN 1484.
CLXII.
Il se presente devant Orleans, dont on lui refuse l'entrée.

duc ; on envoya promptement dans cette ville Imbert de Batarnay sieur de Bouchage pour confirmer la bourgeoisie dans la fidelité du roi. Le succès de sa commission fut si heureux, que quand les envoyez du duc arriverent pour demander qu'on y reçût ses troupes, la bourgeoisie ferma les protes de la ville, se mit sous les armes, & assembla le conseil, où il fut résolu tout d'une voix de ne pas entendre ces députez sans le consentement de la cour. Le duc d'Orleans y vint lui même ; mais on lui fit le même compliment de dessus les murailles ; on lui répondit qu'on étoit au déseſpoir de l'incivilité dont on usoit à son égard, mais qu'on ne pouvoit se dispenser d'obéir au roi dont on venoit de recevoir les ordres là-dessus. Comme le duc n'avoit pas une armée assez nombreuse pour forcer la ville, n'étant composée que de huit mille hommes d'infanterie, & d'environ trois mille chevaux, il se retira à Beaugency pour attendre les troupes qu'on lui levoit en Auvergne & en Poitou. Peu de tems après il vint à Paris pour tâcher d'engager le parlement dans ses interêts. Ce fut Denis le Mercier son chancelier qui porta la parole, les chambres assemblées ; il exagera beaucoup l'ambition démesurée de la comtesse, & se plaignit qu'on eut attenté à la vie du duc. Mais Jean de la Vacquerie premier préſident, bien loin d'applaudir à son discours, exhorta le prince à rentrer dans son devoir, & à considerer ce que la qualité de prince du sang exigeoit de lui, c'est ce qui le fit retourner à Beaugency, où il apprit que l'armée du roi commandée par le seigneur de la Trimouille s'avançoit vers Orleans.

AN. 1484.

CLXIII. L'armée du roi va attaquer le duc d'Orleans.

La comteſſe de Beaujeu crut qu'il étoit abſolument néceſſaire de mener le roi contre le duc d'Orleans, quand ce ne ſeroit que pour obliger la meilleur partie de ſes troupes à le quitter, quand elles verroient qu'il leur ſeroit autrement impoſſible d'éviter le crime de rebellion, puiſqu'elles combattoient contre leur roi. La cour arriva devant Beaugency avant que le duc d'Orleans eût le tems de ſe fortifier. L'armée royale étoit beaucoup ſuperieure à celle du duc; & le comte de Dunois ſentit le beſoin d'un prompt accommodement pour éviter une ruine entiere. Il perſuada au duc d'envoyer un héraut à la Trimouille pour entrer en négociation. Le genéral y conſentit, & ſur ce conſentement on lui envoya le comte de Dunois pour traiter au nom du duc. La Trimouille qui avoit reçu ſes inſtructions de la cour, demanda que le duc d'Orleans renvoyât ceux qui l'avoient ſuivi, & qu'il remît Beaugency au roi. Ce qui lui fut accordé; mais avant que ſa majeſté ratifiât le traité on y ajouta deux autres articles. L'un, que le comte de Dunois ſeroit relegué de-là les Alpes, & confiné dans la ville d'Aſt en Piémont, juſqu'à ce qu'il plût au roi de le rappeller; l'autre, que le duc d'Orleans ſe retireroit dans la ville capitale de ſon appanage, après avoir déſarmé & renvoyé ſes troupes.

CLXIV. Accommodement entre le roi & le duc d'Orleans.

Quelques dures que fuſſent ſes conditions, il falut s'y ſoumettre, & le comte de Dunois qui gouvernoit abſolument le duc d'Orleans, & qui étoit ſi avant dans ſa faveur, qu'ils ne pouvoient ſe paſſer l'un de l'autre, ſe fit un merite de s'en ſéparer, &

Belcar. in vita ducis Aureliani ib. 4.

AN 1484.

crut qu'il lui étoit glorieux d'être banni à ſa conſideration. Il prit ſans peine le chemin de Piémont; & les autres princes obtinrent leur grace chacun en particulier. Le duc de Bourbon & le comte d'Angoulême, à condition qu'ils congédieroient leurs troupes; Alain d'Albret en mettant bas les armes.

CLXV. La comteſſe de Beaujeu veut qu'on rétabliſſe les ſeigneürs Bretons.

Et dès-lors la comteſſe de Beaujeu qui ne comptoit pas beaucoup ſur la fidelité des princes, ne penſa plus qu'à détacher le duc de Bretagne du duc d'Orleans. Comme elle ſe croyoit redevable de tous ces heureux ſuccès, du moins en partie, à l'obſtacle que les mécontens de Bretagne qui étoient le maréchal de Rieux & d'autres ſeigneurs, avoient mis à la jonction des troupes de leur duc à celles du duc d'Orleans, elle fit ſolliciter leur rétabliſſement d'une maniere à faire voir qu'elle ne vouloit pas être refuſée; & Landais pouſſé par ſon mauvais génie, preſſoit de toutes ſes forces la ruine de ces ſeigneurs, & ne vouloit rien relâcher de l'arrêt qu'il avoit fait donner pour abbattre leurs têtes & leurs châteaux. On publia en France un traité que ces ſeigneurs avoient fait touchant la ſucceſſion du duché de Bretagne qui devoit revenir au roi, ſi le duc mouroit ſans enfans mâles; ce qui n'étoit que pour faire peur, puiſque ces ſeigneurs n'étoient pas autoriſez, & que d'ailleurs les filles ſuccedoient en Bretagne au défaut d'hoirs mâles.

CLXVI. Landais s'y oppoſe, & veut rétablir le comte de Richemont.

Landais pour s'oppoſer à la comteſſe de Beaujeu, avoit beſoin d'autres forces que celles du duché de Bretagne; il lui falloit un appui étranger qui fût capable de le ſoutenir au défaut de tous les autres

qui lui manquoient. Il eut recours à l'Angleterre; mais Richard lui paroiſſoit ſi mal établi ſur le trône, qu'il ne crut pas pouvoir beaucoup compter ſur lui. Il n'ignoroit pas d'ailleurs les diſpoſitions avantageuſes où l'on y étoit en faveur du comte de Richemont, qui depuis dix-ſept ans étoit priſonnier en Bretagne, où il avoit deux fois couru riſque d'être mis entre les mains d'Edouard. Et de toutes ces réflexions, Landais conclut que ſi ce prince pouvoit lui être redevable de la couronne d'Angleterre, ou que du moins il eut contribué par des ſecours conſiderables à le faire monter ſur le trône, il auroit en ſa perſonne un protecteur qu'il pourroit oppoſer à tous ſes ennemis, ou qu'au pis aller, il trouveroit en Angleterre une retraite aſſuréeoù il jouiroit tranquillement des grands biens qu'il avoit acquis. Il s'adreſſa d'abord à la mere du comte deRichemont qui étoit toûjours renfermée dans l'aſile deWeſtminſter. L'exactitude avec laquelle on l'obſervoit, ne l'avoit pas empêché de former pour ſon fils un nouveau parti, dans lequel elle avoit fait entrer la nobleſſe des provinces de Surrey, de Kent & d'Eſſex, & dont le duc de Buckingham devoit être le chef.

AN. 1484. *D'Argentré, hiſt. de Bretagne, l. 12.*

CLXVII. Meſures qu'on prend pour rétablir le comte de Richemont en Angleterre. *Baron. hiſt. Henrici VII.*

Ainſi les propoſitions de Landais furent reçûës avec plaiſir; la mere du comte aſſura qu'elle & ſes amis ratifieroient aveuglément ce qui ſeroit arrêté entre ſon fils & le miniſtre de Bretagne; & Landais auſſi-tôt s'ouvrit au comte, & l'inſtruiſit du veritable état de ſes affaires, lui offrant de le mettre en liberté, & d'engarer le duc de Bretagne à lui fournir une flottte, purvû que lui même s'engageât de ſon

AN. 1484.

côté à le proteger envers & contre tous. Le comte de Richemont promit tout ce qu'on voulut, proteſta de reconnoître toute ſa vie Landais pour ſon liberateur, & le chargea de le maintenir contre tous ceux qui l'attaqueroient par des voyes directes ou indirectes. Il ne s'agiſſoit plus que d'y faire conſentir le duc de Bretagne, ce qu'on obtint facilement, parce que Landais gouvernoit ce duc avec une facilité où jamais favori n'étoit parvenu avant lui. Dans le moment même la liberté fut renduë au comte, on lui équippa une flotte capable de le faire triompher de ſes ennemis, ſi Dieu avoit voulu qu'il en eût été redevable au favori du duc de Bretagne, & ſi cet honneur n'avoit pas été réſervé à la comteſſe de Beaujeu. Le ſecours qu'on accordoit au comte étoit de cinq mille hommes, de quantité d'armes & de munitions, & de quinze vaiſſeaux des plus grands & des mieux équipez qui fuſſent dans les ports de Bretagne. Avec ce ſecours peu conſiderable pour une ſi grande entrepriſe, il réſolut de paſſer en Angleterre; mais ſon débarquement n'arriva que l'année ſuivante.

Fin du Vingt-troiſiéme Tome.

TABLE

TABLE

DES MATIERES.

Contenuës dans le Vingt-troiſiéme Volume.

A

ABUS dans l'emploi de l'argent deſtiné à la guerre contre les Turcs, pag. 25.

Dans la Juſtice, que Louis XI. veut réformer, 261.

Adolphe fils du duc de Gueldres, ſon impieté envers ſon pere, 321.

Aneas Sylvius juſtifie le pape contre les plaintes des Allemands, 22. Ses écrits pour la défenſe des droits du ſaint ſiege, 24. Son élection au ſouverain pontificat, 49. Il prend le nom de Pie II. *Voyez* Pie II. Le cardinal de Roüen ſe déclare contre lui, 43. Son ſentiment ſur l'élection qu'on vouloit faire de ce cardinal, 44. Il empêche qu'on ne l'éliſe, 45 Son diſcours au cardinal de Pavie ſur cette élection qu'il détourne, 46.

Afrique. Le roi de Portugal y porte la guerre, 187.

Aire. Cette ville eſt ſurpriſe par le ſieur des Cordes, 562.

Alacer-Seguer, aſſiegé par le roi de Fez, qui eſt battu, 108.

Alençon (duc d') arrêté & mis en priſon, 17.

Alhama, ville des Maures dont le roi d'Arragon ſe rend maître, 574

Allemands. Leurs plaintes contre le pape Callixte III. 7 Reproches qu'Æneas Sylvius leur fait, 24. Troubles qui regnent parmi eux, 61. Le pape s'adreſſe à eux pour contribuer à la guerre contre les Turcs, 99. Ils refuſent les décimes au pape, 362.

Alphonſe roi d'Arragon ſe brouille avec le pape Callixte III. 7. Déſordres que ſes troupes font dans le Siennois, 9. Il s'accommode avec les peuples de Sienne. 10. Sa guerre avec les Genois, 20. Il aſſiége Genes, & meurt à Naples, 39. Son fils naturel Ferdinand devient roi de Naples, 39.

Alphonſe fils du roi de Caſtille eſt mis ſur le trône de ce royaume, & ſon frere eſt dépoſé, 231. Sa mort peu de tems après 258.

Alphonſe roi de Portugal fait la guerre aux Maures d'Afrique, 37. Il eſt fiancé avec Jeanne de Caſtille, 411. Ses guerres avec Ferdinand d'Arragon, 458 Il vient en France trouver Louis XI. 459. Il eſt arrêté déguiſé voulant ſe retirer à Rome, *la même*. Sa mort, 555

Ambaſſadeurs : Diſpute entre eux à Mantouë ſur la preſſéance, 79. Arrivée de ceux de France & d'autres Royaumes à Mantouë, 78 & 86. Diſcours de l'évêque de Paris, ambaſſadeur de France à cette aſſemblée, 86. Demandes que les ambaſſadeurs de France y font au pape, 88. Leur reponſe pleine de fermeté au même pape Pie II. 92. Secours promis par les ambaſſadeurs pour la guerre contre les Turcs, 180. Les ambaſſadeurs du duc de Bourgogne diſputent de la preſſeance avec les électeurs de l'empire, 329

Amedée IX. duc de Savoie. Sa mort & ſes vertus. 271. Il eſt qualifié de bienheureux, 371.

Ancone. Le pape y va pour s'embarquer dans le deſſein de faire la guerre aux Turcs, 199. Il y tombe malade, & meurt, 201. Les cardinaux reviennent à Rome, 202.

André; (Saint) tranſlation de ſon chef à Rome, 138.

André de Chio, martyriſé par les Turcs, 248.

André (évêque de ſaint) gouverneur d'Ecoſſe. Sa mort, 266. Les grands d'Ecoſſe s'opoſent à la légation de ſon ſucceſſeur, 363

Angeli (Jean) ſes propoſitions préchées à Tournay, cenſurées, 581.

Angelo Catto. Sa prédiction ſur la mort du duc de Bourgogne, 451.

Angelus. Louis XI. établit la coûtume de le ſonner à midi, 369. Elle étoit déja introduite en Italie par le pape Callixte III. 2.

Angleterre. Brouilleries & diviſions dans ce royaume, 66. Le Légat du pape les y fomente, 95. La faction d'Yorck y recommence les troubles, 95. La reine de ce royaume leve une armée contre le duc d'Yorck, 132. Ce duc perd la bataille, & eſt tué, *la même.* La reine gagne une ſeconde bataille, 133. Elle perd le fruit de ſes victoires, 135. Son armée battuë par le comte de la Marche, 136. Le roi & la reine ſe retirent en Ecoſſe, 137. La reine va en France ſolliciter du ſecours contre l'uſurpateur, 190. Elle revient en Ecoſſe avec des troupes, & ſon armée eſt défaite, 191. Le comte de Warvick ménage une révolte en Angleterre, 288. L'armée d'Edouard eſt battuë, *la même.* Edouard eſt rétabli ſur le trône, 337. Le roi Henri & la reine Maaguerite empriſonnez, 338. Les Anglois déclarent la guerre au roi de France, 414. Le roi d'Angleterre arrive à Calais, 316. Il fait ſa paix. *Voyez* Richard.

Anneau de la Sainte Vierge, diſpute à ſon occaſion entre les Villes de Perouſe & de Cluſe, 546

Antonin (Saint) archevêque de Florence. Sa mort & ſes ouvrages, 73.

Appel au futur concile de l'univerſité de Paris & du clergé de Roüen contre une bulle du pape Callixte III. 6. Révocation de cette appel 7. Le pape Pie II. défend les appels du ſaint ſiége au concile, 109. Appel du procureur general du parlement de Paris pour la pragmatique-ſanction, 116. Appel de Sigiſmond duc d'Autriche excommunié par Pie II. 119. Appel de l'univertſité de Paris con-

tre l'abolition de la pragmatique-ſanction, 268. Appel des Caſtillans au concile, 276.
Aquilée (cardinal d') ſe joint à Scanderberg & défait l'armée des Turcs, 30. Sa légation en Allemagne, 353. Remontrances qu'il devoit faire au roi de Pologne, *la même*. Il revient de ſa légation des pays du Nord, 401.
Aranda, concile aſſemblé dans cette ville en Eſpagne, 379.
Araſte. Le roi de Bohême l'aſſiege contre les remontrances du pape, 251. Les habitans ſont contraints de ſe rendre à compoſition, 252.
Archers-francs réformez, & les Suiſſes les remplacent, 534.
Armagnac (comte d') puni, 317.
Arras (cardinal d') vient en France en qualité de légat, 267. Il ne peut obtenir du Parlement l'abolition de la Pragmatique, 268. Caractere de ce cardinal, 269.
Arras. Aſſemblée dans cette ville pour la paix entre l'archiduc Maximilien & Louis XI. 564. Articles du traité d'Arras, *la même* Les habitans d'Arras ouvrent leurs portes à Louis XI. après la mort du duc de Bourgogne, 465.
Artus III. duc de Bretagne & connétable de France, ſa mort, 68.
Auguſtin, (Saint) s'il a été religieux, & s'il a inſtitué des religieux, 609.
Avignon. Concile dans cette ville, 31. Quelques cardinaux propoſent l'alienation de cette ville, 214. L'égliſe d'Avignon eſt érigée en métropole, 410.
Autriche (Sigiſmond duc d') brouillé avec le cardinal de Cuſa, 117. Il fait mettre en priſon ce cardinal, 118. Le pape l'excommunie, ce qui le fait apeller au concile, 119. Autre excommunication contre ce prince, 139.
Auvergne. (Jeane de France ducheſſe d') Sa mort, 566.

B

Bajazet & Zizim fils de Mahomet II. ſe diſputent l'empire, 548. Le premer l'emporte, 549. Il fait préſent de la main de ſaint Jean-Baptiſte au grand maître de Rhodes, 612.
Baluë (Jean) cardinal. Sa vie, ſon caractere & ſes mauvaiſes qualitez, 269. Il trompe Louis XI. 298. Il diſſuade le duc de Berry d'échanger la Champagne avec la Guienne, 299. Il travaille à deſunir ces deux princes, *la même*. Il écrit aux ducs de Berry & de Bourgogne contre Louis XI. 300. Il eſt arrêté priſonnier avec l'évêque de Verdun, 302. Il demeure en priſon ſur le refus du pape de nommer des commiſſaires, 304. Le légat demande ſa liberté à Louis XI. attaqué d'apoplexie, & l'obtient, 534.
Baſilides (Jean) duc de Moſcovie ſecouë le joug des Tartares, 517.
Baſle. Bulle de Pie. II. pour l'établiſſement de l'univerſité de cette ville, 100. Ce pape rétracte tout ce qu'il a écrit ſur le concile de Baſle, 197.
Batory défait l'armée des Turcs, 515.
Beaujeu (comteſſe de) déclarée gouvernante du royaume aux états de Tours, 630 Elle veut rétablir les ſeigneurs Bretons, 638. Elle perſecute le duc d'Orleans, qui ſe ſauve en Bretagne. *Voyez* Orleans.

Belgrade assiegée par Mahomet II. 2.
Benefices. Different entre le pape & quelques princes touchant leurs collations, 121.
Berry (duc de) entre dans la ligue du bien public contre Louis XI. 221. Il va joindre le duc de Bretagne, 233. Il arrive à Etampes avec ce duc, 239. Il se racommode avec le roi, auquel il cede la Champagne & la Brie pour la Guienne, 304. Il meurt empoisonné, 364.
Bessarion. (cardinal) Son discours au pape Pie II. dans le conclave après l'élection, 51. Il est envoyé à l'empereur & aux princes d'Allemagne, 60. Son discours à l'assemblée de Mantouë, 84. Sa légation en Allemagne sans aucun succès, 127. Il succede au cardinal Isidore dans le patriarchat de Constantinople, 192. Son avis sur le mariage du fils de Ferdinand avec la fille du duc de Milan, 228. Il compose une apologie de Platon, contre George de Trebizonde, 278. Sa légation en France, où il est mal reçu de Louis XI. 354. Sa mort à Ravenne, 355. Son éloge & ses ouvrages, 356.
Blondus Flavius historien. Sa mort & ses ouvrages, 194
Boabdil (Mahomet) aîné du roi de Grenade se sauve, & fait soulever les Grenadins contre son pere, 605. Il se rend tributaire de la Castille, 606. Son accommodement avec Ferdinand roi d'Arragon, 626.
Bohémiens offrent leur couronne au roi de Pologne, 272. *Voyez* Pogebrac. Le pape l'offre au roi de Hongrie, 274. Les Bohémiens catholiques le déclarent leur roi, 308. Troubles dans ce royaume, 603.
Bonaventure (Saint) Sa canonisation, 572.
Borgia, (cardinal) Sa légation en Espagne, & son caractere, 358.
Borso. Le pape Paul II. lui donne l'investiture du duché de Ferrare, 333. Son entrée magnifique dans Rome, & sa mort, *la même.*
Bosnie. Les Turcs se rendent maîtres de cette province, 173. La reine de Bosnie meurt a Rome & laisse son royaume au saint siege; 503.
Bourdeille. (cardinal de) Sa mort & son histoire, 622.
Bourgogne (duc de) Son ambassadeur à l'assemblée de Mantoue, 80. Promesse qu'il fait au pape pour la guerre contre les Turcs, 82. Il manque ensuite à sa parole, 196. Il craint que la France ne lui déclare la guerre, 130. Conduite de Louis XI. à son égard, 149. Ses offres avantageuses au pape, 177. Sa mort à Bruges, & ses qualitez. 264. Son fils Charles lui succede, 265. Ce nouveau duc fait la guerre aux Liegeois & bat leur armée, *la même*. Il arrête Louis XI. prisonnier dans le château de Peronne, 294. Il s'accommode avec ce prince qui le suit à Liege, 295. Il punit les Liegeois, abandonne leur ville au pillage, & la fait brûler, 296. Le roi de France veut lui détacher le duc de Bretagne, 305. Il lui déclare la guerre, & lui prend Saint Quentin & autres villes de Picardie, 318. Le duc de Bourgogne demande la paix à Louis XI. 344. Négociations pour ma-

rier sa fille avec le duc de Guienne 346. Louis XI. s'y oppose, 347. Paix entre ces deux princes, *la même*. Le duc échoue devant Beauvais dont il leve le siege, 365. Il entre dans la Normandie, 366. Il veut faire ériger ses états en royaume, 393. Il ne réussit pas pour en trop demander, 395. Ses projets chimeriques & ambitieux, 396. Il prolonge la tréve avec la France, 397. Le duc de Lorraine lui déclare la guerre, 398. Il leve le siége de Nuitz, 414. Son armée est défaite par les Suisses, & il prend la fuite, 437. Le duc de Milan lui demande son alliance, 429. Son prétexte pour déclarer la guerre aux Suisses, 430. Il assiége Morat, & son armée est entierement battuë, 442. Il fait enlever la duchesse de Savoie qui se sauve de sa prison, 444. Il est tué dans une bataille, 450.

Bretagne (duc de) chagriné par Louis XI. 186. On assemble les états à Tours contre ce duc qu'on veut mortifier, 221. Il entre dans la ligue du bien public, contre le roi de France, *la même*. Il arrive à Estampes avec des troupes, 239. Louis XI. porte la guerre dans ses états, 291. Il travaille à le détacher du duc de Bourgogne, 305. Il y réussit & ce duc quitte les interêts du duc de Bourgogne, 367.

C

Caffa, prise par les Turcs, 410

Calabre (duc de) fait une descente dans le royaume de Naples, 103. Conquêtes qu'il y fait, 104. Il est ensuite battu par l'armée de Ferdinand, 163. Ses actions en Catalogne, 290 Sa mort, 322.

Calcaneus (Jean) Sa mort, 504

Callixte III. ordonne des prieres publiques, contre les Turcs, 1. Il rend universelle dans l'église la fête de la Transfiguration de Jesus-Christ, 4. Son zéle contre les infideles, 6. Il se brouille avec Alphonse roi d'Arragon, qu'il avoit comblé de bienfaits, 8. Il confirme la bulle de Nicolas V. en faveur des Religieux mendians, 10. Il révoque cette bulle par une autre contraire, 11. Son zéle à engager les princes à la guerre contre les Turcs, 21. Sa mort, 41.

Cambrai se rend volontairement à Louis XI. 477.

Campo-Basso trahit le duc de Bourgogne, 425. 447.

Canaries (Isles) conquises par les Castillans, 521.

Capistran (Jean de) s'attribue le succès de la défaite des Turcs, 4. Sa mort & ses ouvrages, 5.

Capranica (cardinal de Fermo) Sa mort, son éloge & ses ouvrages, 57. Un autre Capranica fait cardinal par le pape Pie II. 114.

Caraffe (cardinal) choisi pour commander la flotte contre les Turcs, 359. Il revient à Rome après ses conquêtes, & y entre en triomphe, 361.

Cardinaux créez par le pape Callixte, 8. Autre promotion de cardinaux par le pape Pie II. 114. prérogatives qui leur sont accordées par le pape Paul II. 208. Depuis quand ils portent le bonnet rouge, & l'habit rouge, 208.

Promotion de huit cardinaux par le pape Paul II. 209. Devoir des cardinaux, 281. Autre promotion de deux cardinaux, 287. Sixte IV. fait ſes deux neveux cardinaux, 343. Autre promotion de huit cardinaux, 382. Sentiment du cardinal de Pavie ſur cette promotion, 383. Autre promotion de cinq, 554. Autre de ſix, 588. Promeſſe qu'on fait à quelques cardinaux pour leur voix dans l'élection du pape Innocent VIII. 617

Carillo (Alphonſe de) archevêque de Tolede convoque un concile à Aranda, 379. Il condamne les erreurs de Pierre d'Oſma, 510.

Caſimir roi de Pologne, refuſe la couronne de Bohême, 272. Son fils Uladiſlas nommé en ſa place, 316. Le pape refuſe de le confirmer, *la même.*

Caſimir roi de Hongrie : ſa pieté & ſes vertus 624. Sa mort toute ſainte, *la même*

Caſtille. Affaires de ce royaume, 109. 404. Le roi de Caſtille envoie l'évêque de Leon vers le pape, 120. Le roi de Navarre penſe à lui déclarer la guerre, 133. Guerre entre les Caſtillans & les Maures, 158. La reine de Caſtille met au monde une princeſſe nommée Jeanne, 170. Les grands de Caſtille ſe ſoûlevent contre leur roi Henri. 222. Ils veulent faire paſſer Jeanne fille de la reine pour bâtarde, *la même* Ils dépoſent leur roi & mettent Alphonſe en ſa place, 231. Troubles dans ce royaume, 276. Les conjurez de Caſtille députe à Rome vers le pape, 289. incurſions des Maûres en Caſtille, 323. Affaires de ce royaume avec celui d'Arragon, 340. Paix entre les Caſtillans & les Portugais, 520. Traité d'Alliance entre la France & la Caſtille pour s'oppoſer à Alphonſe roi de Portugal, 501

Catalans ſe révoltent contre leur roi & ſe donnent à René d'Anjou, 259.

Catherine de Boulogne. (Sainte) Sa mort & ſa ſainteté, 195.

Catherine de Sienne. Sa canoniſation par Pie II. 139. Diſpute touchant ſes ſtigmates, 586.

Cenſure d'une propoſition touchant la juriſdiction eccleſiaſtique, 324. Autre cenſure touchant les futurs contingens, 325. 580. Cenſure levée des livres des Nominaux, 560. Autre cenſure de quatorze propoſitions préchées à Tournai, 581. Cenſure touchant les indulgences, 584.

Cerdaigne & Rouſſillon engagez au roi de France par le roi de Navarre, pour trois cens mille écus, 159.

Chambre (comte de la) gouverneur de Savoie, arrêté par ordre de Louis XI. 560.

Chardons pris pour des lances, par l'armée des liguez, 241.

Charlemagne. Louis XI. veut rétablir ſa fête dans l'égliſe, 431.

Charles VII. roi de France. Sa réponſe au pape Pie II. 60. Ses guerres avec les Anglois, 64. Il refuſe au pape une taxe ſur le clergé, 93. Il répond aux plaintes du duc de Bourgogne, 131. Il reçoit des ambaſſadeurs d'Orient, 143 Il croit qu'on le veut empoiſonner, & ſe laiſſe mourir de faim,

144. Sa mort, ſes funerailles, ſa famille & ſes enfans, 145.
Charles VIII. roi de France ſuccede à Louis XI. & eſt ſacré à Rheims, 633.
Charles VIII. roi de Suede, chaſſé de ſon royaume, ſe retire en Pologne, 14. Sa mort & ſon ſucceſſeur, 319
Charles duc de Berry. *Voyez* Berry.
Charles duc d'Orleans, premier prince du ſang, Sa mort, 221.
Charlier. (Gilles) Sa mort & ſes ouvrages, 373.
Charlotte de Savoye, épouſe du dauphin va le trouver en Flandres, 33
Charlotte veuve du roi de Portugal, eſt reine de Chypre, 100. Elle y eſt troublée par Jacques bâtard de ſon pere, qui s'adreſſe au ſoudan d'Egypte, 101. Ce Jacques s'empare de ſon royaume, 154.
Charolois (comte de) entre dans la ligue du bien public, & ſe met en campagne avec une armée, 234. Il arrive à S. Denys, 235. Il court riſque d'être fait priſonnier à la bataille de Montlheri, 238. Son entrevuë avec Louis XI. à Conflans, 241. Il fait ſa paix avec le roi, 243. Il punit l'inſolence des Liegeois, 244. Méfiance entre ce prince & le roi Louis XI. 260. Il devient duc de Bourgogne après la mort de Philippe ſon pere, 264. *Voyez* Bourgogne.
Chartier (Guillaume) évêque de Paris, deputé par les Pariſiens vers le roi Louis XI. 240. Il en eſt fort mal reçu, *la même.* Il meurt & l'on ſoupçonne le roi de l'avoir fait empoiſonner, 264.
Choüart (Jean) lieutenant civil eſt exilé par Louis XI. 240
Chriſtiern élu roi de Suede en la place de Charles VIII. 14.
Chriſtiern roi de Dannemark. Son voyage & ſa réception à Rome, 392. Sa mort, 556.
Chypre. Charlotte veuve du roi de Portugal en devient reine, 100. Jacques bâtard du roi de Chypre la chaſſe, & s'empare du royaume, 154. L'archevêque de Chypre veut s'en rendre maître après la mort de Jacques, 378. Ceſſion des états de Chypre en faveur du duc de Savoye, *la même.*
Cibo (Jean-Baptiſte) elû pape ſous le nom d'Innocent VIII. 620. *Voyez* Innocent.
Cifron pendu par la trahiſon de Campo-Baſſo, 448.
Cleves (duc de) ambaſſadeur du duc de Bourgogne à Mantouë, 80. Son refus & ſes offres pour la guerre contre les Turcs, 82.
Coctier (Jean) médecin de Louis XI. Aſcendant qu'il avoit ſur l'eſprit de ce prince, 593. Taxe à laquelle on le condamne après la mort du roi, 601.
Cologne. Deux concurens pour l'archevêché de cette ville, 295. Troubles dans cet archevêché, 493.
Colonne (Proſper) cardinal. Sa mort, 193. Les Colonnes s'emparent de quelques châteaux après la mort de Sixte IV. 616
Comete chevelue qui paroît au Ciel; uſage que le pape en fait, 1. 2.
Comines (Philippe) quitte le duc de Bourgogne, & s'attache à Louis XI. 368. Bienfaits dont le roi le comble, *la même*
Commendes. Conſiſtoire touchant les benefices en commendes, 211.

Sentiment de M. l'abbé Fleury sur les commendes, 212. Sentiment du cardinal de Pavie sur le même sujet, 384.
Commentaires de Pie II. En quel tems ils finissent, 189.
Conception de la sainte Vierge. Decret du concile de Basle touchant cette fête, confirmé dans celui d'Avignon, 31. Bulle du pape Sixte IV. sur cette fête, qui est le premier decret de l'église de Rome, 432. Autre bulle du même pape à ce sujet, 585. Ordre des religieuses de la conception. 625.
Concile de Soissons, 14. Réglemens qu'on fait dans ce concile, *la même*. Conciles de Madrid & de Tolede en Espagne, 379. Réponse de Sixte IV. à l'ambassadeur de France touchant la convocation d'un concile, 489.
Conclave pour l'élection d'Æneas Sylvius au souverain pontificat, 42. *& suiv.* Autre conclave pour l'élection de Paul II. successeur de Pie II. 203. *& suiv.* Conclave pour l'élection de Sixte IV. 331. Pour l'élection d'Innocent VIII. 619. *& suiv.*
Confession Paschale. Contestation à son sujet entre les curez & les religieux. mendians, 10
Congrégation établie à Rome par Paul II. pour marier de pauvres filles, 287.
Constantinople; le patriarchat de cette ville rendu venal, 156. Succession de ses patriarches depuis sa prise par les Turcs, *la même* Troubles à Constantinople après la mort de Mahomet II. 550.
Contay, député au roi Louis XI. par le duc de Bourgogne, 437.
Corinthe, prise par Mahomet II. 63.
Croye, assiegée par Mahomet II. 409. L'armée des Venitiens y est battuë, *la même*. Cette ville est prise par les Turcs, 476.
Cueva, favori du roi de Castille & le galant de la reine, 222. Jalousie des grands contre lui, *la même*,
Cusa. (cardinal de) Ses differends avec Sigismond d'Autriche, 117. Le duc d'Autriche le fait mettre en prison, 118. La mort de ce cardinal, 224. Ses ouvrages, 226.
Czar. Quel est le premier qui a pris ce titre chez les Moscovites, 518.

D

Daim, (Olivier le) député par Louis XI. vers la duchesse de Bourgogne, 470. On lui fait son procès, & il est pendu, 601.
Dauphin de France, quitte la cour & se sauve en Brabant. 15. Reception que lui fait le duc de Bourgogne, 16. Sa réconciliation avec le roi Charles VII. son pere, 32. Le roi lui refuse d'aller en Hongrie, *la même*. Il fait venir dans les Pays Bas Charlotte de Savoye son épouse, 33. Il succede à son pere, & prend le nom de Louis XI. *Voyez* Louis XI. 147.
Denys le Chartreux, Sa mort & ses ouvrages, 358. *& suiv.*
Denys patriarche de Constantinople se démet du patriarchat, 452.
Des Cordes surprend la ville d'Aire pour le roi de France, 562.
Didace, religieux de saint François, sa sainteté & sa mort, 194.
Dlugoß (Jean) historien Polonois, sa mort & ses ouvrages, 546

Dominiquains. Leurs differends avec l'Univerſité de Paris, à laquelle enfin ils ſe ſoumettent, 12
Doyac (Jean) procureur genéral du parlement de Paris, eſt foüetté par deux bourreaux dans les carrefours, 601
Ducas. Son hiſtoire Byzantine, 171

E

E*coſſe*, troubles dans ce royaume après la mort de l'évêque de ſaint André, 256. Les grands s'oppoſent à la legation de ſon ſucceſſeur, 363. Troubles cauſez par Jacques III. roi d'Ecoſſe, 508. Les ſeigneurs ſe ſaiſiſſent de lui, & le mettent en priſon, 509
Edouard roi d'Angleterre ſe broüille avec le comte de Warvick, 246. Son armée eſt battuë, 288. Il eſt enlevé & mis en priſon par le même comte, 310. Il ſe ſauve de ſa priſon, aſſemble des troupes & bat l'armée du comte, 311. Il gagne ſon frere le duc de Clarence, & l'engage dans ſes interêts, 313. Il arrive à la Haye en Hollande, 314. Il revient en Angleterre avec un ſecours du duc de Bourgogne, 335. Il bat le comte de Warvik, & remporte une ſeconde victoire, 337. Il défait l'armée du prince de Galles, *la même.* Il ne peut obtenir du duc de Bretagne le comte de Richemont, 340. Il déclare la guerre à la France, & arrive à Calais, 414. Il fait ſa paix avec le roi de France, & ſe retire, 419. Il fait de nouveaux efforts ſans ſuccès pour avoir le comte de Richemont, 506. Il fait mourir le duc de Clarence ſon frere, 507. Sa mort, 589. Le duc de Glocester penſe à uſurper la couronne. *Voyez* Glocester.
Eleonore, veuve du comte de Foix devient reine de Navarre, 503.
Eraſme, le tems de ſa naiſſance, & ſes commencemens, 262
Eſtouteville. (cardinal d') Sa mort & ſon hiſtoire, 608

F

F*aculté* de théologie de Paris, cenſure quelques propoſitions, *Voyez* Cenſure.
Ferdinand Fils naturel d'Alphonſe eſt roi de Naples, 39. Le pape Callixte lui en refuſe l'inveſtiture, 40. Pie II. lui confirme ce royaume, 62. Il ne peut s'oppoſer aux progrès du duc de Calabre dans ſes états, 104. Le duc de Seſſa le veut faire aſſaſſiner, 105. Il eſt battu auprés de Sarno, 106. Raiſons que le pape avoit de le proteger, 106. Il envoye à Rome ſes ambaſſadeurs qui ſont bien reçus du pape, 227. Mariage de ſon fils avec la fille du duc de Milan, *la même.* Il ſe broüille avec Paul II. 229. Il refuſe les cens à l'égliſe Romaine, 260 Cauſe des broüilleries entre le pape & ce prince, 297. Il fait lever aux troupes du pape le ſiége de Rimini. 298
Ferdinand, frere du roi de Portugal tué dans une action contre les Maures. 188
Ferdinand, fils de D. Juan roi d'Arragon épouſe Iſabelle ſœur du roi de Caſtille, 323. Son accord avec Iſabelle devenuë reine de Caſtille après la mort de Henri, 406. Il

s'empare de Zamoro, & échouë devant Ceuta, 412. Ses guerres avec Alphonſe roi de Portugal, 458. Ses affaires avec les Maures, 479. Devenu roi d'Aragon, il ſe ligue avec le roi d'Angleterre & l'Archiduc, 501. Il commence la gueire de Grenade contre les Maures, 573. Il leur prend la ville d'Alhama, 574. Il profite des diviſions du royaume de Grenade, 605.

Ferrette. (comte de) Sigiſmond d'Autriche y veut rentrer, 399. Les Suiſſes, s'en rendent maîtres, 413

Filles pauvres. Congregation à Rome pour les marier, 287

Flamands. Ils levent une armée en faveur de l'archiduc Maximilien, 524

Fleury, ſentiment de cet Auteur ſur les benefices en commende, 212

Florence (concile de) reçû par les ſucceſſeurs de Maxime patriarche de Conſtantinople, 576.

Florentins. Leur guerre en Italie à l'occaſion de la ſucceſſion de Coſme de Medicis, 275. Pluſieurs Florentins qui avoient conjuré contre les Medicis ſont pendus aux fenêtres de l'hôtel de Ville, 482. Le pape excommunie les Florentins, 483. Ils ſont ſecretement aſſiſtez par les Venitiens, 484. Le pape ne veut pas leur accorder la paix, 510. Enfin ils l'obtiennent. 543

Foix (cardinal de) tient un concile à Avignon, 31

Foix (Pierre de) cardinal. Sa mort & ſon hiſtoire, 223. Gaſton de Foix en guerre avec le roi d'Aragon pour la Navarre, 277. Mort de ce Gaſton captal de Buch, 372. Sa veuve devient reine de Navarre, 520.

Fortiguerra. (cardinal) ſa mort & ſes principales actions, 391

Foſcaro, (François) ancien doge de Veniſe maltraité par les Venitiens, & ſa mort, 29.

Fourbin, [Palamedes de] ſeigneur de Souliers en Provence, 536. Il engage le comte du Maine à laiſſer la Provence à Louis XI. *la meſme.*

France. Conteſtatoin dans ce royaume pour le gouvernement après la mort de Louis XI. 627

François de Paule eſt mandé en France par Louis XI. 593. Son arrivée à Amboiſe & Pleſſis-lez-Tours, 594. Entretiens qu'il a avec le roi, 595

Frederic empereur prétend au royaume de Boheme, 35. Il refuſe la couronne à Matthias roi de Hongrie, 61. Il appaiſe ce prince & Pogebrac, 62. Il rend au roi de Hongrie la couronne ſacrée, 216 Traité entre ces deux princes 217. Le pape lui envoye un nonce ſur les affaires de Boheme, 252. Diete qu'il convoque à Nuremberg, 274. Son voyage à Rome pour s'acquitter d'un vœu qu'il avoit fait, 282. Son entrée dans Rome & ſa reception, 283. Il aſſiſte à l'office de la nuit de Noël, & y chante la ſeptiéme leçon, revêtu d'aube & de tunique, *la meſme.* Meſures qu'il prend avec le pape pour la guerre contre les Turcs, 284. Son départ de Rome pour l'Allemagne, *la meſme.* Diete qu'il convoque à Ratisbonne pour la guerre con-

tre les Turcs, 327
Frederic, fils de Ferdinand va à Rome, & de-là trouver le duc de Bourgogne, 400
Futurs contingens. Censure de la faculté de Paris qui les concerne, 325. Le pape Sixte IV. fait un traité sur cette matiere, *la mesme*. Erreurs sur les futurs contingens enseignées à Louvain, 580. *& suiv.*

G

Galeas duc de Milan. *Voyez* Milan.
Gand [Jean de] Louis XI. demande au pape sa canonisation, 571
Gantois, usurperent l'autorité de la duchesse de Bourgogne, 466. Ils jurent la perte de ses deux principaux ministres, 468
Genes, nouveaux troubles dans cette ville pour en chasser les François, 107. Révolte contre eux, 127. Ils sont battus devant Genes & se retirent, 129. Louis XI. cede au duc de Milan, le droit qu'il a sur Genes, 222. Les Genois secouent le joug de ce duc, 522. Conjuration des Genois, contre Bapt. Fregose, 683
Gennadius, se démet du patriarchat de Constantinople, 64
Gloceſter (duc de) veut usurper la couronne d'Angleterre après la mort d'Edouard IV. 589. Ses cruautez & ses vices, *la mesme*. Il fait mourir les deux fils du défunt roi Edouard, 591. Il se fait couronner roi d'Angleterre sous le nom de Richard, 591. Il se forme en Angleterre un parti contre lui, 604
Graces expectatives. Consistoire à Rome à leur sujet. 211
Granson pris sur les Suisses par le duc de Bourgogne, 434
Grenade [guerre de] contre les Maures. Son commencement, 573. Révolte dans ce royaume, 604 Le jeune roi de Grenade s'accommode avec Ferdinand, 626
Gueldres [duché de] uni aux états du duc de Bourgogne, 384
Guyenne proposée au duc de Berry, par le roi Louis XI. au lieu de la Champagne, 298. Mort du duc de Guyenne, 364. Louis XI. après sa mort se saisit de la Guyenne, *la mesme*.
Guinegate [bataille de] où les François sont battus, 526

H

Haquenée presentée au pape pour le royaume de Naples, 408
Harpins, [Henri] sa mort, 504
Heimbourg [Gregoire de] excompar le pape Pie II. 167
Henrique de Portugal. Sa mort, 135
Henri roi de Castille, dépose, & l'on met Alphonse son frere en sa place, 231. Le pape se déclare en faveur de Henri contre les Castillans, 257. Alphonse meurt & Henri consent que sa sœur Isabelle soit reconnuë son heritiere, 258. Il se plaint au pape de quelques évêques qui troubloient son royaume, 276. Il veut marier sa fille au duc de Guyenne, 323. Il cherche à se faire des créatures dans son royaume, *la même*. Il se retire auprès du comte de Plaisance, 277. Sa reconciliation avec sa sœur Isabelle de Castille,

387. Sa mort, 404. Accord entre Ferdinand & Iſabelle après la mort de ce prince, 406
Henri roi d'Angleterre travaille à réunir les Lancaſtres & les Yorcks, 66. Il envoye à Mantouë ſes ambaſſadeurs qui y ſont mal reçus, 94. Le parlement ne lui accorde que le titre de roi, & donne au duc d'Yorck le droit de ſucceder, 98. Il retourne déguiſé en Angleterre, & eſt fait priſonnier, 246. Il eſt rétabli ſur le trône par le comte de Warvick, 315. Il eſt mis en priſon où le duc de Glocester le maſſacre cruellement, 338
Hongrie, révolutions dans ce royaume après la mort d'Huniade, 17. Le roi d'Arragon refuſe du ſecours aux Hongrois, 20. Differend touchant la ſucceſſion des royaumes de Hongrie & de Bohême, 34. Paix entre la Hongrie & la Pologne, 402
Hugonet & Imbercourt arrêtez par les Gantois qui font leur procès, 469. Ils ſont condamnez à perdre la tête ſur un échaffaut, 469
Huniade (Jean) oblige Mahomet II. à lever le ſiége de Belgarde, 2. Jalouſie entre lui & Jean de Capiſtran au ſujet de ce ſiége, 3. Mort de Jean Huniade, 4. Révolutions dans la Hongrie après ſa mort, 17. On tranche la tête à ſon fils aîné, 18. Son autre fils Matthias eſt mis en priſon, 19

J

Jacques II. roi d'Ecoſſe tué devant Roxbourg qu'il aſſiegeoit 125. 185
Jacques, bâtard de Jean roi de Chypre, penſe à s'emparer de ſon royaume, 102. Serment que le ſoudan d'Egypte exige de lui, *la même*. Sa mort. 376
Jaïza, capitale de la Boſnie aſſiegée & priſe par le roi de Hongrie ſur Mahomet II. 174
Jean-Baptiſte. (Saint) Bajazet fait preſent de ſa main au grand maître des chevaliers de Rhodes, 612. Si la tranſlation de cette relique eſt véritable & bien fondée. 614
Jean, couſin germain du roi de Portugal. Sa mort. 28
Jeanne de Caſtille, fille du Roi Henri, reputée bâtarde par les grands de ce royaume, 169. 222. On veut la marier à dom Juan fils aîné du roi de Portugal; ce qu'elle refuſe, 259. Henri ſon pere veut enſuite la marier au duc de Guienne, frere de Louis XI. 323. Alphonſe roi de Portugal eſt fiancé avec elle, & veut ſoûtenir ſes droits, 411
Imprimerie, en quel tems ſon uſage a été introduit à Paris, 326
Indulgences. Cenſure d'une propoſition qui les concerne. 584
Innocent VIII. Son élection au ſouverain pontificat. 620
Inquiſition, ſon établiſſement en Eſpagne, 496. Son hiſtoire & ſon original, *la même*. Quels ſont les juges qui compoſent ſon tribunal, 499. Maniere dont on y exerce les jugemens, *la même*.
Joſeph, [Saint] ſa fête établie dans l'égliſe par le pape Sixte IV. 553.
Jouffroi [Jean] évêque d'Arras, ſes commencemens, 151. Le pape le fait cardinal, *la même*.
Iſabelle de Caſtille, déclarée heri-

tiere par le roi ſon frere au préjudice d'une fille qu'il a, 258
Elle ne veut pas accepter le royaume que les grands lui offrent, *la même*. On veut la marier à Alphonſe roi de Portugal ; ce qu'elle refuſe, 259. Elle épouſe Ferdinand, fils du roi d'Arragon, 323. Elle accouche d'une fille, 324. Elle eſt reconnuë reine de Caſtille après la mort de Henri ſon frere, 405
Iſidore, patriarche de Conſtantinople, ſa mort, 191
Iſle nouvelle dans la mer Egée, qui paroît tout en feu, 13
Juan (D.) roi d'Arragon, marie ſon fils Ferdinand avec Iſabelle ſœur du roi de Caſtille, 323. Sa mort, 519
Jubilé, réduit par Paul II. à tous les vingt-cinq ans, 316. La Bulle de ce pape eſt confirmée par Sixte IV. 380. Grand jubilé à Rome, 407
Julien de la Rovere, cardinal de ſaint pierre-aux-Liens, légat en France, & neveu du pape, 433. Son differend avec Charles de Bourbon, vice-légat d'Avignon, *la meſme*.
Juriſdiction eccleſiaſtique : cenſure d'une propoſition qui la concerne, 324

K

KAlteiſen, (Henri) ſa mort & ſes ouvrages, 250
Kempis, [Thomas à) ſa mort & ſes ouvrages, 351

L

LAdiſlas, fils aîné d'Huniade perd la tête ſur un échaffaut, 18
Ladiſlas roi de Hongrie & de Boheme broüillé avec l'empereur, 26. Le pape travaille à le reconcilier, *la même*. Il va à Prague pour épouſer Magdelaine de France, & meurt empoiſonné à l'âge de dix-huit ans, 27. On lui fait un ſervice ſolemnel dans la cathédrale de Paris, 28.
Lancaſtre. Ce parti ſe réconcilie avec celui d'Yorck en Angleterre, 66. La guerre recommence, bataille entre les deux factions, 97.
Landais favori du duc de Bretagne, 628. Il s'oppoſe à la comteſſe de Beaujeu, & veut rétablir le comte de Richemont ſur le trône d'Angleterre, 639
Latran. Chanoines de l'égliſe de ſaint Jean de Latran à Rome, 213. Les Romains y mettent des réguliers après la mort de Paul II. 343. Sixte IV. y rétablit les chanoines ſeculiers. *la même*.
Laurec ambaſſadeur de France, ſes demandes au pape Sixte IV. 487. Il eſt mécontent des réponſes que lui fait le pape, 490
Leſcun gagné & attiré par Louis XI. à ſa cour, 366
Liegeois, punis par le comte de Charolois, 244. Ils ſe révoltent de nouveau & s'emparent de Tongres, 293. On donne aſſaut à la ville de Liege qui eſt abandonné, au pillage, 295. Le duc de Bourgogne fait mettre le feu à la ville, 296. Maſſacre de l'évêque da Liege, 567
Ligue du bien public, ſes cauſes & ſon origine, 186. Progrez de cette ligue en France, 232. Grands ſeigneurs qui y entrent, 221
Louis XI. roi de France ſuccede à

Charles VII. 147. *Voyez* Dauphin. Changemens qu'il fait dans le gouvernement, 148. Sa conduite envers le duc de Bourgogne, 149. Il confirme ſecretement l'alliance avec les Liegeois contre ce duc, *la même*. Il déclare qu'il veut abolir la pragmatique-ſanction, 150. Il envoye des ambaſſadeurs au pape, 160. Il ſe plaint au pape de ſon procedé, 168. Son mécontentement du pape, 182. Il juge le differend entre les rois de Caſtille & de Navarre, 183. Les Eſpagnols ſe raillent de la maniere dont il eſt vêtu, 184. Il rentre dans les Villes de Picardie cedées au duc de Bourgogne, 184. Antipathie entre ce roi, & le comte de Charolois, 184. Il va viſiter la Flandre, *la même* Il cherche à chagriner le duc de Bretagne, 186. Il veut faire enlever le comte de Charolois, 219. Il envoye vers le duc de Bourgogne, 220. Il aſſemble ſes états à Tours, 221. Il cede au duc de Milan le droit qu'il a ſur Genes, 222. Ce qu'il fait pour s'oppoſer à la ligue du bien public, 235. Son accommodement avec le duc de Bourbon, *la même*. Il livre bataille à Montlhery, décampe & ſe retire à Corbeil, 237. Il revient à Paris, 240. Il va trouver le comte de Charolois à Conflans, 241. Traité de paix entre ces deux princes, 243. Il s'empare de la Normandie ſur le duc de Berry, 242. Il porte la guerre en Bretagne, 291. Il attire à la cour Tannegui du Chatel, qui quitte le duc de Bourgogne, 292. Il fait ſa paix avec le duc de Bretagne, *la meſme*. Il va joindre à Peronne le duc de Bourgogne qui le retient priſonnier dans le château, 294. On ne lui accorde la liberté que par un accommodement, 295. Il accompagne le duc de Bourgogne à Liege où il court riſque d'être pris, 295. Il s'en retourne à Paris après un aſſaut donné à la ville de Liege, *la meſme*. Il propoſe à ſon frere la Guienne au lieu de la Champagne 298. Il eſt trahi par le cardinal Baluë, 299. Entrevuë de ce roi & du duc de Berri, 301. Il fait arrêter priſonnier le cardinal Baluë, 302. Il demande au pape des commiſſaires pour lui faire ſon procès, *la meſme*. Sur le refus du pape il le laiſſe en priſon avec l'évêque de Verdun, 304. Il donne au duc de Berri la Guienne pour la Champagne & la Brie, *la meſme*. Il veut détacher le duc de Bretagne du duc de Bourgogne, 305. Il entreprend de faire revolter les ſujets du duc de Bourgogne, 317. Il établit l'ordre de ſaint Michel, 306. Il prend Saint Quentin, Amiens & d'autres au duc de Bourgogne, 319. Il s'oppoſe au mariage du duc de Guienne avec la fille de ce duc, 347. Il fait ſa paix avec le duc de Bourgogne, *la meſme*. Il ſe ſaiſit de la Guienne après la mort de ſon frere le duc de Berri, 364. Il établit la coûtume de ſonner l'*Angelus* à midi, 369. Il envoye des ambaſſadeurs au pape, 370. Réponſe du pape à ſes demandes, 371. Il ménage une alliance avec les Suiſſes, 400. Il gagne un député du roi d'Angleterre, qui vient lui déclarer la

guerre, 415. Son traité avec le duc de Bretagne, 427. Ses édits concernans les évêques & les religieux, 433. Il traite avec René d'Anjou roi de Sicile pour la Provence, 440. *& suiv.* Sa réconciliation avec la ducheſſe de Savoye ſa ſœur, 441. Il donne indirectement du ſecours au duc de Lorraine, 448. Il penſe à ſe rendre maître des deux Bourgognes, 460. Il démande la cité d'Arras dans laquelle il entre, 464. Il fait mettre en priſon le chancelier de Bretagne, 466. Il ſe ſaiſit des deux Bourgognes, 471. Il veut attirer les Anglois en France pour les oppoſer aux Flamands, 473. Son ambaſſade au pape Sixte IV. 486. Précautions qu'il prend pour ſa garde, 491. Sa premiere ligue avec les Suiſſes, 492. Sa ſeconde tréve avec l'archiduc, 493. Son traité avec le roi d'Angleterre, 524. Sa foible ſanté lui fait ſouhaiter de faire la paix, 528. Il eſt attaqué d'apoplexie, 532. Sa conduite bizarre & affectée, 533. Il reçoit des ambaſſadeurs du roi d'Angleterre, 558. Il a une nouvelle attaque d'apoplexie, 559. Il travaille à apppaiſer les troubles de Savoye, 560. Inquiétudes que lui cauſe ſa maladie, 569. Il demande au pape la canoniſation du frere hermite Jean de Gand, 571. Crainte extrême qu'il a de la mort, 591. Il s'enferme dans le château du Pleſſis-lez-Tours, 592. Il fait venir d'Italie un hermite nommé François de Paule, 593. Précautions qu'on prend pour lui annoncer la mort, 595. Mort de ce Prince, 597. Enfans qu'il laiſſe, 599. Charles VIII. ſon fils lui ſuccede, 600

Luc, [Saint] ſi ſon corps a été tranſporté à Veniſe, 174.

Lucrece Napolitaine, maîtreſſe d'Alphonſe roi d'Arragon & mere d'un cardinal archevêque de Naples, 8

Luillier, (Jean] curé de ſaint Germain de l'Auxerrois, exilé par Louis XI. 240

M

Magdelaine de France, fille de Charles VII. promiſe à Ladiſlas roi de Hongrie & de Bohême, qui meurt avant le mariage, 27

Mahomet II. aſſiége Belgrade, 2. Il enleve le ſiége, & ſon armée eſt entierement défaite, 3. Il prend Corinthe & rend le Peloponneſe tributaire, 63. Il ſe rend maître de l'empire de Trébizonde. 155. Il propoſe une alliance au roi de Naples, 227. Avis des cardinaux ſur cette alliance avec les Turcs. 228. Mahomet fait vœu d'exterminer tous les chrétiens, 309. Il prend la capitale de l'iſle de Negrepont, 319. Il l'abandonne au pillage & met tout à feu & à ſang, 320. Il entreprend le ſiége de Rhodes, 336. Son grand Vizir en leve le ſiége, 540. Sa mort, 547

Malateſta excommunié par le pape Pie II. 139. autre excommunication portée contre lui & ſon frere, 167. Le pape fait la guerre à Robert Malateſta, 297

Manichéns chaſſez du royaume de

Bohême, 126
Mantoue [assemblée de] convoquée par le pape Pie II. 59. Le pape y arrive avec plusieurs ambassadeurs, 76. 78. Premiere séance, 80. Les ducs de Millan & de Modene arrivent à Mantouë, 82. On y résout la guerre contre les Turcs, 85. Arrivée des ambassadeurs de France, de Sicile, & de Bretagne en cette ville, 85. Fin de cette assemblée, 113
Maphée Vegius, auteur de quelques ouvrages, & sa mort, 58.
Marc, [Saint] le pape acheve le bâtiment de cette église, 271
Marc [cardinal de saint] élû pape sous le nom de Paul II. *Voyez* Paul II.
Marche [comte de la] défait l'armée de la reine d'Angleterre, 136. Il se fait couronner à Londres, sous le nom d'Edouard IV. *Voyez* Edouard.
Marguerite d'Anjou, reine d'Angleterre, son grand courage. *Voyez* Angleterre. Elle recouvre sa liberté, & vient en France, 420
Marguerite, fille de l'archiduc, son arrivée en France pour épouser le dauphin, 563. 588.
Marie de Bourgogne heritiere du duc son pere, tué à la bataille de Nancy, 450. On propose de la marier avec le dauphin de France, 462. Chagrins que les Gantois lui causent, 466. Ils font trancher la tête à ses deux ministres, 569. Ils veulent marier la duchesse avec Alphonse fils du duc de Gueldres: à quoi elle ne veut pas consentir, 470. On veut encore la marier au comte de Rivers, Anglois, 472. Négociations pour son mariage, 473. L'empereur la demande pour Maximilien son fils, 474. *& suiv.* Elle épouse l'Archiduc Maximilien, 475. Elle accouche d'un fils, 491. Sa mort, 561.
Matthias, fils d'Huniade, mis en prison après la mort de son pere, 19. Il est élû roi de Hongrie, 35. Après un long refus l'empereur lui rend la couronne sacrée. 216. Traité de paix entre ce prince & l'empereur, 217. Il est couronné roi de Hongrie, 218. Traitement qu'il fait au nonce du pape, 219. Il se vange sur les Bohémiens du refus de l'avoir pris pour leur roi, 334. Il fait la guerre au roi de Bohéme, 279. Les Bohémiens catholiques le déclarent roi de Bohéme, 308. Sa vanité sur la tetraite des Turcs, 453. Ceux-ci lui enlevent beaucoup de places, *la même*. Il fait la guerre à l'empereur, & assiege Vienne, 555. 577.
Maures d'Afrique à qui le roi de Portugal fait la guerre, 37. Ils font des incursions en Castille, 323. Leur armée est battuë par les Espagnols, 606. Suite des guerres des Espagnols contre eux, 625.
Maxime élû patriarche de Constantinople, 455. Sa mort 575.
Maximilien fils de l'empereur Frederic, épouse Marie duchesse de Bourgogne, 475. Treve entre ce prince & Louis IX. 476. Les Flamands lui levent une armée, 524. Il assiége Térouanne, & leve le siége, 525. Il bat & defait l'armée des François à Guinégate, 526. Nouvelle treve qu'il fait avec Louis XI. 529. Le pape lui adresse

adreſſé un bref pour recevoir ſon légat, 531. Il ne veut point faire la paix avec le roi de France. 561. Il n'eſt pas content du traité d'Arras, 566. Il penſe à rentrer dans ſes états après la mort de Louis XI. 602

Mayence (archevêque de) excommunié par le pape, 140. Les princes d'Allemagne s'aſſemblent ſur cette affaire, *là même*. Les nonces du pape répondent aux griefs de l'archevêque, 141. Il appelle, il renonce à ſon appel, & ne tient pas ſa parole, 142. On nomme un autre archevêque à Mayence, *là même*.

Medicis, (Coſme de) reçoit le pape à Florence, 72. Sa mort & ſa ſucceſſion cauſent une guerre entre les Florentins, 275. Les Pazzi conjurent contre les Medicis, & Julien de ces derniers, eſt aſſaſſiné, 481. Laurent de Medicis ſe ſauve, *là même*. Le pape l'excommunie, 483

Menezés (Edouard de) tué dans une bataille contre les Maures, 188

Mercure (Jean) fameux philoſophe, 305

Metelin (iſle de) les Turcs s'en rendent maîtres, 168

Meunier (Jean) Dominicain, cenſuré par la faculté de théologie de Paris, 324

Michel, (ordre de ſaint) inſtitué par Louis XI. 306. Ses ſtatuts & ſes premiers chevaliers, 307

Milan (duc de) ſon voyage à Florence, 389. Il députe vers le roi de France pour lui demander ſon alliance, 438. Ce duc eſt aſſaſſiné dans l'égliſe, 455. Son fils Jean Galeas Marie lui ſuccede, 458

Minimes, commencement de leur inſtitut par ſaint François de Paule, 271. Le pape Sixte IV. confirme leur regle, 381

Mocenigo, genéral de la flotte Venitienne, ſes conquêtes, 374

Moldavie, les Turcs y portent la guerrent, & ſe retirent, 452

Montlheri, bataille en cet endroit entre Louis XI. & le comte de Charolois, 237

Morvillier, chancelier de France envoyé au duc de Bretagne par Louis XI. 186. Envoyé auſſi au duc de Bourgogne, 220

Moſcovites. Commencement de leur empire, 516. Leur ſervitude ſous les Tartares, 517

N

Nancy renduë au duc de Lorraine par la trahiſon de Campo-Baſſo, 447

Naples, conteſtation entre pluſieurs princes ſur la ſucceſſion de ce royaume, 41. Affaires de ce royaume, 188. 135. Grands tremblemens de terre, 13

Navarre, (roi de) fait empoiſonner ſon fils, 134. Il engage la Cerdaigne & le Rouſſillon au roi Louis XI. 159. La Navarre devient un ſujet de guerre entre le roi d'Arragon & Gaſton de Foix, 277

Negrepont, la capitale de cette iſle aſſiegée & priſe par Mahomet II. 319

Nominaux, conteſtation ſur les livres de ces philoſophes, 580

Normandie, priſe par Louis XI. ſur ſon frere le duc de Berry, 245

Nuitz, assiégée par le duc de Bourgogne, 397. L'empereur vient au secours de cette ville, 398. Le duc de Bourgogne en leve le siége, 414

Nuremberg, diéte que l'empereur y convoque, 274

O

Oliva (Alexandre) cardinal, Sa mort, 192

Orient, arrivée d'ambassadeurs de ce pays à la cour de France, 143

Orleans. Louis XI. y convoque une assemblée pour intimider le pape, 485. Le duc d'Orleans excite des troubles en France au sujet du gouvernement de ce royaume, 627. Il se retire auprès du duc de Bretagne, 628. On a dessein de l'arrêter, 633. Beaucoup de seigneurs se joignent à lui, 634. On lui refuse l'entrée d'Orleans, 636. Cette ville est attaquée par l'armée du roi, 637. Le duc d'Orleans s'accommode avec le roi Charles VIII. *la même.*

Osma, (Pierre d') ses erreurs condamnées, & la condamnation confirmée par le pape, 510. *& suiv.*

Otrante, prise par les Turcs, 544. Ensuite reprise sur eux, 552

P

Paix entre les Polonois & les Chevaliers de Prusse, 255 Le pape fait bâtir l'église de la Paix, 584

Paleologue, (Thomas) son arrivée à Rome, 138. Sa mort, 249. Manuel Paleologue, son cadet, embrasse le Mahometisme, *la même.* Son frere Démétrius se fait religieux à Andrinople, *la mesme.*

Papes. Quels sont leurs devoirs, selon le cardinal de Pavie. 281

Pavie, (cardinal de) ce qu'il conseille au pape de répondre à l'ambassadeur de France sur les demandes de Louis XI. 487. Sa mort & son histoire, 514

Paul II. élu pape, 205. Loix qu'on lui fit jurer dans le conclave, 206. Il refuse d'observer ces loix après son élection, 207. Prérogatives qu'il accorde aux cardinaux, 208. Création qu'il fait de huit cardinaux, 209. Il veut reprendre l'affaire qui concerne la guerre contre les Turcs, 210. Il veut réconcilier le roi de Bohême avec le saint siége, 215. Avis qu'il prend des cardinaux pour répondre aux ambassadeurs de Ferdinand, 128. Il se brouille avec le roi de Naples, 229. Il excommunie le roi de Bohême, & le prive de son royaume, 253. Il se déclare en faveur de Henri IV. roi de Castille, 257. On le blâme sur les jeux profanes qu'il fait representer à Rome, 271 Il offre la couronne de Bohême au roi de Hongrie, 274. Il fait faire la paix aux princes d'Italie, 280. Il prend des mesures avec l'empereur à Rome, pour la guerre contre les Turcs, 283. Il fait une promotion de deux cardinaux, 287. Il refuse au roi de France des commissaires pour juger le cardinal Baluë, 303. Il ne veut point confirmer Uladislas nommé au royaume de Bohême, 316. Il envoye des galeres aux Venitiens, 324. Sa

mort, 331
Paule (François de) fondateur de l'Ordre des Minimes, 271. *Voyez* François.
Pazzi, leur conjuration contre les Medicis. *Voyez* Florentins & Medicis, 480
Pecquigny. Entrevûë des deux rois de France & d'Angleterre en cette ville, 421
Peloponnese, rendu tributaire par Mahomet II. 63. Ambassadeurs du Peloponnese au pape Pie II. 122. Les Venitiens pensent à enlever ce pays aux Turcs, 175
Pembrock (comte de) battu par le comte de la Marche, 136. Il se sauve en Angleterre avec le jeune comte de Richemont, 339. Ils abordent en Bretagne, où le duc les tient comme prisonniers, *la mesme.*
Perpignan, soulevement de ses habitans contre les François, 388
Perse (roi de) ses conquêtes sur les Turcs, 361. Ses vaines promesses contre les Turcs, 402
Philippe, fils cadet du duc de Savoye arrêté & mis en prison par ordré de Louis XI. sur les remontrances de son pere, 185
Philippe duc de Bourgogne. *Voyez* Bourgogne.
Phœbus roi de Navarre, sa mort, 555. 607
Pie II. élu Pape après Callixte III. 51. Sa réponse au cardinal Bessarion, 52. Joye dans Rome pour son élection, 53. Son histoire & son caractere, 54. Divers sentimens des princes sur son élection, 56. Son couronnement. 58. Assemblée de Mantouë qu'il convoque, 59. Sa lettre à Pogebrac roi de Bohême, 60. Ses demandes à Mantouë contre les Turcs, 81. Son discours à cette assemblée. 83. Audience publique donnée aux ambassadeurs, 86. Sa réponse à l'évêque de Paris ambassadeur du roi de France à Mantouë, 87. Il répond à d'autres demandes, 89. Il fait une promotion de six cardinaux, 114. Il les reçoit dans un consistoire, 115. Ses differends avec quelques rois touchant la collation des benefices, 121. Les Patriarches d'Orient lui députent, *la même.* Il reçoit des ambassadeurs du Péloponnese, 122. Il part de Sienne & arrive à Rome, 123. Il excommunie le duc d'Autriche, Malatesta, & l'archevêque de Maïence, 139. *& suiv.* Il envoye ses ambassadeurs au nouveau roi de France Louis XI. 149. Grands desseins de ce pape pour faire la guerre aux Turcs, & consistoire secret à ce sujet, 179. Secours que les ambassadeurs des princes lui promettent, 180. Son decret en faveur de cette guerre, 181. Fin des commentaires sous son nom 189. Il continuë ses préparatifs contre les Turcs, 196. Il écrit au duc de Bourgogne pour le sommer de tenir sa parole, 197. Il retracte tout ce qu'il a écrit en faveur du concile de Basle, *la même.* Il va s'embarquer à Ancone, 199. Il y tombe malade, & y meurt, 201. Ses vertus & ses défauts, *là même.*
Pise (archevêque de) pendu à Florence à l'occasion de la conjuration des Pazzi, 482
Platine Historien, finit son histoire à la mort de Paul II. 331. 558

Sa mort, ſes traverſes, ſes perſécutions. & ſes ouvrages, 559. *& ſuiv.*

Platon. Le cardinal Beſſarion fait ſon apologie, contre George de Trebizonde, 278

Pogebrac, élu roi de Bohême, 36. Il reçoit un bref de Pie II. 60. Les Sileſiens ſe plaignent de lui au pape, 70. Il envoye des ambaſſadeurs au pape, 164. Il fait empriſonner un nonce du pape, 165. Ses deux fils ſont faits princes de l'empire par l'empereur, 166. Il envoye du ſecours à l'empereur contre ſon frere Albert, *la meſme.* Il écrit au pape en termes fort ſoumis, 167. Paul II. veut le reconcilier avec le ſaint ſiége, 215. Son opiniâtreté lui atrire la colere du pape, 251. Il eſt excommunié & privé de ſon royaume, 253. Il veut empêcher le roi de Pologne d'accepter la couronne de Bohême, 274. Matthias roi de Hongrie lui fait la guerre. 279. Entrevûe de ces deux princes où l'on parle de paix, 280. Mort de Georges Pogebrac, 334

Pogge le Florentin. Sa mort, 75. *& ſuiv.*

Portugal, (roi de) porte la guerre en Afrique, 187. Son frere Ferdinand y eſt tué, 188

Pragmatique-Sanction. Le pape demande ſon abolition dans l'aſſemblée de Mantouë, 91. Il la fait abolir par Louis XI. 152. Réjouiſſances à Rome à ce ſujet, *là même.* On l'obſerve toutefois en France, 153. Le Cardinal d'Arras travaille à l'y faire abolir, 267. Fermeté du Procureur genéral de Paris pour la ſoutenir, & ſes raiſons, 268. Appel de l'Univerſité de Paris au concile à cette occaſion, *là même.* Réponſe de Pie II. à l'ambaſſadeur de France touchant cette pragmatique, 489

Prague. Le pape nomme un adminiſtrateur de cette égliſe, 72

Praxan (Jean) écrit contre les erreurs de Pierre d'Oſma. 512

Provence, laiſſée à Louis XI. par Charles comte du Maine, 535

Pruſſe (chevaliers de) font leur paix avec les Polonois, 255

Q

Quentin [Saint] enlevé au duc de Bourgogne par Louis XI. 309

R

Rabaſtein [Procope de] mis en priſon par ordre du roi de Bohême, & enſuite rétabli, 165

Raillerie des Eſpagnols ſur la mine & l'habillement de Louis XI. 184

Raimonnet fait priſonnier, & pendu par ordre de Maximilien, 527

Ratisbonne, l'empereur y convoque une diéte pour la guerre contre les Turcs, 327. L'ambaſſadeur des Venitiens y parle, 329. Réſultat de cette aſſemblée, 330

Religieux mendians. Leurs differends avec quelques évêques en Allemagne, 494. Diſpute entre les Religieux hermites de ſaint Auguſtin & les chanoines réguliers, touchant leur inſtitut, 609. *& ſuiv.*

René d'Anjou, eſt mécontent du roi de France, 429. Accommodement entre eux pour la Provence, 439 Leur entrevûe à Lion, 440. Traité qu'ils font enſemble, 441.

Mort de René qui fait Charles comte du Maine ſon heritier, 535
Rhodes, [iſle de] aſſiegée par les Turcs, 537. Les chevaliers maltraitent leur flotte, 538. Le viſir veut faire aſſaſſiner le grand-maître de Rhodes, 539. La vigoureuſe réſiſtance des Rhodiens fait lever le ſiége, 540. Ils reçoivent deux vaiſſeaux du roi de Naples, & obligent les Turcs de ſe retirer, 542. Le grand-maître fait bâtir une égliſe en actions de graces, *la meſme*. Zizime frere de Bajazet arrive à Rhodes, 578
Riario [Pierre] cardinal, légat dans toute l'Italie, & ſes dépenſes exceſſives, 381. Sa mort, 391. Le comte Jerôme Riario rend le château Saint-Ange, & d'autres places, après la mort du pape Sixte IV. 617
Richard duc d'Yorck, gouverne abſolument l'Angleterre, 33. Il ſe retire de la cour & du royaume, 24
Richard III. roi d'Angleterre. *Voyez* Gloceſter.
Richemont [comte de] ſe ſauve d'Angleterre & aborde en Bretagne, 339. Efforts inutiles que fait le roi Edouard pour avoir ce comte, 339. & 506. Landais favori du duc de Bretagne veut le rétablir ſur le trône d'Angleterre, 638. Meſures qu'on prend pour y réuſſir, 539
Riga, [archevêque de] ſon empriſonnement, 494
Rive [Pierre de] ſes propoſitions cenſurées touchant les futurs contingens, 326
Rivers, [comte de] beau-pere d'Edouard, eſt arrêté, 289. On lui tranche la tête de même qu'à ſon fils, *là meſme*.
Rocqueſane, reception que le jeune roi de Bohême lui fait, 27. Il eſt accuſé d'avoir fait empoiſonner ce jeune prince, 28. Il fait un traité des ſacremens de l'égliſe contre la ſecte des Thaboriſtes, 72. Il accepte une diſpute avec le parti Catholique, & il y eſt convaincu de menſonge, 216 On ne ſçait pas en quelle année il eſt mort., 334
Rodolphe, nonce du pape en Allemagne, contre Pogebrac roi de Bohême, 252. Il négocie la paix entre les Polonois & les chevaliers de Pruſſe, 255
Rome. Les charges renduës venales dans la cour de Rome, 552
Roſellis, [Antoine de] ſa mort & ſes ouvrages, 278
Roüen, le duc de Bourbon ſe rend maître de cette ville pour le duc de Berry, 242
Rovere [cardinal de] élu pape après Paul II. ſous le nom de Sixte IV. *Voyez* Sixte.
Rovere, [Dominique de la] fait cardinal par Sixte IV. 503. Julien de la Rovere, cardinal de ſaint Pierre-aux-liens, légat en France, 528
Rouſſillon, engagé au roi de France avec la Cerdaigne par le roi de Navarre, 159

S

Saint Pol. [de] Connétable de France, Louis XI. le veut punir, 385. *& ſuiv.* Les commiſſaires du roi & du duc de Bourgogne concluent à ſa mort, 386. Le roi révoque ſes ordres, *la meſme*. Il refuſe l'entrée de Saint-Quentin à Edouard roi d'Angleterre, 416.

& suiv. Le duc de Bourgogne jure sa perte, 423. On l'arrête & on lui tranche la tête, 426
Sandvvick en Angleterre prise par les François, 65
Sang de Jesus-Christ. Dispute sur ce sujet entre les Cordeliers & les Dominicains, 171
Savoye [duchesse de] se réconcilie avec Louis XI. 441. Le duc de Bourgogne la fait enlever, 444. Elle se sauve de sa prison, *la même.* Elle va à Tours trouver le roi qui lui fait beaucoup d'accueil, 445. Troubles dans ses états appaisez par Louis XI. 560
Scanderberg défait l'armée des Turcs, 30. Il vient par ordre du pape au secours de Ferdinand roi de Naples, 158. Il écrit au pape sa paix avec le Turc, 176. Nouvelle guerre qu'il a avec les Turcs qui défont son armée, 230. Il fait lever le siége de Croye, *la même.* Sa mort & l'estime que les Turcs faisoient de sa valeur, 264
Scutari prise par les Turcs, 467
Serment que le Soudan d'Egypte exige de Jacques bâtard du roi de Chypre, 102
Sforce [François] duc de Milan. Sa mort. 256. Son fils Galeas Marie Sforce lui succede, *la même.* Il est assassiné dans l'église, 455
Sicilien, son entreprise hardie sur la flotte de Mahomet II. 375
Silesiens, ils adressent au pape leurs plaintes contre Poggebrac roi de Bohême, 70
Simeon, patriarche de Constantinople dépose, & Raphaël mis en sa place, 407
Sixte IV. élu pape après Paul II. 331. Quelle étoit sa famille, 332. Il reprend l'affaire de la guerre contre les Turcs, 341. Il fait ses deux neveux cardinaux, 342. Il rétablit les chanoines séculiers dans saint Jean de Latran, 343. Sa réponse aux demandes de Louis XI. 370. Il confirme la bulle du pape Paul II. pour le jubilé, 380. Il confirme la regle des Minimes, 381. Il fait huit cardinaux, 382. Sa bulle touchant la fête de la Conception de la sainte Vierge, 432. Autres promotions de cinq, & de sept cardinaux, 377. Poëme à la loüange de ce pape, 478. Le roi Louis XI. tâche de l'intimider, 484. Ambassade du roi de France à ce pape, 486. Son bref à l'archiduc pour recevoir, & entendre son légat, 531. Ses soins pour s'opposer aux Turcs, 545. Il établit la fête da saint Joseph, 553. Il fait une promotion de cardinaux 554. Il fait bâtir l'église de la paix, 584. Il invite les princes à la guerre contre les Turcs, 547. Autre bulle touchant la Conception de la sainte Vierge, 585. Bulles sur differends sujets, 609. Sa mort, 611.
Sporta & Sportula, ouvrages sous ce titres, de Giles Charlier, 373
Stencon persécuté par Pogebrac roi Bohême, 251
Stenon succede à Charles VIII. dans le royaume de Suede, 319
Stigmates de sainte Catherine de Sienne, dispute à ce sujet entre les Dominicains & les Cordeliers, 586
Suede, révolutions arrivées dans ce royaume, 14
Suisses, traité du roi de France avec eux, 412. Ils se rendent maîtres du comté de Ferrette, 413. Le duc de Bourgogne leur fait la guerre & prend sur eux Gran-

son, 434. Ils défont l'armée de ce duc, 436. Autre victoire qu'ils remportent sur le même prince, 443. Premiere ligue qu'ils font avec la France 492. Ils sont mis en France en la place des Francs-Archers, 534

T

Tannegny du Chatel, gagné par Louis XI. quitte la Bretagne & vient à la cour de France, 291
Tarente, [prince de] sa reconciliation feinte avec le roi de Naples, & sa mort, 188
Teramo [évêque de] son origine & sa fortune, 327
Terni, (évêque de) légat du pape en Angleterre & la conduite indigne qu'il y tient, 95
Terouanne, assiégée par l'archiduc Maximilien, 525
Thaborites exterminez par Pogebrac roi de Bohême, & leur ville brûlée, 37
Theodore Lœlius, sa mort & ses ouvrages, 227
Tibre, grand débordement de ce fleuve à Rome, 431
Tour-brûlée [de la] cardinal, sa mort & ses ouvrages, 285
Tours, assemblée des états dans cette ville contre le duc de Bretagne, 221. Autre assemblée pour le gouvernement du royaume après la mort de Louis XI. 629. On l'adjuge à la comtesse de Beaujeu 630. On y examine les griefs du clergé, *la mesme*. Les plaintes de la noblesse, & du tiers état, 631
Transfiguration de Notre Seigneur J. C. Sa Fête renduë universele dans toute l'église par le pape Calixte III.
Trebizonde. Fin de cet empire dont Mahomet II. se rend maître, 155. George de Trebizonde contre lequel le cardinal Bessarion écrit. 278
Trolop [André] habile capitaine Anglois quitte le parti du duc d'York, 67
Turcs, ils sont battus à Belgrade, dont ils levent le siége, 5. Leur armée défaite par Scanderberg & le cardinal d'Aquilée, 30. Le roi de Perse leur fait la guerre, *la même*. Mesures prises à Mantouë contre eux 80. Leurs progrez contre les Chrétiens, 168. Ils se rendent maîtres de la Bosnie, 173. Offres des princes d'Italie pour leur faire la guerre, 211. Progrez de l'armée du pape & des Venitiens contre eux, 360. Leur armée taillée en pieces par le vaivode de Moldavie, 408. Leurs conquêtes sur le roi d'Hongrie & les Venitiens, 453. Ils sont ensuite battus par les Hongrois, 515. Ils assiégent Rhodes, & sont contraints d'en lever le siége, 537. Ils font des incursions en Italie, 544. Ils se rendent maîtres d'Otrante, *la même*. Soins du pape pour arrêter leurs progtez & leurs conquêtes, 545. Les princes sont invitez à leur faire la guerre, 547
Turiburge. Bataille dans cet endroit entre l'armée de la reine d'Angleterre, & le comte de la Marche, 136

V

Vaivode de Moldavie, sa victoire sur les Turcs, 408
Valle, [Laurent] sa mort & ses ouvrages, 249
Vanier, envoyé par le pape en Castille pour appaiser les troubles, 276
Venitiens. Les Florentins veulent prevénir le pape contre eux. 178

Ils reçoivent des galeres du pape & du roi de Naples, 324. Diſcours de leurs ambaſſadeurs à la diéte de Ratisbonne, 329. Ils arment une flotte contre les Turcs, 403
Verſois [Jean Favre] Bénédictin ſoupçonné davoir empoiſonné le duc de Guyenne frere de Louis XI. 364
Veſſalie, [Jean de] condamné par l'inquiſition, 512. On l'oblige à ſe retracter, 513
Uladiſlas, fils de Caſimir, nommé au royaume de Bohéme, 309. Le pape refuſe de le confirmer, 316. Il eſt confirmé roi de Bohême après la mort de Pogebrac, 334
Ulric comte de Cilley, ſa mort, 17. Le fils aîne d'Hunïade, le fait aſſaſſiner, *la même.*
Univerſité de Paris, interjette appel au concile, d'une bulle du pape Callixte III. 6. Ses broüilleries avec les religieux mendians, 11. Elle appelle encore au futur concile contre l'abolition de la pragmatique-ſanction, 268
Vœu de Mahomet II pour exterminer tous les Chrétiens, 309
Vorilong, [Guillaume de] ſa mort & ſes ouvrages, 226
Urſins, [Jean Juvenal des] archevêque de Reims, préſide à un concile de Soiſſons, 14. Sa mort, 390
Uſum-Caſſan, roi de Perſe, fait la guerre aux Turcs, 30. Il bat leur armée, 374. Il eſt enſuite défait par eux, *la même.* Sa mort, 504
Warvick [comte de] a le gouvernement de Calais, 33. La reine d'Angleterre gagne une bataille contre lui, 133. Il ſe broüille avec le roi Edouard, 246. Ses mécontentemens à l'égard de ce prince, 261. Il ménage une révolte en Angleterre, 288. Il bat l'armée d'Edouard, *la même.* Il enleve le roi Edouard, 310. Il eſt battu, vient en France, & fait alliance avec Louis XI. 312. Il repaſſe en Angleterre, *la même.* Il rétablit Henri ſur le trône, 315. Il eſt tué dans une bataille, 337

Y

Yorck & Lancaſtre, deux celebres partis en Angleterre; leur feinte reconciliation, 66. Le duc d'Yorck leve une armée, *la même.* Il eſt contraint de ſe retirer en Irlande, 67. La faction d'Yorck recommence les troubles en Angleterre, 95. Bataille entre elle & la faction des Lancaſtres, 97. Le duc d'Yorck veut ſe faire declarer roi d'Angleterre, *la même.* Il en eſt vient aux mains avec l'armée de la reine, perd la bataille & eſt tué, 132. Marguerite d'Yorck ducheſſe doüairiere de Bourgogne va en Angleterre ſolliciter contre Louis XI. 523. Elle écrit à l'archiduc ſur la tréve qu'il a faite avec ce roi, 530

Z

Zamora priſe par Ferdinand roi d'Arragon, 412
Zizime diſpute l'empire à Bajazet ſon frere, après la mort de leur pere Mahomet II. 542. Il propoſe un duel à Bajazet, 577. Il écrit au grand-maître de Rhodes pour le recevoir, 578. Il part pour Rhodes, & y eſt très-bien reçu des chevaliers, *la même.* Actes qu'il met entre les mains du grand-maître, 479. Il quitte Rhodes, vient en France, & eſt conduit en Auvergne, 479

Fin de la Table des Matieres.

BIBLIOTHEQUE ROYALE